This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,085,124

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

1. 1. 5. 4.
II
1
.R6

REVUE
HISTORIQUE

REVUE
HISTORIQUE

14678

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II. 15.

TROISIÈME ANNÉE.

TOME SIXIÈME

Janvier-Avril 1878.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1878

LE

PARLEMENT ROYAL A POITIERS

(1418-1436.)

I.

Établissement du Parlement royal à Poitiers (29 mai 1418-21 mai 1420).

Le 29 mai 1418, après la trahison de Perrinet le Clerc, Tanneguy du Châtel, prévôt de Paris, courait à l'hôtel des Tournelles et emportait à la Bastille le dauphin vêtu d'une simple robe de chambre[1]. Ce hardi coup de main détermina la formation d'un nouveau parti, qualifié de *Dauphinois* par les chroniques, où les anciens Armagnacs vinrent se confondre avec les plus fidèles serviteurs de la monarchie. L'enlèvement du dauphin par Tanneguy du Châtel est donc le point de départ naturel de cette étude.

Cependant les Bourguignons se répandaient par la ville, mettaient la main sur les chefs Armagnacs — y compris le connétable, — remplissaient les prisons de leurs ennemis politiques et des suspects. Quinze jours après, ces malheureux étaient livrés à l'aveugle colère des « gens du commun[2]. »

Deux mille personnes périrent dans un premier massacre, et les assassins n'avaient pas assouvi leur fureur. Quant au pauvre Charles VI, il était conduit au Louvre par les adversaires de ceux qui s'étaient assurés de la personne de son fils; de sorte que chaque parti avait pris soin de mettre une apparence de droit de

1. Un écuyer et deux chambellans formèrent toute l'escorte. Parmi les chambellans se trouvait Guillaume d'Avaugour, plus tard bailli de Touraine, dont le nom se retrouvera dans un autre chapitre.

2. *Ordonnances des R. de F.* Tome X, p. 478-480.

son côté : l'un disposait de la signature d'un fou, l'autre, de celle d'un jeune homme de quinze ans.

Il importe à notre sujet de rechercher la composition du parti du dauphin. Ce n'est plus le parti d'Armagnac; la mort du connétable et l'enlèvement du jeune prince l'ont trop profondément modifié pour que l'histoire puisse lui conserver cet ancien nom.

Le duc de Bourgogne et la reine destituèrent en masse[1] les officiers royaux échappés au massacre, pour les remplacer par des hommes à eux; de sorte que tout un personnel administratif et judiciaire se trouva en disponibilité. La fortune de tant d'anciens fonctionnaires était désormais liée à celle du dauphin; ils avaient *abandonné tout* pour le rejoindre[2]. Parmi eux se trouvaient quelques-uns de ces gens qui, la veille de la surprise de Paris, repoussèrent si énergiquement toute transaction pour conserver des places lucratives[3]. Indépendamment de ces Armagnacs, la plupart compromis du vivant du connétable, beaucoup de braves gens, sans parti pris[4], furent obligés d'abandonner leurs offices. C'étaient les mêmes hommes qui avaient appuyé toutes les tentatives de pacification, tant qu'ils étaient restés en place. Mais, autrefois, le duc de Berry les avait trouvés derrière

1. « Le dit de Bourgogne... fit cesser la Justice de la cour du Parlement de mon dit Seigneur et après ce destitua et desmit tous les presidents et conseillers et aultres officiers d'icelly Parlement, de la chambre des requestes du Palais, les maistres des requestes et aultres officiers de l'hostel, les gens des comptes, la plus grande partie de tous les notaires et secrétaires, seneschaulx, baillis, prevosts et aultres officiers de mondit Seigneur et institua tous nouveaux officiers en leurs lieux... de ses gens ou serviteurs... » *Ord. des R. de F.*, X, p. 478. — La reine, furieuse d'avoir été jadis écartée du gouvernement au profit du connétable, avait fait de cette destitution une condition expresse de son retour à Paris. « Ne tanta vilipensio inulta maneret », il s'agit ici de l'injure qu'on lui avait faite en l'écartant, « Villam parisiensem ingredi distulerat nisi officia regia in dispositione regia penitus remanerent. » *Religieux de S.-Denis*, t. VI, p. 254.

2. « Comme dessus a esté touché, l'entrée de Paris faite par les gens du duc de Bourgogne, fust bien piteuse et cruelle, car plusieurs y demeurèrent morts et tuez; toutesfois, y en eut-il beaucoup de sauvez de notables gens tant du parlement, du Chastelet et de l'université que de bourgeois qui trouverent moyen de sortir de Paris et abandonnerent tout... » *J. des Ursins* (éd. Godefroy), p. 860.

3. *Relig. de S.-Denis*, t. VI, p. 242. Dans l'ordonnance bourguignonne qui reconstitue un parlement à Paris, reparaissent quelques-uns des membres dissous en masse en 1418, ce sont des personnages obscurs pour la plupart. Mais « les plus anciens et les plus notables de la cour » furent impitoyablement proscrits. (*Chronique de Jouvenel des Ursins.*) Voir la note 1 de la p. 5.

4. Le Religieux de S.-Denis leur donne sans malice le nom d'*homines bone voluntatis* (t. VI, p. 228). Nous dirions aujourd'hui : « les conservateurs ».

lui à une certaine heure[1] où la populace se ruait dans les rues et rançonnait les notables en acclamant le duc de Bourgogne. A ces gens-là, il fallait maintenant des moyens d'existence et des compensations. Le malheur les réunit aux Armagnacs. Toute la politique du parti, ainsi renouvelé, fut de rétablir coûte que coûte, n'importe où, le gouvernement et l'administration du dauphin, pour en vivre. La cause du dauphin se trouva donc défendue, sans lui, par une coalition d'intérêts privés.

D'abord on essaya de recouvrer par un coup de main ce qui avait été si brusquement perdu. Mais l'arrivée du duc de Bourgogne à Paris (14 juillet 1418) après un échec de Tanneguy du Châtel, ruina sur ce point toutes les espérances; et les chefs du parti, craignant de payer les frais d'une transaction, cherchèrent à isoler le dauphin pour que la rupture devînt irrévocable. Cependant le jeune prince, dont la personne était si précieuse, avait gagné Bourges le 21 juin, en passant par Châlons-sur-Marne, Corbeil, Melun et Montargis.

Le duc de Bourgogne comprit que le dauphin faisait toute la force de ses adversaires, et il s'efforça de le leur enlever. La reine, alliée au duc, envoie le cardinal de Saint-Marc près de son fils pour l'engager à la rejoindre[2]. On lui répond par un refus poli, mais péremptoire. La dauphine est gracieusement conduite à Saumur, sans conditions, et des pourparlers s'engagent pour un traité. Le dauphin le désavoue dès qu'il est publié[3]. Jean VI, duc de Bretagne, beau-frère du dauphin et bientôt beau-père de Louis d'Anjou, s'offre pour médiateur; il obtient, à grand'peine, une entrevue, et s'en retourne de mauvaise humeur, sans avoir rien terminé[4].

1. Réaction du 5 septembre 1418 conduite par J. Jouvenel (*J. des Ursins*, éd. Godefroy, p. 261 à 263). — Un texte publié par M. Doüet d'Arcq dans les *Pièces relatives au règne de Charles VI* (*Société de l'Histoire de France*, 1864), emprunté au registre XIV du conseil, fol. 14, explique les destitutions systématiques du duc de Bourgogne en même temps qu'il témoigne de la modération des hommes qui en furent victimes : le 30 août 1417, le dauphin, craignant l'arrivée du duc de Bourgogne, avait décrété la proscription d'un certain nombre de conseillers du parlement. A cette nouvelle toute la cour intercéda pour les suspects et elle obtint faute de mieux que la proscription serait déguisée sous les apparences d'une mission hors Paris.

2. *Religieux de S.-Denis*, t. VI, p. 252. 13 juillet.

3. 27 septembre 1418.

4. Voir pour les détails de toute cette période le t. Ier de l'*Histoire de Charles VII* par Vallet de Viriville.

C'est Tanneguy du Châtel qui joue le principal rôle pendant toute cette période. Il s'était fait donner en juillet 1418 les titres nécessaires pour continuer l'exercice de cette autorité presque souveraine que les circonstances lui avaient attribuée. Maréchal des guerres du dauphin, lieutenant et capitaine général des pays de France, Champagne, Brie et outre-Seine, c'est lui qui avait éconduit les négociateurs, et s'était constamment trouvé entre le duc de Bretagne et le dauphin.

Du reste, le bon duc était venu bien tard; une ordonnance datée de Niort, 21 septembre, avait déjà institué à Poitiers une cour suprême de justice et peu à peu il était pourvu à tous les besoins d'un gouvernement régulier. La politique de Tanneguy du Châtel et des officiers en disponibilité triomphait ainsi de tous les obstacles : les proscrits allaient avoir, eux aussi, des places et des traitements.

Aujourd'hui, la centralisation politique de la France est si étroite qu'il suffit souvent de s'emparer de Paris pour être maître de tout l'État. Il n'en était pas de même au XVe siècle. Les anciennes divisions territoriales n'étaient pas artificielles comme celles de notre temps; les provinces avaient une autonomie; la possession de l'une d'entre elles n'entraînait pas la soumission de toutes les autres. Constituer un nouveau gouvernement hors Paris, avec les débris de celui qui venait d'être renversé, était donc une entreprise très-praticable. Du reste, elle avait été déjà tentée par les adversaires politiques du dauphin.

La guerre civile et la guerre étrangère isolaient certaines provinces qui ne pouvaient plus porter leurs affaires aux cours souveraines de Paris. Il était indispensable de suppléer aux tribunaux dont elles étaient détachées. C'était d'ailleurs pour le parti qui exerçait une domination locale, une précieuse occasion de faire acte de souveraineté. Ainsi, en novembre 1417, la Picardie obtint sans peine du duc de Bourgogne l'institution d'une chambre supérieure à Amiens pour juger les appels des bailliages environnants[1]. Philippe de Morvilliers, l'un des conseillers intimes du duc, la présida avec le titre de chancelier[2]. Le connétable d'Armagnac avait eu l'art de garder assez longtemps à sa discrétion les principaux personnages de la famille

1. *Monstrelet*, p. 234.

2. Ce Philippe de Morvilliers devint plus tard premier président du parlement bourguignon et anglais de Paris.

royale. Il avait sous la main, à Paris, le roi et le dauphin; et la reine, retirée à Tours, était soigneusement surveillée par trois hommes sûrs[1]. Elle parvint cependant à tromper la vigilance de ses gardiens, passa au duc de Bourgogne (2 novembre 1417), et adopta bientôt la ville de Troyes pour résidence. Là, exhumant les titres périmés en vertu desquels elle avait autrefois gouverné le royaume, elle rendit une ordonnance[2] qui abolissait les tribunaux de Paris, et reconstituait à Troyes un Parlement, une cour des comptes, etc..... Il ne s'agissait plus ici d'une cour locale, analogue aux Grands Jours féodaux, mais de cours royales et souveraines. Suivant M. Vallet de Viriville « le Parlement de Troyes..... paraît avoir été au moins installé sous la présidence d'Estache de L'Aître nommé chancelier de France par la reine[3]. » Nous croyons qu'il fut plus qu'installé, car la reine y tint, avec tout l'appareil de la souveraine puissance, une sorte de conseil d'État où fut décrétée une réforme des offices royaux, sur laquelle les ambassadeurs du roi et du duc ne purent jamais s'entendre[4]. Quoi qu'il en soit de la durée du Parlement de Troyes, il n'eut d'importance ni par son rôle politique, ni par l'étendue de son ressort effectif. En outre, sa création avait un caractère bien plus illégal que celle du Parlement de Poitiers.

En effet, il faut prendre garde que lors de la surprise de Paris, le gouvernement armagnac possédait tous les titres d'un gouvernement régulier. Une ordonnance du 6 novembre 1417[5] avait institué Charles, dauphin, lieutenant général du roi pour le royaume, abrogeant et annulant expressément toute lieutenance antérieurement accordée soit à la reine, soit à d'autres personnages quelconques. Divers mandements analogues avaient été successivement adressés aux provinces pour y frapper de nullité les actes de la reine alliée au duc de Bourgogne. Ainsi le pouvoir du duc n'était fondé que sur la force. Peu importait le reste, il est vrai, puisqu'on s'était assuré de la personne du roi, et que l'on pouvait se distribuer en son nom, tous les titres et toutes les absolutions nécessaires. Néanmoins, le dau-

1. Jean Picard, premier secrétaire de la reine, Laurent Du Puy et Guillaume Toreau, chevalier de la reine, que nous reverrons dans un autre chapitre.
2. 16 février 1418.
3. *Charles VII*, t. I, p. 82, note 2.
4. *Religieux de S.-Denis*, VI, p. 254.
5. *Ord. des R. de F.*, X, p. 139 et 427.

phin sut se prévaloir des violences dont il avait été victime.

L'ordonnance qui institue la cour de Poitiers est rédigée avec beaucoup d'intelligence politique : Après avoir rappelé les brutalités du parti démagogique, et la scandaleuse impunité des crimes de l'émeute, le dauphin insiste sur la nouveauté des procédés « dudit de Bourgogne..... à qui n'appartient en aucune manière de soy entremettre du gouvernement dudit royaume, ne de mondit seigneur[1]..... » Cependant « le dit de Bourgogne » a commencé par « faire cesser la justice du Parlement[2] » et destituer tous les officiers. Le dauphin a soin de faire ressortir l'odieux de ces destitutions systématiques. Enfin, considérant qu'en l'absence ou empêchement du roi, c'est à son héritier et successeur universel seul qu'appartient le pouvoir, et que le Parlement bourguignon, composé de rebelles et d'incapables, nommés par une entreprise sur les droits du roi « en sa seigneurie » n'est pas un « vray Parlement », il convoque à Poitiers une cour supérieure composée des conseillers illégalement destitués[3]. Ainsi, le dauphin tire parti de sa situation d'offensé : il se présente au peuple comme le chef naturel du parti de l'ordre contre les démagogues et l'usurpateur.

Dans le ton général de l'ordonnance, on reconnaît l'expérience politique des hommes que les violences de la démagogie et du duc de Bourgogne avaient jetés dans le parti du dauphin. Ils allaient retrouver dans le nouveau parlement les places qu'ils occupaient honorablement dans l'ancien, ils étaient particulièrement intéressés à la nouvelle institution : ils furent sans doute chargés, à ce titre, de préparer eux-mêmes tous les actes nécessaires. Tanneguy du Châtel et les membres actifs du parti ne durent pas leur envier ce soin. Ceux-ci avaient déterminé et confirmé la rupture par l'énergie de leur politique, ceux-là devaient fonder le nouveau gouvernement par la prudence de leurs conseils. Et tant que dura la retraite hors Paris, ce furent les anciens Armagnacs ou leurs successeurs qui se compromirent par une politique souvent téméraire, toujours égoïste; tandis que les modérés s'acquittèrent consciencieusement de leurs devoirs. Malgré quelques faiblesses[4] que les circonstances rendent excu-

1. *Ord. des R. de F.*, X, p. 480 et précédentes.
2. *Idem.*
3. *Ord. des R. de F.*, X, p. 480 et précédentes.
4. Voir chapitre III.

sables, les conseillers du Parlement de Poitiers firent honneur au gouvernement du dauphin.

A l'époque où nous sommes arrivés, la plupart des chevaliers de Champagne, de Picardie et de Bourgogne tenaient pour le duc; la Normandie allait être bientôt occupée tout entière par les Anglais, et la Bretagne avait passé aux Bourguignons depuis la triste conclusion du traité de Saint-Maur. En revanche la princesse Yolande, demeurée près de son beau-fils, lui donnait le Maine et l'Anjou, et le dauphin disposait par lui-même, en vertu de ses titres féodaux, du Dauphiné, du Berry, de la Touraine et du Poitou. On reviendra plus loin sur l'étendue de ce qui composait « l'obeissance du dauphin » ; on veut seulement faire voir que dès l'époque de la rupture, beaucoup de « bons et loyaux serviteurs et subjets » se trouvèrent dans l'impossibilité « d'obtenir remède ou provision de justice[1]. » Et ceux qui devaient le plus souffrir étaient les grands seigneurs à qui le Parlement servait de tribunal de première instance[2]. Ils allaient fournir tout de suite à la nouvelle cour une assez nombreuse clientèle. D'autre part, le Berry et le Poitou, placés sous la domination immédiate du dauphin, attendaient de leur nouveau seigneur la convocation des Grands Jours féodaux dont ils avaient toujours joui. Il y avait encore là bon nombre de procès à juger. Par une mesure d'économie, ou sans doute pour traiter son domaine privé de la même manière que les rois avaient toujours traité le leur, le dauphin attribua à son Parlement les causes qui jusque-là ressortissaient aux Grands Jours[3]. Voilà pourquoi la ville de Poitiers devint la résidence du nouveau tribunal. On peut ajouter, qu'en rétablissant sa cour au delà de Bourges, le dauphin voulut l'éloigner du théâtre de la guerre; mais cette raison ne semble pas péremptoire, puisque Bourges resta le siége principal de l'administration. N'était-il pas aussi nécessaire de pourvoir à la sécurité de la cour des comptes — par exemple, — qu'à celle du Parlement? La véritable explication du choix que l'on fit de Poitiers, est celle que nous avons donnée plus haut : comme il fallait remplacer à la fois les Grands Jours et le Parlement, on trouva plus simple de

1. *Ord. des R. de F.*, X, p. 480.
2. Les causes de la reine de Sicile tiennent à elles seules une très-grande place dans les registres. Voir les registres civils surtout.
3. *Ord. des R. de F.*, X, p. 480.

réunir à Poitiers les deux juridictions en une seule, qui serait à la fois cour féodale et cour souveraine.

Aussitôt après son installation, le Parlement put donc fonctionner. On y évoqua « les causes qui estoient à Paris, celles qui estoient des pays obeyssans à mon dit Seigneur le Dauphin, et celles d'appel, lesquelles de nouveau on relevoit à la chancellerie en Parlement, dont il y avoit très-grande quantité : bref on y faisoit bonne et briefve expédition[1]. » Le délai accordé aux plaideurs pour relever leurs appellations fut fixé à trois mois[2] suivant la règle établie par l'ordonnance du 9 mai 1330, et l'on adopta en tout et pour tout, « la forme et manière et stille qu'on gardoit en la court de Parlement à Paris[3]. » Conformément au préambule de l'ordonnance, il semblait que l'ancien Parlement de Paris se fût simplement transporté à Poitiers, pour y continuer paisiblement ses fonctions.

Le duc de Bourgogne et la reine attendirent plus d'un mois pour répondre à l'installation de la cour de Poitiers. Peut-être furent-ils effrayés des avantages du dauphin, peut-être crurent-ils, malgré des actes aussi décisifs, que toute espérance de conciliation n'était pas perdue. Le 26 octobre 1418 le prince Charles avait pris le titre de régent pour traiter avec le roi d'Angleterre[4], et c'est seulement le 13 novembre que le gouvernement bourguignon lui retira cette lieutenance générale dont il avait si largement usé.

Les Anglais avançaient toujours; Rouen se rendait, toute la Normandie tombait en leur pouvoir. Le duc de Bourgogne qui avait opposé aux progrès de l'ennemi une résistance dérisoire, essaya de traiter; mais on lui fit des conditions si exorbitantes qu'il se retourna du côté du dauphin. Alors fut conclu le singulier traité de Corbeil (11 juillet 1419) ou du ponceau de Pouilly. Les deux rivaux se bornent à y stipuler que dorénavant, ils entendront « par bonne union, chascun selon son état, à tous les

1. *J. des Ursins*, p. 860 (éd. Godéfroy).
2. *Ord. des F. de R.*, X, p. 480.
3. *J. des Ursins*, p. 860. *Ord. des R. de F.*, comme ci-dessus.
4. Dans les premiers arrêts du parlement de Poitiers, le dauphin est simplement désigné par les titres suivants : « Regis Francorum filius, dalphinus Viennensis, dux Biturie et Turonie, comes Pittavie et domini mei per totum regnum suum locum tenens generalis... » C'est seulement dans un arrêt prononcé le 2 janvier 1419 que l'on trouve : « Karolus regis Francorum filius, Regnum Regens, dalphinus Viennensis, etc... » *Archives Nationales*, X1a 9190.

grands affaires de ce royaume, sans vouloir entreprendre ou avoir envie l'un sur l'autre[1]. » Ces termes n'avaient pas assez de précision pour finir la querelle. Il n'en résulta guère, entre le dauphin et le duc, qu'une trève, pendant laquelle toutes les forces de la France durent être tournées contre l'envahisseur[2]. On fit bien rendre à Charles VI des lettres qui confirmaient « les arrêts et autres actes émanés de la cour souveraine de Poitiers, et les expéditions en la chancellerie établie auprès de cette cour, évoquant au prochain Parlement les procès encore pendans en ladite cour de Poitiers[3]. » Mais du 11 juillet 1419, au 10 septembre de la même année, date de l'assassinat du duc de Bourgogne, le Parlement de Poitiers n'en continua pas moins à rendre la justice comme par le passé avec le titre de « Cour supérieure séant ou ordonnée à Poitiers[4]. »

Malgré le traité de Corbeil, les deux partis n'avaient pas désarmé. Il n'y avait plus guère de rencontres, mais chacun restait cantonné sur ses positions. Cependant la paix et l'unité du gouvernement dépendaient de la dissolution de l'un ou de l'autre. Or ni le duc de Bourgogne, ni les courtisans du dauphin ne pouvaient consentir à une abdication. Ceux-ci avaient reçu de fortes sommes d'argent à l'occasion de la paix de Corbeil, mais ils avaient pris leurs précautions pour qu'elle fût illusoire. Ils étaient décidés à ne jamais accepter le sacrifice de la haute et lucrative position que leur faisait la guerre civile[5], et comme la querelle ne pouvait se terminer réellement qu'aux dépens de l'un des deux adversaires, ils résolurent d'en finir par un forfait. Tanneguy du Châtel se chargea de l'exécution; le 29 mai (1418). Il s'était emparé du dauphin pour conserver un nom au parti du connétable; le 10 septembre 1419, il mit à mort le duc de Bour-

1. Monstrelet, p. 456 ; le texte de l'ordonnance même est encore plus vague, *Ord. des R. de F.*, XII, p. 263.

2. Id.

3. 19 juilet 1419. Pontoise. *Ord. des R. de F.*, XI, p. 15.

4. « .....In curia superiori domini mei pictavis ordinata ». Arrêt prononcé le 1er février 1419 (X1a 9190) — « ad curiam superiorem prefati domini mei Pictavis sedentem. » (X1a 9190) — « in curia parlamenti domini mei tunc Pictavis sedentis..... » Arrêt prononcé le 23 décembre 1419 (X1a 9190) — et dans un autre arrêt de même date : « .....parlamento sive suprema curia et domini mei Pictavis sedenti..... » (X1a 9190, fol. 70).

5. Il s'agit ici, bien entendu, des membres actifs du parti dauphinois, tels que Tanneguy du Châtel.

gogne pour rendre désormais irrévocable la rupture que l'enlèvement du dauphin avait commencée.

Après cet attentat, les Bourguignons ne gardèrent plus de ménagements, ce que l'on avait sanctionné quelques mois auparavant fut déclaré séditieux. Les conseillers royaux avaient été particulièrement irrités par l'établissement, hors Paris, d'une administration rivale[1]. Ils manifestèrent hautement leur colère. L'autorité souveraine du Parlement de Paris se trouvait grièvement atteinte par la concurrence de celui de Poitiers; l'audace des rebelles était une honte pour le roi et un attentat contre sa prérogative. Enfin, on déclama contre la politique du dauphin, comme si Charles VI pouvait, dans l'état de dépendance et d'imbécillité où sa maladie l'avait réduit, en être personnellement atteint. Des lettres royaux sont rédigés, pour bien montrer au public qu'il n'y a rien de commun entre le roi et son fils. Le dauphin est déclaré complice du meurtre du duc, dépouillé de tous ses titres, réduit au nom de Charles, tout court, avec l'épithète de « mal avisé[2]. » Les habitants de Paris reçoivent l'ordre de regarder ses ordonnances comme nulles et séditieuses[3] et tous les hommes qui avaient continué, après la paix faite entre les princes, de servir dans ses troupes sont déclarés criminels de lèze-majesté[4].

Le traité de Troyes compléta l'isolement du dauphin en livrant à l'étranger le roi et la couronne de France. Depuis ce jour la situation du jeune prince fut plus nette, sinon plus avantageuse. Il n'y avait plus à traiter, mais à se battre. Les dispositions qui avaient été prises pour l'administration des provinces du centre et du midi se trouvèrent confirmées par les événements. L'institution du Parlement de Poitiers devint définitive.

II.

Organisation du Parlement de Poitiers. — Son ressort.

Dépouillé de sa capitale, réduit à changer sans cesse de rési-

1. *Relig. de S.-Denis*, t. VI, p. 383.
2. « Karolum male consultum..... » Id., p. 384.
3. *Ord. des R. de F.*, XII, p. 273.
4. Id., XII, p. 278.

dence suivant les exigences de la politique et de la guerre, le dauphin avait repris quelques-unes des habitudes des anciens rois. Il y avait beaucoup à refaire, depuis que les provinces du centre et du midi étaient isolées de Paris. Il est naturel que pour improviser une administration on soit revenu à des procédés sommaires. La cour de Poitiers ne suivit pas le prince dans ses voyages comme autrefois le Parlement, le mandat donné à ses membres ne fut pas précaire et révocable, mais elle eut d'abord tout l'air d'une simple commission de justice.

Aux termes de l'ordonnance de Niort, elle ne fut composée que de dix-huit personnes, dont trois sont qualifiées de « maîtres des requêtes de mondit seigneur. » Quant aux détails d'organisation, il n'en est pas dit un seul mot. Le dauphin laissait sans doute aux « sens, souffisances, loyautez, preud'hommies, expériences et « bonnes diligences[1] » de ses « amés et feaulx conseillers » le soin de pourvoir à la distribution de la besogne.

Dès le premier jour ils se divisèrent en deux chambres, dont l'une prit le nom de grand'chambre, l'autre de chambre criminelle[2]. Il y eut aussi une chambre des requêtes, car on ne comprend guère qu'une cour supérieure ait pu s'en passer. Mais, sur ce point, les documents sont devenus rares et obscurs depuis la perte du premier registre du conseil[3].

Les trois personnages qualifiés de maîtres des requêtes dans l'ordonnance du 21 septembre 1418 reparaissent à l'exception d'un seul dans une délibération du conseil beaucoup postérieure, où ils sont qualifiés de « maîtres des requêtes de l'ostel du Roi[4]. » Il s'agit dans cette délibération d'un serment qui fut réclamé de tout le corps du Parlement, de ceux « d'icelle court et de la court des requêtes »; de sorte que la cour des requêtes dont il est ici parlé se trouvait composée de maîtres de l'hôtel du roi. D'autre part, dans la grande majorité des arrêts et des délibérations où il est question de maîtres des requêtes, les registres ajoutent à ce

1. Ordonnance de Niort, 21 septembre 1418. — *Ord. des R. de F.*, X, p. 480.

2. Il existait autrefois un registre criminel coté 18 qui commençait à l'année 1418. V. *Actes du Parlement de Paris* par Boutaric (Introduction).

3. Ibid.

4. Vendredi 6 février 1433. Conseil X1a 9194, fol. 35. Dans la même délibération, un peu plus bas, se trouve mentionné parmi les personnes qui ont prêté serment, « Anthoine Chastenier, greffier de l'auditoire des maistres des requestes de l'ostel du Roy..... »

titre le même déterminatif « de l'hôtel du Roi[1]. » Enfin la grand' chambre et le conseil eurent assez souvent à se prononcer sur des appels, à la suite de sentences des maîtres des requêtes, et dans l'arrêt alors rendu, ces magistrats sont toujours mentionnés comme des « commissaires en ceste partie[2]. »

Il résulte du rapprochement de tous ces textes qu'il n'y avait plus de maîtres des requêtes du palais. Ceux de l'hôtel suffisaient seuls comme autrefois[3] à toute la besogne[4].

Avec une chambre criminelle, une chambre civile et un auditoire de maîtres des requêtes, le Parlement de Poitiers pouvait vivre; mais on s'avisa dès le premier jour que les déplacements inévitables du chancelier rendraient la procédure interminable. Il allaît être « moult grief » aux plaideurs d'entreprendre de longs voyages pour faire « seeler leurs lettres, arrestz ou appointemens, aux lieux esquels » le roi et son chancelier seraient pour lors. Ce grave embarras suffisait pour discréditer le nouveau tribunal. Il y fut pourvu par une ordonnance de même date que celle qui institue le Parlement de Poitiers. « Nous qui voulons — dit le dauphin — à nostre pouvoir relever les subgiez de mondit seigneur et aussi les nostres de tielz travaux et dommaiges... » commettons au soin de tenir une chancellerie « maistres Jean de Vaily, « président en Parlement, Arnault de Marle, Guillaume Thoreau « et Bureau Bouchier, maistres des requestes de l'ostel de mon « dit seigneur, Guillaume Guérin, archidiacre de Poitiers et Adam « de Cambray, conseilliers de mondit seigneur et de nous ». L'ordonnance ajoute que ces nouvelles fonctions devront être remplies par tous les personnages ci-dessus nommés ou au moins deux d'entre eux. Tout devait se passer « ainsi et par la forme et « manière que icellui chancelier feroit ou pourroit faire s'il y « estoit en sa personne; excepté toutes voies quant aux dons et « provisions des offices de nos pays[5]... »

1. Par exemple : un arrêt du 14 mai 1436 (X1a 9194, fol. 134), un autre du 31 juillet 1436 (X1a 9194, fol. 143), etc.....

2. Les deux arrêts ci-dessus peuvent encore servir de preuve ainsi que beaucoup d'autres.

3. Avant le XIVe siècle. Une ordonnance de 1312 mentionne la chambre des requêtes du palais.

4. Dans les lettres par lesquelles les différentes cours sont rétablies à Paris, on lit : « Comme nous eussions constitué..... *la* court des requêtes de notre hôtel et de notre Palais en notre ville de Poitiers.... » (6 nov. 1436). *Ord. des R. de F.*, p. 229.

5. *Ord. des R. de F.*, X, p. 481. — Les expéditions en la chancellerie établie

L'importance du Parlement était peu augmentée par l'annexion de cette chancellerie. Le roi se réservait l'expédition de tous les actes importants. Il ne lui laissait guère que la délivrance de ces lettres royaux, point de départ ordinaire de toute procédure d'appel, dont l'octroi n'était qu'une simple formalité. Cette délégation simplifiait la procédure sans diminuer la prérogative du chancelier. Le dauphin conservait le privilége d'évoquer directement à son Parlement les causes qu'il lui plaisait de soustraire aux tribunaux inférieurs. Les plaideurs pouvaient s'adresser indifféremment à la chancellerie du dauphin ou à celle de la cour, suivant qu'ils se trouvaient dans le voisinage de l'une ou de l'autre.

On a dû remarquer que parmi les membres désignés pour suppléer le chancelier figurent les trois maîtres des requêtes. Il leur appartenait plus qu'à d'autres de remplir ces fonctions. De tout temps, la chambre des requêtes avait été chargée de vérifier la régularité des appels. L'autoriser à délivrer elle-même, avec le concours de quelques membres de la grand'chambre, les lettres de chancellerie qui avaient toujours été soumises à son examen, ce n'était que supprimer un intermédiaire assez inutile.

Cette nouvelle organisation se comprend d'autant mieux, que l'auditoire des requêtes près la cour de Poitiers était composé de maîtres de l'hôtel. Pourquoi ces fonctionnaires délégués n'auraient-ils pas été autorisés à recevoir, loin du roi, les placets qu'ils avaient mission de dépouiller près de lui?

Quelque inoffensif que parût l'établissement à Poitiers de la chancellerie, il y eut une circonstance où le grand conseil en prit ombrage. En mars 1433, des lettres royaux défendent aux magistrats « que dorénavant ils ne scélent... aucuns adjournemens en cas d'appel à l'encontre des maistres des comptes et « commissaires ordonnez par le Roy en la chambre des comptes, « sur le fait des deniers indeuement pris sur le Roy par receveurs « et autres entremeteurs en fait de recepte... sans premièrement « advertir le Roy ou les gens de son grand conseil; » mais qu'ils laissent exécuter « réaument et de fait, commes propres debtes royaulx sans plus y mectre soubz umbre d'appellacions aucun délay[1] » les sentences rendues par lesdits maîtres des comptes, et

près la cour de Poitiers furent confirmées après le traité de Corbeil, par une ordonnance de Charles VI, datée de Pontoise, 19 juillet 1419. *Ord. des R. de F.*, XI.

1. Xᵃ 9194, fol. 42.

les commissions par eux délivrées contre les dits receveurs. Le but du grand conseil était de hâter le recouvrement des deniers détournés en dérobant aux coupables les sursis et quelquefois l'impunité qu'ils auraient pu trouver dans les complications de la procédure. Mais le Parlement envisagea la question d'un autre point de vue. Les lettres laissaient presque entendre qu'il se rendît complice des concussionnaires en leur assurant le bénéfice de la loi. Cette consultation préalable que l'on imposait à des magistrats était une entreprise injurieuse sur leurs droits et leur indépendance. Aussi fut-il répondu par la cour « que icelles « lettres sont de soy inciviles et déraisonnables et qu'il n'y sera point obtempéré... » En vérité, ce n'est pas à une époque aussi troublée qu'il fallait priver les innocents, compromis par le voisinage des fripons, des garanties légales de la procédure.

Aucun texte ne nous apprend combien de temps le Parlement de Poitiers fut réduit à un si petit personnel. Au mois de février 1433, vingt et un noms — sans compter ceux des maîtres des requêtes — sont inscrits en tête d'une importante délibération[1]. Mais nous savons qu'il y avait alors un assez grand nombre d'absents. Enfin une autre délibération du 2 décembre de la même année nous apprend incidemment que la cour devait se composer en tout de trente-quatre conseillers[2]. Ce chiffre est presque atteint en octobre 1428[3], lorsque le Parlement de Toulouse fut réuni à celui de Poitiers. En effet le Parlement de Toulouse, d'abord composé de douze personnes, fut augmenté le 6 novembre 1421 d'un ou deux conseillers clercs et de trois conseillers laïcs, ce qui porta son personnel à seize ou dix-sept conseillers. Or si nous ajoutons dix-sept au nombre primitif des conseillers de Poitiers, c'est-à-dire quinze[4], nous arrivons au total : trente-deux. Le chiffre de trente-quatre fut maintenu jusqu'au retour à Paris.

Sur ces trente-quatre personnes, il y avait quatre présidents. Parmi les offices de conseillers, le clergé avait la plus grande part. La délibération du 2 décembre a justement pour but d'as-

1. X1a 9194, fol. 35.
2. X1a 9194, fol. 54.
3. *Ord. des R. de F.*, XIII, p. 140. — Id., XI, p. 138.
4. Les gens du parlement de Poitiers étaient au nombre de dix-huit *y compris* trois maîtres des requêtes.

surer l'élection exclusive de conseillers laïcs jusqu'à concurrence du nombre réglementaire.

Les maîtres des requêtes de l'hôtel, faisant fonction de maîtres des requêtes du palais, ne devaient pas être compris dans les trente-quatre conseillers; ils ne furent jamais nombreux. Nous en trouvons trois dans l'ordonnance de fondation de notre Parlement, et quatre dans une délibération du 16 avril 1433[1]. En 1431 ils étaient obligés d'abandonner à la grand'chambre une affaire de leur compétence, parce qu'un seul d'entre eux se trouvait dans les conditions requises pour la juger[2].

On ne voit nulle part que le Parlement de Poitiers ait d'abord possédé une chambre des enquêtes. Cependant, au milieu de l'inextricable confusion qui régnait en France, des enquêtes devaient être bien souvent nécessaires, soit en matière civile, soit en matière criminelle. Il est vrai que le désordre politique et la guerre les rendaient difficiles, dangereuses, souvent impossibles : mais les magistrats ne se laissaient pas rebuter. L'enquête faite, le procès était inscrit sur le même rôle que tous les autres, puis rapporté et jugé à son tour par la même chambre. C'est seulement au mois de janvier 1435 que l'on divisa la besogne. Un certain nombre de *conseillers* furent désignés pour tenir le mois suivant un tribunal spécial où il serait jugé « ainsi que on souloit « faire en la chambre des enquestes à Paris, pour le temps que le Parlement de France y estoit. » En outre on décida que le mois de février fini, on aviserait « pour l'autre mois ensuivant, « et se mestier estoit, pour le temps subséquent[3] » ainsi qu'il appartiendrait.

Les premiers conseillers chargés de tenir la chambre des enquêtes sont au nombre de neuf, dont deux présidents[4]. Il leur est soigneusement enjoint de se rendre, aux jours désignés, « en la

1. X1a 9194, fol. 42.

2. X1a 21. Criminel (Conseil) 23 février 1431. Au moment de l'avénement de Charles VII, les maîtres des requêtes de l'hôtel étaient au nombre de 6. On sait que les maîtres des requêtes de l'hôtel pouvaient siéger au parlement au nombre de 4 au plus. C'est sans doute pour cela que nous en trouvons toujours si peu dans nos pièces.

3. 22 janvier 1435. X1a 9194, fol. 88 v°.

4. Voici les noms des premiers membres de la chambre des enquêtes : Thibaut de Vitry et Gilles Lelasseur, présidents; Jean Richon, Léonet Guérinet, Estienne Pasne, Jehan Genciau, Jehan Colas, Guillem de Vic et Jehan de Sauzay. X1a 9194, fol. 88 v°.

« chambre du conseil, derrière la grant chambre..., sans diver-
« tir ailleurs, tout incontinent que la messe sera dite à la cha-
« pelle du palais..., chacun à peine de perdicion de ses gages
« pour la journée qu'il y défauldra[1]. »

Le procès jugé, l'arrêt, « fait par le rapporteur, » relu et corrigé « en pleine chambre, » devait être signé de la main de ceux qui avaient rapporté et présidé. La grand'chambre, seule dépositaire du pouvoir judiciaire, se réservait à Poitiers comme à Paris de donner force exécutoire à la décision de ses commissaires.

Le Parlement de Poitiers ne fut pas encombré de procès. Ses premières années sont assez remplies, mais plus la guerre s'étendit et dura, plus les tribunaux restèrent oisifs. On se faisait justice soi-même, en plein champ, c'était une procédure beaucoup plus courte. Il résulte de là que les magistrats pouvaient jouir de leurs vacances sans arrière-pensée. Cependant, par exception, en 1431, le rôle se trouva particulièrement rempli, et la cour « pour relever plusieurs personnes... de despens et travaulx[2], » dut laisser, en se séparant, une chambre des vacations. Les décisions de cette chambre reçurent par avance force d'arrêt. Nous n'avons trouvé aucun autre exemple de cette institution qui aurait été normale sans l'anarchie du royaume.

Ajoutons, pour terminer ce qui touche au personnel, que la cour posséda : un greffier des présentations, un greffier civil, un greffier criminel, huit, puis seize huissiers[3], des procureurs, des avocats, etc. L'auditoire des requêtes avait aussi son greffier.

Le Parlement trouva à Poitiers une installation analogue à celle qui lui avait été faite à Paris. Il occupa le palais des comtes de Poitou au lieu d'occuper celui des rois de France; mais il continua à désigner l'édifice où il résidait par le nom de « palais » tout court. Dans ce « palais » il y avait une « salle » comme à Paris. Ensuite venait la « chambre de Parlement[4] » ou « grant chambre » ou simplement la « Chambre »; le conseil s'y tenait quelquefois, mais le plus souvent il se réunissait dans une autre

1. X1a 9194, fol. 88 v°. Les chambres des enquêtes avaient toujours été exposées à des distractions particulières (V. *Philippe le Bel*. Boutaric, p. 201).

2. X2a 21. Conseil (criminel). Jeudi 11 sept. 1431.

3. Le parlement eut seize huissiers après que la cour de Toulouse lui eut été réunie. *Ord. des R. de F.*, XIII, p. 26.

4. Id. X2a 21. Id.

pièce placée derrière la Chambre et désignée dans les textes par les mots « chambre de derrière[1], camera retranea[2], chambre de conseil derrière la grant'chambre[3]. » Les conseillers chargés de la juridiction criminelle devaient avoir aussi un local particulier. Quant à la chambre des enquêtes fondée par la délibération du conseil du 22 janvier 1435, c'est dans la « chambre derrière la grant chambre » qu'elle élut domicile.

A Poitiers comme à Paris, nous trouvons une « conciergerie ». Cette prison avait deux étages. En bas était la « basse prison; » en haut, « la haulte chambre[4]. » Il était sans doute assez facile de s'échapper de la « haulte chambre, » car c'est à grand'peine que les prisonniers obtenaient d'y être transférés. On exigeait d'eux[5] un serment et presque toujours une caution. Il est à croire que le régime de « la haulte chambre » était beaucoup plus doux que celui de la « basse prison; » nous voyons la cour autoriser la translation d'un prisonnier de l'une dans l'autre, à l'occasion d'une grande fête de l'année[6]. C'était une vieille habitude de donner quelque récréation aux détenus « par honneur et révérence de la feste de Noël[7]. » Quand un prisonnier était malade on le transportait en ville, à l'aumônerie de Saint-Pierre de Poitiers, sauf à le réintégrer à la conciergerie après sa guérison[8]. Quelquefois, le prisonnier obtenait qu'on lui assignât pour demeure l'hôtel d'un bourgeois de la ville, au lieu d'un établissement de charité[9]. L'hôtel désigné devenait alors une véritable prison, où il lui était interdit de communiquer avec telle ou telle personne suivant le bon plaisir de la cour. Un certain nombre des prisonniers en ville n'étaient aucunement malades. C'est au prix d'une caution qu'ils avaient été tirés de la conciergerie.

1. X1a 9194 (mardi 16 février).
2. X1a 9194, fol. 123.
3. X1a 9194, fol. 88 v°. La chambre et la chambre de derrière étaient ornées de tapisseries suivant la mode du temps (X1a 9194, fol. 156 v°).
4. (Jeudi 11 juillet 1426). X2a 21.
5. Id.
6. (24 décembre 1428). X2a 21.
7. (Lundi 24 décembre 1431). X2a 21.
8. (Vendredi 5 janv. 1431). X2a 21.
9. « .....La court a fait élargir le dit Grégoire pour cause de maladie, quousque etc. et mectre en l'ostel de Aliton, Marchant de Poictiers, lequel lui a esté baillé comme prison, et lui a esté défendu le partir d'icelle et aussi qu'il ne parle ne communique aucunement avec Leonart de Janvillac », etc..... X2a 21. (Lundi 9 sept. 1226).

« chambre du conseil, derrière la grant chambre..., sans diver-
« tir ailleurs, tout incontinent que la messe sera dite à la cha-
« pelle du palais..., chacun à peine de perdicion de ses gages
« pour la journée qu'il y défauldra[1]. »

Le procès jugé, l'arrêt, « fait par le rapporteur, » relu et corrigé « en pleine chambre, » devait être signé de la main de ceux qui avaient rapporté et présidé. La grand'chambre, seule dépositaire du pouvoir judiciaire, se réservait à Poitiers comme à Paris de donner force exécutoire à la décision de ses commissaires.

Le Parlement de Poitiers ne fut pas encombré de procès. Ses premières années sont assez remplies, mais plus la guerre s'étendit et dura, plus les tribunaux restèrent oisifs. On se faisait justice soi-même, en plein champ, c'était une procédure beaucoup plus courte. Il résulte de là que les magistrats pouvaient jouir de leurs vacances sans arrière-pensée. Cependant, par exception, en 1431, le rôle se trouva particulièrement rempli, et la cour « pour relever plusieurs personnes... de despens et travaulx[2], » dut laisser, en se séparant, une chambre des vacations. Les décisions de cette chambre reçurent par avance force d'arrêt. Nous n'avons trouvé aucun autre exemple de cette institution qui aurait été normale sans l'anarchie du royaume.

Ajoutons, pour terminer ce qui touche au personnel, que la cour posséda : un greffier des présentations, un greffier civil, un greffier criminel, huit, puis seize huissiers[3], des procureurs, des avocats, etc. L'auditoire des requêtes avait aussi son greffier.

Le Parlement trouva à Poitiers une installation analogue à celle qui lui avait été faite à Paris. Il occupa le palais des comtes de Poitou au lieu d'occuper celui des rois de France; mais il continua à désigner l'édifice où il résidait par le nom de « palais » tout court. Dans ce « palais » il y avait une « salle » comme à Paris. Ensuite venait la « chambre de Parlement[4] » ou « grant chambre » ou simplement la « Chambre »; le conseil s'y tenait quelquefois, mais le plus souvent il se réunissait dans une autre

1. Xᵃ 9194, fol. 88 v°. Les chambres des enquêtes avaient toujours été exposées à des distractions particulières (V. *Philippe le Bel*. Boutaric, p. 201).

2. Xᵃ 21. Conseil (criminel). Jeudi 11 sept. 1431.

3. Le parlement eut seize huissiers après que la cour de Toulouse lui eut été réunie. *Ord. des R. de F.*, XIII, p. 26.

4. Id. Xᵃ 21. Id.

moins cruellement dévasté qu'au Nord. Quand on songe que les provinces du centre étaient la proie des châtelains et des capitaines, on s'étonne que la France ait survécu à une si complète anarchie.

En 1419, le dauphin avait regagné du terrain sur les Bourguignons, dans le Languedoc, mais il en avait perdu en Guyenne sur les Anglais. La situation était encore très-critique, d'autant plus que les communications entre Toulouse et Poitiers étaient souvent interceptées par les gens de guerre et que le Languedoc et la Guyenne, au-delà de la Dordogne, se trouvaient ainsi placés hors du ressort effectif du Parlement. Par une ordonnance rendue à Carcassonne le 20 mars 1420, le dauphin prit le parti de donner aux provinces du Midi un Parlement spécial. Ainsi, dans une contrée qui depuis près d'un an se trouvait isolée du reste de l'État, et comme abandonnée à l'anarchie, fut placé un agent d'ordre et de paix publique. La nouvelle cour se composa d'un prélat et de onze notables des pays de langue d'oil comme de langue d'oc, conseillers du roi et du régent[1]. Il est à croire que le Parlement de Toulouse n'exerça pas plus d'influence sur le désordre que le Parlement de Poitiers. Cependant, à Toulouse comme à Poitiers, l'existence seule d'un tribunal qui protestait contre la force fut un bienfait.

Le Parlement du Midi dura jusqu'en 1428. Il avait été transporté de Toulouse à Béziers. Peut-être, à cette époque, les chemins étaient-ils devenus plus sûrs par l'expulsion des derniers capitaines bourguignons. Peut-être aussi le Parlement de Poitiers voyait-il d'un œil jaloux cette cour rivale qui pouvait se prétendre, à presque aussi bon droit que lui, le *Parlement* du royaume. L'ordonnance qui réunit la cour de Toulouse à celle de Poitiers est datée de Chinon, 7 octobre (1428[2]). Le texte porte qu'elle fut rendue après une discussion particulièrement solennelle « insinuantibus nobis pluribus de nostro sanguine, magnatibus, prelatis, baronibus et aliis gentibus trium statuum Caynone congregatorum. » Et les motifs principaux qui y sont énumérés [illegible] se ramener à celui-ci : il importe à l'unité du royaume

[illegible] F., XI, p. 60.

[illegible] de Poitiers s'émurent de l'arrivée des huissiers de Toulouse seize personnes ne pussent subsister, là où huit [illegible] vivre. *Ord. des R. de F.*, XIII, p. 26.

qu'il n'y ait qu'un seul Parlement. Du 20 mars 1419 au 7 octobre 1428, le ressort du Parlement de Poitiers fut donc diminué du Languedoc et de toute la partie du duché de Guyenne qui est au-delà de la Dordogne.

Le 19 avril 1434, il y eut de nouveaux changements. Le Roy permit au duc de Bourbon de tenir des Grands Jours dans son duché d'Auvergne. Ce fief avait été mis dans la main du roi à la suite d'une délibération faite le 8 août 1416 dans le Parlement de Poitiers par les gens de la cour et du grand conseil. Le duc de Bourbon était alors prisonnier des Anglais. Les Grands Jours d'Auvergne ne faisaient concurrence au Parlement que pour les appels, tandis que le Parlement de Toulouse s'attribuait les procès de « sui natura, vel magnitudine partium, vel privilegio » tout à fait comme le Parlement de Paris.

On voit maintenant quelle est l'étendue *théorique* du ressort de notre cour. Dans la pratique cette étendue fut singulièrement diminuée par la guerre. Pour déterminer ce que l'on peut appeler le *ressort effectif*, il faudrait suivre année par année, mois par mois, les progrès ou la retraite de l'invasion. Ce travail a été fait pour l'année 1429 dans la carte annexée par M. Longnon à une histoire de Jeanne d'Arc récemment publiée. Nous n'entreprendrons pas de le recommencer pour les dix-sept autres années que dura notre Parlement. Nous parlerons seulement de la première (1418-1419), pendant laquelle les seules provinces qui appelèrent à Poitiers furent : le comté d'Orléans, la Touraine, l'Anjou, le Poitou, le Berry, la Marche, le gouvernement de la Rochelle, la Saintonge, l'île de Ré, le comté d'Angoulême, le Limousin, l'Auvergne, le Lyonnais, le Mâconnais, le comté de Rodez[1].

III.

Histoire domestique du Parlement de Poitiers.

Il n'y a guère à dire sur l'*Histoire domestique* du Parlement de Poitiers. Les faits qui peuvent être réunis sous ce titre ont une médiocre importance. C'est seulement dans les registres du con-

1. Pour dresser cette liste, on a fait l'inventaire complet de tous les arrêts civils prononcés pendant la première année (X1a 9190).

seil qu'on les rencontre, et, par malheur, ces registres ne nous sont pas intégralement parvenus. Pour les cinq premières années (1418 à 1423), il ne reste absolument rien. A partir de 1423, nous possédons un registre des *Arrêts criminels du Conseil;* mais les quelques textes qu'il contient ont un caractère un peu spécial. C'est seulement au 14 novembre 1431 que commence le registre du *Conseil* proprement dit[1].

Le Parlement de Poitiers faisait maigre figure avec son petit personnel. On a vu dans le chapitre précédent que son ressort effectif était singulièrement réduit. Quant à sa compétence, quelque étendue qu'elle parût en théorie, elle se trouvait bien diminuée en pratique par l'anarchie du royaume. Enfin il était pauvre; à la longue, il devint même presque misérable.

Le premier témoignage que l'on puisse citer sur la pauvreté du Parlement est daté du vendredi 31 janvier 1427. On y voit qu'il donnait des à-compte à son greffier[2]. Il est à croire qu'il en avait toujours été ainsi depuis l'arrivée à Poitiers. Mais nous n'affirmons rien faute de documents.

Le 20 septembre de la même année, le Parlement remet à un condamné trois cents livres tournois sur l'amende par lui encourue, à condition que les cinq cents livres restantes seront payées en bonnes espèces au commis chargé d'acquitter les gages[3] de la cour. Le but principal de cette remise était d'assurer le recouvrement du reste de la créance. On en avait le plus grand besoin.

On vivait au jour le jour, l'arriéré dû aux magistrats augmentait sans cesse; mais dès qu'il rentrait un peu d'argent, on se le partageait. La distribution était alors faite avec la plus sévère économie. Les absents, toujours assez nombreux, étaient impitoyablement éliminés, à moins d'une faveur exceptionnelle[4].

Cette misère croissante semble d'abord inexplicable, car les désordres causés par la guerre civile et la guerre étrangère devaient singulièrement augmenter la clientèle des tribunaux, et

1. Nous n'avons rien dit des registres du Parlement de Poitiers, parce qu'il n'y a rien à ajouter à la description qu'en a faite M. Grün dans les *Actes du parlement de Paris*. Relevons cependant une erreur de détail. Le registre criminel coté par M. Grün X2a 22, porte en réalité le n° 21.

2. (Vendredi 31 janvier 1427). X2a 21.

3. (Samedi 27 septembre 1427). X2a 21.

4. (13 novembre 1432). X1a 9190, fol. 31. — (14 novembre 1433). X1a 9194, fol. 54.

si les coupables étaient parfois insaisissables au milieu de leurs gens de guerre, le nombre des procès devait être tel que le Parlement pût supporter la perte de quelques amendes. Il n'en est rien. Le désordre universel paralysait l'action de la justice au lieu de lui donner des revenus, et il assurait aux criminels une telle impunité, que jamais les sessions parlementaires ne furent moins remplies.

Cependant la cour avait des frais considérables. Pour arrêter un prévenu, il fallait pourvoir les sergents royaux d'une bonne escorte. Il est vrai qu'on pouvait retrouver son déboursé sur les biens du condamné[1]. Mais souvent ces biens n'étaient même pas suffisants pour compléter le prix de l'amende. La cour avançait aussi des sommes importantes, soit pour désintéresser un conseiller de la dépense faite chez lui par des témoins auxquels elle avait assigné sa maison comme domicile[2], soit pour commencer une instruction. Les conseillers chargés d'une enquête faisaient eux-mêmes crédit aux plaideurs; il leur fallait quelquefois un arrêt pour obtenir le prix de leur peine et rentrer dans leur argent[3]. La procédure coûtait cher au Parlement, et elle était souvent périlleuse[4].

Outre ces dépenses inévitables, que l'on peut considérer comme les frais généraux de l'administration de la justice, il y en avait d'autres qui n'existaient pas à Paris. A une époque aussi troublée, il se présentait des difficultés qui ne pouvaient être résolues que près du roi; on lui envoyait alors un ou plusieurs conseillers dont il fallait payer les frais de route[5]. Le roi changeait sans cesse de résidence; pour arriver jusqu'à lui, il fallait parfois entreprendre un véritable voyage.

Enfin, il y avait les démarches exceptionnelles que le Parlement faisait faire en cour de Rome[6] ou près du concile[7]

1. (4 août 1423). X2a 21.

2. (14 octobre 1424). X2a 21.

3. (22 mars 1424). X2a 21.

4. « .....et quant il y aura gros ou dangereux procès à bailler, à visiter ou à reporter, le greffier à son pouvoir en avisera la court..... » (7 février 1433). X1a 9194, fol. 35.

5. 4 avril 1432. X1a 9194, fol. 11. — 8 juillet 1432. X1a 9194, fol. 20. — 12 mars 1435. X1a 9194, fol. 93. — 8 août 1435. X1a 9194, fol. 109. — 28 avril 1436. X1a 9194, fol. 182.

6. 24 mars 1432. X1a 9194, fol. 64. — 18 avril 1433. X1a 9194, fol. 42. — 18 mars 1435. X1a 9194, fol. 94.

7. 18 mai 1435. X1a 9194, fol. 101.

pour suivre des affaires qui lui étaient souvent personnelles.

Comme il arrive presque toujours, les dépenses extraordinaires étaient celles que l'on pouvait le moins remettre, et il ne restait plus de quoi payer les gages des conseillers. Parmi ceux-ci se trouvaient beaucoup de petites gens; quant à ceux qui étaient des personnages, ils avaient éprouvé de cruels revers de fortune. Depuis le jour où le dauphin se retira vers la Loire, il devint impossible de rien tirer des terres que la plupart possédaient aux environs de Paris[1]. La gêne était donc générale. Quand le roi Charles VII arriva sur la Seine, ils rentrèrent dans la jouissance de leurs biens, mais leurs propriétés étaient détériorées et, somme toute, leur fortune se trouvait amoindrie.

Pour suppléer à leurs traitements, les uns et les autres furent tentés de mettre les plaideurs à contribution. Ils se firent délivrer à titre d'épices ou de dons des sommes exorbitantes. Le casuel remplaçait ainsi le fixe. L'abus, d'abord toléré, finit par devenir insupportable, et en février 1433 la cour fut obligée de prendre elle-même l'initiative d'une réforme.

Une assemblée générale, où les maîtres des requêtes sont admis, est réunie dans la chambre du conseil : elle décide solennellement « que chacun d'icelle court et de la court des requestes jurera que de home ne femme, seigneur ou dame, ne d'autre personne, ne de communauté ou collége soit d'église ou seculier, ayant procès esdites cours ou aucune d'icelle, ne pour occasion de rapport ou expédicion de quelque lettre à la chancellerie, il ne prendra, ne fera prendre par personne de sa maison, par voie oblique ou directe quelque don soit d'or ou d'argent, pain ou vin ou vitaille ne autre chose quele quele soit et s'il scet aucun qui fasse le contraire, il le révèlera à la court[2]. »

On voit par cette citation combien les résolutions du Parlement étaient formelles[3].

Mais dès le lendemain (7 février 1433) une délibération interprétative de la première en réduit singulièrement la portée. Les épices y sont admises en principe, et la seule restriction apportée

1. Exécution du testament du conseiller Guillaume de Launay, 14 août 1432. X1a 21. — Guillaume de Launay était en son vivant « archidiacre de Brie en l'église de Meaux » — exécution du testament de Charles de Vaudetor, 16 août 1432. X1a 21. — On peut encore citer J. Jouvenel, seigneur de Traynel, etc.

2. X1a 9194, fol. 35 (6 février 1433).

3. X1a 9194, fol. 35.

aux anciennes habitudes est que les épices seront taxées[1]. Il est dit en outre que cette taxation ne pourra être faite qu'après la conclusion du jugement : il fallait que les conseillers fussent bien besoigneux pour réclamer leurs honoraires avant la fin du procès.

Cette réforme, telle quelle, paraît avoir beaucoup coûté au Parlement, malgré la décision avec laquelle il s'y résigna. Il est difficile, en effet, d'interpréter autrement que comme un acte de rancune et de mauvaise humeur une courte délibération datée du 11 février 1433, qui, dans le registre, suit presque immédiatement celle du 7 du même mois. Nous sommes obligés de la transcrire ici tout au long, car elle est rédigée dans un style prudent et mystérieux qui n'autorise que des conjectures : « Délibéré et ordonné a esté par la court, que commissaires seront donnés pour faire informacion et icelle rapporter, sur le *révélement des secrés* de la court, et aussi, qui peuvent estre ceulx *qui ont fait rapport* contre la court et ceulx d'icelle par devers le roy, ou les seigneurs qui sont entour lui. Si a depuis la court commis à ladicte informacion et rapport faire, maistre Guillaume Letur, Junian Lefevre, presidens; maistres Pierre Paumier et Guillaume Lailler[2]. » Cette pièce est enchâssée entre des dispositions analogues. Les « rapports contre la court » semblent donc n'avoir eu d'autre sujet que la singulière complaisance avec laquelle les magistrats se laissaient faire des présents par les plaideurs. Voilà quels étaient les « secrés » de la cour; et, ainsi interprété, le mot « secret » devient assez piquant.

Le délateur quel qu'il soit avait beaucoup à dire : il parait en effet que l'ordre du rôle n'était pas suivi pour le rapport des procès[3]. Tel, dont l'inscription était postérieure, obtenait par la diligence intéressée du rapporteur et la complaisance du conseil, que son affaire fût jugée avant celles qui avaient été antérieurement engagées. Les commissaires chargés des interrogatoires « ex officio » acceptaient des présents d'autant plus compromettants qu'ils procédaient en vertu d'un devoir professionnel[4]. Ajoutez à cela les épices arbitraires et le reste.....

1. (Samedi 7 février 1433). X1a 9194, fol. 35.
2. X1a 9194, fol. 35 (11 février 1433).
3. (7 février 1433). X1a 9194, fol. 35.
4. Id.

La conduite du Parlement est assez singulière : d'abord, il décide que les abus seront rigoureusement réprimés, et les termes de sa délibération sont si résolus, qu'elle a tout l'air d'une protestation du corps contre les erreurs de quelques membres. Le texte du 7 février se termine par ces mots : « sera tenue et gardée ». C'est une réprobation simple et expressive. Cependant, au bout de quatre jours, la cour se ravise; elle change de personnage; il semble que ce soit seulement à contre-cœur qu'elle ait ouvert les yeux sur des faiblesses lucratives. Avec l'hypocrisie d'une prude, elle décrète une enquête contre ceux qui ont divulgué ses « secrés » domestiques.

Malgré son dépit, elle continuait à tenir la main à l'observation des réformes auxquelles elle s'était résignée. Tous les conseillers présents, avec les greffiers et leurs clercs, avaient prêté serment de ne plus recevoir de « dons corrumpables »; et à mesure que les absents revenaient à leur poste on exigeait d'eux la même garantie. Il n'était guère possible de refuser sa parole. Cependant, comment tenir une promesse qui réduisait à mourir de faim? Un conseiller, nommé Jean de Montmorin, eut le courage de ne pas prendre un engagement qu'il était sûr de ne pouvoir tenir. Le texte du registre où ce refus est consigné, est rédigé en latin, comme tous les passages où il s'agit d'une affaire grave, d'un secret d'État. Ici, c'est sans doute par pudeur que la cour a adopté une langue étrangère, familière, il est vrai, aux hommes de loi, mais, du moins, obscure pour les profanes[1]. Ainsi ce procès-verbal n'est pas moins plaisant par l'honnêteté relative du fond que par le mystère de la forme. Il paraît que les raisons alléguées par Jehan de Montmorin ne furent pas jugées péremptoires, cependant nous ne trouvons nulle part qu'il ait été inquiété pour sa franchise, ni contraint de jurer à contre-cœur.

On s'était plaint, non-seulement des conseillers, mais aussi des procureurs et des avocats. Le 13 février 1433, ils promirent à leur tour de faire taxer leurs honoraires[2] et de ne plus ruiner leurs clients en multipliant sans raison les contredits et les écritures[3].

1. « Venredi 13 février 1433..... Maistre Jehan de Montmorin, *requisitus ut juraret ordinacionem de non accipiendis muneribus die sexta hujus mensis factam, non juravit, multas rationes assignans quod fieri non debet.* » Xia 9194, fol. 35.

2. Xia 9194, fol. 36.

3. « Venredi 13 février 1433..... « La court a ordonné de parler aux procureurs

Des dispositions complémentaires sont datées du 18 février. La réforme était achevée.

Après s'être privé de ressources plus ou moins avouables, mais indispensables, le Parlement se vit menacé de la plus cruelle indigence. C'est pour vivre qu'il se laissait corrompre. Aussi prit-il la résolution d'informer le roi de sa détresse, d'implorer sa générosité (18 fév. 1433)[1]. Les instructions données aux ambassadeurs sont rédigées en termes respectueux, mais formels. Ils doivent adresser au roi « de bonnes paroles », mais ne pas lui cacher que faute de traitement et « pour l'extrême nécessité qu'ilz ont, la plus grande partie de Messeigneurs..... iront vivre sur leurs bénéfices, et les autres avecques leurs amis, et ailleurs où ilz pourront vivre, parquoi la court demourra vide..... »

Ils doivent ajouter « qu'il plaise au roy pourveoir prestement, et se faute il y a, les avoir pour excusez, se par nécessité de vivre, il leur convient aler querir leur vie là où il la pourront trouver. » C'était, comme on le voit, mettre au roi le marché à la main. Comment la cour aurait-elle pu agir autrement? Depuis un an elle n'était plus payée.

Il faut croire que le roi se rendit aux arguments de son parlement et qu'il lui assigna des revenus. Mais les receveurs royaux traitaient légèrement les mandats de la cour, car elle est obligée en mars 1434 de les menacer de la contrainte par corps, pour qu'ils prennent les « descharges » sur eux expédiées[2].

Au mois de novembre de la même année, Jean d'Asnières est nommé pour recevoir et payer les deniers « des assignations des gages de Messeigneurs » à la place de Miles Chaligant « qui en fust bien content comme il disoit[3]. » En effet, il n'est jamais agréable d'être le caissier d'une pauvre maison. Miles Chaligant n'en resta pas moins chargé d'une partie de la besogne, s'il faut en croire un texte du 24 juillet 1436 où Jehan d'Asnières, simplement qualifié de receveur, laisse à Miles Chaligant le soin d'acquitter, sur l'arriéré de ses gages, ce qu'il reste devoir à la cour[4].

et advocatz en icelle et leur enjoindre que en contrediz et salvations de lettres, ne mettent ne escrivent chose superflue, mais seulement ce qui sert au fait et regarde la matière des contrediz et salvacions. » Xᵃ 9194, fol. 36.

1. Xᵃ 9194, fol. 37.
2. Xᵃ 9194, fol. 63 (17 mars 1434, conseil de relevée).
3. Xᵃ 9194, fol. 85 (26 et 27 novembre 1434).
4. Xᵃ 9194, fol. 142.

En mars 1435 la cour décide que le rôle des exploits et amendes ne sera pas livré au receveur « sans ce que la court ou ses commis ait choisi d'icelles, celles que vouldra retenir pour l'assignation que icelle court y a[1]. » On voulait se réserver des créanciers solvables, ce qui prouve que l'on était trop pauvre pour s'exposer à la moindre perte.

Au mois de juillet de la même année, les gages des conseillers (pour le mois de février) sont payés sur l'argent d'un dépôt fait entre les mains de la justice en attendant la conclusion d'un procès entre le seigneur de la Rocherouce et le seigneur de Montgangnier[2]. Il faut être aux abois, pour toucher à un dépôt judiciaire.

En somme, quelle qu'ait été la réponse du roi à la supplique, où le Parlement lui réclamait ses gages, les magistrats de Poitiers restèrent pauvres et ils en furent quelquefois encore réduits aux expédients[3]. Il est vrai que toutes les administrations souffraient du même mal depuis que la guerre dévorait de si fortes sommes.

Peut-être depuis le mois d'août 1436, le Parlement fut-il mieux payé, car dans un acte passé à cette date, il afferme à Regnaut de Monleu la moitié de la traite de l'île de Ré « assignée pour partie des gages de la court[4]. » C'est la première fois que nous le voyons disposer de ce revenu, ce qui permet de penser qu'il venait de lui être abandonné. Le fermage de Regnaut de Monleu s'élevait à la somme de quinze cents livres tournois. Quoi qu'il en soit, le Parlement ne profita pas longtemps de ces nouvelles ressources, puisque le même jour (10 août 1436), il recevait des lettres du roi qui lui donnaient rendez-vous à Orléans pour le

1. X1a 9194, fol. 97 (17 mars 1435 en la Grand' chambre).

2. « Samedi 16 juillet 1435..... La court a ordonné..... que Maistres Miles Chaligant prendra et retiendra des premiers deniers venant des amendes, la somme de cent royaulx qu'il a pretez a Messeigneurs pour emploier en la Distribucion de leurs gaiges du mois de fevrier derrenier passé, laquelle somme il avait en garde et depost de par la dicte court, pour cause..... de certains erreurs que le Seigneur de la Rocherouce entend proposer..... à l'encontre de certain arrest prononcié contre lui, au profit du Seigneur de Montgangnier. » X2a 21.

3. Le parlement avait été dispensé de payer une aide le 27 janvier 1423 (*Ord. des R. de F.*, VIII, p. 14). Le 4 juin 1432 les procureurs requièrent l'enregistrement de lettres qui les exemptent des tailles, subsides, aydes, impôts, guez, etc., imposés et à imposer (X1a 9194, fol. 17).

4. (Vendredi 10 août 1437). X1a 9194, fol. 145. — (Samedi 6 octobre 1436). X1a 9194, fol. 154. — (6 novembre 1436). X1a 9194.

20 courant[1]. Le délai était trop court, on dut s'excuser et en demander la prolongation; mais dès ce moment, il fallut faire les préparatifs du voyage.

Nous n'avons pas grand'chose à ajouter sur l'histoire domestique du Parlement pendant son séjour à Poitiers. Il y a bien une lutte à coups de poings entre les conseillers Guérinet et Rabateau et le secrétaire du roi Vousy, qui fit quelque tapage; mais ce petit scandale trouvera mieux sa place dans un autre chapitre.

Ainsi l'histoire domestique du Parlement royal pendant la période que nous étudions est, comme celle d'une famille de petites gens, l'histoire de sa bourse.

D. NEUVILLE.

(*Sera continué.*)

1. Xlᵃ 9194, fol. 54.

LA PAIX DE BALE

ÉTUDE SUR LES NÉGOCIATIONS

QUI ONT PRÉCÉDÉ LE TRAITÉ DU 15 GERMINAL AN III (4 AVRIL 1795) ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE.

(Suite.)

V.

Le Comité de salut public de l'an III. — Organisation des services diplomatiques. — Travail intérieur du Comité. — Merlin de Douai, Merlin de Thionville. — Vues sur la paix (Octobre 1794).

En ce moment même, le Comité de salut public[1] s'occupait de l'organisation de ses services diplomatiques. Le décret du 7 fructidor an II (24 août 1794) avait réuni à ses attributions la partie politique des relations extérieures. Pendant les deux mois qui suivirent le 9 thermidor, le Comité paraît s'être fort peu occupé de diplomatie. Ce n'est qu'à la fin de l'an II, c'est-à-dire vers le commencement de septembre 1794, qu'il se préoccupa sérieusement de l'Europe. On voit, dans un rapport écrit à cette époque sur l'organisation des bureaux du Comité, se dessiner les idées qui devaient diriger la politique extérieure de la Révolution victorieuse. Les Montagnards parvenus à la dictature entendaient reprendre, jusque dans la distribution même des services intérieurs, les traditions du pouvoir absolu tel que l'avaient exercé Richelieu et Louis XIV[2].

1. Composition du Comité du 5 vendémiaire au 15 brumaire (6 octobre-5 novembre 1795) :
Merlin de Douai, Fourcroy, Treilhard, Prieur de la Marne, Thuriot, Cochon, Bréard, Delmas, Guyton, Richard, Laloi, Eschassériaux.

2. J'emprunte ce curieux document au livre de M. F. Masson, p. 327.

« Le département des affaires étrangères sous la monarchie, disait le rapport, était le seul bien administré. Depuis Henri IV jusqu'en 1756[1], les Bourbons n'ont pas commis une seule faute majeure. Depuis Henri IV jusqu'au Régent, les rois ou un premier ministre dirigeaient, lisaient et signaient de leur propre main les dépêches. Le ministre n'était qu'un scribe, un secrétaire d'État des volontés du maître. Ce maître était l'héritier de quelques principes de famille, de quelques axiômes, bases des vues ambitieuses de la maison de Bourbon au préjudice des maisons rivales. Nos tyrans ne s'écartèrent jamais de ces axiômes, et, forts de l'industrie nationale, ils parvinrent à donner à la France les degrés d'étendue qui en ont fait la puissance la plus terrible au dehors. Dans toutes nos guerres, une province nouvelle était la récompense de notre politique et de l'usage de nos forces. »

Le Comité voulait, comme jadis « les tyrans, » ouvrir, lire et signer les dépêches. Le commissaire des relations extérieures ne devait plus être même le *scribe* de l'ancien régime : il était réduit au rôle de simple administrateur de la diplomatie. Toute l'action diplomatique devait se concentrer dans le Comité. Un arrêté du 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794) organisa les bureaux où devait s'exécuter, sous l'impulsion directe du Comité, tout le travail de la diplomatie. Ce travail était réparti entre trois divisions, composées chacune d'un chef, d'un sous-chef et de deux commis[2]. Les relations avec la Prusse étaient dans les attributions de la seconde division ; les relations avec l'Allemagne dans les attributions de la troisième. Le chef du bureau de la seconde division, Reinhard, Wurtembergeois d'origine, était un ancien ecclésiastique protestant. « L'étude de la théologie, disait Talleyrand qui savait à quoi s'en tenir sur ce point, lui avait donné une force et en même temps une souplesse que l'on retrouve dans toutes les pièces sorties de sa plume[3]. » Lié avec l'ancien évêque d'Autun depuis 1792, attaché comme secrétaire à la mission de Chauvelin à Londres, puis envoyé à Naples en 1793, Reinhard était entré au mois de novembre de la même année dans les bureaux du ministère des relations extérieures[4]. Le fontionnaire qui, à partir du mois de novembre 1794, fut placé

1. Date du traité d'alliance avec l'Autriche.
2. Masson, *Affaires étrangères*, p. 328.
3. Éloge de Reinhard.
4. Masson, *Affaires étrangères*, 290-292.

à la tête du troisième bureau diplomatique, Perreau, était un jurisconsulte. Reinhard et Perreau devaient être pour le Comité, dans ses relations avec l'Allemagne, de précieux auxiliaires. Le Comité, d'ailleurs, s'adjoignit bientôt (arrêté du 18 brumaire an III. — 8 novembre 1794) un bureau d'analyse chargé de recueillir, d'après les documents, les traditions diplomatiques de la France : Montucla, Anquetil, Flassan, furent attachés à ce service, qui s'occupa plus souvent des affaires courantes que des précédents historiques. A côté de ses collaborateurs attitrés, le Comité recherchait sous forme officieuse, ou même par voie de réquisition, les conseils des hommes qu'il croyait compétents[1].

Le Comité de Salut public, tel qu'il avait été réorganisé par le décret du 15 fructidor an II (1er septembre 1794), se composait de douze membres élus pour quatre mois; il se renouvelait par tiers le 15 de chaque mois, et les membres sortants n'étaient rééligibles qu'au bout d'un mois. Les hommes qui formèrent la partie dirigeante du gouvernement de l'an III appartenaient pour la plupart à la gauche de l'Assemblée; c'étaient des républicains déclarés et presque tous avaient donné à la Révolution le gage sanglant du régicide. Ils aimaient le pouvoir, et ils y tenaient d'autant plus que le pouvoir était la garantie de leur sûreté. Ils avaient renversé Robespierre parce qu'il absorbait la Révolution et qu'il menaçait leur existence; ils étaient décidés à s'opposer avec la même violence à une restauration de la monarchie, avec laquelle ils sentaient bien qu'il n'y avait pas de compromis possible pour eux.

Je n'ai point à raconter et à juger ici leur politique intérieure, à expliquer les causes de leurs revirements, de leurs hésitations, de leur impuissance finale; je n'ai point à rappeler non plus leurs efforts trop souvent stériles pour réparer les maux de la terreur et réorganiser le gouvernement de la France; je n'expose que leur politique extérieure, et c'est avec la guerre la meilleure part de leur rôle politique. Quelles qu'aient été leurs défaillances de caractère, si grave que soit pour la mémoire de la plupart de ces hommes

1. Id. 339, 343. « Boissy, Cambacérès, Treilhard, Sieyès, Rewbell ont mis en réquisition, pour les éclairer de leurs lumières, nombre d'hommes de l'ancien régime : Bourgoing, ancien chargé d'affaires; Thévenin, ancien secrétaire de la légation de Prusse, et, enfin, chose inconnue, le grand homme qui devait être le révélateur de la vérité économique, Henri Saint-Simon (Réquisition du 5 fructidor). » Masson, id., 353.

la déplorable complicité de leur silence pendant la Terreur, la complicité plus coupable de leurs actes pendant le Directoire, on ne peut contester ni l'ardeur de leur patriotisme ni les qualités supérieures d'hommes d'affaires et d'hommes d'État que possédaient plusieurs d'entre eux. Ils avaient l'étoffe de bons ministres; le chef d'État manquait parmi eux pour imprimer la direction, résoudre les grandes difficultés et dominer par la hauteur des vues et la fermeté de l'âme les terribles événements que l'on traversait. Un témoin que l'on peut invoquer, Miot de Mélito[1], alors commissaire des relations extérieures, les vit de près et a rendu justice à leur mérite :

« Je travaillais régulièrement avec le Comité de salut public, qui se trouvait alors composé d'hommes à qui, quelle que soit la manière dont on jugera leur conduite politique dans le cours de la révolution, on ne peut refuser de grands talents, tels que Merlin (de Douai), Cambacérès, Sieyès, Fourcroy, Boissy d'Anglas, Carnot et autres[2]. Je cherchai à ranimer, autant que le permettait l'isolement où la ligue de toutes les puissances réunies contre la France l'avait mise, nos relations au dehors... Le Comité de salut public secondait mes vues et accueillait sans difficultés les propositions que je lui faisais. On cherchait à sortir de l'abîme de l'anarchie, et il serait injuste de ne pas reconnaître les efforts que le Comité fit alors pour rétablir l'ordre, pour faire, si l'on peut s'exprimer ainsi, rentrer la France en Europe, dont elle avait été en quelque sorte exilée. Environné de dangers que les factions non encore éteintes suscitaient autour de lui, sans cesse alarmé par la famine, obligé de pourvoir aux immenses besoins de quatorze armées afin de les mettre en état de soutenir leurs premiers triomphes et d'en acquérir de nouveaux, enfin gêné dans tous ses mouvements, suspecté dans toutes ses intentions, ce Comité ne succomba pas sous le faix et répondit par la plus étonnante activité, par le plus laborieux dévouement, je ne dis pas à la confiance publique (ni la nation, ni même la Convention ne lui en accordaient), mais à la grandeur de la charge que le hasard lui avait imposée. »

Le plus éminent des membres du gouvernement de l'an III, celui qui, par ses faiblesses de caractère aussi bien que par la force de son esprit, l'étendue et la variété de ses connaissances,

1. *Mémoires*, t. I, ch. III. Cf. *Manuscrit de l'an III*, préface.

2. Sieyès n'entra au Comité que le 4 avril 1795, c'est-à-dire la veille de la signature de la paix avec la Prusse : il n'eut point de part à ce traité.

la souplesse de son intelligence, caractérise le mieux les hommes d'État de ce temps, est incontestablement celui qu'on appela plus tard M. le comte Merlin, et qui n'était alors que le citoyen Merlin (de Douai). M. Mignet, dans les belles notices qu'il a consacrées aux académiciens de la Convention, a tracé de lui un portrait magistral. « Jamais, dit-il, le savoir dénué d'ambition et l'habileté pour les choses sans l'empire sur les hommes n'avaient donné un rôle si considérable et si varié... Savant égaré dans une révolution..., M. Merlin n'avait ni l'exaltation qui emporte ni la force qui résiste... Le 9 thermidor le rendit à ses sentiments naturels... Il fut un de ceux qui mirent le gouvernement dans de nouvelles voies, au dedans par la ruine du régime révolutionnaire, au dehors par le démembrement de la coalition européenne[1]. » Il eut dans la conduite de la négociation dont on expose ici l'histoire une part prépondérante.

Le Comité délibérait sur les affaires diplomatiques. Les rapports des agents lui étaient adressés; on les lisait, en séance, soit en entier, soit par extraits; le Comité décidait des réponses à adresser aux agents, entendait la lecture des dépêches rédigées d'après ses instructions, les discutait et les signait. Mais avec la multitude et la diversité des intérêts qu'il avait à régler, le Comité, dans son ensemble, ne pouvait décider que de la direction générale des affaires; le travail de préparation était divisé entre ses membres, selon leurs aptitudes et selon leurs goûts. Merlin de Douai, Cambacérès, Rewbell, Boissy d'Anglas, Sieyès, Fourcroy et Treilhard, furent les diplomates de ce conseil que Fain appelle le cabinet de l'an III. Aucun d'eux n'eut la direction de toutes les affaires extérieures et ne joua, même dans la préparation du travail, le rôle de ministre des affaires étrangères. Le Comité les chargeait de suivre, soit isolément, soit avec le concours d'un collègue, les relations de la République avec tels ou tels Etats déterminés : ils dépouillaient la correspondance, étudiaient les questions avec les chefs compétents des bureaux diplomatiques, rapportaient les affaires au Comité, rédigeaient ou faisaient rédiger les dépêches. Depuis le début de la négociation jusqu'au 15 nivôse (4 janvier 1795), Merlin de Douai suivit la correspondance de Prusse. Cam-

1. *Notices et mémoires :* Le comte Merlin.

bacérès, qui était entré au Comité le 15 brumaire (5 novembre 1794), y travailla avec lui et en prit la suite du 15 nivôse au 15 ventôse (4 janvier — 5 mars 1795). Merlin de Douai, qui était sorti du Comité le 15 nivôse, y rentra au bout d'un mois, le 15 pluviôse (3 février), travailla avec Cambacérès, reprit la correspondance de Prusse et la suivit jusqu'au 15 prairial (3 juin 1795) avec la collaboration de Rewbell, qui entra au Comité le 15 ventôse, lorsque Cambacérès en sortit. On voit que, pendant toute la durée de la négociation qui se termina le 15 germinal (4 avril), la correspondance de Prusse resta, sauf pendant un mois, dans les mêmes mains, et que, grâce au travail commun de Cambacérès et de Merlin, elle put, malgré les renouvellements du Comité, conserver une unité de direction qui était absolument nécessaire. Le chef du bureau chargé des affaires de Prusse, Reinhard, fut durant toute cette période le conseiller diplomatique du Comité et contribua sans aucun doute, pour une très-large part, à la bonne tenue et à la poursuite régulière de la négociation.

Le 7 brumaire an III (28 octobre 1794) le Comité informa Bacher des changements qui avaient été accomplis dans la direction des services diplomatiques, par une circulaire ainsi conçue :

« Nous te prévenons que, par le décret de la Convention nationale du 7 fructidor, la partie politique des relations extérieures a été réunie aux attributions du Comité de salut public. C'est donc au Comité que tu vas t'adresser désormais pour ce qui concerne la politique ou les négociations dont tu es spécialement chargé. »

Le 13 brumaire (3 novembre 1794), Bacher accusait réception de cette circulaire. Il demandait en même temps des instructions sur l'échange des prisonniers, la question de la neutralité du nord de l'Allemagne, celle de la paix, et sur les autres affaires au sujet desquelles il avait écrit à la commission des relations extérieures. Aux rapports de Bacher, qui lui avaient été transmis par les commissaires auxquels ils étaient adressés, le Comité put joindre bientôt des renseignements qui devaient avoir à ses yeux une bien autre autorité. Merlin de Thionville, envoyé par le Comité le 6 brumaire (27 octobre 1794) en mission près les armées du Rhin et de la Moselle, écrivit le 14 brumaire (4 no-

vembre) à Merlin de Douai une lettre dans laquelle il lui donnait en résumé la situation de ces armées[1] :

« L'ennemi a abandonné la rive gauche du Rhin, moins Saint-Goar, moins Rheinfels, moins l'île de Worms, moins la tête du pont de Manheim, moins Mayence enfin ! Et comment a-t-il abandonné cette rive ? Sans être battu. Il est à prendre ses quartiers d'hiver sur la rive droite, maître de tous les passages, gardant la défensive, mais pouvant la convertir en offensive quand bon lui semblera. »

Les chefs de l'armée française, et en particulier Michaud « sans moyens, trembleur », étaient incapables et d'ailleurs dépourvus de ressources. Merlin était d'avis de pousser vigoureusement les opérations sur les places et les ouvrages de la rive gauche. Dès son arrivée, il avait été renseigné sur les dispositions pacifiques des Prussiens. Kalkreuth, avant de passer le Rhin, avait vainement essayé de parler aux généraux français ; n'ayant pu y parvenir, il leur fit dire par un prisonnier qu'il leur renvoya « que le seul regret qu'il avait en passant le Rhin était de n'avoir pu les entretenir. » Merlin constatait que les rapports entre les deux armées n'étaient point ceux de gens qui se font une guerre acharnée : « Plusieurs fois nos blessés avaient été secourus par de simples soldats prussiens[2]. » — « Le bruit commun de l'armée prussienne, ajoutait-il, était que réunie bientôt à l'armée française, on écraserait la maison d'Autriche[3]. » Les premiers ren-

1. Voir Reynaud, *Vie et correspondance de Merlin de Thionville*, II, p. 112.

2. Ces ménagements étaient réciproques. M. de Vivenot (*Saxe-Teschen*, 2e partie, tome II, p. 43, note) rapporte que les officiers et les soldats autrichiens étaient en France l'objet des plus mauvais traitements ; mais que les officiers et soldats prussiens ne manquaient de rien et que le gouvernement français avait expressément ordonné aux populations de les traiter avec la plus grande attention.

3. « Pillant et incendiant, dit l'historien autrichien M. de Vivenot, les Français resserraient leur cordon sur le Rhin ; mais tandis qu'ils échangeaient continuellement des coups de canon avec les Autrichiens, ne cessaient de les combattre et incendiaient avec des fusées les villages allemands de la rive droite, ils s'entretenaient cordialement avec les soldats prussiens ; ils se saluaient par des vivats. » — « Les Français et les Prussiens, écrit un major autrichien, se donnaient des concerts de musique militaire et semblaient vivre en assez grande confiance les uns avec les autres. J'envoyai aujourd'hui un de mes cadets vers Elfeld, le long du Rhin ; les Français le reconnurent pour un Autrichien et l'accablèrent d'insultes ; les Prussiens, en face d'eux, se mirent à rire. » Rapport du major Dinnersperg. 9 nov. 1794. Vivenot. *Saxe-Teschen*. 2e partie, I, p. 26.

seignements recueillis par Merlin lui montraient les Prussiens disposés, non-seulement à la paix, mais à l'alliance, et prêts à abandonner la rive gauche du Rhin à la France si la France les aidait à conquérir la Silésie autrichienne. Ces plans, qui furent en effet agités dans le cours des négociations et qui étaient soutenus en Prusse par quelques anciens disciples du grand Frédéric, étaient loin d'être ceux du gouvernement prussien. Merlin de Thionville pensait qu'il fallait, sans se fier aux apparences et tout en redoublant d'énergie militaire, tenir compte de ces tendances de la Prusse. Ses idées sur la négociation et la paix se déclarent nettement dans cette lettre du 4 novembre, et il est intéressant de les rapprocher de celles qui avaient inspiré le rapport de la fin de l'an II sur l'organisation des services du Comité :

« ..... C'est au moment où nos armées sont victorieuses que la diplomatie doit s'exercer avec le plus d'activité pour produire les plus grands effets. On a beau vous dire qu'on cherche à vous tromper par des propositions : on n'est jamais trompé quand on ne fait qu'écouter des propositions, et surtout quand, aussi malin que l'ennemi, on en obtient d'abord quelque chose, et en ne s'avançant que de manière à pouvoir lui refuser tout ce qu'on voudra.....

« Les négociations seraient ouvertes sans entendre aucune suspension d'armes, sans diminuer en rien notre activité militaire, et sans frapper des coups moins sûrs contre la coalition.

« Tu apprécieras toutes ces réflexions. Je t'en donne les bases pour certaines. Si tu crois devoir faire usage de ma lettre tu le feras....

« Louis XIV vainqueur dictait des lois à l'Europe; Louis XIV vaincu payait un subside pour faire la guerre contre son petit-fils. »

VI.

Ouvertures officielles pour l'échange des prisonniers et la négociation éventuelle de la paix. — Suite des essais de médiation du Danemark. (12-30 *novembre* 1794.)

Cependant Mœllendorf, comprenant que les déclarations d'un agent secret comme Schmerz ne suffiraient pas à convaincre le Comité des dispositions de la Prusse et qu'il fallait venir à des démarches ostensibles, avait, le 3 novembre, donné à son aide

de camp Meyerinck des pleins pouvoirs pour traiter au nom du roi « avec les représentants de la nation française, tant sur l'échange des prisonniers que sur d'autres objets qui y tiennent. » Le 22 brumaire (12 novembre), Bacher annonçait au Comité l'arrivée de Meyerinck et demandait des instructions. Meyerinck arriva le lendemain, fit connaître à Bacher l'objet de sa mission ostensible et ajouta que les princes de l'empire désiraient sortir d'une guerre contraire à leurs intérêts.

« J'ai fait hier la connaissance de Meyerinck, écrivait Bacher le 24 brumaire (14 novembre 1794). Il a commencé par m'assurer que le roi de Prusse l'avait surtout chargé de nous transmettre par mon entremise les expressions de sa reconnaissance de la distinction qu'on faisait de ses États de ceux des autres princes d'Empire ; que sensible à cette attention, il était non-seulement dans la ferme résolution de ne plus renouveler son traité de subsides avec l'Angleterre, mais encore de retirer insensiblement son armée du Rhin ; que les 20,000 hommes qui venaient de retourner à Berlin seraient successivement suivis du parc d'artillerie et d'un autre corps de troupes ; qu'il fallait seulement ménager le décorum, pour que cette retraite trop subite ne puisse pas être considérée par les états d'Empire comme une défection. » Le roi de Prusse tenait infiniment à la neutralité de l'Empire. « J'ai dit à Meyerinck qu'il nous fallait toute la rive gauche du Rhin, depuis Bâle jusqu'en Hollande. » Meyerinck ajouta que le prince Henri reprenait de l'influence, que l'on revenait au système de Frédéric II et que Bischoffwerder s'y ralliait. « Je dois avant de finir ma lettre observer que Meyerinck est doux, honnête et plein du désir de voir rétablir les anciennes relations entre la France et la Prusse. Il a parlé de la République avec des sentiments d'admiration comme militaire, et avec une sensibilité touchante, comme un homme qui chérit la liberté, et qui fait des vœux pour le bonheur de l'humanité en général. Ce sont les principes de Mœllendorf et de Kalkreuth, auxquels tout le parti de l'ancienne cour va se rallier sous la bannière du prince Henri de Prusse, de Herzberg, de Finckenstein et de plusieurs autres personnages. »

Meyerinck était accompagné d'un secrétaire de légation, Harnier, qui affichait les mêmes principes. Fils d'un commissaire des guerres du landgrave de Hesse et entré au service prussien, Harnier était un admirateur des principes de la Révolution. « Ce jeune homme, disait Bacher, est zélé patriote et plein de désir de

servir la cause de la liberté. Il a l'esprit très-conciliant et très-propre aux grandes affaires[1]. » Bacher voyait les deux agents prussiens dans les maisons « les plus connues pour leur attachement à la Révolution française. » « On leur a joué, dans un concert, tous les airs et chanté les chansons patriotiques, écrivait-il le 16 novembre; ils ont paru écouter avec grand plaisir et m'ont fait demander les productions littéraires qui ont rapport à la Révolution française[2]. » Quelques jours après, Bacher reçut les premières instructions du Comité; elles étaient datées du 26 brumaire (16 novembre 1794)[3].

« La seule réponse que tu aies à faire à ces agents, est que le Comité de salut public est, d'après les décrets de la Convention nationale, la seule autorité qui puisse les écouter et que c'est à lui qu'ils doivent adresser directement les propositions qu'ils sont chargés de faire. »

Bacher fit connaître ces résolutions à Meyerinck, qui se décida aussitôt, le 22 novembre, à communiquer ses pleins pouvoirs au Comité. Il lui écrivit en même temps pour proposer officiellement l'échange des prisonniers; il demandait que l'on ménageât les États du roi de Prusse situés sur la rive gauche du Rhin[4], que ces États fussent dispensés des réquisitions, des contributions et autres conséquences de la guerre; il proposait enfin la conclusion d'un armistice et la neutralisation de Mayence pour y traiter et y effectuer l'échange. Bacher transmit cette lettre au Comité le 3 frimaire (23 novembre). Il ajoutait que le roi de Prusse abandonnait la Hollande à elle-même et ne s'immiscerait pas dans les affaires intérieures de cette république; qu'il offrait, en attendant la paix séparée, de se retirer de la coalition et de rappeler l'armée de Mœllendorf; qu'il espérait obtenir la neutralité pour ses États du cercle de Westphalie; qu'il reconnaîtrait la République française; que la Hesse-Cassel et les princes protestants avaient

1. Bacher au Comité. 30 frimaire an III (20 déc. 1794).

2. Bacher au Comité. 26 brumaire an III.

3. Composition du Comité du 15 brumaire au 15 frimaire (5 novembre—5 décembre 1795) : Merlin de Douai, Fourcroy, Cambacérès, Carnot, Prieur de la Marne, Pelet, Thuriot, Cochon, Bréard, Delmas, Guyton, Richard.

4. Meurs, le duché de Gueldre, la partie occidentale du duché de Clèves, environ 2,750 kil. carrés et 125,000 âmes. Cf. Himly, Formation des États de l'Europe centrale. Tome II. Prusse.

demandé l'intervention de la Prusse[1], et enfin, ce qui était beaucoup plus hasardé, que Frédéric-Guillaume était disposé à comprendre la Pologne dans sa paix et à garantir à cette république sa constitution de 1791. Hardenberg, disait Bacher en terminant, se trouvait à Francfort, tout prêt à venir à Bâle. — Les agents prussiens mettaient tout en œuvre pour convaincre Bacher et le gagner à leurs projets. Ils y avaient réussi; le secrétaire de la mission française ne paraissait point douter de leurs intentions; il mettait un zèle extrême à en instruire le Comité. Ce zèle même l'emportait quelquefois trop loin. On en a la preuve par une lettre qu'il adressait le 2 frimaire (22 novembre) au général Michaud, et qui pouvait avoir pour conséquence de ralentir les mouvements déjà trop incertains de ce général.

« On est tellement disposé à la paix, et même pressé de la part des Prussiens, lui disait-il, qu'on paraît décidé à faire la paix à tout prix et à s'en rapporter entièrement à la République française quant aux conditions qu'elle voudra bien prescrire. »

Merlin de Thionville n'était pas d'avis qu'il fallût ménager les Prussiens. Ce n'était pas qu'il doutât de leurs dispositions pacifiques, mais parce qu'il pensait avec raison que ces dispositions se prononceraient d'autant plus que les armées françaises montreraient plus d'énergie. Il avait voulu se renseigner par lui-même sur « ce que pensait et faisait l'ennemi à l'autre rive. » Les *patriotes* du pays montraient un grand attachement pour la République. L'un d'eux, « un citoyen nommé Schmitz, de Kreuznach, homme plein de génie et de *patriotisme* », se mit au service de Merlin de Thionville, passa le Rhin, se fit prendre et conduire au général Kalkreuth. Il lui dit « que les représentants du peuple offraient de demander la paix pour la Prusse à leur gouvernement, si les Prussiens voulaient se retirer franchement de la coalition. » Schmitz devait en outre observer avec soin l'état et la disposition des forces militaires des Prussiens. Il accomplit sa double mission. « Il nous a appris, écrivait Merlin de Thionville[2], la détresse de ces messieurs qui veulent finir en

1. Des démarches de ce genre étaient alors faites à Berlin par la Hesse-Cassel, la Hesse-Darmstadt, le duc de Deux-Ponts et l'électeur de Trèves. Hüffer, p. 112.

2. Au Comité, 14 frimaire an III (4 déc. 1794). Reynaud, II, p. 127.

rois avec fierté. » Schmitz avait vu le général Kalkreuth à Wiesbaden, et Merlin, dans une lettre adressée le 1 frimaire an III (21 nov. 1794) au Comité, résumait ainsi les impressions rapportées par son émissaire : « Le cri du soldat prussien comme du général est la paix. Mais le roi de Prusse ne veut en conférer que dans une suspension d'armes, et il demande pour préliminaires que l'on ne se mêle pas des affaires de la Pologne... Il paraît aussi que le roi de Prusse ne veut pas se détacher de l'empereur. » Schmitz avait même ajouté que les deux souverains de Prusse et d'Autriche voulaient se partager l'Allemagne et abroger la constitution germanique garantie par la paix de Westphalie. C'était un pur roman, et tout en exagérant à leur manière, les confidents de Mœllendorf étaient mieux informés. Merlin transmit ces renseignements au Comité; il y joignit son jugement personnel. La politique de domination et de conquête, telle que l'avaient pu concevoir Richelieu et Louvois, telle que Bonaparte la reprit à son compte et la poussa jusqu'à ses conséquences extrêmes, s'est rarement manifestée avec autant de fierté. Cette politique devint celle du Comité de salut public, et si Merlin de Douai en fut le principal agent, Merlin de Thionville en fut certainement le principal inspirateur. Il écrivait au Comité le 1 frimaire (21 novembre 1794)[1] :

« La guerre doit conduire un état à la paix ou à sa perte, quelle que soit sa puissance, de la même manière que la fièvre conduit l'homme le plus robuste à la guérison ou à la mort. Ainsi, battant en ce moment nos ennemis, c'est ce moment de nos victoires qui doit être choisi pour les obliger à demander la paix..... Notre principe doit être que les loups se dévorent entre eux; mais pour les contraindre à nous demander la permission de se battre, il faut, je pense, forcer la Prusse à retirer des armées coalisées jusqu'à son dernier soldat. Le moyen est facile..... Je vous donne pour certain que le général Hohenlohe vient de partir pour la Silésie avec les régiments dont les noms suivent..... Voulez-vous faire partir le tout et qu'il ne reste avec les coalisés que ce que la Prusse leur doit comme faisant partie intégrante de l'Empire ?..... Entrez dans la Gueldre par Cologne, et tandis que vous ferez courir le bruit que vous venez prendre à revers la rive droite du Rhin, tombez sur les possessions de la Prusse qui courra se défendre chez elle avec tous ses moyens et

1. Reynaud, id., p. 118.

consentira bientôt à vous abandonner le Rhin pour vous voir sortir de chez elle.

« D'autre part vous n'avez pas été sans tâter l'empereur; on prétend ici qu'indigné de la conduite de la Prusse dans cette campagne, son conseil ne serait pas loin de faire avec nous une paix particulière. L'empereur perd peu de chose en nous laissant la rive gauche. A l'exception de l'électeur de Bavière, les évêques seuls sont dépouillés. Mais l'empereur ne serait-il pas content de trouver le prétexte de lui enlever la Bavière, objet de tous les vœux du cabinet de Vienne?

« Pour moi, après avoir bien réfléchi sur les lieux, au milieu de personnes bien instruites, je crois que la paix doit se faire aux dépens de tous nos ennemis et surtout aux dépens des plus faibles. C'est par eux qu'il faut arriver aux plus forts. Quand on veut attaquer une place, on s'empare d'abord des ouvrages avancés. En dernière analyse tout doit vous engager à accepter une paix particulière. Une seule puissance dégagée de la coalition sera bientôt suivie de beaucoup d'autres. Chacun craindra de se trouver le dernier; et la République, après avoir reculé ses limites jusqu'au Rhin, dictera ses lois à l'Europe. »

Merlin de Thionville se trompait au sujet de l'Autriche; il ignorait les négociations secrètes qui se poursuivaient alors entre Vienne et Pétersbourg et qui avaient pour but d'assurer à l'Autriche un nouveau morceau de Pologne tout en lui permettant de défendre le Rhin et en lui donnant les moyens d'annexer la Bavière. Mais en ce qui concerne la Prusse, Merlin se montrait très-perspicace; il fut aussi résolu qu'il avait été clairvoyant. Il poussa de toutes ses forces les opérations de guerre. « Il est décidé sans doute que le Rhin demeurera barrière de la France, écrivait-il au Comité le 26 novembre[1]; il l'est surtout que nous resterons ici jusqu'à la prise de la tête du pont de Manheim et de Mayence. » Quelques jours après, le 4 décembre, ayant été informé par Bacher de ses pourparlers avec Meyerinck, il en concluait que « la bombe était prête à éclater et que la division allait se mettre dans l'empire, pour peu que l'on voulût s'y prêter, ne fût-ce que par des mots. » Il fallait attiser les ambitions rivales, les méfiances, les haines de la Prusse et de l'Autriche : on ne pouvait traiter avec l'une qu'en se brouillant avec l'autre.

1. 6 frimaire an III. Reynaud, p. 121.

« Pesez, je vous prie, l'intérêt du moment actuel, et surtout ne perdez pas de vue que l'on n'est véritablement maître d'imposer des conditions à ses ennemis qu'en leur portant des coups redoublés. C'est lorsqu'ils ne peuvent plus se relever qu'ils cèdent.....

« Serait-il vrai qu'on les eût ménagés? ou le leur a-t-on fait croire?

« Nous sommes en discussion, Neveu et moi, avec Féraud, qui est d'ailleurs un excellent garçon; nous voulons diriger toutes les batteries sur la tête du pont, la prendre et menacer ensuite Manheim de la brûlure si l'on ne rend Mayence, ou si l'on ne paye de grosses sommes. Féraud au contraire veut brûler Manheim en même temps qu'on attaquera la tête du pont. Féraud est seul de son avis. Michaud, Kléber, Desaix, Saint-Cyr, etc., sont du mien. Je désire que le Comité nous accorde en se déclarant pour l'un ou pour l'autre plan, le plus tôt possible. La décision fera ma loi[1]. »

L'idée de brûler une ville pour lui extorquer de l'argent ou forcer l'ennemi à rendre une autre place dont on n'est point capable de s'emparer par les moyens ordinaires de la guerre, est le résultat d'un sophisme grossier; l'expérience a démontré à la fois l'inanité et la barbarie de cette pratique. Merlin de Thionville n'en avait pas moins raison de presser les Prussiens et de pousser les travaux d'approche devant les deux places. « Cela désespère ces forbans, écrivait-il[2], et vous verrez ce qu'ils en disent dans les lettres de Mœllendorf à vos agents en Suisse. »

Mœllendorf avait autant d'intérêt à ménager ses troupes que Merlin de Thionville en avait à les fatiguer. L'activité des Français, le redoublement d'énergie que leur imprimait Merlin, l'alarmaient à la fois pour sa sécurité présente et pour le résultat des négociations engagées. De là ses efforts répétés pour convaincre les Français de la sincérité du roi de Prusse et pour les effrayer au besoin par la menace d'un retour offensif. C'est ainsi que Meyerinck communiquait à Bacher une lettre du roi de Prusse à Mœllendorf du 17 novembre 1794, où il était dit que les affaires de la Pologne étaient terminées et que la Prusse et la Russie allaient pouvoir disposer des troupes qu'elles y entretenaient[3]. Les affaires de Pologne étaient terminées en ce sens que depuis le 8 les Russes étaient maîtres de Varsovie et tenaient la

1. Merlin au Comité. 14 frimaire an III (4 déc. 1794). Reynaud, 127-128.
2. Id., id.
3. Bacher au Comité. 7 frimaire an III (27 novembre 1794).

Pologne entre leurs mains; mais, loin de songer à en rappeler ses troupes, la Prusse devait songer à les renforcer, car rien n'était moins sûr que les intentions de la Russie à l'égard de la Prusse dans le troisième partage qui était dès lors imminent. Cette lettre du 17 novembre n'avait donc pour objet que d'inquiéter la France. Quelques jours après, Meyerinck disait qu'il avait reçu du feld-maréchal une lettre du 18 novembre : Mœllendorf se plaignait de ce que les Français traitassent Clèves en territoire ennemi; il demandait que toute la rive gauche du Rhin, avec Mayence, fût comprise dans l'armistice; on jugerait par là des intentions des Français : on avait besoin de la paix de part et d'autre; mais il fallait qu'elle fût honorable. Ce n'était pas par crainte qu'on avait repassé le Rhin, mais à cause des événements de Pologne et pour donner aux Français un témoignage de bonne volonté. — Meyerinck ajoutait bientôt, d'après une lettre de Mœllendorf du 22 novembre, que les 20,000 hommes rappelés en Silésie étaient revenus sur le Rhin et que le feld-maréchal avait l'ordre de reprendre, s'il le jugeait convenable, ses anciennes positions. Le roi n'en était pas moins disposé à se réconcilier avec la France, en stipulant la neutralité de l'empire et en commençant par convenir d'un armistice. Au moment où l'Autriche et la Russie formaient une liaison plus étroite, les intérêts de la Prusse et de la France leur commandaient de se rapprocher. — Le 25 novembre, Meyerinck l'affirma en termes positifs, et pria Bacher de dire au Comité ce qu'il n'avait cru pouvoir dire lui-même dans une première lettre. « La Cour de Berlin a un besoin pressant de la paix, écrivait Bacher après cette conversation. Elle fera toutes les démarches qui pourront préparer les voies et faciliter les moyens de parvenir à une heureuse conclusion[1]. » Meyerinck était certainement autorisé à s'exprimer ainsi, car le même jour, 25 novembre, le ministère prussien confirmait ses pouvoirs pour traiter d'un armistice et de la neutralisation de Mayence; Meyerinck pouvait agir au nom de la Prusse et des États allemands qui se rallieraient à elle. Haugwitz, qui signait cette dépêche, espérait que la paix suivrait cette négociation[2].

Tandis que les ouvertures de la Prusse se dessinaient ainsi à Bâle, le comte de Bernstorf, à Copenhague, s'efforçait de con-

1. Bacher au Comité. 5 frimaire an III (25 nov. 1794).
2. Bacher au Comité. 15 frimaire (5 décembre 1794).

vaincre Grouvelle des dispositions pacifiques des princes de l'empire. Il se plaignait de la lenteur avec laquelle la Diète, sous la pression de l'Autriche, examinait la proposition de l'électeur de Mayence. Le ministre danois ne se croyait pas moins autorisé à plaider d'ores et déjà la cause de l'Allemagne et à témoigner par des déclarations très-explicites son désir de la paix.

« Au moment où l'Allemagne est dans le cas de demander la paix (car c'est le terme propre), la France, disait-il, ne saurait se refuser à ses démarches. Non-seulement la justice nous dit qu'il n'y a réellement point de guerre entre vous et l'Empire; mais de plus, s'il faut parler ouvertement, la sagesse et votre intérêt conseillent de fixer une limite au progrès de vos armes. Lorsqu'une fois vous serez maîtres en Hollande (et cet événement qu'on doit désirer maintenant ne saurait tarder à s'accomplir), lorsqu'une fois vous aurez atteint ce but, votre gouvernement aura couronné le projet d'agrandissement le plus étendu qu'ait jamais conçu la politique française. Or quelles que soient ses vues, de quelque manière qu'il prétende régler le sort des pays nouvellement soumis, [on ne peut] croire qu'il veuille pousser plus loin ses entreprises. On doit espérer qu'il saura s'arrêter à ce point, et, dans ce cas, avec qui peut-il traiter plus avantageusement qu'avec l'Empire ? »

Grouvelle saisit l'occasion pour parler de la garantie de la paix de Westphalie que l'électeur de Mayence avait invoquée; selon lui, la République ne pouvait, sans sortir de son caractère impartial et s'enchaîner, adopter une proposition ainsi formulée. L'électeur, répondit M. de Bernstorf, n'a pas pu parler autrement; mais nous sentons fort bien qu'une telle proposition est inadmissible et qu'on ne peut vous y renfermer.

« Ensuite, poursuit Grouvelle, voulant me faire apercevoir qu'il serait plus facile que je ne semblais le croire de porter l'Empire aux conditions les plus propres à plaire à la République, surtout à l'égard des pays qui bordent la rive gauche du Rhin, il observa que ces états étaient pour la plupart des souverainetés ecclésiastiques et non des principautés héréditaires, circonstance qui devait rendre les conciliations moins pénibles. M. de Bernstorf ne fit que glisser sur cet éclaircissement; mais de la part d'un homme aussi pénétrant et aussi réservé, il suffit pour annoncer l'opinion bien formée qu'un des effets de la négociation devra être, de la part de l'Allemagne, l'abandon pur et simple des pays dont il s'agit, quel que puisse

être ensuite le sort que leur prépare la politique du gouvernement républicain[1]. »

Dans un entretien qui eut lieu quelques jours après, le ministre danois se prononça plus nettement encore. Il était d'avis, disait-il à Grouvelle[2], d'accepter la médiation, même sans connaître les intentions de la France, de les lui demander et de les communiquer aux États de l'Allemagne. Il ajoutait que, pour faciliter la paix, il serait à désirer que la France garantît la constitution de l'empire.

« C'est, dit-il, la seule ressource des princes de l'Empire. Sans l'appui de la France, ils seront tous mangés (ce sont ses termes) par l'Autriche ou par la Prusse, et, sans doute, la République trouvera son intérêt à conserver pour voisins ces états faibles et jaloux de sa protection, plutôt qu'à laisser les grandes puissances s'étendre et s'approcher de ses frontières. — Tout incomplète que soit cette ouverture, écrivait Grouvelle, elle jette un grand jour sur le plan de M. Bernstorf, surtout quand on se rappelle qu'avant la démarche de l'électeur de Mayence, il s'occupait déjà de former une réunion des princes d'Allemagne. Si ce plan est avantageux pour l'Empire, il faut avouer qu'il l'est aussi pour nous. »

« On a beaucoup remarqué, ajoutait-il, la proclamation de nos représentants aux Bataves après la prise de Bois-le-Duc. Dans cette phrase : *ils ne veulent que s'entourer de peuples libres*, on a cru voir que la France évitait sagement de réunir aucun des pays soumis par ses armes, mais qu'elle se propose d'en former de petites républiques indépendantes sous sa protection. Dans ce plan, quelques-uns croient que les états qui bordent la rive gauche du Rhin pourraient rester joints au corps de l'Empire, à peu près comme le sont les cantons helvétiques. C'est ce que disait le ministre de Suède, et cela mérite quelque attention. »

Et le 10 frimaire (30 novembre), résumant les vues du comte de Bernstorf, Grouvelle écrivait au Comité :

« Ses idées sur les conditions d'une paix entre la France et l'Allemagne paraissent être les plus favorables, puisque d'un côté il entend que la République doit disposer du sort tant des Pays-Bas que des contrées d'Allemagne qui s'étendent à la rive gauche du Rhin, suivant

1. Grouvelle à la commission des relations extérieures, 28 brumaire an III (18 novembre 1794).

2. Grouvelle à la commission des relations extérieures, 4 frimaire (24 novembre 1794).

qu'il conviendra le mieux à sa politique, et que d'autre part, il ne cache pas son désir que la Hollande soit soustraite, à quelque prix que ce soit, à l'influence de l'Angleterre. Ajoutez à cette ouverture importante le projet entamé par M. le comte de Bernstorf pour former dans l'Empire une nouvelle ligue des princes et des états, laquelle aurait pour lien la garantie et la protection de la France. »

Les princes allemands ne se bornaient pas à faire plaider leur cause à Copenhague. Ils tâchaient de négocier à Bâle ; des agents plus ou moins avoués commençaient à y affluer et le corps diplomatique réuni dans cette ville se renforçait chaque jour de nouvelles recrues. Tout ce petit monde était fort agité. Des bruits de négociation commençaient à circuler. L'Autriche, qui avait à Bâle un représentant officiel, M. de Degelmann, et plusieurs agents, surveillait avec la plus jalouse attention toutes ces menées. Bacher mandait le 27 novembre au Comité que l'électeur de Bavière avait envoyé à Bâle un conseiller de régence, qu'il l'avait vu et en avait appris que l'électeur était résolu à rentrer dans la neutralité, à vivre en paix avec la France, à se débarrasser des troupes autrichiennes, et à les forcer d'évacuer Manheim, « qu'il paraissait même disposé à faire le sacrifice de la tête de pont pour que les Français, possédant toute la rive gauche du Rhin, n'aient plus de raison pour bombarder Manheim. » Le landgrave de Hesse-Cassel avait, de son côté, dépêché à Bâle un agent secret. C'était un banquier de Francfort, nommé Sordis, marié à une Française et connu comme un partisan de la République. Il était chargé de faire des ouvertures pour un échange de prisonniers ; il avait, à cet effet, des pouvoirs qui lui permettaient au besoin d'entamer une négociation de paix[1]. Sordis vit Barthélemy, qui jusque-là s'était tenu à l'écart des pourparlers de Bâle, mais qui commença dès lors à y prendre une part plus active.

La Prusse trouvait en effet qu'il était temps de se rapprocher de l'ambassadeur de la République et de sonder ses dispositions. Un gentilhomme de Deux-Ponts, qui était au service du roi de Prusse, le comte de Luxburg, fut chargé de cette mission. Le 26 novembre, il était à Bâle où il vit Bacher et Meyerinck[2]. Il se rendit à Baden chez Barthélemy, qui le reçut avec la plus

1. Vivenot, *Saxe-Teschen*, 2e partie. Tome I, p. 50-52.
2. Id., id. P. 48.

grande courtoisie et se montra disposé à entrer dans ses vues. Barthélemy s'entretint avec lui de l'état général des affaires, des grands succès obtenus par les armées françaises et de ceux qu'il en espérait encore. Cependant il désirait la paix. Il ne dissimula pas qu'il y avait dans la Convention un parti qui voulait annexer à la République tous les territoires jusqu'au Rhin; mais que cette opinion était combattue par un autre parti vers lequel il inclinait. Ceux-là, écrivait Luxburg en rapportant les paroles de Barthélemy, ceux-là « croient que fidèles à la constitution, on doit renoncer à toute conquête, que les anciennes limites de la France, c'est-à-dire celles qui subsistaient avant la Révolution, garnies partout d'une belle chaîne de forteresses, sont ce qu'il faut à la République, et lui serait de cet avis; bien entendu que les Anglais rendent tout ce qu'ils ont encore aux Français, que les Hollandais, les Pays-Bas autrichiens fussent des républiques, influencées par personne, alliées à la France[1]. » Barthélemy appartenait à cette grande et sage école de diplomates dont Vergennes avait été sous l'ancien régime le dernier représentant; ses vues se rapprochaient beaucoup de celles de ce ministre[2]; on les verra se développer dans la suite de ce travail, et l'on pourra en apprécier la justesse et la portée. Tout en désirant la paix, Barthélemy ne pensait pas qu'il fallût accepter aveuglément les ouvertures prussiennes. Ses correspondants en Allemagne et en Suisse lui peignaient les États de l'empire comme disposés à la paix, mais lui laissaient craindre que la Prusse ne cherchât simplement par ses démonstrations de paix à obtenir de l'Angleterre, de l'Autriche et de l'empire des subsides nouveaux[3]. Barthélemy connaissait l'extrême complication de la politique prussienne, et savait qu'il fallait avec cette cour user d'une prudence toute particulière. Dans ses rapports au Comité, il ne se montrait point convaincu de la sincérité de la Prusse[4].

VII.

Réponses du Comité de Salut public aux premières ouver-

1. Luxburg à Hardenberg (en français). — Ranke, *Hardenberg*, I, 271-262.
2. Voir la note de M. de Vergennes à Louis XVI en 1777. Flassan, tome VI, p. 127.
3. En particulier : Lettre de Berne du 26 novembre 1794.
4. En particulier : Rapport du 9 frimaire an III (29 nov. 1794).

tures. — Rapport de Merlin de Douai. — Effet de ce rapport sur la négociation de Bâle (18 *novembre*-20 *décembre* 1794).

Les conseils que Barthélemy donnait au gouvernement français sous une forme réservée et que Merlin de Thionville lui adressait en termes si énergiques, expliquent la conduite que tint le Comité de salut public. Le Comité désirait la paix, il en sentait l'impérieuse nécessité; mais il savait quelles étaient à cet égard les dispositions de la majorité de la Convention et avec quel mélange de soupçon et d'orgueil on y accueillait l'idée d'une négociation. « Il savait, a dit un historien, combien l'esprit révolutionnaire et même l'orgueil national seraient exigeants sur les conditions; c'était un thème de méfiance dans le parti jacobin qui, sur ce point, aurait trouvé des sympathies dans l'opinion publique[1]. » Les nécessités de la guerre étaient la seule explication possible de l'abstention des uns et des votes des autres pendant la Terreur; pour les Jacobins, la guerre et la conquête étaient la condition nécessaire de la durée du système révolutionnaire; pour les Thermidoriens, une paix glorieuse était le seul moyen efficace d'établir leur pouvoir et de dominer leurs rivaux de la Montagne. Tous enfin, passionnés pour le succès de la Révolution qu'ils confondaient avec le succès de la France, cherchaient dans la conquête la confirmation et la garantie des victoires de la nation française. Il fallait éviter surtout d'être joué ou de le paraître : sur ce point, la Convention eût été implacable, le Comité n'en doutait pas. La politique devait donc être très-réservée à l'égard des ouvertures, très-énergique dans la discussion des conditions de paix. Ajoutons qu'au moment où il se préparait à négocier, le Comité ignorait absolument l'étendue de ses pouvoirs en matière de négociation. Le décret du 7 fructidor an II avait négligé de les déterminer. Jusqu'à quel point le Comité pouvait-il s'engager dans les négociations secrètes qui étaient alors plus que jamais l'indispensable préliminaire d'un traité? Pouvait-il consentir un armistice, signer une trêve, contracter des engagements secrets? La Convention seule pouvait le décider. Lorsqu'au commencement de novembre (15 brumaire), Cambacérès entra dans le Comité, il appela sur cette question délicate l'attention de ses

1. Barante, *Histoire de la Convention*, tome V, p. 202.

collègues : il considérait qu'il y avait urgence à la régler. Il fut seul de son avis[1]. Le Comité jugea que, dans l'état des choses, un débat public sur une question constitutionnelle aussi grave aurait plus d'inconvénients que d'avantages. Les Jacobins, appuyés en cela par beaucoup de conventionnels indécis, s'opposaient à toute mesure capable de donner au gouvernement une certaine autonomie. Ces propositions, qu'ils qualifiaient d'oligarchiques, leur paraissaient entachées de contre-révolution, et, pour employer le langage d'alors, ils n'avaient pas renversé les *triumvirs* pour tomber sous le joug des *décemvirs*. Entravé à tout instant dans sa politique intérieure, paralysé dans ses mouvements parce qu'il était forcé de compter avec les partis et ne pouvait maintenir une ombre de gouvernement qu'en les opposant les uns aux autres, le Comité, qui avait le pouvoir de diriger la guerre et les négociations, ne voulait point compromettre l'exercice de ce pouvoir en le livrant prématurément à la discussion. Il comprit que les négociations deviendraient impossibles si la Convention prétendait y intervenir directement; il ajourna la question et attendit les événements, mais il en résulta nécessairement une certaine incertitude dans la diplomatie. On le voit à la réponse que le Comité adressa le 28 brumaire (18 novembre 1794) aux rapports de Grouvelle sur les ouvertures de Bernstorf :

« Ces démarches ne nous étonnent point; elles sont le résultat naturel et nécessaire des victoires de nos armées au dehors et de l'anéantissement des factions de l'étranger dans l'intérieur. Mais nous ne devons ni ne voulons pas plus les repousser que les provoquer. Le peuple français est aussi juste qu'il est grand : ses représentants ne démentiront point son caractère, et ils seront toujours disposés à recevoir en son nom les propositions qui s'accorderont avec ses intérêts et sa dignité. Voilà ce que tu dois répondre à tout ce qui t'a été dit jusqu'à présent, ou pourra l'être à l'avenir relativement à la paix. — Du reste, le Comité de salut public étant seul chargé par la loi du 7 fructidor, de la direction des relations extérieures, c'est à lui que doivent être adressées directement toutes les ouvertures qu'on peut être dans le cas de faire à la République. »

Ce ne fut qu'à l'époque de l'arrivée à Bâle du major Meyerinck

1. Rapport de Cambacérès du 13 ventôse, et rapport sur la paix avec la Toscane, 25 pluviôse an III.

et après la communication des pleins pouvoirs que Mœllendorf lui avait donnés, que le Comité acquit de la sincérité des dispositions pacifiques du roi de Prusse une certitude assez grande pour donner suite aux ouvertures qui avaient été faites à Bâle[1]. Encore ne s'avança-t-il qu'avec une extrême prudence. Le 11 frimaire (1er décembre 1794) il accusait réception dans une dépêche à Bacher de la copie des pleins pouvoirs de Meyerinck et des communications qui y étaient jointes. Il ajoutait[2] :

« Cet officier ne s'explique pas assez pour que nous nous expliquions nous-mêmes sur les propositions qu'il se dit chargé de nous faire. En conséquence nous attendrons des détails ultérieurs avant de répondre. Mais pour peu que les propositions fussent importantes, il conviendrait qu'elles fussent discutées de vive voix avec nous à Paris; et, dans ce cas, tu pourrais donner le passeport qui serait nécessaire à cet effet. »

Le Comité ne voulait entrer en négociations qu'à bon escient; mais il désirait négocier et il crut même devoir le déclarer publiquement. La question de la paix avait été portée à la tribune le 24 brumaire (14 novembre 1794). Tallien avait exprimé formellement le vœu d'une paix séparée, qui permettrait de tourner toutes les forces de la République contre « la nouvelle Carthage. » La majorité avait applaudi; mais il restait sur les bancs de l'ancienne Montagne des partisans intraitables de la guerre à outrance. On alla jusqu'à accuser le Comité de mollesse; on prétendit qu'il ne songeait à la paix que pour se rendre populaire et assurer sa dictature. Merlin de Douai fut chargé de présenter à la Convention une sorte de profession de foi et un exposé des principes qui dirigeaient le Comité dans ses relations avec les puissances étrangères. Il le fit dans la séance du 14 frimaire (4 décembre 1794).

Son rapport, écrit dans la forme déclamatoire qui convenait à l'assemblée à laquelle il s'adressait, ne semblait point fait, au premier abord, pour encourager en Europe les dispositions pacifiques. Mais on a vu que, du temps même de Robespierre, les chancelleries s'étaient habituées au sinistre galimatias des manifestes jacobins. Il faut considérer d'ailleurs qu'en ce temps,

1. Le Comité à Grouvelle. 30 nivôse an III.
2. Minute de Merlin de Douai.

et surtout à l'étranger, on était beaucoup moins choqué de ces excès de langage qu'on ne l'est aujourd'hui en France; les manifestes de l'Autriche étaient, à leur manière, tout aussi emphatiques que ceux de la Révolution. Il faut donc faire la part de la rhétorique, et, cette part faite, les tendances du Comité apparaissaient très-nettement dans le rapport de Merlin de Douai. Il réfutait à la fois ceux qui prétendaient que la France ne voulait souffrir pour voisins que des gouvernements démocratiques, et ceux qui insinuaient que la France, ayant besoin de la paix, ne songeait plus qu'à la conclure et se prêterait à tous les sacrifices. « Nos triomphes et nos principes nous permettent à la fois de vouloir et de dire ce que nous voulons, poursuivait Merlin; notre justice sera toujours inséparable de notre gloire; oui, nous voulons la paix, mais nous la voulons garantie par notre propre force et par l'impuissance où nos ennemis seront à jamais de nous nuire. » Merlin ajoutait que plusieurs des coalisés, effrayés du partage de leur territoire que méditaient « leurs dignes alliés[1] », paraissaient disposés à la paix. La Hollande et l'Espagne devaient ouvrir les yeux sur les dangers dont les menaçait l'Angleterre. Merlin réservait toutes ses diatribes pour « cette odieuse puissance. » Il adoucissait au contraire singulièrement le ton de sa harangue lorsqu'il parlait de la Prusse. Sans doute, en débutant, il avait flétri, suivant l'usage, la conduite des tyrans coalisés « depuis l'instant qui a vu ourdir la trame de leurs crimes sous le nom de traité »; mais ce n'étaient là que des phrases générales, et l'on a vu que les agents prussiens ne le cédaient à personne quand il s'agissait de renier le traité de 1792. Merlin, d'ailleurs, ainsi que tous les révolutionnaires, s'exprimait sur l'alliance de 1756 dans les mêmes termes qu'aurait pu le faire en Prusse le plus convaincu des élèves de Frédéric et le plus implacable adversaire de l'Autriche[2]. Ces ménagements calculés ne pouvaient manquer de produire en Prusse un effet favorable.

1. Allusion aux États allemands et en particulier à la Bavière, qui redoutait d'être démembrée ou annexée par l'Autriche.

2. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les questions si complexes et si souvent controversées que soulève l'histoire de ce traité. Il faudrait, pour le juger avec impartialité, le distinguer du traité de 1758 qui en fut le complément, mais qui en faussa la portée; il faudrait distinguer surtout l'objet qu'on s'était proposé en le concluant[1], et les résultats qu'il produisit par la suite; il faudrait raconter

1. La publication des mémoires de Bernis, annoncée par M. Masson, fournira sur ce point de précieux éclaircissements.

« Sans doute que la Prusse, disait Merlin, celui peut-être de tous les gouvernements qui devait le plus s'applaudir de voir s'élever une grande république sur les ruines de la monarchie dont le honteux traité de 1756 avait fait un si puissant renfort pour l'astucieuse maison d'Autriche; sans doute, dis-je, que la Prusse finira par s'apercevoir que c'est dans une paix solide avec la France et dans une union intime avec les puissances du Nord qui l'avoisinent, qu'elle peut trouver les seuls principes de la durée, la seule force que, malgré la politique de son cabinet et la tactique de ses armées, elle puisse raisonnablement opposer à la dévorante ambition de la Russie. » Quant à la France, Merlin déclarait au nom du Comité qu'elle tiendrait compte de la situation des États avec lesquels elle traiterait, et qu'elle ne confondrait pas ceux qui avaient formé la coalition avec ceux qui avaient été forcés de se joindre à « cette ligue insensée. » Mais il se prononçait, sans préciser toutefois les termes, pour le principe de l'*uti possidetis*, c'est-à-dire pour la conquête et le système des frontières naturelles :

« Le Peuple français, en traçant de sa main triomphante, mais généreuse, les limites dans lesquelles il lui conviendra de se renfermer, ne repoussera aucune des offres compatibles avec ses intérêts et sa dignité, avec son repos et sa sûreté. Telle est sa politique; elle marche à découvert. Il traitera avec ses ennemis, comme il les a combattus, à la face de l'univers, qu'il prend à témoin de sa justice comme il l'a eu pour témoin de ses victoires. Pour tout dire en un mot, là où le Peuple français ne regardera plus la guerre comme nécessaire, soit pour réparer les outrages faits à sa dignité, soit pour se préserver des nouveaux attentats de la perfidie; là seulement il enchaînera la victoire, là seulement il commandera la paix. »

Sur la proposition d'André Dumont, la Convention décréta que le rapport de Merlin de Douai serait traduit dans toutes les langues, envoyé à toutes les armées et à toutes les communes, « afin que tous les Français disent comme la Convention : La paix, mais une paix solide et glorieuse. »

par qui et dans quelles conditions il fut critiqué du temps même de Louis XV, expliquer comment l'alliance prussienne avait sous Louis XVI et au moment de la Révolution des partisans si convaincus, et raconter la série ininterrompue des négociations secrètes entre des agents prussiens et français de 1791 à 1794. Il suffit de rappeler que le traité de 1756 était très-impopulaire, et qu'il fut dès le début de la Révolution un des principaux griefs invoqués et exploités contre la cour, le roi et particulièrement contre la malheureuse Marie-Antoinette.

Le jour même où Merlin de Douai présentait ce rapport à la Convention, le Comité écrivait à Bacher[1] dans le même sens. Le Comité, disait la dépêche, est disposé à écouter toutes les propositions de paix acceptables ; il est pénétré depuis longtemps de la nécessité où sont les gouvernements de France et de Prusse de s'unir contre leurs ennemis communs. Que la Prusse y apporte de la loyauté, et le système de l'Europe sera changé pour son intérêt et pour celui de la France. Le Comité s'étonne qu'on réclame pour le siége de Mayence : si le roi de Prusse désire la paix, il doit désirer qu'on abaisse de plus en plus les États destinés à devenir ses ennemis comme ceux de la France. — Le lendemain, 5 décembre, sentant, comme on l'avait senti à Berlin, que si la négociation prenait un caractère officiel, il faudrait la confier à un agent plus autorisé que Bacher, le Comité jugea nécessaire de se mettre en rapports plus étroits avec Barthélemy. La personne de Barthélemy n'était que peu ou même point connue des membres du Comité; ses opinions modérées et les mœurs d'ancien régime qu'il avait conservées, ne laissaient point de le rendre suspect aux yeux de plusieurs; mais on connaissait son caractère, son expérience, ses relations, et l'on comprenait la nécessité de s'adresser à lui. Le Comité, dans sa dépêche, résumait brièvement les pourparlers secrets engagés à Bâle et demandait à Barthélemy ses observations. Le Comité pensait qu'il serait plus expédient de traiter de vive voix à Paris que par lettres. Il ajoutait que s'il s'était agi de traiter avec des ambassadeurs, Barthélemy aurait eu des droits à sa confiance ; mais comme il ne s'était agi jusque-là que de transmettre des pièces et des informations, le Comité avait laissé agir Bacher[2]. La pensée du Comité se montre nettement dans une lettre qu'il adressait le même jour à Merlin de Thionville. Il l'invitait à poursuivre énergiquement les opérations contre Mayence.

« Au fond, disait-il, quelque désir que la Prusse témoigne de traiter avec nous, il faut, en y répondant, nous tenir plus que jamais sur nos gardes. Mœllendorf.... paraît trouver mauvais que nous con-

1. 14 frimaire an III (4 déc. 1794). Minute de Merlin de Douai.

2. Le Comité à Barthélemy, 15 frimaire an III. Composition du Comité du 15 frimaire au 15 nivôse (5 décembre 1794-4 juin 1795) : Merlin de Douai, Fourcroy, Cambacérès, Carnot, Boissy-d'Anglas, Prieur de la Marne, Pelet, Delmas, Guyton, Richard, Dubois, André Dumont.

tinuions le siége de Mayence. C'est de sa part ou une plaisanterie ou un piége dans lequel nons ne tomberons pas. Si la Prusse veut sincèrement faire avec la République française le traité qui convient aux intérêts des deux nations, Mayence doit nous rester. Ainsi, que lui importe que nous nous emparions ! Il y a plus : son intérêt même demande que nous en soyons bientôt maîtres, puisque ce sera autant de pris sur les puissances de second ordre qui sont entièrement dévouées à la maison d'Autriche, redoutable ennemie commune de la France et de la Prusse[1]. »

Cependant, averti par un rapport de Grouvelle du 21 brumaire, que l'on répandait à l'étranger le bruit que la France repoussait les ouvertures du roi de Prusse, le Comité crut devoir protester. Il écrivit à Grouvelle le 20 frimaire (10 décembre 1794[2]), et accusa réception du rapport.

« C'est avec bien de l'étonnement que nous y avons lu que le ministre danois regarde comme certain que le roi de Prusse a éprouvé de notre part *un refus net* lorsqu'il a fait auprès de nous des démarches pour négocier une paix séparée. Nous t'autorisons à déclarer que cette assertion est de toute fausseté. Elle n'a sans doute été avancée que par une de ces ruses qui sont assez familières à la plupart de nos ennemis; mais nous n'en serons pas dupes. »

Le même jour, un courrier extraordinaire fut envoyé à Bacher. La dépêche dont il était porteur exprimait l'étonnement du Comité et se continuait ainsi[3] :

« Il faut qu'on s'explique franchement. Veut-on véritablement traiter avec la République? Nous sommes prêts. Veut-on seulement avoir aux yeux de l'Europe l'air de désirer la paix pour pouvoir parvenir à se faire écouter? Nous ne serons pas dupes d'une pareille ruse et ceux qui en seraient les auteurs en deviendraient bientôt les victimes.

« Deux grands moyens de négociation s'offrent à la République pour dissoudre la coalition par des traités séparés. Le cabinet de Berlin est maître de nous faire préférer celui qui peut seul rassurer et agrandir son existence. C'est à lui de faire son choix.

« Nous te chargeons de sonder ses dispositions..... Il est impor-

1. Le Comité à Merlin de Thionville, 15 frimaire an III (5 déc. 1794). Reynaud, p. 130.
2. Minute de Merlin de Douai.
3. Minute de Merlin de Douai.

tant que nous ne perdions pas dans une négociation illusoire avec le roi de Prusse, un temps que nous pouvons employer plus utilement..... »

Le Comité désirait que la Prusse se déclarât ; elle était prête à le faire. Le 7 décembre 1794, Meyerinck avait écrit à Bacher pour lui annoncer l'arrivée de la lettre de Haugwitz qui confirmait ses pouvoirs. Elle l'autorisait, disait-il à Bacher, à demander les trois points indiqués dans sa lettre au Comité de salut public. La conclusion d'un armistice dans lequel serait comprise la partie de l'empire qui se rallierait au roi de Prusse, devait, au moins on l'espérait à Berlin, conduire à une pacification si désirable sous tous les rapports et si conforme aux véritables intérêts et au système politique qui doivent unir à l'avenir la Prusse et la République française. Le 10 décembre, Bacher reçut, avec des exemplaires du rapport de Merlin de Douai, les dépêches du Comité des 11 et 14 frimaire.

« Je ne puis assez vous exprimer, écrivait-il au Comité[1], la joie que les agents prussiens ont ressentie en voyant les maximes d'état de la République française s'accorder si parfaitement avec celles qui dirigent actuellement Frédéric-Guillaume et ses ministres, ralliés au véritable système politique de la maison de Brandebourg. »

Meyerinck demanda directement au roi de se rendre à Paris ; il proposa en outre que Merlin de Thionville s'abouchât avec Kalkreuth et Mœllendorf. Quant au secrétaire de légation Harnier, il partit immédiatement pour rendre compte de ces importantes nouvelles à Mœllendorf et au ministère prussien. Il n'y avait à leurs yeux qu'un point noir, Mayence, que le Comité voulait prendre et que la Prusse ne voulait pas abandonner brusquement. Il ne s'agissait cependant que de sauver les formes, et cela fait, les agents prussiens ouvraient à Bacher les perspectives d'une ligue européenne à laquelle la Suède et le Danemark prendraient part. Mayence, disaient-ils, est sous la protection immédiate de l'empire qui y tient garnison.

« C'est sous ce rapport que Mœllendorf ne peut pas l'abandonner avant que de s'être ménagé un prétexte pour une retraite honorable ; et ce prétexte se présentera aussitôt que les négociations de paix

1. 19 frimaire an III (9 déc. 94).

seront entamées. Il désirerait que Mayence fût jusque-là une ville neutre, dont l'occupation par les troupes de la République française pourrait ensuite être facilement convenue et effectuée d'une manière ou d'une autre lorsque les Prussiens se seront éloignés » ..... « Il ambitionne que cette place, au lieu d'être une pomme de discorde, puisse être incessamment un point de réunion où on se donnerait pour la première fois la main, pour effacer sincèrement de part et d'autre le souvenir du passé et des erreurs politiques qui ont été commises; en attendant qu'on puisse se liguer étroitement contre la maison d'Autriche et tous les états catholiques de l'Empire qui sont à sa dévotion[1]. »

Bacher partageait la confiance et la satisfaction des agents prussiens. Une lettre qu'il écrivit le 20 frimaire (19 déc. 1794) à Barthélemy, montre bien l'état de ses sentiments. On verra par cette lettre que le tutoiement révolutionnaire n'était point de mise dans l'ambassade de France en Suisse.

« Je vous adresse à la hâte un exemplaire du rapport bien intéressant sur les bruits de paix. Le Comité de salut public en vous l'adressant y a joint une dépêche très-honorable pour vous[2], et qui vous désigne ainsi que je vous l'ai dit souvent, pour ange de paix. C'est le vœu de l'Europe, et la Providence, en vous attachant au char diplomatique révolutionnaire, comme conducteur, a eu de grandes vues. Il est à espérer qu'elles ne tarderont pas à être remplies. Dieu veuille que vous ayez un jour autant de satisfaction et de jouissances que vous avez eu de moments pénibles, et que, témoin des différentes époques critiques qui se sont succédé depuis 1792, je le sois aussi du moment où vous obtiendrez la récompense due à vos travaux, et la seule qui puisse entrer en compensation et être digne de vous, c'est d'avoir contribué au soulagement et au bonheur de l'humanité souffrante. »

La dépêche du 20 frimaire, dans laquelle le Comité montrait une certaine inquiétude et quelque impatience, trouva Bacher dans ces dispositions. Il s'empressa de rassurer le Comité; la lettre de Meyerinck du 7 décembre prouvait la fausseté des bruits qui avaient préoccupé le Comité; Bacher avait appris d'ailleurs que le comte de Goltz, ancien ministre de Prusse à Paris, ou M. de Hardenberg, seraient désignés pour négocier dès que le

1. Id., id.
2. C'est la dépêche du Comité à Barthélemy du 5 décembre, citée ci-dessus.

travail préliminaire serait terminé; la Prusse était fatiguée, elle avait besoin de la paix, elle redoutait la Russie; l'Allemagne était épuisée; tout prouvait la sincérité des Prussiens; Bacher répondait de la loyauté de Mœllendorf qui ne s'était jamais démentie[1]. Mœllendorf ne négligeait rien pour fortifier Bacher dans cette confiance. Dans des lettres qu'il adressait à Meyerinck et que celui-ci communiquait à Bacher, le feld-maréchal menaçait encore de faire une diversion si l'on attaquait Mayence, mais il ajoutait avec philosophie : « A quoi me servirait-il de cueillir des lauriers de ce genre? mes cheveux blancs ne doivent être ornés que d'une couronne civique. Mon cœur répugne à la continuation d'une guerre monstrueuse. » Que le Comité, poursuivait-il, consulte « les comités militaires si distingués dont il a su s'entourer », il sera convaincu que le siége de Mayence est déraisonnable. « L'hiver est fait pour négocier et non pour se battre, surtout quand la politique et l'inclination portent deux gouvernements à s'allier contre un ennemi commun[2]. » Meyerinck informait Bacher quelques jours après que le feld-maréchal avait trouvé un peu froide la première lettre du Comité, celle du 11 frimaire; elle lui avait inspiré de la méfiance et fait croire à un dessous de cartes; mais que, d'après la seconde, celle du 14, il voyait moins d'inconvénients à se prononcer dans le sens de la paix : il fallait agir sans méfiance, aller droit au but, et il y avait lieu de proposer le choix d'une ville où les plénipotentiaires pourraient se réunir; Meyerinck ajoutait qu'il attendrait un ordre du roi pour se rendre à Paris et il insistait vivement, au nom du feld-maréchal, pour la conservation de Mayence : c'était, aux yeux de Mœllendorf, une affaire d'honneur[3]. Toutes ces démonstrations n'avaient pour but que de hâter la décision du Comité et d'obtenir des ménagements de la part des troupes françaises qui assiégeaient Mayence. Au fond, les Prussiens croyaient à la paix autant qu'ils la désiraient. Un diplomate autrichien écrivait le 26 décembre :

« Le gouverneur de Mayence a reçu en protocole la déposition d'un major de notre armée qui a entendu donner dans les îles occupées par les Prussiens l'ordre de n'en pas tirer un coup de canon, quand

1. Bacher au Comité, 24 frimaire (14 déc. 94).
2. Bacher au Comité le 26 frimaire an III (16 déc. 94).
3. Rapport de Bacher, 26 frimaire (16 décembre).

même l'ennemi se présenterait. On a arrêté à Mayence un espion bien connu et prouvé : on a été obligé de le relâcher puisqu'il est au service du général Kalkreuth..... Quelqu'un d'ici[1] qui a des possessions du côté de Cologne a demandé conseil ici à un M. Sent sur la conduite qu'il devait tenir; celui-ci lui a dit que M. de Schulenburg, en partant, l'avait assuré, lui Sent, que la paix serait faite dans le mois de janvier, qu'outre cela il lui avait conseillé et permis de se dire au service de la Prusse, moyennant quoi il ne lui serait fait aucun dommage par les Français[2]. »

Bacher communiqua au Comité, le 26 frimaire (16 déc. 94), les nouvelles rassurantes qu'il avait reçues de Mœllendorf. Il ajoutait que ce feld-maréchal, pressé d'appuyer le passage du Rhin par les Autrichiens, avait répondu que s'il ne pouvait les empêcher de commettre cet acte de folie, il ne les suivrait pas. Bischoffswerder avait écrit à Meyerinck dans le même sens que Mœllendorf, l'assurant de « l'intention formelle de Frédéric-Guillaume de ne pas s'écarter du système politique de la maison de Brandebourg, qui lui impose l'obligation de marcher sur les traces de Frédéric II en se réunissant à la France contre l'Autriche. » La paix semblait à Bacher de plus en plus nécessaire, et à l'appui de cette opinion il représentait au Comité l'état désastreux du crédit de la France :

« On ne peut que gémir en voyant que le défaut d'ensemble et de combinaison dans nos relations mercantiles, de même que des opérations mal conçues et encore plus mal exécutées ont jugulé le crédit de la nation française. La guerre faite à outrance aux négociants nous a achevés, et nous avons maintenant la douleur de voir que notre papier-monnaie est à la veille de n'avoir plus aucun cours quelconque dans l'étranger. On a déjà de la peine à trouver en Suisse vingt francs en espèces contre cent francs en assignats..... on est forcé de donner les assignats pour ainsi dire au prix que les négociants suisses veulent bien les recevoir, depuis qu'ils ne peuvent plus les employer en France par la suspension du commerce. »

En même temps qu'il rassurait le Comité sur les intentions de la Prusse, Bacher avait jugé nécessaire de rassurer Mœllendorf sur

1. Francfort.
2. Dietrichstein à Thugut. Francfort, 26 déc. 94. — Vivenot, *Saxe-Teschen*, II, 1, p. 470-471.

les intentions du Comité. Il lui transmit le 14 décembre le rapport de Merlin de Douai et un extrait de la dépêche du Comité du 14 frimaire. Il remerciait le feld-maréchal de la confiance qu'il lui avait marquée, et il le faisait dans un style que le Comité jugea trop diplomatique et trop peu républicain :

« J'ai cru, M. le maréchal, ne pouvoir mieux répondre aux marques de bonté et de confiance que V. E. a bien voulu me témoigner dans les différentes lettres écrites depuis quelques mois, d'abord à M. Schmerz, et ensuite à M. de Meyerinck, qu'en m'adressant directement à Elle, et par son entremise et celle de M. le comte de Haugwitz, à S. M. le roi de Prusse. Je la supplie de vouloir bien faire agréer cet hommage de la profonde gratitude et éternelle reconnaissance que je dois à la maison de Brandebourg. J'ai surtout contracté, il y a près de trente années, une dette envers S. A. R. Mgr le prince Henry. Je ne pourrai vivre heureux qu'autant que les circonstances actuelles me permettront de l'acquitter. »

Bacher allait trop loin, et se laissait trop gagner par l'enthousiasme. Il confondait plus que de mesure le patriotisme avec l'amour-propre professionnel. Merlin de Thionville le lui fit sentir et le rappela à la réserve et à la méfiance.

« J'ai lu tous ses rapports, lui écrivait-il. Je vois dans toutes les lettres de Mœllendorf la ruse prussienne, lors même qu'il parle de loyauté..... Qu'on ne croie pas nous duper !..... Je soupire après la paix; je ferai tout pour l'obtenir; mais c'est seulement quand les armées ennemies n'auront plus un pied sur la rive gauche du Rhin qu'on pourra entendre à des négociations. Je vous assure que telle est la volonté de mon gouvernement et de nos braves frères d'armes qui n'entendent poser les armes un moment que dans Mayence. Ce ne sont pas 20,000 hommes de plus qui nous effraient, et quoi qu'en dise Mœllendorf, Mayence et la tête du pont seront à nous ou en cendres avec Manheim. »

Merlin de Thionville écrivait dans le même sens au Comité le 22 frimaire (12 déc. 94) :

« Point de paix sans la rive gauche du Rhin pour limite. Telle doit être la réponse que fera Bacher », et revenant à sa pensée favorite de diviser la coalition : « que nous importe, ajoutait-il, que les lions

1. Commencement de décembre 94. Reynaud, II, p. 131. Sans date.
2. Reynaud, p. 138.

s'entredéchirent si la République triomphe? Je voudrais voir le feu partout : la République jouirait du calme et deviendrait en fait de bonheur et de commerce ce qu'est actuellement la Suisse. »

Le représentant Féraud, homme fort borné d'ailleurs et qui n'est guère connu que par le lugubre dénouement de sa carrière au 1 prairial, partageait les idées de Merlin de Thionville sur la paix, mais il les exagérait encore, et il poussait la méfiance contre Bacher jusqu'à le soupçonner de trahison.

« Bake, écrivait-il au Comité[1], n'a pas notre confiance. Il peut être un bon citoyen, mais jamais il ne nous a instruits à temps, et lorsque l'ennemi a exécuté des mouvements, il ne nous les a appris que huit jours après. Bake me paraît une créature de Mœllendorf. N'eut-il pas un jour l'impertinence de nous menacer du courroux de ce vieil aristocrate? »

Barthélemy, on le sait, n'approuvait point la politique violente de Merlin de Thionville; mais, tout en rendant pleine justice au mérite et aux intentions de Bacher, il ne partageait point sa confiance. Il répondit le 27 frimaire (17 déc. 1794) à la dépêche du Comité du 15, et il louait fort la prudence du gouvernement, vu « la duplicité et la perfidie dont le cabinet prussien avait donné tant d'exemples. » Selon lui, ce cabinet avait besoin de la paix et devait s'y résoudre; mais « ses calculs ne pourraient être fixés que par la crainte et la force des événements. » Quant à lui, il était prêt, comme tout bon citoyen, à servir sa patrie de tous ses efforts :

« Je n'ambitionne rien que de faire mon devoir et de la servir par tous les moyens qui peuvent dépendre de moi dans quelque grade qu'elle jugera à propos de m'assigner, et certes, il est beau de la servir dans la superbe et majestueuse carrière de gloire qu'elle poursuit, au moment surtout où le rapport que vous avez fait présenter à la Convention nationale le 14 de ce mois va préparer les bases propres à consolider la toute puissance et le bonheur du peuple français sur les ruines de l'intrigue et de la perfidie des cours. Ce rapport et l'attitude fière des armées de la République doivent désiller les yeux de l'Europe entière et déterminer tous les cabinets de la coalition, les uns après les autres, à venir solliciter la paix. »

1. 8 nivôse (18 décembre 94).

Il terminait par un éloge très-vif de Bacher, qui l'avait instruit de tout ce qui avait été fait à Bâle. Barthélemy regrettait beaucoup d'avoir été séparé de lui. « Si, disait-il, vous jugez à propos de m'employer à l'ouvrage de la pacification, je vous demande instamment et je regarderai comme une grâce, si vous voulez bien l'y attacher auprès de moi et sur la même ligne que moi. »

Le Comité trouva que Bacher était sorti de ses attributions, et que le ton de sa lettre à Mœllendorf n'était pas tout à fait celui qui convenait.

« La copie de ta lettre au général Mœllendorf, lui écrivait-il [1], nécessite de notre part quelques observations que tu voudras bien réserver pour toi seul. D'abord tu entres avec le général Mœllendorf dans des détails qui vont au delà de ta mission. Recevoir et transmettre ce qu'on t'écrit, c'est à quoi tu dois te borner. Ensuite tu écris à ce général d'un style qui n'est nullement républicain. Sans doute le style républicain n'exclut pas les égards que les gouvernements, quoique de diverses natures, et leurs agents se doivent réciproquement. Mais la décence et l'urbanité n'excluent pas l'austérité et la fermeté qui conviennent à des hommes libres. Continue au surplus à déployer ton zèle et ton activité ordinaires dans l'agence intéressante qui t'est confiée. »

C'était une critique, mais non un blâme sévère. Le Comité en effet ne partageait point la méfiance de Merlin de Thionville et les soupçons de son collègue Féraud : « Il paraît, écrivait Merlin de Douai [2], que Féraud en veut à Bacher. Je crois que c'est mal à propos. Bacher a le défaut d'être un peu commère. Il désire vivement la conclusion de la paix avec la Prusse, parce que c'est lui qui en a été en quelque sorte l'entremetteur. C'est affaire de vanité. A cela près il va bien. » Le Comité prouva que Bacher avait toujours sa confiance, en continuant à le charger de la négociation. Frappé du ton des lettres de Mœllendorf, préoccupé d'ailleurs des difficultés que présentait le siége de Mayence, il inclinait à transiger au sujet de cette place. Il était décidé à négocier, mais sur la proposition de Merlin de Douai, il repoussa l'idée suggérée par Meyerinck de charger Merlin de

1. 3 nivôse (23 déc. 94). Minute de Merlin de Douai.
2. A Merlin de Thionville. 15 nivôse an III. Reynaud, II, 156.

Thionville de la négociation[1]. Il en avertit Bacher le 25 frimaire (25 déc. 1794). Il était plus expédient, disait la dépêche, de renfermer la négociation entre le Comité et les agents prussiens. « Nous ne désirons pas plus que le roi de Prusse que Mayence soit détruite. Le moyen le plus simple est de la remettre à la France comme ville neutre jusqu'à ce qu'un traité nous l'assure. » Quelques jours après, le Comité s'arrêtait à l'idée de transformer le siége en blocus. « Ce parti, écrivait Merlin de Douai à Merlin de Thionville[2], doit être entièrement politique; il doit consister à faire croire à Mœllendorf que c'est sa lettre à Meyerinck du 22 novembre 1794, le ton positif qui y règne d'un bout à l'autre, et la confiance qu'elle a inspirée au Comité de salut public, qui ont déterminé la cessation des opérations du siége, et qu'il doit voir dans notre mesure une preuve éclatante de nos dispositions à traiter. »

Lorsque Bacher reçut la dépêche que l'on vient de citer, il était en mesure d'annoncer au Comité les résolutions définitives de la Prusse. Le 18 décembre, Meyerinck lui manda que la Prusse avait nommé un plénipotentiaire, le comte de Goltz, qui était parti de Berlin et devait se rendre près de Mœllendorf et de là au lieu des négociations. Bacher en avertit le jour même le Comité. D'après Meyerinck, disait-il, le prince Henri s'était remis à la tête du parti français, et c'est dans ce parti qu'il avait choisi le comte de Goltz et l'avait désigné au roi comme plénipotentiaire. M. de Goltz pouvait être à Bâle dans 8 ou 10 jours. On lui cherchait un logement et on tâchait de lui en trouver un chez le chancelier Ochs, « défenseur aussi instruit qu'ardent de la Révolution », qui pourrait exercer sur lui une heureuse influence. La Prusse paraissait désirer de former avec la Suède et le Danemark une ligue contre la Russie qui excitait la révolte dans les provinces frontières de la Prusse : la République pourrait accéder à cette ligue. La paix avec la Prusse et les princes allemands forcerait l'Autriche à évacuer le Haut-Rhin, la Souabe et la Franconie, ce qui permettrait à la France de faire arriver par la Suisse les chevaux et les blés dont elle avait grand besoin[3]. Deux jours après, le 30 frimaire (20 déc. 94), Bacher

1. Merlin de Douai à Merlin de Thionville, 25 frimaire an III. Reynaud, II, p. 141.
2. 30 frimaire (20 déc. 94). Reynaud, p. 143.
3. Bacher au Comité, 28 frimaire (18 déc. 94).

recevait la dépêche du Comité au sujet de Mayence; il en informa immédiatement Meyerinck et Barthélemy. Mayence, disait-il à ce dernier[1], sera la pierre d'achoppement dans la négociation; mais il y aurait une solution, ce serait de confier la place à une garnison mixte française et prussienne, ce qui serait facile, vu la bonne intelligence qui régnait entre les deux armées. « Il paraît, poursuivait-il, que l'amour-propre de Merlin de Thionville est intéressé à ce que nous prenions Mayence d'une manière ou de l'autre; mais l'entrée triomphale de Merlin à Mayence importe fort peu à la République; mais ce qui lui importe infiniment, c'est d'avoir un point de communication mercantile avec Francfort et l'Allemagne par Mayence. » Bacher annonçait en outre à Barthélemy que Meyerinck et Schmerz allaient se rendre chez lui à Baden pour lui annoncer la prochaine arrivée du comte de Goltz. « Ce sont, lui disait-il, de bonnes gens dont vous serez content; nous vivons intimement ensemble. Je vous les recommande. Quant à Mœllendorf, c'est un second bourgmestre Kilschsperger[2] pour la franchise, bonhomie et loyauté. »

VIII.

La Prusse se décide à négocier la paix. — Conflit avec l'Autriche et la Russie. — Le roi et le parti de la paix. — Le comte de Goltz est nommé plénipotentiaire à Bâle. — Ses instructions. — Harnier est envoyé à Paris. —Résolution de la Diète en vue de la paix. (30 *octobre*-22 *décembre* 1794.)

Le roi de Prusse venait en effet de se résoudre à la paix.

1. Bacher à Barthélemy, 30 frimaire (20 déc. 94).

2. Bourgmestre de Zurich avec lequel Barthélemy entretenait des relations très-cordiales. Apprenant qu'une négociation de paix allait s'ouvrir et espérant que Barthélemy en serait chargé, Kilschsperger lui écrivit le 28 décembre 1794 : « Votre piété, vos éminentes vertus et la grandeur de votre âme qui respire l'amour de l'humanité, auront la plus grande influence, et vous serez un instrument béni de la paix. » Je rappelle, en passant, que, d'après M. de Sybel, la bonhomie, la droiture et la loyauté que Bacher prisait si fort en Mœllendorf, n'étaient que comédie pure chez ce vieux militaire « rusé, ambitieux, né pour l'intrigue et qui dut rire de bon cœur lorsqu'il apprit que Malmesbury le prenait pour un homme droit... » Sybel, III, p. 239. Cf. ci-dessus.

Ses relations avec la Russie étaient devenues fort difficiles, depuis que Catherine s'était rendue maîtresse de la Pologne. Le comte Tauenzien, qui représentait la Prusse à Pétersbourg et y négociait un troisième partage, envoyait les nouvelles les plus défavorables pour les prétentions de sa cour. La Russie récriminait amèrement contre l'inaction de la Prusse sur le Rhin; elle se refusait (30 octobre 1794) à attribuer à la Prusse la part de Pologne que celle-ci réclamait, c'est-à-dire la frontière de la Vistule, de la Nareve, du Niémen et de la Wildau. L'impératrice semblait sur ce point d'accord avec l'Autriche. Les ministres prussiens aimaient mieux renoncer à tout partage que de consentir à un partage contraire à leurs intérêts et trop favorable à ceux de l'Autriche. La guerre pouvait s'en suivre, car il était à croire que Catherine et Thugut ne céderaient pas. Tandis que l'Autriche et la Russie comptaient, en tenant ainsi la Prusse en suspens, la contraindre à rester dans la coalition, ou si elle en sortait la punir de sa défection, les ministres prussiens ne virent qu'un moyen de déjouer ce calcul, c'était de rompre les traités qui unissaient la Prusse à la Russie et à l'Autriche, de faire la paix avec la France et, se retournant vers le Nord avec toutes leurs forces, d'obliger les deux cours impériales à régler, selon les prétentions prussiennes, la question polonaise. Ils s'y décidèrent d'autant plus volontiers que les états de l'empire les y sollicitaient. Les cercles du Haut-Rhin, du Rhin électoral et de la Franconie avaient décidé, sous l'influence de Hardenberg, d'invoquer la médiation du roi et de l'empereur (13-22 novembre 1794); mais l'Autriche ne pouvait être à la fois puissance belligérante et puissance médiatrice, et la Prusse d'ailleurs ne pourrait s'entendre avec elle sur la médiation. Il fallait donc, si l'on voulait profiter des circonstances pour relever l'influence prussienne en Allemagne par cette médiation, commencer par traiter de la paix avec la France. D'autre part, la Hollande, menacée dans son indépendance par les victoires des armées françaises, pressait la Prusse de venir à son aide en ouvrant une négociation avec la France : elle s'était même décidée à envoyer secrètement deux négociateurs au quartier général de Pichegru. « En un mot, dit M. de Sybel, tandis que la Prusse ne rencontrait à l'est que répulsion et refus déguisés, elle trouvait à l'ouest les dispositions les plus amicales, aussi

bien chez ses ennemis victorieux que chez ses alliés opprimés[1]. »

Tous ces faits, habilement exploités par les partisans de la paix, finirent par triompher, sinon des hésitations, au moins des scrupules du roi. Ce prince conservait toujours une horreur aussi forte pour la France révolutionnaire. « Gibelin et prince de l'empire avant tout, dit M. de Sybel[2], il conservait toujours au fond de son cœur un reste de l'antique dévouement de ses ancêtres pour le chef de cet empire. Il ne pouvait pas non plus se détacher complètement de l'impératrice Catherine, ni renoncer à l'espoir de voir la bonne intelligence se rétablir entre la Prusse et la Russie. » De là les contradictions de la politique prussienne et la difficulté où l'on était de la pénétrer et de la définir. « Quant à la cour de Berlin, ce qui s'y passe est inexplicable, écrivait Grouvelle[3]. Les paroles que donnent les ministres y sont désavouées par le roi; quand ceux-ci conviennent et même déclarent qu'ils sont entrés en négociation avec la France, le roi le nie absolument dans une audience particulière. » Cependant le roi n'entendait pas sacrifier à ses sentiments personnels les intérêts de sa monarchie, et il espérait les concilier en traitant de la paix avec la France sans cependant s'enlever les moyens de se rapprocher des cours de Vienne et de Pétersbourg. C'est dans cette mesure qu'il se rendit aux sollicitations pressantes de ses ministres et de son oncle le prince Henri. C'est ce dernier qui, dit-on, décida le choix du négociateur. Ce choix semblait indiqué, et le comte de Goltz, élevé à l'école de Frédéric et ministre de Prusse en France jusqu'au moment de la rupture des relations, semblait par son expérience, par ses goûts, par ses tendances personnelles, l'homme le mieux préparé à cette tâche difficile, le plus capable de juger sainement les affaires de France et d'exercer quelque influence sur le gouvernement républicain. Le roi se décida le 1er décembre à le mander auprès de lui, mais il tint à ce que cette démarche demeurât absolument secrète. Les bruits d'une négociation de paix entre la Prusse et la France s'étaient répandus en Europe; les allées et venues des agents prussiens à Bâle, surveillés avec une attention jalouse par les

1. Sybel (trad.), III, p. 282-287. Cf. Ranke, *Hardenberg*, I, 250.
2. Id. 378.
3. 10 frimaire (30 nov. 1794).

agents autrichiens, n'étaient plus un secret[1]. Le roi, qui se croyait beaucoup moins compromis qu'il ne l'était en réalité, voulait, sinon éviter le scandale, au moins ne s'y exposer que quand la paix serait chose faite et quand les bénéfices en seraient assurés. Goltz, qui était à Magdebourg, reçut en conséquence l'ordre de se rendre à Postdam sous un nom supposé, en observant le plus grand secret et en évitant même de passer par Berlin. En chemin, il devait faire une visite de politesse au prince Henri à Rheinsberg : cette marque d'attention était bien due à l'oncle du roi après le zèle qu'il avait déployé pour la paix. Quoique souffrant de la goutte, Goltz n'hésita point à accepter la mission que lui confiait le roi, et se mit immédiatement en route. Les ministres prussiens, imbus des principes de Frédéric II, triomphaient et ne dissimulaient pas leur joie. « Dieu soit loué, écrivait le vieux Finckenstein, le fer est enfin au feu[2] ! »

L'*Instruction secrète pour le général major comte de Goltz,* qui fut rédigée en français par le cabinet prussien d'après les idées émises par le prince Henri dans ses mémoires d'octobre, est datée du 8 décembre 1794[3].

En premier lieu, le comte de Goltz doit prendre en main la négociation commencée en vue de l'échange des prisonniers; les Français ont promis, en compensation de la restitution des nombreux prisonniers que détient la Prusse, de s'abstenir de tout acte d'hostilité dans les états prussiens qu'ils occupent en Westphalie[4]. Le comte de Goltz devra s'attacher à combattre les méfiances des Français et à bien établir les véritables intentions de la Prusse[5]. « Il n'aura pas de peine à dissiper l'injuste soupçon dont le sieur Ochs a fait mention vis-à-vis du major de Meyerinck, comme si l'on ne manifestait des dispositions pacifiques que dans la vue de faire échouer les négociations et de rejeter ensuite sur le gouvernement français l'odieux de

1. Voir à ce sujet les curieux documents publiés par M. de Vivenot. *Saxe-Teschen,* 2e partie, Rome II, ch. VI.

2. Sybel, id., 287.

3. Le résumé qui suit a été fait d'après les analyses de MM. Ranke, *Hardenberg,* I, 264-266; Hæusser, I, 586-587 ; Sybel, trad. III, 288.

4. Les agents prussiens l'avaient demandé fréquemment; mais je n'ai point, dans les documents que j'ai consultés, trouvé la trace d'une promesse de la part de la France.

5. Le passage entre guillemets a été communiqué par Goltz à Barthélemy, transmis par celui-ci au Comité le 1 pluviôse an III (20 janvier 94) et reproduit en partie par le Moniteur du 23 germinal (12 avril 94).

la poursuite de la guerre. La loyauté généralement reconnue du caractère de S. M. suffirait seule pour démontrer le peu de fondement d'une idée pareille. Le comte de Goltz, en s'appliquant à l'écarter, trouvera l'occasion d'entretenir et d'affermir les sentiments que la façon de penser du roi, son amour pour ses peuples, son désir de faire leur bonheur, ont de tout temps inspirés pour lui à la nation française, et dont elle a même quelquefois donné des marques pendant le cours de cette guerre. Il saura leur faire sentir qu'un prince doué d'une âme de cette trempe n'avait pu qu'être révolté des horreurs qui, surtout *sous le règne affreux de Robespierre*, ont marqué l'époque de la Révolution française : que loin d'en vouloir à la nation même, loin d'avoir prétendu la subjuguer ou décider de ses mesures, le roi n'avait désiré que lui voir retrouver le bonheur qu'elle avait perdu dans des convulsions intestines, dont le triste spectacle l'avait toujours profondément affligé; que S. M., charmée du *changement décisif qui paraissait être survenu dans ses principes et dans la marche de son gouvernement depuis la chute du parti jacobin*, en tirait le plus heureux augure pour le rétablissement de sa tranquillité; qu'elle désirait sincèrement le retour de la paix, et qu'ambitionnant même, si les circonstances s'y prêtaient, le beau rôle de pacificateur d'une grande partie de l'Europe, auquel Elle se croyait appelée par les sentiments d'équité et de justice impartiale qu'elle trouvait au fond de son cœur, cette vue salutaire devait seule être garante de la réalité de ses dispositions pacifiques. »

Avant tout le comte de Goltz devait s'occuper de la conclusion d'un armistice dans lequel seraient comprises la ville et la garnison de Mayence. Ce n'est qu'ensuite que l'on pourrait parler de préliminaires de paix. Le comte de Goltz évitera, s'il est possible, une reconnaissance formelle de la République, et il n'y devra consentir que sous la condition que la négociation ne sera point interrompue et aboutira au but que l'on se propose. La France ne saurait attacher beaucoup de prix à cette reconnaissance, car elle n'en a pas besoin. Pour la Prusse au contraire, ce serait un acte grave, car le refus de reconnaître la République est le fond des idées qui ont présidé à la coalition. Si la France insiste, le comte de Goltz demandera en compensation la restitution des territoires prussiens de la rive gauche du Rhin occupés par les Français.

Un des objets principaux de la négociation est la médiation qui a été demandée au roi par les cercles de Franconie, du Haut-Rhin et du Rhin électoral et plusieurs états d'Empire, savoir les deux landgraviats de Hesse, Trêves, Deux-Ponts et Leiningen. Le roi propose que

ces cercles et ces états, ainsi que ceux qui invoqueraient aussi la médiation de la Prusse, soient compris dans l'armistice et jouissent de la neutralité jusqu'à la conclusion de la paix d'Empire; il se fonde en cela sur ce que, d'après les rapports de Ochs et de Meyerinck, la France ne serait point opposée à cette proposition et verrait même au contraire avec satisfaction une union plus intime s'établir entre la Prusse et l'Empire. Il ne doit point être question de la Pologne dans la négociation; mais le comte de Goltz peut donner à ce sujet les éclaircissements qu'il jugerait nécessaires. Il ne doit point être question non plus d'une alliance avec la France; mais le comte de Goltz pourrait répondre à des ouvertures à ce sujet, en manifestant des dispositions à des relations plus cordiales et plus intimes; il doit même, en considération des changements que les derniers événements préparent au système européen, ouvrir les perspectives d'un rapprochement de ce genre pour l'époque où les Français seraient parvenus à assurer à leur gouvernement un degré de stabilité qui les garantirait contre de nouveaux bouleversements.

Le vœu le plus ardent du roi serait que la Prusse fût choisie pour médiatrice entre la France d'un côté, l'Allemagne et la Hollande de l'autre. Si la France le désirait, le roi serait disposé à prêter ses bons offices à la pacification avec la Sardaigne, l'Autriche, l'Espagne et l'Angleterre. Si la France désirait une alliance avec la Hollande, destinée à soustraire cette république au joug de l'Angleterre, la Prusse y souscrirait à condition qu'il n'y aurait point de cession du territoire hollandais, que la maison d'Orange conserverait sa situation et se rallierait nécessairement au système français. Le comte de Goltz devrait voir ensuite s'il ne pourrait pas obtenir une clause favorable aux émigrés français.

La question de savoir quelles sont les intentions de la France au sujet de ses conquêtes en Allemagne est une des plus importantes de celles dont devra s'occuper le comte de Goltz. Il devra se renseigner à cet égard. Le roi désirerait savoir si des sacrifices de territoires seront nécessaires pour la conclusion de la paix. A ce propos, le comte de Goltz ne manquera pas de rappeler que la France est garante de la paix de Westphalie, qu'elle a toujours attaché beaucoup de prix à cette garantie qui protége non-seulement la constitution, mais l'état territorial de l'Allemagne. « Ce serait rendre à l'Empire le service le plus signalé que de porter le gouvernement français à reprendre la garantie de la paix de Westphalie, car il serait clair que dès lors il serait obligé, pour ne pas tomber en contradiction avec lui-même, à subordonner ses vues à la teneur de ce même traité et à

les borner ainsi au *statu quo* des possessions qu'il établit[1]. » — Enfin le comte de Goltz doit chercher à savoir si l'Autriche a fait des ouvertures à la France au sujet de l'échange de la Bavière contre la Belgique; il doit appeler sur ce point l'attention des Français. S'il est question d'une compensation pour l'Autriche, le comte de Goltz répondra, confidentiellement, qu'on ne saurait la trouver nulle part mieux que dans la cession de l'évêché de Salzburg.

L'*Instruction secrète* du comte de Goltz ne prévoyait pas le cas où les Français exigeraient des cessions de territoire; elle semblait même préjuger la question dans le sens négatif. Les ministres prussiens avaient dû cependant considérer cette hypothèse, mais ils ne s'étaient point entendus sur la conduite à tenir en pareil cas. Cette question était la plus grave de toutes celles que soulevait la négociation de la paix; l'avenir de la Prusse dans l'empire en dépendait; les ministres la discutèrent sans parvenir à la résoudre. Le ministre de cabinet, comte d'Alvensleben, aurait voulu que l'on prît une décision. Il craignait qu'autrement la négociation n'aboutît pas. « Goltz, disait-il, va se trouver dans une situation difficile : il aura à lutter d'un côté contre les difficultés de l'affaire en elle-même et contre l'orgueil des Français, et il se trouvera, de l'autre, balloté entre la jalousie de Meyerinck, les conseils impérieux de Mœllendorf, les intrigues de Kalkreuth, les instructions préalables du prince Henri, les ordres directs du roi, les lettres confidentielles de Bischoffswerder, l'intervention de Hardenberg, autorisée par le roi, et enfin les injonctions officielles du ministère[2]. » Dans ces conditions, il importait que la politique de la Prusse fût bien arrêtée, et que les instructions n'omissent point l'affaire principale que l'on aurait à traiter. Alvensleben était convaincu que les Français étaient décidés à conserver la rive gauche du Rhin, qu'ils ne laisseraient pas « morceler » leurs conquêtes et que la Prusse était hors d'état de les repousser du territoire dont ils s'étaient emparés. Or la paix étant le plus pressant besoin de la Prusse, il fallait, au lieu d'écarter cette hypothèse, examiner quelle compensation il conviendrait de demander à la France; cette compensation, selon lui, pouvait être cherchée dans une garantie

1. Extrait cité par M. Ranke.
2. Sybel, III, trad., p. 288.

des possessions polonaises et dans « une sécularisation[1]. » — Finckenstein combattit l'opinion de son collègue. Il est possible, dit-il, que la France ait l'intention de garder la rive gauche du Rhin, mais on n'en est pas sûr, et il n'y a pas lieu d'introduire cette hypothèse dans l'*Instruction* de Goltz. « Cela ne manquerait, ajoutait-il, de révolter le roi et engagerait peut-être S. M. à ne plus vouloir entendre parler de la mission du comte de Goltz. — Le partage de la Pologne ne dépend pas de la France, mais principalement de la Russie, qui serait piquée au vif si elle apprenait, par l'indiscrétion de la France, qu'on devait y faire intervenir cette puissance. » La garantie des possessions polonaises par la France et l'exclusion de l'Autriche du partage éventuel assurée par les Français, seraient, vu la situation géographique de la France, dépourvues de portée. Enfin « une sécularisation en notre faveur animerait tout l'empire contre nous, dans le moment où nous l'abandonnerions en connivant à ce que la France poussât ses frontières jusqu'au Rhin[2]. » Haugwitz partagea l'avis de Finkenstein : il serait temps, dit-il, d'examiner cette triste question quand les demandes se produiraient ; si d'ailleurs la France voulait la frontière du Rhin, il ne s'agissait plus de conclure la paix, mais seulement de signer un armistice, car la cession ne pourrait être consentie que par l'empire[3].

Le comte de Goltz trouva ses instructions prêtes en arrivant à Postdam ; il y prit les ordres du roi, conféra avec les ministres, et se mit en route pour Bâle. Chemin faisant, il vit Hardenberg, qui l'instruisit en détail des négociations avec les états allemands; les diplomates prussiens ne séparaient pas, en effet, la paix avec la France de la médiation d'empire. Arrivé à Francfort le 21 décembre, Goltz se rendit au quartier général de Mœllendorf, qui insista auprès de lui pour son idée favorite, la levée du siége de Mayence[4]. Tandis que Goltz s'acheminait vers Bâle, Harnier arrivait à Berlin. Il s'était décidé à ce voyage après avoir pris connaissance des dépêches du 11 et du 14 fri-

1. Alvensleben. Mémoire du 9 décembre 1794, cité par Ranke, *Hardenberg*. I, p. 266. Cf. Sybel, III, trad. 287.
2. Finckenstein, Mémoire du 9 décembre 1794, cité par M. Ranke, I, 267.
3. Ranke, id. — Sybel, III, 289.
4. Ranke, id. 263 et 268.

maire[1], dans lesquelles le Comité de salut public exprimait le désir d'être directement renseigné sur les sentiments et les intentions du roi de Prusse.

Harnier arriva à Berlin le 18 décembre 1794. Les résolutions du cabinet n'étaient plus un secret. Les partisans de la guerre désespéraient de ramener la cour de Berlin à la coalition et se bornaient à exprimer en termes véhéments l'indignation que leur causait la défection désormais certaine du roi de Prusse. Lord Malmesbury, qui, depuis le commencement de novembre, se trouvait à Brunswick pour y négocier le mariage de la duchesse Caroline avec le prince de Galles, était vivement pressé par le duc de reprendre l'affaire des subsides[2]. Ils étudiaient ensemble les moyens d'agir sur l'esprit indécis du roi; mais si ce prince semblait encore disposé à les écouter, il n'en voulait point prendre l'initiative, et le ministère y mettait des conditions que l'Angleterre jugeait alors inacceptables. Malmesbury écrivait le 23 décembre dans son journal :

« Dressins arrive de Berlin, Paget mande à lord Granville qu'il ne fait aucune proposition déterminée au roi de Prusse en vue de la continuation de la guerre, parce qu'il craint de recevoir un refus; qu'il se borne à sonder le terrain et que Haugwitz répond que toutes les ouvertures doivent venir de l'Angleterre, qu'on n'y entendra point avant que l'arriéré ne soit payé entièrement, que la dignité du roi ne lui permet pas de céder sur ce point et que c'est la condition *sine qua non*. — J'ai longuement causé de cette dépêche avec le duc de Brunswick, poursuit Malmesbury, et il est tombé d'accord avec moi qu'il n'existe rien au monde d'aussi abominablement faux et fou que la conduite de la cour de Berlin. « J'ai été leur pantin l'année dernière, dit-il, le pantin de gens que je méprise. Je ne veux plus rien avoir à faire avec eux jusqu'à ce que la médaille ait changé de face (il entendait jusqu'à l'avénement d'un nouveau roi). Ils sont pires que la Convention, et s'ils ne font pas autant de mal, c'est qu'ils ne disposent pas des mêmes moyens. J'aimerais mieux vivre dans une forêt que de les servir. »

Et à la suite de cet entretien, Malmesbury écrivait à lord Granville :

« La cour de Prusse déploie autant de mauvaises qualités qu'il est

1. Cf. ci-dessus, p. 50 et 53.
2. *Diaries*, 12 décembre 1794.

possible d'en déployer à la fois : faiblesse, perfidie, arrogance, cupidité, démence. »

Si les ministres prussiens provoquaient de la part de leurs alliés de si violentes explosions de colère, c'est que leur volonté de sortir de la coalition résultait, sinon de leurs paroles, du moins de tous leurs actes. Ils étaient trop fermement décidés pour hésiter et s'étaient trop avancés pour reculer devant une démarche décisive. Ils n'hésitèrent donc pas à accéder au désir du Comité de salut public et à lui donner de leur intention le gage qu'il réclamait. Les nouvelles qu'ils recevaient de Paris étaient bien faites d'ailleurs pour les y engager. « On revient aux anciennes mœurs, écrivaient des voyageurs récemment arrivés de France ; les mots de *citoyen* et de *citoyenne* recommencent à faire place aux mots de *monsieur* et de *madame ;* on ne se tutoie plus; on abandonne la coupe de cheveux adoptée par les Jacobins. Tout appelle la paix. Le peuple redemande un culte public. En présence de l'animosité croissante de la Russie, de l'Autriche et de l'Angleterre, on commence à craindre des revers de fortune, et on serait disposé pour obtenir la paix à abandonner les conquêtes que l'on a faites en Hollande et sur le Rhin[1]. » Le jour même de son arrivée et à la suite de sa première conférence avec les ministres, Harnier reçut l'ordre de se rendre à Paris et de porter au Comité un témoignage officiel des dispositions pacifiques du roi. « Le but de cette commission, destinée à frayer les voies à une conciliation, disait le roi dans l'instruction qui fut remise à Harnier, consiste à prononcer mon intention sincère et sérieuse et le désir que j'ai de faire la paix avec la France, moyennant que celle-ci accepte ma médiation pour la paix à conclure immédiatement après avec l'empire germanique[2]. » Harnier partit en toute hâte pour Bâle, où il devait attendre les passeports que Bacher demanderait pour lui au Comité.

En ce moment même, la Diète de Ratisbonne achevait les laborieuses délibérations sur la proposition de médiation qui lui avait été soumise au commencement de novembre[3]. Le 22 décembre les trois colléges adoptèrent un *conclusum* en quatre

1. Ranke, *Hardenberg*, I, 269.
2. Ranke, I, 269-270.
3. Cf. ci-dessus.

points portant : 1° que, tout en se préparant à poursuivre la guerre d'empire, la Diète priait l'empereur de négocier un armistice destiné à amener la paix ; 2° que l'on avait la confiance de trouver les mêmes dispositions pacifiques dans la nation française; 3° qu'il fallait cependant continuer les préparatifs de guerre pour être en mesure de faire face à tout événement; 4° que l'empereur, de concert avec son allié le roi de Prusse, devait pourvoir incontinent à la préparation d'une paix avec la France, équitable, acceptable et répondant à l'objet de la paix de Westphalie[1].

IX.

Barthélemy se rend à Bâle. — Premières entrevues avec les agents prussiens. — Arrivée de M. de Goltz. — Mission de M. de Staël. — La France et la Prusse au moment où vont s'ouvrir les négociations officielles de la paix. (22-31 *décembre* 1794.)

Barthélemy venait d'être officiellement averti de la prochaine arrivée du comte de Goltz. Ainsi que Bacher l'avait annoncé, Meyerinck et Schmerz s'étaient rendus à Baden le 22 décembre; le 23 ils allèrent rendre visite à l'ambassadeur de France qui les avait retenus à dîner. Meyerinck mit Barthélemy au courant de tout ce qui s'était fait et protesta de la sincérité de son gouvernement. Schmerz ajouta que l'on avait un instant pensé à charger Hardenberg de la négociation, mais qu'on y avait renoncé à cause de son origine hanovrienne. L'un et l'autre laissèrent entendre que la Prusse ne livrerait pas Mayence et que ce serait là le point délicat de la négociation. Mœllendorf mettait son point d'honneur à conserver cette place. Meyerinck prétendait que l'insistance des Français à cet égard ne pourrait être considérée que comme une preuve de leur volonté de continuer la guerre contre la Prusse.

« Je le crois un peu faiseur et complimenteur, ce major, écrivait Barthélemy. Cependant il n'est plus permis, à ce qu'il semble, de se tromper sur le désir ferme et sur le besoin pressant de sa cour de se séparer de la coalition. Il a été le premier à faire plus d'un raisonne-

1. Vivenot, *Saxe-Teschen*, II, 1, 246.

ment sur tout ce que présentent d'embarrassant et de dangereux pour la Prusse les conquêtes des Russes en Pologne. Il convient que la Prusse, trompée par la facilité de son invasion en Hollande en 1787 et par les émigrés, s'était flattée d'avoir aussi bon marché des Français que des Hollandais[1]. »

Le 24 décembre, Bacher était en mesure d'annoncer la prochaine arrivée de Goltz et de Harnier ; il ajoutait que la Russie en était arrivée à ses fins en Pologne et que l'impératrice, qu'il appelait « l'astucieuse mégère, » avait joué la Prusse[2]. Le moment était donc opportun pour traiter. Les agents prussiens redoublaient de courtoisie. Meyerinck, revenu de son excursion à Baden, avait trouvé à Bâle le représentant du peuple Besson, qui s'y était rendu pour traiter des fournitures de sel. Bacher le mit en relation avec Meyerinck, qui lui répéta tout ce qu'il avait déjà dit aux diplomates français[3].

« J'ai donné à dîner au citoyen Besson, au chancelier Ochs, au major Meyerinck et à quelques Français qui se trouvaient à Bâle, écrivait Bacher. Nous avons été très-gais ; nous avons chanté des chansons patriotiques et bu largement à la santé de la République. Le major s'est montré aimable, en homme qui est déjà familiarisé avec nos formes républicaines, et notre collègue a été enchanté de le voir dans de si bonnes dispositions. Ils ont fraternisé ensemble et se sont embrassés de bien bon cœur, en attendant qu'une paix particulière vienne rétablir les anciens rapports entre la France et la Prusse[4]. »

Le 28 décembre, Harnier était de retour ; il fit connaître à Bacher l'objet de la mission officielle dont il était chargé auprès du Comité de salut public. Dans la soirée, à 10 heures, le comte de Goltz arriva également, et le lendemain Meyerinck le réunit à dîner avec Bacher. Goltz l'assura qu'il était porteur de pouvoirs très-étendus et que la Prusse désirait conclure promptement la paix. Quant à lui, il avait grand désir de retourner à Paris. Il insista sur deux points et pria Bacher de les signaler à l'attention du Comité. Après avoir traité avec la France, le roi de Prusse désirait, dit-il, faire accepter la médiation pour assurer

1. Barthélemy au Comité, 4 nivôse an III (24 déc. 94).
2. Bacher au Comité, 4 nivôse an III (24 déc. 94).
3. Besson au Comité, 7 nivôse an III (27 déc. 94).
4. Bacher au Comité, 9 nivôse an III (29 déc. 94).

les avantages de la paix ou de la neutralité aux princes d'empire qui entreraient dans la confédération germanique contre l'Autriche, telle qu'elle avait été formée à la fin du règne de Frédéric II. Il proposait la conclusion immédiate d'un armistice et la neutralisation de Mayence qui serait ouverte aux Français, mais dont la garnison serait composée de Mayençais et d'Allemands. Bacher lui répondit que le Comité désirerait une garnison française; mais Goltz ne dissimula pas que cette idée lui semblait impraticable. En mandant ces nouvelles au Comité, Bacher annonçait l'arrivée en Suisse de M. de Staël, ancien ministre de Suède à Paris. « Bâle, ajoutait-il, est au moment de devenir aussi célèbre que du temps du fameux concile, si le centre des négociations s'y établit, ainsi qu'il y a toute apparence[1]. »

L'arrivée du comte de Goltz, suivie aussitôt d'une entrevue avec l'agent français, causa naturellement une assez vive agitation dans les cercles où fréquentaient les diplomates réunis à Bâle. Les Autrichiens surtout s'en montrèrent intrigués et inquiets. Les rapports amicaux des agents prussiens avec les Français les scandalisaient fort. « Les Prussiens affichent une intimité avec les agents ennemis qui révolte, et ils évitent la connaissance des Autrichiens qui se trouvent ici, » écrivait le ministre d'Autriche Degelmann[2]. Le général Jordis écrivait le 29 au duc de Saxe-Teschen que M. de Goltz, arrivé la veille, avait été immédiatement souper chez Bacher, et que là il avait bu le premier « à la prospérité et à la gloire de la République française », à quoi Bacher avait répondu par un toast « à la prospérité et à la gloire du royaume de Prusse et de la nation prussienne! [3] »

Sans se livrer aux mêmes effusions que Bacher, Barthélemy semblait revenu de ses premières préventions et paraissait, depuis la visite de Meyerinck, plus disposé à croire à la sincérité des

1, Bacher au Comité, 9 nivôse an III (29 déc. 94).

2. A Thugut, 12 janvier 1795. Vivenot, *Saxe-Teschen*, 2e partie, Tome II, p. 47.

3. Vivenot, id., p. 59. — La correspondance de Bacher ne mentionne pas ce fait, que l'agent français n'aurait certainement pas manqué de relever. Il est probable que Jordis ou ses informateurs ont fait une confusion et attribué à Goltz un fait qui se rapporte bien plutôt au dîner offert par Bacher quelques jours avant au représentant Besson et où ce conventionnel fraternisa très-gaiement avec Meyerinck. Un mois plus tard on plaçait la scène chez Barthélemy qui n'était pas à Bâle. « M. de Goltz s'est donné inutilement la peine de boire chez Barthélemy à la santé de la République... » (Dietrichstein à Thugut, 28 janvier 1795. — Vivenot, *Thugut, Clairfayt*, p. 69.)

intentions pacifiques de la Prusse. Le 1er janvier 1795, le baron de Staël était venu le voir à Baden et ils avaient eu ensemble une longue conversation. Le rapport que Barthélemy adressa à ce sujet au Comité[1] est fort intéressant et donne une idée juste de la situation que la France commençait à reprendre en Europe. Bien qu'il contienne quelques détails étrangers au sujet de cette étude, il s'y rattache trop directement pour que je ne le cite pas ici en entier :

« Le baron de Stael est arrivé avant-hier chez moi à deux heures pour dîner. Comme il comptait partir aussitôt après le dîner, il était fort pressé de s'entretenir avec moi, non pas, disait-il, comme ambassadeur de la République, mais comme ami et ancienne connaissance. Il m'a dit qu'il avait les pouvoirs les plus étendus de sa cour pour travailler à la pacification générale. Il était autorisé à se rendre à Paris, mais avant de faire ce voyage, il désirait savoir si sa présence y serait agréable, s'il y serait bien reçu, s'il ne lui arriverait rien de fâcheux. Je me suis récrié contre ce dernier mot. Je lui ai dit que j'étais bien sûr qu'un ministre de Suède serait vu avec beaucoup de plaisir par le Comité de salut public et par la nation entière. Il a repris que les principes de la Suède et du Danemark ne pouvaient que nous plaire, qu'il s'était beaucoup entretenu à Copenhague avec le comte Bernstorff, que le Danemark projetait d'envoyer un ministre à Paris. J'ai appris de lui à cette occasion que M. de Blome, qu'on croyait près de Bâle, est à Copenhague.

« Il était incertain s'il se rendrait tout de suite à Paris ou s'il attendrait en Suisse votre réponse sur son vœu d'y aller. Il s'est arrêté à ce dernier point. Je lui ai promis de lui faire savoir ce que vous pourriez juger à propos de me mander à ce sujet. C'est apparemment une manière de se faire rechercher.

« Stael m'a prié de lui confier quelles étaient les dispositions de la République française pour la paix. Ma réponse n'a pas été longue. Je me suis reporté aux principes établis le 14 frimaire par le représentant du peuple Merlin de Douai. Il a voulu paraître croire que les puissances coalisées, quoique humiliées et défaites, faisaient de grands préparatifs pour la campagne prochaine à l'aide des secours de l'Angleterre; que celle-ci poussait vigoureusement à la continuation de la guerre; que Pitt comptait beaucoup sur l'énorme discrédit de nos assignats, sur la ruine de nos finances, sur le manque d'une quantité d'objets de première nécessité, sur l'espoir qu'il a d'amener des

1. 14 nivôse an III (3 janvier 95).

déchirements terribles dans notre intérieur. Il prétend que Pitt a beaucoup de gens dans ses intérêts à l'entour des Comités de la Convention nationale. J'ai demandé des détails sur ce dernier point. Il s'est tenu à des généralités. Il n'en parle peut-être que par supposition.

« Je comprends très-bien, ai-je dit à Stael, cette marche de l'Angleterre; mais, outre qu'en continuant la guerre, elle prépare sa propre ruine, elle ne peut pas, en définitif, soudoyer toute l'Europe, et ses guinées ne feront pas que plusieurs des puissances coalisées ne soient aux abois et n'aient le besoin le plus pressant de la paix. Une fois que la chaîne de la coalition sera rompue, il faudra bien que tous les états qui la composent mettent bas les armes.

« Stael faisait quelques réflexions pour me convaincre que la paix devait nous convenir beaucoup et que la République devait chercher à l'avancer par ses dispositions. Je lui ai dit que ce n'est pas nous qu'il faut sermonner, mais bien les coalisés, en les éclairant sur l'abîme qu'ils creusent sous leurs pas s'ils prolongent les hostilités.

« Il m'a demandé où en étaient nos négociations avec la Prusse. Je lui en ai dit ce que toute la ville de Bâle sait. Il désire beaucoup que nous ne nous laissions pas tromper par le cabinet prussien dont la politique fausse et immorale, dit-il, est connue, ni par le comte de Goltz, qui est un homme très-rusé. Il m'a dit beaucoup de mal de la Prusse. Il prétend que, quoiqu'on croie partout que l'Angleterre ne paie plus de subsides au roi de Prusse, il vient de voir à Hambourg une frégate anglaise chargée d'argent pour lui. Je lui ai observé que c'est peut-être un arrérage.

« L'opinion de Stael sur les principes prussiens depuis que Frédéric-Guillaume est sur le trône, n'est que trop bien fondée; mais elle peut aussi être l'effet de la jalousie. La Suède attacherait un grand prix à être chargée de la médiation qu'une partie de la diète de Ratisbonne est disposée à lui déférer, et la Prusse voudrait bien se la réserver à elle seule.

« Nous avons toujours discouru ainsi sur des généralités. Je suis porté à croire, d'après tout ce qu'a exprimé Stael, qu'il n'a que des pouvoirs vagues, généraux, sans autre instruction que d'entendre ce qu'on voudra lui dire et de prêcher la paix à tout le monde.

« Je lui ai parlé plusieurs fois de la maison d'Autriche. Il prétend qu'elle fait de grands efforts, des levées considérables.

« Il ne me disait rien de son entrevue avec Degelmann à Schaffouse[1]. Ce silence avait lieu de me surprendre. Je l'ai encore laissé

1. Barthélemy avait été, de même que le Comité, averti que Staël s'était

aller. A la fin je lui ai cité brusquement cette entrevue. Il a été étonné. Il dit qu'à juger par les discours de Degelmann, la cour de Vienne, tout en désirant la paix, ne croit pas pouvoir la faire avec sûreté tant que les principes de la Révolution française ne seront pas détruits. Stael assure qu'il a répliqué fortement à cette trop ridicule assertion. Il affirme que sa conférence avec Degelmann s'est bornée à beaucoup de phrases insignifiantes qui, tout en témoignant l'embarras de l'Autriche, ne déposent pas encore en faveur de sa volonté de finir la guerre. Il dit que sa cour n'a pas lieu d'être satisfaite des soins qu'a pris l'Autriche de tâcher de priver la Suède de la médiation sous prétexte de religion.

« Stael est parti hier de grand matin pour le pays de Vaud où est sa femme, et son secrétaire de légation Jacobson pour Bâle. Il est certain que s'il va à Paris, son voyage, qu'il me paraît désirer de pouvoir entreprendre bientôt, ne sera pas perdu pour l'opinion. Stael n'a pas beaucoup d'esprit ni de talents, mais il est bien intentionné et attaché à la France. »

Lorsqu'il fut instruit de la mission de Goltz, le Comité ne dissimula point la satisfaction qu'il éprouvait des dispositions du roi de Prusse[1], mais il se montrait désireux de savoir si les pouvoirs du plénipotentiaire prussien l'autorisaient à se rendre à Paris[2]. En même temps, il blâmait vivement Bacher d'avoir mis le général Michaud au courant de la négociation. Jugeant nécessaire de ne point laisser croire à la Prusse que la France avait besoin de la paix, le Comité n'entendait point ralentir, surtout en apparence, les opérations militaires. C'était aux représentants du peuple près les armées de la Moselle et du Rhin, et non aux militaires, que Bacher devait transmettre des renseignements de cette nature. « Cette communication, disait le Comité, est sous tous les rapports contraire aux principes. Un général d'armée doit se battre et non politiquer[3]. » Le même jour, le Comité envoyait une copie de cette dépêche aux représentants en mission auprès des deux armées. « Nous n'avons pas besoin de vous faire sentir, ajoutait-il, combien il importe que l'armée n'ait aucune connaissance de notre position diplomatique à l'égard de la Prusse. »

rendu à Schaffouse et que l'envoyé d'Autriche Degelmann avait reçu l'ordre de l'y aller voir (Bacher au Comité, 9 nivôse an III (29 déc. 94).

1. Le Comité à Bacher, 3 nivôse an III (23 déc. 94).

2. Id. 7 nivôse (27 déc. 94).

3. Le Comité à Bacher, 7 nivôse, minute de Merlin de Douai.

Le Comité aurait préféré négocier directement à Paris, mais ignorant quelles étaient à cet égard les dispositions de la Prusse et ne voulant point tarder davantage à entamer les pourparlers, il décida d'envoyer à Bâle l'ambassadeur de la République. Le Comité écrivit en conséquence à Bacher le 12 nivôse (1er janvier 1795) : « D'après la lettre du 4 de ce mois, citoyen, nous avons chargé Barthélemy de se rendre à Bâle pour écouter les propositions du ministre plénipotentiaire du roi de Prusse et nous les transmettre avec ses observations. » Le même jour il écrivait à Barthélemy : « Tu voudras bien te rendre de suite à Bâle, écouter les propositions qui te seront faites et nous les transmettre avec tes observations. » Il lui enjoignait en même temps « d'insister avec la plus grande force » pour faire sortir, dans le temps le plus court, tous les émigrés et prêtres déportés qui se trouvaient en Suisse et notamment dans le canton de Bâle : la République le demandait depuis longtemps, il était nécessaire de presser les autorités suisses. « La ville de Bâle, disait le Comité, va devenir le centre des négociations les plus intéressantes. Le sort de l'Europe est attaché aux conférences qui vont s'y ouvrir. Il importe donc de la mettre à l'abri de l'influence pestilentielle de ces ennemis de l'humanité[1]. »

Sur ce point, les thermidoriens, même les plus modérés, Merlin de Douai, par exemple, partageaient les passions des Jacobins les plus violents. C'est que s'ils voulaient réagir contre le système de la Terreur, arrêter la Révolution et organiser un gouvernement régulier, ils ne pouvaient oublier qu'ils étaient sortis de la Révolution, qu'ils l'avaient faite et qu'ils étaient solidaires de tous ses actes, alors même qu'ils condamnaient et voulaient effacer le souvenir de plusieurs. Ils se glorifiaient du 9 thermidor; mais ils étaient condamnés à se glorifier du 10 août et du 21 janvier. Cette haine des émigrés n'existait pas seulement chez les régicides; les modérés la partageaient : il y avait un abîme entre les hommes qui avaient accepté la Révolution et ceux qui la combattaient. Ce n'était pas seulement leurs intérêts personnels, leurs convictions politiques, leurs conceptions sociales qui éloignaient les conventionnels des émigrés; ils étaient en contradiction avec eux sur l'idée même de la patrie, et c'étaient justement leurs passions les plus nobles, les sentiments

1. Le Comité à Barthélemy, 12 nivôse an III (1er janvier 1795).

qui les relevaient et les justifiaient à leurs propres yeux, qui les en séparaient le plus profondément. Toute la gloire de la Révolution était dans sa résistance à l'Europe coalisée : les émigrés combattaient dans les rangs de la coalition, et à l'heure même où la République victorieuse cherchait à donner la paix à la France, l'émigration s'efforçait de paralyser les négociations et de rallumer la guerre. Le Comité de salut public était parfaitement renseigné sur les négociations secrètes que les agents de l'émigration poursuivaient avec des agents anglais en vue d'une restauration de la monarchie en France[1]. Sans doute, comme l'écrivait un observateur bien placé pour connaître les dispositions des émigrés[2], « le vœu général, le désir dominant parmi eux étaient de revoir leurs foyers, n'importe à quel prix et à quelles conditions, sans même s'occuper beaucoup du gouvernement sous lequel on vivra, pourvu qu'il soit juste et paisible. » C'était pour les agents royalistes un motif de plus de s'opposer à la conclusion de la paix. Mallet du Pan représentait à ses correspondants de Vienne et de Berlin la Révolution se déployant et se propageant sur tous les États; lui donner la paix, c'était assurer son existence et compromettre par là l'ordre social en Europe[3].

« Telle est l'irrésistible pente du torrent de France, écrivait-il le 1er novembre 1795[4], que la Convention est perdue si elle ne peut montrer la paix signée avant le printemps. Il n'y a plus qu'une passion, c'est la soif de la paix. Si les puissances gardaient contenance et présentaient à la nation l'alternative : *guerre et république, paix et monarchie*, le résultat ne serait pas douteux, en observant toutefois de ne rien faire qui ranimât les passions et les craintes. Mais tout me fait craindre qu'on ne précipite la paix et qu'on ne la fasse comme on a fait la guerre sans examen ni connaissance de son ennemi. Alors la Convention reprend son assiette, et l'olivier à la main, elle fera recevoir, n'en doutez pas, tel essai de gouvernement républicain qu'il lui plaira de proposer. Retenez bien que c'est la paix qu'on veut généralement, avec ou sans monarchie. »

1. Voir Sayous. *Mallet du Pan*, tome II, chap. IV.

2. Voir ci-dessous un extrait d'une lettre adressée le 2 janvier 1795 à Barthélemy par M. de Venet, son correspondant de Lausanne.

3. Voir Sayous, tome II, p. 134, un extrait d'une lettre de Mallet du Pan à Hardenberg.

4. A l'abbé de Pradt, Sayous, II, 132.

Dans le temps même où le Comité ordonnait à Barthélemy de se rendre à Bâle, le comte de Goltz y arrivait et Harnier demandait à Bacher des passeports pour se rendre à Paris. Ainsi qu'il y avait été autorisé d'avance par le Comité[1], Bacher les lui donna[2]. Goltz qui, disait l'agent français, se souvenait un peu trop « de l'ancienne cuisine diplomatique, » avait voulu « finasser » et mettre obstacle au départ de Harnier ; mais celui-ci avait des ordres formels, il les fit valoir et eut raison des objections de son supérieur[3]. Il dit à Bacher qu'il était dépositaire du secret du ministère prussien et qu'il emportait avec lui une copie des instructions du comte de Goltz : il laissa entrevoir que ces instructions ne s'expliquaient pas sur le lieu des négociations, mais que si le Comité consentait à l'armistice, Goltz pourrait prendre sur lui de se rendre à Paris pour y traiter directement avec le Comité[4]

« Je viens, écrivait Bacher le 12 nivôse (1er janvier 1795), d'arranger tout ce qui est relatif au départ de Harnier, que j'accompagnerai demain à Huningue, où il montera dans la carriole du courrier et arrivera à Paris aussitôt que ma lettre... Je ne doute pas, citoyen représentant, que vous ne soyez très-content de Harnier, qui est pénétré du désir de se rendre utile et agréable ; il s'empressera de vous développer le système de la cour et de vous donner tous les renseignements que vous pourrez désirer. »

Harnier partit le 13 nivôse (2 janvier 1795). Si l'on en croit les agents autrichiens, il arbora la cocarde tricolore en franchis-

1. 11 frimaire. Cf. ci-dessus.

2. Bacher au Comité, 11 nivôse an III (31 déc. 94).

3. Bacher à Barthélemy, 11 nivôse an III (31 déc. 94).

4. Bacher au Comité, 7 et 14 nivôse (31 déc. 94 et 3 janvier 1795). — Sous l'impression des reproches qu'il avait reçus au sujet de ses lettres à Mœllendorf et à Michaud, Bacher eut un moment de découragement et parut désirer que les négociations fussent portées à Paris.

« Nous serions débarrassés de tout ce train qui m'ennuie déjà passablement, écrivait-il le 14 nivôse (3 janvier 1795), à Barthélemy, d'autant plus qu'on vient de me donner un savon de ce que j'instruis Michaud du point où nous en sommes... Je ne m'en repens pas puisque nous avons par lui évité l'effusion du sang. Les Prussiens ont tenu parole et ont repassé tranquillement le Rhin. Il n'y a pas eu de bataille près de Trèves, etc. J'ai pensé qu'il convenait qu'il ne fût pas dans le sac et qu'il convenait qu'il sût ce qui se passait pour se diriger en conséquence près de Mayence, où on a déjà fait périr trop de monde inutilement. Enfin je ne lui dirai plus rien. On veut que je m'adresse aux représentants qui sont toujours par les chemins. Je le ferai puisqu'on le veut. »

sant la frontière et s'écria : *Vive le roi de Prusse! Vive la République française*[1]!

Les négociations préliminaires étaient terminées, les négociations officielles allaient commencer. La France et la Prusse y apportaient un égal besoin et un égal désir de la paix; mais les deux gouvernements se trouvaient, pour traiter, dans des conditions bien différentes et poursuivaient des desseins sur certains points très-opposés. La France, qui avait vu au mois de septembre 1792 l'invasion au cœur de son territoire, et quelques mois après l'Europe liguée contre elle, tandis qu'à l'intérieur, livrée à la guerre civile et à la lutte des factions, son gouvernement se décomposait en une épouvantable anarchie, avait au mois de novembre 1794 repoussé la coalition au-delà du Rhin, étouffé la guerre civile, rétabli une sorte d'ordre social et un gouvernement obéi par la nation, sinon respecté par elle. « Elle était, suivant l'expression d'un historien peu suspect[2], dans tout l'essor du progrès et du triomphe. Son indépendance était sortie victorieuse d'une lutte terrible, et le respect de l'Europe lui était plus assuré qu'il ne l'avait été dans tout le cours du XVIIIe siècle. » Le Comité de salut public sentait qu'il était nécessaire de donner la paix au pays si l'on voulait y consolider les institutions républicaines, mais comme il voulait que ces institutions s'imposassent au pays, il entendait que la paix fût féconde, glorieuse et capable d'attacher à la République une nation que l'éclat des victoires avait si longtemps attachée à ses rois. C'était pour diviser l'Europe, écraser plus vite la coalition et assurer plus promptement ses conquêtes, que le Comité entreprenait la négociation d'une paix séparée avec la Prusse. Il abordait cette négociation avec le prestige des succès militaires qui avaient frappé d'étonnement la vieille Europe et avec la supériorité qu'assurent toujours à un État une volonté précise et des desseins arrêtés. En Prusse, tout n'était qu'inconstance et faiblesse. La plus ardente à former la ligue des souverains contre la Révolution française, la Prusse, était la première à rompre la coalition et à reconnaître la République. Par un singulier retour des choses politiques, les motifs qui l'avaient entraînée à déclarer en

1. Degelmann à Thugut, 15 janvier 1795, cité par Vivenot, *Saxe-Teschen*, 2e partie, tome II, p. 59.
2. Sybel, III, trad., p, 365.

1792 la guerre au roi Louis XVI, l'entraînèrent en 1794 à demander la paix au Comité de salut public. En 1792, ses intérêts la poussaient à rivaliser avec l'Autriche dans la défense des droits des princes allemands et à se croiser contre les Jacobins afin d'obtenir de la Russie un second démembrement de la Pologne. En 1794, les mêmes intérêts l'obligeaient à faire la paix avec la France, afin d'arrêter la Révolution française aux frontières de l'Allemagne et d'obliger la Russie et l'Autriche à partager avec elle ce qu'elles avaient en 1792 laissé à la Pologne. Il ne faudrait pas chercher dans ces effets opposés d'une même cause les résultats d'un calcul politique ferme et suivi. Il n'y avait alors de fixe dans la politique prussienne que l'incertitude des ambitions et la contradiction des convoitises. Donner à la République droit de cité en Europe tout en la détestant, défendre l'Allemagne en cessant de combattre pour elle, rompre les traités de la coalition sans rompre avec les puissances coalisées, exiger de la Russie et de l'Autriche le prix de l'alliance ainsi brisée sans vouloir cependant leur déclarer la guerre, tels étaient les desseins compliqués que poursuivait la politique prussienne et derrière lesquels se dissimulait le rêve de la couronne impériale dans un empire divisé. Ce résultat, si invraisemblable qu'il fût alors, l'alliance de la République pouvait peut-être l'assurer à la Prusse; mais cette alliance, la Prusse ne pouvait la conclure sans déchoir du rang où l'avait placée Frédéric et sans perdre le prestige improvisé qu'elle devait à ce grand roi; du rôle de champion des souverains qu'elle avait brigué naguère, elle aurait été réduite au rôle de satellite d'une démocratie triomphante : elle aurait perdu sa raison d'être dans l'Europe monarchique.

Les divergences qui se manifestaient entre les vues des gouvernements de France et de Prusse provenaient de cet inévitable conflit de leurs destinées. En réalité, la paix qu'ils se préparaient à conclure était pour chacun d'eux, non un but, mais un moyen d'atteindre des résultats contradictoires. En Allemagne la France voulait conquérir, la Prusse voulait conserver; c'est pourquoi la Prusse demandait un armistice, proposait la neutralisation de Mayence et offrait sa médiation pour une paix d'empire qui garantirait les traités de Westphalie; c'est pourquoi aussi la France refusait l'armistice, réclamait la reddition de Mayence et n'admettait

entre elle et les princes de l'empire que des bons offices préparant des traités séparés. Sans doute la France avait besoin de la paix : elle n'avait point de finances et le Comité, pour fonder la République, devait rendre au pays le calme au dedans et la sécurité au dehors; mais le trésor de guerre de la Prusse était épuisé, et si ses armées étaient intactes, elles lui étaient nécessaires pour appuyer les négociations de partage qu'elle poursuivait à Pétersbourg. Dans la lutte diplomatique comme dans les luttes militaires, le succès devait nécessairement appartenir au gouvernement dont les desseins étaient les plus simples et la politique la plus ferme. La France voulait conquérir le Rhin, c'était sa pensée dominante et l'idée de reconstituer la Pologne n'était pour elle qu'une idée subsidiaire; la Prusse voulait à la fois conserver le Rhin pour l'Allemagne et conquérir la Vistule pour elle-même : il était certain que s'il fallait choisir, la France choisirait le Rhin et abandonnerait la Pologne, tandis que la Prusse abandonnerait le Rhin pour assurer ses conquêtes en Pologne. Les passions nationales et les systèmes politiques portaient la France à s'étendre dans les territoires allemands comme ils portaient la Prusse à s'étendre dans les territoires slaves; cette politique, aussi fatale à la France qu'elle a été fatale à la Prusse, a été l'origine des luttes qui ont ensanglanté l'Europe de 1792 à 1815. Ce problème, qui est peut-être le problème capital de l'histoire de l'Europe moderne, s'imposait en 1795 aux négociateurs de la paix de Bâle, et les efforts qu'ils firent pour le résoudre sont le principal intérêt de l'histoire de ce traité.

Albert SOREL.

(*Sera continué.*)

NOTE

SUR LES ÉMIGRÉS A LA FIN DE 1794.

Le citoyen Venet, correspondant de Barthélemy à Lausanne, où il fut reconnu comme agent de la République en pluviôse an

III (La commission des relations extérieures à Barthélemy le 4 pluviôse, 23 janvier 95), écrivait à Barthélemy le 2 janvier 1795 :

« ..... Depuis qu'on respire en France, les émigrés se livrent plus ou moins à l'espérance d'améliorer leur situation et de revoir leurs pénates — non pas, comme on pourrait le croire, en se flattant du retour de l'ancienne royauté et de ses abus révoltants, — il en est peu parmi eux qui se bercent de cette pitoyable illusion..... mais il en est beaucoup qui, persuadés que le gouvernement républicain est incompatible avec l'immense population et le caractère inconsistant de la nation française, se figurent que les volontés et les pouvoirs se réuniront tôt ou tard dans la main d'un chef quelconque et tiré de Dieu sait quelle dynastie, et que le calme et la prospérité ne se fixeront en France qu'à cette époque. Cette façon de voir n'est cependant pas encore celle du plus grand nombre; le vœu général, le désir dominant c'est de revoir ses foyers, n'importe à quel prix et à quelles conditions, sans même s'occuper beaucoup du gouvernement sous lequel on vivra, pourvu qu'il soit juste et paisible. L'exil, les humiliations, la détresse, l'énergie développée par les patriotes dans les champs de la gloire et dans le sanctuaire des lois, ont familiarisé insensiblement ces fugitifs avec la perspective d'une vie austère, laborieuse, obscure et pauvre. » «..... Ce qu'on aura peine à se persuader et qui est pourtant vrai, c'est que ceux qui ont été moissonner les vergers de la honte sous les ordres de Condé, de Pitt et de Cobourg, et s'en sont retirés sous le poids du déshonneur et de la misère pour végéter dans quelque coin d'un pays de neutres, sont maintenant les plus résignés et les mieux corrigés. Ils ont recueilli leur part de l'abjection où est tombée l'oriflamme du royalisme. Ils ont vu de près les inconséquences et les platitudes des ci-devant princes français et de leurs courtisans, la politique perfide des coalisés, la compassion insultante et stérile qu'ils inspiraient à leurs satellites, et l'intrépidité toujours triomphante des républicains français; et revenus de leur erreur on les voit aujourd'hui travailler à guérir celles des autres et à les dissuader d'aller prendre part dans des rassemblements liberticides. De dix lettres qui arrivent de l'armée de Condé, six au moins expriment le repentir, le dégoût et le désespoir de la réussite. Ils sont là parce qu'ils ont dix sols par jour et qu'il vaut mieux se faire fusiller en se battant que les mains liées derrière le dos..... Ils comptent sur le bienfait d'une amnistie générale à la paix. »

Quant aux réfugiés qui ont fui devant les excès, ils se déclarent

indifférents à la forme du gouvernement. — « Que nous importe, disent-ils après tout, que la France vive sous les lois d'une monarchie ou celles d'une République! Une nation a bien le droit de changer la forme de son gouvernement, et c'est à la volonté particulière à plier sous la volonté générale. Nous n'avons jamais détesté la Révolution, mais bien les cruautés et injustices dont elle a été accompagnée. Nous ne demandons pas mieux que de rentrer parmi nos concitoyens et de nous soumettre aux lois établies, pourvu que ces lois aient assez de vigueur pour garantir nos vies et nos propriétés; nous n'avons point porté les armes contre notre patrie, nous n'avons cessé de faire des vœux pour son bonheur; elle ouvrira son sein à ses enfants égarés et timides, les biens non aliénés rentreront à leurs anciens possesseurs, on s'arrangera avec les acquéreurs pour les autres, etc., etc..... » — « C'est à ce peu de phrases que doit se réduire le long verbiage de ces messieurs et de ces dames. Il y a cinq ou six mois, c'était une tout autre manière de s'exprimer, on n'entendait que déclamations et invectives, mais on décapitait alors, et on commence aujourd'hui à respirer. »

MÉLANGES ET DOCUMENTS

DU PARTAGE DES TERRES

ENTRE LES ROMAINS ET LES BARBARES

CHEZ LES BURGONDES ET LES VISIGOTHS.

Les Burgondes et les Visigoths, à l'époque de leur établissement dans la Gaule romaine, ont-ils dépossédé les indigènes romains d'une portion de leurs terres, par droit de conquête, pour se les approprier? Certains auteurs l'ont affirmé, d'autres l'ont nié. L'objet du présent article est de chercher à déterminer, par l'étude directe des textes et à l'aide de quelques-uns des travaux les plus récents, la solution la plus vraisemblable de cette question controversée [1].

I

La doctrine régnante enseigne que les Burgondes et les Visigoths ont soumis, dans les contrées où ils se sont établis, les terres des Romains à un partage, qu'ils en ont pris les deux tiers pour eux-mêmes, et n'ont laissé aux Romains que le tiers.

Les textes sur lesquels cette doctrine s'appuie sont tirés, les uns des historiens, les autres des lois. Voyons d'abord ceux de ces textes qui sont relatifs au royaume des Burgondes.

Les historiens qui rapportent l'établissement des Burgondes dans la Gaule, indiquent en même temps le fait d'un partage des terres entre ces nouveaux venus et la population indigène. En 443, la

1. Cet article était sous presse quand j'ai reçu la brochure publiée par M. Caillemer sous ce titre : *L'Établissement des Burgondes dans le Lyonnais au milieu du Ve siècle*, Lyon, 1877, gr. in-8°, 21 p. (Extrait des Mémoires de l'Académie de Lyon, classe des lettres, t. XVIII.) J'ai été heureux de voir que je m'étais rencontré avec l'éminent doyen de la Faculté de droit de Lyon sur le point essentiel de la question, à savoir la réalité du partage, non des fruits, mais du sol même.

chronique dite de Prosper Tiron mentionne en ces termes leur premier établissement : « *Sabaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis diuidenda* »[1]. En 456, quand ils étendent leur domination dans la Gaule, on lit dans Marius d'Avenche : « *Eo anno Burgundiones partem Galliae occupauerunt et terram cum galli*[*c*]*is senatoribus diuiserunt* »[2]. Il y a donc eu, chez les Burgondes, un partage des terres des Romains : voilà qui est certain. Reste à savoir quelle a été la nature de ce partage et comment il s'est opéré.

La loi des Burgondes nous en apprend là-dessus un peu plus. Cette loi contient en effet un certain nombre de dispositions qui paraissent se rapporter aux partages mentionnés par les chroniques.

« Au temps », dit une ordonnance rendue probablement par le roi Gondebaud, et insérée dans cette loi, « au temps où notre peuple a « reçu le tiers des esclaves et les deux tiers des terres... ». Voilà le fait du partage clairement indiqué; en même temps, nous apprenons quelle avait été la proportion adoptée : les Burgondes avaient pris les deux tiers du sol et le tiers des esclaves[3].

Avec qui les Burgondes avaient-ils fait ce partage ? Avec leurs « hôtes », nous dit la loi : « *de hospitum suorum terris* ». Par ces « hôtes », un autre passage nous apprend qu'il faut entendre les propriétaires romains. Chaque propriétaire indigène était l' « hôte » d'un ou plusieurs barbares, que l'on appelait à leur tour ses « hôtes » à lui, et qui avaient chacun une portion de sa terre : on disait qu'ils tenaient cette terre « *hospitalitatis iure* »[4].

1. Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. I, p. 639 C.

2. Ibid., t. II, p. 13 A.

3. Le passage qui nous donne ces détails est une disposition qui ordonne, en certains cas, de déroger à cette règle : on avait exclu, en effet, du droit de réclamer une part de la terre des Romains, ceux des barbares qui avaient déjà reçu une concession sur les terres publiques. Le texte qui nous est parvenu a pour objet de confirmer cette exception, déjà établie : « Tit. LIIII. De his qui tertiam mancipi[or]um et duas terrarum partes contra interdictum publicum praesumpserint. Licet, eo tempore quo populus noster mancipiorum tertiam et duas terrarum partes accepit, eiusmodi a nobis fuerit emissa praeceptio, ut quicunque agrum cum mancipiis seu parentum nostrorum siue nostra largitate perceperat, nec mancipiorum tertiam nec duas terrarum partes ex eo loco in quo ei hospitalitas fuerat delegata requireret, tamen, quia conplures, ut comperimus, immemores periculi sui, ea quae praecepta fuerant excesserunt, necesse est ut praesens auctoritas ad instar mansurae legis emissa et praesumptores coerceat et huc usque contemptis remedium debitae securitatis adtribuat. Iubemus igitur ut quicquid hii, qui agris et mancipiis nostra munificentia potiuntur, de hospitum suorum terris contra interdictum publicum praesumpsisse docentur, sine dilatione restituant. »

4. LV : « De remouendis barbarorum personis, quotiens inter duos Romanos

Le même texte nous apprend que lorsqu'un Romain, à la suite d'un procès, avait été reconnu propriétaire d'un terrain, son hôte barbare devait « en compter avec lui », « *habeat rationem* »; et celui que j'ai cité précédemment parle de la part que chaque Burgonde avait droit de réclamer sur le sol qui lui avait été assigné pour y exercer les droits d' « hôte » : « *ex eo loco, in quo ei hospitalitas fuerat delegata* ». Ceci achève de faire comprendre comment s'était opéré le partage du sol et des esclaves. On n'avait pas enlevé en bloc à la population romaine les deux tiers de ses terres et le tiers de ses esclaves; mais chaque barbare avait été assigné à un propriétaire romain à titre d' « hôte »; et ensuite chaque hôte barbare avait reçu le droit d'exiger que le propriétaire dont il était hôte lui cédât, « *hospitalitatis iure* », le tiers de ses esclaves et les deux tiers de son bien foncier; si plus tard le bien du Romain venait à s'accroître, son hôte barbare avait encore à réclamer sa part sur l'acquisition nouvelle.

Quelques détails de plus se trouvent dans d'autres articles de la loi. Sur les jardins et vergers, le Burgonde avait droit, non aux deux tiers, mais à la moitié seulement. Les bois, quand on les partageait, se divisaient aussi par moitié : mais le plus souvent les terrains boisés étaient restés indivis entre les Romains et leurs hôtes; on ne procédait au partage que quand l'un des deux propriétaires, en défrichant une partie du bois, l'avait faite sienne, ce qui donnait à son co-propriétaire le droit de prendre pour lui une étendue de bois égale[1].

de agrorum finibus et terminis euulsis fuerit exorta contentio... Quotiens de agrorum finibus qui hospitalitatis iure a barbaris possidentur inter duos Romanos fuerit mota contentio, hospites eorum non socientur litigio, sed Romanos in iudicio contendentes expectent, ut cuius Romani hospes euicerit [*sic*] cum ipso postmodum de re obtenta habeat rationem. » Comparez aussi ci-après p. 309, n. 1.

1. LIIII, §§ 2 et 3 : « De exartis quoque nouam nunc et superfluam faramannorum conpetitionem et calumpniam a possessorum grauamine et inquietudine hac lege praecipimus submoueri, ut, sicut de siluis, itaet de exartis siue anteacto siue praesenti tempore factis habeant cum Burgundionibus rationem, quoniam, sicut iam dudum statutum est, medietatem siluarum ad Romanos generaliter praecipimus pertenere; simili de curte et promariis circa faramannos condicione seruata, id est ut de medietate Romani nichil existiment praesumendum. » Les *faramanni* sont les Burgondes établis comme hôtes sur les terres des Romains : cela a été démontré par M. C. Binding, dans son livre intitulé *Das burgundisch-romanische Kœnigreich*, tome I (Leipzig, 1868, in-8°), p. 21 à 25. — « Tit. XIII. De exartis. Si quis tam Burgundio quam Romanus in silua communi exartum fecerit, aliud tantum spatii de silua hospiti suo consignet, et exartum quem fecit remota hospitis communione possideat. » — « Tit. LXVII. De siluis hoc obseruandum est. Quicumque agrum aut colonicas tenant, secundum terrarum modum uel possessionis suae ratam, sic siluam inter se nouerint diuidendam, Romano tamen de siluis medietate ex exartis seruata. » Il ne me paraît pas nécessaire de corriger,

Enfin il paraît que plus tard la prescription qui donnait aux barbares deux tiers des champs et un tiers des esclaves parut excessive : une disposition postérieure réduisit leur part, pour des cas difficiles à déterminer, où le partage n'était pas effectué, à une moitié des terres, sans aucune fraction des esclaves[1].

Pour ce qui concerne le royaume des Visigoths, les textes sont beaucoup moins nombreux; ils se réduisent à quelques passages de la *Lex Visigothorum*. Toutefois ces passages suffisent pour nous faire voir que chez les Visigoths, comme chez les Burgondes, une part avait été faite aux barbares sur les propriétés foncières des Romains; que, là aussi, deux tiers du sol avaient été attribués au barbare et un tiers au Romain, sauf en ce qui concerne les terrains boisés; et l'analogie de ces dispositions avec celles de la loi des Burgondes est assez grande pour faire présumer que les mêmes règles avaient été suivies chez les deux peuples. Ainsi un article de la loi des Visigoths ordonne qu'on respecte « le partage qui aura été fait, au sujet d'une pièce de terre ou de bois, entre un Romain et un Goth », et que le Romain n'empiète pas sur « les deux tiers du Goth », ni le Goth sur « le tiers du Romain »[2]. Un autre article porte sur les bois « qui sont restés indivis entre le Romain et le Goth »; il déclare, comme la loi des Burgondes, que dans ces bois chacun des deux possesseurs peut faire des défrichements et s'approprier les parties défrichées par lui, à condition de laisser à son co-propriétaire une étendue de bois égale[3].

comme on l'a fait dans l'édition des *Monumenta Germaniae*, « ex exartis » en « et de exartis ». On ne réserve au Romain son droit à la moitié des bois que *sur les essarts*, parce que les bois non défrichés étaient généralement, comme en témoigne le titre XIII, possédés par indivis.

1. CVII, XI : « De Romanis uero hoc ordinauimus ut non amplius a Burgundionibus qui infra uenerunt (?) requiratur quam ad praesens necessitas fuerit medietas terrae, alia uero medietas cum integritate mancipiorum a Romanis teneatur, nec exinde ullam uiolentiam patiantur. » — Indépendamment des partages ordonnés officiellement, il a pu être conclu des contrats privés de fermage ou autres, de diverses sortes, entre des Romains qui avaient des terres à cultiver et des Burgondes disposés à louer leur travail. Il paraît être question d'un contrat de ce genre au titre 79 de la loi des Burgondes.

2. L. X, tit. I, § viij : « De diuisione terrarum facta inter Gothum et Romanum. Diuisio inter Gothum et Romanum facta de portione terrarum siue siluarum nulla ratione turbetur, si tamen probatur celebrata diuisio. Nec de duabus partibus Gothi aliquid sibi Romanus praesumat aut uindicet, aut de tertia Romani Gothus sibi aliquid audeat usurpare aut uindicare... »

3. Ibid., § ix : « De siluis inter Gothum et Romanum indiuisis relictis. De siluis quae indiuisae forsitan resederunt, seu Gothus seu Romanus eas assumpserit, et fortasse fecerit culturas : statuimus ut si adhuc silua superest unde paris meriti terra eius cui debetur portioni debeat compensari, siluam accipere

De cet examen des textes il résulte que quand les Burgondes et les Visigoths se sont établis dans la Gaule, les propriétaires romains, ou au moins une partie d'entre eux, ont été contraints de recevoir ces barbares chez eux à titre d' « hôtes », et de leur abandonner une part de leurs propriétés foncières, part qui a été, le plus souvent, des deux tiers, et, dans certains cas seulement, de la moitié.

II

Mais quand on emploie ces termes de « partage » des terres, de « deux tiers » et de « tiers » du sol, comment doit-on les entendre? Faut-il les prendre à la lettre? On l'a nié; on a soutenu que par le nom de « partage » il ne faut pas entendre une division de la superficie des propriétés, ni par « tiers » et « deux tiers » des fractions du sol; que ce qui a été partagé, c'est, non la terre elle-même, mais les fruits; que par « *tertia* » les textes entendent « non le tiers du sol, « mais un prix de fermage, qui était apparemment du tiers des fruits »; que les barbares ne firent que prendre à ferme les terres des Romains, et que quand la loi fixe la part du Germain aux deux tiers, elle entend que ce Germain « qui est un tenancier, jouira des deux tiers des « fruits et qu'il en laissera le tiers au Romain propriétaire » [1].

Ce système d'interprétation, si l'on pouvait l'admettre, modifierait considérablement le sens et la portée des dispositions qui nous occupent; mais un examen attentif montrera, je crois, qu'on ne peut s'y arrêter.

Avant tout, le langage même des lois y contredit. Jamais, dans la loi des Visigoths ou dans celle des Burgondes, il n'est question d'un partage des fruits, ou d'une redevance égale au tiers des fruits de la terre. C'est toujours de partage du sol, de tiers du sol, qu'il est question dans tous les cas : « *tempore quo populus noster... duas* « TERRARVM *partes accepit* », dit le roi bourguignon Gondebaud (voyez ci-dessus); « *diuisio inter Gothum et Romanum facta* DE PORTIONE TERRARVM SIVE SILVARVM », dit la loi des Visigoths (v. ci-dessus). — Un peu plus loin la même loi des Visigoths prévoit une usurpation du Goth sur le « tiers » du Romain : si quelqu'un, dit-elle, « tient occupé » le « tiers » d'un Romain, que le juge le lui « enlève » et le rende sans délai au Romain [2]. Ces termes indiquent un bien réel, un

non recuset. Si autem paris meriti quae compensetur silua non fuerit, quod ad culturam scissum est diuidatur. »

1. Fustel de Coulanges, Histoire des institutions politiques de l'ancienne France, 1re partie (Paris, Hachette, 1875, in-8°), p. 537; 2e éd., 1877, p. 599.

2. Lex Visig. X, I, XVJ : « Vt si Gothi de Romanorum tertia quippiam tulerint,

immeuble, corporellement occupé et détenu par un usurpateur, non une simple dette que le débiteur tarde à payer. — Aussitôt après cette disposition, la loi ajoute une exception : c'est le cas où la prescription serait acquise au profit du Goth. Or la prescription qu'elle établit en pareil cas est de *cinquante ans*[1]. C'est là une durée énorme, si l'on songe que la prescription ordinaire de la loi des Visigoths est de trente ans seulement[2]. Une prescription aussi longue n'est concevable qu'en matière immobilière : il est tout à fait incroyable qu'on ait permis de réclamer pendant cinquante ans des fermages arriérés. — Puis, sur cette prescription exceptionnelle de cinquante ans, la loi revient encore dans le titre suivant : ce qu'elle défend de revendiquer après 50 ans de possession, ce ne sont pas des termes de fermage, ce sont les « parts des Goths et des Romains »[3] : donc ce qui avait été distribué entre les Romains et les Goths, c'était des parts de même nature, ce n'était pas des terres aux uns et une créance de fermage aux autres.

Il y a encore dans la même loi certaines dispositions qu'on ne peut comprendre que dans l'hypothèse d'un véritable partage. Par exemple, si, par « *diuisio inter Gothum et Romanum facta de* « *portione terrarum siue siluarum* », il fallait entendre un contrat de bail à ferme consenti par le Romain au Goth, que seraient donc ces bois restés indivis dont parle le paragraphe suivant, « *de siluis inter* « *Gothum et Romanum indiuisis relictis* » ? Si ce sont des bois que le Romain n'a pas donnés à ferme, ils sont restés sa pleine propriété, et aucun Goth n'y a de droit : pourtant on reconnait « au Goth et au Romain », sur ces bois, un droit égal; on permet à chacun des deux d'en défricher jusqu'à la moitié, en laissant à

iudice insistente Romanis cuncta reforment. Iudices singularum ciuitatum, uilici atque praepositi, tertias Romanorum ab illis qui occupatas tenent auferant, et Romanis sua exactione sine dilatione restituant. »

10. Ibid. : « Si tamen eos quinquaginta annorum numerus aut tempus non excluserit. »

1. Voy. X, II, iij : « Vt omnes caussae tricennio concludantur, » et les paragraphes suivants.

2. Lex Visig. X, II, i : « Ne post quinquaginta annos sortes gothicae uel romanae amplius repetantur. Sortes gothicae et romanae, quae intra quinquaginta annos non fuerint reuocatae, nullo modo repetantur. » M. Fustel de Coulanges (p. 403, n. 1) entend *sortes gothicae et romanae* des propriétés ordinaires, appartenant, soit à des Romains, soit à des Goths : mais outre qu'en ce sens il eût été inutile d'ajouter *gothicae et romanae*, la prescription pour les propriétés ordinaires, même immobilières, était de trente ans : ibid. § v : « Nam quod XXX quisque annis expletis absque temporis interruptione possidet, nequaquam ulterius per repetentis calumniam amittere potest ; » et plus loin « *locum* illum, quem ille repetit... »

l'autre le reste du bois. C'est donc qu'on suppose le Goth et le Romain tous deux *propriétaires* par indivis du bois ; or d'où proviendrait cette copropriété, donnée comme un fait habituel et fréquent, sinon d'un acte d'autorité par lequel la population barbare aurait été associée au droit de propriété des Romains ?

Dans la loi des Burgondes, un mot a pu fournir, à l'opinion qui voit, dans les Burgondes établis sur les terres des propriétaires romains, de simples fermiers de ces propriétaires, un argument spécieux : ce mot, c'est le nom d'*hôtes* appliqué à ces colons barbares. En effet, à d'autres époques du moins, ce nom d'hôtes a servi à désigner des tenanciers cultivant la terre moyennant une redevance : « au « douzième siècle », par exemple, « le propriétaire qui avait beaucoup « de terres et peu d'hommes, appelait sur son domaine des *hôtes*, à « chacun desquels il donnait un *hospitium* et un champ, non en « toute propriété, mais en jouissance perpétuelle moyennant redevance. C'était une façon particulière d'exploitation du sol, et il n'est « pas douteux qu'elle ne fût connue au temps de l'empire ; les « *hospites* sont déjà signalés comme une classe de tenanciers par « Ulpien (*Digeste*, XLIII, 19, 1, § 7 et VII, 8, 2 et 4) »[1]. — Il n'y a pas lieu de s'arrêter à ce rapprochement. Il est vrai que le terme d' « hôtes », « *hospites* », pour désigner des tenanciers d'une certaine espèce, était en usage au XIIe siècle, et même plus tôt, car on en trouve des exemples dès le temps de Charlemagne, dans le polyptyque d'Irminon (voy. Du Cange, v° HOSPES). Mais rien n'autorise à faire remonter cet usage plus haut encore, aux temps mérovingiens par exemple, encore moins au temps de l'empire romain. Les deux passages d'Ulpien au Digeste qu'on a cités pour établir qu'il y avait de son temps des tenanciers appelés « hôtes », ne disent rien de pareil. Le mot « *hospes* » ne paraît y avoir d'autre sens que celui d'homme qui loge chez un autre, qui y reçoit l'hospitalité. Ainsi on dit que la possession d'un droit de passage au profit d'un immeuble peut résulter de l'exercice qui en est fait, non-seulement par le propriétaire lui-même, mais aussi par une personne logée chez lui, « hospes », ou même par toute personne qui se rend à sa propriété[2]. De même on pose en principe que celui qui a un droit d'habitation dans une maison peut y faire habiter avec lui sa femme, ses esclaves, ses affranchis, ses clients, et aussi y recevoir un hôte, « *hospitem recipere* » ; ensuite on examine s'il peut également y prendre un locataire, « *inquilinum* »,

1. Fustel de Coulanges, ibid., p. 538 ; je n'ai pas retrouvé ce passage dans la 2e édition.

2. Dig. 43. 19. 1. 7 : « Is, cuius colonus aut hospes aut quis alius iter ad fundum fecit, usus uidetur itinere uel actu uel uia. »

c'est-à-dire un étranger qu'on loge pour de l'argent, et non comme l'hôte un ami reçu dans la famille[1]. Il n'y a rien de commun entre cet hôte et les tenanciers que le moyen-âge a appelés du même nom.

Il n'y a donc pas de raison suffisante pour admettre que, dans les articles de loi qui parlent du partage des terres entre les Romains et les barbares, il ne s'agisse que d'un contrat de fermage. Il faut reconnaître que c'est bien la terre elle-même que les Burgondes et les Visigoths ont partagée avec les Romains, dont ils ont pris pour eux les deux tiers, et dont ils n'ont laissé que le tiers aux anciens possesseurs.

III

Le fait du partage une fois établi, et la nature de ce partage éclaircie, une troisième question reste à examiner : par quelle autorité et en vertu de quel droit ce partage a-t-il été imposé?

Par les barbares eux-mêmes, a-t-on dit, et en vertu du droit de conquête. En effet le partage était tout à l'avantage des barbares et au détriment des Romains : on ne peut y voir qu'une spoliation violente exercée par des vainqueurs sur des vaincus.— Cette opinion paraît vraisemblable ; elle n'est pourtant pas admissible.

« Le droit de la guerre » dit M. Fustel de Coulanges, tel qu'il était entendu par les Germains, autorisait le pillage, l'enlèvement de l'or, des objets mobiliers, des esclaves même ; il n'autorisait pas la confiscation du sol. Les guerriers de Thierry lui disent en 532 : « Si tu « refuses d'aller avec tes frères contre la Bourgogne, nous te quitte- « rons et nous irons avec eux. » Thierry leur répond : « Suivez-moi « et je vous conduirai dans un pays où vous recueillerez autant d'or « et d'argent que vous voudrez, et où vous prendrez des troupeaux, « des esclaves, des vêtements en abondance. » Il ne leur promet pas les terres des vaincus. La conquête de l'Auvergne fut ce qu'il y eut

1. Dig. 7. 8. 2 : « Domus usus relictus est... marito... : potest illic habitare non solus, uerum cum familia quoque sua;... et Celsus scripsit, et cum libertis; posse hospitem quoque recipere... Sed an etiam inquilinum recipere possit, apud Labeonem memini tractatum..., et ait Labeo eum, qui ipse habitat, inquilinum posse recipere; idem et hospites et libertos suos et clientes, ceterum sine eo ne hos quidem habitare posse. » Ensuite sont développées les raisons pour lesquelles on doit permettre au titulaire d'un droit d'habitation d'en faire argent en y recevant un *inquilinus*, mais on ne pose même pas cette question pour l'*hospes*. — Au reste l'hôte, selon M. Fustel de Coulanges, serait un tenancier agricole, payant pour loyer une part des fruits du champ qu'il cultive : comment un tel tenancier serait-il établi dans une maison, *domus*, le seul immeuble dont il soit question en ce passage du Digeste ?

de plus cruel dans toute l'histoire des Francs; mais, même alors, les guerriers ne songèrent pas à prendre possession du sol. Ils tuèrent, ils pillèrent, ils emportèrent tout ce qu'ils purent; mais ils laissèrent la terre à ses anciens maîtres. » — « Dans les innombrables écrits de ce temps nous ne voyons jamais qu'un homme... possédât une terre en vertu de la conquête ou du droit de l'épée. Ces expressions ni aucune autre qui leur ressemble ne se rencontrent jamais. Plusieurs centaines de diplômes et de chartes disent en termes précis qu'on possédait la terre par héritage, par achat ou par donation; aucun d'eux ne laisse supposer qu'on la possédât par suite d'un partage ou à titre de conquérant. » — « Les chroniqueurs et les hagiographes qui écrivaient à cette époque, nous présentent l'histoire intime de beaucoup de familles gauloises; ils ne montrent pas qu'elles aient été dépossédées violemment par un décret des rois germains... » — « Ces Germains ne firent que ce qu'il était naturel et possible qu'ils fissent. La manière dont ils entraient en Gaule leur ôtait tout prétexte de déposséder la population : l'auraient-ils voulu, ils n'étaient ni assez nombreux ni assez forts pour y réussir »[1].

D'ailleurs les Burgondes et les Visigoths qui s'établirent dans la Gaule n'étaient ni des conquérants ni des vainqueurs, c'étaient des sujets, et ils ne s'établirent en Gaule qu'en exécution des ordres de l'autorité romaine (voyez ci-après). Ils ne pouvaient donc exercer sur le pays où ils s'établissaient aucune sorte de droit de conquête.

En attribuant aux Burgondes et aux Visigoths eux-mêmes l'initiative du partage accompli à leur profit, on faisait une hypothèse dénuée de fondement. A cette question : « qui a édicté le partage? », la réponse doit être tirée des textes mêmes. Un mot des textes la donne; ce mot, c'est celui dont il a déjà été question tout à l'heure, ce nom d' « hôtes » que la loi des Burgondes donne aux barbares avec qui les Romains ont dû partager.

Le mot « *hospes* » en latin avait deux sens; il pouvait signifier, comme chez nous celui d'hôte, tout homme logé chez un autre : ce sens vague et indéterminé était celui du langage ordinaire; dans la langue officielle de l'administration romaine il avait une signification précise et technique, qui était plus restreinte : il désignait un « soldat logé chez l'habitant. »

Lorsqu'une troupe romaine devait séjourner dans un lieu où il n'y avait pas de camp, et qu'on ne jugeait pas à propos d'en improviser un, l'autorité militaire romaine recourait, comme aujourd'hui la

1. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions*, p. 404-405.

nôtre, à la voie des billets de logement. A chaque propriétaire elle envoyait un certain nombre de soldats qu'il devait recevoir et loger. Ces soldats étaient appelés les « hôtes » du propriétaire qui les hébergeait; et ce mode de casernement était désigné par le nom d'*hospitalitas* [1].

Plusieurs des lois qui réglaient la manière dont ces hôtes militaires devaient être reçus par les propriétaires nous sont parvenues. Il y a dans ces lois quelque chose de très-remarquable, c'est l'analogie qu'elles présentent avec les dispositions de la *Lex Burgundionum* qui concernent les « hôtes » burgondes. — Le propriétaire, disent dans une de ces lois les empereurs Arcadius et Honorius, gardera pour son usage les deux tiers de sa maison : l'autre tiers sera pour son hôte. A cet effet la maison sera divisée en trois parties, le propriétaire le premier en choisira une, l'hôte choisira parmi les deux autres, et la troisième sera encore pour le propriétaire. Si l'hôte est un « *illustris uir* », sa part sera d'une moitié et non d'un tiers; alors l'un des deux, le propriétaire ou son hôte, divisera la maison en deux parties, et l'autre choisira entre ces deux lots [2]. Il est probable que ces règles sont, sinon dans tous leurs détails, au moins dans leur ensemble, celles qui furent suivies lors de l'établissement des Burgondes dans le sud-est de la Gaule et des Visigoths dans l'Aquitaine. C'est qu'en effet ces peuples n'entrèrent pas dans la Gaule en ennemis et ne conquirent pas les provinces qu'ils occupèrent : ce fut l'*autorité impériale*, *l'autorité romaine*, qui les leur donna pour résidence et les y établit; il est naturel qu'elle se soit préoccupée de leur installation et qu'elle y ait pourvu en les cantonnant chez les particuliers [3].

1. Voy. Gaupp, *Die germanischen Ansiedlungen und Landtheilungen* (Breslau, 1844, in-8°), p. 85 à 93. Code Théodosien, livre 7, titre 8. — Réciproquement, le propriétaire était appelé aussi l' « hôte » du soldat qu'il logeait.

2. Cod. Theod. 7. 8. 5 : « duas dominus propriae domus, tertia hospiti deputata, ea tenus intrepidus ac securus possideat portiones, ut in tres domo diuisa partes primam eligendi dominus habeat facultatem, secundam hospes quam uoluerit exsequatur, tertia domino relinquenda... Illustribus sane uiris non tertiam partem domus, sed mediam hospitalitatis gratia deputari decernimus; ea duntaxat condicione seruata, ut alter ex his quilibet, quiue maluerit, diuisionem arbitrii aequitate faciat, alter eligendi habeat optionem. »

3. Sur l'installation des Burgondes et des Visigoths dans la Gaule par le fait de l'autorité romaine et sur les analogies de cette opération avec le casernement des troupes chez les habitants des provinces, voyez Gaupp, *Die germanischen Ansiedlungen und Landtheilungen*, p. 317 à 351; C. Binding, *Das burgundisch-romanische Kœnigreich*, t. I, p. 16 et suivantes; et dans le livre de M. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, le chapitre VII du l. III (p. 351-361, 2e éd. p. 395-411) et les premières lignes de la p. 541 (2e éd. p. 599 et suiv.).

Toutefois l'établissement de tout un peuple dans une contrée ne put s'opérer aussi simplement que le casernement d'une troupe de passage. Il fallait non-seulement loger les nouveaux venus, mais aussi les nourrir; l'administration pouvait se charger de ce soin pour une armée, mais non pour tout un peuple. D'autre part on devait songer à occuper les bras de tous ces barbares; or on sait que les habitants des provinces romaines ne suffisaient plus à cultiver leurs terres. On dut donc trouver tout naturel de donner aux barbares de la terre à cultiver pour en tirer leur nourriture. Pour cela il n'y eut qu'une chose à faire, ce fut d'étendre les obligations de l' « *hospitalitas* », et d'obliger les propriétaires à céder à leurs hôtes, non-seulement une part de leurs maisons, mais encore une part de leurs champs. C'est là ce qu'on appelait donner aux barbares une province à partager avec les habitants; c'est là le sens des expressions de Prosper Tiron : « *Sabaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis diuidenda* ».

On donna donc aux barbares la terre « à partager »; on ne la leur partagea pas immédiatement. Une telle opération ne pouvait se faire d'un jour à l'autre et en bloc. Aussi voyons-nous que le partage réel n'a eu lieu que plus tard.

Chez les Visigoths, il semble même que le partage ne fut pas ordonné. On se borna à donner au Goth un droit de copropriété sur la terre du Romain, et on laissa à la volonté des parties de garder ainsi la terre en propriété indivise, ou de la partager quand ils voudraient : on fixa seulement le rapport des parts, qui devait être de deux tiers pour le Goth et d'un tiers pour le Romain. C'est pour cela que la loi des Visigoths ne prévoit que comme une hypothèse possible et non comme une règle générale la « *diuisio inter Gothum et Romanum facta de portione terrarum siue siluarum* »; c'est pourquoi encore la même loi, en ordonnant de respecter cette « *diuisio* », ajoute : « Si toutefois il est prouvé qu'il y a eu partage, *si tamen probatur celebrata diuisio* ». Ensuite elle prévoit un cas inverse, celui où le partage n'a pas été fait : « *de siluis quae indiuisae forsitan resederunt* ».

Chez les Burgondes, il est probable qu'on resta quelque temps aussi dans cet état d'indivision; mais plus tard, sous Gondebaud peut-être, il semble qu'on ait ordonné un partage général. C'est ainsi qu'on peut comprendre le passage cité plus haut (p. 88, n. 3) : « *eo tempore quo populus noster mancipiorum tertiam et duas terrarum partes accepit* ». Toutefois on ne comprit encore dans ce partage que les champs (*terrae* [1]) et les esclaves. Les bois demeurèrent indivis

1. Sur le sens de ce mot voy. le livre de M. Binding, p. 25-26.

jusqu'à ce qu'un des propriétaires voulût les défricher (p. 89, n. 1). Il était en effet peu intéressant de partager des biens d'une aussi faible valeur ; les bois ne pouvaient servir tout au plus qu'à la pâture du bétail ; ils ne procuraient pas même à leur maître la propriété du bois qu'ils produisaient, car la loi assurait à toutes personnes le droit de prendre du bois pour son usage dans les bois des particuliers, sans avoir besoin du consentement du propriétaire[1]. En ce qui concerne les champs et les esclaves, l'obligation du partage était peut-être autant à l'avantage des Romains que des barbares, malgré la part double faite à ceux-ci, parce que le partage mettait fin aux conflits que devait souvent entraîner l'indivision, et dans lesquels les barbares, étant les plus forts, devaient avoir toujours le dessus. Il ne serait pas étonnant qu'il fallût voir là encore une de ces lois protectrices de Gondebaud auxquelles pense Grégoire de Tours, quand il dit au sujet de ce roi : « *Burgundionibus leges mitiores instituit, ne Romanos opprimerent* »[2].

Il ne faut donc pas voir dans le partage des terres un acte de spoliation violente imposé aux Romains vaincus par les barbares vainqueurs des Romains ; il n'y eut là qu'une conséquence naturelle, presque forcée, d'un acte de l'autorité romaine. Ce fut l'autorité impériale qui introduisit les Burgondes et les Visigoths dans la Gaule ; ce fut elle qui obligea les indigènes à les recevoir chez eux à titre d'hôtes ; ce fut elle encore qui obligea ces mêmes indigènes à partager avec leurs hôtes la jouissance de leurs terres ; peut-être même ce fut elle, au moins dans certains cas, qui les força d'en partager aussi la propriété. Les barbares, eux, étaient entrés, non en ennemis, mais en sujets, sous la protection de l'autorité romaine ; ils n'eurent rien à prendre, rien à imposer. Il leur suffit de recueillir les bienfaits de l'autorité romaine, et, tout au plus, d'achever ce que l'autorité romaine avait commencé.

IV

Mais pour n'avoir pas été imaginé et décrété par les barbares, ce partage n'en fut pas moins tout à l'avantage des barbares. Les Burgondes et les Visigoths n'avaient pas arraché de force aux Romains les deux tiers de leurs terres ; néanmoins les Romains avaient été obligés de leur abandonner ces deux tiers. Ils avaient commencé par recevoir les Germains à titre de garnisaires ; ensuite ils avaient dû partager avec ces garnisaires la jouissance d'abord, puis la propriété

1. *Lex Burgundionum*, t. 18.
2. *Histoire des Francs*, l. 2, ch. 33.

GENERAL LIBRARY University of MICHIGAN

de leurs terres. Les barbares ne prirent rien; mais ils se firent tout donner. Il n'y eut ni conquête ni spoliation par la violence : il y eut une spoliation au fond toute semblable à celle qu'auraient pu amener la conquête et la violence.

Cette contradiction apparente ne doit pas étonner; elle caractérise cette époque de notre histoire. Ce fut par cette voie indirecte que la domination barbare se substitua à la domination romaine. On a déjà remarqué que les Germains ne conquirent pas la Gaule, et que pourtant la Gaule souffrit de leur part tout ce que des conquérants peuvent faire souffrir à un pays conquis. Ils vinrent à titre d'alliés ou de sujets de l'empire, et à la faveur de ce titre ils obtinrent de l'empire plus qu'ils n'auraient pu prendre de force; l'empire lui-même, désorganisé, leur livra ses provinces et ses sujets en proie.

« C'est ainsi, dit M. Fustel de Coulanges, que les Gaulois virent les Germains s'établir au milieu d'eux. Ils n'étaient nullement conquis, puisque ces Germains arrivaient sous le nom de soldats fédérés et par l'ordre du gouvernement impérial; mais c'était une population militaire qui venait s'installer dans le pays et qui devait y vivre aux frais de la population civile. Il n'y avait là ni invasion ni conquête; mais il y avait un mal qui ressemblait fort à celui que la conquête et l'invasion produisent ordinairement... » — « On a d'abord peine à comprendre qu'aucun des écrivains de cette époque ne raconte une conquête, et qu'ils soient pourtant tous d'accord pour décrire les douleurs des contemporains. C'est qu'il importait assez peu à la population que ces étrangers entrassent en soldats ennemis ou en soldats de l'empire; il fallait également satisfaire leur cupidité »[1].

Ces paroles n'ont pas été écrites à propos de la question du partage des terres. Elles sont d'un auteur qui, sur cette question, a adopté des opinions différentes de celles qui viennent d'être développées. Il serait pourtant difficile d'exprimer, mieux que par ces paroles, les conclusions du présent travail. En effet ces paroles décrivent la physionomie générale d'une révolution, qui a été ici étudiée dans un de ses détails; et l'étude spéciale d'un point particulier n'a fait que confirmer et préciser ce qu'on savait déjà de l'ensemble de cette époque.

Julien Havet.

1. *Histoire des institutions*, p. 365, 369; 2e édition, p. 417, 421.

UNE PAGE D'HISTOIRE ROUMAINE.

L'histoire roumaine n'est encore qu'en voie de formation. Trop souvent en effet nous rencontrons des lacunes qui demandent à être comblées. Chaque fois qu'un nom nouveau se rencontre, des recherches scrupuleuses sont nécessaires pour placer dans son milieu le personnage jusqu'alors inconnu qui se révèle à nous. Les historiens étrangers tels que Rœssler et Jung ont étudié les origines de la nation roumaine et l'on peut croire qu'ils sont arrivés à résoudre scientifiquement cette question. Mais l'histoire propre de la Roumanie, la généalogie de ses princes, sa géographie, la chronologie des événements dont elle a été le théâtre, sont des questions moins abordables pour l'historien étranger, et qui demandent à être traitées dans le pays lui-même. C'est là qu'on trouvera la solution des problèmes que rencontre à chaque pas l'historien.

Nous ne voudrions pas faire un reproche aux historiens roumains d'être restés jusqu'ici dans l'ignorance des langues slaves; il est vrai toutefois de dire que dans les chroniques slaves seules on trouvera les éléments d'une histoire des premiers siècles de la Roumanie.

On s'étonne avec raison de voir que les plus anciens textes en langue roumaine publiés jusqu'à nos jours ne remontent pas au delà de la fin du XVIe siècle. Aussi faut-il dire qu'il en existe d'antérieurs et signalés déjà depuis plus de deux cents ans. Voici en effet ce qu'écrit Cromer (*De origine et rebus gestis Polonorum*, Basileae, 1548) p. 249 : Extant etiam in archivo regio diplomata foederis cum Mircio Transalpinae Valachiae palatino, foederato regis Ungarorum, a Vuladislavo paulo ante hoc tempus : quo cautum est..... Voir encore p. 274.

Dogiel, l'éditeur du *Codex diplomaticus regni Poloniae* (Vilnae, 1758), a connu lui aussi l'existence de quelques actes en langue roumaine conservés à Cracovie, mais il n'a pu les publier parce qu'il ignorait le roumain et que personne autour de lui ne pouvait lui prêter de secours[1]. Dans notre siècle enfin, Engel (*Geschichte der Moldau* [1804], I, p. 35), n'a pu que répéter ces diverses indications

1. Literae homagiales palatinorum Moldaviae scriptae sunt lingua valachica, cuius neminem gnarum Cracoviae, cum in tabulario Reipublicae instrumentorum originalium exemplaria conficerem, reperire potui : inde est, quod illarum summarium tantum ex regesto, quod in eodem tabulario extat, descriptum hic subiungitur; Dogiel I, p. 597.

[Un grand nombre de documents conservés aux archives de Cracovie ont été

et regretter que les pièces originales n'aient pas encore été publiées.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que ces textes précieux pour l'histoire roumaine se trouvent dans les archives de Cracovie. Du XIVe au XVIe siècle, la Roumanie n'était pas indépendante, elle était vassale des rois de Pologne. Du XVIe siècle jusqu'à ces derniers temps, elle a vécu sous la suzeraineté des sultans de Constantinople. On comprend donc que les preuves de l'histoire roumaine se trouvent partiellement en pays étranger.

L'histoire intellectuelle de la Roumanie aux XIVe et XVe siècles est en quelque sorte la prolongation de la vie intellectuelle des Bulgares et des Serbes, violemment interrompue par la conquête ottomane. Les princes roumains dès les premières années du XVe siècle attirent à eux les savants et les lettrés bulgares, fondent des monastères, des églises, des évêchés à l'imitation de ce qui se faisait en Bulgarie et en Serbie. Les princes, les princesses elles-mêmes font transcrire et répandre en Roumanie des livres bulgares. Nous possédons des ouvrages écrits depuis cette époque en Roumanie, mais en langue slave. On en avait conclu jusqu'ici que du XIVe au XVIIIe siècle, la langue littéraire des Roumains, au lieu d'être le roumain, avait été le bulgare. Cette opinion ne se serait pas accréditée si les textes historiques plus haut signalés avaient vu le jour; on aurait remarqué que le roumain resté naturellement la langue vulgaire servit quelquefois de langue officielle de la politique.

A ce point de vue, on peut comprendre l'importance pour l'histoire roumaine des faits suivants qui sont extraits de sources purement slaves. Nous avertissons tout d'abord le lecteur que nous nous con-

détruits depuis que Dogiel a fait paraître son *Codex diplomaticus;* mais un inventaire complet de ces archives, rédigé en 1682 par une commission royale, a été publié il y a quelques années (*Inventarium Privilegiorum, Litterarum, Diplomatum, etc. Quaecumque in Archivo regni, in arce Cracoviensi continentur;* Lutetiae Parisiorum, 1862, in-8. On trouve dans ce volume la mention d'une foule de pièces relatives à l'histoire des Roumains; or le seul document en langue roumaine qui y soit mentionné est un sauf-conduit donné par le sultan Bajazet à des marchands polonais en 1464 (*Invent.*, p. 143). La note de Dogiel a depuis longtemps excité la curiosité de ceux qui s'occupent de l'histoire de la Moldavie, mais toutes les recherches faites depuis lors n'ont eu d'autre résultat que de faire constater l'erreur dans laquelle est tombé l'éditeur du *Codex diplomaticus;* il a dû prendre pour des lettres roumaines des lettres écrites en slave liturgique avec les caractères cyrilliens.

Les Roumains sont, du reste, sortis de l'indifférence que leur reproche M. Ouspenski. M. Hîşdău, qui est très-versé dans les littératures slaves, a entrepris dans la *Columna lui Traian* la publication de tous les documents relatifs aux Roumains que les archives de Cracovie possèdent encore. — E. Picot.]

tentons de lui signaler ces faits nouveaux sans les accompagner de tous les éclaircissements et de tous les commentaires qu'ils nécessitent. Nous laissons ce soin aux savants que leurs études spéciales désignent pour cette tâche.

I.

Parmi les manuscrits grecs de la bibliothèque Bodléienne à Oxford (Canonici graeci, n. 122), il y a un ms. des quatre évangiles rédigé en langue slave. Il a été classé parmi les mss. grecs, quoique le texte grec écrit en plus petits caractères n'occupe qu'une faible partie des feuillets à côté du texte slave. Chaque évangile est suivi d'une note du copiste indiquant l'époque où il transcrivait ce manuscrit. Cette note se retrouve après l'évangile de saint Jean, plus détaillée qu'après les trois autres évangiles. En voici la traduction :

« Dans les jours du pieux adorateur de Jésus-Christ, le voiévode Jean-Alexandre, hospodar de tout le pays moldo-valaque, et de sa pieuse femme, la princesse Marina. Par amour pour la parole du Christ, elle avait pris soin de faire écrire ces quatre Evangiles, l'année 6937, et [ce travail] avait été fini au mois de mars, le 13e jour, par la main de Gabriel, moine, fils d'Ourikov, qui l'écrivit dans le couvent de Niemts. »

Voilà donc un ms. écrit en 1429 dans un monastère moldave. Jean-Alexandre surnommé le Bon fut hospodar de 1401 à 1432. C'est un personnage assez connu dans l'histoire roumaine. Il entretenait des relations amicales avec le roi de Pologne dont il épousa la sœur en 1421. Wladislaw avant sa conversion au christianisme portait le nom de Jagello; sa sœur portait de même le nom païen de Kingala ou Ringala, et dut prendre ensuite celui de Marina que nous trouvons dans le manuscrit du moine Gabriel. Ce mariage ne nous est pas connu seulement par le témoignage des historiens, nous pouvons citer un acte où se trouvent nommés les personnages dont il est ici question. Dogiel I, p. 600 (a. 1421) [1].

1. Alexander, palatinus Moldaviae, cum Elia palatino fratre suo, Ringalae sorori Vladislai regis obligat ad vitae eius tempora oppida Sereth et Rotkowiec ac insuper sexcentos ducatos seu florenos rubeos hungaricales promittit se eidem annuatim sub poena dupli soluturum. — Le texte de l'*Inventarium* (p. 134), est ici plus satisfaisant que celui de Dogiel : Alexander, palatinus et haeres terrae Moldaviensis et Elias palatinus, dicti Alexandri *filius*, etc. Élie était en effet le fils et non le frère d'Alexandre. Dans un acte chez Hîşdău, *Archiva istorică a Romănieĭ*, Bucurescĭ, 1864, I, 113 sont nommés aussi le voiévode Alexandre et

Quant au monastère de Niemts, ou Niamts, où fut écrit notre ms., c'est le plus ancien monastère de Moldavie. Il a été fondé par l'hospodar Étienne I en 1392[1].

II.

Parmi les mss. récemment déposés au Musée Britannique par le célèbre voyageur Robert Curzon, se rencontre un évangéliaire bulgare d'une beauté et d'une richesse inestimables (Catal. de Curzon, Bulgarian n. 153). Une des notes contenues dans ce ms. du XIVe siècle se rapporte à l'histoire roumaine. Elle confirme ce que nous disions plus haut que la culture bulgare émigra de Bulgarie en Roumanie. Cet admirable manuscrit, chef-d'œuvre d'écriture, de peinture et de reliure, avait été transporté en Moldavie et engagé par son propriétaire. Le prince en ayant été informé le racheta. « † Fils d'Etienne voiévode. † Jean-Alexandre, au nom du Seigneur Dieu, fidèle voiévode et seigneur de tout le pays moldave, avait racheté ces quatre évangiles qui avaient été mis en gage. Dieu lui pardonne et lui donne la vie éternelle et une longue vie ici ! »

Je voudrais bien identifier le prince Jean-Alexandre dont il est ici question avec celui dont il s'agissait plus haut. Mais l'hospodar Jean-Alexandre, qui régna de 1401 à 1432, n'était pas fils d'Étienne, mais de Romain. La généalogie d'une des branches princières qui ont régné au XVe siècle paraît être représentée par le tableau suivant :

ALEXANDRE-LE-BON

BOGDAN

ETIENNE-LE-GRAND

ALEXANDRE[2]

Si ce tableau est exact, l'Alexandre de notre ms. est fils d'Étienne-le-Grand, et par suite il est à distinguer d'Alexandre-le-Bon. Cet Alexandre est cité dans un diplôme daté de Suceava le 9 juillet

sa femme *Marie* (?). La princesse Marie ou Marina vivait encore en 1456 (*Invent.*, p. 138).

1. Voir Frunzescu, *Dictionaru topograficu*, Bucurescĭ, 1872, p. 314. — Nous devons cette indication à l'obligeance de M. É. Picot, professeur de roumain à l'Ecole des langues orientales.

2. Hîşdău, *Archiva istorică* I, 1. 114. Nous devons à M. Picot la connaissance de cette publication.

1466 (c'est le diplôme qui établit sa généalogie), et dans divers autres diplômes postérieurs; il mourut avant son père Étienne-le-Grand et ne fut par conséquent pas prince régnant. Il est difficile d'expliquer comment il a pu prendre le titre de « seigneur de tout le pays moldave »; quant au titre de voiévode, on sait qu'il était souvent donné aux fils des princes régnants [1]. Il y a ici une question que nous avouons ne pouvoir résoudre.

III.

Ce qui nous reste à dire est plus important pour l'histoire roumaine. Parmi les rares documents de la langue roumaine, le plus ancien, qui ait une date certaine, ne remonte pas plus haut que l'année 1580 [2].

Nous ne possédons encore aucun texte roumain complet des Evangiles. Les versions roumaines venues jusqu'à nos jours ne sont que des extraits des différents livres des Evangiles. Nous pouvons combler cette lacune grâce à un ms. qui se trouve à Londres (Brit. Mus. Harl. 6311. B). Ce ms. a été classé par le catalogue au nombre des mss. slaves; c'est sans doute pour ce motif qu'il n'avait pas encore été remarqué. Ce ms. in-8° de 276 feuillets est écrit en caractères slaves et en langue roumaine. Le premier feuillet est peint, il porte un titre en capitales également ornées; le ms. entier est bien écrit et bien conservé.

L'importance de ce ms. pour les Roumains ne saurait être contestée, mais laissant à un Roumain le soin de publier cet antique monument, nous nous contenterons de communiquer au lecteur les éclaircissements nécessités par la note que le scribe a ajoutée à son texte. Voici les paroles du copiste, elles sont en caractères et en langue slaves (fol. 274, 275, 276) :

« Par la volonté de Dieu..... Par cette cause, moi pécheur et détestable, Radoul, grammairien, fils de Draguitch de Mnitchichte près de Rouchbazar et du fleuve Védé, ai pris cette peine. Alors de là j'ai couru dans le pays de Macédoine, dans la ville de Nicopolis. Et de nouveau de là je suis venu dans un village qui se nomme Noratchani sur le fleuve Osma. Là j'ai écrit beaucoup de livres, de saintes, divines paroles... J'ai écrit beaucoup de livres, grands et petits, et je me

1. Hîşdău, *Istoria critică*, 2e éd., p. 91.

2. Rœssler, *Romænische Studien*, Leipzig, 1871, p. 277 : Das ælteste Romænisch endlich das wir kennen ist aus dem Jahre 1580, ein Predigtbuch das in Kronstadt gedruckt wurde.

suis enfoncé dans la profondeur des Saintes Écritures, et j'ai souffert beaucoup d'offenses de la part des étrangers parce qu'ils étaient infidèles, injustes et sans pitié. J'ai voulu me rendre dans le pays valaque, chez le voiévode Alexandre, et de nouveau j'ai eu peur d'être tué, j'ai été dans l'incertitude ne sachant à quoi me résoudre. Devais-je aller chez le fils de Pétrachko parce qu'il n'était pas loin[1] ? Je n'avais pas de compagnon jusqu'au moment où est venu un homme appelé Jean d'une certaine ville nommée Andrinople. Il m'a dit toute la vérité; comment il était venu chez le fils de Pétrachko. Et ce Jean était parti pour le pays oriental[2], pour la ville de Rhodes. Et moi j'ai rendu hommage au voiévode Pétrachko, et il m'a dit de lui écrire ce saint, divin livre appelé Evangile. Et j'ai commencé le xe mois, le 3e jour et j'ai fini le xe mois, le 14e jour de l'année de la création du monde 7082 [c'est-à-dire 1574], le 26e cycle solaire, le 14e cycle lunaire, et mes péchés sont plus nombreux que les cheveux de ma tête..... Par ordre de Dieu et de notre père Jean-Pétrachko, voiévode, fils du bon croyant, catholique et très-bon et très-miséricordieux vieillard Jean-Pétrachko, voiévode, seigneur du pays ougro-vlaque. »

Au verso du folio 276 se trouve de plus une subscription en langue grecque. Elle nous apprend que cet évangile appartenait jadis à un voiévode du nom de Marko.

Nous pouvons placer en l'année 1574 les faits et les personnages dont nous parle Radoul. Pour concilier cette date avec celles qui nous sont connues d'autre part il faut remarquer que le voiévode Alexandre était prince régnant à l'époque de 1568-1577 et que ce Jean Pétrachko, pour qui fut faite la copie de cet évangile, n'était pas encore voiévode, mais qu'il en portait seulement le titre en qualité de fils du prince régnant auparavant (1554-1557).

Mais une question plus importante reste à résoudre. Quelle est l'origine du copiste Radoul? Quels sont les lieux qu'il mentionne? Le nom de Radoul porté par notre copiste n'est pas inconnu dans la littérature slave; on le rencontre précisément dans la seconde moitié du xvie siècle. Tous les manuscrits qu'il a copiés sont datés de Bulgarie ou de Serbie[3].

Considérant encore qu'il nomme les villes d'Andrinople et de Nicopolis, les fleuves Osma et Védé, nous étions porté à croire que ce copiste était d'origine slave. Mais des recherches plus attentives nous ont conduit à reconnaître l'origine valaque de Radoul. Quoique

1. On doit peut-être lire « parce qu'il était loin ».
2. Les flexions casuelles et verbales étant ici corrompues, on peut traduire : « et moi je partis avec ce dernier pour le pays, etc. »
3. Schafarik, *Geschichte der südslavisch. Literatur*. Prag, 1865. III, p. 126-127.

nous n'ayons rencontré ni dans les cartes les plus exactes, ni dans les descriptions les plus détaillées, le village de Mnitchichte, pays de Radoul, nous avons trouvé néanmoins des faits décisifs pour résoudre la question. Il y a deux fleuves portant à peu près le même nom : le Vid (Utus) en Bulgarie, et le Védé en Valachie. Celui-ci prend sa source dans les montagnes de Transylvanie et déverse ses eaux dans le lac de Durtz, non loin de Simnitsa et de Sistova. La terminaison toute roumaine *Mnitchichte* (lis. *Mănicescĭ*, ou *Muncescĭ*) indique clairement qu'il s'agit de la Valachie. Mais ce n'est pas tout. Radoul est né près de Rouchbazar ; or il existe sur le Védé, dans le district actuel de Teleorman, une ville nommée Rouche-de-Védé (Roșiĭ de Vede) ; elle est accompagnée sur les cartes d'un signe conventionnel la désignant comme siége d'un marché ou bazar. Nous en concluons naturellement que le Rouchbazar de notre écrivain et le Rouche-de-Védé actuel ne sont qu'une seule et même ville.

Il est vrai qu'on ne trouve plus aujourd'hui dans les environs de Rouche-de-Védé aucun village du nom de Mănicescĭ, mais la patrie de Radoul a pu disparaître dans les guerres qui ont eu pour théâtre la Petite-Valachie [1].

L'origine roumaine de Radoul nous explique comment il a pu se servir, pour désigner la Bulgarie, du terme un peu étrange de Macédoine, et pourquoi il cherchait à quitter un pays où il avait « souffert beaucoup d'offenses » pour entrer ou plutôt rentrer dans la Roumanie sa patrie.

L'auteur de la présente notice se réserve de publier en russe et avec de plus amples développements les faits simplement indiqués ici.

Th. Ouspenski.

LETTRES DE SISMONDI

ÉCRITES PENDANT LES CENT-JOURS.

(SUITE ET FIN.)

XXX.

Paris, 7 juillet 1815.

Je commence à me flatter, bonne mère, que les courriers reprendront aujourd'hui leur cours habituel. Les postes ont été livrés depuis hier

1. Frunzescu cite dans son Dictionnaire topographique deux Mănicescĭ situés dans le district d'Ardjech et un Muncescĭ situé dans le district de l'Olt. On voit donc que ce nom était assez répandu dans la Petite-Valachie.

à quatre heures aux Anglais et aux Prussiens; ils entreront peut-être aujourd'hui et ils ont sans doute besoin des communications de la poste. Je me contenterai pour cette fois d'envoyer deux très-courtes lettres, l'une par Genève, ce sera celle-ci, l'autre à l'aventure avec l'adresse directe pour t'assurer que quoi qu'on ait pu te dire sur ce siége de Paris, je n'ai pas couru le moindre danger ni éprouvé la moindre privation. Je me porte bien ainsi que tous mes amis; aucun d'eux n'a jusqu'ici souffert ni dans sa personne ni dans ses biens. Mais cette jolie campagne de la Vallée, où j'ai passé quelques journées avec les Bérenger, a été impitoyablement pillée et ravagée par les Prussiens. Ils ont commis dans toutes les campagnes des désordres effroyables, et ceux qui sont exposés à en avoir à loger à Paris, sont fort alarmés de la réception de pareils hôtes. On dit que l'armée française était aussi fort indisciplinée dans les campagnes. Ici nous n'avons pas eu lieu de le soupçonner seulement. La ville était également sûre à toutes les heures de la nuit comme du jour. Tu peux croire que nous avons tous le cœur profondément navré et les communications que nous commençons à avoir avec les revenants ne sont pas de nature à tranquilliser sur l'avenir. La France, cette belle France, est perdue; la cause de la liberté l'est peut-être aussi, avec celle de toutes les lumières. L'Europe sera encore longtemps malheureuse, et nous nous en ressentirons; cependant il faudra songer à notre propre tranquillité, à nos propres jouissances aussitôt que tout ce hourvary[1] sera passé.....

XXXI.

Paris, 8 juillet 1815.

.....Dieu sait si Mme de Dolomieu, qui a dû te donner de mes nouvelles de Lyon, y aura réussi. Je redoute par dessus tout l'inquiétude que tu auras conçue et pour les récits exagérés qui n'auront pas manqué de circuler, et pour les choses réelles qui vues en masse étaient en effet assez graves, quand même il n'en est pas résulté la plus légère souffrance individuelle pour ma personne, pas la plus légère privation, pas le moindre changement dans mes habitudes de société, si ce n'est de les rendre plus intimes et plus confidentielles. Aujourd'hui qu'une souffrance bien plus réelle que celle du siége commence pour les habitants de Paris, et qu'une proclamation qu'on vient de faire il y a peu d'heures, oblige chaque famille bourgeoise à loger et à nourrir depuis 6 à 50 soldats prussiens, en sorte que jamais la consternation et le désespoir n'avaient été plus universels, je me trouverai encore témoin de maux que je ne partagerai pas, car à moins qu'on ne vienne mettre en quartier quelques dames allemandes dans ma chambre, il est impossible que je participe au logement des gens de guerre. Je n'ai que trop

1. Bouleversement, tapage. Sismondi paraît avoir écrit *houlvary*. On a fait aujourd'hui de ce mot : *boulevari*.

de raison pour ressentir une extrême tristesse, par le renversement de toutes mes espérances, par les maux universels dont je suis témoin, par la prévoyance presque indubitable de maux plus grands encore dans l'avenir; mais j'ai presque un sentiment de honte d'échapper personnellement si complétement à ces désastres et de m'y trouver justement dans la situation que comme historien je devais désirer, celle de spectateur, et même d'assez près pour connaître bien tous les hommes marquants et juger la marche des choses, et cependant de n'être nullement acteur, enveloppé dans la bagarre, excepté pour les affections que je ressens et que j'inspire. Je ne sais si la pensée que j'écrirai peut-être un jour l'histoire de tout ce que j'ai vu, attire l'attention des acteurs, comme s'ils voyaient déjà en moi un député de la postérité qui les observe, mais il est sûr qu'ils me donnent d'étranges facilités pour connaître leurs résolutions et leurs motifs, et qu'entre vingt personnes c'est toujours à moi qu'ils s'adressent, s'ils veulent expliquer leur conduite. Les nouvelles attirent ensuite les nouvelles; j'en reçois parce que j'en donne, et si j'avais une mémoire égale aux occasions que j'ai eues de voir, personne peut-être ne connaîtrait mieux les divers partis que moi.....

Ce devrait être aujourd'hui vers trois heures, c'est-à-dire au moment même où j'écris, que le Roi devrait rentrer aux Tuileries, cependant je doute qu'il en prenne la résolution : la mauvaise humeur de toute la ville qui au milieu de cent mille bayonnettes étrangères se manifeste toujours plus fortement, l'aversion que la garde nationale a manifestée pour reprendre la cocarde blanche, le refus positif du Roi de reprendre la cocarde nationale, celui de Monsieur qui a dit à un des chefs de légion qu'il aimerait mieux prendre de la boue et la mettre à son chapeau, rendent la lutte toujours plus difficile. Le gouvernement provisoire qui siégeait aux Tuileries a été dissous hier, au mépris de la capitulation, par l'entrée de la troupe prussienne dans le château; mais la conséquence de ce changement, c'est qu'il faut que toutes les mesures de rigueur pour le logement, la nourriture et l'habillement des ennemis s'exécutent au nom du Roi, en sorte qu'il sera difficile qu'il soit reçu par un seul vivat dans les rues. Les personnes que tu sais que je vois le plus souvent sont fort déterminées à s'abstenir de paraître à la cour. Le duc de Lévis qui avait émigré et qui est revenu hier, demandait à une personne que je t'ai souvent nommée, des conseils, convenant que les circonstances étaient épineuses, et que le Roi ne s'était point attendu à trouver l'esprit public tel qu'il est; on lui a répondu que si on savait un bon conseil, on ne le donnerait pas, déterminé qu'on était à ne point s'attacher à une chose qui ne pouvait durer et qui ne s'établissait que par le malheur commun. Cependant il faut partout plier la tête, puisque des forces innombrables sont de tous les côtés entrées en France, à la voix de ce bon père, et qu'elles continuent à s'avancer dans tous les sens, avec l'intention de ruiner cette pauvre et belle France de fond en comble. L'armée qui s'est retirée au-delà de la Loire et qui n'a plus de gouvernement au-dessus d'elle, se dispersera peut-être, car elle ne peut

espérer de faire une longue résistance, mais elle ne fera que répandre davantage sa haine, et il est inouï de vouloir établir dans un pays le despotisme quand on doit combattre en même temps l'armée et le peuple, quand la force à soumettre, et la force pour soumettre résistent également. C'est une guerre de haine qui a été entreprise; aucun motif politique ne justifiait les coalisés; c'est encore avec haine qu'elle est conduite; les Prussiens font éprouver à chaque moment aux passants qu'ils dépouillent, aux bourgeois qu'ils écrasent, la haine que de précédentes souffrances avaient nourrie et le désir de vengeance; mais une pareille oppression amène toujours des représailles, et de même que l'Espagne et l'Allemagne ont secoué un joug étranger, la France le secouera aussi par une explosion plus violente que toutes celles qui ont précéde. Que Dieu nous fasse la grâce de n'en être pas trop près dans ce moment-là, et c'est ce qui me ferait naître la pensée d'aller à Pescia plutôt que de t'attirer à Genève.

Dimanche, 9 juillet. — Au moment où je posais hier la plume après avoir écrit jusqu'ici, je m'habillai et je traversai le jardin des Tuileries, et les cris que j'entendis me firent bientôt comprendre que le Roi faisait son entrée. Il était quatre heures, et j'avais déjà rencontré trois ou quatre cocardes blanches. La cour des Tuileries et la place du Carrousel étaient occupés par 10,000 Prussiens qui bivouaquaient; les canonniers auprès de leurs canons, la mèche allumée. Le Roi venait par la place Vendôme et la rue de Rivoli; je n'étais pas placé de manière à bien distinguer tout son train; on y montrait Wellington et Blücher que je ne vis pas, je remarquai seulement un grand nombre d'officiers anglais, beaucoup de lanciers prussiens avec leurs banderolles et des gardes-du-corps; il y avait aussi un assez grand nombre d'officiers déserteurs de l'armée et de la garde nationale. Le cortége faisait sans cesse retentir le cri de : *Vive le Roi!* beaucoup d'enfants s'y joignaient; je n'entendis point crier le peuple qui était avec moi appuyé contre la grille des jardins. En continuant ma route j'allai chez la princesse Jablonowska et de son balcon je vis continuer à défiler le cortége. Il y avait beaucoup de dames de haut parage aux fenêtres qui agitaient des drapeaux blancs. Dans la soirée les enfants et un certain nombre de zélés firent assez de bruit. On en vit plusieurs danser des ronds dans le jardin comme s'ils étaient ivres de joie. Cependant en général la ville est morne, et la demande qui a été adressée à la ville de Paris d'une contribution de 100 millions sans compter l'habillement de 80,000 hommes d'infanterie et 30,000 de cavalerie et les logements avec nourriture, sont bien faits pour répandre la consternation. Les Prussiens répètent : « Nous ne voulons pas quitter la France, qu'elle n'ait le même aspect que si le feu du ciel y avait passé. » Je me consolerais de la souffrance des riches, et de ceux qui ont attiré ce fléau sur leur patrie, mais les malheureux paysans sont dans un état de ruine et d'accablement qui fait frémir. Quand on ne peut porter aucun secours aux malheureux, il ne reste plus qu'à s'éloigner de ces scènes horribles, qui aigrissent toujours

plus, et c'est bien ce que je compte faire dès qu'il y aura une possibilité de voyager. Mme de Lieven compte aller prendre les bains d'Aix, dès qu'elle pourra se mettre en route; elle m'a offert une place dans sa voiture et nous sommes convenus d'aller ensemble, mais il nous est impossible de prévoir si ce sera dans huit jours ou dans trois semaines, du moins ce sera sans doute le plus tôt que nous pourrons. Mme de Bérenger brûle de sortir d'ici, mais elle ne sait encore dans quel sens se diriger, et je tâche aussi de la retenir. Je crois cependant que dans peu de jours elle partira pour Séchelles, la terre de sa belle-mère, et de là peut-être pour Dieppe jusqu'à ce que le séjour de Bruxelles, où elle compte passer l'hiver, soit tolérable. Mais aujourd'hui dans cette ville seule il y a 18,000 blessés, et elle en craint le mauvais air pour sa petite. Les Beauvau ont de leur côté une grande envie de s'éloigner dès que ce sera possible. Mais leurs terres sont en Lorraine, et ce pays est aujourd'hui écrasé par les armées qui le traversent. Tout cela et des centaines d'autres, pensent à aller vivre hors de France, pendant que cette oppression durera. L'on me questionne beaucoup sur Genève, même sur la Toscane; il vaut mieux vivre en étranger sous un gouvernement despotique que de l'avoir chez soi, et comme le danger est passé aujourd'hui pour les princes d'Italie, il est possible qu'ils soient moins soupçonneux.....

XXXII.

Paris, 16 juillet 1815.

.....Bonne mère, je suis sûr que tu as été mortellement inquiète; aucune souffrance cependant, même aucune privation, n'ont justifié cette inquiétude..... J'ai mené pendant la guerre, pendant l'espèce de siége qu'a soutenu Paris, la même vie qu'au temps de la paix et de la prospérité; j'ai continué à voir matin et soir mes amis; des inquiétudes ou des chagrins communs faisaient seulement que nous avions encore plus besoin les uns des autres et que nous passions la journée presque entière ensemble. Jamais les rues n'ont cessé d'être parfaitement sûres à toutes les heures du jour et de la nuit, jamais les dîners ou les réunions du soir n'ont été interrompues. Le travail il est vrai était presque impossible et je n'en ai fait aucun excepté de préparer mes premiers volumes à une seconde édition. Cependant[1] au milieu même de cet orage de révolution j'ai mis en vente les trois volumes de mon histoire, moins il est vrai dans l'espérance qu'ils se répandent, que pour prendre date. J'ai passé ma vie dans l'intimité la plus étroite avec les Bérenger et les Beauvau; j'ai quelques autres liaisons que je te conterai quand nous aurons liberté pleine d'écrire, ou quand le moment après lequel je soupire sera venu, où nous nous réunirons. Aussitôt que les

1. Ce mot manque dans l'original, le cachet ayant produit une déchirure.

routes seront libres je compte me mettre en route avec Mme de Lieven pour retourner à Genève. Tu ne dois avoir aucune inquiétude sur ce voyage : le faisant avec une femme, nous ne partirons, nous ne marcherons que lorsque nous serons parfaitement assurés qu'il n'y a pas de danger. Mme de Dolomieu est à Lyon d'où elle m'a promis de t'écrire aussitôt qu'il y aurait pour elle une ouverture. Mme de Béranger partira pour Bruxelles probablement vers le même temps que moi, les Beauvau s'en iront aussi dès qu'ils pourront, la bonne princesse Jablonowska voudrait aussi quitter Paris et je crois qu'elle passera à Genève. Ma société toute entière se dissipera, mais non pas avant le moment où je partirai moi-même. Sois donc pleinement tranquille sur moi, bonne mère, je n'ai ni souffrances ni privations, quoique j'aie un profond chagrin de tout ce qui arrive. Il me semble que dans ce bouleversement j'ai surtout besoin de me retrouver auprès de toi. Je soupire après le moment où nous pourrons causer ensemble de tout ce que j'ai vu, ou peut-être j'écrirai sous tes yeux l'histoire de cette étrange révolution, de ces Cent-Jours qui font le drame historique le plus extraordinaire dans les annales du monde, celui qui étendra le plus loin ses conséquences dans l'avenir. J'ai, bonne mère, un ardent désir de me réunir à toi..... Dis à ma sœur que je l'aime de tout mon cœur, que j'ai besoin de la voir presque autant que toi; que nous nous consolerons ensemble des malheurs qui frappent la cause de toutes les libertés, et qu'il faut se roidir contre l'orage, et non céder à cet ouragan de dévastation. Adieu, bonne et chère mère. Je n'aime pas t'écrire ces petites lettres gênées et étriquées, mais c'est mieux encore que rien. Si j'en avais seulement une comme cela de toi !

XXXIII.

Mercredi 19 juillet 1815, Paris.

.....Depuis la prise de Paris j'ai essayé de toutes les routes, j'ai déjà écrit six lettres et je n'ai point la certitude qu'aucune sera partie. Je vais essayer de donner celle-ci à Mme de Souza qui est contrainte à partir pour la Suisse; j'espère que celle-là tout au moins passera, qu'elle pourra la mettre à la poste en arrivant dans le pays de Vaud, et que je ne tarderai pas beaucoup moi-même à suivre la même route et à pouvoir t'écrire alors, avec une entière liberté, et sur les événements désastreux dont j'ai été témoin, et sur la conduite des hommes publics dont j'ai vu plusieurs de très-près, et sur celle particulièrement qui a été la plus calomniée, et qui vue à une distance historique, apparaîtra avec le plus de grandeur. Si nous pouvons avoir le bonheur de passer bientôt une saison ensemble, je crois que j'aurai à te raconter pour longtemps des choses intéressantes: j'ai commencé à faire quelques notes, j'en recueillerai d'autres et je pourrai bien écrire l'histoire tout au moins des Cent-Jours, qui forment un tableau si extraordinaire, si unique dans le

monde. Aujourd'hui tout ce qui t'importe peut-être, c'est de savoir que je suis bien. Assure-toi, chère petite, que je n'ai pas souffert un instant, que dans cette révolution où tant de peines morales ont successivement accablé tout ce qui peut penser et sentir, tout ce qui a de la noblesse dans l'âme, aucune peine physique n'est venue s'y joindre pour moi. Je n'ai pas couru un instant de danger, pas éprouvé une privation, pas dérangé une de mes habitudes. J'ai passé mes matinées en visites, bien plus que je n'aurais dû ou voulu le faire, si j'avais eu l'esprit assez libre pour travailler; j'ai dîné dehors, j'ai terminé mes soirées dans le monde, précisément comme en pleine paix. Les personnes qui avaient des jours marqués de réception, les ont conservés, soit pendant le temps que l'armée renfermée dans nos murs se préparait à les défendre, soit à l'entrée des ennemis, et pendant que l'intérieur de Paris était accablé par les logements militaires, et que toutes les campagnes étaient pillées et dévastées par les Prussiens. Ce n'est sans doute que dans les très-grandes villes qu'on peut voir cette uniformité de toutes les habitudes, au moment des plus grandes calamités. Jamais on n'avait plus abusé de ce qu'on appelle droits de la guerre, et jamais la sécurité dans les maisons, dans les places publiques, dans les promenades, n'avait plus ressemblé à une profonde paix pour ceux qui ne sont pas propriétaires. Ces derniers, il est vrai, sont ruinés par des logements, avec obligation de nourrir les soldats presque à discrétion. Un tarif, exorbitant déjà, porte la dépense qu'on doit faire pour les simples soldats à environ 50 s. par jour; mais ils ne s'y tiennent pas; ils se font donner deux ou trois bouteilles de vin au lieu d'une, et comptent à leur bourgeois jusqu'à quatre francs par jour par tête. M. de Bérenger en a 18, il y a des gens qui en ont 50 et davantage. Quant aux maisons de campagne, les Prussiens ont pris à tâche de tout dévaster; après avoir arraché tout ce qu'il est possible de vendre, ils cassent et détruisent tout le reste, ils brisent les glaces, coupent les tentures, jettent les bibliothèques dans les puits et font enfin en une journée le ravage que dix ans ne réparera (*sic*) pas. Cette manière de faire la guerre est plus particulièrement odieuse encore, quand elle est celle d'agresseurs nullement provoqués, et qui, après quatre jours seulement de combats, se trouvent maîtres du pays. Je languis de ne plus voir toutes ces horreurs, et je partirai pour Genève, dès que je pourrai faire le voyage en sûreté, mais il me paraît encore fort difficile de l'entreprendre. Mme de Souza, forcée à partir, aura probablement un officier autrichien avec elle pour sauvegarde; encore cette manière de voyager fort dispendieuse n'est-elle nullement sûre. Je viens de voir un billet de Mme de Dolomieu qui prend de son côté la détermination de revenir de Lyon ici, de partir le 24 ou le 25 en voiture lente, et d'arriver ici vers le 1er août. Mais cette équipée me paraît extrêmement imprudente. Ils sont dans la complète illusion du royalisme. Ils croient que dès que le Roi est à Paris, tout doit être tranquille et soumis sur toutes les routes. Je suis excessivement inquiet de leur résolution, et malgré le plaisir extrême que j'ai à voir Mme de Dolomieu,

je suis inquiet même de leur arrivée. Nous avons à présent des opinions trop contraires pour qu'il n'y ait pas de l'inconvénient à les faire frotter l'une contre l'autre : celles de M. de Dolomieu sont extrêmement exagérées, celles de toute leur société le sont plus encore; j'ai pris le parti de ne voir personne de ceux avec lesquels je diffère si complètement, j'évite ainsi des querelles qui nous aigriraient et qui laissent de longues traces, tandis qu'on ne pense point mutuellement à ceux avec lesquels on diffère d'opinion quand on ne les voit pas, et lorsque par le progrès des événements cette divergence cesse, elle est complètement oubliée. A supposer que les routes fussent ouvertes, ce retour de Mme de Dolomieu me forcera nécessairement à différer encore quelque peu mon départ.....

XXXIII.

Commencée le 16 juillet, reprise le 22 et partie par Lyon.

..... Il est assez étrange que nos communications restent ouvertes avec Lyon et avec le pays situé derrière la Loire, qu'occupent encore les armées françaises, tandis que l'empereur d'Autriche qui est à Paris ne peut point encore communiquer avec ceux de ses généraux qui sont à Genève. Je me flatte toujours que cet étouffement ne durera pas, mais l'état de douleur, bonne mère, il est affreux et sans remède. Ce ne sont pas seulement toutes les espérances de liberté civile et religieuse qu'il faut perdre, mais toute espérance de gloire et de bonheur pour cette pauvre et belle France que les vainqueurs semblent prendre à tâche d'anéantir. Les Prussiens surtout écrasent le pays avec la ferme intention qu'il ne puisse jamais s'en relever. Il y a plus de huit jours qu'ils sont entrés à Paris, mais le pillage de tous les villages environnants ne continue pas moins. Il n'y a aucune horreur qu'ils ne commettent; tout ce qu'ils ne peuvent pas emporter, ils le détruisent; lorsqu'ils prennent 50 écus, ils font pour 10,000 écus de dommage. Ils jettent par les fenêtres tous les livres des bibliothèques, ils cassent toutes les glaces, dans les fermes ils mettent le feu aux fourrages et aux provisions de blé qu'ils ne consomment pas, et quand on porte plainte au maréchal Blücher, il répond : « Quoi, ils n'ont fait que cela! allez, ils auraient dû faire davantage encore. » Cependant, malgré la joie féroce d'une partie des royalistes, la plupart d'entre eux s'aperçoivent que les puissances ne se soucient pas d'eux, qu'elles ne veulent que la ruine et le démembrement de la France, et qu'elles abreuvent de mépris le roi, son ministère et tout son parti. Cet excès de souffrance, cet accès d'accablement donnera bientôt à la France entière une seule manière de penser, mais il sera trop tard, et les forces manqueront pour sauver l'indépendance nationale.

Samedi 22 juillet. — ..... Comme je languis après l'ouverture d'une

communication régulière qui nous fasse enfin connaître l'un à l'autre ce que nous pensons et ce que nous sentons! comme je languis enfin après l'heureux moment où nous nous reverrons, où nous raconterons l'un à l'autre tout ce que nous avons souffert. Mais à présent en tournant ses regards de tous côtés on ne trouve aucun lieu où l'on puisse se flatter d'être libres et tranquilles; on peut craindre de la persécution en Italie, de la défaveur tout au moins à Genève, où je désirerais si fort te revoir et passer l'hiver avec toi, et la France ne sera plus habitable pour longtemps. Qu'est-ce que font après tout quelques désagréments de société, si je dois les éprouver, lorsque je puis me rendre témoignage que c'est par une conduite noble et courageuse que je me les suis attirés. J'ai assez vu de monde pendant cette année, à présent c'est de repos, de solitude et de travail que j'ai besoin; nous pourrions avoir tout cela ensemble, et à côté de cela encore quelques fidèles amis ne nous manqueraient pas, ni une société qui nourrirait l'esprit et soulagerait le cœur. Mais pour commencer à réaliser tous ces projets, il faudrait partir d'ici, et il n'y a pas encore moyen d'y songer. Tandis que nous sommes à Paris dans la sécurité la plus complète, que les routes sont aussi sûres à toutes les heures du jour et de la nuit que l'intérieur d'un château fort, tout le pays ouvert est désolé par des armées sans discipline, par des corps francs et par des paysans réduits au désespoir, dont les Prussiens ont pillé les récoltes et brûlé les maisons. ..... Je tâche de recueillir à présent des notes et des particularités sur les événements que je n'ai pas vus de mes yeux; ce seront des matériaux qui par eux-mêmes ont déjà quelque intérêt, mais j'ai bien fort l'intention de les réunir dans un discours suivi, et de faire tout au moins l'histoire du règne des Cent-Jours, pour la lire à ma mère et la garder ensuite en portefeuille jusqu'au moment où la postérité redevenue impartiale demandera à moi ou à mes successeurs des détails sur ces grands événements que j'aurai vus de si près. Depuis quelques jours on exile de Paris ceux qui sont suspects au gouvernement, on fait cela au nom des puissances alliées, mais c'est bien M. de Talleyrand d'où partent tous les ordres. Le duc de Bassano est parti il y a trois ou quatre jours avec sa famille pour la Suisse, d'après l'ordre qu'il en avait reçu; peu après on a arrêté M. de Lavalette, qui n'a pas voulu céder à l'insinuation qu'on lui avait fait donner; il est toujours à la préfecture de police. M. Constant a eu une insinuation de même nature, et a déclaré aussi qu'il ne partirait point, et qu'il ne reconnaissait d'autres ordres que ceux que donnent les tribunaux. M. et Mme de Souza avaient eu ordre de partir; ils ont obtenu un sursis, mais je ne sais ni à quelle condition, ni pour combien de temps. M. de Forbin-Janson a eu l'ordre hier de sortir de France, enfin un grand nombre de généraux ont été invités hier à se retirer dans leurs terres. Ce qu'il y a de particulièrement cruel dans les exils de ce moment-ci, c'est que l'Europe ne formant plus qu'une seule ligue on dit aux gens qu'on exile : « *Otez-vous de partout.* »

XXXIV.

Paris, 24 juillet 1815, p. le 25.

..... Ah! bonne mère, si je pouvais à présent causer à mon aise avec toi, il me semble que je ne t'ennuyerais pas en te contant cette grande et terrible lanterne magique, qui a passé si rapidement sous mes yeux. Pour que tout ne soit pas perdu, j'écris ici sur des feuilles détachées les anecdotes, les récits des personnages divers qui ont vu de plus près les principaux acteurs, ou qui ont pris part eux-mêmes aux événements. Je recueille avec avidité de leur conversation tout ce qui sera essentiel pour l'histoire, je m'attache surtout à ce qui peut peindre le caractère et les desseins de ce personnage si grand et si étrange, qui, outragé par tant de calomnies, sera peut-être si mal connu. Toutes ces anecdotes, tous ces traits que je recueille d'après les meilleures autorités, je ne sais pas encore si je les rédigerai ensuite en corps d'histoire, ou si je les laisserai en réserve pour quelqu'un qui à plus de distance de temps pourra les juger avec plus d'impartialité. Dieu aidant, nous les lirons ensemble, et tu jugeras avec moi de leur intérêt. Cependant soit dans cet état, soit dans un récit continu, on ne peut songer à les imprimer de longtemps. Une bonne histoire contemporaine doit presque nécessairement être un ouvrage posthume, car la partialité est moins funeste aux historiens que les ménagements qu'ils se croient obligés de garder. Quant au dernier événement dont je me suis abstenu de parler dans toutes mes dernières lettres, et que je pense qui aura été très-faussement représenté dans les gazettes, voici en résultat comment il a été amené. Bonaparte, après la défaite rapide de Murat et la rupture de la neutralité suisse, sentit que sa position était absolument changée, et que s'il traînait la guerre en longueur il serait nécessairement accablé enfin par les forces de toute l'Europe. Il jugea donc qu'en jouant le tout pour le tout, il lui fallait essayer de détruire l'armée anglaise par une victoire splendide; s'il y réussissait, il renversait le ministère, il ébranlait toute la coalition, il décourageait les Autrichiens, qui en général ne sont pas hasardeux, et il obtenait la paix. La bataille de Fleurus qu'il avait gagnée, mais avec une perte immense des deux parts, n'était point décisive; il voulut que celle de Saint-Jean le fût. Il attaqua Wellington dans une position très-forte, et qui avait un tiers de monde de plus que lui; s'il l'avait mis en déroute, le maréchal Grouchy, qui marchait par une autre route sur Bruxelles, aurait coupé les fuyards et détruit absolument l'armée, la paix serait faite à présent. Il fut sur le point de réussir; jusqu'à cinq heures et demie il avait l'avantage; la perte des alliés était prodigieuse, déjà des fuyards étaient arrivés non-seulement à Bruxelles, mais à Gand, et dans cette dernière ville les gardes du corps et toute la vaillante maison du roi couraient dans la nuit, de deux heures jusqu'à cinq heures, avec leurs bottes à

la main, dans les rues, sellant leurs chevaux, chargeant leurs bagages et se préparant à se sauver à Anvers. Mais pour obtenir la victoire il fallait qu'elle fût décidée avant que le corps prussien de Bülow eût pu arriver sur la droite de l'armée française; malgré toute la valeur de cette armée, elle ne put s'emparer des positions; alors, attaquée de flanc, la déroute commença. Elle devait être décisive, comme l'aurait été la victoire. Bonaparte le savait; il voyait bien que tout était perdu; après de vains efforts pour se faire tuer, quand il s'enfuit avec le reste, il prit à l'instant même le parti d'offrir son abdication, et ce furent les premiers mots que dit La Bédoyère en arrivant à Paris. Il n'abandonna pas son armée, car cette armée dissipée n'existait plus, et comme il n'y avait point de position jusqu'à Paris, c'est sous Paris même qu'il fallait l'attendre. Ensuite il s'abandonna à une certaine irrésolution, qui depuis l'affaissement de ses forces est devenue un trait remarquable de son caractère. Il perdit beaucoup de temps et à Paris et à la Malmaison, il en perdit en voyage et aussi à Rochefort. Là il a eu trois occasions pour s'échapper, dont il n'a pas voulu profiter, parce qu'il aurait fallu se séparer de M. et Mme Bertrand, qui ont déclaré ne pas vouloir le quitter, et que cet homme si impérieux et quelquefois si dur est d'une inconcevable faiblesse dans son domestique[1]. Enfin il a pris le parti de se livrer lui-même. Je pense que les journaux vous donneront sa lettre qui est d'une grande beauté. Dans tout cela on ne peut lui reprocher que deux choses : l'une de n'avoir pas offert son abdication avant la bataille, et essayé de traiter en faveur de la liberté de la France, en se sacrifiant lui-même, lorsque ses forces étaient encore entières; mais c'est un degré d'héroïsme qu'on admire, mais qu'on n'est pas en droit d'exiger. L'autre de ne s'être pas tué, puisqu'il ne pouvait réussir à l'être par l'ennemi; mais quoique je trouve le suicide justifiable, il ne semble pas qu'on puisse jamais en faire un devoir. Mais ce n'est pas ainsi que les journaux parleront de lui; il y a un déchaînement universel, que je trouve plus lâche encore que toutes les flatteries passées des mêmes hommes.....

XXXV.

Mardi 25 juillet 1815.

..... Puisses-tu, chère petite, pendant ce long silence, avoir eu confiance dans l'assurance que je t'avais donnée, que je ne ferais rien qui pût m'exposer, que par conséquent je ne courrais aucun danger ici, quelque événement qui arrivât, que j'y étais plus en sûreté que dans aucune autre ville, qu'à Genève ou qu'en Italie. J'avais bien prévu à

1. M. Thiers parle de ces trois occasions offertes, l'une par deux frégates françaises, la *Méduse* et la *Saule*, l'autre par un navire danois, et la troisième par la corvette du capitaine Baudin; mais il ne dit pas que M. et Mme Bertrand furent cause des indécisions, puis du refus de Napoléon.

cet égard l'avenir, je n'ai éprouvé aucune souffrance personnelle, aucune gêne, aucune privation; je n'ai pas couru un seul instant de danger, j'ai au contraire vécu plus intimement que jamais avec mes amis, partageant leurs sentiments, me consolant dans leur conversation, me flattant à mon tour que je leur étais utile, qu'en pensant tout haut avec eux je remontais leur courage, et que je leur procurais le seul bien qu'on recherche dans l'adversité, celui de sentir qu'on pense de même. Tu savais le départ de Mme de Dolomieu avec laquelle j'ai eu pendant tout ce temps la correspondance la plus active. Nous n'étions pas d'accord dans nos sentiments, et pendant qu'elle a été à Lyon, comme elle ne s'y est trouvée entourée que de gens enragés dans leur parti, ses opinions à elle-même sont devenues plus extrêmes qu'elles n'étaient; mais hier elle doit être repartie de Lyon, et elle doit arriver ici lundi prochain. Nous n'avons aucune envie de nous quereller, et d'après ses lettres je vois que nous passerons encore deux heures par jour ensemble aussi longtemps que je serai ici. D'ailleurs ses amis d'ici lui inspireront des sentiments plus analogues aux miens. Au moment même de son départ elle m'avait fait faire connaissance avec une des amies qu'elle aime le plus tendrement, Mme de Lasteyrie[1]; nous nous sommes rapprochés pour parler d'elle, nous nous sommes plus rapprochés encore, quand nous avons reconnu que nous sentions précisément de même, et je l'ai vue presque constamment de deux jours l'un. La princesse Jablonowska, que je vois tout aussi souvent et qui est aussi fort liée avec Mme de Dolomieu, est également animée des mêmes sentiments. D'ailleurs la vue de ce qui se passe finira par rapprocher les plus opposés. Les alliés du roi qui ont fait pour son compte la conquête de la France s'y conduisent d'une manière qui lui donne bien plus d'ennemis qu'ils ne lui ont amené d'auxiliaires. Toutes les provinces qui entourent Paris ont été pillées avec une férocité sans exemple, longtemps après que toute résistance et par conséquent tout prétexte de guerre était fini. Ceux qui se sont conduits avec le plus de férocité sont les Prussiens, qui s'occupent beaucoup moins de voler que de détruire, qui ne cessent de répéter qu'ils veulent ruiner la France comme si le feu du ciel y avait passé, et qui ne faisant aucune acception de personnes ni distinction de parti, dévastent les châteaux des royalistes, battent leurs domestiques, et violent leurs femmes et leurs filles avec autant d'acharnement que des républicains. Aussi ceux qui, aveuglés par l'esprit de parti, les avaient invoqués comme des libérateurs, se désespèrent aujourd'hui et accusent le roi et son ministre qui ont été les chercher[2]. Les persécutions contraires à la Constitution qui

1. Mme du Saillant, qui épousa en 1798 M. Charles de Lasteyrie du Saillant, bien connu comme agronome et philanthrope.

2. Il est juste de rappeler à l'honneur de Louis XVIII, pour qui Sismondi est si dur, qu'il protesta le 21 juillet contre les violences des alliés. Le texte de cette protestation a été publié en fac-simile dans la *Revue des Documents historiques*, nov. 1876 : « La conduite des armées alliées réduira incessamment mon

commencent aujourd'hui, aliènent aussi les esprits. Par une ordonnance en date d'hier, le roi exclut de la Chambre des pairs 29 pairs qui, par la Charte constitutionnelle, étaient déclarés inamovibles; il ordonne qu'on traduise devant des commissions militaires, comme conspirateurs, 19 personnages qu'il désigne, dont deux ou trois au moins ne sont pas militaires; il en exile 38 autres sans jugement, et en se réservant cependant de les faire poursuivre ultérieurement; en sorte que la liberté française est presque anéantie, et qu'elle n'a d'asile nulle part en Europe, parce que tous les pays sont soumis aujourd'hui au même système. D'après tout ce qu'on me dit de Genève il paraît que l'esprit de parti y est aussi violent que chez les braves qui ont fait ici la campagne de Gand, en sorte que malgré tout mon besoin d'y retourner pour recommencer mon travail, je n'irai qu'avec une sorte de répugnance. Tout ce que je désire c'est de m'enfermer quelque temps dans la retraite, avec une société peu nombreuse, pour oublier, s'il est possible, les maux présents, pour rester étranger aux convulsions nouvelles qui, selon toute apparence, ne tarderont pas à éclater, et pour recueillir mes souvenirs afin d'écrire si ce n'est une histoire de nos jours, du moins des anecdotes et des détails sur les personnages historiques que j'ai vus de près, qui acquéreront du prix lorsque la fureur des partis sera calmée, et qu'on voudra mieux connaître ces hommes et ces temps si extraordinaires..... Au moment de la chute du gouvernement provisoire, j'ai fait connaissance avec le duc et la duchesse de Vicence. J'avais refusé d'aller chez eux pendant qu'ils étaient ministres; je l'ai sollicité au moment où leur crédit finissait. La femme, qui a été très-jolie et qui l'est encore, est extrêmement aimable et spirituelle; le mari est un homme loyal, dont le caractère est plus estimé que les talents. Il était cependant impliqué dans l'arrestation du duc d'Enghien; aujourd'hui je ne lui veux pas de mal pour cela; je demanderai cependant à en avoir l'explication[1]. Déjà j'ai reçu d'eux les informations les plus précieuses sur les événements de nos jours, et si j'avais une mémoire digne de la situation où le hasard m'a placé, je rassemblerais un trésor historique. J'en écris, il est vrai, une partie, mais beaucoup m'échappe.....

peuple à s'armer en masse contre elles, à l'exemple des Espagnols. Plus jeune, je me mettrais à sa tête, mais si l'âge et les infirmités ne me le permettent, au moins je ne veux pas sembler conniver aux violences dont je gémis. Je suis résolu, si je ne puis obtenir justice, à me retirer de mon Royaume, et à demander asyle au roy d'Espagne. Si ceux qui, même après la capture de l'homme auquel seul ils avaient déclaré la guerre, continuent à traiter mes sujets en ennemis, et qui doivent par conséquent me regarder comme tel, veulent attenter à ma liberté, ils en sont les maîtres; j'aime mieux être dans une prison qu'aux Tuileries, témoin passif du malheur de mes enfants. »

1. Caulaincourt avait épousé en 1813 Mlle de Canisy; il nia énergiquement toute participation à l'affaire du duc d'Enghien, qui fut en effet enlevé par le général Ordener.

XXXVI.

Lundi 31 juillet et le mardi 1er août 1815.

..... J'ai donc été, chère petite, faire visite à Mme de Bérenger à Séchelles. Elle était partie le lundi et c'est le jeudi matin que je montai dans la voiture de Mme de Lieven pour aller la voir. C'était plutôt un petit voyage qu'une course de campagne, car il y a onze postes, ou ce qu'on appelle 22 lieues, qui n'en font pas 16 de Suisse. Séchelles est un château au-dessus de Cuvilly, sur la route d'Amiens, et avant Montdidier, au cœur de la Picardie. La maison, qui pour la grandeur et l'architecture ne ressemble pas mal au Châtelaine des Bontemps, est au sommet d'un coteau en grande partie couvert de bois. La vue s'étend de tous les côtés sur une campagne assez agréablement mêlée de bois, de prés et de champs, mais où l'on ne voit point de ruisseaux et point d'habitations. La nature de la végétation vous donne un sentiment de froid, et la vue a quelque chose de désert et de triste; c'est l'impression que je reçois toujours des points de vue du nord. Le vent, les nuages gris, même au milieu de l'été, l'absence d'arbres fruitiers et la couleur du ciel, m'inspirent toujours de la mélancolie. J'y étais au reste disposé par la vue des villages que nous avions traversés. C'est la route de Flandres, et sur tout le chemin les alliés du roi, et surtout les Prussiens, avaient répandu la désolation. Les soldats se couchant toujours dans les blés, ne donnant jamais à leurs chevaux que du blé à moitié mûr, avaient dévasté tous les champs à 30 ou 40 toises, dans toute la longueur et des deux côtés du chemin, sans compter les plaines où ils avaient campé et où tout était détruit à une bien plus grande distance. L'aspect des villages était plus triste encore; ils ne s'étaient pas contentés de piller tout ce qui pouvait s'emporter, ils avaient brisé tout le reste. Toutes les vitres des fenêtres étaient cassées, tous les contrevents brisés, toutes les armoires enfoncées, tous les lits mis en pièces, les bois brisés, la paille répandue dans la chambre. Les femmes et les enfants avaient été battus impitoyablement pour en arracher l'argent et les vivres qu'ils n'avaient plus, et après qu'on les avait ruinés par de premiers passages, de nouvelles troupes arrivaient chaque jour demandant toujours des rations qu'on ne peut plus leur donner. Je trouvais aux paysans une figure morne; la plupart me disaient qu'en travaillant toute leur vie, ils ne pourraient pas se relever de cet échec, et cependant ce qui m'a plus surpris encore c'est leur résignation et le courage avec lequel ils supportaient un malheur qui m'accablerait. La plupart n'étaient de retour que depuis peu des bois où ils s'étaient cachés, et où ils avaient passé quinze jours. L'humidité dans laquelle ils ont vécu, et la misère, coûteront plus à la population que plusieurs batailles. Nous arrivâmes à 5 h. 1/2 chez les Bérenger qui nous reçurent très-bien; j'ai passé deux jours avec eux, faisant la vie de château, me

promenant avec eux dans le voisinage, examinant en détail les jardins, le parc et les bois, et je suis reparti hier matin dans la diligence de Montdidier, grande voiture où dans l'intérieur il y a neuf places, mais où nous nous trouvions onze, parce que deux mères tenaient leurs enfants dans les bras; derrière il y avait un autre cabriolet à trois personnes, en sorte que nous n'étions pas moins de dix-neuf dans cette énorme machine. Je ne puis pas dire que le voyage en si nombreuse compagnie fût fort agréable, mais enfin je suis bien aise d'avoir vu aussi cette partie de la France, et de m'être ainsi préparé au voyage que je vais bientôt faire.

Mardi matin 1er août. — J'ai vu de nouveau hier soir, bonne mère, Mme de Dolomieu, et nous avons fixé ensemble que je partirais du 5 au 7, en sorte que ma lettre de dimanche sera en effet la dernière que je t'écrirai de Paris..... Mme de Dolomieu m'a rapporté toute la même affection, et nous nous trouvons heureux de nous revoir; cependant comme son mari est follement exagéré en politique, et ce qu'on appelle en France un voltigeur, cette intime amitié entre elle et moi, tandis qu'il est tout plein d'amertume, finirait par causer quelque scène désagréable. Nous nous félicitons de nous être revus, lorsque nous avions mille fois lieu de craindre que nous ne fussions séparés pour jamais, et nous sentons tous deux que pour nous retrouver encore il vaut mieux nous séparer à présent. Jusqu'à son retour je ne voyais personne de toute la classe des voltigeurs et je me faisais presque illusion sur les opinions des autres, parce que je ne voyais que gens qui pensaient comme moi. Dans les temps de guerre civile, il existe deux opinions publiques tout à fait contradictoires, et c'est ce qui encourage chaque parti. De nouvelles il n'y en a point à donner. On a beaucoup dit que les bases du traité de paix étaient une contribution de 800 millions payable par la France, et la conservation pour quatre ans de 150,000 étrangers dans le royaume; mais ces conditions, toutes dures qu'elles sont, ne se signent point; le pillage cependant continue et le but de réduire la France à une absolue impuissance, par une ruine dont elle ne puisse se relever de 25 ans, semble le seul que se proposent les étrangers. Adieu, chère mère, dis à ma sœur les choses les plus tendres, et sois bien assurée que je t'aime comme mes yeux.

XXXVII.

Le 4 et le 6 août 1815.

.....J'attends dans ce moment-ci le voiturier avec qui je dois prendre mes derniers arrangements..... Je suis impatient de voir arriver ce voiturier, car ma journée d'aujourd'hui est remplie. Avant dix heures je dois encore aller faire signer mon passeport, puis joindre Mme de Dolomieu, la princesse Jablonowska, et M. Rawinski, pour aller visiter le Jardin-des-Plantes, et ensuite diner à une guinguette à l'extrémité de Paris qu'on nomme la Rapée. C'est souvent ici un divertissement pour

les gens comme il faut, d'essayer des amusements du peuple. Ce que j'y vois de mieux c'est de passer encore une journée entière avec mon amie. Elle n'est pas revenue en trop bonne santé de Lyon; elle a beaucoup maigri, elle a souvent de la fièvre, elle se tourmente par mille agitations diverses. Tu dois avoir reçu deux lettres d'elle, qu'elle t'a écrites de Lyon, au moment où les communications se sont rouvertes, mais elles ne seront pas arrivées avant les miennes, car il semble que toutes les digues ont été fermées, puis ouvertes à la fois. J'ai eu une lettre fort remarquable de sa sœur, sur les projets et les sentiments de celui qu'elle a suivi [1] et qui la chargeait de me parler en son nom. J'ai vu ensuite dans la lettre de la femme et de la sœur de ce monsieur-là, à mon amie, que l'une et l'autre parlant de moi m'appellent le *Sis*, nom diminutif que m'avait donné notre pauvre duchesse de Léon, et que Mme de Dolomieu a adopté; mais ce qu'ils disent de moi, c'est ce que je ne puis guère te conter que quand je serai plus près... Tu me dis en terminant ta lettre de ne point aller à Genève, ce qui me fait voir que tu crois qu'il y a beaucoup de prévention contre moi. On me dit en effet qu'on m'en veut beaucoup, même de mes efforts pour maintenir la neutralité suisse. A cela je ne sais de remède que le temps; l'expérience ne leur apprendra que trop que la violation de la neutralité a causé la ruine de l'indépendance suisse, tout comme le renversement du parti auquel ils ont déclaré la guerre compromet toute liberté religieuse avec la liberté civile. Déjà des pillages et des massacres effroyables de protestants ont eu lieu à Nîmes, et une guerre de religion commence à se joindre au fléau déjà intolérable de la guerre civile et de la guerre religieuse [2] (*sic*). Chaque jour justifiera davantage le parti auquel je me suis attaché; il ne me reste plus qu'à m'effacer, à me retirer dans l'ombre, et à attendre; je pourrai le faire aussi bien à Genève qu'ailleurs et j'éviterai tout désagrément de société, en ne recherchant point cette société. Tu t'affliges, j'en suis sûr, pauvre petite, que j'en sois réduit là dans ma patrie; mais nous sommes dans un temps où le plus heureux, le plus honnête et le plus sage ne peut point éviter de souffrir; prenons donc courage, chère petite, cette peine là est peu de chose à côté de celles que souffrent tant de gens que nous estimons et que nous aimons.....

Dimanche matin..... — Hier j'ai dîné chez Mme Dupont de Nemours qui, entraînée par sa fille Mme de Puzy, est exagérée royaliste, en sorte que nous sommes obligés d'éviter tout à fait la politique entre nous. La conversation s'y soutient fort bien cependant sur d'autres sujets, et nous nous sommes quittés sur la bonne bouche. Aujourd'hui je dois dîner chez la duchesse de Vicence qui demain partira pour la campagne, en sorte que je ne la reverrai plus, jusqu'à ce que nous nous rencontrions de nouveau en Italie, car c'est pour elle que je pensais au

1. Le duc d'Orléans.
2. Il faut lire sans doute : *étrangère*.

Cardellino. Les Prussiens ne se sont pas contentés de piller son château, ils ont fait couper ses bois et les ont mis en vente régulière, enfin ils ont ordonné la vente des terres elles-mêmes, et cependant ils conviennent qu'ils ont toujours eu lieu d'être contents du duc de Vicence quand ils ont négocié avec lui. Tu sais qu'il était ministre des relations extérieures. Demain je dînerai chez Mme de Rumford. Je n'ai point d'engagement pour après-demain parce que je ne sais pas s'il y aura un après-demain. J'ai consenti à dépendre à cet égard des autres voyageurs, mais nous sommes convenus de ne pas partir plus tard que mercredi; j'arriverai à Genève seulement jeudi 17. Après avoir passé deux heures hier au soir chez Mme de Dolomieu, j'allai terminer ma soirée chez les Beauvau, auxquels je promis cependant de retourner les voir encore, pour leur donner de nouveaux renseignements sur l'Italie. On a en général l'opinion que votre duc est un homme doux, tolérant, et sous le gouvernement duquel on pourra vivre plus en repos que sous aucun autre, pendant les temps de troubles et de guerre civile qui nous menacent. Je ne sais trop cependant si l'on ne se fait pas illusion là dessus. Comme on ne sait de quel côté tourner ses regards, comme la Suisse reprend son ancien système d'être la terre la moins hospitalière de toutes, on est extrêmement embarrassé. Si la Toscane est en effet ouverte aux réfugiés, qui y apporteront une fortune indépendante, et qui donneront des gages du repos absolu où ils voudront vivre, cela pourrait encore apporter à notre sort un changement heureux. Tu sais que j'ai toujours senti qu'il ne nous manquait pour être heureux à Pescia, que d'y trouver des gens avec qui l'on peut parler, sentir et penser en commun. S'il nous venait quelques-uns de ceux qui forment ici notre société, comme en vérité je n'en désespère pas, ce grand vide serait rempli, et je pourrai y passer bien plus de temps.....

XXXVIII.

Auxerre, jeudi soir 10 août.

Je viens de voir à la poste, bonne mère, que le jour du départ du courrier pour Lyon est ici le samedi matin; en avançant du même côté, il sera donc à la couchée prochaine le samedi soir, et j'essayerai de mettre là une lettre pour qu'elle suive tout naturellement son cours vers l'Italie; ensuite j'en commencerai une autre que je mettrai moi-même à une poste suisse, car notre voiture, qui avance tout doucement, arrivera par la Suisse à Genève; le voiturier a ses raisons pour passer par Pontarlier et Lausanne, et j'y suis presque indifférent. Tu n'es point au bout du voyage, comme quand je vais à Pescia, ou Mme de Dolomieu quand je vais à Paris; je n'ai point de raison de grande impatience d'arriver. Je veux voir ma route et peu de plaisir m'attend au bout. Il est vrai que le voyage a bien aussi ses ennuis et sa fatigue. I have been brought to a great delicacy as to society, and find myself

very poorly accommodated with vulgar fellows, among which (*sic*) a bookseller has such a low creeping sneer in his face, such an high tuned, unmanly, glapissante voice that he puts one quite out of patience. However in such a circumstance as this is, it is some happiness not to have met with people of contrary political opinions. Ce voyage se continue sans aucun danger, quoique nous traversions un pays rempli de troupes plus qu'il n'en peut contenir, et réduit presque au désespoir. A l'arrivée des premiers soldats, les paysans ont fait effort pour les contenter; ils regardaient l'orage comme passager, ils voulaient surtout éviter les mauvais traitements, et ils sacrifiaient avec résignation les derniers restes de leurs provisions, comptant sur la prochaine récolte. Mais chaque jour les sacrifices deviennent plus considérables, et le terme parait plus éloigné. La récolte qui faisait leur espérance est à présent entamée, il faut vendre une partie des blés qui devaient nourrir la famille toute l'année, pour procurer au soldat les vins fins qu'il demande. Lorsqu'il n'a pas tout ce qu'il demande, il bat le maitre et la maitresse de la maison, heureux encore s'il ne leur enlève leur fille sous leurs yeux, et il les réduit à un désespoir qui peut-être ne tardera pas à éclater.

Lucy-le-Bois, vendredi 11. — C'est à la dînée du lendemain que je continue ma lettre, chère petite. Dans toute cette première partie de la journée nous n'avons point rencontré de troupes; les Autrichiens s'en sont retirés, les Russes et les Bavarois n'y sont pas encore entrés, et sur le tout le pays a été beaucoup moins vexé que tous les autres que nous avons traversés. Il n'en est cependant guère moins malheureux. C'est la partie de la Bourgogne qui fournit tout le vin ordinaire pour la consommation de Paris, en sorte qu'à une vaste étendue dans tous les sens on ne voit que vignes qui couvrent tous les coteaux. Mais voici la troisième récolte qui manque; les deux précédentes avaient été infiniment faibles, celle-ci est nulle, les vignerons ne récolteront pas la cinquantième partie de ce que peut donner une bonne année. Je ne sais comment ils auraient pu vivre même sans guerre, mais quand à cette cause de ruine se joint le doublement de toutes les contributions, les réquisitions de tout genre, les gaspillages des gens de guerre, on ne peut douter qu'une affreuse mortalité ne soit la conséquence des besoins de l'hiver. Le retour du roi sera dans l'année le signal de la mort pour un million de ses sujets. Ici même on peut comparer l'effet de la mortalité que cause la guerre, avec celle que cause le besoin. Jusqu'à présent, comme l'agriculture avait été autant favorisée que les levées d'hommes avaient été multipliées, on voit bien un changement dans la population, mais non pas un vide; on ne rencontre presque point d'hommes de 20 à 40 ans, mais le nombre des enfants est tout à fait disproportionné avec le leur, et comme les familles se maintiennent, aucun ouvrage de l'agriculture n'est suspendu; non-seulement les champs sont bien cultivés, mais les vignes mêmes, qui depuis trois ans ne rendent presque rien, sont soignées avec une attention remar-

quable. Au contraire, alors que la famine que les alliés du roi apportent aura fait périr des ménages, ce seront les enfants qui succomberont les premiers, et les propriétés qui auront trompé l'attente des maîtres seront délaissées. Le vide causé dans la population par l'ambition de Bonaparte ne demande que trois ou quatre ans pour se fermer, mais celui qu'aura causé la soif de régner de Louis XVIII se fera peut-être encore remarquer après un siècle. Au reste, on ne peut croire que tout ceci dure, le mécontentement si unanime de toute la classe agissante est un présage assuré d'une chute prochaine. Je m'accoutume presque à présent à la vie errante que je mène. J'ai dans la poche de la voiture des livres que je dévore rapidement; d'une part une histoire de la révolution par Toulongeon qui m'amène à des rapprochements étranges et à de tristes réflexions, d'autre part un roman traduit de Miss Edgeworth, assez spirituel, mais qui me fait regretter l'original.....

Tel est l'effet de la contre-révolution opérée dans plus de la moitié de l'Europe, que la Toscane est encore le pays où comparativement on croit trouver encore le plus de liberté; et les réfugiés seraient bien aises de s'établir dans une province reculée où ils ne pussent pas même être soupçonnés d'aucune intrigue. Mme de Beauvau, qui avait voyagé avec votre duc, était liée avec lui dans le temps où lui-même était courtisan, mais ne craindra-t-il point de se souvenir de cette époque de sa vie?

Salins, lundi 14. — J'ai passé plusieurs jours sans t'écrire, chère petite; nous couchâmes le 11 à Rouvray, le 12 au Pont de Pany, toujours témoin des vexations effroyables que les Autrichiens exerçaient sur les habitants; à Rouvray, des officiers voulurent battre sous nos yeux la fille de l'aubergiste parce que son vin n'était pas meilleur. Au Pont de Pany ils avaient brûlé le matin deux maisons par leur négligence. Dans le faubourg de Dijon où nous avons déjeuné hier, ils avaient donné un coup de bayonnette à l'aubergiste chez qui nous logions, battu son fils, et voulu jeter son domestique par les fenêtres; partout ce sont les mêmes violences, le même pillage, le même projet annoncé ouvertement de ruiner la France sans ressources, et aussi comme tu peux croire, la même rage et le même désespoir. ..... La nuit dernière nous avons couché à Auxonne, petite ville fortifiée que les alliés n'ont point prise, elle a arboré le pavillon du roi, mais sans vouloir ouvrir ses portes aux ennemis, et en vertu de l'armistice du maréchal Suchet, elle est encore respectée et donne un libre passage aux voyageurs. Mais le roi, en licenciant tous les bataillons de garde nationale, a fait que sa garnison de 2,000 hommes s'est trouvée réduite à 300, et aujourd'hui les Autrichiens se préparent à l'attaquer de nouveau, de même que toutes les forteresses qui tiennent encore avec pavillon royal, parce qu'ils ne veulent pas laisser en France un fort qui ne soit démantelé, ni un arsenal qui ne soit dépouillé. Le fort de Salins qui commande la ville où je couche cette nuit, et qui est aussi défendu par une petite garnison française, sera probablement attaqué en même temps.

Pontarlier, mardi 15. — Me voici arrivé, bonne mère, au milieu des

troupes suisses; cette petite ville qui est à cinq lieues des frontières est le quartier général des troupes de la Confédération. Elle contient encore 2,000 soldats suisses, il y a deux jours qu'il y en avait 4,000; tous les villages environnants en sont pleins, ils sont nourris et logés chez l'habitant, ils ont pillé et volé à leur entrée comme les autres; la maison où je suis logé a perdu pour 800 francs dans les deux premiers jours, et ce qui ajoute encore à l'odieux de cette conduite, c'est que des Vaudois, des amis des habitants du village le plus prochain de Verrières, ont été les plus âpres parmi les pillards. Quand l'année passée je mis le pied pour la première fois dans le canton du Tessin, et que je m'y vis entouré d'uniformes suisses, j'en ressentis la plus douce émotion; c'est avec un sentiment bien contraire que je les vois aujourd'hui engagés dans une guerre aussi injuste et aussi honteuse. Ils se sont déclarés sans aucune provocation contre celui qui ne demandait qu'à être leur ami, et ils n'ont mis le pied en France pour partager ses dépouilles, que lorsque le sort des combats avait déjà accompli la ruine de leur ancien allié. Nous avons traversé le Jura presque entier aujourd'hui, et quoique nous n'ayons fait que dix lieues de poste, la journée toute dans la montagne était assez fatigante. Demain nous dinerons à Orbe, et nous coucherons probablement à Morges. ..... Ç'a été aussi un repos d'esprit pour moi, tandis que j'observe l'esprit public des provinces, de ne plus entendre parler des événements de Paris; mais j'ai lu hier les journaux des deux jours qui avaient suivi mon départ, et ils me donnèrent de nouvelles sensations de douleur et d'irritation; le traitement que l'on fait éprouver à l'empereur, lorsqu'il s'est livré lui-même, est indigne. Rien ne répond moins à ce qu'on devait attendre de la générosité si vantée de la nation anglaise, ou même de sa justice. A Paris on procède régulièrement à la destruction de toute liberté. Le journal de l'*Indépendant*[1], le seul qui, quoiqu'avec des ménagements extrêmes, conservât quelque impartialité, a été supprimé. Celui qui y avait inséré une apologie de M. de La Bédoyère, traduit aujourd'hui devant une commission militaire, sera mis en jugement pour avoir pris sa défense. Ce malheureux La Bédoyère, avec lequel tu sais que j'avais longtemps joué la comédie, sera presque inévitablement fusillé, c'est une des victimes que les royalistes demandent avec le plus d'acharnement; au reste elles seront nombreuses, car malgré la proclamation du roi qui bornait à 19 le nombre des proscrits, il y a tous les jours des arrestations nouvelles, toutes les prisons de province sont pleines de suspects, et le parti qui triomphe organise une nouvelle terreur à cocarde blanche. Aussi tous mes sentiments sont-ils bien d'accord avec la règle que prescrit la prudence, me tenir à l'écart de tout, me faire oublier, m'abstenir de toute dispute comme de toute

1. L'*Indépendant*, fondé par Gémond, ancien membre du jury révolutionnaire, parut le 1er mai 1815. Il fut supprimé le 6 août, reparut sous les titres d'*Écho du Soir*, puis de *Courrier*, et enfin le 29 octobre sous celui de *Constitutionnel*.

action, aussi longtemps qu'on ne peut être utile; mais d'autre part profiter de mes loisirs, comme de mes observations, pour recueillir et écrire un fragment d'histoire sur ces temps où j'ai vu tant de choses de mes yeux, et laisser pour un temps meilleur, peut-être même après ma mort, un monument qui rétablisse la vérité aujourd'hui si honteusement outragée par des écrivains mercenaires.....

XXXIX.

Genève, samedi 19 août 1815. — Partie mardi 22 de Coppet.

Me voici arrivé, bonne mère, en bonne santé, sans accident, sans fatigue, sans rencontre fâcheuse, sans trouver enfin ici rien qui me chagrine, qui me rebute, ou qui réponde même à la crainte qu'on m'en avait faite, ou que l'on t'avait inspirée, à ce que je vois par tes lettres, bien plus forte qu'à moi. Tout va bien, bonne mère, pour ce qui ne regarde que moi. Il est impossible que dans un temps où les passions politiques ont été si violemment excitées, l'opposition complète des sentiments entre un autre parti et le mien ne mette pas une certaine roideur dans les rapports, de l'éloignement et de la disposition à embrasser en toute question des partis opposés; mais non-seulement mes amis se serrent autour de moi, et me reçoivent avec une prévenance et une chaleur flatteuses, les autres rendent pleinement justice à mon caractère, et en disant que je me suis furieusement trompé (car eux-mêmes sont infaillibles et ne sont pas de mon avis), ils conviennent du moins que c'est de bonne foi, sans intérêt personnel et avec le désir ardent du bien. Voilà, du moins, comme m'est représenté l'état de l'opinion par tous ceux que j'ai vus jusqu'à présent, dans les deux demi-journées écoulées depuis mon arrivée. La lettre que j'ai mise à la poste le 16 à Orbe te donnait l'histoire de mon voyage jusqu'à Pontarlier. Le matin suivant nous sortions du territoire de France, et au dernier poste, à Joux, je trouvai M. Guigner de Nyon, qui commandait le bataillon suisse, qui m'accabla de politesses, me dit combien tous le pays de Vaud partageait vivement tous mes sentiments, avait approuvé mes écrits, et était honteux de l'invasion à laquelle on les avait entraînés dans un pays ami et sans résistance. Il me dit que son frère, M. de Prangins, qui est général de la Confédération, et que j'avais rencontré la veille, mais avec qui je n'avais pas pu m'arrêter longtemps, n'avait qu'un objet en vue, c'était de faire oublier par sa douceur, par sa justice, par la protection accordée aux paysans, ce qu'il y avait d'odieux et même de lâche dans cette attaque sans motif. Nous étions partis un peu tard ce matin-là, et nous n'arrivâmes à Orbe qu'après midi, ce qui me fait craindre que ma lettre ne soit partie que le vendredi, et ne t'arrive pas par conséquent comme elle devrait, huit jours après l'autre. Nous nous séparâmes à Orbe d'un de mes compagnons de voyage qui était meilleur que sa mine et qui me quitta à regret. Quoiqu'il fût tard notre cocher résolut de pousser le

soir même jusqu'à Lausanne, où il voulait poser une partie des effets dont il était chargé; nous continuâmes notre route avec une lune magnifique et un temps digne du beau pays que nous parcourions; mais il était plus d'onze heures quand nous arrivâmes, et à la dernière rampe de Lausanne un des chevaux se blessa, ce qui nous obligeait pour le lendemain à partir tard et à ne faire qu'une demi-journée. C'était précisément mon compte, je savais que lady Charlotte Campbell était à Lausanne; malheureusement j'appris bientôt qu'elle était partie l'avant-veille pour les glaciers, avec un de ses compatriotes, sir William Cumming, fort amoureux de sa fille aînée, et qui allait l'épouser. Mlle Lachaux et les cinq autres filles étaient cependant restées à sa campagne à Bethusy, et j'y allai les voir à huit heures; je les fis éveiller, je déjeunai avec elles, et je fus reçu avec une cordialité, avec une affection et un plaisir de causer ensemble, qui me firent beaucoup de bien. Ces dames m'accompagnèrent ensuite et restèrent avec moi sur la promenade de Montbenon, jusqu'au moment où la voiture me reprit après onze heures. Elles me firent beaucoup promettre de retourner les voir et passer quelques jours avec elles quand lady Charlotte serait de retour. Je repartis donc, mais notre cheval boiteux ne put nous conduire que jusqu'à Nyon, d'où je m'acheminai seul et à pied pour Coppet, où j'arrivai après huit heures. J'y fus reçu avec de grands témoignages d'amitié et de plaisir par Mme de Staël et Mlle Randall. Ce furent elles qui me mirent les premières au fait de l'état de l'opinion à mon égard, et du retour en ma faveur qui commençait à se faire apercevoir depuis qu'on était mieux instruit de l'état de souffrance de la France, et qu'on voyait plus clair. Ensuite je leur contai ce que j'avais vu, qui était bien fait pour intéresser; aussi la conversation se soutint-elle avec vivacité jusqu'à minuit et demi. Schlegel qui est ardent pour les alliés ne parut pas; Albertine était à un bal, d'où elle ne devait revenir que le lendemain, mais d'après Mlle Randall elle était mieux que jamais pour moi. Auguste était parti pour Paris, en même temps que j'en partais pour revenir. Rocca était au lit; je passai assez longtemps auprès de lui, il est bien malade et ne s'en relèvera pas. De plus, son imagination me paraît frappée autant que sa poitrine. Mme de Staël m'en paraît plus occupée que jamais; je ne saurais dire si elle a l'air de le soigner comme un fils ou comme un mari. Il y a un mélange d'attachement conjugal et de protection auquel on n'est pas accoutumé, et surtout ce n'est pas ainsi que l'amour se montre d'ordinaire. Je vis encore Mlle Randall pendant une heure le matin et elle m'accompagna à la voiture; j'arrivai ici un peu avant midi, reçu par les portiers, qui d'après les ordres de ma cousine avaient déjà préparé mon appartement et m'aidèrent à m'établir.....

Dimanche 20, *à Coppet*. — ..... Voilà donc, Dieu merci, la communication absolument rétablie..... Tu avais bien souffert d'inquiétude, tu étais bien abattue, bien ébranlée, et il faut convenir que cette fois il y avait eu de quoi; mais enfin, Dieu soit loué, le mal était passé et cha-

cune de mes lettres devait désormais contribuer à te remonter, elles devaient désormais éclaircir ce que tu avais vu au milieu d'un nuage si noir et je me flatte qu'elles ont fait ta guérison, comme leur interruption avait fait ta maladie. Tu y auras vu que je me suis éloigné de mes connaissances à Paris, mais que je suis loin d'avoir perdu mes braves amis; je n'ai jamais été plus intimement lié avec Mme de Dolomieu et aussi je n'ai jamais eu plus de motifs de l'aimer et de sentir pour elle de la reconnaissance. Elle ne pense pas comme moi, il est vrai, mais elle ne pense pas non plus comme les purs; son sentiment, ses habitudes, comme sa raison, l'attachent au duc d'Orléans, qui en fin de compte recueillera probablement les fruits de tout ceci, et dont le parti se grossit de toutes les fautes et de toute l'incapacité des autres. Je suis à présent content pour toi, chère petite, d'avoir quitté Paris, car je ne doute pas que de nouveaux troubles ne nous menacent et que de nouvelles explosions ne doivent avoir lieu avant la fin de l'année.....

Tu me dis que si le parti auquel je m'attachais avait triomphé, Genève aurait été perdue; je crois tout à fait le contraire, ce parti n'avait plus la force d'être conquérant et son chef voulait à tout prix ménager la Suisse, et respecter sa neutralité. Je crains bien que le parti contraire ne forme des projets bien plus funestes; l'Autriche ne veut point rendre au Piémont Alexandrie qui lui est promise par le traité de Paris, il faut lui offrir un dédommagement, il faut que ce soit une place fortifiée et qui puisse couvrir la frontière savoyarde; la Savoie ne sera jamais une possession assurée pour le roi de Sardaigne sans l'acquisition de Genève, qui en est la clé; je ne sais pas ce qui arrivera, mais je n'ai pas le moindre doute que l'échange de Genève contre Alexandrie n'ait été négocié; peut-être avec des dédommagements pour la Suisse. C'est là le vrai danger que nous courons, qui n'est que trop confirmé par l'exemple de Gênes, de Lucques et de tous les pays libres dont on a disposé, pour des convenances qu'on honore du nom de bien général.

Lundi 21 août, au matin. — J'ai passé ici hier très-agréablement ma journée, chère mère. J'arrivai avec M. Dumont et Mme Rilliet qui seuls faisaient déjà une très-bonne société à joindre à celle de la maison. Albertine, que je n'avais pas vue l'autre jour, fut extrêmement aimable pour moi, elle m'accueillait non pas seulement comme un ancien ami, mais aussi comme un nouvel allié, et les rapports de pensée avec le duc de Broglie étaient un nouvel attrait pour elle. On me fit lire plusieurs anecdotes, plusieurs récits d'événements dont j'avais été témoin, et enfin ma conversation avec l'Empereur. Tout cela intéressait vivement Mme de Staël; j'espère pouvoir t'en faire juger à ton tour..... Mme de Staël est combattue par des sentiments fort différents. Ses anciens principes sont inhérents en elle et reparaissent toujours, ils auraient au besoin été confirmés par l'impertinence du parti royaliste l'année passée, mais d'autre part elle est combattue, d'abord par la reconnaissance qu'elle croit devoir au Roi, et qui lie d'autant plus que l'argent n'est pas encore payé et est toujours demandé, ensuite par son ressentiment contre

Bonaparte, qui est devenu pour elle une haine violente et très-aveugle. Elle paraît déterminée à aller cet hiver en Italie, et il semble que le duc de Broglie ira la joindre à Rome et que c'est là que se fera le mariage. Il n'y a pas d'amour précisément, mais beaucoup de tendresse, et une liaison d'une fort bonne nature; j'en augure bien pour le sort d'Albertine. Lady Charlotte compte aussi retourner en Italie et très-probablement à Rome, et tout cela longtemps avant moi.

Lundi soir. — Mme de Staël m'a dit ce matin qu'elle était résolue à partir pour l'Italie d'aujourd'hui en trois semaines; elle m'a de nouveau invité à passer ce temps avec elle; et sa compagnie et le repos de la campagne, et la brièveté du temps me tentent fort; mais il faut pour cela apporter ici un certain nombre de livres avec lesquels je puisse commencer mon travail. Je crois que je le ferai en effet. Il me faudra seulement retourner pour trois ou quatre jours à la ville, ne fût-ce que pour faire mon choix de ce dont j'aurai besoin ici. Je crois donc que je retournerai demain à Genève et que je reviendrai à Coppet samedi..... Je viens de me baigner ici dans le lac. Je n'avais eu le courage qu'une seule fois de me baigner dans ces eaux de la Seine qui charrient tant d'immondices : il y a un grand plaisir à retrouver cette pureté des eaux tout comme les beautés du ciel et du pays, mais je ne peux pas jouir complètement en pensant au nombre infini de gens qui souffrent d'une manière horrible. Il me semble que j'en serais plus loin si j'étais près de toi et près de ma sœur, mais je n'ai pas besoin de ce motif pour désirer ardemment vous rejoindre. Dis à ma sœur que je l'aime avec autant de vivacité que si je le lui disais davantage. En ne nous écrivant point nous sommes encore bien constamment occupés l'un de l'autre. Adieu, chère mère, c'est bien toi que j'aime par dessus tout.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Notre dernier bulletin appréciait la façon dont M. Thiers avait compris et traité l'histoire du consulat et de l'empire. Parmi les protestations soulevées par l'indulgence à laquelle s'est laissé aller le grand historien, aucune n'eut plus d'éclat et d'amertume que celle du publiciste éminent dont la mort est un véritable deuil pour les lettres françaises. L'optimisme historique de M. Thiers ne rencontra pas seulement chez M. Lanfrey un contradicteur énergique, il inspira à celui-ci la pensée de justifier ses critiques en traitant à son tour le même sujet. C'est à l'indignation de M. Lanfrey contre les complaisances de M. Thiers et d'autres apologistes moins désintéressés, que nous devons l'*Histoire de Napoléon Ier*[1].

Cette origine se manifeste par la place considérable faite à la polémique, par l'union intime du récit et de la discussion. L'auteur s'étant donné pour tâche de réagir contre l'indulgence de l'histoire et de l'opinion, son ouvrage ressemble souvent à un réquisitoire. En étudiant le passé, il pense au présent, il espère bien que ses lecteurs puiseront dans son livre la haine de l'arbitraire, le goût et le courage de la liberté. Notre intention, en faisant ces observations, n'est pas de critiquer l'auteur, mais de caractériser son œuvre. On ne peut, en effet, demander à un historien de l'empire de nous cacher ses opinions politiques; on ne peut s'étonner que, rompant en visière avec des opinions accréditées, il s'applique à justifier les siennes; on ne peut enfin lui reprocher de chercher dans un passé si peu éloigné des leçons pour ses contemporains. Le sujet choisi par M. Lanfrey comporte certaines libertés qui n'ont rien d'incompatible avec l'impartialité historique, et il y aurait de l'injustice à lui faire un procès de tendance fondé sur les sentiments qui lui ont mis la plume à la main. Reste à savoir si, en fait, son impartialité a su échapper aux dangers d'un pareil sujet.

Dans un ouvrage comme celui de M. Lanfrey, abstraction faite de

1. Charpentier, 5 vol. in-12. L'ouvrage s'arrête à la campagne de Russie.

la forme, il y a deux choses qui peuvent prêter à la critique : l'exactitude matérielle et l'interprétation des faits. Sur le premier point, l'autorité de l'ouvrage a résisté aux rectifications de détail dont il a été l'objet[1]. Mais, si le nombre des erreurs matérielles est peu considérable, eu égard à l'étendue du sujet, il est superflu de dire que ce sujet a dû être très-resserré pour pouvoir entrer dans un cadre aussi étroit. Nous pensons toutefois que l'auteur a été aussi complet que son plan le permettait; chaque partie a été réduite aux proportions d'un résumé, mais toutes ont trouvé place dans l'ouvrage, et une place en rapport avec leur importance. A ce point de vue, on peut dire que l'ouvrage de M. Lanfrey est plus complet que celui de M. Thiers. Généralement exacte, n'omettant aucun aspect du sujet, l'*Histoire de Napoléon Ier* n'en devrait pas moins exciter la défiance si le commentaire passionné des faits en faussait le sens et la portée, si le talent n'y était employé qu'à tromper le lecteur sur la moralité des événements et la responsabilité des hommes, si le portrait de Napoléon y avait été assombri par la prévention. Mais c'est précisément lorsqu'on examine l'ouvrage à ce point de vue, qu'on en découvre la haute valeur historique et morale. La passion de M. Lanfrey n'a rien ôté à son équité. Le génie de Napoléon lui inspire une admiration sans réserve. D'un autre côté, les traits dominants de sa nature morale sont saisis avec une sagacité pénétrante, rendus avec une saisissante vigueur. Dira-t-on que le peintre a fait de son modèle un homme tout d'une pièce, qu'il lui a donné une unité artificielle, qu'il a méconnu la complexité d'une nature si merveilleusement douée, l'influence du temps et des événements? mais l'auteur n'aurait tracé qu'une image confuse et sans vie si, disposant d'un cadre aussi étroit, il n'avait pas négligé les nuances pour faire ressortir les grands traits. La personnalité de Napoléon se prête d'ailleurs mieux qu'aucune autre à ce travail de simplification qui s'impose à l'historien comme au peintre. Elle se fixe de bonne heure dans ses grandes lignes et elle est trop puissante, trop absorbante pour se modifier beaucoup au contact des hommes et des choses. Le jeune homme obscur qui arrache son élection au grade de chef de bataillon de la garde nationale d'Ajaccio en s'emparant de la personne du commissaire de la Convention et en lui déclarant qu'il n'agit que pour assurer sa liberté, n'annonce-t-il pas l'empereur qui ne reculera devant aucune violence et aucune hypocrisie? C'est le mérite de M. Lanfrey

1. Voyez, à la fois pour les erreurs matérielles et pour l'esprit de l'ouvrage, les articles de M. Lot, *Revue critique*, années 1867 art. 40, 1868 art. 19, 1869 art. 27, 1870 art. 87; *Revue hist.* I, 311.

d'avoir établi, à l'encontre de M. Thiers, la suite et la logique du caractère de Napoléon, d'avoir montré que le général ne comptait pas plus que l'empereur avec le droit ni avec la force des choses. Nous n'avons plus affaire à une transformation subite et inexplicable, mais à un développement régulier, et la psychologie fine et exacte de M. Lanfrey nous donne la clef de l'homme et des faits.

Au mérite d'avoir pénétré les mobiles et fait connaître les procédés favoris de Napoléon, M. Lanfrey a joint un talent d'écrivain qui gagnera à ses idées beaucoup d'adhésions. Clair dans le récit, chaleureux dans la discussion et les appréciations, semé de mots heureux, empreint parfois d'une ironie mordante, son style, à défaut d'une irréprochable correction, a un accent personnel, ému, vibrant, qui entraîne et séduit le lecteur. Le ton véhément dans lequel est écrite l'*Histoire de Napoléon* tient non-seulement au sentiment qui a amené M. Lanfrey à se faire historien, mais à ses antécédents de publiciste et d'écrivain politique. Il n'est pas attiré vers l'histoire par le goût désintéressé de la vérité; l'étude du passé, si elle n'est pas faite de façon à profiter au présent, n'est pas pour lui de l'histoire, c'est de l'archéologie, de l'art pour l'art. Aussi lorsqu'il aborde un sujet qui exige un détachement complet des préoccupations de son temps, il reste au-dessous de lui-même (*Histoire politique des papes*). Il est plus à son aise, sans être plus original, dans son livre sur *l'Eglise et les philosophes au XVIIIe siècle*, mais ce qu'il recherche surtout dans l'histoire, c'est l'explication des échecs répétés de la liberté en France depuis 1789. C'est cette préoccupation qui lui inspire l'*Essai sur la Révolution française,* c'est d'elle que procèdent ses études sur les hommes et les questions politiques depuis la Révolution jusqu'à nos jours (*Etudes et portraits politiques*), études parmi lesquelles se trouvent les morceaux les plus achevés qui soient sortis de sa plume, c'est elle enfin qui lui a fait entreprendre cette histoire de Napoléon, malheureusement inachevée, écrite avec une passion inévitable dans un pareil sujet, mais dont la vérité générale ne sera pas, nous le croyons, démentie par les historiens futurs.

Ouvrages nouveaux. — Depuis notre dernier numéro, il n'a paru aucun travail important sur l'antiquité, car le sujet de la thèse latine de M. Debidour (*De Theodora Justiniani Augusti uxore*) appartient déjà au moyen âge. Dans ce travail, M. Debidour tente la réhabilitation de Théodora. Aux accusations de l'*Histoire secrète,* dont l'authenticité reste douteuse, dont l'animosité est incontestable, il oppose le témoignage des historiens byzantins du VIe siècle. Aucun d'eux n'incrimine les mœurs de l'impératrice. Quant à son influence politique, l'auteur affirme qu'elle fut bienfaisante; il croit en trouver la

trace dans certaines lois, notamment dans celles qui restreignirent la facilité excessive des divorces; il rappelle Antioche restaurée, les églises et les hôpitaux fondés et enrichis; il invoque d'autres faits encore qu'on pourrait aussi bien expliquer par l'adulation, comme l'adoption du nom d'*Augusta* par plusieurs villes. Examinant son attitude dans les querelles religieuses, il essaie de prouver que, tout en étant attachée aux doctrines d'Eutychès, l'impératrice s'efforça d'amener les différentes sectes à une tolérance mutuelle et de modérer le fanatisme persécuteur de son mari. La thèse de M. Debidour est ingénieuse et spécieuse; pour la rendre tout à fait convaincante, il aurait fallu se livrer à une critique plus approfondie des sources et avant tout du texte sur lequel la postérité a jugé Théodora, c'est-à-dire de l'*Histoire secrète*.

Ce n'est pas par l'emploi de documents inédits que l'ouvrage de M. Vuitry[1] se recommande au lecteur. M. Vuitry nous avertit lui-même qu'il s'est proposé, non d'accroître les découvertes de l'érudition, mais d'exposer leurs résultats. En s'interdisant les recherches originales, l'auteur a cédé à ce préjugé des gens du monde qui les porte à s'exagérer les difficultés techniques des travaux d'érudition. Il est vrai que d'autres considérations plus sérieuses peuvent justifier le parti qu'il a pris. Il ne pouvait ajouter aux documents publiés sans faire attendre longtemps encore son ouvrage au public. Or cet ouvrage sera tellement utile aux érudits qui, pour leurs études particulières, auront besoin de connaître telle ou telle partie de l'histoire financière de l'ancien régime, que tous loueront M. Vuitry de s'en être tenu aux ouvrages et aux documents imprimés. Ni les ouvrages financiers des deux derniers siècles, ni les histoires de Bailly et de Clamageran ne pouvaient leur rendre le même service; les uns et les autres sont trop incomplets. Ils ne trouveront que dans le livre de M. Vuitry le résumé des travaux que ce sujet a inspirés, l'analyse des principaux documents mis au jour. L'auteur a connu presque tous les ouvrages de seconde main, à l'exception des travaux allemands sur les institutions des deux premières races et sur l'origine du régime féodal. Quant aux documents originaux, il est loin de les avoir tous dépouillés, et, lorsqu'il en fait usage, un sentiment exagéré de modestie le porte à reproduire les commentaires des éditeurs plutôt qu'à les interpréter lui-même pour en faire jaillir des lumières nouvelles. Il semble fuir l'originalité, il s'abrite derrière des autorités, dont quelques-unes,

1. *Etudes sur le régime financier de la France avant la révolution de* 1789 : *les impôts romains dans la Gaule du Ve au Xe siècle; le régime financier de la monarchie féodale aux XIe, XIIe et XIIIe siècles.* 1 vol. in-8 (Guillaumin).

telles que Championnière, sont plus faites pour compromettre que pour couvrir, il ne se place pas assez souvent en présence des textes, qu'il était cependant parfaitement en état d'aborder sans autre guide que sa sagacité naturelle et son expérience financière. Parmi les assertions de l'auteur, il en est bien peu qui nous paraissent contestables. De ce nombre est celle qui rattache le relief et le quint aux impôts romains sur les mutations immobilières; il faut y voir, selon nous, des conditions mises à la transmission des fiefs primitivement viagers et invendables[1]. Concluons en disant que ce livre est le premier exposé complet du régime financier de la France depuis le ve siècle jusqu'à Philippe-le-Bel et qu'il serait plus encore qu'un excellent livre de vulgarisation, si à l'intelligence des questions, à la clarté de l'exposition, à la connaissance des ouvrages de seconde main, l'auteur avait joint une étude plus directe et plus personnelle des textes.

Si la nouveauté des recherches et des résultats ne faisait pas, à nos yeux, le principal prix des ouvrages historiques, nous n'aurions que des éloges à faire de l'ouvrage de M. Forneron (*Les ducs de Guise et leur époque*, 2 vol. in-8, Plon). L'auteur a fait usage de la plupart des documents imprimés, les ouvrages étrangers ne lui sont pas demeurés inconnus. Il a toujours cherché et il a parfois réussi à tracer de ses personnages des images vivantes et vraies, comme à peindre les mœurs de leur temps. Mais les historiens trouveront-ils dans le livre de M. Forneron des informations nouvelles? Auront-ils occasion de le citer? nous ne le pensons pas. A ce point de vue, il est inférieur à l'ouvrage de M. de Bouillé. Si M. Forneron ne pouvait traiter son sujet avec les développements dans lesquels l'emploi des documents inédits l'aurait entrainé, il aurait rendu un plus grand service à la science en traitant à fond un sujet plus restreint.

On ne peut faire le même reproche au livre de M. Valfrey sur Hugues de Lionne (*Hugues de Lionne, ses ambassades en Italie d'après sa correspondance conservée au ministère des affaires étrangères*). Les matériaux en sont inédits et ils nous font faire connaissance avec un homme dont le nom est bien plus connu que les services. A vrai dire, ce n'est pas l'exposé des négociations d'Hugues de Lionne à Parme et à Rome qui justifiera son renom de diplomate. Lionne a échoué dans ces deux négociations, et non-seulement il n'a pas atteint le but de sa mission, mais, dans ces deux circonstances, il a laissé la situation plus tendue qu'il ne l'avait trouvée. Nous ne voulons pas le rendre responsable de ce résultat ni insinuer qu'un autre eût mieux réussi. Nous constatons seulement l'impression que nous laisse la

1. Du reste l'auteur contredit lui-même son assertion p. 283, 284, 414.

lecture de ce volume, et cette impression, nous l'expliquons par le mode de publication adopté par M. Valfrey. Nous sommes porté à croire, en effet, que la lecture de la correspondance diplomatique d'Hugues de Lionne confirmerait l'idée qu'on se fait généralement de ce diplomate, en montrant qu'il n'avait rien négligé pour réussir, en mettant sous nos yeux les preuves de sa souplesse, de son tact, de sa sûreté d'informations, de sa connaissance des hommes. M. Valfrey aurait bien mieux servi la mémoire du ministre en même temps que l'histoire, en publiant, ne fût-ce que par extraits, les dépêches de Lionne, que par un exposé très-intéressant, mais nécessairement dépourvu de ces traits par lesquels un homme se peint lui-même involontairement. Les fragments de lettres que M. Valfrey a insérés dans son récit nous montrent ce que nous perdons à connaître les négociations de Lionne par un autre que par lui-même. Si le livre de M. Valfrey ne nous permet pas d'apprécier le diplomate à sa juste valeur, il nous donne une idée encore plus insuffisante de l'homme. Nous savons bien que M. Valfrey s'est proposé surtout de mettre en lumière la carrière diplomatique de Lionne, mais puisqu'il consacrait une introduction à la biographie de ce personnage, pourquoi nous dire aussi peu de sa vie privée, de ses relations avec sa femme, de son milieu, pourquoi ne pas essayer de tracer un portrait vivant de son héros, dût-il en emprunter quelques traits à la chronique scandaleuse du temps? Lionne méritait mieux que la sèche énumération de faits et de dates qui compose toute l'introduction de M. Valfrey.

Il y a des historiens qui ne voient dans un sujet que l'occasion d'exprimer leurs vues personnelles et qui mettent dans leurs ouvrages plus de considérations que de faits. Ce n'est pas parmi eux qu'on peut ranger M. Babeau. Il est du nombre de ces travailleurs plus modestes qui recueillent patiemment les faits, les groupent, les exposent presque sans commentaires et laissent au lecteur le soin de conclure. Honorablement connu déjà par une histoire de Troyes pendant la Révolution, il a entrepris cette fois de faire connaître la vie municipale sous l'ancien régime[1]. Il a tiré des archives de l'Aube, des inventaires des archives départementales, de nombreuses monographies locales, une foule de faits neufs, intéressants qu'il a distribués sous cinq chefs différents : la communauté, la paroisse, le seigneur, l'Etat, le bien public. La plupart des faits recueillis par M. Babeau se rapportent à la Champagne et à la Bourgogne; toutefois, ses recherches ont porté sur assez d'autres provinces pour qu'on puisse se faire sur le sujet qu'il a traité une idée générale. Ce qui

1. *Le village sous l'ancien régime*, 1 vol. in-8 (Didier).

ressort des faits rassemblés par M. Babeau, c'est que le village, ayant échappé à la centralisation administrative qui pesait sur les villes, nommant ses syndics, son maître d'école, jouissait de plus d'autonomie qu'aujourd'hui, en même temps que ses habitants supportaient des charges beaucoup plus lourdes et plus vexatoires. Cette conclusion inattendue pour la plupart de nos lecteurs donnera l'idée de l'intérêt du livre de M. Babeau. Sa forme, dont la sobriété confine à la sécheresse, ne rebutera que le lecteur frivole. Une fois qu'on a admis la façon impersonnelle dont le sujet est traité, on ne peut reprocher à l'auteur que de n'avoir pas toujours distingué assez nettement les époques auxquelles appartiennent ses textes et de passer brusquement du moyen âge aux temps modernes.

Bien qu'aucun événement de notre histoire n'ait peut-être été plus étudié que la Fronde, il n'en est pas qui, par son caractère complexe et équivoque, soit plus difficile à expliquer et à définir. A la différence de la Ligue dont l'inspiration est bien apparente, l'histoire n'a pas découvert encore le sentiment profond, général, où la Fronde puisa sa force, et qui lui assignerait un caractère déterminé. Si l'on réussit un jour à découvrir le secret de ce mouvement, ce sera lorsqu'à force de l'étudier en province, on aura découvert le trait commun de ses manifestations locales. L'excellent livre de M. Debidour (*La Fronde angevine, tableau de la vie municipale au XVIIe siècle*, 1 vol. in-8, Thorin)[1] vient plutôt compliquer le problème que l'éclaircir, car la Fronde en Anjou eut un caractère si particulier qu'elle ne peut aider à faire comprendre le mouvement général qui agita la France de 1648 à 1656. Elle fut à Angers une forme de la lutte entre la haute bourgeoisie et le reste de la population pour la possession des charges municipales, et, tandis qu'elle avait son origine, à Paris, dans l'opposition parlementaire, elle était combattue à Angers par les magistrats, chez qui se recrutait presque exclusivement l'échevinage. Provoquée par la fiscalité royale, la rébellion d'Angers, après avoir mis aux prises les deux partis qui divisaient la population, après avoir agité la ville sans direction et sans chef, lui fit perdre ses priviléges et une partie de sa prospérité. Ces agitations stériles, qui ne mirent en lumière ni une idée féconde, ni un grand caractère, ont été bien racontées par M. Debidour, qui paraît connaître à fond les archives départementales et municipales, ainsi que les travaux des érudits angevins.

Si les histoires générales de la Révolution sont loin de donner une

1. Ce livre est la thèse française que M. Debidour a présentée à la Faculté des lettres, en même temps que son travail sur Théodora.

idée fidèle de l'état du pays, c'est surtout à cause de l'attention insuffisante qu'elles accordent à l'opinion et au rôle de la province. Comment s'opéra dans les diverses provinces le passage de l'ancien ordre de choses au nouveau? quelles rancunes, quels regrets l'ancien régime leur avait-il laissés? comment s'associèrent-elles à la marche rapide et violente de la Révolution à Paris? ou comment l'entravèrent-elles? Toutes ces questions commencent à être un peu élucidées, grâce aux nombreux travaux dont le mouvement révolutionnaire en province a été l'objet depuis une dizaine d'années. C'est parmi les meilleurs qu'il faut ranger le livre de M. Francisque Mège (*Le Puy-de-Dôme en 1793 et le proconsulat de Couthon*, 1 vol. in-8, Aubry). Les documents y tiennent la première place, et la part de l'auteur ne consiste guère que dans le précis des événements dont ils donnent la couleur. Ces documents pourront contrarier certaines illusions, faire du tort à la légende révolutionnaire; mais ils éclairent complètement l'histoire sur l'effet produit dans le département du Puy-de-Dôme par la première application de la loi sur la conscription, par les journées du 31 mai et du 2 juin, par le siége de Lyon, et ils montrent ce que fut la Révolution, pendant l'année la plus tragique de sa carrière, dans un pays montagneux, généralement pauvre, peu susceptible d'exaltation et de violence.

G. Fagniez.

ALLEMAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES AU MOYEN-AGE.

Publications de textes. — La nouvelle direction des *Monumenta Germaniae* a déjà derrière elle deux années de travail bien remplies. Dans le courant de l'année 1876, il est vrai, la mort l'a privée de M. Pertz, le plus actif des fondateurs, et depuis longtemps le directeur unique de ce vaste recueil; il n'a guère survécu à la nouvelle organisation donnée aux *Monumenta Germaniae*, dans laquelle il voyait une garantie pour la continuation de l'œuvre de toute sa vie, et il a joui pendant six mois à peine d'un repos bien mérité. Dans la presse quotidienne non moins que dans les revues spéciales d'érudition, on a rendu un hommage éclatant à son activité et à ses services.

Jusqu'ici, ce sont surtout les travaux préparatoires des éditions futures qui ont occupé la direction centrale et les collaborateurs;

cependant certains travaux commencés déjà auparavant sont aujourd'hui sous presse; le volume des *Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum saec. VI-IX*, préparé par le président de la direction centrale, M. Waitz, et qui contiendra Paul Diacre, est très-avancé. La publication en est attendue avec impatience; elle suscitera vraisemblablement bon nombre d'études particulières. Tout récemment même l'attention générale était attirée sur ce sujet par deux courts écrits, l'un de M. Félix Dahn, l'érudit bien connu qui s'occupe de l'ancienne histoire germanique [1], l'autre d'un jeune historien de Halle, M. Jacobi [2]. A Paul Diacre se rattache encore le livre court et peu satisfaisant de M. C. Meyer sur la langue et les monuments littéraires des Lombards [3].

A côté de ce volume des *Scriptores*, citons dans la section des *Auctores antiquissimi* publiée sous la direction de M. Mommsen, l'édition d'Eutrope avec ses continuations, qui est sous presse. Les *Historiae* de Richer [4], la *Vita Heinrici IV* publiée par M. Wattenbach, et les œuvres de Liutprand publ. par M. Dümmler, viennent d'être rééditées à part en format in-8 à l'usage des classes. De même on a enfin publié le premier volume depuis longtemps attendu des *Chroniques allemandes* [5]; ce volume inaugure une série indépendante consacrée aux sources en langue allemande, qui se distingue, par le format, des éditions des sources latines. Il comprend la célèbre *Sachsen-Chronik* avec ses différentes continuations, la Chronique rimée d'Eberhard de Gandersheim, la Chronique rimée de Brunswick [6], de Goslar et du Holstein, fort bien éditées et précédées de bonnes introductions, par M. Weiland, aujourd'hui professeur à Giessen. Pour ce qui concerne la Chronique saxonne, M. Weiland

1. *Das Leben und die Schriften des Paulus Diaconus.* Leipzig, 1876.

2. *Die Quellen der Langobardengeschichte des Paulus Diaconus.* Halle, 1877.

3. *Sprache u. Sprachdenkmæler der Langobarden*; Quellen, Grammatik u. Glossar. Biblioth. d. alten d. Literatur; 15e vol. Paderborn, Schœning. D'après M. Waitz (*Gœtt. gel. Anzeigen*, 1877, n° 33), ce livre est resté en arrière des résultats bien préférables auxquels était parvenu Fœrstemann dans sa *Geschichte des deutschen Sprachstammes*, tandis que sur d'autres points, pour arriver à des résultats assurés, l'auteur aurait dû attendre la nouvelle édition des sources originales.

4. On travaille activement à l'*Historia Remensis* de Flodoard pour la grande édition des *Monumenta*.

5. *Deutsche Chroniken u. andere Geschichtsbücher des Mittelalters* hgg. von der Gesellschaft für æltere d. Geschichtskunde. Vol. I.

6. Sur cette chronique a paru dernièrement un travail de M. C. Kohlmann, prof. à Kiel; mais il s'en réfère encore aux anciens textes.

s'est donné toute la peine imaginable pour fournir des notions exactes sur la personnalité de l'auteur, l'époque de la composition, les rapports de cette chronique avec les sources latines analogues; mais il ne réussit pas à éclaircir les difficultés de cette question plus qu'il ne l'avait fait dans une étude antérieure, insérée dans les *Forschungen zur d. Geschichte.* Quant à l'auteur seulement, on peut maintenant admettre avec M. Weiland que ce fut un religieux saxon, et qu'il ne faut plus le confondre avec l'auteur du *Sachsenspiegel*, Eike de Repgow. Un lexique détaillé et un glossaire rédigés par M. Strauch attestent l'importance linguistique de cette chronique.

La section des *Diplomata*, dont la direction fut confiée l'an dernier à M. Sickel, n'a pu se signaler encore, il est vrai, par aucune publication particulière; mais un programme publié dans le premier volume du *Neues Archiv*[1] nous apprend que le travail avance très-rapidement, et M. Sickel, au moment où l'on allait entamer l'édition des diplômes de l'empereur Othon Ier, a essayé dans une étude critique publiée dans un autre recueil[2] de mettre un peu d'ordre dans la chronologie embrouillée de cette époque et de défendre un certain nombre de documents contre les soupçons dont jusqu'ici ils avaient été l'objet.

A côté des *Monumenta*, il conviendrait de parler du *Neues Archiv*, qui est l'organe de la direction centrale et qui compte déjà 2 volumes; mais comme l'analyse de chacun des fascicules parus a été donnée ici même en détail, nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur.

Il n'était pas entré dans la pensée du fondateur des *Monumenta* que les publications de sources dans ce grand recueil dussent dispenser de les étudier à nouveau et de les réimprimer. Certains textes publiés dans les *Monumenta*, par leur importance particulière pour l'histoire locale ou pour d'autres motifs, ne cesseront pas au contraire de susciter de nouvelles études et d'autres éditions. C'est ainsi que M. Meyer von Knonau a réédité les *IV Casus Sancti Galli* d'Ekkehard[3] (voy. *Script.* t. II), en les accompagnant d'un très-riche commentaire qui porte surtout sur la langue et l'histoire; de même le *Hierosolymita* d'Ekkehard d'Aurach a fait l'objet d'une monogra-

1. *Programm u. Instruction der « Diplomata Abtheilung der M. G. H. »*

2. *Beiträge zur Diplomatik*, fasc. VI, dans les Mémoires de l'Acad. des Sc. de Vienne (phil.-histor. Classe 1877), avec 4 photogravures, pour faire suite aux fasc. I-V parus dans les volumes précédents des Mémoires, et qui se rapportent surtout aux diplômes carolingiens.

3. Dans le 3e vol. des *S. Gallen Geschichtsquellen* (Mittheilungen zur vaterländischen Geschichte, XVe et XVIe vol.). Saint-Gall, 1877.

phie minutieuse où M. Hagenmayer l'étudie surtout au point de vue de l'histoire et de la géographie[1].

Comme le nom de Pertz restera toujours attaché à la grande œuvre des *Monumenta*, le souvenir de M. J.-F. Bœhmer a laissé et laissera toujours une trace bien marquée dans l'historiographie du moyen-âge allemand. Après avoir en même temps que Pertz reconnu la nécessité de publier une vaste collection de textes historiques soigneusement établis, et après avoir été pendant assez longtemps son collaborateur assidu, Bœhmer se sépara de lui, mécontent de la lenteur avec laquelle marchait l'entreprise, pour le devancer en préparant, seul désormais et sans entrave, les régestes relatifs à l'histoire des rois et empereurs d'Allemagne. Les grands résultats auxquels il parvint avec des moyens insuffisants appartiennent au passé; mais même à côté du recueil beaucoup plus riche et plus complet des régestes impériaux composé par M. Stumpf[2], ils n'ont pas perdu leur importance. Après sa mort, son influence s'est prolongée jusqu'au moment présent, grâce à l'inépuisable trésor de matériaux qu'il avait amassés, et qu'en mourant il a légués à ses collaborateurs et amis avec des ressources pécuniaires pour en assurer la publication. C'est ainsi que M. A. Huber, professeur à Innsbruck, a pu, en complétant maintes fois les notes de Bœhmer par ses recherches personnelles, donner en 5 livraisons depuis 1874 une remarquable collection de *Régestes de l'empire sous Charles IV*[3]. Pour donner une idée de ce travail considérable disons qu'en 700 pages environ il comprend l'inventaire sommaire de plus de 7,000 actes relatifs à l'histoire de cet empereur. La 5e livraison, la dernière qui ait paru jusqu'ici, contient en outre une introduction détaillée à l'ouvrage entier, esquisse rapidement, mais avec précision, la vie de Charles et la succession embrouillée des chanceliers sous son règne, et comme conclusion donne plusieurs tableaux dressés avec le plus grand soin qui font de l'ouvrage un excellent manuel, aussi commode qu'utile. Sous l'influence de cette publication on ne tardera pas à voir naître des études sur l'histoire de Charles IV dont l'intérêt dépasse beaucoup les bornes de l'Allemagne.

On vient de commencer la publication d'un ouvrage du même

1. *Ekkehardi Uraugiensis Hierosolymita*, seu Libellus de oppressione, liberatione et restauratione sanctae hierosolymitanae ecclesiae. Tubingue, 1re part., 1877, in-8°.

2. *Die Reichskanzler* vornehmlich der X-XI Jahrh. Innsbruck, Wagner, 1865 et suiv. 6 fasc.; inachevé.

3. J.-F. Bœhmer, *Regesta imperii*. VIII : Die Regesten des Kaiserreichs unter Kaiser Karl IV. 1376-78. Innsbruck, Wagner, 1875-76.

genre, tiré comme le précédent des papiers de Bœhmer; il n'a pas pour objet l'histoire de l'empire au sens propre, mais une partie importante de cette histoire, c'est-à-dire de l'histoire ecclésiastique et territoriale de l'Allemagne. Nous voulons parler des *Regesta archiepiscoporum Moguntinensium*[1]. L'éditeur, M. Corn. Will, archiviste à Ratisbonne, paraît n'avoir rien négligé pour suivre jusque dans ses plus petites ramifications l'histoire de ces princes de l'Église dont l'activité et l'influence se sont exercées en tant de directions, il a fait revivre et remis en honneur maint document précieux, qui se cachait dans de volumineux ouvrages; les indications bibliographiques qu'il ajoute à chaque numéro ne laissent presque rien à désirer, tant elles sont abondantes; les questions d'authenticité et de chronologie que soulève chaque document sont étudiées avec tout le soin nécessaire; en outre, dans une introduction, il traite d'une manière à la fois complète et concise des sources de l'histoire des archevêques en général et de plus résume l'histoire de chaque archevêque. Enfin ce premier volume se distingue avantageusement de ceux qui le précèdent dans la collection générale par une table de noms propres, que d'autres auteurs renvoient, au grand désavantage des chercheurs, à la fin de leur dernier volume.

Bœhmer ne songeait pas seulement à la continuation de l'œuvre qu'il avait commencée; il s'occupait bien plus encore d'une refonte, que le temps allait peut-être rendre nécessaire, des tables de diplômes qu'il avait lui-même entreprises : aucune époque n'avait plus besoin d'un pareil travail, par suite des nouveaux matériaux recueillis et des nouvelles règles de critique mises en lumière, que celle des derniers Carolingiens. C'est M. Mühlbacher, professeur à Innsbruck, qui s'en est chargé[2].

L'autre Société qui, à côté de la Société pour l'histoire ancienne de l'Allemagne, s'est plutôt donné pour but de rendre accessibles les sources des époques plus modernes et de mettre les résultats de la science à la portée du grand public, la *Commission historique de Munich*, a, elle aussi, déployé une grande activité; mais la plupart de ses publications récentes sont en dehors du domaine propre à l'histoire du moyen-âge. Rappelons cependant que la collection des

1. Joh. Fr. Bœhmers *Regesta archiepiscoporum Moguntinensium* pour servir à l'histoire des archevêques de Mayence de Boniface à Uriel de Gemmingen (742 ?-1514). 1er vol. allant jusqu'à Arnold de Selehofen (1160). Innsbruck, Wagner, xxx et 400 p. in-4°.

2. M. Mühlbacher a déjà publié, dans le dernier fasc. des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, un travail préparatoire sur ce sujet, intitulé : *Die Datirung der Urkunden Lothars I.*

chroniques des villes allemandes s'est augmentée d'un nouveau volume. Comme le précédent, ce 13e volume contient les *Chroniques de Cologne* des xve et xvie siècles et de plus l'inappréciable *Chronique de Koelhoff* (*Koelhoffsche Chronik* bis 1499), publiée par M. H. Cardauns, professeur à Bonn. Le 3e vol. des Actes des diètes allemandes (*deutsche Reichstagsacten*), réunis et étudiés par M. Waizsæcker avec tant de zèle et de critique malgré l'extrême difficulté du sujet, vient aussi de paraître; il contient les actes de 1397 à 1400, ceux qui se rapportent à la déposition du roi Wenceslas, à l'avénement de Rupert le Palatin et des matériaux relatifs aux rapports des villes avec ces deux princes[1].

Pour les autres publications de la Commission historique de Munich nous nous contenterons de renvoyer aux renseignements donnés dans le dernier numéro de la Revue (t. V, p. 465).

Nous avons également indiqué (t. IV, p. 481) comment a été distribué le travail pour la grande histoire d'Allemagne qui doit paraître dans la *Collection d'Histoires des Etats européens de Heeren et Uckert*[2].

A côté de ces grandes entreprises qui ont pour but de réunir les matériaux de l'histoire nationale en général, et de les rendre facilement accessibles, on continue à travailler à la même œuvre dans des cercles plus restreints et sur un terrain plus étroit. On a déjà expliqué ici même en détail combien cette pratique était justifiée par l'ancien morcellement de l'Allemagne; on a vanté l'énergie et la libéralité avec laquelle de petits États, les successeurs directs des anciennes principautés indépendantes, les sociétés provinciales, les corporations et associations des villes dont les membres ne se composent pas seulement d'érudits, mais aussi de simples lettrés qui s'intéressent à l'histoire de leur étroite patrie, se sont mis à cette tâche, et par là ont indirectement ouvert la voie aux études d'histoire générale. Du pied des Alpes jusqu'à l'extrême frontière septentrionale l'activité locale se déploie avec plus de force d'année en année, et de nouvelles sociétés viennent se joindre aux anciennes qui ont déjà fait leurs preuves. Tandis que vers le Sud la Suisse allemande poursuit avec tant de zèle ses recueils historiques[3], voici au

1. Aux publications de la commission d'histoire de Munich se rattachent aussi directement les *Forschungen zur d. Geschichte* et indirectement l'*Historische Zeitschrift* dirigée par M. H. de Sybel. La *Rev. hist.* donne l'analyse de ces deux recueils à mesure qu'en paraissent les fascicules.

2. L'Histoire de France depuis 1830 par M. K. Hillebrand, dont le 1er vol. a récemment paru, appartient aussi à cette collection des *Europæische Staaten-Geschichte*.

3. Voyez *Revue hist.* V, p. 383.

Nord le 1er volume du Cartulaire de la Hanse, jusqu'en 1300, édité par M. Const. Hœhlbaum, professeur à Gœttingue[1]. Il y a réuni tous les documents authentiques qui permettent de tracer le tableau de l'activité commerciale de l'ancienne Allemagne à l'extérieur, la diffusion du « droit de Lübeck » et la formation de cette association de villes, unies à l'origine dans un but purement mercantile, et qui devint une puissance politique au dehors comme au dedans de l'Allemagne. A côté des publications de l'*Archiv für die Kunde œstreichischer Geschichtsquellen* dont le 55e volume (1re partie) vient de paraître, et du 7e volume de l'*Urkundenbuch des Landes ob der Enns*[2], la ville de Vienne commence l'importante publication des sources de son histoire[3]. La première partie du 1er volume donne, sous le titre de Droits et priviléges de Vienne, une histoire du développement du droit propre à la capitale de l'Autriche, ainsi qu'un grand nombre d'utiles documents de 1192 à 1396; ceux-ci, publiés par l'habile éditeur, M. Tomaschek, seront suivis d'autres textes sur l'histoire du commerce et de l'industrie, des corporations ouvrières, de l'organisation politique de la ville. En Souabe, c'est l'ancienne famille des *Princes de Fürstenberg* qui publie les papiers de ses archives, avec autant d'élégance dans la forme que de sérieuse critique dans le fond; on y a joint les autres documents, disséminés un peu partout, et sur l'histoire de cette maison et sur les affaires de l'Empire auxquelles cette maison fut si souvent mêlée. M. Riezler, à qui nous devons l'idée première et l'exécution de cette œuvre, y fait montre d'une érudition solide dans ses notes et dans la manière dont il interprète les documents, les sceaux, les monuments et les matériaux propres à la généalogie[4]. Le *Recueil de documents relatifs au comté de Henneberg* s'est augmenté d'un 7e fascicule contenant environ 347 actes qui, comme les précédents, n'ont pas seulement un intérêt dynastique, et l'on en est arrivé jusqu'à l'année 1455[5]. Dans l'Allemagne du Nord, la publication du Cartulaire de la

1. *Hansisches Urkundenbuch*. Halle, Waisenhaus. 1876. XVIII et 524 pages, pet. in-4°.

2. Pub. par le comité d'administration du *Museum Francisco-Carolinum*. Linz, 1877.

3. *Geschichtsquellen der Stadt Wien*, pub. p. Carl Weiss, archiviste et bibliothécaire de la ville. 1re série, *Rechte u. Freiheiten d. Stadt Wien*, par M. Tomaschek, professeur d'histoire du droit à l'Université de Vienne, 1er vol. Vienne, Hœlder, 1877. Pr. 12 fl.

4. *Fürstenbergisches Urkundenbuch*. 1er vol. : *Quellen zur Geschichte des Grafen von Achalm, Urach, und Fürstenberg, bis zum I.* 1299, Tubingue, Laupp. XVIII et 483 p. gr. in-8°.

5. *Hennebergisches Urkundenbuch*, par G. Brückner. Meiningen, 1876, 7e livraison.

Hanse n'a pas fait oublier ni empêché celle des recueils d'actes particuliers à chaque ville de la Hanse; au contraire MM. Ehmck et de Bippen viennent de commencer le 3e volume du Recueil d'actes relatifs à la ville de Brême (*Bremisches Urkundenbuch*), et la Société de l'histoire de Lübeck a publié la 7e et la 8e livraison du 5e volume des diplômes. La Société de l'histoire de Mecklembourg n'est pas en retard sur ses voisines; elle a réuni dans un 10e vol. les actes de 1340 à 1350 et les a fait suivre d'additions aux volumes précédents.

En Prusse, plusieurs provinces se distinguent particulièrement, à ce point de vue, par une production régulière. Le Sleswig-Holstein nous donne, à côté du 4e vol. des *Fontes minores rerum Slesvico-Holsatensium*, publication proposée et soutenue par la Société historique de cette province, le *Registrum Kœnig Christians I*, très-important pour toute l'histoire de l'Allemagne septentrionale au xve s. [1]. En Poméranie, c'est la généalogie de l'antique maison princière qu'on a songé à publier. En Silésie, signalons le commencement d'une réédition très-augmentée des *Régestes* relatifs à l'histoire de la province [2], et l'apparition du 9e vol. des *Scriptores rerum Silesiacarum*, qui contient les Annales de Glogau, jusqu'en 1493. Enfin après de longs travaux préparatoires, la province de Saxe a mis en train la publication confuse mais utile des *Regesta Magdeburgensia* où l'éditeur, M. de Mühlverstedt, archiviste de la province, a réuni des extraits de chartes, d'annales et de chroniques [3]; elle ne dépasse pas encore l'année 1192, mais tout est prêt pour qu'elle soit continuée promptement; d'ailleurs on nous promet sous peu d'importantes publications de cartulaires, de chroniques et autres documents concernant la Saxe prussienne. La représentation provinciale nouvellement organisée a fourni dans cette intention de larges subsides, et un comité d'histoire, composé de membres des sociétés historiques et de l'Université, a été établi à Halle pour répartir et surveiller les travaux.

A la suite de ces publications, qui sont surtout des publications de chartes, il convient de mentionner deux autres entreprises qui se rapportent à la critique des chartes et aux archives en général. Ce

1. *Urkundensammlung der Gesellschaft für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.* 4e vol., publié par G. Hille, archiviste de l'Etat. Kiel, librairie de l'Université (en commission), 1875. xv et 592 p.

2. *Regesten zur schlesischen Geschichte;* publ. pour la Société d'histoire et d'archéologie de Silésie par M. C. Grünhagen; 1re livr. allant jusqu'en 1200. Breslau, Max et Cie, 1876. 60 p. in-4°.

3. *Regesta archiepiscopatus Magdeburgensis;* Magdebourg, Bœnsch jun. 1876. 1re part. allant jusqu'à l'archevêque Wichmann, 1192; xi et 797 p.

sont 1° les *Beitræge zur Urkundenlehre*, publiés par l'éminent érudit M. Julius Ficker, professeur à Innsbruck; nous n'en avons encore qu'un volume, mais la suite ne se fera pas attendre[1]; 2° l'*Archivalische Zeitschrift* fondée à Munich par M. Franz de Lœher, directeur des archives royales de Bavière[2]; le 1er vol. seul est paru. Dans ses *Beitræge*, M. Ficker étudie un grand nombre de questions qui sont de la plus haute importance pour la critique et l'emploi des chartes du moyen-âge; il ne s'occupe pas exclusivement des actes émanés des chancelleries des rois ou empereurs allemands; mais, pénétrant dans le sujet plus loin qu'on ne l'avait fait avant lui, il étudie les actes privés de l'époque antérieure au XIIe siècle, et s'en sert pour établir ses théories; il cherche surtout à éclaircir une question capitale, celle de la coïncidence exacte et complète des indications de date et de lieu portées sur les diplômes avec l'époque où le fait juridique fut réellement accompli, coïncidence admise jusqu'ici par beaucoup d'érudits comme se produisant toujours sans exception. Tandis que d'autres se contentaient d'élever timidement des doutes sans oser aller plus loin, M. Ficker eut plus d'audace, et il en est arrivé à cette conclusion vraie à peu près de tout point que les idées admises jusqu'ici ne sont entrées que fort rarement dans la pratique du moyen-âge; il fait admettre comme très-vraisemblable que les indications de date et de lieu portées sur les actes se rapportent le plus souvent au moment où ils étaient rédigés, que ce moment était d'ordinaire postérieur de longtemps à l'époque de la concession effective, et que les chancelleries ne tenaient pour ainsi dire aucun compte de cette différence, non plus que des autres changements qui devaient en résulter dans la rédaction des formules. Il montre de plus que le même fait se produit souvent pour ce qui est des témoins mentionnés dans l'acte, et explique ainsi une série de données contradictoires qui se rencontrent souvent dans un document et qui jusqu'ici avaient conduit à le faire rejeter tout à fait ou à en rendre l'authenticité douteuse. On ne peut prévoir quels bouleversements ces théories nouvelles, bien fondées pour la plupart, peuvent amener dans la critique des sources et dans l'historiographie du moyen âge.

L'*Archivalische Zeitschrift* de M. de Lœher paraît s'être donné pour modèle la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, et ne s'occupe pas spécialement de l'étude de l'écriture et des manuscrits du moyen âge. Son recueil est très-varié. Des dissertations sur les devoirs des archivistes du temps présent, par l'éditeur lui-même, et

1. Innsbruck, Wagner, 1876. 394 p.
2. Stuttgart, Spæth, 1877.

sur l'arrangement intérieur des archives par M. Burckhardt, alternent avec des détails sur l'organisation des archives en Bavière et en Italie; à un aperçu de ce que contiennent les archives générales de Bavière, font suite des communications sur les matériaux de l'écriture employés en Bavière et sur d'anciens documents. Il serait très-désirable que la Revue étendît ses recherches sur un plus grand territoire et ne restât pas à ce point de vue trop spécialement bavarois.

Nous ne pouvons quitter cette partie de notre bulletin relative aux sources et aux publications de sources sans revenir à des ouvrages qui sont d'excellents guides en ces matières. Parmi ceux-ci, les plus connus, les manuels de MM. Wattenbach et Lorenz, ont déjà été annoncés ici et loués comme ils le méritent. L'*Histoire des sources de l'histoire allemande au moyen âge* par M. Wattenbach, dont la 3e édition paraissait il y a trois ans à peine, en est aujourd'hui à sa 4e édition, corrigée et augmentée[1]. La précédente s'était promptement épuisée; d'autre part les recherches de jeunes érudits sur les sources de cette période n'avaient cessé de s'accroître, et si parfois elles se perdaient dans le détail, elles apportaient souvent aussi des éclaircissements et des rectifications. Ces deux causes rendaient nécessaire une réédition de cet excellent livre. D'autre part, l'ouvrage de M. Lorenz, qui porte le même nom, et qui peut passer pour la continuation du précédent, a été entièrement remanié dans une nouvelle édition en 2 volumes[2]. Malgré les nombreuses difficultés du sujet, le livre est écrit d'une façon le plus souvent intéressante; il passe en revue d'abord l'Allemagne du Sud, puis celle du Nord en commençant par l'Ouest. Enfin dans une section spéciale, il s'occupe de l'histoire de l'empire et des empereurs, et en particulier des œuvres multiples qui ont pour objet les luttes de l'Etat et de l'Église et les tentatives de réforme ecclésiastique faites par l'Etat. — Dans des domaines moins vastes, mais riches en publications de documents anciens ou modernes, le besoin de pareils manuels s'est fait vivement sentir; l'exemple de MM. Wattenbach et Lorenz a trouvé un imitateur pour la Silésie dans la personne de M. Grünhagen, professeur à Breslau, un des érudits les plus compétents pour l'histoire de cette province[3].

1. *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, bis zur Mitte des XIII Jahrh. 3e édit., en 2 vol., 1873-1874. Berlin, Hertz. Le 1er vol. de la 4e édition (1877) est seul paru jusqu'ici.

2. *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter* von der Mitte des XIII bis zum Ende des XIV Jahrh. Berlin, Hertz, 2 vol., 1877.

3. *Wegweiser für die Schlesischen Geschichtsquellen bis zum J.* 1350. Breslau, Max, 1876. 39 p. in-8°.

Livres nouveaux.— Mentionnons en premier lieu les deux travaux de beaucoup les plus importants : l'*Histoire de la Constitution allemande*, 7e vol., par M. Waitz[1], et l'*Histoire de l'empire d'Allemagne* (2e partie du 3e vol.; édition nouvelle), par M. de Giesebrecht[2]. Le premier de ces ouvrages ayant été ici même[3] l'objet d'une analyse très-remarquable, nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur. La nouvelle édition du dernier volume de M. de Giesebrecht n'ajoute sur beaucoup de points que des corrections peu importantes au texte de la précédente; c'est seulement dans les notes et l'*apparatus* critique, que l'auteur a tenu compte des points de vue nouveaux ou des petites erreurs que de nombreuses recherches de détail ont permis de découvrir. En plusieurs endroits et particulièrement dans certaines phases de la querelle des investitures, les résultats de ces recherches nous paraissent si considérables et si importants que l'auteur n'aurait pas dû en tenir si peu compte dans le texte de son 3e volume. Naturellement la manière dont il comprend cette période de la lutte entre l'Etat et l'Eglise est restée la même, et il semble regarder comme une circonstance favorable pour la justesse de ses appréciations que ses idées et son récit aient été mis au jour avant l'explosion du conflit moderne entre ces deux puissances; mais c'est à cause de la lutte présente entre l'Eglise et l'Etat, dont nous suivons pas à pas le développement, qu'il ne peut échapper au reproche d'avoir conçu d'une manière trop idéale le rôle des papes dans la querelle des investitures.

Il faut peut-être aussi voir une véritable contribution à l'histoire de l'empire au XIIe siècle, dans l'édition que M. Gerhard von Zscheschwitz a publiée d'un vieux drame en latin conservé dans un manuscrit de Tegernsee sur l'*Empereur romain de nation allemande et l'Antechrist*[4]. L'éditeur a réussi à fixer assez vraisemblablement la date où ce drame fut composé aux 20 dernières années du XIIe siècle; mais il ne s'aventure pas à déterminer la personnalité de l'auteur. En outre son sujet lui donne occasion de passer en revue les conceptions du moyen âge primitif sur la place occupée par l'empire germanique dans l'histoire et l'organisation du monde européen, et d'examiner de plus près les sources byzantines, et en particulier la prétendue prophétie de Méthode sur la couronne impériale qui devait

1. *Deutsche Verfassungsgeschichte*, Kiel, Homann, 1876.
2. *Geschichte d. d. Kaiserzeit*, Brunswick, Schwetschke.
3. Voy. *Rev. hist.* V, 178.
4. *Vom rœmischen Kaiserthum deutscher Nation;* ein mittelalterliches Drama, nebst einer Untersuchung über die byzantinischen Quellen d. d. Kaisersage, avec fac-simile photog. Leipzig, Hinrichs, 1877. 248 p.

passer des Grecs aux Romains et des Romains aux Allemands. Cette étude est à la fois piquante et instructive.

L'histoire de la fin du moyen âge a dans ces derniers temps été beaucoup moins étudiée que les productions des années précédentes ne le faisaient espérer. M. Heinrich Friedjung se propose bien, il est vrai, dans un livre intitulé : *Charles IV; son influence sur la vie intellectuelle de son époque*[1], de donner une histoire de la civilisation allemande à l'époque de ce prince; mais ce sont les rapports de Charles IV avec la Bohême et les Etats européens, que l'auteur semble avoir mis au premier plan, plutôt que ceux avec l'Allemagne. Un petit travail sur l'élection du roi Sigismond[2] ne nous apprend rien de nouveau; au contraire dans sa nouvelle édition de la prétendue Réforme de l'empereur Sigismond, M. Willy Bœhm[3], professeur à Berlin, est allé au-devant des curiosités de la critique, et a développé cette hypothèse à la fois neuve et très-soutenable que cette œuvre est un projet de réforme composé vers 1438 par le missionnaire taborite Fr. Reiser. Les rapports de l'empire, ou plutôt de quelques parties de l'Allemagne au xve siècle avec les royaumes scandinaves ont été étudiés sous la forme d'une monographie par M. von der Ropp, l'éditeur des recès de la Hanse de date postérieure[4].

Comme nous en avons fait plus haut la remarque, il était impossible que le conflit actuel entre l'Eglise et l'Etat n'eût pas d'influence sur l'étude des rapports entre ces deux puissances au moyen âge. L'imminence, depuis plusieurs années, toujours inquiétante, d'une élection pontificale, et la situation respective des Etats européens, avaient déjà, il y a trois ans, fourni à M. Ottokar Lorenz l'occasion d'étudier le rôle joué par l'empire dans les élections pontificales, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours[5], et d'exposer les résultats de ses recherches à des points de vue nouveaux et sous une forme accessible au grand public. C'est à la même préoccupation qu'a obéi M. Wattenbach en publiant récemment ses lectures sur l'histoire de la papauté[6]. Bien que dépouillé de tout

1. *Karl IV und sein Antheil am Geistigen Leben seiner Zeit.* Vienne, Braumüller, 1876.

2. F. Schroller. *Die Wahl Sigismunds zum rœmischen Kœnig.* Breslau, Trewendt u. Garnier, 1875, 62 p.

3. *Fried. Reisers Reformation des Kaisers Sigmund.* Leipzig, Veit u. C^o, 1876. IV et 260 p. in-8°.

4. Voy. *Rev. hist.* V, 189.

5. *Papstwahl u. Kaiserthum.* Berlin, Reimer, 1874.

6. *Geschichte des rœmischen Papstthums;* Vortræge von Wilhelm Wattenbach. Berlin, Hertz, 1876. 318 p.

appareil d'érudition, ce livre repose sur une étude approfondie de toutes les parties du sujet et donne, dans ses traits généraux et dominants, un aperçu lumineux, qui nous manquait jusqu'alors, de l'histoire générale de cette institution qui relie la vie du moyen âge à celle d'aujourd'hui. L'auteur du présent bulletin, à son tour, a tenté d'éclaircir, à l'aide de nouveaux documents, un important épisode de l'histoire des papes, la lutte de Pascal II contre l'empereur Henri V et un parti qui s'était formé dans l'église en 1112; ce travail se termine par des considérations sur l'influence conciliatrice exercée par l'abbé Geoffroy de Vendôme, antérieurement au concordat de Worms [1]. De même la double élection de 1130, à laquelle M. Zœpffel avait déjà consacré un chapitre spécial dans son livre, intitulé : les Élections pontificales du XIe au XIVe siècle (*Papstwahlen des XI-XIV Jahrh.*), a été récemment étudiée à nouveau par M. Mühlbacher [2], qui d'ailleurs n'ajoute presque rien à son devancier. Rappelons aussi un mémoire déjà un peu ancien de M. Lorenz sur l'empereur Frédéric II et ses rapports avec l'église romaine [3]. Enfin les écrits relatifs au Concile de Constance ont été l'objet d'un travail récent; l'auteur, M. Lenz, y rend très-vraisemblable l'attribution à Dietrich de Niem de trois pamphlets composés à cette époque [4].

Nous ne quitterons pas le terrain de l'histoire religieuse sans dire un mot de l'*Histoire de la libre pensée au moyen âge* par M. Reuter, professeur à Gœttingue [5], dont le 1er volume a été recommandé l'an dernier aux lecteurs de la *Revue* par M. Hartwig, et dont le 2e vol. vient de paraître. Celui-ci, qui a suivi de si près le précédent, ne lui est pas inférieur, non plus qu'aux autres ouvrages du même auteur,

1. W. Schum. *Die Politik Papst Paschals II gegen Kaiser Heinrich V im J.* 1112; avec un appendice sur le rôle joué par l'abbé Geoffroy de Vendôme dans la querelle des Investitures, et dans les événements des années 1111 et 1112. Erfurt, 1877, 130 p. (et aussi dans le *Jahresbericht der K. Acad. Gemeinnütziger Wissenschaften zu Erfurt*, nouv. série, 8e fascicule.

2. *Die Doppelpapstwahl des Jahres* 1130. Innsbruck, 1876.

3. *Drei Bücher Geschichte u. Politik* (*Bibl. f. Wiss. u. Litt.* 4e vol.). Berlin, Grieben, 630 p. Le mémoire signalé plus haut sur l'Election pontificale et l'Empire a paru aussi dans ce recueil où l'on en trouve encore d'autres sur la liberté de l'Eglise et les élections épiscopales, les chanceliers et la chancellerie en Allemagne, différents articles sur l'histoire moderne surtout en Angleterre, et des études sur l'histoire ancienne de l'Autriche publiées auparavant dans les *Sitzungsberichte* de l'Acad. des Sc. de Vienne.

4. *Drei Tractate aus dem Schriftencyclus des Constanzer Concils.* Marbourg, Elwert, 1876. 98 p. in-8°.

5. *Geschichte der religiœsen Aufklærung im Mittelalter.* Berlin, Hertz. Voyez *Rev. hist.* I, 287.

ni pour la méthode critique ni pour le talent d'exposition. Sur les traces de M. Reuter, marche un érudit plus jeune, M. Tschackert, à qui nous devons une nouvelle biographie de Pierre d'Ailly; il nous trace dans ce livre un portrait vivant et fidèle de son héros étudié au point de vue théologique et historique; il a fait effort aussi bien pour fixer et coordonner les éléments de sa biographie, que pour préciser son rôle de réformateur et l'importance des changements introduits dans l'église. Dans un appendice intitulé *Petri de Alliaco anecdotorum partes selectae*, il a donné, d'après les meilleurs manuscrits, plusieurs écrits de Pierre d'Ailly, peu connus, ou connus sans précision.

M. Dehio, professeur à Munich, a pris pour sujet d'un grand et intéressant ouvrage en deux volumes un fragment de l'histoire ecclésiastique de l'Allemagne, où il traite aussi des relations extérieures et de l'histoire territoriale. Cette *Histoire de l'archevêché de Brême-Hambourg jusqu'à la fin de la mission*[1] repose sur les bases les plus larges, et donne en réalité plus que le titre ne promet. L'auteur s'étend sur les préliminaires plus qu'il ne serait nécessaire pour l'intelligence du sujet; c'est ainsi qu'il retrace toute l'histoire antérieure au christianisme des pays qui appartiennent à ces diocèses, et il profite de toutes les occasions favorables pour faire des digressions. Il semble aussi s'aventurer beaucoup en parlant d'une conception du christianisme propre au peuple saxon de cette province, qui aurait eu cours pendant tout le moyen-âge, et qui aurait amené ce peuple à prendre une position particulière et souvent hostile vis-à-vis de la papauté. Nous n'approuvons pas sans réserve cette idée, mais nous louons la démonstration appuyée sur des faits nombreux, saisissants, et à laquelle le livre tout entier est consacré, qu'il faut voir dans l'œuvre de la mission entreprise et poursuivie avec ardeur, au Nord et à l'Est, la raison de la situation exceptionnellement puissante occupée par les archevêques et de leur indépendance morale en face de la cour de Rome; nous constatons avec l'auteur qu'en revanche c'est la part active prise par les évêques à la politique de l'empire en vue d'acquérir une indépendance territoriale, qui les a conduits à se soumettre étroitement à la papauté et à renoncer à l'œuvre de la mission. L'auteur termine son savant ouvrage en montrant les dernières traces de la mission conduite par les archevêques au XIIe s. et les transformations successives de cette œuvre, dont les droits et les fruits tombèrent en dévolu aux villes de la

1. *Geschichte des Erzbisthumes Hamburg-Bremen bis zum Ausgange der Mission.* Berlin, Hertz, 1877.

Hanse ; il a joint à chaque volume des notes copieuses et des dissertations substantielles.

Une autre des missions allemandes au moyen âge, celle qui fut accomplie militairement en Prusse par l'ordre religieux des chevaliers de l'Ordre teutonique, a été étudiée par M. Ewald, professeur à Halle, dans un important travail commencé depuis longtemps[1] ; il avait réservé pour le second volume, terminé enfin après de longs retards, l'étude de l'organisation intérieure du pays après la conquête, et de la réaction presque immédiate de l'élément païen. Dans le même temps l'histoire de l'Ordre teutonique en général recevait un utile complément par la publication d'un mémoire de M. Hans Prutz sur les possessions de l'Ordre en Terre-Sainte (*die Besitzungen d. d. Ordens im Heiligen Lande*. Berlin, 1877) où l'auteur a mis à profit une série d'études et de recherches qu'il avait faites sur les lieux mêmes.

Avant d'en arriver aux monographies d'un caractère plus complétement local, citons encore une étude déjà un peu ancienne, mais pleine de mérite, de M. Alwin Hollænder, qui nous fait connaître *les guerres des Alamans et des Romains* au IIIe s.[2]. Les histoires de maisons ou de familles qui ont été l'objet de travaux particuliers appartiennent à une époque plus récente; c'est entre autres l'histoire des *Gessler d'Argovie*, par M. Rochhólz[3], celle *de la maison princière des Wettin* au XIVe s., par M. Wenck[4], et surtout celle des *comtes d'Andechs*, par M. von Œfele[5], qui mérite d'être distinguée pour son étendue et son exécution soigneuse. Mentionnons encore les recherches de M. Grauert sur la *puissance ducale en Westphalie*, avant le renversement de Henri le Lion[6] et de M. P. Wittmann sur les *Palatins de Bavière*[7], enfin la biographie de l'évêque de Wurzbourg, *Henri de Lobdebourg*, par M. Henner[8]. L'histoire des

1. *Die Eroberung Preussens durch den deutschen Orden*. 2e vol. : *Die Eroberung Preussens und der Kampf mit Swatopolk*. Halle, 1875.

2. *Die Kriege der Alamannen mit den Rœmern im III Jahrh. nach Christus*. Carlsruhe, Braunsche, 1874.

3. *Die Aargauer Gessler in Urkunden, von* 1250-1513. Heilbron, 1877.

4. *Die Wettiner in XIV Jahrh.*, inbesondere Markgraf Wilhelm u. Kœnig Wenzel ; avec un appendice intitulé : der voigtlændische Krieg. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1877. VIII, 128 et 33 p.

5. *Geschichte der Grafen von Andechs*. Innsbruck, Wagner, 1877, VIII et 249 p. in-8°.

6. *Die Herzogsgewalt in Westphalen vor dem Sturze Heinrichs des Lœwen*. 1re partie. Paderborn, 1877.

7. *Die Pfalzgrafen von Bayern*. Münich, 1877.

8. *Bischof Hermam von Lobdeburg u. die Befestigung d. Landes-Herrlichkeit im Hochstift Wirzburg*. 1225-1254. Wurzbourg, Stuber, 1875.

évêchés allemands s'est enrichie d'un excellent ouvrage, la *Description historique et statistique de l'évêché d'Augsbourg*, commencée en 1861 et que vient de terminer un estimable érudit, M. le doyen Steichele [1]. De l'histoire municipale de Strasbourg, M. Gust. Schmoller, actuellement professeur d'économie politique à l'université de cette ville, a pris deux épisodes considérables pour en faire le sujet d'études approfondies et de récits animés [2].

Dans la série des histoires provinciales, remarquons que le 3e vol. de l'*Histoire du Tyrol*, depuis les plus anciens temps, par M. J. Egger, s'est augmentée d'une seconde livraison. D'autres travaux, qui rentrent encore plus dans l'histoire locale, et qui pour la plupart ne manquent ni d'importance, ni d'intérêt, trouvent naturellement place dans les Revues des Sociétés historiques des provinces [3]. Pour finir, empressons-nous d'annoncer une histoire, faite sur les sources, du *monastère de Heilsbronn*, par M. Stillfried [4]. Fondation particulière des burgraves de Nuremberg et des margraves de Brandebourg, l'histoire de ce monastère se rattache étroitement à l'histoire des origines de la famille impériale aujourd'hui régnante; en outre ses bâtiments encore debout, les objets d'art qu'il renferme, surtout en fait d'autels et de pierres tombales, en font un bijou de l'architecture et de la sculpture du moyen âge. Tous ces aspects divers ont été fort bien saisis et rendus dans le présent ouvrage; la partie relative aux arts a de plus un agréable commentaire dans les dessins et les reproductions dont le livre est orné.

En dehors des éléments politiques et des personnes, l'histoire locale doit aussi tenir compte des rapports qui existent entre les habitants, la situation géographique du pays qu'ils occupent, et la configuration du sol, et apprécier auquel de ces éléments il faut attribuer l'influence particulière sur l'état politique actuel. Pareille

1. *Das Bisthum Augsburg historisch u. statistich beschrieben*. Livr. 1 à 24. Augsbourg, 1861-1875.

2. *Strasburgs Blüthe u. Volkwirthschaftliche Revolution im XIII J.— Strasburg zur Zeit d. Zunftkæmpfe um Reform seiner Verfassung u. Verwaltung im XV Jahrh.*, dans les Quellen zur Sprache u. Culturgeschichte d. germanischen Vœlker de Ten Brink et Scherer. Strasbourg, Trübner, 1875.

3. Voy. les derniers fascicules des Revues suivantes : *Zeitschrift d. Gesellschaft f. Schleswig-Holsteinische Geschichte*. Vol. 5 et 6. — *Monatsschrift für rheinisch-westphælische Geschichte u. Alterthumskunde*, 3e vol., fasc. 1-3. Trèves, 1877.— *Verhandlungen des Vereins für Kunst und Alterthum von Ulm u. Oberschwaben*. Nouv. série VII. 1875 et le *Correspondenzblatt* de la même société. 1re année, 1876, fasc. 1-4. — *Zeitschrift des hist. Vereins für Schwaben u. Neuburg*. 3 fasc. 1876.

4. *Das Kloster Heilsbronn*. Berlin, Heymann, 1877.

tâche serait, comme bien l'on pense, plus difficile pour ce qui concerne l'Autriche que pour aucun autre pays. Cependant un consciencieux érudit, qui connaît à fond l'histoire autrichienne, M. F. Krones, a réussi à surmonter les difficultés du sujet[1]. Contrairement à l'opinion maintes fois exprimée, il croit, s'appuyant sur des faits spécialement géographiques et ethnographiques, avoir montré et prouvé la nécessité de nature, pour les différents peuples de la monarchie, de vivre sous un seul gouvernement qui les réunisse tous.

L'élément géographique domine encore davantage dans une autre série de travaux d'érudition qui, en tant qu'ils appartiennent à la géographie historique, méritent de trouver place dans ce bulletin. La plus considérable et la plus importante de ces œuvres est naturellement l'Atlas de Spruner pour le moyen âge, dont la réédition, dirigée par M. Menke, a, l'an dernier, atteint à la 17e livraison[2]. Bien que les cartes qui dans cet ouvrage indiquent avec la plus grande clarté la division politique et ecclésiastique de l'Allemagne aux degrés les plus divers de son développement, reposent sur l'examen le plus minutieux de toutes les sources imaginables, on n'y a pas joint cependant la discussion de tous les doutes et de toutes les questions que soulève cette étude ; de même on a omis d'accompagner les cartes d'un texte donnant les raisons particulières des limitations successives indiquées par elles. Quelques travaux remarquables, par exemple sur les rapports entre la division ecclésiastique en diocèses, doyennés et archidoyennés, et l'ancienne division en districts (*Gau*) et en tribus, ont essayé de combler ces lacunes. A côté de deux écrits relatifs seulement à des localités peu étendues[3], M. H. Bœttger a entrepris de réunir dans un manuel commode tous les matériaux qui se rapportent à cette question dans l'Allemagne du Nord[4], et il croit avoir prouvé la coïncidence parfaite des divisions ecclésiastiques du moyen âge

1. *Handbuch der Geschichte Œsterreichs von der ältesten Zeit bis zur neusten Zeit*, mit besonderer Rücksicht auf Länder-Völkerkunder u. Kulturgeschichte 1er vol Berlin, Grieben, 1876.

2. *Spruner'scher Handatlas für die Geschichte des Mittelalters*. Gotha, Perthes, 1877.

3. A. Tibus, *Der Gau Leomerike u. der Archidiaconat von Emmerich* Munich, 1877. — M. Welte, *Gau u. Archidiaconat Nisau in der Markgrafschaft Meissen*. Dresde, W. Turk, in-4° (extrait du programme de la Annen-Realschule de Dresde pour 1876).

4. *Die Diœcesen u. Gaugrenzen Norddeutschlands zwischen Oder Main jenseits des Rheins, der Ost- u. Nordsee, von Ort zu Ort schreitend* (autographié avec une carte à vol. Halle, 1875.

primitif avec les anciennes divisions politiques. Mais des critiques compétents, s'appuyant sur d'autres arguments, ont établi avec une grande vraisemblance que ce système est loin d'avoir reçu dans l'Allemagne du Nord une application générale, et que surtout il serait plus difficile encore de l'appliquer à l'Allemagne méridionale.

En fait de travaux sur la langue allemande qui pourraient intéresser au même titre les historiens, l'année dernière n'a malheureusement rien produit ; cependant un recueil, qui n'est pas sans importance surtout pour le latin, tel que l'écrivaient les poètes du moyen âge en Allemagne, a été favorablement accueilli[1]. Sans doute, l'éditeur, M. H. Hagen, n'a guère mis en œuvre que les matériaux fournis par les bibliothèques de la Suisse; mais dans les trésors des anciens établissements religieux de ce pays, il a puisé un butin riche et varié.

Nous ne pouvons pas terminer cette revue sans jeter encore un regard sur quelques travaux historiques sur l'état économique et social de l'Allemagne au moyen âge. Ce sont les études de M. W. Stieda sur l'origine des corporations allemandes de métiers[2] et de M. G. Schanz sur l'histoire des associations ouvrières en Allemagne[3], qui se distinguent par un heureux emploi de documents nouveaux et par la lumière qu'ils répandent sur plus d'un point resté jusqu'ici obscur et douteux. La corporation des bateliers de Strasbourg et la navigation strasbourgeoise sur le Rhin, au moyen âge, ont été également l'objet d'une étude spéciale[4].

La connaissance du droit au moyen âge est de la plus grande importance pour les études historiques de cette époque. C'est pourquoi nous finirons en parlant de deux publications récentes dues à d'éminents érudits. Faisons remarquer tout d'abord que M. Fried. von Schulte, professeur à Bonn, une des autorités en matière de droit canonique, vient de terminer le second volume de son *Histoire du droit canonique depuis Gratien*[5], commencée déjà depuis longtemps, et n'oublions pas qu'un autre représentant non moins distingué de la même science, M. de Friedberg, professeur à Leipzig, a commencé

1. *Carmina medii aevi maximam partem inedita ex bibliothecis helveticis* edidit Hermannus Hagen. Bernae, 1877. XVIII et 256 p.

2. *Zur Entstehung d. d. Zunftwesens*. Iena, Dufft, 1876. 133 p. in-8°.

3. *Zur Geschichte d. d. Gesellenverbænde*, mit 55 bisher unveröffentlichten Documenten aus der Zeit des XIV-XVII Jahrh. Leipsig, Duncker u. Humblot, 1877. 290 p. in-8°.

4. C. Lœper. *Die Rheinschiffahrt Strassburgs in früherer Zeit u. die Strassburger Schiffleutzunft*. Strasbourg, 1877.

5. *Die Geschichte, Quellen u. Literatur des canonischen Rechtes von Gratian bis auf die Gegenwart*. 2e vol. Stuttgart, Encke, 1877, in-8°.

une nouvelle édition du décret de Gratien, débarrassé de toutes les additions des *correctores romani*[1]. Un autre problème, qui intéresse aussi particulièrement les historiens, et qui est encore très-controversé parmi les juristes eux-mêmes, était et est encore d'expliquer comment le droit romain s'est introduit en Allemagne. M. Th. Muther, professeur à Iena, aussi bien connu comme historien que comme juriste, s'est proposé de faire avancer peu à peu ce problème vers sa solution; il a déjà publié les résultats de ses travaux dans divers mémoires et écrits de circonstance. De pareilles recherches devaient naturellement conduire à des dissertations sur l'étude du droit dans les anciennes universités allemandes, sur la vie et les occupations des étudiants, par exemple à Erfurt, à Cologne, à Wittenberg, et à parler des méthodes d'éducation, du degré de connaissances auquel parvinrent certains érudits d'autrefois. L'auteur est allé au-devant des vœux du public lettré qui réclamait la réunion en volume de ces notes et de ces considérations disséminées un peu partout[2].

W. Schum.

BELGIQUE.

Chaque année, l'Académie royale de Belgique et la commission royale d'histoire publient des travaux et des documents très-importants. L'Académie a deux recueils distincts de mémoires couronnés et autres. Dans la collection in-quarto a paru en 1876 un grand mémoire de M. Ch. Piot, intitulé *Les Pagi de la Belgique et leurs subdivisions pendant le moyen-âge.* C'est une étude consciencieuse et érudite de 208 p. (sans compter les tables) sur un sujet des plus ardus. Cette dissertation est accompagnée d'une grande carte très-détaillée de la Belgique actuelle, mise en rapport avec les divisions et les subdivisions des *Pagi* au moyen-âge. — Dans la collection des Mémoires in-8° couronnés a paru un travail étendu de M. Edm. Poullet sur *Les Constitutions nationales belges de l'ancien régime à l'époque de l'invasion française* de la fin du siècle dernier. La Belgique actuelle formait alors trois États politiques distincts : les

1. *Corporis juris canonici editio II Lipsiensis*, post Aemilii Richteri curas, ad librorum manuscriptorum et editionis romanae fidem recognovit A. Friedberg. Leipzig, Tauchnitz, 1876. 192 p. in-4°.

2. *Zur Geschichte der Rechtswissenschaft u. der Universitæten in Deutschland.* Iena, H. Duffit, 1876. VIII et 428 p.

Pays-Bas autrichiens, que les traités d'Utrecht (1713) et de Rastadt (1714) avaient cédés à l'empereur, et deux autres États indépendants : la principauté épiscopale de Liége, qui comprenait presque toute la vallée de la Meuse en Belgique, et la petite principauté abbatiale de Stavelot. M. Poullet a étudié méthodiquement tous les articles des constitutions nationales de ces trois États concernant le territoire, la base des constitutions, le souverain, les droits fondamentaux de l'Église, les États provinciaux et généraux, les droits fondamentaux des personnes physiques et morales, la propriété, les institutions centrales, provinciales et locales, l'exercice du pouvoir législatif, l'action du souverain sur l'ordre judiciaire et sur l'administration de la justice, les droits du souverain dans les rapports avec les puissances étrangères, ses prérogatives en matière militaire, ses droits en matière de finances, la collation des octrois de grâce, la nomination aux charges et offices par le souverain, le rôle de celui-ci comme tuteur des provinces et des communes, son action sur le régime ecclésiastique national et la violation de la constitution par le souverain, cas prévu par les pactes fondamentaux. C'est une dissertation de 504 p., petit texte. L'auteur, comme il le dit dans sa préface, n'a pas voulu écrire une œuvre de philosophie historique ni un plaidoyer pour ou contre une société qui n'est plus; il n'a voulu être qu'un témoin fidèle. Son livre est un grand service rendu à tous ceux qui étudient l'histoire des Pays-Bas méridionaux à l'époque de la révolution brabançonne, soulevée par les changements maladroits introduits dans les constitutions nationales par l'empereur-philosophe Joseph II, et à l'époque de la conquête de la Belgique par les armées de la première République française.

Plusieurs dissertations publiées dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* méritent d'être citées. L'archiviste général du royaume, M. Gachard, y a inséré une curieuse monographie, intitulée *Le Conseil d'État belge et la conférence anglo-hollandaise* (1706-1713). Il y retrace le rôle honorable des autorités belges pendant la guerre de la succession d'Espagne, qui pesa si lourdement sur la Belgique. Ses principales sources sont : *Collection de documents inédits concernant l'histoire de Belgique* par l'auteur (t. III, publié déjà en 1835 ; *The letters and dispatches of John Churchill, first duke of Marlborough, from 1702 to 1712* (5 vol. publiés à Londres en 1845), et *Mémoires relatifs à la guerre de succession de 1706-1709 et 1711* de Sicco van Goslinga (publiés en Hollande par Everts et Delprat en 1857). M. Gachard a de plus fait de nombreuses recherches aux archives de La Haye relativement aux dépêches adressées par les députés hollandais de Bruxelles aux ministres de leur pays et relati-

vement aux résolutions secrètes des États-Généraux de Hollande. Cette étude est consolante pour la postérité. « Au milieu de l'abaissement de la patrie, dit M. Gachard, le caractère national ne se dément pas; il conserve toute sa fierté, toute son indépendance. » — M. Aug. Wagener, professeur d'histoire ancienne à l'université de Gand, a publié dans les mêmes *Bulletins* une remarquable dissertation sur *Les opinions politiques de Plutarque comparées à celles de Tacite*. M. Wagener oppose aux peintures exactes mais incomplètes de Tacite, qui jugeait la situation avec les idées et les préjugés de l'aristocratie de Rome, les jugements si favorables portés par Plutarque sur l'empire romain, qu'il appréciait en provincial. Cette dissertation sera lue avec fruit par tous ceux qui étudient l'histoire de la substitution de l'empire à la république romaine en dehors des préoccupations politiques de notre époque. — L'Académie a publié en 1876 les t. V et VI de la *Biographie nationale* (De Coster-Del Rio et Del Rio-Dewez). C'est un recueil qui a soulevé des critiques nombreuses, mais qui contient de fort bons articles.

Les *Bulletins de la commission royale d'histoire* sont plus importants encore que ceux de l'Académie[1]. Dans le volume de 1876, on peut noter surtout cinq chartes inédites de l'empereur Baudouin de Constantinople (datées de février 1204-1205), publiées par M. L. Galesloot; une curieuse *Notice sur la plus ancienne biographie de saint Remacle* pour servir à l'histoire des supercheries littéraires, par M. Godefroid Kurth, et une dissertation de M. Ch. Piot, qui examine si Jacques Despars est l'auteur de la chronique n° 1132 des manuscrits de la Bibliothèque de Bruxelles. Il existe une chronique de Flandre (405-1492, en flamand) de Nicolas Despars, petit-fils de Jacques, qui vivait au XVIIe siècle. C'est une compilation peu remarquable et peu sûre. Le manuscrit n° 1132 a été écrit vers la fin du XVe siècle; il ne contient que les événements de la seconde partie du règne de Maximilien d'Autriche en Flandre (1485-1497), mais il est bien plus complet, bien plus détaillé que Nicolas Despars dans sa chronique. Ce manuscrit est important et M. Kervyn de Lettenhove l'a cité souvent dans son *Histoire de Flandre*. M. Piot ne croit pas qu'il soit l'œuvre de Jacques Despars, comme on l'a affirmé sans preuves, et il insiste pour que le gouvernement n'en retarde plus la publication. Enfin nous trouvons dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire* une série de documents inédits concernant la pacification de Gand, publiés par M. Gachard, et une autre série

1. M. J.-J.-E. Proost a publié cette année une *Table générale des bulletins de la comm. r. d'histoire.*

non moins importante de documents relatifs au même traité et tirés des archives communales d'Ypres par M. Diegerick père, le savant archiviste de cette ville.

On sait que, pendant les sanglantes guerres religieuses du XVIe s., les catholiques et les protestants des Pays-Bas se réconcilièrent à Gand le 8 novembre 1576. Par un traité solennel, qui fut appelé *Pacification de Gand*, ils s'unirent contre les Espagnols qui venaient de mettre le comble à leurs excès par le sac d'Anvers, et ils suspendirent l'exécution des placards contre l'hérésie portés par Philippe II et le duc d'Albe; ils allèrent même jusqu'à accorder l'exercice public exclusif du culte protestant dans les provinces de Hollande et de Zélande, annulant en outre toutes les sentences de bannissement et de confiscation prononcées contre les Gueux. Le 300e anniversaire de ce mémorable événement a été célébré à Gand au mois de septembre 1876 par de grandes fêtes qui ont donné lieu à une polémique passionnée dans les journaux français et flamands, cléricaux et libéraux de toute la Belgique. Plusieurs livres de circonstance ont été publiés à cette occasion. Dans *Les actes diplomatiques de la pacification de Gand*, M. Léon Verhaeghe, secrétaire d'ambassade, a étudié avec impartialité les grands événements du XVIe siècle au point de vue de la diplomatie et a commenté les principaux traités des catholiques et des protestants des Pays-Bas. *La Pacification de Gand et le sac d'Anvers en* 1576 par M. Théodore Juste est un livre qui trahit une grande précipitation, n'apprend rien de neuf et manque complétement de couleur et d'intérêt. M. W.-J.-F. Nuyens, historien hollandais bien connu par son grand ouvrage où il retrace l'histoire des troubles religieux des Pays-Bas au point de vue ultramontain, a publié en Belgique une étude, intitulée *La Pacification de Gand;* l'auteur y met sa grande érudition au service de ses opinions politiques et religieuses sans parvenir à convaincre le lecteur bien informé.

M. Ferd. Vanderhaeghen, le savant bibliothécaire de l'Université de Gand, a réimprimé à 110 exemplaires (dont 75 en librairie) un des plus curieux pamphlets du temps. Il est intitulé *Discours contenant le vray entendement de la Pacification de Gand*, et est extrêmement rare. La bibliothèque de l'Université de Gand, qui est la plus riche des Pays-Bas pour les pièces et les pamphlets du XVIe siècle, en contient deux exemplaires[1]. Cette réimpression est

1. Ce dépôt l'emporte aujourd'hui même sur la bibliothèque royale de La Haye, car il possède 21,000 imprimés relatifs à l'histoire des Pays-Bas pendant le XVIe et le XVIIe siècle; ils proviennent des deux fameuses collections hollandaises de

un véritable fac-simile sur papier de Hollande; l'éditeur a employé les caractères anciens et a même respecté les négligences typographiques de l'original. Ce pamphlet méritait d'ailleurs d'être publié avec un soin scrupuleux. L'auteur anonyme s'attache à prouver que la Pacification de Gand contenait en germe la liberté religieuse proclamée deux ans après par le prince d'Orange, à la grande fureur des catholiques et des calvinistes intolérants; il démontre que la tolérance est la seule solution des troubles des Pays-Bas et frappe le lecteur moderne par une noble largeur de pensée, chose si rare à cette époque d'étroit esprit de secte. — L'auteur de ce bulletin a publié le texte français et flamand d'un *Album du cortége historique de la Pacification de Gand* (48 p., gr. in-8°)[1]. Il y a surtout exposé les origines de l'histoire de l'inquisition néerlandaise, qui fut organisée en 1522 par Charles-Quint, et il a donné la liste complète des inquisiteurs des Pays-Bas, d'après les travaux de M. Gachard (*Rapport* inséré en tête du tome I de la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*) et d'après des recherches nouvelles faites aux archives du royaume à Bruxelles.

L'histoire des Pays-Bas au XVIe siècle est devenue une arme politique pour les deux partis qui se disputent le pouvoir en Belgique. En dehors des polémiques de la presse et de la tribune, les érudits amassent les matériaux de l'histoire impartiale. M. Diegerick père a publié le t. III de ses *Documents du* XVIe *siècle* tirés des archives d'Ypres. Ce volume contient surtout des pièces importantes relatives à l'administration de la gouvernante générale Marguerite de Parme, sœur naturelle de Philippe II; le dernier document est du 23 mars 1566-7. — M. Ed. De Coussemaker a publié 4 vol. in-4° de documents sur les *Troubles religieux du* XVIe *siècle dans la Flandre maritime*. Ils embrassent successivement la ville et châtellenie de Bailleul, la châtellenie de Cassel et le pays de l'Alleu, la ville et châtellenie de Bergues Saint-Winoc, la ville et seigneurie d'Hondschoote, les ressorts de Dunkerque, Gravelines et Bourbourg, c'est-à-dire à peu près toute la partie du nord de la France où l'on parle

feu MM. Muller et Meulman, acquises pour la bibliothèque de Gand par M. Vanderhaeghen, qui a fait don de sa précieuse collection par la même occasion. — Cette bibliothèque contient d'un autre côté 11,000 volumes relatifs à l'histoire de Gand et un atlas de dessins, gravures, aquarelles, etc., représentant des parties de la ville de Gand aux diverses époques et comprenant plus de 9,000 numéros.

1. Tiré à 33,000 exemplaires (22,000 en flamand, 8,000 en français et 3,000 dans les deux langues) à l'occasion des fêtes du 300e anniversaire de la Pacification.

encore le flamand et qui fut détachée des Pays-Bas par Louis XIV en vertu des traités des Pyrénées (1659), d'Aix-la-Chapelle (1668), de Nimègue (1678) et d'Utrecht (1713). — M. Ch. Paillard a édité, pour la Société de l'histoire de Belgique, le t. IV de son intéressante *Histoire des troubles religieux de Valenciennes* (1560-1565). Il contient l'histoire des années 1564 et 1565 avec les pièces justificatives. — M. Ferdinand Vanderhaeghen a édité le 4e et dernier volume de l'excellente chronique flamande de Marcus van Vaernewyck, *Van die beroerlicke tyden in die Nederlanden*, qui retrace en un style des plus pittoresques et empreint d'une naïve bonhomie les excès des iconoclastes et la tyrannie du duc d'Albe.

M. Kervyn de Lettenhove a publié le t. III des *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous les ducs de Bourgogne.* Ce volume contient une série de chroniques et de documents latins : les chroniques de Jean Germain et de Jean Jouffroy, tous deux Bourguignons, de Thierri Pauwels de Gorcum (Hollande), de Pierre Impens de Tirlemont (Brabant), la Karoléide, poème consacré à la bataille de Montlhéry et déjà édité par feu MM. de Reiffenberg et de Ram, etc. — L'*Inventaire des archives de la ville de Bruges* par l'archiviste M. L. Gilliods van Severen est un chef-d'œuvre. Il est arrivé à son t. VI, qui contient les documents des années 1468 à 1497. On y trouve pour toutes les pièces importantes des analyses détaillées. — Citons encore : *Cartulaire de la commune de Namur*, recueilli et annoté par M. Stan. Bormans (t. III, période bourguignonne, 1429-1555) et par le même, *Les fiefs du comté de Namur* (xve siècle) ; *Coutumes de la ville de Maestricht*, par M. L. Crahay ; *Inventaire des archives de la ville de Malines* (t. VI) par MM. van Doren et Hermans ; *Cartulaire des rentes dues au comte de Hainaut* (1265-1286) par M. L. Devillers, qui a édité aussi un *Inventaire analytique des archives des commandeurs belges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ;* ainsi qu'une *Analyse sommaire des registres aux priviléges de la ville de Termonde* par M. Alph. De Vlaminck, et un *Inventaire analytique et chronologique* des chartes et documents ayant appartenu aux archives de l'ancienne abbaye de Messines par M. Diegerick père. N'oublions pas non plus parmi les documents le t. I de la *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, publié par M. Gachard, qui contient des itinéraires de Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Maximilien et Philippe le Beau ; une relation du premier voyage de Philippe le Beau en Espagne en 1501, par Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, et une relation du deuxième voyage de Philippe le Beau en 1506 par un anonyme. A ce recueil se rattache la description du voyage de « don Philippe,

fils du grand et très-heureux empereur Charles-Quint, depuis l'Espagne jusqu'à nos domaines de la Basse-Allemagne, avec la description de tous les États de Brabant et de la Flandre », par Calvete d'Estrella (trad. de l'espagnol par M. Jules Petit, de la bibliothèque royale de Belgique).

L'histoire locale a fourni une moisson assez abondante. MM. Feys et van de Casteele poursuivent activement leur excellente *Histoire d'Oudenbourg*, ancienne commune située à l'ouest de Bruges. L'archiviste de Bruxelles, M. Alph. Wauters, qui a entrepris de ressusciter les annales des villes et villages du Brabant, a publié cette année l'*Histoire des communes rurales du canton de Tirlemont*. MM. J. Borgnet et Stan. Bormans ont écrit en collaboration une savante *Histoire de la commune de Namur au* XIV*e et au* XV*e siècle*. Citons encore l'*Histoire de la ville d'Enghien* en Hainaut par M. E. Matthieu et quelques histoires locales en flamand : *Histoire de la ville de Halle* en Brabant par MM. L. Everaerts et J. Bouchery; *Histoire de la ville d'Alost* (t. V) et *Histoire de la ville de Courtrai* (t. IV) par MM. Frans De Potter et Jan Broeckaert, qui ont pris à tâche de suivre en Flandre l'exemple donné par M. Wauters pour l'histoire du Brabant, mais qui n'ont ni son érudition ni sa critique si sûres. Quant au livre de M. Ch. Verschelde, *Etudes sur les noms de rues et les maisons de la ville de Bruges*, il mérite une mention spéciale. L'auteur évoque tout le passé de la grande cité flamande. Il étudie successivement la configuration du sol; les mœurs, les croyances et les superstitions; les grandes voies de communication maritimes, militaires et commerciales; les ghildes et les corporations des métiers; les monuments; les comptoirs de la hanse et des marchands espagnols et italiens. C'est un des plus curieux livres de l'année 1876.

Nous pouvons aussi signaler quelques bonnes monographies, telles que l'*Histoire des régiments nationaux des Pays-Bas sous la maison d'Autriche* par le lieutenant-général baron Guillaume, qui a déjà rendu de grands services à notre histoire militaire, surtout par son mémoire sur l'état militaire à l'époque des ducs de Bourgogne; *Recherches sur les études et le séjour d'Erasme en Brabant* par M. F. Nève; *La Salle échevinale de Courtrai* par MM. Ch. et G. Mussely; *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liége* (t. I) par M. Stephani; *Le littoral de la Flandre au* IX*e et au* XIX*e s.*, par M. P. Bortier, qui expose l'histoire des transformations de la côte depuis les Romains jusqu'à nos jours; *Mémoire concernant les négociations de la France relatives à la neutralité du pays de Liége en* 1630 par M. H. Helbig. On sait que la principauté épiscopale de Liége avait proclamé sa neutralité permanente au XVI*e* siècle et

qu'elle s'efforça jusqu'à la fin du siècle dernier de la faire respecter par la France et par l'Allemagne. Citons aussi, dans le *Messager des sciences historiques*, qui paraît à Gand, les *Etudes sur la Flandre impériale* de M. Alph. De Vlaminck et les *Recherches historiques sur le souverain bailliage de Flandre* de M. J.-J.-E. Proost. Dans le *Halletoren*, revue flamande éditée à Bruges, a paru une étude des plus originales sur les *Kerels* de Flandre par M. De Flou[1]. (Voir *Revue historique*, t. III, p. 129.) M. A.-G. Chotin a publié une curieuse monographie, intitulée *Etudes étymologiques sur les noms de lieu de la Flandre occidentale* et M. G. van Hoorobeke un livre excellent : *Etudes sur l'origine des noms patronymiques flamands*. Après des notions générales sur le nom propre, le nom de famille et le nom additionnel, il traite de l'adoption des noms de famille en Flandre et des sources des noms patronymiques, qu'il trouve : 1° dans les noms propres; 2° dans les noms de localité; 3° dans les fonctions, les métiers, les arts, les qualités physiques et morales, etc. Il examine ensuite la question de l'unité d'origine pour les familles homonymes, les règles à suivre pour remonter à l'origine des noms, l'orthographe des noms flamands et les changements de ces noms. Les pages que l'auteur a consacrées à l'influence de l'institution des communes sur les noms patronymiques, aux familles patriciennes de la Flandre et à leurs armoiries, etc., intéressent l'histoire au plus haut degré.

Un livre surtout a droit à une mention toute spéciale. C'est *Marie de Médicis dans les Pays-Bas* (1631-1638) par M. Paul Henrard. Je renvoie au compte-rendu qu'en a publié la *Revue historique* (t. III, p. 173). M. Odilon Périer a publié en Hollande une étude sur *Dirk Donker Curtius*, ministre d'État néerlandais, dont M. J.-A. Wynne a déjà parlé dans cette *Revue* (t. IV, p. 175). Au point de vue de l'histoire de Belgique, ce livre contient des révélations curieuses sur les efforts tentés par Donker Curtius auprès du roi de Hollande Guillaume Ier pour l'amener à céder aux réclamations des Belges, ce qui aurait peut-être empêché le royaume des Pays-Bas d'être coupé en deux par la révolution de 1830.

La polémique ardente soulevée en 1875 par le livre du général Eenens, intitulé *Documents historiques sur l'origine du royaume de Belgique : Les Conspirations militaires de 1831*, s'est poursuivie avec presque autant d'acharnement en 1876, mais le public ne s'y intéresse plus guère. La cause est entendue et tout le monde sait que les accusations portées par l'auteur contre quelques personnes qui ont occupé de hautes positions après 1830 ne s'appuient pas sur

1. M. de Flou a réuni ces articles en 1 vol. de 147 p. in-8° (Bruges, Cuypers).

des preuves que l'historien puisse accueillir sans réserves. Dans un *Examen de l'ouvrage de M. Eenens*, M. Ch. d'Hane de Steenhuyse a défendu la mémoire de son père le lieutenant-général d'Hane de Steenhuyse, ministre de la guerre en 1831. Cette défense est un véritable livre d'histoire. M. Eenens, naturellement, a répondu et M. d'Hane a répliqué. Quelques autres pièces du procès sont : *Réponses* au général hollandais P.-G. Booms, au général belge Kessels et au baron de Failly par M. Eenens, *Deuxième réponse* à M. Eenens par M. de Failly, *Le prince d'Orange et son chef d'état-major* pendant la journée du 12 août 1831 par M. de Constant Rebecque, *L'armistice devant Louvain* (12 *août* 1831) par M. F. Vandertaelen, etc. Ajoutons, pour être complet, qu'une polémique des plus intéressantes s'est produite entre M. Eenens et M. Prayon-van Zuylen dans la revue flamande *Nederlandsch Museum,* dirigée par le philologue Heremans. Là encore M. Eenens n'a pas remporté la victoire.

En dehors de l'histoire nationale, l'année écoulée a été fort pauvre. M. Théodore Juste a publié un *Précis de l'histoire du moyen-âge* considérée particulièrement dans ses rapports avec la Belgique (3 vol.) et M. P.-C. De Smedt une *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam.* Trois autres ouvrages se rattachent indirectement à l'histoire et seront consultés avec fruit par les historiens. *Le droit pénal de la république athénienne* par MM. J.-J. Thonissen comble une lacune importante dans les études relatives à la civilisation hellénique et prouve qu'Athènes ne mérite pas moins notre admiration par son régime politique et ses lois que par ses chefs-d'œuvre artistiques et littéraires. L'auteur a fait précéder son histoire du droit pénal athénien d'une étude sur le droit criminel de la Grèce légendaire, fort peu connu jusqu'ici. *Avesta, livre sacré des sectateurs de Zoroastre*, traduit du texte par M. C. de Harlez (dont le 2e et dernier volume a paru en 1876), contient des introductions et des dissertations savantes qui seront remarquées par les spécialistes qui étudient l'histoire ancienne de la Perse. *Evhémère, son livre et sa doctrine* est une thèse de doctorat spécial par M. R. de Block, qui a pour ses débuts écrit sur l'évhémérisme une monographie fort complète dont l'historien profitera aussi.

Nous avons à signaler un assez grand nombre de récits de voyages ou de séjour dans des pays étrangers : *La république du Chili* par M. A. Meulemans et le grand ouvrage de M. Ed. Sève, consul belge au Chili, intitulé *Patria Chilena ou le Chili tel qu'il est; Souvenirs d'un voyage aux Philippines* par J. De Man; *Lettres sur l'Egypte contemporaine* (1865-1875) par M. Eug. Gellion-Danglar; *La péninsule gréco-slave* par F. Grousse; *Voyage en Russie, au Caucase, en*

Perse, en Mésopotamie, Kurdistan, Syrie, Palestine et Turquie pendant 1865-1868 (t. IV) par M. Lycklama a Nyeholt; *Voyage en Russie* (1867) par M. Ch. Stens; *Etude sur l'île de Chypre* par M. Paridant-Van der Cammen, etc. M. Emile Banning a publié un livre intéressant, intitulé *L'exploration et la civilisation de l'Afrique*, à l'occasion de la conférence géographique convoquée cette année au palais de Bruxelles par le roi des Belges, qui a pris l'initiative d'un mouvement en faveur de la suppression de la traite dans l'Afrique centrale et de l'exploration de ce vaste continent. Le *Cours de géographie générale* par M. J. Sottiau est un livre très-consciencieux d'environ 1,000 pages. Citons enfin M. Jules Malou, ministre des finances et chef du cabinet belge, qui a publié un fac-simile des *Sphères terrestre et céleste de Gérard Mercator* éditées à Louvain en 1541 et 1551; M. J. van Raemdonck, le biographe de Mercator, y a joint une bonne notice.

Nous ne pouvons mieux terminer ce bulletin qu'en appelant l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de Belgique sur l'excellent *Rapport* de M. Alph. Le Roy, professeur à l'Université de Liége, sur les ouvrages consacrés à l'histoire nationale et publiés de 1871 à 1876[1]. On y trouvera une analyse de tous les livres parus et un jugement critique bref, mais fort impartial, porté sur la plupart d'entre eux. C'est la seconde fois que M. Le Roy s'est chargé de cet utile travail, et son *Rapport* sur la période de 1866-1870 n'est pas moins consciencieux que celui qui a paru en 1876.

Paul FREDERICQ.

Le centenaire de P.-P. Rubens, qui a été célébré avec tant d'éclat par la ville d'Anvers au mois de septembre dernier, a fait éclore une foule d'écrits de circonstance relatifs à la vie et aux œuvres du prince de la peinture flamande. Bien peu cependant méritent d'attirer l'attention du public sérieux. Toutefois nous n'enveloppons pas dans ce jugement défavorable les deux livres dont les titres suivent et qui sont pleins de recherches consciencieuses : *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens*, par M. Gachard, le savant archiviste-général du royaume, et *Pierre-Paul Rubens, Documents et lettres publiés et annotés*, par M. Ch. Ruelens, de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ce sont des livres qu'il importe de consulter pour compléter et contrôler les écrits antérieurs de M. B. Dumortier, membre de la Chambre belge, de M. le Dr Ennen, critique allemand, et de

1. *Concours quinquennal d'histoire nationale.* Période de 1871-1875. Rapport du jury à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bakhuizen van den Brink, le savant historien hollandais, qui tous trois avaient, de 1853 à 1862, cherché à déterminer le lieu de naissance de Rubens et l'histoire de ses parents à cette époque.

Mentionnons encore un ouvrage flamand en cours de publication de M. P. Génard, archiviste de la ville d'Anvers, intitulé *P.-P. Rubens; aanteekeningen over den grooten meester en Zijne bloedverwanten.* (Renseignements nouveaux sur le grand peintre et sur sa famille.) Les matériaux en ont été fournis par les archives communales d'Anvers, dont M. Génard poursuit le dépouillement depuis plusieurs années, de concert avec l'archiviste-adjoint, M. J. Van den Brande.

Celui-ci vient de faire une découverte curieuse, tendant à prouver que Rubens est né à Anvers. Dans un acte officiel du 28 août 1618, P. P. Rubens prend le titre de bourgeois (*poorter*) d'Anvers. Ce titre, d'après les *coutumes* de cette ville, ne pouvait être pris, dans un acte authentique, que par l'habitant né à Anvers ou naturalisé brabançon. Or, on possède le registre complet des naturalisations anversoises et Pierre-Paul Rubens n'y figure pas, tandis que son frère Philippe, qui était réellement né à Cologne, s'y trouve mentionné: *XIIII Januarii* 1609, *meester Philips Rubbens*, *Janssone*, *geboren van Coelen*. Le document découvert par M. Van den Brande est fort important; il prouve que le grand peintre était bourgeois d'Anvers en 1618. Mais n'aurait-il pas pu se faire naturaliser brabançon ailleurs qu'à Anvers? En tous cas, le document n'est pas absolument décisif.

P. F.

PAYS-BAS.

Sociétés savantes et publications périodiques. — La *Société historique d'Utrecht* a publié en 1876 trois ouvrages : 1° la *Chronique usuelle* (31e année)[1]; 2° les *Comptes du comté de Hollande sous la maison de Hainaut*[2], publiés par M. H.-G. Hamaker, second volume; 3° le *Journal de Constantin Huyghens fils*, depuis le 21 octobre 1688 jusqu'au 2 septembre 1696, 1er volume, imprimé d'après un manuscrit de l'Académie royale des sciences[3].

1. *Kroniek van het Historisch genootschap, gevestigd te Utrecht*, een en dertigste jaargang, zesde serie, zesde deel, 1876.

2. *De rekeningen der grafelijkheid van Holland onder het Henegouwsche huis*, uitgegeven door Dr. H.-G. Hamaker, tweede deel, 1876.

3. *Journaal van Constantijn Huygens, den zoon, van* 21 October 1688 *tot*

Parmi les pièces importantes contenues dans la *Chronique*, on remarque un rapport de la commission secrète d'État du 22 mars 1819 sur l'organisation politique du royaume, communiqué par M. G.-W. Vreede; — une addition à la collection des chartes de la province de Drente, due à M. L. Oldenhuis Gratama; — un journal de Splinter Helmich, soldat et ensuite capitaine au service des Pays-Bas, depuis 1572 jusqu'à l'année 1589, publié par M. R. Fruin (l'historien Bor s'en était déjà servi, sans cependant en faire mention); — une série de documents, relatifs à l'élection de la magistrature à Utrecht au temps de la République, fournis par M. S. Muller; — — une étude de feu le professeur P. Bondam sur la forme du gouvernement de la république des Provinces-Unies; — une dissertation de M. W.-G. Brill sur la question de savoir à qui, des Hollandais ou des Portugais, revient l'honneur d'avoir découvert l'Océanie, discussion provoquée par une lettre de Don Emanuel Godinho de Eredia, qui vécut dans la dernière moitié du XVIe siècle; — une étude de M. J.-L. de Geer van Jutfaas sur la formation de l'Oversticht, c'est-à-dire sur l'extension de la puissance féodale de l'évêque d'Utrecht dans les terres qui ont formé plus tard la province d'Overyssel; — une collection de lettres autographes du stadhouder Guillaume V, adressées pour la plupart au baron Guillaume van Lynden; et un certain nombre de pièces relatives à l'éducation des fils du stadhouder, confiée à ce personnage. De même que plusieurs des documents que nous venons d'énumérer, les *Comptes du comté de Hollande* ajoutent beaucoup à nos connaissances historiques; mais par sa nature même, cette dernière publication n'est pas d'une lecture agréable. A cet égard le *Journal de Huyghens* attirera davantage l'attention des lecteurs. Ce Huyghens a été secrétaire de Guillaume III, stadhouder de quelques-unes des provinces Néerlandaises et roi d'Angleterre. Son journal mérite d'être signalé comme peinture des mœurs du XVIIe siècle; il fait la chronique scandaleuse de certaines familles et de certaines personnes, plus ou moins connues; il contribue à nous faire mieux connaître le caractère et la disposition d'âme du roi Guillaume. Cependant il faut ajouter que l'auteur aurait pu omettre beaucoup de détails insignifiants touchant sa propre manière de vivre, ses dîners, ses visites, ses maladies assez fréquentes, etc., qui n'intéresseront plus aujourd'hui personne.

Dans les deux fascicules des *Contributions à l'histoire et aux antiquités nationales*[1] qui viennent de paraître, on trouve entre

2 *Sept.* 1696 (Handschrift van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen te Amsterdam), eerste deel, 1876.

1. *Bijdragen voor Vaderlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, verza-

autres : une étude de M. W.-P. Sautijn Kluit sur l'*Antique patriote Néerlandais* (de Ouderwetsche Nederlandsche patriot), feuille hebdomadaire, fondée en 1781 par le parti du prince d'Orange, rédigée principalement par M. van Goens, et qui n'a su traîner son existence que jusqu'au 21 décembre 1782; un travail de M. S. Muller sur le Trecht ou Trajectum et Utrecht à l'occasion du livre remarquable de M. J.-J. de Geer van Oudegein intitulé : *Le vieux Trecht, origine de la ville d'Utrecht*[1], qui traite de l'histoire de cette ville dans les temps les plus anciens; — un article de M. J.-A. M. Mensinga sur les familles hollandaises à Frederikstad sur l'Eider, la seule colonie que les Hollandais aient fondée en Europe et qui emprunte un caractère tout-à-fait exceptionnel à ce fait qu'aucun autre peuple ne contribua à son origine ni à son développement; — une addition à l'étude sur « l'histoire de la vie et de la mort de J. van Oldenbarnevelt, décrite par un amateur de la vérité » (voy. la *Rev. hist.*, octobre-décembre 1876, p. 603), par M. R. Fruin; — enfin un compte-rendu des principaux ouvrages sur l'histoire des Pays-Bas, publiés et dans ce pays-ci et à l'étranger dans les années 1874, 1875, 1876, par M. P. L. Muller.

Ouvrages en cours de publication. — M. W.-G. Brill a fait paraître cette année-ci la suite de ses *Lectures sur l'histoire des Pays-Bas*[2]. Elles contiennent trois études : l'une sur les derniers jours de la vie de Henri IV, roi de France; l'autre sur la cause de la défiance que les Hollandais du parti des patriotes avaient conçue contre le duc Louis-Ernest de Brunswick-Wolfenbuttel, au service des Pays-Bas de 1749 à 1784 ; la troisième sur l'envoi du comte Guillaume Bentinck-Rhoon à Vienne en 1749. Dans la première de ces études il cherche à démontrer que l'amour du roi Henri IV pour Marguerite-Charlotte de Montmorency, l'épouse du prince Henri de Condé, n'a été pour rien dans le grand projet et dans les préparatifs de guerre faits par le roi vers la fin de sa vie; ce projet et ces préparatifs s'expliquent très-naturellement par la crainte où était le roi que ses ennemis à l'intérieur et à l'extérieur ne se servissent du prince de Condé pour détruire l'œuvre à la construction de laquelle il avait travaillé toute sa vie, et pour perdre en même temps l'avenir de sa dynastie; le roi, loin d'être réellement amoureux de la princesse de

meld en uitgegeven door R. Fruin, nieuwe reeks, negende deel, derde stuk, 1876, vierde stuk, 1877.

1. J.-J. de Geer van Oudegein, *Het oude Trecht als de oorsprong der stad Utrecht*, Utrecht, 1875.

2. *Voorlezingen over de Geschiedenis der Nederlanden* door Dr. W.-G. Brill, Hoogleeraar te Utrecht, tweede deel, vijfde stuk. Leiden, Brill, 1877.

Condé, ne fit que feindre par ruse et par politique d'être épris d'elle, afin de se concilier plus fermement son mari ; Henri IV n'a pas tenté de faire enlever la princesse réfugiée à Bruxelles et de la faire conduire par force en France ; c'est le prince de Condé qui aurait fait courir le bruit des projets amoureux du roi de France. A ce travail de M. Brill se rapporte un discours qu'il a prononcé dans une des séances de l'Académie royale des sciences et qui a été inséré dans les Rapports et communications de l'Académie, section de littérature, sous le titre : *Critique de quelques-unes des sources de l'histoire des derniers jours de la vie de Henri IV, roi de France*[1]. Le but de ce discours est de prouver que Pecquius, l'ambassadeur des archiducs à Paris, et celui des Pays-Bas, François van Aerssen, ont eu des raisons politiques pour écrire dans leurs lettres, comme ils ont fait, que les Économies royales de Sully ne méritent pas la critique rigoureuse à laquelle elles ont été soumises de la part de MM. Ritter et Philippson et que la lettre du roi Henri IV, adressée à de Préaux[2], lui est attribuée à tort. Je ne sais si M. Brill réussira à faire partager son opinion à ses lecteurs. A juste titre M. Auguste Laugel nous rappelle dans *la Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1877, p. 813, que le caractère d'Henri IV offre des bizarreries, des contrastes inouïs ; qu'il unissait une légèreté presque coupable à beaucoup de sérieux. Certaines sources, il est vrai, telles que les *Mémoires de Bassompierre*, les *Économies royales*, l'*Histoire de Henri le Grand*, par Dupleix, ne savent rien d'une liaison entre le grand projet et le penchant de Henri pour la princesse de Condé. Mais il est également vrai que d'autres, telles que les Mémoires de Fontenay-Mareuil et de Richelieu, prétendent que ces deux faits sont connexes. Il s'en est suivi que, quoique Voltaire, M. Poirson, M. le duc d'Aumale n'admettent pas cette théorie, la plupart des auteurs récents, Michelet, M. Henri Martin, Ranke, MM. Mercier de Lacombe, Philippson, Henrard, etc., inclinent à admettre que l'affection du roi pour la princesse n'a été nullement étrangère aux causes de la guerre préparée par Henri IV.

Dans la seconde de ses études M. Brill trouve la cause de la défiance nourrie par les Hollandais du parti des patriotes contre le duc de Brunswick-Wolfenbuttel, non dans telle ou telle particularité désagréable du caractère de ce personnage, ni dans l'importance des services qu'il rendait à Guillaume V, mais dans sa politique ou plutôt dans la

1. *Verslagen en mededeelingen der koninklijke Akademie der wetenschappen*, Afdeeling Letterkunde, tweede reeks, zesde deel, derde stuk, 1877.

2. Publiée par M. Berger de Xivrey dans les Lettres missives de Henri IV, coll. des Doc. inédits.

politique de la cour de Vienne, qui tendait à se débarrasser des provinces néerlandaises méridionales et d'en réunir quelques-unes aux Pays-Bas septentrionaux sous la suprématie du prince d'Orange. Entre cette étude-ci et la troisième, dont le sujet est l'envoi du comte Bentinck à Vienne, d'après les notes de cet ambassadeur publiées par M. A. Beer[1], il y a une certaine connexité. Du reste, *judicent peritiores.* La méthode de M. Brill, méthode de raisonnement plutôt que de recherche, ne permet guère de donner ou de refuser son assentiment, sans se livrer après lui à une étude personnelle du sujet.

L'*Histoire générale de la patrie* est continuée par M. van Vloten avec zèle et persévérance. Depuis mon bulletin précédent, pas moins de quatorze livraisons en ont été publiées[2]. Comme à l'ordinaire elles sont ornées de portraits et de gravures en grand nombre. Treize de ces livraisons comprennent l'histoire de la seconde guerre anglaise pendant les années 1665, 1666, 1667, terminée par la paix de Breda, celle de la guerre entreprise contre l'évêque de Munster, et la relation des affaires intérieures à la même époque jusqu'à l'année 1672, la mort de Buat, du jeune van der Graaff et des deux frères J. et C. de Witt. Le tome II du quatrième volume s'ouvre par le récit de la fameuse guerre de l'an 1672 contre la France, l'Angleterre, l'évêque de Munster et l'électeur de Cologne.

Livres nouveaux. — Peu de livres nouveaux sont venus enrichir notre littérature historique. Mais ce qui peut manquer du côté de la quantité est largement compensé par la qualité. Signalons d'abord l'*Histoire de l'administration des digues et des moulins à eau dans la section septentrionale de la Hollande au temps des comtes et de la République,* publiée par l'Académie royale des sciences[3]. L'auteur, M. G. A. de Vries, homme de science et de talent, a consacré de longues années à cet ouvrage, qui n'embrasse pas moins de 638 pages in-4°. Successivement membre des États provinciaux de la Hollande septentrionale, des États-députés de cette province et ensuite leur greffier, puis ministre de la justice et membre de la seconde Chambre des États-Généraux, actuellement membre du conseil d'État, M. de

1. *Aufzeichnungen des Grafen W. Bentinck über Maria-Theresia.*

2. *Algemeene Geschiedenis des Vaderlands, van de vroegste tijden tot op heden*, door Dr. J.-P. Arend, voortgeset door Mr. O. van Rees, Dr. W.-G. Brill en Dr. J. van Vloten. Leiden, P. van Santen, 1876, 1877. Livr. 18 à 31 du tome I du 4e vol., et 1re livr. du tome II.

3. *Het dijks-en molenbestuur in Hollands Noorderkwartier onder de grafelijke regeering en gedurende de Republiek* door Mr. G.-A. de Vries Az., uitgegeven door de Koninklijke Akademie van Wetenschappen, Amsterdam, 1876.

Vries a eu dans ces diverses fonctions l'occasion d'examiner, en ce qui concerne son sujet, les droits et les usages antérieurs au siècle présent. Il a commencé par faire des recherches très-étendues non-seulement dans les collections imprimées de priviléges, d'ordonnances et autres documents de ce genre, mais aussi et surtout dans les différentes archives des communes, de la province et du royaume. Son livre nous fait connaître le caractère de l'administration des digues dans toutes ses nuances, comment nos ancêtres ont compris leurs devoirs par rapport aux digues, comment ils se sont acquittés de la tâche de mettre les terres à sec au moyen des moulins à eau, etc. L'on y voit que dans la péninsule, d'où était parti le signal de l'insurrection victorieuse contre l'Espagne, on n'a cessé de lutter en même temps, plus qu'ailleurs, contre les eaux de la mer, lutte aussi essentielle pour l'existence du pays, que la lutte sur les champs de bataille l'était pour l'indépendance nationale. Le tout est renfermé dans une introduction et dans trente-trois chapitres. A la fin de l'ouvrage se trouvent des éclaircissements relatifs aux registres et aux livres dont l'auteur s'est servi, une liste des priviléges accordés par les comtes ou d'autres seigneurs, des ordonnances de la cour de Hollande, etc., et en dernier lieu une table alphabétique des noms et des matières.

La même Académie royale, qui a publié l'œuvre de M. de Vries, a été dans quelques-unes de ses séances le théâtre d'une grave discussion : le prince Guillaume III, en livrant la bataille de Saint-Denis (1678), savait-il que la paix de Nimègue avait été conclue? Le signal de la dispute a été donné par M. le général Knoop, qui dans la séance du 12 février 1877 a lu un discours dans lequel il exposa ce qui avait conduit à ce combat si honorable pour le général et les soldats hollandais et termina en soutenant que, le 14 août 1678, jour où la bataille fut livrée, Guillaume III n'avait été en aucune manière informé de la conclusion de la paix, mais qu'il avait su que la paix était très-vraisemblable et très-prochaine. Ce dernier point fut nié par M. R. Fruin, qui, tout en remerciant le général, maintint que le prince n'avait eu nulle raison de penser que la paix allait bientôt être faite, mais au contraire avait tout lieu de présumer que la guerre recommencerait avec plus de vigueur que jamais[1]. Deux mois plus tard M. Fruin reprit la discussion en prononçant à son tour un ample discours où il développait tous les arguments qu'il avait indi-

1. Voyez le rapport de la séance dans les *Rapports et communications de l'Académie royale des sciences*, section de littérature, tome III du 6e volume, 1877, p. 294 et suiv., le discours du général p. 299 et suiv.

qués la précédente fois en peu de mots. De son côté M. Knoop répondit peu après, et ne se montra pas entièrement convaincu par ce qu'il venait d'entendre[1]. Sans doute la question est de nature à intéresser non-seulement les Hollandais, mais aussi les Français, dont plus d'un, par exemple MM. de Quincy, Mignet, Henri Martin, C. Rousset, ont consécutivement traité le même sujet.

Pour finir il me reste à parler d'une biographie de feu M. J. de Bosch Kemper, dont j'ai mentionné les ouvrages dans la *Revue historique* de 1876, octobre-déc., p. 606-607. Cette biographie a été composée par M. G.-W. Vreede, qui nous fait apprécier à juste titre les services rendus à notre pays par son ami, et comme citoyen, et comme savant[2].

J.-A. Wijnne.

1. Voy. les *Rapports de l'Académie*, tome I du 7e volume, p. 26 et suiv. et p. 111 et suiv. Après avoir écrit ceci, je vois, dans les journaux, que M. R. Fruin, mieux instruit par les notes de Constantin Huyghens fils, manuscrit de l'Académie royale des sciences, est revenu, dans la séance du 12 novembre 1877 de cette Académie, sur ce qu'il avait dit antérieurement; il a découvert en effet que Guillaume avait réellement su, quoique non officiellement, que la paix avait été conclue.

2. *Jhr. Mr. Jeronimo de Bosch Kemper als staatsburger en geleerde herdacht* door Mr. G.-W. Vreede, Utrecht, 1877.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

V. Duruy. **Histoire des Romains**, t. V. In-8° de 527 p. Paris, Hachette. 1876. Prix : 7 fr. 50.

M. Duruy est, à ma connaissance, le seul historien moderne de Rome qui ait embrassé dans son récit la période républicaine et la période impériale. Parmi ses devanciers, les uns, comme Niebuhr, Mommsen, Michelet, se sont bornés à étudier la première; les autres, comme Merivale, se sont uniquement occupés de la seconde. Son projet avait été d'abord de ne point dépasser les Antonins. Mais les lectures qu'il a faites récemment à l'Académie des inscriptions attestent qu'il a maintenant l'intention de raconter aussi l'histoire des empereurs syriens. J'espère qu'ensuite il abordera le règne de Dioclétien, et qu'il poussera jusqu'à Constantin et Théodose. Il laisserait ainsi une œuvre considérable, tant par son étendue que par les sérieuses qualités qui la distinguent.

Deux volumes ont été consacrés par M. D. à la royauté et à la république. Ils sont loin d'être dépourvus de mérite; mais ils me paraissent inférieurs aux trois suivants qui traitent de l'empire. Le dernier paru marque même un progrès sensible sur les précédents. Serait-ce que M. D. aurait acquis depuis peu quelque qualité nouvelle? Cela n'est guère probable, et il est plus naturel de penser que la supériorité du 5e volume sur les autres tient en grande partie au sujet. L'auteur en effet s'est proposé d'y décrire l'état social, politique, économique, intellectuel et moral de l'Empire pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Or on a déjà pu s'apercevoir qu'il excelle à faire ces sortes de tableaux. C'est un genre qui convient mieux à son talent que la simple narration, et, pour ma part, je considère quelques-unes de ses peintures comme des morceaux achevés.

Il est superflu de louer son exposition, toujours bien ordonnée, et son style, dont l'unique défaut est de manquer parfois de sobriété. Il importe davantage de signaler le soin avec lequel il cite ses sources, les modernes comme les anciennes. Ses notes sont pleines de faits et de documents, au point de présenter souvent plus d'intérêt que le texte. Je crois utile également de remarquer que M. D. a des idées très-nettes sur ce qu'on appelle à tort « la philosophie de l'histoire. » Il se garde de

les développer à tout propos; mais il ne craint pas à l'occasion de les indiquer brièvement. Le principe qu'il a surtout à cœur de proclamer, c'est que les personnages historiques n'ont en somme qu'une faible action sur la marche des événements. « Un homme d'État, dit-il, ne changera jamais la face d'une société... Les plus grands en politique sont ceux qui répondent le mieux au besoin bien ou mal compris du moment... Ils reçoivent plus qu'ils ne donnent, et leur force est moins dans le génie qu'ils ont que dans l'enchaînement logique des faits dont ils savent se rendre l'expression nécessaire; d'où il résulte que l'usurpation ou le salut, l'honneur ou la honte leur viennent autant de la foule qui les soutient que de l'ambition qui les pousse » (t. III, p. 118). « Les peuples, comme les individus, écrit-il ailleurs, sont les artisans de leurs destinées. Pour les uns comme pour les autres la fortune est faite de sagesse et le malheur d'imprévoyance » (V, 303). On pourrait, je crois, serrer la question de plus près; mais M. D. est bien excusable de n'avoir pas approfondi ce problème dans un livre qui n'est point une œuvre de spéculation philosophique, et ce n'est pas dans cette *Revue* qu'il conviendrait d'y insister plus que lui. Il suffira de constater que si, sur ce point particulier, il n'est pas allé jusqu'au fond des choses, il ne s'est pas non plus écarté de la vérité.

Cela dit, et sans m'arrêter aux erreurs légères qu'il a laissées échapper, je cours à l'essentiel, et je demande à M. D. quelle est l'idée qu'il se fait de l'Empire.

D'après lui, ce régime a été souvent mal jugé. Généralement on l'a étudié « avec les procédés de la rhétorique ancienne et de la passion politique, non avec la méthode sévère de la science, qui replace les faits dans le milieu où ils se sont produits » (V, 265). La plupart des historiens se sont appliqués à le condamner plutôt qu'à le comprendre, et c'est à peine si l'on commence aujourd'hui à lui rendre justice. Sans doute tout n'est pas à louer dans ce long espace de quatre cents ans; mais tout n'est pas non plus à blâmer, et l'on aurait dû se dire qu'en somme, pour qu'un régime durât quatre siècles, il fallait que ses institutions fussent autre chose qu'un ensemble de monstruosités. Qu'importe que, parmi les empereurs, beaucoup aient été cruels, sots, débauchés, et quelques-uns même fous? Ils n'ont eu en réalité qu'une part restreinte au gouvernement de l'État, surtout hors de Rome; et les destinées de l'Empire n'ont pas été telles qu'ils l'ont voulu, mais telles que les événements l'ont exigé. Il arriva fréquemment, à cette époque, que sous des princes détestables le monde était heureux et bien administré. L'empire romain ne mérite donc pas les dédains dont on l'a parfois accablé. On revient d'ailleurs de ces préventions, à mesure qu'on le connaît mieux, et l'ouvrage de M. D. contribuera puissamment à les dissiper.

Un fait ressort nettement de son livre, c'est que si le despotisme était au centre, il n'était que là; partout ailleurs la liberté était la règle. Des documents authentiques, tels que la table d'Héraclée, la *lex Rubria*,

les bronzes d'Osuna, ceux de Salpensa et de Malaga, nous en fournissent la preuve[1]. En outre les inscriptions nous apprennent qu'il y avait des comices électoraux à Bovillæ, en 157; à Pérouse, sous Marc-Aurèle; à Amisus, du temps de Pline; à Tralles, sous Hadrien; à Smyrne, vers 211; en Mauritanie, vers le règne de Caracalla; dans toute l'Afrique, jusqu'en 326[2]. Les jurisconsultes et les codes y font quelquefois allusion. Enfin les murs de Pompeï portent encore la trace des affiches des candidats[3]. Le peuple nommait donc ses magistrats annuels, les duumvirs, les édiles, les questeurs; et ce qui montre l'importance de ces fonctions c'est que la brigue était souvent très-ardente[4]. Les duumvirs administraient et jugeaient; les édiles maintenaient le bon ordre dans la cité; les questeurs avaient des attributions financières. L'autorité législative était exercée par la curie[5], composée, comme le sénat romain, des magistrats sortis de charge, et ses décisions, pour être valables, n'avaient pas besoin de l'approbation du gouverneur; dans certains cas seulement l'assemblée populaire devait être consultée[6]. Ainsi les provinciaux, dans tout le monde romain, jouissaient de la liberté que les hommes prisent le plus, la liberté municipale. Chaque cité avait sa religion et ses prêtres. Elle pouvait former avec les villes voisines des associations momentanées ou permanentes. Elle levait même et elle entretenait ses troupes, sorte de garde nationale que commandaient les duumvirs et qui était chargée de la police du territoire[7], si bien qu'à y regarder de près, « l'empire, durant les premiers siècles, était une agrégation de communautés républicaines qui, soumises au gouvernement central quant à la souveraineté politique et à l'impôt, géraient comme elles l'entendaient leurs affaires intérieures, les municipes et les colonies avec une liberté plus grande, les villes stipendiaires avec une liberté moindre, les cités libres et fédérées avec une véritable indépendance[8]. » Elles possédaient des garanties sérieuses contre les vexations des gouverneurs. C'était la volonté des empereurs que leurs fonctionnaires respectassent les décrets des décurions, sauf

1. M. D. prétend que la *lex Julia municipalis* ne s'appliquait qu'à l'Italie péninsulaire. Bien qu'elle soit combattue par Mommsen (C. I. L., I, p. 124, col. 1), cette opinion ne manque pas de vraisemblance.

2. Duruy, V, p. 85.

3. Voir les *Graphiti* de Pompeies, publiées par Zangemeister dans le t. IV du du C. I. L.

4. On les recherchait aussi parce que l'exercice des fonctions municipales était une condition nécessaire pour arriver aux fonctions impériales.

5. La curie était également associée, dans une certaine mesure, au pouvoir exécutif et au pouvoir judiciaire.

6. Par ex., lorsqu'il fallait choisir un patron, rendre des honneurs à un citoyen, élever une statue.

7. V. un mémoire de M. D. sur les *Tribuni militum a populo* (V, appendice II).

8. Duruy, V, 105.

dans le cas où ils étaient contraires aux prérogatives de l'autorité publique[1]. Les provinciaux étaient donc sûrs d'être écoutés quand ils élevaient la voix pour se plaindre. Rien ne les empêchait d'envoyer à Rome des députations avec mandat d'accuser un légat ou un procurateur; et celles-ci étaient toujours reçues par le sénat ou par le prince. Cette institution était en pleine vigueur dès le règne de Néron, et on constate sa persistance pendant tout l'empire[2]. Il y avait même des assemblées provinciales, composées en général d'anciens magistrats municipaux, et qui paraissent avoir eu un caractère périodique. « L'usage était que chacune de ces assemblées rédigeât d'abord ses vœux et ses demandes; elle élisait ensuite un ou plusieurs députés à qui elle remettait la lettre ou le cahier dans lequel ses vœux étaient consignés. Les députés n'avaient autre chose à faire qu'à porter ce cahier à l'empereur et à le soutenir devant lui par leur parole. Tantôt il s'agissait seulement d'adresser au prince les remerciments de la province. Tantôt c'étaient des plaintes ou des réclamations qu'il fallait présenter; quelquefois il fallait faire connaître au prince les désastres qui avaient frappé la province, demander une réduction d'impôt ou une subvention pour l'établissement d'un aqueduc, d'une école, d'un théâtre[3]. » Enfin les inscriptions nous attestent que dans certaines contrées, sinon dans toutes, les députés de plusieurs provinces se réunissaient chaque année auprès du temple de Rome et d'Auguste, et que là, après les sacrifices et les prières d'usage, ils délibéraient entre eux sur leurs intérêts communs. Le fameux marbre de Thorigny nous donne à cet égard de curieux renseignements en ce qui concerne la Gaule. Nous y apprenons que les députés qui allaient siéger à l'assemblée de Lyon étaient investis par leurs concitoyens d'un mandat bien déterminé, et qu'il leur était interdit de s'en écarter. Le plus souvent ils avaient pour mission d'approuver ou de blâmer la conduite du gouverneur, et leurs doléances plus encore que leurs louanges arrivaient jusqu'à Rome. Il est vrai que cette inscription est de l'année 238; mais le fait qu'elle mentionne n'est particulier ni au IIIe siècle ni à la Gaule. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs qu'à Rome les requêtes des provinciaux fussent considérées comme non avenues. L'empereur pouvait parfois y être indifférent; mais le sénat, recruté en partie dans les provinces, le conseil du prince, et les bureaux des ministères s'en préoccupaient; et, ce qui prouve qu'elles étaient efficaces, c'est qu'on les renouvelait chaque fois qu'il y avait lieu. Malgré toutes ces précautions, il restait encore place à l'arbitraire, et il n'était pas rare que des exactions, des cruautés

1. Digeste, L, 9, 5 : « Quod semel ordo decrevit, non oportere rescindi, divus Hadrianus Nicomedensibus rescripsit, nisi in causa, id est, si ad publicam utilitatem respiciat rescissio prioris decreti. »

2. Tacite. Ann. XV, 20-22. Ammien Marcellin, XXVIII, 6. Digeste, L, 7. *De legationibus*.

3. Fustel de Coulanges. *Institutions politiques de la France*, I, 116.

même fussent commises par les légats. Mais en somme l'empire est un des régimes où l'autonomie municipale a été le plus respectée, et c'est précisément ce qui en explique l'étonnante prospérité.

Une erreur assez répandue encore aujourd'hui est celle qui attribue à la politique des empereurs une tendance démocratique. M. D. n'a pas eu de peine à en faire justice. « Si l'on descend, dit-il, dans la vie intime du peuple romain, on trouve une société où les rangs étaient multipliés autant qu'ils le furent jamais dans aucune autre. A la base, l'esclave et la plèbe; au-dessus, l'homme libre ayant une propriété foncière; puis une double aristocratie d'honneur et d'argent. La première, commençant au provincial qui avait obtenu la cité romaine, finissait aux personnages consulaires et au patriciat que les empereurs renouvelaient incessamment. La seconde s'échelonnait selon la fortune: 100,000 sesterces dans les cités importantes permettaient d'aspirer au décurionat; 200,000 classaient à Rome parmi les ducénaires; 400,000 faisaient monter par tout l'Empire au rang de chevalier, et 1,200,000 ouvraient l'accès du sénat[1]. » En un mot la richesse menait à tout; mais on n'arrivait à rien si l'on n'était pas riche. Quiconque briguait dans sa cité les honneurs municipaux devait justifier qu'il avait une certaine fortune; une fois élu, il versait au trésor une somme qui atteignait parfois 50,000 sesterces; ses fonctions n'étaient pas seulement gratuites; il était en outre tenu, pendant la durée de sa charge, de donner des jeux, de faire des largesses, d'entreprendre à ses frais des travaux d'utilité publique; « les plus beaux monuments qu'on ait découverts à Pompeï étaient l'œuvre de simples particuliers[2]. » Pour être sénateur, il fallait posséder un cens très-élevé. Or, à cette époque, la propriété foncière était la source presque unique de la richesse; par suite, les fortunes étaient moins instables que de nos jours et demeuraient habituellement dans les mêmes familles, de sorte qu'en réalité la dignité sénatoriale était héréditaire : déjà Auguste avait décidé que les fils des sénateurs seraient admis dans la curie romaine et assisteraient aux séances. Enfin la pénalité n'était pas la même pour tous; la question, le supplice de la croix, celui des bêtes fauves, et les travaux forcés dans les mines étaient réservés aux pauvres *(humiliores)*. Or on était classé dans cette catégorie si l'on avait moins de 12 à 1300 fr., d'où il résulte que les *humiliores* « comprenaient la plus grande partie de la population de l'empire[3]. » Les mœurs n'étaient pas moins aristocratiques que les lois. Les familles nobles conservaient précieusement dans leurs maisons les images de leurs ancêtres, et Tacite ne manque jamais de déterminer la condition des personnages dont il parle. Les sénateurs portaient des insignes qui les distinguaient des chevaliers, et les chevaliers à leur tour se distinguaient de la plèbe par leur anneau

1. Duruy, V, 136.
2. Boissier. *L'opposition sous les Césars*, p. 44.
3. Voir sur ce sujet le t. V de Duruy (Append. I).

[illegible] ... Enfin, si les classes élevées ... [illegible] ... A Rome et dans les provinces, la plèbe semble avoir ... [illegible] ... d'ailleurs des charges particulières ... [illegible] ... la forte organisation de l'empire et aux précautions prises par Auguste et ses successeurs pour assurer au monde les bienfaits de la « paix romaine » mais cela vient aussi de ce que la plèbe n'éprouvait en général aucun sentiment de haine ni d'envie pour l'aristocratie. On voit par là dans quelle erreur sont tombés les historiens qui ont comparé l'empire romain avec le régime qui en France a porté le même nom. Aucune société n'a été plus différente de la nôtre. Pour trouver des institutions et des mœurs analogues il serait nécessaire de remonter jusqu'au XVIIe siècle ou même de passer en Angleterre.

Les historiens et les moralistes déclament volontiers contre la corruption des Romains de l'empire; et pour bien des gens le tableau de Couture est une image exacte de cette triste époque. M. D. a montré que ces appréciations ne sont nullement fondées. Il est vrai que Rome fut plus riche sous l'empire que sous la république; mais la richesse n'est pas nécessairement vicieuse, ni la pauvreté nécessairement vertueuse. Beaucoup d'individus faisaient alors un très-mauvais usage de leur argent et le dépensaient en folies de toute sorte. « Mais de même que pour la politique les historiens ont mis tout l'empire dans Rome, ils ont mis pour les mœurs Rome par tout l'empire, et pas même Rome entière, mais les habitudes de ses débauchés[2]. » M. D. se garde d'en faire autant, et il accumule les textes afin de prouver « que la société romaine ressemblait à toutes celles qui atteignent à un haut degré de culture d'esprit et de richesse. Elle avait des vices honteux et de grandes vertus, des hommes de débauche et des hommes de continence, des bourreaux d'argent et des familles rangées, des maitres débonnaires et d'autres qui, sans les lois nouvelles, auraient volontiers traité les esclaves à la mode ancienne[3]. » Ce qui a valu à cette société son mauvais renom, c'est qu'on l'a d'ordinaire jugée d'après certains écrivains qui sont loin de mériter pleine confiance. Il fallait se défier de leur témoignage, et ne point négliger

1. Tac. Hist. IV, 53. Dion Cassius LXXIV, 4 et 5.
2. Duruy, V, 317. — 3. Ibid., 379-380.

les documents qui nous montrent la même société sous un tout autre aspect. Ceux-ci ne manquent certes pas, et pour en trouver un grand nombre, il suffit de consulter les inscriptions. M. D. en cite plusieurs qui attestent que sous l'empire tout le monde ne ressemblait pas aux héros de Pétrone et de Juvénal. On y connaissait les vertus domestiques. Il n'était pas rare d'y rencontrer des maris qui aimaient leurs femmes et leurs enfants, des femmes fidèles à leurs époux et des enfants respectueux envers leurs pères. Ces qualités étaient pratiquées et estimées dans le monde entier, et le meilleur éloge qu'on pût faire d'une personne était de vanter « la gravité et l'honnêteté de ses mœurs. » Le tableau que trace M. D. est peut-être un peu flatté; mais ses exagérations mêmes sont loin d'être un mal; car elles feront mieux ressortir tout ce qu'il y a d'erroné dans les assertions contraires.

Paul Guiraud.

Das Herzogthum Estland unter den Kœnigen von Dænemark, von Dr. Friederich Georg von Bunge. Gotha. F. A. Perthes, 1877. xv-392 p.[1]

Fr. G. v. Bunge, l'infatigable scrutateur de l'histoire des provinces Baltiques, nous a donné dans cet ouvrage le fruit de longues études dont était sorti le grand recueil de chartes en 6 volumes intitulé : *Liv- Esth- und Curlændisches Urkundenbuch nebst Regesten*. Certainement personne ne méritait plus d'en tirer profit que l'éditeur même, M. v. Bunge. Ce recueil complet des actes concernant les trois provinces de la Baltique depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1423 a été d'une valeur incontestable pour l'étude de l'histoire intérieure de ces provinces, et ce travail a servi de modèle à plusieurs collections du même genre. Dans un certain nombre des excellents ouvrages où il a traité surtout de l'administration et de la législation de ces pays, M. v. Bunge nous a bien prouvé qu'il est non-seulement un compilateur consciencieux, mais encore un bon jurisconsulte et un habile historien.

Dans cet ouvrage, M. v. B. a étudié l'histoire de l'Esthonie au moyen âge sous la domination danoise, c'est-à-dire de 1238 à 1347. La conquête de l'Esthonie par les Danois nous rappelle le temps le plus glorieux du Danemark. Le roi Valdemar II, dit le Victorieux, gouvernait avec autorité un royaume qui s'étendait depuis la Hallande suivant une ligne courbe jusqu'à la Poméranie, en englobant tous les pays du sud-ouest de la mer Baltique. Plusieurs princes ont essayé à différentes époques de faire de la mer Baltique le lac intérieur d'un seul royaume; c'était précisément là le but du roi Valdemar. Il fit plusieurs croisades

1. Le Duché d'Esthonie sous les rois danois, par M. Georg von Bunge.

dans les pays de l'Est, toujours assisté par ses braves et entreprenants évêques, toujours aidé par les bulles et les lettres de la curie romaine. Ainsi il faisait des expéditions contre l'île d'Œsel en 1206, contre la Prusse et le Samland en 1210; en 1219 il allait en Esthonie avec une flotte considérable, s'emparait de la province de Reval, et peu après sa domination s'étendait sur la Harrie, la Wirlande et la Jerwie. Mais la fortune abandonna ses armes; il fut fait prisonnier par le comte Henri de Schwerin et n'obtint sa liberté qu'au prix d'une forte rançon. Pendant la décadence du royaume, les Danois perdirent peu à peu le territoire dû à leurs récentes conquêtes. L'année même où le roi Valdemar perdait la bataille de Bornhœved (1227), l'Ordre teutonique occupait l'Esthonie; l'armée danoise ainsi que le clergé étaient forcés de fuir. Valdemar, trop affaibli pour commencer de nouvelles expéditions, essayait de reconquérir le pays par les voies diplomatiques, surtout à l'aide de la curie romaine. Le légat du pape, Guillaume de Modène, fut chargé d'établir un compromis entre le roi et l'Ordre teutonique; il y réussit, et la convention fut signée à Stenby en 1238. L'Ordre renonçait à la Harrie et la Wirlande, et le roi, de son côté, cédait la Jerwie à l'Ordre, qui s'engageait à ne pas y bâtir de forteresses.

A partir de ce temps, l'Esthonie resta au pouvoir des Danois pendant un siècle. C'était une colonie florissante, qui entretenait les meilleurs rapports avec la mère-patrie. Sous Christophe II, une nouvelle période de décadence commença pour le Danemark; des princes allemands avec leurs armées inondèrent et partagèrent le pays. Quand Valdemar IV eut reconstitué son royaume, il était trop faible pour conserver une province sur la côte sud de la mer Baltique, et ses finances étaient en trop mauvais état pour qu'il ne désirât pas s'en défaire à de bonnes conditions. C'est ainsi qu'en 1347 l'Esthonie fut vendue à l'Ordre teutonique au prix de 19,000 marcs d'argent pur.

L'auteur a entrepris de nous décrire ces cent années de l'histoire de l'Esthonie. Après avoir raconté la conquête de cette province par les Danois, sa situation sous les rois danois, ainsi que les négociations qui précédèrent la cession du pays, il arrive à son but principal qui est de nous peindre le droit public et la constitution de la province, les habitants du pays, leur nationalité et leurs rapports avec le sol qu'ils cultivaient, la constitution des villes et du clergé, l'administration supérieure et enfin le droit privé, criminel, et la procédure. Il nous fait ainsi le tableau exact de la situation économique et sociale de l'Esthonie.

Son style est clair et net; ses divisions très-méthodiques. Les détails explicatifs se trouvent réunis dans de nombreuses notes et appendices qui permettent au lecteur de contrôler ses indications.

Parmi les questions importantes qu'il traite, nous indiquerons son exposé sur les différentes sortes de tenure des terres et sur la propriété du sol considérée comme base de l'inégalité entre les classes de la société. Il nous y donne beaucoup de faits nouveaux, il corrige des

erreurs et choisit avec justesse entre plusieurs points de vue opposés.

On y trouve beaucoup de renseignements dont pourrait profiter aussi l'histoire du droit d'autres pays, comme par exemple ses recherches (dans le supplément I) sur la signification d'*alodia*, expression très-douteuse aussi dans les sources du droit français. Nous remarquons encore son exposé de la position politique de l'Esthonie sous le régime danois. Suivant M. v. Bunge, l'Esthonie appartenait à la couronne danoise et non pas à la famille royale[1]. L'auteur nous semble avoir prouvé cette thèse jusqu'à l'évidence et nous ne comprenons pas pourquoi il abandonne ce résultat dès la page 98. Il est vrai que l'acte invoqué de 1304 (*Urkundenbuch* 608) parle de *paterna successio* et de *hereditarie*, mais la phrase qui contient ces mots est mutilée et obscure, comme le dit aussi M. v. B., et elle peut indiquer simplement que la couronne avait été héritée *de facto*. Il est dit précisément dans la partie claire du document que « le roi avait illégalement aliéné ses vassaux de la couronne », que les pays ou les vassaux étaient *eidem corone ut annexi*, que les vassaux ne reconnaitraient jamais d'autre seigneur que celui qui portait la couronne. On ne peut dire plus nettement que l'Esthonie faisait partie intégrante de la couronne et du royaume.

Quand, en 1346, Valdemar IV nomme son frère Otto vrai héritier du duché d'Esthonie, l'expression est très-juste, car Otto, son frère aîné, était l'héritier légal du trône danois, et le roi peut lui donner un tel titre sans danger au moment où il vend l'Esthonie à l'Ordre teutonique. Aussi Valdemar IV s'appelait-il à cette époque *dux Estonie*, comme auparavant. Le roi Christophe II et ses fils possédaient l'Esthonie alors même qu'ils n'étaient pas rois de Danemark; ils en étaient maitres par le consentement tacite des grands seigneurs; ils restaient en possession de l'île de Laaland exactement par la même raison.

Il y a une chose qui intéresse l'auteur avant tout, et à laquelle il revient souvent, c'est la démonstration que les Danois n'ont guère participé à la colonisation de l'Esthonie et que tout est dû à des colons allemands. C'est sur ce point que nous critiquerons surtout le livre de M. v. B.; il s'en tient exclusivement à des auteurs allemands pour chercher les renseignements nécessaires, et il ne connait que fort peu la littérature danoise et l'histoire intérieure du Danemark à cette époque; aussi ses jugements ne sont-ils pas toujours exempts de partialité. L'auteur dit dans la préface qu'il s'en rapporte presque exclusivement aux sources du pays, mais on voit, p. 2, qu'il y comprend des sources danoises; agir autrement serait aussi absurde que d'écrire sur une colonie danoise sans avoir étudié la littérature du pays

1. Du reste, l'auteur a tort d'établir des distinctions entre les pays appartenant au *royaume* et ceux qui appartenaient à la *couronne;* les diplômes cités par l'auteur parlent de l'Esthonie tantôt comme appartenant à la couronne, tantôt comme appartenant au royaume; le n° 737 dit même : *a corona vel regno*, et dans les lois et les diplômes du Danemark, ces deux termes sont identiques, voir J. Steenstrup : *Études sur le cadastre du roi Valdemar*, p. 369, 380, 382.

suzerain. Cependant il les a consultées trop rarement; et son livre contient quelques imperfections sur lesquelles nous devons nous arrêter un moment.

Ainsi M. v. B. commence son récit en émettant la théorie que les Danois du XIIIe siècle n'aimaient pas du tout coloniser des pays étrangers, tandis que les Allemands au contraire se distinguaient par leur grand désir de fonder des colonies et par leur talent pour les administrer. Le roi Valdemar était obligé de renoncer à faire des croisades avec ses Danois; ses sujets allemands, au contraire, y étaient tout disposés. M. v. Bunge donne à l'appui de cette thèse le récit de Henri de Letland sur la conquête de l'île d'Œsel en 1206; quand le roi eut construit une forteresse sur l'île et que l'armée dut retourner en Danemark, personne n'osa y rester par crainte des invasions des barbares. Ce passage ne semblerait prouver qu'une chose, la lâcheté des Danois; mais à vrai dire, il nous démontre seulement que les Danois jugeaient bien ce qu'il y avait de périlleux dans la situation, et qu'ils comprenaient que la place n'était pas tenable. Quatorze ans plus tard le roi de Suède Jean, après une expédition dans le pays voisin de Wieck, laissait à Lehal une garnison qui fut attaquée peu après par les Osilians, les barbares les plus sauvages de l'Est, et entièrement massacrée. — Cependant l'auteur croit avoir prouvé sa thèse, et s'en sert pour arriver à de nouvelles conclusions.

Le roi Valdemar dut engager des Allemands dans son armée, au lieu de ses Danois entêtés, et en 1218 il en enrôlait un nombre si grand qu'une révolte éclatait en Danemark. Ce fait, comme l'avoue M. v. B., ne se trouve que dans un seul auteur, qui n'est pas très-estimé (G. L. Baden, *Histoire de Danemark*, 1797) et qui ne cite pas un seul passage à l'appui de son récit; c'est qu'il n'en existe pas, et cet auteur a bien fait de supprimer cette révolte dans la seconde édition (1829). Cependant M. v. Bunge ne veut pas renoncer à ce fait qui parle pour sa thèse. — Suivons un peu plus loin. Il faut croire, dit-il, que les Allemands étaient en grand nombre dans l'armée de 1219, quand Valdemar et ses évêques portaient la croisade en Esthonie, car le roi dut soustraire ces étrangers à la rage des Danois; aussi Henri de Letland raconte-t-il expressément que les Allemands y prirent part. M. v. Bunge oublie donc que Henri nous apprend combien il y avait d'Allemands dans l'armée; il y en avait « un petit nombre » (XXIII. 2 : Theutonici quidam qui erant cum eis (Danis). — Valdemar revenait dans Œsel en 1222 pour régler les rapports avec l'Ordre teutonique; une convention fut signée et il fut stipulé que Dietrich, frère de l'évêque Albert de Riga, ainsi que quelques chevaliers de l'Ordre, devaient rester dans le castel. « Sans doute — dit M. v. Bunge — parce qu'il y avait encore très-peu de Danois qui voulaient consentir à y rester. » Nous cherchons la source, et nous ne trouvons rien relativement au petit nombre de Danois qui restaient; Henri nous dit que sur l'invitation du roi, Dietrich y resta avec quelques chevaliers comme garantie de la

nouvelle convention (XXVI. 2 : promiserunt... fidele semper auxilium, unde et Theodericum cum quibusdam fratribus militie ad regis petitionem ibidem reliquerunt[1]). L'auteur suppose aussi que les Allemands étaient nombreux dans la garnison de Reval, parce que Henri, en parlant d'une sortie de la forteresse en 1223, nomme les Allemands avant les Danois. Nous devons ajouter que Henri, dans une vingtaine d'autres endroits où il parle de cette garnison, ne lui donne d'autre nom que ceux de *Dani* et *castrum Danorum*. On voit donc que les arguments dont l'auteur se sert pour démontrer que les soldats du roi Valdemar en Esthonie étaient des Allemands, n'ont pas la moindre valeur.

M. v. B. n'est pas moins arbitraire en parlant de la nationalité des colons qui prirent possession du pays en 1238. Nous avons une source excellente pour élucider cette question, le célèbre cadastre du roi Valdemar, avec ses nombreux renseignements sur l'administration et l'état social du pays au milieu du XIIIe siècle. La grande querelle qui a eu lieu récemment entre les savants danois sur la valeur et l'interprétation de cette source a complétement échappé à l'attention de M. v. Bunge. Il est vrai qu'aucun de ces auteurs ne parle spécialement de la liste d'Esthonie, mais on trouve néanmoins dans leurs ouvrages beaucoup de faits et de recherches utiles pour mieux comprendre le cadastre et l'état du pays à cette époque. La partie du cadastre concernant l'Esthonie, éclairée par les excellents ouvrages de MM. Schirren et v. Brevern, date sans doute de 1240-42. La liste nous indique le nombre des houes (*unci*) dans chaque ville, le nom des possesseurs et des *remoti* et *expulsi* : les anciens propriétaires. M. v. Bunge dit, p. 91 : « La majorité des possesseurs étaient Allemands. Parmi 200 personnes environ nommées dans le cadastre comme des possesseurs actuels ou anciens, il n'y a que 12 noms qu'on puisse indiquer avec quelque certitude comme étant danois. »

Cette statistique est tout à fait erronée et fausse; v. B. porte ici en compte les anciens possesseurs, lesquels, suivant l'opinion très-probable de M. v. Bunge, sont les soldats allemands qui avaient occupé le pays en 1225, alors que les Danois commençaient à être expulsés, jusqu'en 1238. Il faut donc déduire du nombre indiqué 76 personnes ; les possesseurs actuels n'étaient que 121. Ajoutons encore aux 12 Danois que cite v. Bunge, au moins 10 qu'il n'a pas remarqués[2], et nous trouvons

1. Voir aussi Hausmann, *das Ringen der Deutschen und Dænen um Estland*, p. 45.

2. Ici comme dans son *Urkundenbuch*, v. B. ne connaît que mal les noms et les mots danois ainsi que les formes danoises d'un nom qui se rencontre aussi en allemand. Il oublie : Gerard scyttæ, Jacob scyttæ (arquebusier), Nicles stenpikker (ancien nom danois pour paveur), Huith (nom de baptême scandinave, voir Diplom. Suecanum III, 13. 420), Conrad hœfskæ (Script. Rer. Dan. IV. 537), Wibærn (Dipl. Suec. III index) et Tæmmæ frater ejus (Scr. IV. 547), Lydger (Scr. III. 441, 462, 503; VI. 157. Dipl. Suec. I. 685), Ion rœth, Arnald litlæ.

pour résultat qu'un cinquième des possesseurs portaient des noms danois et étaient en possession d'un quart de tous les fiefs. En outre, il y a au moins vingt noms qui sont aussi bien danois qu'allemands; on retrouve ces noms (comme Otto, Henric, Johannes, Jacobus, Ricard, etc.) pour la plupart même dans les autres listes du cadastre ; il serait donc très-inexact de regarder ces personnages comme des Allemands. Enfin la liste n'indique pas les personnes qui administraient les domaines du roi (*terra regis*), lesquelles formaient un cinquième de toute la terre cultivée; il est très-vraisemblable que cet emploi se trouvait entre les mains des Danois, ce qui augmente encore leur nombre. On voit donc que les Danois n'étaient ni peu nombreux ni sans influence dans la société esthonienne.

L'influence de l'élément danois en Esthonie échappe ainsi à l'attention de M. v. Bunge dès le commencement de son livre, et la même erreur se retrouve partout dans ses recherches. Il parle trop peu de l'influence des Danois, ou l'oublie entièrement. Il admet que le clergé de l'Esthonie était en grande partie danois et que l'administration ecclésiastique suivait des usages danois, mais il aurait pu observer encore beaucoup d'autres liens entre le clergé danois et celui de l'Esthonie que ceux qu'il mentionne. Il est par exemple remarquable qu'à Reval une église est consacrée au saint norvégien St. Olav, et une chapelle à St. Laurens, le célèbre saint de la ville archiépiscopale de Lund. Dans le chapitre où il traite de la bourgeoisie de Reval, M. v. B. parle du très-petit nombre des Danois[1], mais il ne fait pas observer que néanmoins, des trois gildes de la ville, l'une était dédiée à St. Olav, l'autre au saint danois Kanut, et que les statuts (*le skra*) des gildes rappellent des modèles danois. En parlant du système monétaire, M. v. B. ne fait pas ressortir que la division du marc de Reval en *ære, ærtug, skilling*, est une manière de compter particulière aux pays scandinaves, et que si la ville de Riga possède le même système, elle l'a emprunté à la Scandinavie[2]. L'auteur ne fait pas non plus observer combien les Esthoniens étaient contents de leur position sous la domination danoise, et qu'ils firent des efforts continuels pour ne pas être séparés du Danemark. Aussi la seule révolte qui éclata pendant cette époque fut-elle celle des indigènes esthoniens en 1343 contre

1. M. v. Bunge dit, p. 92, que parmi la grande quantité de noms qui se trouvent dans les diplômes N. 924-935 il n'y en a que quatre qui prouvent une origine danoise. L'auteur ne connaît donc pas des noms comme : Andreas Agesson, Johannes Densche, Steffanus Densche, Laurentius Densche, Agho, Suen, Saxo, Ericus, Joh. Swenes, Galamannus (Scr. IV. 472, VII. 537. Dipl. Arne Magn. I. 101), Henricus scel, etc.?

2. M. v. Bunge nomme, p. 226, les *artige* (*ærtug*) de Riga; on en compte 24 dans le marca denariorum, non dans le marc d'argent. Dipl. n° 917 concerne des monnaies esthoniennes, non de Riga; n° 1064 ne concerne pas des monnaies de Riga, mais de la Scanie.

les feudataires allemands, qui fut occasionnée par leur arrogance et leurs violences.

Il résulte de ces remarques qu'on doit consulter avec une certaine précaution le livre de M. v. Bunge, si on cherche des renseignements sur l'influence des Danois sur la colonisation et la culture de l'Esthonie, ainsi que sur l'influence de la colonie sur la mère-patrie. L'auteur, du reste si consciencieux, a eu tort de laisser de côté ce qu'un pays voisin a fait pour élucider la question qu'il traite; la science, qui n'a pas de nationalité, a été privée des fruits que des recherches plus étendues et plus impartiales auraient pu lui procurer.

Johannes STEENSTRUP.

F.-T. PERRENS. **Histoire de Florence.** T. I, XVI et 597 p. T. II, 580 p. T. III, 544 p. Paris, Hachette et Cᵉ, 1877, in-8°[1].

Aucune ville d'Italie n'a été dans ces dernières années le sujet de travaux plus considérables que Florence. Il est vrai que l'historiographie moderne avait une vieille dette à payer : depuis le XVIᵉ siècle aucun effort sérieux n'avait été fait pour étudier aux sources mêmes l'histoire de cette ville incomparable. Le travail des deux Ammirato était toujours resté le meilleur. De nos jours a paru le livre du vénérable marquis G. Capponi, qui traça l'histoire de sa patrie jusqu'à la chute de la République. A son livre se rattache l'œuvre de son ami, A. de Reumont; car si ce dernier a pour sujet l'histoire du grand-duché de Toscane, l'histoire intellectuelle de Florence y prend une place si importante qu'on peut le regarder, au moins en ce sens, comme une continuation de l'ouvrage de Capponi jusqu'en 1859. Il appartenait d'autant plus à M. de Reumont pour qui Florence, où il réside depuis de nombreuses années, est devenue une seconde patrie, d'écrire son histoire de Toscane, et de compléter, pour ainsi dire, l'œuvre de son ami, que par son travail sur Laurent le Magnifique il avait précisément fait connaître au grand public la période brillante de la ville de

1. [En même temps que nous publions cette critique de détail du livre de M. Perrens due à un érudit des plus compétents, nous croyons devoir rappeler au lecteur le jugement général que nous avons porté sur cet ouvrage, *Rev. hist.* II, 573 et IV, 157. M. W. Bernhardi, dans un article étendu du *Magazin für die Literatur des Auslandes*, tout en relevant chez M. Perrens des erreurs et des inexactitudes (en particulier des erreurs chronologiques provenant de confusions entre l'année commune et l'année florentine qui commençait le 25 mars : vol. I, p. 121, 1005 pour 1006; p. 123, 1113 pour 1114; p. 126, 1122 pour 1123; p. 165 etc.) porte ce jugement d'ensemble : « L'ouvrage de Perrens laisse bien loin derrière lui celui de Capponi par l'érudition, le talent d'exposition et la pénétration critique... Il mérite les plus grands éloges pour le zèle dont il témoigne, sa composition lumineuse et les faits nouveaux qu'il met en lumière. » — G.M.]

l'Arno, et qu'il avait montré qu'il connaissait à fond et dans tous ses détails l'histoire de Florence.

A côté de ces deux ouvrages d'un écrivain italien et d'un écrivain allemand vient se placer une troisième œuvre, due à un érudit français, qui depuis longtemps s'est occupé avec zèle de l'histoire florentine. M. Perrens ne s'est pas cette fois restreint à un chapitre de cette histoire, pour y condenser, comme l'a fait M. de Reumont dans son livre sur Laurent le Magnifique, une masse énorme de matériaux de toute sorte; l'époque dont il s'occupe est en apparence beaucoup plus pauvre, bien qu'elle embrasse la vie de Dante. D'ailleurs la jeunesse de Florence n'est pas moins intéressante à étudier que le temps de sa splendeur. C'est ce que M. Perrens dut sans doute se dire lorsqu'il entreprit d'écrire l'histoire de cette cité depuis ses origines jusqu'en 1313, et qu'il voulut y faire pénétrer la lumière en retraçant l'histoire de l'Italie centrale ainsi que tous les événements majeurs concernant l'Italie, et nous la faire mieux comprendre en ajoutant plusieurs chapitres sur l'histoire de l'art et de la civilisation. Comment en effet, avec des sources aussi pauvres que celles que nous possédons sur l'histoire primitive de Florence, eût-il été jamais possible d'écrire un ouvrage de 1718 p. sur une période traitée en 160 pages par G. Capponi, à qui Dante tenait pourtant aussi au cœur? L'événement auquel s'arrête le livre de M. Perrens, la mort de l'empereur Henri VII, est presque plus important encore pour l'histoire générale de l'Italie que pour celle de Florence, bien que la puissance de l'empereur se fût brisée contre la résistance de cette cité guelfe. Tout le monde n'approuvera pas que M. Perrens ait fait entrer dans son livre une si grosse part de l'histoire italienne, bien qu'à la vérité ces superfluités l'aient rendu plus agréable à lire que s'il ne s'était pas écarté du sujet réel, et s'il n'avait été chercher au dehors que les faits nécessaires à l'intelligence des événements de l'histoire florentine. Dans notre compte-rendu rapide de ce grand ouvrage, nous ne suivrons pas l'auteur sur le terrain de l'histoire générale de l'Italie, si tentantes qu'en puissent être les occasions, mais nous nous restreindrons aux seules parties qui ont trait à l'histoire propre de Florence. Si M. Perrens avait mis mieux à profit les plus récents travaux allemands sur l'histoire de l'Italie au moyen âge, ceux au moins qu'il cite, il n'existerait pas entre nous autant de causes de dissentiment.

M. Perrens a divisé son ouvrage en sept livres. Trois appartiennent au premier volume. Le premier esquisse l'histoire de Florence depuis son origine (« étrusque par son origine (?), elle est romaine par ses développements » p. 31), jusqu'au commencement des guerres civiles en 1177, au sujet desquelles nous ne savons rien de positif. Le deuxième va jusqu'à la mort de l'empereur Frédéric II. Le troisième n'embrasse qu'une période de dix années; il se termine par la grande défaite que les bourgeois de Sienne et les Gibelins firent essuyer à Florence près de Montaperti. Le tome II contient, en 2 livres, le récit des faits

de 1260 à 1300, et rapporte les événements qui, pour Florence, se liaient au combat de Montaperti : le rétablissement du gouvernement gibelin, bientôt renversé; la restauration de la domination guelfe jusqu'à la paix avec Pise en 1276. Le cinquième livre est consacré à la « Constitution définitive de la République, » au récit du renversement définitif du parti gibelin en Toscane par le combat de Campaldino et par l'établissement du régime démocratique inauguré et maintenu par les *Ordinamenti di justizia*. Dans le premier livre du t. III, le sixième de tout l'ouvrage, nous assistons aux événements qu'amena la lutte des guelfes blancs et noirs et à la guerre de Henri VII qui remplit tout un chapitre intitulé « Henri VII et Dante. » Le septième livre se compose de quatre chapitres sur la littérature, les arts, les mœurs, la société, etc.

Je ne m'arrêterai pas à critiquer M. Perrens pour ces divisions, bien que j'eusse préféré les suivantes : 1° des plus anciens temps jusqu'à la mort de la grande comtesse Mathilde (1115); 2° de là jusqu'à la mort de Henri VI (1197) ou d'Otton IV (1218); 3° jusqu'à la bataille de Campaldino (1289); 4° enfin jusqu'à la mort de Henri VII (1313). On verra plus loin que M. Perrens a commis plusieurs erreurs qui l'ont conduit à mal couper son récit, au moins pour la première époque; mais ces erreurs à leur tour sont liées à certains défauts de l'ouvrage que je veux tout d'abord caractériser.

M. Perrens a, depuis plusieurs années, réuni avec un grand soin dans les bibliothèques et les archives les matériaux de son ouvrage; cela se voit. Mais il n'en est pas moins vrai qu'à côté de travaux nombreux et qu'il faut aller chercher un peu partout, il a laissé échapper d'importantes publications, de celles surtout qui ont paru dans ces derniers temps en Italie et en Allemagne. Plusieurs d'entre elles ne lui sont connues que de seconde main; s'il en avait pris une connaissance personnelle, il y aurait appris plus d'un fait digne de remarque. De plus nous trouvons que la critique de M. Perrens laisse souvent à désirer. L'auteur d'une histoire complète et originale de Florence ne devrait plus, comme l'a fait M. Perrens, pour les périodes anciennes de cette histoire, c'est-à-dire ici pour l'époque tout entière traitée par lui, accorder une égale valeur aux chroniques de G. Villani, de Paolino Pieri, de Simone della Tosa, etc. Pour les événements de l'histoire florentine, ces chroniques ont une source commune; là où leurs données concordent, elles n'ont que l'importance d'un seul témoignage; là où elles diffèrent, il faut s'assurer de l'authenticité de leur provenance, c'est-à-dire de l'exactitude de leur source. Pour G. Villani surtout, qui fournit le plus de détails indépendants, il faudrait en examiner avec soin la véracité, qui pour la partie ancienne est très-faible.

Pour qu'on ne croie pas que je me complais à user de procédés hypercritiques, je veux éclairer ce que j'ai dit par un exemple. Qu'on lise les deux chapitres de Villani, V, 13 et 14; le chroniqueur y raconte à l'année 1188 que la croisade fut prêchée aux Florentins à San Donato tra le Torri où était le « monasterio delle donne; » qu'ils se sont croi-

sés en grand nombre et qu'ils ont pris Damiette dont ils auraient escaladé les premiers les murs. En récompense des grands services rendus dans cette campagne, ils auraient recouvré, par les mains du pape Grégoire et de l'empereur Frédéric, leur comté, soit dix milles autour de la ville, et en 1190 on aurait apporté à Florence le bras de l'apôtre Philippe. Là-dessus il faut remarquer que le couvent de San Donato tra le Torri était un couvent d'Augustins (Lami, *Lezioni*, CIV, d'après une charte relative à la prédication de la croisade); que le pape est non Grégoire (VIII), mais Clément III, puisque Grégoire VIII était mort le 17 décembre 1187; que la prise de Damiette, racontée ailleurs par Villani lui-même (V, 40), eut lieu en 1219, que le comté avait été déjà rendu aux Florentins en 1187 par Henri VI, et que la translation du bras de l'apôtre Philippe eut lieu non en 1190, mais en 1205 (*Acta SS.*, 1 Maii, p. 14). On avouera qu'après ces preuves, que je pourrais aisément multiplier, la critique a de quoi s'exercer. M. Perrens, à notre avis, n'a pas assez aiguisé la sienne. Il place naturellement à sa vraie date (1219) la prise de Damiette (I, 154); mais il ne dit pas que Villani en a fait une seconde fois le récit (V, 40); quant à la restitution du comté, il répète cette légende en ayant l'air d'y croire, bien que l'acte par lequel Henri VI rendit à Florence son comté se trouve, conservé dans une copie ancienne, aux archives de Florence (lib. XXXV dei Registri, n° 21), qu'il ait été publié plusieurs fois et que M. Perrens en fasse même mention (I, 154). La conséquence de ce fait c'est que le récit entier des rapports de la ville avec le *contado* et que toute l'histoire primitive de la constitution florentine perd en sûreté et en précision.

Je veux montrer encore par un exemple combien M. Perrens s'est fait une idée peu claire des difficultés capitales de cette histoire. L'établissement du consulat dans une ville est, comme on sait, le point de départ de tout son développement ultérieur. A quelle époque donc, d'après M. Perrens, le consulat fut-il introduit à Florence? Il dit (I, 209) : « il y eut des consuls à Florence tout au moins en 1101. » Telle est, il est vrai, l'opinion qui a eu cours jusqu'ici; mais déjà Capponi a dû l'abandonner, car le document sur lequel elle s'appuyait et qui devrait être de 1101, n'a été rédigé qu'en 1181 (Capponi, II, 575); cette rectification semble avoir échappé tout à fait à M. Perrens. Mais ce qui m'étonne surtout, c'est qu'il n'en soit pas arrivé de lui-même à découvrir l'erreur; car en 1101 la fameuse forteresse de Semifonte, qui est mentionnée dans l'acte, n'existait pas encore; de plus l'indiction ne concorde pas, etc. Celui qui peut admettre qu'il y eût déjà des consuls à Florence au temps de la grande comtesse, et que Semifonte existait déjà en 1101, ne peut se rendre un compte exact des rapports de Florence avec les marquis de Toscane et les principicules de la vallée de l'Arno, ni des droits de l'empire allemand en Toscane, etc., etc. On ne comprend pas non plus comment M. Perrens peut, en suivant Villani, faire remonter ces familles seigneuriales, ainsi que la noblesse de Florence, aux guerriers allemands venus en Italie à la suite des empereurs.

« Cette classe (les nobles), dit M. P., se composait des familles allemandes qui, suivant l'exemple des Uberti et des Lamberti, avaient déserté la cour de l'empereur pour venir chercher sur les bords de l'Arno une résidence de leur choix... » (I, 213). Or ces familles nobles, aussi bien que les comtes Guidi (I, 70), ne sont qu'indirectement d'origine allemande; elles descendent, comme le prouvent les chartes et contrairement le plus souvent au texte des chroniqueurs, de familles lombardes qui étaient déjà italianisées lorsque Otton Ier recommença les expéditions contre Rome.

Nous pourrions relever plus d'une erreur semblable. Ainsi M. Perrens avait à parler des Vêpres siciliennes, puisque les Florentins, alliés à Charles d'Anjou, prirent une part très-active au siége malheureux de Messine et qu'ils soutinrent par d'incessants sacrifices pécuniaires le chef du parti guelfe. Il s'exprime ainsi : « Nous n'avons pas à raconter ici comment Giovanni di Procida provoqua ce soulèvement, ce massacre célèbre que l'histoire a nommé les Vêpres siciliennes » (II, 224); et il renvoie au livre bien connu d'Amari, à la chronique de Villani, VII, 60, etc. Mais l'on sait que précisément le récit d'Amari ne concorde pas avec celui de Villani, et établit que Giovanni Procida n'a rien à faire avec l'explosion révolutionnaire de Palerme et le « massacre célèbre » des Français.

Le 3e livre de l'ouvrage, qui contient le récit des années 1250 à 1260, n'est aussi plein que parce que sur cette époque nous possédons un document de la plus haute valeur pour l'histoire militaire de Florence au moyen âge, le *Libro detto di Montaperti,* c'est-à-dire le recueil complet des chartes relatives aux deux campagnes des Florentins contre Sienne en 1260. Ce livre, qui nous a conservé les actes originaux pour la mobilisation de l'armée florentine, les ordres de bataille, etc., a été mis à profit par M. Perrens après avoir été utilisé déjà par MM. Ricotti et C. Paoli. Par malheur, il ne fournit aucun renseignement sur les préliminaires de la campagne, ni aucun récit de la bataille de Montaperti elle-même. Il faisait partie du butin qui après le combat tomba aux mains des Siennois avec les tentes du général en chef. Aussi devons-nous interroger d'autres sources pour trouver les motifs de cette guerre. Ils nous sont fournis par Villani et les chroniques siennoises. Nous ne manquons pas non plus de chartes venant de Sienne; mais si authentiques que soient ces dernières, elles n'expliquent pas tout; d'autre part les chroniqueurs ne sont pas toujours d'accord, et embrouillent le récit par des faits de leur invention, fables mensongères ou dictées par l'esprit de parti. M. Perrens a essayé, en prenant pour point de départ l'excellente monographie de M. Paoli, de concilier les récits des chroniqueurs. Cette tentative ne lui a pas réussi : son récit s'embarrasse dans des contradictions qu'il ne peut dissiper qu'en attribuant aux Florentins des actes dénués de logique. Il se pose à lui-même cette question : C'étaient pour les guelfes de bonnes positions défensives; mais *leur rôle étant l'offensive,* comment négligeaient-ils

d'occuper le Poggiarone et même Monte Ropoli?... Profitant de la faute commise, » etc. (I, 511-512). Où M. Perrens a-t-il appris que dans cette campagne « leur rôle (aux guelfes) était l'offensive? » Les Florentins avaient avec eux une grande quantité de provisions pour ravitailler Montecalcino — un chroniqueur qui prit part à la campagne parle de 20,000 ânes chargés de vivres (Pertz, SS., XXII, 519) — et c'est là ce que ce même chroniqueur dit avoir été le but de toute la campagne; au moment où ils furent battus, ils avaient déjà dépassé Sienne; l'attaque fondit sur eux au moment où ils allaient commencer leur marche en arrière. Qu'est-ce qui, dans tout cela, autorise M. Perrens à parler du « rôle offensif » pris par les Florentins à Montaperti? Les guelfes pensaient peut-être, si la première partie de leur plan réussissait, à mettre le siége devant Sienne, mais au commencement de septembre ce projet ne s'était pas dévoilé. Il arriva sans doute que dans leur marche au delà de Sienne ils négligèrent de couvrir leur flanc droit, et qu'ils fournirent ainsi aux Siennois une belle occasion de tomber sur eux.

Quand je disais que M. Perrens n'a pas utilisé toutes les sources de l'histoire florentine qui étaient à sa portée, je ne songeais nullement à lui reprocher de n'avoir pas utilisé les deux plus anciennes chroniques de la ville publiées en 1875 par M. le Dr O. Hartwig et qui ont pu ne pas lui parvenir assez à temps; mais comme les manuscrits de ces chroniques sont à Florence et accessibles à tout le monde, M. Perrens aurait pu en prendre connaissance à Florence. Il y a là encore d'autres fragments inédits de chroniques que M. Perrens ne connaît pas; en revanche, des chroniques depuis longtemps publiées dans Pertz (SS., t. XIX), telles que les *Annales florentini* et les *Annales Senenses*, sont citées par M. Perrens comme si elles n'avaient été imprimées nulle part (I, 129, I, 513, *Obituarium ms. de l'église de Sienne)*. Dans le remarquable *Memoriale delle offese fatte al comune di Siena*, publié par M. Bianchi, il aurait puisé d'intéressants détails pour le combat de S. Maria del Monte (Castel del Bosco) (I, 263). Mais surtout, pour bien juger les rapports de Florence avec Henri VII, il n'aurait pas dû négliger les importantes publications de MM. Bonaini et Ficker; Dœnniges est cité une seule fois (III, 193). M. Perrens n'a pu réparer tout à fait le tort qu'il faisait ainsi à son ouvrage par des citations de chartes originales tirées du *Libro XXII dei Registri del comune di Firenze*.

Les Jansénistes du XVIIe siècle, leur histoire et leur dernier historien M. Sainte-Beuve, par M. l'abbé Fuzet, secrétaire général de l'Université catholique de Lille. Un vol. gr. in-8° de 480 p. Paris, Bray et Retaux, 1876.

L'Université catholique de Lille existe depuis quelques mois seulement, et voilà déjà son secrétaire général qui se signale par des exploits dignes d'Hercule : M. l'abbé Fuzet écrase d'un seul coup de massue

Port-Royal tout entier, M. Sainte-Beuve, les vieux catholiques de Hollande et d'Allemagne, les francs-maçons, l'Université, les libéraux de toute nuance, et jusqu'à l'Académie française, qui assurément n'est point janséniste, mais qui a le tort impardonnable d'admirer l'esprit, la science et la vertu, même chez les Jansénistes.

M. l'abbé F. n'a pas eu la prétention de faire une œuvre originale; « nous ne publions pas, dit-il, *des* documents inédits (p. 10); » il s'est donc réduit au rôle modeste d'un abbé Trublet, et c'est vraiment regrettable : l'histoire du Jansénisme a été si souvent racontée depuis le XVIIe siècle qu'il serait bon, si l'on veut traiter encore cette question, de la rajeunir un peu en publiant quelques documents nouveaux. Tel n'est point le cas de M. l'abbé F., qui ose espérer pourtant, dit-il encore (p. 10), que son livre ne sera pas entièrement dépourvu de l'attrait de la nouveauté, tant on est peu habitué à voir les Jansénistes tels qu'ils furent. Partant de ce principe que M. Sainte-Beuve a souvent déguisé la vérité, il se propose de déchirer tous les voiles, d'arracher tous les masques, et de nous montrer Port-Royal dans toute sa laideur. Il faut, dit-il, « faire connaître le poison des fruits et les hontes de l'arbre qui les a portés. Les âmes loyales qui estiment à leur prix la vérité sans altération, la vertu sans fard, la justice sans acception de personnes, les procédés sans fraude, se détourneront avec dégoût, malgré la gloire qui les couvre, des pharisiens de Port-Poyal et de leur descendance... (p. 12). » Ce n'est donc pas une nouvelle histoire que M. l'abbé F. nous présente, c'est une réfutation des erreurs de M. Sainte-Beuve et de ses mensonges, — non, des « torts dont il s'est rendu coupable envers la vérité (p. 11). » La réfutation ne s'étend même pas à tout l'ouvrage, ce qui donne à penser que les parties non réfutées ont été jugées inattaquables; ainsi l'on peut être surpris de trouver si peu de détails sur Sacy, Racine, Pontchâteau, Duguet, Tillemont, et vingt autres encore; tous les efforts du critique se sont portés sur cinq ou six personnages, et puis il s'est arrêté brusquement, par lassitude sans doute, ou pour mieux dire par dégoût, car M. l'abbé F. fait volontiers le dégoûté.

Mais s'il épargne le plus grand nombre des « Jansénistes, » c'est qu'il les a caractérisés tous en trois petits mots : « Menteurs, hypocrites, parjures, nous reconnaissons les grands chrétiens de Port-Royal (p. 215, 398); » et ceux qu'il daigne prendre à partie sont traités de la belle façon. Ainsi Jansénius est un voleur (p. 41-42), un ambitieux (p. 47), et un conspirateur (p. 48); l'abbé de Saint-Cyran n'est qu'un « sectaire orgueilleux » (p. 36-37); Arnauld d'Andilly est un père dénaturé, un homme au cœur de bronze, et la preuve en est qu'il lègue à son fils un crucifix du même métal (p. 185); Pascal a volé ses prétendues découvertes scientifiques (p. 298), ce plagiaire a menti en vrai janséniste jusque sur son lit de mort (p. 356); et ses *Provinciales* sont « un immortel mensonge (p. 358). » Arnauld, ce calviniste (p. 170), ce menteur impudent (p. 413), pourrait bien avoir été de plus une manière de débauché, car

il se cachait de préférence chez les jolies femmes (p. 292). Le curé de Saint-Merry, Duhamel, est un charlatan patelin (p. 162); c'est à coup sûr un des prototypes du Tartufe, et pour le prouver M. l'abbé F. cite sans hésiter les scènes qui faisaient horreur à Bossuet (p. 163). Noailles enfin, le faible mais vertueux Noailles, n'est qu'un « bonhomme d'archevêque (p. 424), » au lieu que son infâme prédécesseur, ce Harlay dont Fénelon disait qu'il était « corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, etc.[1], » devient dans l'ouvrage de M. l'abbé F. un prélat qui défend la bonne doctrine, mais qui « *ne pratique pas assez* la bonne morale! (p. 420) ».

Les *Messieurs* de Port-Royal ne sont pas mieux traités, car le catholicisme contemporain leur impute deux « grands crimes : » ils ont prêché aux fidèles l'amour de la paroisse et non pas celui des chapelles de Jésuites (p. 168); mais surtout ils ont « détaché le cœur de la France catholique du cœur de Jésus-Christ vivant dans le sacrement de l'amour...; ils ont voulu empêcher les révélations miséricordieuses du Sacré-Cœur de franchir le seuil de Paray-le-Monial, le monastère privilégié... (p. 82). » Aussi ne leur reconnaît-on ni vertu, ni mérite d'aucune sorte, et nous voyons un prêtre reprocher à des prêtres d'avoir songé dans les *Petites écoles* encore plus à la piété qu'à la science (p. 121); nous voyons un maître de la jeunesse déclarer que les maîtres de Port-Royal « posèrent au milieu d'utiles réformes le principe de la décadence des études classiques (p. 122). » Racine seul est assez bien traité par M. l'abbé F.; on lui sait bon gré d'avoir écrit contre Port-Royal en 1666, on cite en entier ses deux lettres, qui se trouvent partout, mais on se garde bien d'ajouter que Racine a pleuré vingt ans ce « crime » de sa jeunesse, et l'on paraît ignorer qu'il a écrit une histoire de Port-Royal où les Jésuites sont quelque peu... calomniés.

Il n'y a pas enfin jusqu'aux femmes, religieuses ou non, qui ne soient poursuivies avec acharnement par le critique; nous en citerons seulement un exemple pour éviter la satiété. La mère Angélique, « cette altière vestale d'un ardent foyer d'erreurs (p. 358), » a, comme le disent toutes les relations de Port-Royal, commencé sa vie religieuse d'une manière assez mondaine : M. l'abbé F. raconte longuement ces débuts, puis il attribue à je ne sais quel secret dépit la conversion de cette abbesse (p. 21), et incrimine ou déprécie tous ses actes. Il trouve même que la mère Angélique est ridicule quand elle écarte son père du fameux guichet, et juge que Mme de Chantal a bien meilleure grâce quand elle saute à pieds joints par dessus le corps d'un fils au désespoir (p. 24). Il énumère complaisamment les défauts de la mère, et l'on ne devinerait jamais sur quels documents s'appuie M. l'abbé, — sur des lettres de direction écrites par un confesseur! Enfin, et vraiment c'est pitié d'avoir à rapporter ce détail, M. l'abbé F. reproche à l'abbesse de Port-Royal d'avoir accepté comme une relique la chemise de saint Cyran. « Honni

1. Lettre à Louis XIV.

soit qui mal y pense! » nous dit un prêtre (p. 137), oubliant sans doute que les chemises de saint Vincent de Paul, découpées en menus lambeaux, font encore aujourd'hui les délices des sœurs de charité.

Tel est en substance le livre de M. l'abbé F., et l'on voit par cette rapide analyse qu'il présente en effet l'attrait puissant de la nouveauté. Que n'a-t-il été composé dix ans plus tôt pour dessiller les yeux de M. Sainte-Beuve, et pour montrer à cet écrivain *janséniste* que son cher Port-Royal était une caverne de voleurs!

— On ne finirait jamais si l'on voulait relever toutes les erreurs qui émaillent le livre de M. l'abbé F. Il rejette à priori tous les témoignages favorables à Port-Royal pour accepter les yeux fermés toutes les assertions des Jésuites. Quelques exemples pris au hasard permettront de juger à ce point de vue l'ouvrage tout entier.

Il est faux, dit M. l'abbé F., que les Jansénistes aient jamais été persécutés sous Louis XIV, et la preuve en est, comme dit agréablement le P. Rapin, « qu'ils ne perdirent pas un poil de leur barbe pendant la prétendue persécution dont ils faisaient alors de si sanglantes descriptions » (p. 395, 340). Faut-il donc réfuter cette affirmation et démontrer que l'emprisonnement de Saint-Cyran et celui de Fontaine et de Sacy, que la fermeture des petites écoles, la dispersion des religieuses, la ruine du monastère et les profanations qui ont suivi, pourraient bien à la rigueur être considérées comme des persécutions? Évidemment non, car on se heurterait à une fin de non-recevoir. Distinguons, dirait sans doute M. l'abbé F., les jansénistes n'ont pas été persécutés, ils ont été châtiés, et moins sévèrement que les hérétiques du moyen âge ou du XVIe siècle, car on n'a pas même fait une Saint-Barthélemy de Jansénistes.

Le chapitre de Pascal est un de ceux qui contiennent le plus d'erreurs, parce que l'auteur s'est donné libre carrière, et s'est représenté Pascal « comme ces hautes montagnes de l'Auvergne, sa patrie, volcans éteints dont les flancs sont sillonnés de longues et noires traînées de lave, à travers lesquelles des bouquets de verdure surgissent çà et là, mêlant l'image de la vie aux sombres tableaux de la mort (p. 296). » M. l'abbé F. a voulu ramener cet étonnant génie à des proportions plus humaines; peu s'en faut même qu'il ne transforme l'auteur des *Pensées* en un héros de roman plein de rancune contre la société, et conduit à Port-Royal par un désespoir d'amoureux. Toute cette histoire de Pascal brûlant d'un beau feu pour Mlle de Roannez, et la jetant à Port-Royal parce qu'il ne pouvait l'épouser, est de pure fantaisie, et puisque M. l'abbé Fuzet invoquait l'autorité de M. Cousin (p. 303 et suiv.), il aurait bien dû citer la phrase que voici : « Disons seulement, mais disons-le bien haut à l'honneur de Pascal, que nulle part on ne trouve le moindre indice sur lequel il soit permis de supposer que jamais il ait levé les yeux sur la sœur de son ami, la sœur d'un duc et pair, Mlle de Roannez, alors toute jeune, et réservée à Dieu, ou aux partis les plus considérables. Pascal en prit soin comme d'une âme précieuse et fragile qu'il fallait disputer au monde et garder à Port-Royal. Toute

autre hypothèse est une *injure ridicule* à sa loyauté et à son bon sens[1]. » Quant au *Recueil d'Utrecht,* si M. l'abbé F. lui fait dire que Mlle de Roannez « était l'objet des passions » de Pascal (p. 307), c'est grâce à une faute de français, car il faudrait « de sa passion, » et grâce aussi à des coupures savantes. Le texte est beaucoup plus simple : on y voit que Pascal, avant 1654, s'était livré tout entier à la vanité, à l'inutilité, au plaisir et à l'amusement; qu'il était près de prendre des engagements avec le monde, de se marier et d'acheter une charge; mais que la Providence se servit de l'accident de Neuilly pour le détacher peu à peu « de ce qui était l'objet de ses passions, » c'est-à-dire du *monde,* et pour lui faire prendre la résolution « de rompre ces promenades, et de mener une vie plus retirée[2]. » Il faut donc, et M. Sainte-Beuve l'avait bien compris, rejeter au loin toutes ces fadeurs; il faut renoncer au plaisir de « peindre Caton galant, et Brutus dameret. » Il suffit d'ailleurs de rapprocher les dates pour réduire à néant l'hypothèse de M. l'abbé F.; la seconde conversion de Pascal est du 23 novembre 1654, et la retraite, ou, si l'on veut, la fuite de Mlle de Roannez à Port-Royal n'eut lieu que trois années plus tard, en juillet 1657. Mlle de Roannez songeait à se marier, et elle était même recherchée par le marquis d'Alluye, fils du marquis de Sourdis, lorsque tout à coup, le 4 août 1656, elle résolut de se faire religieuse à Port-Royal. Elle fit part de ce projet à son frère, qui la conjura d'attendre jusqu'à l'année suivante, et qui l'emmena en Poitou. Mlle de Roannez y demeura sept mois entiers avec sa mère et son frère, et c'est pendant ce temps que Pascal, entre deux Provinciales, écrivit *au frère et à la sœur,* comme il le dit expressément[3], les lettres qu'a publiées M. Cousin. Ramenée à Paris, la jeune duchesse, qui avait bel et bien 24 ans, tenta vainement d'obtenir le consentement de Mme de Boissy, sa mère, et c'est alors qu'elle s'enfuit de Saint Merry, un jour de fête, et se rendit à Port-Royal dans le carrosse d'une certaine demoiselle Vallée. Mais les Jésuites, furieux de voir une duchesse à Port-Royal, résolurent de l'en arracher, et l'un d'entre eux, le P. des Déserts, prit la direction des intrigues de toutes sortes qui aboutirent le 3 novembre 1657 à l'enlèvement de Mlle de Roannez.

Voilà sans doute quelques détails assez précis, et peut-être ne les révoquera-t-on pas en doute, bien qu'ils soient empruntés aux Mémoires inédits du savant chanoine Godefroi Hermant. La justification de Singlin, que M. Sainte-Beuve avait puisée à la même source, a paru

1. Blaise Pascal, p. 493, appendice n° 7. — M. Cousin ne savait pas que toutes les lettres de Pascal à Mlle de Roannez sont postérieures à la résolution spontanée que cette jeune fille avait prise d'entrer à Port-Royal.— Voyez sur ce sujet dans la *Revue politique et littéraire* du 24 novembre l'article intitulé : Pascal et Mlle de Roannez.

2. Recueil d'Utrecht, p. 258, et non pas 153.

3. « Je ne sais pourquoi vous vous plaignez de ce que je n'avais rien écrit pour vous; je ne vous sépare point vous deux, et je songe sans cesse à l'un et à l'autre. » 3e lettre.

concluante à M. l'abbé F. lui-même, puisqu'il n'est pas revenu sur la fameuse affaire de Chavigny, et qu'il n'a pas appelé voleur le célèbre confesseur de Port-Royal; nous allons donc recourir une fois encore aux Mémoires d'Hermant pour rectifier, s'il est possible, une nouvelle erreur de M. l'abbé F.

L'abbé de Saint-Cyran n'a jamais été sympathique aux Jésuites, et les bons Pères ont éprouvé le besoin de précipiter dans l'enfer celui qu'ils avaient persécuté durant sa vie. C'est même une des choses qui ont le plus irrité M. Sainte-Beuve : sortant de son calme ordinaire, il parle à ce propos de haines infâmes, de fanatisme qui suinte par tous les pores, et finalement de baves impures[1]. M. l'abbé F., qui rapporte quelques-unes de ces expressions un peu vives, n'en a pas moins le courage de revenir à la charge et d'affirmer, sans preuves nouvelles, que Saint-Cyran n'a pas voulu recevoir les derniers sacrements, que s'il les a demandés comme on le prétend, c'est uniquement, et de l'aveu même de ses partisans, « pour qu'on ne pût l'accuser d'être mort en huguenot » (p. 135). Ayons donc aussi le courage de revenir un moment sur cette question, et faisons voir à l'aide de preuves tout à fait nouvelles, combien la critique de M. Sainte-Beuve était sûre, alors même qu'il ne pouvait citer de textes décisifs. On lit dans les Mémoires manuscrits de Claude Lancelot, mémoires qui diffèrent un peu du texte imprimé parce que les éditeurs du XVIIe et du XVIIIe siècle avaient la déplorable manie de faire des corrections, la petite phrase que voici : « Dès qu'on vit [M. de Saint-Cyran] retomber, on lui apporta l'extrême onction, laquelle il n'eut pas plus tôt reçue qu'il rendit l'esprit, sans aucune convulsion, et sans changer nullement. » Il faut ajouter ces lignes à celles qu'a citées M. Sainte-Beuve.

Mais voici un passage du minutieux Hermant qui mettra la vérité dans tout son jour :

« ..... Ayant tous les jours devant ses yeux les années éternelles et se sentant diminuer visiblement par une langueur qui le menaçait d'une mort subite, quoique les médecins regardassent son état comme une légère indisposition, M. de Saint-Cyran fit venir chez lui son confesseur, et se confessa avec sa piété et sa dévotion ordinaires deux ou trois jours avant sa mort. La liberté de son esprit était si grande que, la veille même qui précéda son apoplexie, il travailla encore à son ouvrage contre les ministres, disant qu'un prêtre est roi, et qu'un roi doit mourir debout : *Oportet imperatorem stantem mori.*

« Étant tombé ensuite dans une mortelle apoplexie par un prompt transport d'humeurs au cerveau, on aurait dit qu'il dût être privé de la consolation de tous les fidèles qui se munissent du saint viatique pour aller à Dieu. Il avait honoré le saint sacrement de nos autels par une dévotion particulière dans tout le cours de sa vie, et sa pratique continuelle était de l'adorer dans toutes les églises devant lesquelles il passait. Il y avait

1. Port-Royal, II, 540.

dix ans qu'il demandait continuellement à Dieu la grâce de recevoir le saint viatique des propres mains de son curé. Il la lui accorda contre toute sorte d'apparence humaine. Car il suspendit durant quelques heures l'effet de cette mortelle apoplexie pour lui donner la consolation d'expirer dans un saint baiser de paix; car M. Singlin, son confesseur, qui était auprès de lui lorsqu'il revint de son assoupissement, lui demanda s'il voulait qu'on lui apportât le saint viatique. Il répondit que cela devait[1] avoir été déjà fait. De sorte que ce confesseur ayant su que depuis deux jours qu'il l'avait confessé il n'avait rien de particulier à lui dire, il courut promptement à l'église pour lui faire apporter le viatique, qu'il eut le loisir de recevoir avec une pleine liberté de jugement et une entière connaissance, mais avec une dévotion si ardente qu'elle lui fit verser des larmes de tendresse dont les assistants furent extrêmement édifiés. Mais ayant reçu l'extrême onction, il tomba un quart d'heure après dans l'apoplexie. Il mourut le 11e d'octobre 1643, âgé de 62 ans...

« On enterra dans le chœur de Saint-Jacques-du-Haut-Pas ce généreux défenseur de l'Église. MMgrs de Chalcédoine et d'Amiens et Mgr de Bordeaux honorèrent ces funérailles de leur présence; l'un d'eux ne put s'empêcher de dire à M. le curé de cette paroisse qu'il avait un grand trésor et un précieux dépôt dans son église...

« Mais les Jésuites publièrent qu'il était mort sans sacrements, n'ayant pas voulu les recevoir, et tâchèrent de le faire mourir en athée. Mais M. de Nets, évêque d'Orléans, ayant appris une si horrible calomnie, ne put retenir son indignation dans une lettre qu'il écrivit sur ce sujet à un de Mgrs ses confrères, où il s'explique en ces propres termes : « J'ai bien eu du regret de la perte de M. de Saint-Cyran. Les Jésuites « l'ont voulu faire mourir en athée. Je vous laisse à penser si MMgrs « les prélats eussent assisté à ses funérailles, s'il avait fini de la sorte. « Voilà comment l'envie et la rage de ces bons Pères passe jusque dans « les sépulcres! Les gens de bien savent tout le contraire, et que l'Église « et notre ordre [c'est-à-dire l'*Épiscopat*] ont souffert en cette mort une « perte irrémédiable. » Mais comme ces Pères n'avaient pas réussi dans cette première calomnie, ils en inventèrent une seconde, et se réduisirent à dire que M. de Saint-Cyran avait reçu le saint viatique sans aucune connaissance et étant privé de tout sentiment. L'auteur même de ce libelle osa écrire que son curé et son médecin ont déposé qu'il est mort sans aucune connaissance, et que ce fut par surprise que son neveu lui fit donner le viatique, faisant accroire qu'il l'avait demandé, ce qui fut trouvé faux, n'étant jamais revenu de son apoplexie, ainsi que l'a assuré M. Guérin son médecin. — Il eût fallu que ce médecin, qui était aussi celui des jésuites, eût toujours été chez M. de Saint-Cyran depuis qu'il était tombé en apoplexie jusqu'à sa mort pour

1. C'est-à-dire *aurait dû*, latinisme familier au XVIIe siècle.

pouvoir rendre ce témoignage. Or il est certain qu'il ne l'a vu que sur les trois heures du matin, qu'on l'envoya quérir, et sur les dix heures qu'il revint, lorsqu'on achevait de lui donner l'extrême onction, et qu'il était près d'expirer. Et quant à M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui l'avait été de Saint-Barthélemy, il avait tellement témoigné le contraire que feu M. le Prince, dont il se qualifiait aumônier, ayant appris la vérité de sa propre bouche, a détruit cette calomnie dans les remarques que les Jésuites le portèrent à publier l'année suivante sur le livre de la Fréquente Communion. « Quant à ce qui est de l'abbé « de Saint-Cyran, dit ce prince, rien ne paraissant par écrit de la doc- « trine dont on l'accuse, et étant mort à l'extérieur catholique, rece- « vant les sacrements de son curé, je n'en dirai mot, espérant qu'en « son cœur il a abjuré toutes ses erreurs, s'il en a tenu aucunes, et « qu'il est passé en l'autre vie en bon chrétien dans la paix de l'Église « et dans la communion des saints[1]. »

« Mais tout cela n'a pas encore empêché que plusieurs années après le P. Brisacier, jésuite, n'ait écrit que M. de Saint-Cyran a été si extraordinairement dévot à Dieu que pour honorer son inaccessibilité il a voulu mourir sans confession; et en un autre endroit : « Il a voulu communier sans confession précédente à la mort; » ce que la seule relation de sa maladie fait voir être faux, puisqu'il s'était confessé deux ou trois jours auparavant, comme il paraît par le certificat que son confesseur en donna en l'an 1651 à M. l'archevêque de Paris, qui avait voulu être éclairci de cette calomnie... »

(*Mémoires de Godefroi Hermant,* liv. III, ch. 3.)

Mais quittons ce grave sujet pour arriver à une autre assertion de M. l'abbé F. relativement aux MM. de Port-Royal : cette discussion, qui sera la dernière, ne peut manquer d'être intéressante et instructive. On sait quel bruit firent autrefois dans le monde les célèbres *Monita secreta* des Jésuites; M. l'abbé F. se fait un plaisir de nous initier à la politique souterraine de Port-Royal. « Le véritable réglement des Jansénistes n'est pas, lisons-nous à la page 198, celui que donne le *Supplément au nécrologe;* celui-là n'est qu'une apologie destinée à conserver l'auréole menteuse dont la sainteté de ces MM. s'est couronnée. Le véritable réglement est celui que Charles Roberti dei Vittori, nonce à Turin, envoya au Saint-Office, et qu'on lut en 1667 dans une congrégation tenue devant le Pape. Le P. Rapin le trouva au Saint-Office, et en prit copie... » On peut en effet voir la pièce tout entière dans les Mémoires de Rapin (III, 31-40); les éditeurs de ce Père l'ont reproduite sans observation. Ce réglement, dont M. l'abbé F. rapporte seulement les principaux articles, est en effet un véritable catéchisme des

1. Ce passage est extrait textuellement de l'ouvrage du prince de Condé : *Remarques chrestiennes.....* in-16 de 88 p. (1644), p. 7. — Nous avons pris la peine de vérifier; ainsi d'une manière ou d'une autre le *vénérable* curé de Saint-Jacques *n'a pas dit la vérité.*

intrigants et des hypocrites, et ceux qui l'ont écrit ne méritent aucune estime. Voilà donc ces vertueux et rigides *Jansénistes* qui proposent à leurs adhérents de « tâcher de régler leurs mœurs, au moins quant à l'extérieur; de se louer fort les uns les autres; de ruiner doucement et sans scandale la vénération que les peuples ont pour les religieux; de s'insinuer par toutes sortes de voies auprès des femmes et des filles; de s'unir pour perdre de biens et d'honneur les adversaires de la doctrine, etc., etc. » M. l'abbé F. pense qu'une pareille pièce n'a pas besoin de commentaire, et qu'elle découvre la vraie physionomie de ses auteurs; il a cent fois raison, et tous les honnêtes gens s'indigneront avec lui contre les misérables qui ont composé ce réglement. Ces misérables, nous allons les faire connaître : ce sont les ennemis de Port-Royal, ce sont les Jésuites du XVIIe siècle.

La pièce mystérieuse que Rapin a découverte au Saint-Office après 1667, avait été vue dès 1652 en diverses provinces de France, « dans la Bretagne, dans l'Anjou, dans la Touraine, dans la Normandie, et même à Rome. Il y en avait tant de copies dans Paris et ailleurs que cette pièce, en 1654, n'était plus une chose secrète, mais publique, et connue de la plupart des curieux. » Ainsi s'exprime le sieur de Marandé, conseiller et aumônier du roi, qui la publia in extenso, cette année même, dans son gros libelle intitulé : *Inconvéniens d'Estat procédans du Jansénisme, avec la réfutation du Mars-François de M. Jansenius*[1]. Le sieur de Marandé[2], qui tenait ce réglement « d'une personne d'une grande probité et d'une grande vertu, laquelle personne le tenait, disait-on, d'un janséniste converti et personne de condition, » n'osait pourtant pas affirmer que les prêtres de Port-Royal en fussent les auteurs. Le bon apôtre se contentait d'insinuer la chose en disant « qu'il faudrait être pire qu'un démon pour supposer une pièce semblable à ses plus grands ennemis, » et il se contentait « de la présenter telle qu'elle était, pour en laisser le jugement aux habiles (p. 381 et 382). »

Ainsi le fameux *Réglement* et une *Lettre circulaire* de quatre pages qui lui servait d'introduction étaient connus de toute la France quinze ans avant la grande découverte que Rapin en fit à Rome, et c'était un agent déclaré des jésuites qui la faisait imprimer. Mais continuons

1. Dédiez au Roy. — A Paris, chez Cramoisi, 1654. Un vol. in-4° de 430 p., que nous avons sous les yeux.

2. « Le sieur Marandé, autrefois commis au greffe de la Cour des aides, s'échauffant tous les jours de plus en plus pour la cause des Jésuites, composa en 1652 un livre intitulé : *Les antiquités de l'Église*... contre le livre de la Fréquente communion. Cet ouvrage se détruisit de lui-même, aussi bien que plusieurs autres du même auteur qui, n'ayant pas de plus grande ambition en ce genre que d'engager MM. de Port-Royal à écrire contre lui, n'a point eu aussi de plus sensible dépit que de s'en voir négligé, ni de plus rude punition que le silence de ceux qu'il voulait engager dans le combat. » — *Mémoires inédits de G. Hermant.*

l'histoire, ou plutôt l'odyssée de cette *Lettre circulaire*. Pascal en parle dans sa XVe Provinciale et dit en propres termes aux PP. jésuites qui ne l'ont point réfuté : « Vous attribuez d'autres fois à vos adversaires des écrits pleins d'impiété, comme la *Lettre circulaire des Jansénistes*, dont le style impertinent rend cette fourbe trop grossière[1], et découvre trop clairement la malice de votre P. Meynier, qui ose s'en servir pour appuyer ses plus noires impostures. » Arnauld disait douze ans plus tard, en 1668 : « Les Jésuites nous ont supposé deux pièces impertinentes, l'une sous le nom de *Manifeste des Jansénistes*, qu'ils firent imprimer à Paris, et l'autre sous celui de *Lettre circulaire des Jansénistes*, qu'ils ont fait longtemps courir manuscrit dans les provinces, pour donner plus de couleur à cette fourbe, et que Marandé, l'un de leurs émissaires, a fait imprimer à la fin d'un de ses libelles » (Lettre à Le Tellier, archevêque de Reims, t. II, lett. 130). Cette *Lettre circulaire* était donc assez connue au XVIIe s. Ce fut bien autre chose au XVIIIe. On la réimprima en 1733 sous le titre de : *Secret du jansénisme, avec une lettre circulaire de MM. les disciples de saint Augustin*, mais sans nom de libraire[2]. Enfin le fougueux Charancy, évêque de Montpellier après Colbert, la publia de nouveau en 1740 comme « un écrit mystérieux, demeuré longtemps secret, envoyé par le P. Quesnel, en 1699, à une religieuse de Rouen, et remis au Régent, qui le fit examiner par l'ex-jésuite Lafiteau, évêque de Sisteron. » Charancy fit certifier par des notaires l'authenticité de cette pièce qu'on avait trouvée, disait-il, chez un curé janséniste de son diocèse[3], et il l'encadra dans un mandement furibond de soixante pages in-4°. Ce fut un éclat de rire universel aux dépens du prélat qui révélait au monde étonné une chose connue depuis 80 ans. « Friponnerie ou bêtise, choisissez, » lui disait-on dans un des nombreux pamphlets en vers et en prose qui parurent alors pour relever comme elle le méritait cette énorme « bévue. » Et c'est pourtant ce même réglement qu'on nous donne aujourd'hui comme dévoilant enfin la politique secrète des Jansénistes; en vérité, l'on ne saurait être plus... malheureux.

Il n'est pas nécessaire de réfuter ainsi les innombrables erreurs que contient l'ouvrage de M. l'abbé F., et nous ne chercherons même pas à démontrer, ce qui serait très-facile, la parfaite honorabilité des Arnauld, du P. Desmares, du curé Duhamel, qui aurait pourtant dû trouver grâce, car il a signé le Formulaire, de Gondrin converti, et finalement de tous ces hommes que Boileau appelait « les plus hon-

1. La dernière phrase de cet écrit est en effet d'une maladresse inconcevable, et prouve que le faussaire était encore novice : « Que si par malheur ces instructions tombaient en des mains ennemies, tous les disciples les désavoueront, ou de bouche, ou même par écrit, s'il est expédient pour le bien de cette union. » — Marandé, p. 403.

2. In-4° de 17 pages, que nous avons sous les yeux.

3. Nous l'avons vue ms. dans un recueil qui date du XVIIe siècle, elle est intitulée : *Fausse lettre circulaire*... et accompagnée de réfutations très-solides.

nêtes gens du monde. » Disons seulement, pour justifier M. l'abbé F., que les neuf dixièmes des *erreurs* et des calomnies dont il s'est fait l'éditeur responsable proviennent des *Mémoires* beaucoup trop vantés du jésuite Rapin. Ces mémoires ont été réduits à leur juste valeur par M. Sainte-Beuve, qui n'en faisait pas grande estime : ils sont curieux à étudier pour qui veut connaître les on-dit et les commérages des salons au XVIIe siècle, et l'on peut dire de Rapin que c'est une sorte de Tallemant des Réaux ecclésiastique; mais l'historien véritable ne saurait manier ces mémoires avec trop de précaution quand il s'agit de faits. Rapin composait par ordre de ses supérieurs un réquisitoire contre les Jansénistes, et il mettait en œuvre sans aucune espèce de critique les documents de toute nature que lui faisaient passer les bons Pères. Nous avons eu l'occasion d'étudier sérieusement ces Mémoires de Rapin, nous avons contrôlé ses assertions par un recours direct aux sources contemporaines : on a peine à croire que l'ignorance et la haine soient parvenues à réunir en un seul ouvrage tant d'erreurs et tant de mensonges. Il fallait donc, avant d'écraser M. Sainte-Beuve à coups de Rapin, démontrer d'une façon péremptoire la valeur historique des Mémoires de Rapin, et c'est ce que M. l'abbé F. n'a pas fait. Pourquoi d'ailleurs ranimer ces trop funestes querelles? Le moment est-il bien choisi pour chercher à déshonorer des hommes dont la gloire rejaillit si vivement sur la France? Ne devrait-on pas oublier le passé, confondre dans une même admiration ces deux grands esprits et ces deux grands cœurs que l'on nomme Bourdaloue et Pascal, et laisser de côté les souvenirs irritants des Provinciales ou de Port-Royal ruiné, pour ne plus songer qu'à la patrie?

A. GAZIER.

Henri IV et Marie de Médicis, d'après des documents nouveaux tirés des archives de Florence et de Paris, par Berthold ZELLER. Didier, 1 vol. in-8.

M. Zeller a trouvé aux Archives d'État de Florence, dans la correspondance diplomatique des résidents toscans à la cour de France, des dépêches qui n'avaient pas été publiées par MM. Canestrini et Desjardins. Il a entrepris d'exposer, à l'aide de ces documents, les relations de Henri IV et de Marie de Médicis, et il a réussi à écrire un volume qui a intéressé le grand public et qui a appris quelque chose aux savants. Nous ne croyons pas, en effet, qu'on puisse trouver ailleurs certains détails sur les conditions pécuniaires du second mariage de Henri IV, sur l'origine de la fortune de Concini et de Leonora Galigaï, sur leurs démêlés avec Baccio Giovannini, sur leur entente avec Henriette d'Entragues, sur la cause des sentiments du roi à l'égard de Virginio Orsini. M. Z. aurait pu facilement grossir le nombre de ces détails et exposer d'une façon complète l'histoire intime du roi et de la

reine en consultant les documents manuscrits de la Bibliothèque nationale, notamment les lettres de Marie de Médicis. Tel qu'il est, son livre apporte un contingent précieux de renseignements pour une enquête sur les causes de la mésintelligence des deux époux, la responsabilité de chacun, l'influence que les désordres privés du roi purent avoir sur sa politique. C'est là le véritable service qu'il rendra à l'histoire. Quant aux chapitres consacrés à la conspiration de Biron et à celle d'Entragues, ils n'apprendront presque rien à ceux qui connaissent l'ouvrage de Philippson, et l'on y remarque au contraire des lacunes qui nous privent de l'explication de certains incidents. Ainsi M. Z. ne dit pas que l'emprisonnement de Renazé, secrétaire de La Fin, fut ce qui décida celui-ci à livrer au roi la correspondance de Biron et du duc de Savoie. On ne voit pas non plus dans le livre de M. Z. pourquoi le baron de Luz remplace La Fin dans la confiance des conjurés. A ce que nous savions déjà de l'affaire de Biron les relations du résident toscan n'ajoutent que deux choses : l'existence d'une convention conclue au commencement de 1602 avec le but de tuer le roi et le dauphin (p. 138), et un récit de l'arrestation de Biron et du comte d'Auvergne. Mais la réalité d'une convention d'une telle gravité ne peut être admise sur la foi d'un témoignage dont nous ignorons la valeur, puisque M. Z. n'en a pas fait connaître les termes. Le récit de l'arrestation est précieux, mais est-il écrit par un témoin oculaire? C'est ce que M. Z. néglige de nous dire. Il serait important de le savoir pour choisir entre la version de l'ambassadeur florentin et celle de l'ambassadeur du duc de Savoie[1] là où ces deux versions diffèrent. On les comparera aussi avec fruit en ce qui touche le procès et l'exécution; ici elles ne se contredisent pas, elles se complètent.

Rien n'autorise à considérer Henriette d'Entragues comme la complice de Biron, et M. Z., qui s'est tenu ailleurs sur une sage réserve à cet égard, a eu tort d'affirmer cette complicité p. 120. Au contraire, la part que la marquise prit à la conspiration de son frère et de son père n'est pas douteuse, mais sa participation, aussi bien que les vrais desseins des conjurés, sont enveloppés d'une obscurité que les dépêches de l'ambassadeur florentin ne réussissent pas à dissiper. L'histoire n'est pas sur ce point mieux fixée que le Parlement qui ordonna que la marquise serait tenue en surveillance jusqu'à plus ample informé. Quoi qu'en dise M. Z., Henri IV ne montra pas de faiblesse et de partialité dans cette circonstance, pas plus qu'il n'en avait montré après la découverte du complot de Biron. En frappant Biron, le roi enlevait à la conspiration son caractère menaçant et il n'avait pas de raison pour y impliquer la marquise, alors qu'il usait d'indulgence envers le comte d'Auvergne, le duc d'Épernon, etc. Plus tard il put encore se montrer indulgent pour d'Entragues et Henriette sans compromettre la sûreté de l'État et, s'il fit mettre le comte d'Auvergne à la Bastille, ce fut plutôt pour lui faire expier

1. Nous la publierons dans le prochain numéro.

ses trahisons répétées que pour se débarrasser d'un adversaire que sa lâcheté rendait impuissant. Gardons-nous de mettre sur la même ligne une conspiration à laquelle la réputation et la situation de Biron donnaient une gravité réelle, et des intrigues qui, avec des chefs aussi discrédités ou insignifiants, ne pouvaient être redoutables. L'indulgence de Henri IV pour la marquise peut donc s'expliquer autrement que par sa faiblesse pour elle, et si l'on veut apprécier d'une façon générale la conduite de Henri IV envers sa femme et sa maîtresse, telle qu'elle est présentée dans ce livre, on ne la trouvera pas plus indélicate et on la trouvera moins scandaleuse, moins dommageable à l'État que celle de deux de ses successeurs.

Nous terminerons par quelques rectifications de détails. C'est à Usson et non à Agen que Marguerite de Valois passa les dix-huit ans qui précédèrent son arrivée à Paris en 1605 (p. 1). Parlant de ce voyage (p. 23), M. Z. aurait dû dire que la première femme de Henri IV était venue pour mettre le roi au courant des menées dont le Périgord, le Limousin, le Quercy et l'Agenais étaient le théâtre (Philippson, 2e part., p. 246). — M. Z. se trompe d'un an sur la date de la mort de Gabrielle d'Estrées. La duchesse de Beaufort mourut dans la nuit du 9 au 10 avril 1599, et il n'est plus permis de douter des causes parfaitement naturelles de sa mort après la démonstration presque surabondante de M. Loiseleur *(Problèmes historiques)*. — M. Z. admire beaucoup (p. 112) une prétendue lettre de Henri IV à Marie de Médicis sur Plutarque qui est l'œuvre d'un faussaire, bien que M. Berger de Xivrey n'ait pas hésité à l'admettre dans son recueil (V, 463). — La relation de la naissance du dauphin, que M. Z. semble attribuer à Héroard, sur la foi de M. A. Baschet, a bien été écrite par Louise Bourgeois, sous le nom de laquelle elle est publiée dans la collection Michaud et Poujoulat. Il faut ne l'avoir pas lue pour en faire l'œuvre d'Héroard. — Pourquoi voir une allusion au comte d'Auvergne dans le passage d'une lettre de Henri IV à Biron, cité p. 144, et ne pas entendre ces mots au sens propre? — Le comte Martinengo n'était pas un général piémontais au service de Venise *(ibid.)*; c'était un ministre du duc de Savoie qui accepta de l'argent de Henri IV pour le tenir au courant des menées de Biron (Philippson, I, 219; *Lettres missives*, V, 574, 615, 624).

Nous finirons par une critique plus grave, parce qu'elle met en jeu l'autorité d'une des sources historiques jusqu'ici les plus respectées et les plus exploitées. Les *Économies d'État* de Sully sont peut-être le document auquel M. Z. a eu le plus souvent recours pour contrôler et compléter les dépêches des résidents florentins. Ignore-t-il les raisons très-fortes qu'on a fait valoir contre leur véracité? Il est au moins deux points sur lesquels la confiance de M. Z. dans les *Économies royales* ne se trouve pas justifiée. Il accepte la façon dont Sully a raconté sa querelle avec le comte de Soissons *(Économies royales*, I, 512-514). Or l'exactitude de ce récit est infirmée dans une certaine mesure par une lettre de Henri IV au comte *(Lettres miss.*, VI, 157). On voit par cette

lettre que celui-ci porta plainte au roi contre Sully non pas de vive voix, mais par écrit. La conversation de Henri IV et du comte a donc été inventée par le surintendant. Si l'on s'en rapporte à un récit de la querelle écrit au moment même par une personne qui y fut mêlée comme négociateur (Supplément de Pierre de l'Estoile, Petitot, XLVII, p. 399 et suiv.), les propos attribués à Sully ne paraissent pas avoir été provoqués par la concession d'une taxe que le comte aurait obtenue du roi. Sully a altéré la vérité d'une façon plus grave encore dans son récit de l'arrestation de Biron, récit dans lequel M. Z. a cru trouver la confirmation de celui du résident florentin. Sully n'apprit cette arrestation que par un billet du roi, qui lui fut apporté par Rochepot, chargé de lui donner tous les détails *(Lettres miss.,* V, 611). Il n'était donc pas à Fontainebleau. La lettre où Henri IV lui annonce l'arrivée de Biron *(Écon. roy.,* I, 396) est un faux, ses conférences avec le roi, sa conversation avec Biron n'ont jamais eu lieu et ont été imaginées par lui pour grandir son rôle.

G. F.

Milton und seine Zeit, von Alfred Stern. Theil I, Bücher 1 u. 2. Leipzig. Dunkcer u. Humblot, 1877.

Pendant les dernières années du XVIe siècle, c'est presque uniquement de l'Italie que vint l'influence extérieure qui agit sur la littérature anglaise. L'amour des belles-lettres, l'étude de l'art payen et de la beauté corporelle, le goût pour une poésie artistique, tout prit la forme de cette renaissance italienne alors en pleine fleur. Cent ans se passèrent entre le moment où l'influence nouvelle fut introduite dans le Nord par Aleander et ses derniers résultats dans les poèmes de jeunesse de Shakespeare. Mais à l'aurore du XVIIe siècle, se produisirent le déclin du goût et la chute de la domination italienne en Angleterre. Tout se préparait pour la Restauration et l'adoption de la rhétorique littéraire venue de France. Mais entre Marini et Boileau, entre le dernier des fantaisistes anglais et le premier rhéteur anglais, il y a un espace de cinquante années où Milton fut la grande figure dans la littérature du Nord, et facilement la première sans rival. Il est remarquable que Milton, placé entre l'école d'Italie et celle de France, n'appartint à aucune d'elles, mais mit à contribution toute la littérature européenne, au point où elle en était alors de son développement, en quête d'une matière qui convînt à son génie. Ses œuvres, on le sait, montrent qu'il connaissait les œuvres poétiques de chaque pays. Bembo et Naugerius eurent de l'influence sur le style de ses élégies; l'ombre de Pétrarque se projette sur ses sonnets: son Paradis Perdu contient la preuve qu'il étudiait avec amour non-seulement Du Bartas, mais les écrivains hollandais et espagnols. Milton était un des poètes les plus savants, les plus cosmopolites, et bien que cela ne porte en aucune façon

atteinte à l'originalité essentielle de son vaste génie, il est bon de ne pas l'oublier quand on veut marquer la place que Milton occupe dans l'histoire. Il reste seul, contemplant le monde des lettres, non comme ceux qui le précèdent et le suivent, emporté par un courant d'influences extérieures, mais prêt à prendre partout ce qu'il y a de bon. C'est peut-être un sentiment inconscient de cette universalité du tempérament littéraire chez Milton qui a fait de sa vie et de ses écrits un sujet d'études pour tant de critiques étrangers. Partout dans l'Europe moderne, Milton a été admiré et étudié, et l'Angleterre reçoit aujourd'hui d'Allemagne la première partie du livre qui promet d'être la meilleure histoire de Milton qu'on ait écrite jusqu'ici.

Dans une préface pleine de modestie et qui rend une justice presque excessive à ses prédécesseurs, M. Stern raconte les circonstances qui le conduisirent à publier ce volume. Quand il mit la première main à son ouvrage, le premier volume de la Vie de Milton par M. Masson, paru en 1859, était déjà fort ancien. Pendant qu'il continuait à rassembler laborieusement ses matériaux, parurent un second et un troisième volume de ce dernier ouvrage.

M. Stern reconnaît largement le service que lui ont rendu les volumes compactes de M. Masson dont le travail, devons-nous ajouter, n'est pas encore terminé. Il faut pardonner beaucoup à un ouvrage qui a occupé une vie entière et qui se distingue par beaucoup de soin et de sincérité; mais la Vie anglaise de Milton est un livre rempli des plus graves défauts. Bourrés de faits mal digérés, construits froidement et sans art, et écrits d'un style lourd et insignifiant, les volumes de M. Masson auraient pu cependant avoir une valeur durable si seulement l'auteur avait possédé le sens critique. Malheureusement, c'est de ce côté que son esprit était le moins préparé, aussi n'est-il pas douteux que sa laborieuse et exacte biographie ne soit destinée à être remplacée par l'œuvre d'un historien doué d'un meilleur goût; et, pour un grand nombre de lecteurs, elle l'est déjà par les intéressants volumes de M. Stern, dont le sens critique est délicat, bien que souvent il donne trop de valeur aux idées gauchement présentées par M. Masson. On ne doit pas croire cependant que M. Stern n'ait fait que glaner après M. Masson; au contraire il a lui-même puisé aux principales sources d'information. Dans l'été de 1871, il visita Cambridge et fouilla la précieuse collection de mss. de Milton à la bibliothèque de Trinity-College; à Oxford, il collationna à la Bodléienne la première biographie du poète par Aubrey et autres documents importants. A Londres, les registres de Stationer's Hall, les Archives, la bibliothèque archiépiscopale à Lambeth, et surtout les trésors du British Museum, lui fournirent d'intéressants documents qui, à la vérité, avaient été déjà utilisés, mais qu'il ne voulait pas étudier de seconde main. Des amis à Prague, à Zurich et à Florence l'aidèrent de leurs recherches sur la vie et les controverses de Milton.

Bien que M. Stern évite de propos délibéré ces longues digressions et

ces fastidieuses listes de noms qu'il suppose charitablement lues avec plaisir par les Anglais dans la Vie de Milton par M. Masson, il est évident que sa biographie atteindra des proportions considérables. Les deux volumes déjà parus nous conduisent à l'année 1649; un quart de siècle de la vie de Milton, si féconde en événements, reste donc à raconter. L'ordonnance du récit est très-agréable. Dans les deux premiers chapitres, il nous fait parcourir rapidement les vingt-quatre années qui s'écoulent entre la naissance de Milton (1608) et sa réception de maître ès-arts à Cambridge en 1632. La vie des étudiants à l'université est tracée avec soin et avec vivacité; on remarque surtout, à la fin du second chapitre, le résumé des tendances philosophiques et théologiques avec l'analyse de l'enseignement scolastique en faveur à Cambridge au début du règne de Charles Ier et qui, dans la génération d'étudiants qui suivit immédiatement celle de Milton, devait être remplacé par le néo-platonisme et le mysticisme enthousiaste de Henry More. Ces doctrines n'enchaînèrent pas la claire intelligence de Milton, mais la vieille phraséologie technique et la tradition de l'école ne cessèrent jamais d'infecter ses écrits.

Après avoir lancé son auteur dans la carrière intellectuelle, M. Stern s'arrête pour examiner la situation de l'Angleterre. A la question de « l'Eglise et l'Etat » est consacré un chapitre clair et savant; un autre à la « littérature poétique de l'époque ». Avec une patience infinie, il a démêlé l'écheveau de la politique religieuse qui embrouille l'histoire du règne de Charles Ier. Il n'ajoute pas beaucoup aux faits déjà connus, mais il suit rigoureusement les traces des historiens anglais. Il est même douteux si, à propos de la constitution et de l'origine réelle de la secte puritaine, il n'a pas accepté une erreur déjà condamnée, et l'on peut croire qu'il a vu dans ces premières manifestations les mêmes traits que dans leur développement final. Il n'a pas bien compris comment un homme d'Église et un homme d'État tel que Charles a pu être un puritain et cependant un conservateur en politique, et il n'explique pas comment il se fait que les écrits de cet entêté royaliste furent la lecture favorite des masses puritaines. Le tableau qu'il trace du mouvement poétique de l'époque appelle aussi plus d'une critique de détail; mais nous sommes étonnés de la large compréhension et des vastes lectures dont il témoigne. Le passage consacré à Webster a cependant peu de force, appliqué à cet auteur dramatique, et aurait été avec avantage transporté à Cyril Tourneur. Au contraire le groupe des « fils » de Ben Jonson est étudié avec une grande précision, et une place parmi eux est donnée avec raison à Thomas May, trop souvent oublié par les historiens anglais de la littérature. La description des débuts de Davenant comme continuant le drame de Shakespeare est incomplète; l'auteur ne dit rien du rôle bien plus marquant qu'il a joué en important en Angleterre les pièces oratoires du théâtre français. La première partie des « Britannia's Pastorals » par Browne fut publiée en 1613, non en 1614, et le « Inner Temple Masque » joué en 1620, non en 1615;

la dernière pièce ne fut pas imprimée avant 1772. Mais l'endroit où nous devrions le plus chicaner l'auteur, c'est celui où il glorifie Carew aux dépens de tous les autres poètes lyriques royalistes, et en particulier de Herrick. En M. Stern, Carew trouve un apologiste qui le place à la tête de tous les poètes érotiques anglais du temps. Nous différons complétement d'avis avec lui sur ce point; Carew est toujours charmant et parfois exquis, mais il manque d'originalité et de fraîcheur; ses meilleures pièces auraient pu être meilleures encore qu'elles ne sont. Herrick, au contraire, le plus parfait des poètes pour la pastorale lyrique que l'Angleterre possède, est plein de l'imagination la plus riche et la plus originale; il est en réalité, après Milton, le premier des poètes de cette époque. Nous indiquons ces petites erreurs de fait et de jugement, parce que leur minutie même contribue à rehausser le mérite éminent de l'auteur.

Après ces généralités, nous revenons à la biographie du grand poète. Un chapitre est consacré à la période de repos qu'il passa dans la retraite à Horton, et à ses travaux divers. Ce village est la scène où furent placées quelques-unes des plus délicates et des plus ravissantes descriptions poétiques qui aient été jamais écrites. Là, accompagné par le chant des rossignols, le jeune solitaire écrivit l'Allegro et Il Penseroso; c'est là que dans ses rêves innocents il composa les célestes dialogues de l'Arcades et du Comus, ces deux printemps de la poésie dont rien n'égale la limpidité, la chasteté, la fraîcheur. Nous assistons à la correspondance avec Diodati, à la composition de l'inimitable élégie de Lycidas, aux aspirations vers l'Italie, que la recherche de la beauté et l'étude des classiques développaient lentement dans l'esprit du poète. — La dernière partie renferme les années les plus intéressantes et les plus aventureuses de la vie de Milton. Nous le suivons à Paris, Gênes, Pise et Florence; nous voyons l'accueil empressé qu'il reçoit de Hugo Grotius à la cour de France, et de Jacopo Gaddi à l'Académie florentine. Plus intéressant encore est le récit de ses relations avec Galilée, dont la persécution et les admirables découvertes devaient laisser des traces profondes sur l'imagination du poète et dans son Paradis perdu. Nous poussons avec lui jusqu'à Naples, où il rend visite à Manso, et nous le suivons à son retour par Bologne et Venise, et de là en Angleterre.

Dans le second volume, nous avançons beaucoup plus lentement. Le voyage de Milton à l'étranger fit une grande impression sur son esprit et plus encore sur son caractère. Il revint avec une intelligence plus nette de l'Humanisme, de la Renaissance et de la Papauté, et ses idées sur chacun de ces objets furent définitivement arrêtées. De plus les graves questions du gouvernement civil et ecclésiastique qui occupaient tous les esprits en Angleterre, s'étaient pendant son absence avancées vers leur solution. Les neuf années qu'embrasse ce second volume sont presque entièrement occupées par la vie de Milton pendant la Révolution. Il prit, comme on sait, une part considérable à ce grand mouve-

ment, et il n'est pas facile d'écrire la vie de Milton sans parler des événements historiques d'alors. Au point de vue de la biographie et de la pure histoire littéraire, l'auteur n'a pas su se renfermer étroitement dans son sujet; sans cesse il fait des digressions, surtout dans l'histoire ecclésiastique, et Milton, pendant plusieurs pages, ne se trouve mentionné que par hasard. Nous ne sommes pas persuadés que dans un ouvrage littéraire il soit bon ni judicieux de subordonner aussi complétement l'individu à son époque; avec une pareille méthode, on perd son sujet de vue, les contours s'obscurcissent, l'attention se divise et engendre la fatigue. Nous pouvons prendre le 5e chapitre de ce second volume pour exemple de cette tendance. Dans cet exposé clair et vrai des sectes religieuses connues sous le nom de presbytériens et d'indépendants, qui eurent une grande influence durant les guerres civiles, le nom de Milton est oublié pendant 70 pages. Un plan moins ambitieux nous aurait donné une idée plus condensée du grand poète et du penseur, au lieu d'une esquisse insuffisante, parce qu'elle est trop brève, des événements les plus dramatiques de l'époque où il vécut.

M. Stern s'arrête au moment où la souveraineté de la Chambre basse est déclarée, et où Milton publie son pamphlet « du Droit des rois », par lequel il salua la chute de la monarchie. Il n'est pas facile de juger, d'après un fragment, de ce que sera l'ouvrage tout entier. La biographie de Milton dont M. Stern a commencé la publication est instructive et complète, mais sans éclatante originalité. Nous attendons avec quelque impatience pour voir comment il la finira et pour juger si, dans son résumé final du caractère et des œuvres de Milton, il ajoutera des choses vraiment nouvelles à la critique littéraire et historique.

E.-W. Gosse.

La France sous Louis XVI, par M. Alphonse Jobez, ancien représentant. — Turgot. Réformes accordées (mars 1776). — Réformes retirées (août 1776). Paris, Didier, 1 vol. 8-556 p.

L'enquête ouverte sur l'ancien régime et la révolution est loin d'être close. Après les témoignages de Tocqueville, de Michelet, de Taine (pour ne citer que les plus illustres), le public lettré, juge de ce grand procès, recueille chaque jour des dépositions nouvelles. En voici une d'un homme compétent, d'un historien qui a fait ses preuves, M. Alphonse Jobez. Le savant auteur de *la France sous Louis XV*[1] doit être compté en effet parmi les érudits qui ont le mieux approfondi l'étude de notre état politique et social antérieur à 1789. La Revue a signalé, il y a quelque temps déjà[2], l'apparition du tome premier de sa *France sous*

1. 6 vol. in-8°, Didier.
2. Livraison de mai-juin 1877.

Louis XVI. Nous ne pensons pas qu'il soit trop tard pour en rendre compte. Non seulement le sujet traité n'a pas vieilli et il paraît plutôt rajeunir depuis ces dernières années, mais le livre est de ceux qu'on met de côté après les avoir lus, pour les relire encore : c'est une œuvre consciencieuse et considérable; elle ne perd rien à être analysée de près; elle est de force à supporter la critique.

Disons tout d'abord, et pour l'acquit de notre devoir, que la forme chez M. J. ne vaut pas le fond. La lecture des journaux, des correspondances et de certains mémoires du XVIIIe siècle est une mauvaise école pour le style; le dépouillement des documents officiels est pire encore. Passe donc pour les incorrections et les négligences, les lourdeurs, les obscurités. Les fautes contre le goût sont plus graves. Entre autres phrases choquantes, il y en a trop du genre de celle-ci (p. 77) : « Turgot... sentait autour de lui cette fermentation sourde des esprits qui ressemble à la germination des plantes, et aboutit, si elle est comprimée, à un volcan. » N'insistons pas.

N'est-ce point manque de goût aussi que ces morceaux de politique contemporaine et de politique passionnée insérés dans le corps d'un récit qui, d'un bout à l'autre, devrait garder la sérénité classique de l'histoire? Assurément les opinions de l'auteur sont très-respectables, très-avouables; elles sont exprimées avec une force peu commune et un accent qui émeut. Mais pourquoi, à propos de l'état de la France en 1774 (p. 46 et suiv.), se laisser entraîner à un développement de huit pages sur le despotisme comparé de Napoléon Ier et de Napoléon III, sur la théorie parfaitement jugée des hommes providentiels, sur la prose de M. de Persigny et nos désastres de 1870? A quoi bon prendre occasion des doctrines de Malesherbes sur la censure et la diffamation pour traiter la question devenue banale de la liberté de la presse, et nous raconter, même sommairement, quel régime la presse subit sous « les Bonapartes »? *non erat hic locus*.

Ces réserves faites, nous ne saurions trop louer la science réelle, la vaste érudition de l'auteur. M. Jobez possède admirablement les sources de l'histoire du XVIIIe siècle. Il a profité des ouvrages de ses devanciers; il a lu les contemporains; il a fouillé les Archives. Il apporte ainsi un certain nombre de données nouvelles. Celles-ci, jointes aux faits déjà connus, lui ont permis de mettre en lumière des caractères et des événements qu'il éclaire d'une couleur très-riche et très-vivante. Telle est la peinture de l'administration tracassière et oppressive, des révoltes et des déchirements des Antilles françaises dans la seconde moitié du siècle (p. 381 et suiv.), tableau tiré presque en entier des Archives du ministère de la marine, et aussi triste que peu édifiant. Tel est le compte des pensions et gratifications accordées par le roi pendant l'année 1774 (p. 151 et suiv.), extrait des dossiers des Archives nationales, moins tragique assurément, mais tout aussi curieux en sa précision que le chapitre des colonies.

Une simple observation. M. J. est tellement sûr de ses connaissances,

tellement maître de son sujet qu'il néglige de citer par le menu ses autorités. Il se contente de les indiquer en bloc de temps à autre au bas des pages. Peut-être n'est-ce point assez. Le lecteur sérieux veut pouvoir contrôler pas à pas les dires d'un auteur. Il aime qu'on lui fournisse exactement, à côté de chaque assertion importante, le renvoi aux sources. Sans doute cette nomenclature minutieuse est d'un grand ennui pour l'écrivain, et elle ajoute une difficulté typographique à beaucoup d'autres ; mais cette méthode a du bon pour le public restreint qui est en état de juger sainement ou qui cherche à s'instruire ; or, c'est avant tout à ce public-là que s'adresse un livre du genre de la *France sous Louis XVI*. M. J. n'ayant rien à redouter du plus rigoureux contrôle, il lui eût été plus facile qu'à aucun autre de nous satisfaire en ce point.

Je reviens aux sources. M. J. a fait un très-grand et très-légitime usage de la Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte Mercy, que nous devons à MM. Geffroy et d'Arneth. Mais il fallait s'en tenir à cette mine inépuisable de documents originaux, et ne rien emprunter aux recueils de M. Feuillet de Conches. Je signalerai aussi des omissions. Je n'ai aperçu, parmi les écrits contemporains que cite en note M. J., ni les *Particularités sur quelques ministres des finances* de Montyon, ni les Œuvres de Sénac de Meilhan, ni les papiers de l'abbé de Véry, ni la *Chronique secrète* de l'abbé Boudeau, ni la *Correspondance littéraire secrète* dite de Métra, ni les lettres de Mlle de Lespinasse ; et, parmi les ouvrages parus de nos jours, je n'ai vu non plus ni les *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, de M. Vignon, qui renferment un grand nombre de papiers authentiques tirés des archives des Travaux publics, ni l'excellent livre de P. Clément et Alf. Lemoine sur les fermiers généraux, ni la thèse de M. d'Hugues sur l'Intendance de Turgot en Limousin, composée presque en entier d'extraits des pièces inédites conservées aux Archives départementales de la Haute-Vienne. Je conviens d'ailleurs très-volontiers que ce supplément d'informations n'aurait pas modifié sensiblement les grandes lignes et les conclusions de l'ouvrage de M. J., et je suis beaucoup moins frappé de quelques omissions, volontaires ou non, que d'un grand nombre de jugements solides et d'utiles nouveautés.

Qui dit réhabilitation dit paradoxe, ordinairement. Toutefois M. Jobez a réhabilité Maupeou, et il nous semble avoir eu raison. Maupeou vaut mieux que sa réputation. Son malheur fut d'arriver aux affaires en compagnie d'un Terray et d'un Aiguillon et sous le régime d'une Dubarry. P. 134 : « Il n'existe pas de faits précis justifiant la généralité des assertions émises contre lui. La correspondance de Mercy avec Marie-Thérèse, qui révèle avec détail les misères d'esprit, les turpitudes de la vie des courtisans et des plus hauts personnages, ne mentionne pas une seule fois Maupeou... Son existence est austère ; il n'est pas, comme La Vrillière, affiché par les scandales de sa vie, et il est facile d'apercevoir, au milieu des assertions puériles des pamphlétaires..., que le

personnage qu'ils attaquent leur inspire une sorte de crainte respectueuse... C'est le seul ministre de Louis XV qui, dans une entreprise difficile, ait montré de l'esprit de suite, de la vigueur dans l'exécution, et ait en définitive réussi dans ses desseins. Se séparer de lui était une faute, ce fut la première du règne. » Conclusion très-correcte et aussi juste que nettement exprimée.

M. Jobez s'entend en effet à apprécier les hommes. Il les connaît. Il les juge avec fermeté, avec franchise, avec indépendance. Il ne se paie ni de mots, ni de banalités. Il n'accepte qu'à bon escient les opinions reçues; il n'hésite point à les réformer dès qu'elles lui semblent mal justifiées ou contredites par les faits. Aussi est-il fort intéressant de connaître son opinion sur Turgot. Celui-ci occupe une grande place dans son livre comme dans le sous-titre qu'il lui a donné (Réformes accordées, — Réformes retirées), la meilleure place, la plus en vue.

Turgot était-il un homme d'État? — M. J. répond à cette question par une affirmation énergique, p. 112. « Homme d'État complet par ses études et ses méditations; homme d'État complet par son habileté à choisir les hommes et à les utiliser pour ses desseins, homme d'État complet par sa bienveillance envers la faiblesse humaine..., homme d'État complet, parce que, selon lui, aucune vertu ne dispense de la justice..., pénétré des abus et des crimes commis au nom de la religion, et ne méconnaissant point pour cela les bienfaits d'un culte...; incapable de faiblesse et de dissimulation, éloigné des préjugés de caste et de corps, pénétré d'une affection sincère pour ses semblables, que n'avait fait qu'affermir la vue des misères de la foule pendant sa vie d'intendant, Turgot arrivait au pouvoir... »

Avait-il prévu les difficultés de sa tâche? — P. 145 : « Sa perspicacité avait reconnu sur quelle base fragile reposait le bonheur de tout un peuple. Son inquiétude de l'avenir, sa défiance des lumières du roi et de la fermeté de sa volonté sont tracées en caractères ineffaçables dans cette lettre où il résume les conditions qu'il a posées à son acceptation du contrôle général. »

Était-ce un réformateur absolu, un économiste invinciblement attaché aux principes et les appliquant sans ménagements? — P. 90 : « Turgot entrait dans l'administration en économiste éclectique... Comme il le dit lui-même lorsqu'il conseille d'éviter les suppositions arbitraires par lesquelles on s'efforce souvent d'expliquer tous les phénomènes, et lorsqu'il prescrit « d'avoir une opinion adoptée mûrement, appuyée sur des « preuves et suivie dans ses conséquences. » Il croyait de plus que dans la réforme des abus « toutes les améliorations ont besoin d'être préparées, que les secousses trop subites sont dangereuses; mais il pensait que la modération nécessaire devait être dans l'action et non dans la spéculation. »

Les économistes (et Turgot avec eux) doivent-ils être considérés comme les ancêtres des autoritaires ou des libéraux, pour employer des expressions modernes? — P. 341 : « Les économistes, qui au début

appuyaient avec Quesnay et Mirabeau la théorie des gouvernements absolus, se dégageaient peu à peu de ce point de vue erroné... Ils étaient en germe le grand parti libéral... Conduits par l'implacable logique des faits, explorant un à un tous les anneaux de la longue chaîne d'abus avec laquelle avaient été enlacés les hommes, ils devaient forcément aboutir à la destruction de tout esclavage. Aussi étaient-ils traités d'instinct comme leurs plus redoutables adversaires par les partisans des abus. » P. 484 : Ils voulaient « les libertés publiques ».

Turgot ne s'entendait-il qu'à réformer l'administration? Ne méditait-il pas aussi des réformes politiques? — P. 473 : « Persuadé chaque jour davantage que le gouvernement de la France n'avait plus d'appui et qu'il fallait lui en donner un; convaincu : « qu'on n'était plus au temps où les voix des roturiers pouvaient n'être pas comptées », il cherchait à faire entrer le peuple sur cette scène dévastée de l'État où se montrait seul un groupe de privilégiés, dont le temps avait confondu les intérêts autrefois divisés. Sous un titre modeste[1], il préparait un mémoire destiné à faire ressortir tous les éléments dont se compose une nation, et à montrer, avec la sûreté de coup d'œil et l'instinct pratique de l'administrateur, le moyen de les utiliser tant dans leur propre intérêt que dans celui de la société qu'ils forment par leur ensemble. » P. 479 : « Dans cette organisation (des municipalités) qui superposait l'une à l'autre des assemblées délibérantes... tout était prévu avec la précision et la sagacité de l'homme d'affaires. » Si elle eût fonctionné dès 1775, « le Parlement coalisé avec le clergé et la noblesse, dans l'étrange opposition qu'il faisait à la suppression des corvées, aurait été obligé de développer ses insolents arguments devant les représentants de tous les grands et petits propriétaires. » M. J. pense enfin (p. 525) que ces institutions étaient destinées « à amener l'intervention légale des citoyens dans la gestion des affaires de l'État ».

Pourquoi Turgot est-il tombé? — Le livre tout entier de M. J. est une réponse plus ou moins directe à cette question. Il était difficile de peindre plus fortement qu'il ne l'a fait, non par des phrases, mais par des faits et des textes, d'une part, l'orgueil, l'entêtement, l'avarice, la mauvaise foi des classes privilégiées, de l'autre la faiblesse du roi. La ligue des unes, la volonté vacillante de celui-ci, telles sont, aux yeux de l'auteur, les vraies causes de la chute de Turgot. Ce n'est pas à dire qu'il considère son héros comme parfait, ni qu'il en prononce le panégyrique. « Que Turgot n'ait pas eu dans le caractère la souplesse de l'homme qui dominait le siècle, dit M. J. p. 514; qu'il ait ignoré l'art de réunir autour de lui, comme Voltaire, les esprits les plus disparates, de faire fléchir les opinions les plus opposées les unes aux autres; qu'il n'ait pas tenu assez compte des embarras d'un jeune homme, des fantaisies d'une femme vive et inconsidérée, mais susceptible de retour à la raison : cela est possible. » Quant à la part de la reine dans les

1. Il s'agit du mémoire au roi sur les municipalités.

intrigues qui amenèrent le renvoi de Turgot, M. J. l'établit plus clairement que personne. Il montre toute l'importance que Marie-Antoinette attachait à l'affaire du comte de Guines, empruntant des détails précieux à la correspondance de Vergennes conservée aux Archives nationales. Il corrobore ainsi les témoignages déjà trop clairs du comte Mercy.

Telles sont, éparses dans le volume, les réponses de M. Jobez à quelques-unes des questions que soulève l'histoire du ministère de Turgot. Qu'il nous suffise de les avoir signalées au lecteur. M. J. professe moins d'admiration pour deux hauts personnages qu'on a souvent comparés à Turgot. Nous voulons parler de Malesherbes et de Necker.

Il est délicat de toucher à Malesherbes. L'héroïsme et l'infortune de ses derniers jours l'ont sacré, pour ainsi dire, aux yeux de la postérité; il apparaît dans un lointain presque légendaire, illuminé de l'auréole du martyre. Or, personne ne songe à le dépouiller de ce nimbe glorieux, juste récompense du sage, de l'innocent, de l'homme courageux injustement sacrifié. Mais laissons là le Malesherbes de la Révolution pour ne nous occuper que du Malesherbes de l'ancien régime. Celui-ci n'était pas un héros encore, ni un saint. Était-ce un homme d'État? Était-ce un grand ministre? Non. P. 167 : « Vivant au milieu des livres, ou d'une société choisie dans laquelle il parlait de bienfaisance, de liberté, du progrès des lumières et des arts, il avait pris l'habitude de s'exalter sur ces sujets qui enivrent l'imagination, en les isolant des difficultés qu'entraîne le contact des hommes toutes les fois que de la théorie il faut passer à la pratique... C'était un rêveur séduisant dont l'esprit se détachait de la vie réelle pour se perdre dans un monde d'abstractions et dont les désirs de bien s'évanouissaient impuissants devant le moindre effort qui aurait pu les rendre utiles à ses semblables. » Tels sont en effet les deux points faibles de l'esprit et du caractère de Malesherbes. Avec une haute raison, il n'avait pas toujours l'esprit juste, il voyait mal la réalité des faits, il jugeait mal les événements. Avec une haute vertu, capable de la plus noble exaltation, il manquait de fermeté dans le caractère, il était incapable de continuité dans les efforts, de persévérance dans la lutte.

Il jugeait mal, disons-nous. Qu'on lise plutôt (p. 119) sa conversation avec Augeard et son opinion sur la destruction des parlements en 1771. On y trouvera un mélange singulier de vues exactes dans leur hardiesse et d'erreurs manifestes, de rare prévision et d'imagination pure. Il croit que la France sera ébranlée parce que Maupeou a dissous les parlements, et cependant il déclare qu'à ses yeux les parlements doivent être « de simples cours de justice provisionnées et gagées par le roi. » Il craint, il prévoit « la destruction possible de la constitution de la France et de la dynastie royale », et cependant il conseille une sorte d'appel à la nation entière. C'est lui enfin, le libéral Malesherbes, l'ami des lumières, qui se demande, à propos du droit public, s'il est réellement « intéressant pour la puissance royale et le bonheur des peuples de les

trop éclairer sur cette matière. » Comment concilier toutes ces contradictions ?

Dans ses actes, même irrésolution. Il veut et il ne veut pas. Il s'attache aux principes et il répugne à leur application. Il entre au ministère, mais à condition qu'on lui épargnera la plus grosse besogne. Il comprend, il affirme la nécessité d'introduire l'économie dans l'administration de la maison du roi, et lorsqu'il s'agit de se mettre à l'œuvre, il se récuse. P. 472 : « Il avait prévu, dit-il, que cette exécution ne commencerait qu'après sa sortie du ministère. » Il déclare qu'il n'a jamais été ni courtisan, ni écuyer, ni maître d'hôtel, ni maître de la garde-robe, voulant montrer par là combien il est peu propre à accomplir la réforme dont il reconnaît pourtant l'urgence. Un dernier trait. Malesherbes avait accepté sa part de pouvoir pour soutenir Turgot, et lorsqu'il le vit sérieusement menacé, il n'eut pas la constance d'attendre une disgrâce, il demanda instamment à se retirer.

Cette faiblesse, car c'est le mot, permet d'interpréter sainement les paroles découragées que dix-sept ans plus tard il adressait en prison à Devaines : « M. Turgot et moi, nous étions deux fort honnêtes gens, très-instruits, passionnés pour le bien; qui n'eût pensé qu'on ne pouvait mieux faire que de nous choisir? Cependant nous avons mal administré; ne connaissant les hommes que par les livres, manquant d'habileté pour les affaires, nous ne pouvions former le roi au gouvernement; nous l'avons laissé diriger par M. de Maurepas, qui a ajouté sa faiblesse à celle de son élève, et, sans le vouloir ni le prévoir, nous avons contribué à la Révolution. » Évidemment Malesherbes jugeait autrui d'après lui-même et croyant, de la meilleure foi du monde, tracer un double portrait, il ne reflétait que sa propre image. Illusion commune à de grands esprits, et des plus fins. M. Jobez relève sévèrement en quelques mots ce jugement erroné (p. 514) : « Singulière appréciation de ce rêveur, qui a oublié que Turgot avait, pendant quatorze années, continuellement gouverné des hommes, et qu'il ne s'agissait que de réaliser en grande partie, pour la France entière, les bienfaits que, pendant sa vie d'administrateur, il avait accomplis dans une province! Malesherbes pouvait soulever, dans ses conversations, d'amers souvenirs, car il avait abandonné son ami, fléchi devant la reine comme devant Maurepas, et perdu toute la fermeté du penseur et de l'écrivain, quand il s'était trouvé face à face avec les faits. »

Passons à Necker. Il ne peut s'agir, dans un volume qui ne dépasse point l'année 1776, de l'analyse ou du récit de son ministère. Mais on ne saurait séparer l'homme du ministre, et l'homme, croyons-nous, a été très-bien compris par M. Jobez. Après avoir raconté la jeunesse laborieuse, la fortune rapide du banquier génevois, il nous décrit d'après Marmontel et Morellet ce salon quelque peu froid et ennuyeux que Mme Necker avait ouvert aux gens de lettres, moins par amour des plaisirs délicats de la conversation, ou par vanité de femme savante,

que pour produire son mari dans le monde et commencer sa renommée. M. J. nous le montre (p. 216) « esprit à la fois positif et étroit, vaniteux et désintéressé », abordant l'art d'écrire et débutant, à quarante-deux ans, par cet *Éloge de Colbert* qui obtint le prix proposé par l'Académie française en 1773. Cet ouvrage, qui fit assez grand bruit, contenait d'après un bon juge, Voltaire, « autant de mauvais que de bon, autant de phrases obscures que de claires, autant de mots impropres que d'expressions justes, autant d'exagérations que de vérités. Il annonçait déjà chez Necker une hostilité calculée contre les économistes, il cachait mal le très-vif désir d'arriver à une position politique et de « disputer » suivant son expression « le char du soleil, en nouveau Phaëton qui espère éclairer le monde et non l'embraser. »

Un habile homme, le marquis de Pezai, s'offrit à point pour servir l'ambition de Necker. Masson, c'était son vrai nom, arrivait aussi de Genève ; il s'était insinué à la cour, après s'être glissé dans la noblesse ; il était devenu l'amant de Mme de Montbarrey (p. 463), et comme celle-ci était l'amie intime de Mme de Maurepas, qui gouvernait son mari, lequel gouvernait Louis XVI, Maurepas, dans un dîner, pouvait dire en riant à un étranger qui lui demandait le nom du personnage : « celui-là, c'est le roi de France. » Pezai en vint bientôt à correspondre secrètement avec Louis XVI, qui avait, comme son prédécesseur, le goût de ces petits mystères et l'instinct de la défiance. Or, Necker était l'ami de Pezai ; il l'aidait de sa bourse autant que de ses conseils ; il lui soufflait son avis sur les affaires de finances ; il lui dicta bientôt la critique détaillée des actes du ministère[1] ; il se voyait déjà sur les degrés qui menaient au Contrôle général. Il n'était pas loin de considérer Turgot comme un rival usurpant une place qu'il se croyait due.

Cependant, avec toutes ses intrigues et ses cachoteries, Necker était très-capable d'une sorte de candeur. Lorsqu'il eut écrit son traité déclamatoire *Sur la législation et le commerce des grains* qui contredisait violemment toutes les doctrines de Turgot, il vint en personne lui présenter son manuscrit, afin de savoir si l'impression en serait permise. Turgot, on ne l'ignore point, accueillit son adversaire avec une froideur dédaigneuse, ne voulut rien entendre, rien lire, et l'autorisa à imprimer tout ce que bon lui semblerait.

L'ouvrage de Necker obtint une popularité que M. Jobez estime de mauvais aloi (p. 228) : « Il fit son effet, non par des arguments sérieux qui ne s'y trouvent pas, non par une conclusion pratique du problème qu'il paraît se poser, car elle est dérisoire en comparaison des prémisses ;

1. P. 483. « Pezai communiquait les chiffres du budget à Necker, et ils faisaient ensemble la critique des opérations de Turgot, les résumant dans des mémoires qui, après avoir été donnés au roi, arrivaient à Maurepas. Souvent, Necker, enveloppé d'une ample redingote, allait attendre dans un cabriolet caché au fond d'une remise, que son protecteur fût revenu de Versailles, tant il était impatient de savoir ce qu'aurait dit Louis XVI à son mentor. »

non par le nombre des lecteurs empressés de le connaître, mais par une sorte d'idolâtrie mystérieuse qui groupe autour de certains livres les convictions d'une foule de personnes persuadées par autrui qu'il renferme la solution de leurs rêves ou les imprécations qui conviennent à leurs passions. Le *Contrat social* de Rousseau est un exemple de ce genre de succès, et de nos jours, un écrivain distingué par la forme de ses phrases, par la vigueur des formules qui rendent ses pensées, Proudhon n'a dû sa popularité qu'à une œuvre pareille. » Toutes proportions gardées (car Necker n'est en somme, ni par le talent, ni par la doctrine, un Jean-Jacques ou un Proudhon, et M. J. n'a jamais songé à exagérer à ce point son opinion), la comparaison n'est pas seulement ingénieuse, elle est juste. Necker dut sans contredit la plus belle part des applaudissements qui saluèrent son livre à ses déclamations contre les propriétaires, à ses diatribes contre les marchands de grains et contre les économistes alors au pouvoir. S'il est un fait aujourd'hui prouvé (et M. Taine en a achevé la démonstration), c'est que l'état social des dernières années de l'ancien régime était insoutenable. Une nation aigrie par la souffrance accueille toujours volontiers les traits qui visent ses maîtres; et les plaintes et les invectives sont sûrement bienvenues d'elle, parce qu'elles donnent une voix à son infortune. Necker fut sans le savoir, sans l'avoir voulu, un pamphlétaire. Turgot et les siens le crurent de mauvaise foi, car la contradiction et la lutte rendent injuste. Ils ne démêlèrent point le fonds de bonté, d'honnêteté, voire même de désintéressement qui existait chez Necker, à côté de son égoïsme vaniteux et de son ambition. Il y avait de la noblesse en cette ambition. Il voulait le bonheur du genre humain, il se croyait destiné à sauver la France. Comment? Par quels remèdes? Ceci est une autre question. Bien que M. J. n'ait pas eu à la traiter, il laisse clairement pressentir son opinion sur l'œuvre réformatrice de celui que ses partisans considéraient volontiers comme un nouveau Colbert. P. 524 : « Il ne connaît de l'organisation des gouvernements que ce qu'en peut apprendre un homme du monde dans des conversations de salon; c'est un banquier plein de probité, qui résume la science de l'homme d'État dans des questions de finance... Il a flatté un parti de prodigues, celui des Choiseuls, un homme sans consistance, Maurepas..... Comment pourra-t-il tenir tête à ces courtisans avides dont il a brigué l'appui? Comment pourra-t-il refouler le Parlement? Il n'a d'appui nulle part, il n'a pas même la conscience de son isolement. »

Necker échoua en effet. Son habileté, ses ménagements n'eurent pas plus de succès que la droiture, l'inflexibilité de Turgot. Mais qui n'eût échoué ? La monarchie était enfermée dans une impasse. Elle se trouvait placée entre deux classes inégales et ennemies. A droite les privilégiés, divisés jadis, unis aujourd'hui pour la défense des abus, Clergé, Noblesse, Parlement; à gauche la Nation souffrant des abus et frémissante. Pour réformer les abus sans s'adresser à la nation, il eût fallu convertir l'ensemble des privilégiés à la justice, ce qui était (à part de

très-honorables exceptions) la moins praticable des entreprises. Pour réformer les abus avec le concours de la nation, il eût fallu s'amender soi-même, consentir à un contrôle, partager le pouvoir avec une assemblée élective, abdiquer à moitié, ce qu'un monarque absolu ne fit jamais de plein gré [1]. Le jour où la nation eut compris clairement que les privilégiés ne voulaient pas supprimer les abus et que le roi ne le pouvait pas, elle se décida à agir ; elle était le droit, elle était le nombre, elle fit la Révolution. La question n'est pas de savoir si la Révolution pouvait être évitée, il faudrait dire comment elle aurait pu l'être, car il n'est rien de plus aisé aujourd'hui que de montrer pourquoi elle a eu lieu. Quelle que soit la thèse que M. Jobez compte soutenir dans ses prochains volumes, il sera intéressant et sûrement utile d'en connaitre le développement et d'en étudier les preuves.

P. Fongin.

Actenstücke zur Geschichte J. A. du Cros, herausgegeben von H. Bresslau. Berlin, Weidmann, 1875, brochure, 36 pages.

Joseph-Auguste du Cros, issu vraisemblablement d'une famille française, était un moine échappé du couvent ; il mena une vie aventureuse, servit successivement l'Angleterre et divers États allemands et fut mêlé aux grandes affaires de la fin du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle. M. B. se propose d'écrire la biographie de ce personnage, et, en attendant, il publie différentes pièces qui peuvent le faire connaître. Elles se rapportent surtout à son conflit avec Temple. La plus intéressante est le n° 2 du document V (p. 30). C'est un mémoire où du Cros se défend contre les ennemis qui l'accusent d'avoir servi les intérêts de la France et trahi ceux de l'Empire, et où il retrace sommairement sa carrière.

1. Voir l'opinion de Louis XVI sur les plans de réforme politique de Turgot, si modérés pourtant : « L'idée de former des états généraux perpétuels est *subversive de la monarchie*, qui n'est absolue que parce que l'autorité n'est pas partagée... La variété des ordres qui composent l'État... forme la hiérarchie de mes sujets, *sans laquelle il ne peut exister nulle part de monarchie.* » (Louis XVI peint par lui-même, p. 362. Notes de Soulavie qui eut en sa possession les pièces du cabinet du roi volées le 10 août.)

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 5e liv., 1877. — Delisle. Notice sur un livre à peintures exécuté en 1250 dans l'abbaye de Saint-Denis (ce ms., aujourd'hui à la Bibl. nat., est consacré surtout à Saint-Denis. M. D. donne à cette occasion quelques textes intéressants sur les saints honorés à Saint-Denis). — E. Berger. Annales de Lagny (ces courtes annales, qui se trouvent à Rome, Vallicellane XXI, s'étendent de 1061 à 1234, donnent la date du siége de Livry par Louis VI, et celle de la prise de Montgé par Louis VII; elles indiquent qu'il y eut au XIIe siècle une commune à Lagny).

II. — **Journal des Savants.** Oct. 1877. — Maury. Documents sur Othon de Bamberg (fin). — Bertrand. Le procès de Galilée (à propos des publications de MM. Berti et L'Epinois).

III. — **Revue de philologie.** 4e liv. 1877. — Ce numéro contient la *Revue des Revues* (année 1876), analyse sommaire de 42 recueils périodiques pour l'Allemagne, 21 pour l'Autriche-Hongrie, 5 pour la Belgique, 4 pour le Danemark, 1 pour l'Égypte, 17 pour l'Espagne, 1 pour l'Amérique, 30 pour la France, 11 pour l'Angleterre, 10 pour la Grèce, 13 pour l'Italie, 3 pour le Luxembourg et la Hollande, 4 pour la Russie, 6 pour la Suède et la Norwége, 4 pour la Suisse et 2 pour la Turquie, au point de vue de la philologie, de l'histoire, de la littérature et de l'archéologie. Deux index des matières et des auteurs rendent très-commode l'usage de ce recueil, unique dans son genre et qui rendra aux philologues et aux historiens les plus grands services.

IV. — **Revue archéologique.** Août 1877. — A. Bertrand. Numismatique de la province de Languedoc (période celtique); résumé des opinions de M. Ch. Robert (Histoire de Languedoc; édit. Privat, t. II). — A. Longnon. Solimariaca (de l'Itin. d'Antonin) n'est pas Soulosse (à 15 lieues de Toul). = Sept. 1877. Muntz. L'oratoire du pape Jean VII. = Oct. 1877. D'Arbois de Jubainville. Le druidisme irlandais (note sur les bardes, les *vates* et les druides). — Ch. Robert. Inscription de Périgueux mentionnant les *Primani*. — Homolle. Inscriptions d'Ostie. — A. Longnon. La Gaule de 511 à 561 (partages faits entre les fils et les petits-fils de Clovis; nous reviendrons sur cette étude).

V. — **Revue critique.** N° 41. *Lavoix*. Monnaies à légendes arabes, frappées en Syrie par les Croisés (Barbier de Meynard). = N° 42. *Hinstin*. De Piraeo Athenarum propugnaculo (Perrot, art. important). = N° 43. *J. Darmesteter*. Ormazd et Ahriman (Bréal; œuvre capitale). =

N° 44. *Dumont*. Essai sur l'Éphébie attique (RUELLE; long article sur cet excellent travail). — *Wegele*. Gœthe als historiker (FÉCAMP). — Acta publica, Verhandlungen u. Correspondenzen der Schlesischen Fürsten u. Stænde (pour l'année 1621). = N° 45. *Sprenger*. Die alte Geographie Arabiens (GŒRGENS; important). — *Chevalier*. Histoire de la marine française pendant la guerre d'indépendance américaine (NEUVILLE; M. N. cite des passages inédits des lettres de Sartines et du maréchal de Castries, traités trop sévèrement par M. Ch.). = N° 46. *Goudas*. Vies des héros de l'indépendance hellénique (LEGRAND). = N° 47. *A. Naville*. Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme (DECHARME; bon livre). *Bæhmer*. Regesta imperii VIII (1346-1378), éd. *Huber* (R.). — *Neymarck*. Colbert et son temps (T. DE LARROQUE; intéressant).

VI.—**Revue historique nobiliaire.** Mai-Juin.—Cte DE CHASTELLUX. La maison de la Tournelle, près d'Arluet, dans le Morvan, XIe s., 1437 (fin en juillet). — Mis DE BELLEVAL. Les lieutenants des maréchaux de France (suite; liste de 750 noms de 1758-1792). — Cte DE LUÇAY. Le comté de Clermont en Beauvoisis (suite; suite en juillet). = Juillet-Août. FINOT. Notice sur l'abbaye royale de Lons-le-Saulnier.

VII. — **Revue des documents historiques.** Juill. 1877. — Antoine de Chabannes, c^te^ de Dammartin (lettre à Louis XI du 12 nov. 1467). — Michel de l'Hospital (très-belle lettre à sa fille ponr la féliciter d'avoir échappé au massacre de la Saint-Barthélemy. On y voit que L'Hospital était alors à Vert-le-Grand et non au Vignay, comme on le dit d'ordinaire). — GRIMM (lettres intéressantes à Louise Dorothée, duchesse de Saxe-Gotha; suite en août).

VIII. — **Polybiblion.** Oct. 1877.—PROST. Table des pièces contenues dans l'histoire de Lorraine de D. Calmet (suite). = Nov. P. 455. Note piquante au sujet d'un mémoire adressé le 7 août 1696 par l'électeur Frédéric III de Brandebourg à l'empereur Léopold Ier pour le presser de reprendre Strasbourg, mémoire réimprimé en 1877 pour l'empereur Guillaume. — L'ÉPINOIS. Bibliographie de Galilée.

IX. — **Nouvelle Revue historique de droit.** Sept.-Oct. — R. DE MAULDE. Coutumes et réglements de la république d'Avignon au XIIIe s. (suite).

X. — **Chroniques du Languedoc.** 5 Oct. — Conte historique inédit, p. p. le v^te^ de Carrière (curieuse satire des mœurs de Montpellier au XVIIe siècle). — Mémoire sur le Roussillon adressé à l'intendant de Languedoc en 1673. = 20 oct. Lettres de D. Malherbe, dernier auteur de l'Hist. du Languedoc. — THÉNARD. La magistrature chez elle (affaire de Pennautier, pour qui Colbert avait eu de coupables complaisances). — La ville de Marvéjols en Gévaudan. = 5 Nov. Lettre de Montchal du 5 sept. 1587. — Mémoire de Lapérouse pour se défendre contre les accusations du comte de Grasse et acte de naissance de Lapérouse, né le 22 août 1741. — Le Vigan, ses droits, libertés et facultés en 1671.

XI. — **Revue de Champagne.** Oct. — E. DE BARTHÉLEMY. Le ma-

réchal de Tavannes. — RIOCOURT. Les actes de l'état-civil de Châlons-sur-Marne (suite). — Mémoires de Jean Foulquart (suite).

XII. — **Revue du Dauphiné.** Nov. — BRUN-DURAND. Crest. — Affiches d'une fête universitaire à l'Académie protestante de Die le 4 sept. 1615. — Petit armorial romanais (suite). — PILOT DE TORCY. Le sorcier Nobilibus (Cf. *Rev. hist.*, V, 449. Documents inédits. Texte de la condamnation).

XIII. — **Revue du Lyonnais.** Août. — VACHERON. La place Saint-Clair. = Sept. ROSTAING. Voies romaines des Ségusiaves.

XIV. — **Revue de Bretagne.** Oct. — GESLIN DE BOURGOGNE. La seigneurie de Créheren en Plouvara (Côtes-du-Nord). — PIEDERIÈRE. Les petites écoles de Bretagne avant la Révolution (prouve les soins donnés par l'Église aux écoles primaires).

XV. — **Revue de Gascogne.** Oct. — DUBORD. L'instruction publique à Gimont avant 1789. — CARSALADE DU PONT. Journal de Jean de Solle (suite). — Maintenues de noblesse (suite; cont. en nov.). — Note sur *Podium,* fief des Doucet, qui est non Pouy-Roquelaure, mais Pouy, au diocèse d'Auch, à 4 kilomètres de Lavardens. = Nov. THOLIN. Note sur deux seigneurs de Lustrac (Fouques et Naudonnet de Lustrac, XIVe et XVe siècles). — GAUBIN. La Devèze (suite; période révolutionnaire; curieux).

XVI. — **Revue de Géographie.** Nov. — DRAPEYRON. Le réseau dynastique (suite; cont. en déc.).

XVII. — **Revue politique et littéraire.** 18 Août. — ROCQUAIN. Le Parlement Maupeou. = 6 Oct. Conversation de M. Thiers avec M. Senior (le prince Louis-Napoléon; suite le 17 nov. sur la chute de Louis-Philippe; récits très-curieux). = 20 Oct. DELABROUSSE. La responsabilité criminelle des ministres (étude d'histoire parlementaire intéressante). = 3 Nov. DEBERLE. La Suède en 1772 (récit du coup d'État absolutiste de Gustave III, du 19 août 1772). = 10 Nov. R. ROZIÈRE. Les cathédrales gothiques (article intéressant et piquant). — La légende de Magenta (ce travail très-concluant, complété par un second article du 1er décembre, détruit entièrement la légende d'après laquelle une initiative spontanée du maréchal de Mac-Mahon aurait décidé le gain de la bataille de Magenta, tandis qu'en réalité le mouvement sur Magenta avait été ordonné dès la veille et fut assez mal exécuté). = 24 Nov. GAZIER. Pascal et Mlle de Roannez (prouve par des documents inédits que Mlle de Roannez ne connaissait pas Pascal quand elle résolut de se faire religieuse et qu'il ne fut jamais amoureux d'elle).

XVIII. — **Revue des Deux-Mondes.** 15 Oct. — GEFFROY. Le dessèchement du lac Fucin. = 1er Nov. 77. MAZADE. Le comte de Serre (suite le 15). — SAINT-RENÉ TAILLANDIER. Souvenirs du conseiller de la reine Victoria. IX. La révolution de 48 (art. du plus haut intérêt où la sagacité prophétique de Stockmar est mise en lumière; les jugements sur la

politique de Guizot et le caractère de Robert Peel sont remarquables. = 15 Nov. Boissier. La villa d'Hadrien. — Laugel. Le duel de Marie de Médicis et de Richelieu. — Lettres de M. Maximilien Deloche et de M. Réville sur le druidisme et sur l'armée gauloise (sur le premier point l'opinion de M. R., qui croit le druidisme autochthone en Gaule et non importé de Grande-Bretagne, nous paraît soutenable; mais sur le second, c'est-à-dire sur les contingents fournis par les peuplades gauloises à l'armée de secours d'Alésia, M. D. a absolument raison. M. R. a pris pour le contingent collectif de plusieurs peuples le contingent que devait fournir chacun d'eux).

XIX. — **Le Correspondant.** 10 Oct. — Du Baillon. Le chêne royal. Charles II après la bataille de Worcester (récit pittoresque, tiré en grande partie des mémoires inédits du P. Cyprien de Gamaches). = 25 Oct. Lort-Sérignan. Mon voyage à Gand en 1815 (curieux et vivant récit fait par un des chevau-légers qui accompagnèrent Louis XVIII dans sa fuite; à comparer avec les récits de Sismondi que nous avons publiés). = 10 Nov. Dantier. La grande comtesse Mathilde (travail superficiel et confus). = 25 Nov. G. d'Avenel. Les évêques de Paris, depuis saint Denys jusqu'à nos jours (art. prodigieux. Saint Germain fonde l'Université de Paris, saint Landri forme le premier code français! etc.).

XX. — **La Philosophie positive.** Nov.-Déc. — Dubost. Danton et la politique contemporaine. — Stupuy. Turgot était-il un homme d'État? (réfutation de M. Fustel de Coulanges qui a refusé ce titre à Turgot parce qu'il lui a manqué un mérite essentiel : *le succès).*

XXI. — **Revue chrétienne.** Nov. — Cadène. Coligny.

XXII. — **Journal officiel.** 21 et 22 Sept., 18 et 22 Oct. et 4 Nov. 1877. L'administration de l'Opéra (1783-1786) (intéressant). = 30 Sept. et 25 Oct. Regnaud. Le comte de Serre. = 23 Oct. Baudrillart. L'altération des mœurs publiques par les jouissances privées. = 14 Nov. et 2 Déc. Drumont. La construction du premier Hôtel-de-Ville à Paris (1533-34).

XXIII. — **Revue de France.** 1er Oct. — Nisard. Documents inédits sur une correspondance chiffrée entre Élisabeth Farnèse, reine d'Espagne, et don Philippe son fils, duc de Parme, 1741-1765 (fin le 15; assez curieux, mais ne renferme aucun fait historique important). — O. Noel. Étude historique sur le commerce extérieur de la France depuis la Révolution (fin le 15). — G. de la Landelle. Histoire du trois-ponts l'*Océan* (fin). — Memor. Vienne en 1864. = 15 Nov. Walsh. Souvenirs de trois quarts de siècle (suite). = 1er Déc. Asse. Jean Du Casse. [La *Revue de France* passe entre les mains de M. Dalloz et va prendre probablement un caractère plus spécialement littéraire.]

XXIV. — **Le Spectateur militaire.** Oct. — Nemo. La Russie dans l'Asie centrale; expédition contre Khiva, 1873 (suite; cont. en Nov.).

— Lort-Sérignan. Guillaume III (suite). — Du Casse. Un incident diplomatique (curieuse affaire qui jette un jour singulier sur la diplomatie impériale et sur le gouvernement des Bourbons de Naples. = Nov. Hardy. Un général de Sambre-et-Meuse (notice sur le général Hardy qui servit sous Hoche et Moreau et mémoires sur l'armée du Rhin en 1795 et 1796). — Poullet. La campagne de l'Est (suite; travail écrasant pour le général Bourbaki, M. Leperche et M. Perrot, le rapporteur de l'Assemblée nationale).

XXV. — **Bulletin de la Réunion des Officiers.** 24 Nov. 1877. — Étude tactique de la campagne de 1805.

XXVI. — **Bulletin de la Société du Protestantisme français.** 15 Oct. — Bonnet. Jean Macard (suite). — Arnaud. Un embarquement de réfugiés français à Yverdon en 1752. — Récit de la captivité de Jeanne Faisses et de son arrivée à Lausanne le 28 août 1687. — Lettre d'Éléonore de Watteville au maréchal de Richelieu, gouverneur du Languedoc (1752; protestation éloquente contre les violences dont les protestants étaient l'objet).

XXVII. — **Académie des inscriptions.** — *Séances.* Le 5 oct., le 2 et le 9 nov. Lecture de la suite du travail de M. Tissot sur la géographie de la province proconsulaire d'Afrique. — Le 12 oct. M. P. Paris lit un travail sur la *Chanson d'Antioche,* à propos de la thèse de M. Pigeonneau, où il réfute l'opinion d'après laquelle ce poème serait composé d'après Albert d'Aix et d'autres sources latines. Il y voit l'œuvre d'un témoin oculaire, ce qui est peut-être une conclusion un peu aventurée. — Le 2 novembre, le Dr Lagneau lit un travail qui prouve que tous les peuples barbares de l'Europe employaient des flèches empoisonnées. — Le 9 nov. M. Delisle lit une notice sur un ms. des *Grandes Chroniques de France,* conservé au British Museum, 6, G, VI, fonds du roi, du XIVe siècle, orné de peintures, s'étendant jusqu'à la mort de saint Louis, chargé de notes marginales tirées du ms. 5925 de la Bibl. nat. de Paris, et qui sont probablement l'œuvre de Pierre d'Ormesson ou d'un de ses collaborateurs. Le 20e livre est une version française de la *Vie de saint Louis,* p. Guill. de Nangis. = *Comptes-rendus.* Delisle. Note sur un ms. d'Épinal (no 68, contient une lettre de l'évêque Maxime de Turin à Théophile, patriarche d'Alexandrie, sur les invasions des barbares, v. 405). — Germain. Lettre inédite de Manuel de Fiesque (cf. *Revue hist.*, V, 451-52).

XXVIII. — **Académie des sciences morales et politiques.** *Séances.* — Le 13 octobre M. Vuitry résume ses précédentes *Études sur les finances de la monarchie féodale* (voy. le Bulletin). — Les 13 et 29 oct. et 1er déc. B. Zeller, dans son mémoire sur la *Dernière armée du duc de Luynes,* analyse les préliminaires de la guerre contre les protestants et le lave des reproches d'incapacité et de lâcheté qui lui furent adressés à l'occasion de l'échec du roi devant Montauban. — Les 3 et 10 nov. M. Rocquain lit un [illegible] tions qui suivirent en France

le ministère du duc de Fleury et les préludes du mouvement révolutionnaire sous Louis XV. = *Comptes-rendus*. Sept.-Oct. GIRAUD. Les nouveaux bronzes d'Osuna (fin; la police des constructions, les établissements dangereux, les chemins et cours d'eau, comptes à rendre par les délégués, les comptables, les *possessiones* coloniales). — LENORMANT. Origines de la monnaie dans l'antiquité (la lettre de change chez les Assyriens; la première monnaie d'or a été fabriquée par les rois de Lydie, et la première monnaie d'argent à Égine par les ordres de Phidon). — G. PICOT. Le Procès d'Olivier le Daim (d'après les registres criminels du Parlement de Paris; étude d'un vif intérêt qui détruit la légende romanesque d'après laquelle Olivier, après avoir fait assassiner un gentilhomme dont il avait promis l'élargissement à sa femme au prix de son déshonneur, aurait été arrêté au milieu d'un soulèvement populaire provoqué par ce crime). — VUITRY. Guerre des Albigeois et réunion à la couronne du Languedoc et de la Champagne. — ARMINGAUD. La maison de Savoie et les Archives de Turin (politique de Charles-Emmanuel avec Henri III, Henri IV et Philippe II). = Nov. NAUDET. État des personnes et des peuples sous l'empire romain. — Analyse par M. Giraud du remarquable livre de M. Gachard sur Rubens diplomate. Il soutint le parti de Marie de Médicis et de Gaston d'Orléans contre Richelieu.

XXIX. — **Annuaire de l'Association pour les études grecques.** 1876. — FOUCART. La tribu Προεδρεύουσα (on doit lire: Προεδρεύουσα). — MASPÉRO. Fragment d'un commentaire sur le second livre d'Hérodote (II, 78, sur les images de la mort qu'on faisait figurer dans les festins; II, 102, sur le nom de Sesostris). — M. G. d'Eichthal a fait tirer à part une intéressante notice, lue le 15 juillet 1877, sur la fondation et les dix premières années de l'Association.

XXX. — **Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.** 3e fasc., 1877. — BARBIER. Inventaire des pièces manuscrites relatives au procès d'Urbain Grandier, conservées à la Bibl. publique de Poitiers.

XXXI. — **Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine.** 3e série, t. IV. — RENAUD. Les doulces procedures de l'occupation. Épisodes de la guerre de Trente-Ans (exactions du maréchal de la Force en Lorraine, 1657-1661). — HYVER. La Faculté de médecine de Pont-à-Mousson. — Opinions de D. Calmet sur l'emprisonnement de Ferry III (travail consciencieux mais un peu confus sur Ferry III et la famille des Armoises et de Tillon, suivi d'un catalogue des actes de Ferry III. M. L. aurait pu nier plus catégoriquement qu'il ne fait la réalité de l'emprisonnement de Ferry III.)

XXXII. — **Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.** 3e série, vol. IX. — VASSEUR. Le martyrologe de la Charité de Tourgéville (XVIIe s.). — LE HÉRICHER. Les Scandinaves en Normandie (travail intéressant, d'une érudition réelle, mais trop peu critique).

— GUILLOUARD. Étude sur la condition des lépreux au moyen âge (bon résumé de la question au point de vue juridique). — ROBILLARD DE BEAUREPAIRE. Thomas Le Roy (moine du Mont-Saint-Michel, du 29 nov. 1646 au 24 juill. 1648, mort le 22 juillet 1682, auteur des *Curieuses recherches du Mont-Saint-Michel* que M. de B. publie dans le présent volume; l'appendice contient des extraits d'une histoire du Mont-Saint-Michel conservée à Paris. Bibl. nat., lat. 13,818; et une Histoire de l'apparition de saint Michel au Mont-Tombe, par D. Hugues.

XXXIII. — **Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.** 1877, 1re série. — QUANTIN. Catalogue des ouvrages de la section départementale de la Bibl. d'Auxerre. — CHALLE. Gy-l'Évêque.

XXXIV. — **Société des Sciences et Arts de Vitry-le-Français.** 1876. *Mémoires.* — PERGANT. Aulnay l'Aitre. — LEGRAND. L'Ancienne coutume de Vitry-en-Perthois.

XXXV. — **Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.** 3e fasc., 1877. — BARBIER DE MONTAUT. Explication de quelques termes de l'Inventaire de Montpezat, 1436 (publ. dans la *Revue des Soc. sav.*, VIe série, t. III, p. 356-581). — GUIRONDET. Les Croisés de Saint-Antonin (fin; Bernard de Castanet, Pierre de Valette, Fortuné de Valette, N. de Castanet).

XXXVI. — **Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne.** T. I. Année 1876-77. — CAUVET. Du mariage des serfs (étude intéressante. M. C. analyse deux traités de parcours passés l'un entre le vicomte de Narbonne et ses feudataires, l'autre entre le chapitre de Saint-Just et celui de Saint-Paul, traités qui permettaient à leurs serfs de se marier sans recourir à leur consentement). — MOUYNÈS. Cartulaire de Fontjoncouse (très-précieux pour l'histoire de la féodalité; 44 titres sont publiés par M. M. dont 5 d'après l'*Hist. du Languedoc* et 39 inédits d'après le ms. qui est aux Archives de l'Aude. Il donne d'après un inventaire de 1639 l'analyse de 48 titres perdus). — CAUVET. Étude sur l'établissement des Espagnols dans la Septimanie aux VIIIe et IXe siècles et sur la fondation de Fontjoncouse (soutient l'identité du *Vice dominus* et du *Vice comes* à Narbonne, en 834, et maintient qu'il y eut à Narbonne cinq comtes sous Charlemagne et Louis le Pieux, et non trois, comme le dit M. Molinier dans la nouvelle édition de D. Vaissète (I, 304); pour Adhémar il peut bien avoir raison, mais Liebulf paraît être un *missus dominicus,* non un comte particulier de Narbonne). [C'est à l'initiative de M. Cauvet, avocat à Narbonne, que l'on doit les nombreux travaux historiques qui ont été entrepris dans cette ville depuis une dizaine d'années. L'archiviste de l'Aude, M. Mouynès, lui prêta un énergique concours et le Conseil municipal fit généreusement tous les sacrifices pour imprimer l'*Inventaire des Archives de l'Aude,* dont le 5e vol. in-4° va bientôt paraître. La Société archéologique, aidée par des souscriptions individuelles, commence la publication d'un *Bul-*

letin in-8° qui paraît conçu sur un plan excellent : concentrer les efforts sur des études et des publications de textes relatives au Narbonnais. Les textes seront ensuites reproduits avec d'autres en in-4° de manière à former un *Cartulaire de Narbonne*. M. Cauvet prépare en outre la publication des Archives des *Hospitaliers de Saint-Jean* qui avaient une commanderie à Narbonne. Nous espérons que la Commission archéologique de Narbonne, qui comprend si bien les devoirs qui incombent à une Société savante, trouvera ainsi que MM. Cauvet et Mouynès les encouragements auxquels elle a droit, tant auprès du Ministère de l'instruction publique qu'auprès du Comité qui chaque année juge les travaux de nos Sociétés provinciales.]

XXXVII. — **Revue d'Alsace.** Oct.-Déc. 77. — TUEFFERD. La Décapole alsacienne (confédération de dix villes impériales d'Alsace constituée par Charles IV le 28 août 1354 sous la protection du *Landvogt* impérial). — MOSSMANN. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente-Ans (suite; 1633-1634. Les Suédois à Colmar, siége de Brisach). — FISCHER. Histoire de l'ancien comté de Saarwerden et de la prévôté de Herbitzheim (suite; cet art. est consacré à l'histoire de l'abbaye de Herbitzheim). — BARTH. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg (suite). = Nous apprenons dans le Bull. bibliographique que M. Dinago a commencé la publication des manuscrits de D. Calmet, conservés à Saint-Dié. On y trouve l'histoire des abbayes de Senones et de Münster.

XXXVIII. — **Historische Zeitschrift.** II° vol. 3° fasc., 1877. — SYBEL. Le Conseil d'Empire autrichien (Staatsconferenz) de 1836 (intéressante exposition des différends entre Kolowrat et Metternich qui se terminèrent le 6 décembre 1836 par l'organisation d'un conseil chargé de diriger la politique autrichienne, où Metternich avait la haute main, où Kolowrat était réduit à s'occuper des finances et où l'archiduc Louis siégeait, mais annulé). — BEER. L'envoi de Thugut au quartier général prussien et la paix de Teschen (important travail composé d'après les pièces des Archives de Vienne et de Berlin). — Nous notons dans les comptes-rendus : Weingarten, *Der Ursprung des Mœnchthums im nachconstantinischen Zeitalter;* — Schlesinger, *Stadtbuch von Brüx bis z. J.* 1526; — Pailler, *Jodok Stülz, Prælat v. S. Florian;* — Grossmann, *Die Amsterdamer Bœrse vor zweihundert Jahren* (1672-73); — une série d'art. de M. Meyer de Knonau sur les publications relatives à l'histoire suisse; — une série d'art. de M. Liske sur les publications relatives à l'histoire de Pologne; — Flach, *Die Kaiserin Eudocia Macrembolitissa* (1059-1071); — Schmeidler, *Geschichte des Kœnigreiches Griechenland;* — Jung, *Die Anfænge der Romænen;* — le 2° vol. des *Geschichts-Blætter für Stadt u. Land Magdeburg;* — Schuler von Libloy, *Aus der Türken u. Jesuitenzeit vor u. nach den J.* 1600.

XXXIX. — **Anzeiger für Kunde d. d. Vorzeit.** Sept. 1877. — UIBELEISEN. Anciens noms allemands dans la Lorraine française. — W. VON LUTZELBOURG. Note sur une inscription du château d'Ebernburg qui semble prouver que Jean Schweikard de Sickingen et sa femme vivaient encore en 1592. = Nov. VOGT. Relations de la bat. de Pavie, 1525 (trois lettres adressées aux ducs de Bavière, conservées aux Archives de Munich).

XL. — **Gœtingische gelehrte Anzeigen.** N° 44. — Geschichte Griechenlands, par G. Fr. *Hertzberg* (analyse détaillée du 3e vol. par l'auteur lui-même). = N° 46. Bonifacii Basiliique Amerbachiorum et Varnbueleri epistolae mutuae (L. GEIGER. Utile contribution à l'histoire de l'humanisme et en particulier de l'Université de Tubingue au XVIe s.). = N° 48. Scritti editi e inediti di G. Capponi, publ. par M. TABARRINI (REUMONT : le 1er vol. contient les écrits déjà publiés; le second les fragments inédits; parmi ceux-ci, le morceau capital est une partie de l'introduction à une histoire du grand-duc Léopold Ier, à laquelle Capponi travailla pendant cinq ans, de 1829 à 1834). — SAUERLAND. Die Immunitæt von Metz von ihren Anfængen bis zum Ende d. XI. Jahrh. (BERNHEIM, ouvrage fait avec beaucoup de critique).

XLI. — **Jenaer Literaturzeitung.** N° 40. — *Hertzberg,* Geschichte Griechenlands seit dem Absterben des Antiken Lebens. Th. II, 1204-1470 (HIRSCH; excellent livre.) — *Hopf,* Bonifaz v. Montferrat (ID.; conférence, publ. avec des notes, p. M. Streit). — *Dobel,* Memmingen im Reformationszeitalter (PRESSEL). — *Prækl,* Waldstein, Herzogs von Friedland letzte Jahre (ID.) — *Villari,* Macchiavelli (KUGLER; important). = N° 41. *Seinecke,* Geschichte des Volks Israel, I. Bd. (STADE; sans critique). = N° 44. Corpus reformatorum, vol. XLIV, XLV (GASS). — Long et intéressant article de M. Stark sur les trente-trois livres et brochures auxquelles les fouilles de M. Schliemann à Troie ont donné naissance. — Corpus inscriptionum latinarum, vol. VI (BÜCHELER; ce vol. publ. p. MM. Bormann et Henzen est consacré à Rome.) = N° 45. *Harttung.* Norwegen und die deutschen Seestædte bis zum Schlusse des XIII Jahrh. (MAURER; peu satisfaisant). = N° 46. *Wittmann.* Die Pfalzgrafen von Bayern (RIEZLER; M. W. a tort de ne pas faire remonter à Charlemagne l'origine des comtes palatins, et de contester l'authenticité des attaques d'Otton de Freising contre les Wittelsbach.) — *Nitti.* Machiavelli, I vol. (BERNHARDI). — *Grote.* Stammtafeln (ID.; bon livre). = N° 47. BRUGSCH. Geschichte Aegyptens unter den Pharaonen, Bd. I (EISENLOHR).

XLII. — **Zeitschrift für Kirchengeschichte.** 2e liv. — NŒSGEN. La position d'Hégésippe dans l'Église. — MEHLHORN. La doctrine de la liberté humaine d'après le περὶ ἀρχῶν d'Origène. — GASS. La question de l'origine du monachisme. — HERTZBERG. Observations sur la conservation de la nationalité grecque par l'Église grecque. — *Analectes. Zahn.* Existence, au XVIe siècle, du texte grec d'Irénée et du texte entier

d'Hégésippe. — *Harnack*. Un passage de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe (IV, 15, 37). — *Waltz*. Sur deux manuscrits importants de la Bibliothèque municipale de Riga. — *Waltz*. Epistolae Reformatorum. II. — *Meyer*. Extrait de la correspondance de Melanchthon et du margrave Jean de Brandebourg.

XLIII. — **Deutsche Rundschau.** Nov. 1877. — HIRSCHFELD. Olympia (article remarquable sur les fouilles d'Olympie). = Déc. FRIEDLÆNDER. La Gaule sous les Romains (article superficiel qui a pour conclusion peu neuve que ce qui distingue le caractère des Français d'aujourd'hui comme celui des Celtes du temps de César c'est l'amour de la gloire, la passion pour l'art oratoire et le fanatisme clérical! ou pour parler comme M. F. *Die Erfucht vor den Druiden!)* — HILLEBRAND. M. Thiers (l'article le plus approfondi qui, à notre connaissance, ait encore été publié sur M. Thiers).

XLIV. — **Magazin für die Literatur des Auslandes.** N° 40. — ELKAU. Bacon in Essex. — KATSCHER. L'Histoire des Serbes de *Kallay Béni* (Pesth, 1877; bon ouvrage. Celui de M. H. Thiers est superficiel). — G. H. Les Allemands à Moscou aux XVIe et XVIIe siècles (à propos de l'hist. des *Communautés évangéliques* à Moscou de *Fechner*. Moscou, 1876). = N° 43. L'ouvrage de *Schiaparelli* sur la religion des anciens Égyptiens (del sentimento religioso degli antichi Egiziani secondo i monumenti. Turin, 1877). = N° 44. HERRIG. L'époque d'Homère par *Gladstone* (plein d'hypothèses). = N° 47. BERNHARDI. L'Histoire de Florence de *Perrens* (art. favorable, très-intéressant). = N° 49. SCARTAZZINI. Les récents travaux allemands sur Pompéi. [Le *Magazin*, dirigé par M. Homberger, est devenu un des recueils périodiques les plus intéressants et les plus remarquables au point de vue littéraire que possède l'Allemagne.]

XLV. — **Russische Revue.** — La *R. R.* a publié un utile catalogue des matières contenues dans les 19 vol. de l'*Archiv der Kaiserlich Russischen historichen Gesellschaft* et les 16 vol. de *Materialien*, publiés par la Commission pour la publication de documents créée auprès des archives de Moscou par le ministère des affaires étrangères. Ces publications se trouvent chez C. Rœttger à Saint-Pétersbourg. = N° 10. H. Les Archives en Russie (détails intéressants tirés d'un article du *Magazin fur Staatswissenschaften*, par M. Kalatschow, qui vient de fonder à Saint-Pétersbourg un *Archeologisches Institut*. — Les premiers jours du gouvernement de Nicolas (Lettres de M. de Rosenzweig, ambassadeur de Saxe à Saint-Pétersbourg; traitent surtout de la conspiration des Décembristes). = N° 11. BIENEMANN. Rôle de Riga dans la dissolution de l'État fondé en Livonie par l'Ordre teutonique, 1561 (travail approfondi d'après les documents publiés par M. B. lui-même dans ses *Briefe u. Urkunden zur Geschichte Livlands in den Jahren* 1558-1562).

XLVI. — **The Athenaeum.** 6 Oct. — Great Campaigns, by *C. Adams*, ed. by *C. Cooper King* (études militaires remarquables sur les guerres de 1796 à 1870). — The Council Book of the Corporation of the city of

Cork from 1609 to 1643 and from 1690 to 1800, ed. by *R. Caulfield* (très-importante contribution à l'histoire de l'Irlande surtout au XVIIe siècle). = 27 oct. BIRCH. L'Aiguille de Cléopâtre (notice de ce beau monument de Touthmès III, tombé au fond de la mer pendant son transport en Angleterre! cf. 3 nov.) = 3 Nov. A young squire of the XVII cent. from the Papers of Ch. Jeaffreson, 1676-1680, 2 vol. (livre charmant et intéressant pour l'histoire des mœurs). — *G.-C. Ewald.* Sir Robert Walpole (mauvais remaniement de la biographie de Coxe, cf. *Academy*, 24 nov.). = 24 nov. London in the Jacobite times, by *Doran* (livre amusant). — The Personal Government of Charles Ier, by *Gardiner* (ouvrage de premier ordre, trop indulgent pour Charles Ier).

XLVII. — **The Academy.** 6 oct. — Calendar of state papers of the reign of Elisabeth, ed. by A. *Crosby* (CREIGHTON, traité des années 1572-74, lettres importantes relatives à Marie Stuart, aux derniers temps de la vie de Charles IX, aux affaires des Pays-Bas). — BOSCAWEN. Les légendes babyloniennes sur la création. = 13 Oct. Henriette-Marie de France, par M. *du Baillon* (GARDINER, très-médiocre, l'auteur ignore l'histoire d'Angleterre). —*Brady.* The episcopal succession in England, Scotland and Ireland, 1400-1875, vol. III (POCOCK, livre utile pour l'histoire du catholicisme en Angleterre). = 20 Oct. The Towneley mss. English Jacobite Ballads, Songs et Satires, ed. by A. Grosart (COURTNEY; ces poèmes sont très-plats, mais offrent un réel intérêt historique; les notes de M. G. laissent beaucoup à désirer). = 27 Oct. Calendar of state papers and mss. relating to English affairs, existing in the Archives of Venise, vol. VI, p. 1, 1555-56, ed. by *R. Brown* (ACTON). — Die Statthalter von Aegypten zur Zeit der Chalifen v. *Wüstenfeld*, 3. Abth. von El-Mu'tazz bis El-Muktafi (S.-L. POOLE; excellent, mais les guerres y tiennent trop de place). = Calendar of State papers, Domestic series, 1651, ed. by *M.-A. Everett Green* (MASSON; capital pour l'hist. de Cromwell). = 10 Nov. *Mrs Creighton.* Sir Walter Raleigh (BROWNE; bon travail de vulgarisation). = 17 Nov. Histoire politique et diplomatique de Rubens, par *Gachard* (GARDINER, donne une foule de renseignements inédits). — Rise and growth of the anglican schisme, by Sander, cont. by Rev. Rishton, ed. and. transl. by *Lewis* (Gairdner, livre curieux mal traduit et commenté). — BOSCAWEN. Un calendrier babylonien.

XLVIII. — **Contemporary Review.** Déc. 1877. — GOLDWIN SMITH. L'Agonie de la France depuis 99 ans (analyse avec force les difficultés qui s'opposent à l'établissement d'un gouvernement libre en France).

XLIX. — **The Nineteenth Century.** Nov. — *Froude.* La vie et le temps de Thomas Becket (fin; montre comment on forma la légende de Thomas Becket, comment Henry dut faire pénitence et comment le clergé finit par acquérir les priviléges pour lesquels Thomas avait combattu). = Déc. SUMNER MAINE. Slaves du Sud et Rajpoots (intéressante comparaison entre les communautés slaves et celles de l'Inde).

L. — **The Fortnightly Review**. Nov. — SENIOR. Conversations avec M. Thiers (sur la révolution de Février; du plus vif intérêt). = Déc. SYMONDS. Florence et les Médicis.

LI. — **The Mac Millan's Magazine**. Déc. — S. EDWARDS. La période des réformes en Russie.

LII. — **Archivio storico italiano**. 5e livraison. — C. GUASTI. Les mss. Torrigiani; (suite, correspondances et traités entre le Saint-Siége, la France, la Suisse, l'Allemagne, de 1515 à 1518; mais ce qu'il y a de plus important dans cette livraison, ce sont deux lettres concernant Luther, et publiées en entier par l'éditeur : la première, du 15 octobre 1518, est adressée d'Augsbourg au duc de Saxe par le cardinal de Saint-Sixte; elle raconte les trois conférences que le cardinal eut avec Luther, et le brusque départ du moine augustin et de ses compagnons; en terminant, le cardinal demande au duc de Saxe d'envoyer le frère Martin à Rome ou de l'expulser de ses terres « postquam non vult paterna via errorem suum cognoscere et cum universali Ecclesia bene sentire ». — La seconde, datée d' « Aldenburg », 18 décembre 1518, est la réponse du duc de Saxe qui refuse poliment, mais nettement, d'abandonner Luther). — MINIERI-RICCIO. Le règne de Charles Ier d'Anjou; suite : juin-août 1277 (nous signalerons une requête présentée par les procureurs du roi de Sicile au roi de France à l'effet d'être mis en possession des biens du feu comte de Poitiers; cette pièce est publiée en entier; — et aussi la nomination de certains officiers « ad capiendas aquilas, vultures et bistardas pro habendis alis et caudis cum integris pennis earum, ad impennandos quarrellos ad opus artellerie Curie nostre »). — A. REUMONT. Federigo Manfredini et la politique toscane dans les premières années du règne de Ferdinand III (important pour l'histoire diplomatique de la Révolution).

LIII. — **Archivio della società romana di storia patria**. I, fasc. 2. — CORVISIERI. Les poternes du Tibre; suite et fin. — J. GUIDI. Description de Rome dans les géographes arabes (ce sont, à part une ou deux traditions rabbiniques, et quelques informations directes recueillies par Edrisi, les écrivains grecs et byzantins qui, par l'intermédiaire de traductions syriaques, ont fourni aux Arabes presque tous les traits de leur description fabuleuse de Rome). — Variétés : Les Pleureuses romaines au moyen âge (dites *computatrices* « ex eo quod sub specie rithmica, nobilitates, divitias... et omnes laudabiles mortuorum actus computant seriatim »). — Présents de la République de Venise à Pie II en janv. 1464 (v. st.). — Mss. de la Vaticane passés dans les Archives secrètes du Vatican par ordre d'Urbain VIII (*Acta originalia et acta varia Concilii Tridentini*, nos 5588-5591, les *Ceremonialia Julii secundi* de Paride de Grassis et le *Ceremoniale ab anno* 1497 *ad* 1593 de Giov. Burchardo, nos 5944 et 6945; le pape ordonne de remplacer ces volumes par d'autres qui prendront les mêmes numéros, « non ostante le bolle di Sisto V et altri nostri predecessori »). = Fasc. 3-4. U. BALZANI. Livre des recettes et des dépenses de la basilique du Vatican, rédigé par le chambrier G. Matteoli, 1483-84. —

B. Podesta. Charles-Quint à Rome en 1536 (description des cérémonies par lesquelles fut signalée l'entrée de l'empereur dans la ville éternelle, 5 avril 1536, par Biagio de Cesena, maître des cérémonies de Léon X et de ses successeurs jusqu'à sa mort, 1544). — Ciampi. Rome au xviie siècle (1644-1655).

LIV. — **Archivio storico per le provincie napoletane**. II, fasc. 2. — Del Giudice. Un procès d'État lors des troubles survenus à Naples en 1547 (l'enquête dirigée contre un certain Giov. Trojano Stincha fait connaître dans tous ses détails l'histoire de cette sédition). — R. Giacomo. Amnistie accordée à la ville de Matera en 1515 (les habitants avaient tué leur comte qui les pressurait; quelques coquins furent mis à mort, les autres s'arrangèrent avec le fisc et une amnistie mit fin à la rébellion). — Beloch. De la confédération qui eut pour centre Nocera (Herculanum, Pompeï, Stabies, Sorrente et Nocera ont une commune origine, comme le prouvent par exemple les inscriptions où figure le nom de Sittius assez fréquent dans ces villes, et qui ne se rencontre pas ailleurs; elles formèrent jusqu'à la guerre des Marses une confédération dont Nocera était le chef-lieu). — De Blasiis. Fabrizio Marramaldo et ses ancêtres; suite. — Minieri Riccio. Notices sur les académies instituées dans les provinces napolitaines; suite dans le fasc. 3. — Salazaro. L'église de S. Giovanni in Venere. = Fasc. 3. Volpicella. La garde du château de Palliano (1557-1559); relation écrite par Giov. Carbone (ce château fut enlevé aux Colonna par Paul IV et donné à son neveu Giov. Caraffa, comte de Montorio; lorsque la paix fut conclue en 1557, on ne put s'entendre à propos de ce château; la garde en fut alors remise aux mains neutres de Carbone. L'auteur a fait suivre cette relation d'une soixantaine de documents également inédits). — B. Capasso. Brève chronique du 2 juin 1543 au 25 mai 1547, par Geronimo de Spenis, de Fratta maggiore. — De Blasiis. Extraits de mss. et de pièces d'archives (extraits du livre *de precedentia nobilium sedilium in onoribus et dignitatibus occurrentibus Universitate Neapolis*, qui montre l'importance croissante du rôle politique joué par les syndics de Naples depuis la fin du xve s., où ils étaient élus seulement pour représenter la ville dans les cérémonies publiques, jusqu'en 1642, année à partir de laquelle on ne convoqua plus de parlements).

LV. — **Nuove Effemeridi Siciliane**. Août. — Biagio Caruso. Notes relatives à l'histoire littéraire du séminaire de Monreale. — Di Giovanni. Le *Vocabularium* de Nicolo Valla, chanoine de Girgenti au xve s., et ses autres ouvrages.

LVI. — **Archeografo Triestino**. V, fasc. 3. — G. Braun. La véritable nationalité d'Horace (prétend prouver que le père d'Horace était juif; qu'Horace lui-même était circoncis; que la morale professée par le poète n'est pas celle d'Épicure, mais celle des livres de Salomon, etc. Une pareille thèse ne se réfute pas). — V. Joppi. Documents inédits sur l'histoire de Muggia au xve s. — A. Marsich. Liste des chartes en parchemin conservées dans les archives capitulaires de la cathédrale de

Trieste. — C. Gregorutti. Inscriptions inédites d'Aquilée, d'Istrie, de Trieste. — A. Hortis. Détails inédits sur Erasmo Brasca, à propos d'une publication récente de M. L. Delisle. — Virginio della Forza, historien d'Udine, et une nouvelle du Décaméron.

LVII. — **R. Accademia della Crusca.** — L'assemblée générale annuelle s'est réunie le 19 nov. dernier. D'après le rapport du secrétaire, M. Cesare Guasti, le Dictionnaire est imprimé jusqu'au mot *Corvetta*. Le même rapport contient une notice nécrologique sur deux membres de l'Académie, MM. Manussi et C. Baudi di Vesme.

LVIII. — **Rivista Europea.** 16 oct. — V. Pesci. Thiers et l'Italie. — Martinetti. Le pape Paul IV, son népotisme, et la ligue pour la liberté de l'Italie, avec des documents inédits. — Giovanni de Castro. François Guichardin et sa légation à la cour d'Espagne.

LIX. — **Quellen zur Schweizer Geschichte.** Bd. I, 1877. — Renferme, selon le plan adopté pour le nouveau recueil (voir *Revue historique*, t. III, p. 477, n. 1), trois chroniques du xve siècle qui se rapportent à l'histoire de Berne et de Fribourg : 1° le très-piquant récit du chancelier Thüring Frickart sur le conflit des « seigneurs justiciers » avec la bourgeoisie de Berne, *Twingherrenstreit*, 1470. M. E. de Rodt l'avait mis dès 1837 à la portée du grand public ; M. G. Studer en donne aujourd'hui une édition conforme de tout point aux copies encore existantes du xviie siècle. 2° La Chronique bernoise de B. Tschachtlan, 1424-1470, publiée avec les additions de D. Schilling, par M. G. Studer. Ouvrage intéressant en ce sens qu'on peut y voir, à propos de cette même querelle des seigneurs justiciers, quelle différence il y a entre un mémorial écrit au jour le jour, comme le consciencieux compte-rendu de Thüring Frickart, et la très-prudente rédaction d'un chroniqueur quelque peu timoré. 3° *Johannis Gruyere Descriptio belli ducis Sabaudiae et Bernensium contra Friburgenses*, 1447-48, texte revu et corrigé d'après une ancienne traduction allemande par le R. P. N. Rædle.

LX. — **Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich.** Bd. XIX, Heft 4, 1877. — G. Meyer von Knonau. Vie de saint Notker le Bègue de Saint-Gall (musicien et poète célèbre de la fin du ixe siècle, que l'on considère, peut-être à tort, comme l'auteur de l'hymne *Media vita in morte sumus*).

LXI. — **Der Geschichtsfreund.** Bd. XXXII, 1877. — Th. de Liebenau. Relations de la Suisse avec l'étranger, de 1447 à 1459. (Retrace, d'après des documents en bonne partie nouveaux, les relations de la Suisse avec Milan, la Savoie, la Bourgogne, la France, les villes allemandes, etc., et fait très-bien sentir que l'étude, assez compliquée il est vrai, de cette courte période facilite à plusieurs égards l'intelligence des événements qui ont rempli les dernières années du xve siècle.) — J.-B. Kaelin. Liste authentique des Landammæner de Schwyz, 1275-1876. — J.-L. Æbi. Etude biographico-littéraire sur le chroniqueur Henri de Diessenhofen. — J. Bolsterli. Histoire des jours fériés dans le canton de Lucerne.

— L. Brandstetter, 1251 ou 1291. (Date de l'alliance conclue, dans la seconde moitié du XIIIe s., entre les communautés d'Uri et de Schwyz et la ville de Zurich. Réponse très-précise à une attaque très-déplacée dirigée contre la mémoire de J.-E. Kopp par l'un des membres de la Société d'histoire des cinq cantons. La dissertation de M. B. clôt définitivement le débat en faveur de 1291.)

LXII. — **Jahrbuch des historischen Vereins des Kt. Glarus.** Heft XIV, 1877. — J. Heer. Le Dr J.-J. Blumer, sa vie et son œuvre. (Biographie d'un homme d'Etat suisse également distingué comme jurisconsulte, comme magistrat et comme historien. Renseignements curieux, quoique trop discrets, sur la diète de 1847). — F. Dinner. Le général Bachmann et la stratégie suisse de 1815.

LXIII. — **Mittheilungen zur vaterlaendischen Geschichte.** Heft XV und XVI, 1877. — G. Meyer von Knonau. Sources de l'histoire de St-Gall, 3e partie : les *Casus Sancti Galli* d'Ekkehart IV; texte et commentaire critique (M. M. v. Kn. analyse ligne après ligne le contenu de la chronique, et montre quelle liberté les moines de Saint-Gall laissaient à leur plume, quand il s'agissait de louer « le bon vieux temps » par opposition à la réforme trop rigoureuse, selon eux, de Cluny).

LXIV. — **Thurgauische Beitraege zur vaterlaendischen Geschichte.** Heft XVII, 1877. — Notes sur l'histoire ancienne de Burg-Stein et d'Eschenz, et sur les inscriptions romaines qu'on y a trouvées. — Coutume d'Adorf, 1469. — Coutume de la seigneurie de Griessenberg, 1461-69. — Délibérations du synode de Frauenfeld, 1529. — Histoire du régime communal en Thurgovie.

LXV. — **Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.** Tome XXXIV (les tomes XXXI-XXXIII n'ont pas encore paru), 1re livr., 1877. — E. Chavannes. Notice sur l'abbaye de Bellevaux près Lausanne. — L. de Charrière. La baronnie de Rolle et Mont-le-Vieux, étude féodale. — Idem. L'origine de la maison de Gumoens. — Idem. Supplément au mémoire intitulé : Les Sires de la Tour, mayors de Sion. — Ch. Morel, Mémoire sur les associations de citoyens romains et sur les *Curatores C. R. conventus Helvetici* (Dissertation importante sur le rôle des corporations que les négociants romains dispersés dans les provinces avaient constituées pour la défense de leurs intérêts, et les associations locales qui paraissent avoir, dans beaucoup d'endroits, suppléé à l'absence d'organisation municipale ou préparé cette organisation. Une note additionnelle résume et discute l'opinion de M. Mommsen touchant l'origine et le développement des associations locales de citoyens romains, qu'il désigne sous le nom de « villes de camp »).

LXVI. — **Jahrbuch des Schweizer Alpenclub.** Jahrgang XII, 1877. — G. Meyer von Knonau. Nos frontières actuelles (Projets relatifs à la reconstitution territoriale de la Suisse en 1814 : rapport du quartier-maître fédéral Finsler, etc.).

LXVII. — **Bydragen voor Vaderlandsche Geschiedenis.** Nou-

velle série, t. IX. — W. P. Sautijn Kluit, l'antique patriote néerlandais. — J. Soutendam. Le testament de Lambert, fils de Guillaume, de Varick, curé de la vieille église de Delft, 1550. — J. A. M. Mensinga. Les familles hollandaises à Frederickstad sur l'Eider. — R. Fruin. Addition à l'étude sur l'histoire de la vie et la mort de J. van Oldenbarnevelt. — P. L. Muller. Revue des principaux ouvrages sur l'histoire des Pays-Bas, publiés en Hollande et à l'étranger en 1874, 1875, 1876.

LXVIII. — **Oversigt over Videnskabernes Selskabs Forhandlinger.** 1877. N° 1-2. — V. Mehren. Description d'une médaille mongole d'Abou Said Behadur Khan de la dynastie Ilkhanienne (1316-36). — V. Mehren. Sur la réforme de l'Islam par Abul-Hasan el-Ashari.

LXIX. — **Videnskabernes Selskabs Skrifter.** 5e série. Partie historique et philos. Vol. V. N° 1. — L. Müller. L'emploi et la signification dans l'antiquité du signe dit la croix gammée.

LXX. — **Aarsberetninger fra det kgl. Geheimearchiv.** Vol. II, fasc. 2. — Protocoles du Conseil d'État sur les affaires étrangères de 1670 à 1676. — Fragment d'un manuscrit de la chronique de Saxo Grammaticus.

LXXI. — **Aarbøger for Nordisk Oldkyndighed.** 1877. Nos 1-2. — Worsaae. Rapport sur les règles et les mesures administratives relatives à la conservation des antiquités et des monuments historiques en Danemark. — Kornerup. Souvenirs historiques de la reine Margrethe Sambiria conservés à Rostock et à Doberan. — E. Løffler. Remarques sur le portrait de Charles le Bon à Bruges. — J. B. Løffler. Le tombeau dit de l'évêque à Sjøring.

LXXII. — **Historisk Tidsskrift.** 4e série. Vol. VI, fasc. 1. — Paludan-Müller. Précis historique des luttes du roi Frédéric IV contre le comte Magnus Stenbock et le baron Gœrtz en 1712-14. — Xaver Liske. Fragments des mémoires du prince Stanislas Radziwill. — Comptes-rendus critiques : Schæfer, *Sundzell.* — V. der Ropp, *Zur deutsch-dænischen Geschichte.* — *Hanserecesse.* — Hœhlbaum. *Hansisches Urkundenbuch.* — Catalogue des publications étrangères concernant l'histoire de Danemark, pour 1876.

LXXIII. — **Kirkehistoriske Samlinger.** 3e série. Vol. I, fasc. 4. Steenstrup. Sur les projets de rétablissement du catholicisme en Jutland, 1623 (proposition faite à la curie papale par le danois Chrétien Laurens Orn, doyen de l'église Saint-Étienne, à Vienne). — Rœrdam. Contributions nouvelles à l'histoire ecclésiastique du duché de Slesvig au xvie siècle.

LXXIV. — **Danske Samlinger for Historie.** 2e série. Vol. V, fasc. 4. — Relations des diplomates suédois de 1689 à 1696. — Journal du voyage du prince royal Frédéric (Fr. IV) en France et dans les Pays-Bas, 1693. — Gentilshommes silésiens en Danemark, 1627-28 (ces protestants, expulsés par les troupes de Wallenstein, se joignent à l'armée danoise; le roi Chrétien IV leur donne l'hospitalité).

LXXV. — **Historiskt Bibliothek**, publié par Carl Silfverstolpe. Nouvelle série, 1re partie, 1re livraison. HANS HILDEBRAND, Confréries au M.-A. en Suède. — E. HILDEBRAND, sur les archives du Vatican et les brefs des papes. — O. V. FEILITZEN, Contribution à l'histoire des dernières années et des relations de famille du comte palatin, duc Adolphe-Jean (fin fasc. 2). — Généalogies des nobles suédois à qui ont été accordées des lettres d'anoblissement, mais qui n'ont pas été introduits au *Riddarhus* (palais de l'ordre de la noblesse), rassemblées par *B. Schlegel* et *C. A. Klingspor*. (G. DJURKLOU. Compte-rendu très-développé. Livre très-estimable. Plusieurs tables fort utiles, dont une seule a reçu tout le développement désirable.) — Vieille loi des Visigoths. Texte normalisé (-R. Texte publié à l'usage des étudiants par *Eugène Schwartz* et *Adolf Noreen*. Malgré la promesse du titre, l'orthographe n'est pas parfaitement uniforme. En général cependant les éditeurs se sont acquittés de leur tâche d'une manière méritoire). — Protocoles du *Riksdag* de la chevalerie et de la noblesse suédoises. 5e partie, 1er et 2e fascicules comprenant les années 1652-1655. (O. v. F. La récension donne l'exposé des principaux événements qui se sont passés au Riksdag dans les années ci-indiquées. L'éditeur fait preuve de beaucoup de conscience et d'une parfaite compétence). = 2e livraison. C. T. ODHNER, Fondation de la colonie de Nouvelle-Suède (État de Delaware), 1637-1642. — Actes concernant la campagne d'été dans le Brandebourg en 1675 et la bataille de Fehrbellin, rassemblés par D. MANKELL (avec un plan de la bataille et une carte du Brandebourg). — Souvenirs du lieutenant-général du royaume, comte Svante Sture. Par *V. E. Svedelius* (dans les *Svenska Akademiens Handlinger*, 51e partie). — Hist. de la Suède sous les rois de la maison palatine, par *Carlson*. 3e partie, suite de l'Hist. de Charles XI (MAGNUS HŒIJER. Ouvrage impartial, *sine ira et studio)*. — Histoire extérieure du Danemark et de la Norvége pendant la Révolution française et les guerres de Napoléon, de 1791 à 1807 (en danois). Par *F. Holm* (OLOF NILSSON. Travail reposant en grande partie sur des sources inédites. Très-remarquable, plein de faits nouveaux). = 3e livraison. Revue de la littérature polonaise au point de vue spécial de l'hist. suédoise, par XAVER LISKE. 3e part. (Suivie d'une appendice contenant une vingtaine de lettres de et à Charles XII, du général Meyerfeldt, et autres pièces.) — Réponse (en allemand) de X. Liske à une critique dirigée contre la première partie de sa Revue de la littérature polonaise, etc. (Jenaer Literaturzeitung, 1876, nos 21 et 33. — Quelques notes sur nos chansons populaires historiques, par R. *Bergstræm*. I. Axel et Valborg. — Introduction à l'époque des Normands (en danois). Par *C. H. R. Steenstrup* (E. H. Réagit sur plusieurs points contre les idées dominantes. Conclusions nouvelles tirées de documents connus depuis longtemps. Livre de valeur). — Histoire de l'Université de Lund de 1668 à 1868. 1re partie, par *M. Weibull*. 2e partie, par *M. Weibull* et *El. Tegnér*. (-A- « une des sources les plus indispensables pour l'étude du développement de la civilisation en Suède. ») — Die Universitæt Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter... von *Alex.*

Budinszky. (R. G.-T. Ne donne pas tous les renseignements qu'on pourrait être tenté d'y chercher ; néanmoins ne manque point de valeur.) — Tableaux de l'histoire militaire de la Suède. I. Par *Gustaf Bjærlin*. (J. M. Chaudement recommandé.) — Annales scandinaves pour 1876. Suède par *E. von Qvanten*, Norvége par *F. Bætzman*, Danemark par *C. Rosenberg*, Finlande par *R. Castrén*. — Bibliographie pour 1876 avec supplément pour 1875, comprenant le catalogue des livres, en toute langue, relatifs à l'histoire suédoise. = 1877. 1re livraison. De la haute noblesse suédoise sous le règne de Sigismond, par S. J. Boethius. — Sur l'assassinat de Sture, par Ahlqvist. — Petits écrits. Par *W. E. Svedelius*. 3e partie. (Hans Hildebrand. Comprend trois dissertations déjà publiées.) — Introduction à la statistique de l'Europe et de l'Amérique. Par *W. E. Svedelius*. (*Ehd*. Compte-rendu élogieux.)— Raymond Montecuculli, sa famille et son temps (en italien). Par *César Campori* (C. T. Odhner. L'auteur est fort au courant de tout ce qui touche l'histoire de Suède.) = 2e livraison. Du droit de justice du roi de Suède. Par F. *Œdberg*. — Observations en réponse à l'écrit de Bernhard von Beskow, intitulé : Charles XII à Alt-Ranstadt. Par And. Fryxell. — Une page de l'histoire du mariage du roi Gustave III et de la reine Sophie-Magdeleine, d'après des documents des archives de l'état de Suède et de Danemark. Par Olof Nilsson. I. Les négociations préliminaires du mariage et les fiançailles. — Quelques remarques critiques touchant la bataille de Lützen, par C. T. Odhner. — Données sur quelques proches parents du roi Gustave III. — La noblesse suédoise de 1600 à 1700. Souvenirs contemporains, accompagnés de remarques, par *Carl Klingspor*. Tome Ier et les deux premières livraisons du tome II. (x. Beaucoup de temps et de peine dépensés pour un résultat un peu mesquin, et cela malgré le grand mérite de l'auteur.) — La guerre de Trente ans et les négociations en Allemagne depuis la mort de Gustave II Adolphe jusqu'au traité de Westphalie. Recherches historiques par *Abraham Cronholm*. Tome Ier, 1re partie. (J. M. Travail savant, fruit de recherches pénibles et d'un zèle infatigable.) — Scriptores rerum suecicarum medii aevi edidit et illustravit *Claudius Annerstedt*. Tome III, 1re partie. (Emil Hildebrand. Publication d'une extrême importance, qui ne saurait être confiée à de meilleures mains.) — Histoire de l'Université d'Upsala, composée d'après les indications de *Claes Annerstedt*. 1re partie, avec le premier appendice : 1477-1654 (-rst- Ouvrage auquel est due une place d'honneur parmi les livres qui traitent de l'histoire de la science et de la littérature historique en Suède). — Traités de la Suède avec les puissances étrangères, ainsi que divers autres documents qui s'y rattachent, publiés par *O. S. Rydberg*. 1re partie. (-rst-. Publication entreprise sous les auspices du gouvernement, et qui promet de mettre au jour une grande quantité d'éléments historiques jusqu'à ce jour inaccessibles ou négligés.) — Histoire politique de la Suède depuis la mort de Charles XII jusqu'à la révolution de 1772, par *Carl Gustaf Malmstræm*. (R. M. B. Assure à son auteur une place au premier rang des historiens suédois.)

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le 24 octobre est mort M. Truchard-Dumolin, magistrat distingué qui a écrit : les *Polignac de* 1461 *à* 1510, les *d'Allègre au* XVI*e siècle*, la *seigneurie de Mezenc*, la *baronnie de Roche en Regnier*, etc.

— L'Académie des Inscriptions a choisi les sujets suivants pour les prix à décerner en 1880 (terme du concours : 31 déc. 1879) : 1. Classer et identifier les noms géographiques appartenant à l'Europe moderne qu'on trouve dans les récits rabbiniques du X*e* à la fin du XV*e* siècle. — 2. Examiner les explications données du système des castes dans l'Inde. — 3. Les Impôts indirects chez les Romains, principalement sous l'Empire, jusqu'aux invasions barbares. — 4. La vie et les œuvres d'Eustathe. — 5. Christine de Pisan.

— Sur la proposition de M. de Watteville, directeur des Sciences et des Lettres au Ministère de l'Instruction publique, le Ministre a décidé, par arrêté du 3 novembre, la création d'un *Musée ethnographique*.

— M. Guigue vient d'être nommé archiviste du Rhône, et M. Vaesen, archiviste-adjoint de la ville de Lyon.

— Nous apprenons avec plaisir la création à Nantes d'une *Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne*, sous la présidence de M. A. de la Borderie. Elle annonce la publication prochaine de la *Conquête de la Bretagne par Charlemagne sur le roi Aquin*, chanson de geste écrite sous l'impression des invasions normandes.

— A la séance de rentrée des tribunaux, le 3 novembre dernier, M. l'avocat général Desjardins a prononcé un discours très-intéressant sur *Henri IV et les Parlements* où il a combattu le point de vue trop répandu qui voit en Henri IV un prince libéral, et où, tout en mettant en lumière les efforts du roi pour pacifier la France, il a montré comment il a constamment entravé par sa volonté et ses caprices l'action de la justice et introduit des abus fiscaux dans son administration. Cf. *Journ. off.* 4 nov.

— M. C. Port, archiviste de Maine-et-Loire, a fait tirer à 25 exemplaires la notice sur Saumur qui doit faire partie de la continuation de son admirable *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*. On y trouve les détails les plus précis sur les monuments de la ville, sur son administration, sur le protestantisme à Saumur, sur le rôle de Saumur pendant la Révolution.

— M. Ludovic Pichon vient de publier un charmant volume in-18

(Claudin) intitulé le *Roy des Ribauds* où sont réunies les dissertations que J. du Tillet, Cl. Fauchet, P. de Miraumont, E. Pasquier, De la Mare, Du Cange, Gouye de Longuemare, Lebeuf, le *Journal de Verdun*, Bonnevie et P. Lacroix ont consacrées à ce bizarre personnage.

— M. E. Picard, dont nous avons loué le travail sur les *Forêts du Charollais* (*Rev. hist.*, III, 429), vient de faire paraître un *Compte de Gruerie des Bailliages d'Autun et de Montcenis* pour l'année 1419 (Autun, imp. Dejussieu). Dans quelques pages d'un excellent commentaire, il montre tout le parti qu'on peut tirer des comptes de gruerie pour la connaissance non-seulement de l'histoire des forêts, mais aussi pour l'histoire des mœurs et l'histoire locale. Le soin et l'esprit vraiment scientifique qu'apporte M. Picard à ses travaux nous font vivement désirer qu'il entreprenne des œuvres plus étendues.

— M. Germer Durand, dont nous avons apprécié le Cartulaire de N.-D. de Nimes, vient de publier la 2e édition d'une utile et intéressante monographie sur les *Enceintes successives de Nîmes* (Nîmes, Catilan). Les connaissances de M. G. D. comme architecte lui donnent en cette matière une compétence spéciale.

— Dans une *Lettre à M. Fr. Lenormant sur les représentations figurées des Stèles puniques de la Bibl. nat.*, M. Ph. Berger a ingénieusement mis en lumière et expliqué par des figures insérées dans le texte, les renseignements que fournissent les *ex-voto* du *Temple de Tanit à Carthage*, sur les idées, la religion, les mœurs, le commerce, l'industrie et les arts des Carthaginois avant 146 av. J.-C. (Maisonneuve. Extrait de la *Gazette archéologique*. Cf. *Rapport sur les Inscr. puniques*, par Ph. Berger, dans les *Archives des Missions scientif.*, 3e sér., t. IV, p. 145).

— M. le duc de La Trémoille vient de publier à 200 exemplaires, sous le titre de *Chartrier de Thouars*, un magnifique volume in-folio contenant des notices sur tous les membres de sa famille depuis Guy VI de la Trémoille († 1398), suivies de documents tirés des Archives de Thouars. Ce recueil a un très-grand intérêt historique.

— M. A. de Kervan vient de publier, sous le titre de : 89 *et son histoire* (Bray et Retaux), de prétendus fragments d'un journal paraissant en Belgique pendant la Révolution. Jusqu'à ce que M. de K. ait cité le nom de ce journal et indiqué où l'on peut en comparer le texte à celui qu'il a imprimé, nous serons disposés à considérer celui-ci comme inventé ou tout au moins falsifié.

— M. Guigue vient de faire paraître un travail des plus ingénieux sur les *Voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombes, du Bugey et d'une partie du Dauphiné, déterminées par les hôpitaux du moyen âge* (Lyon, Georg). Les hôpitaux étaient construits sur les routes fréquentées par les pauvres voyageurs.

— On annonce l'apparition d'une *Revue lyonnaise de Géographie* hebdomadaire. La *Revue de Géographie* de M. Drapeyron cesse de paraître.

— La *Société bibliographique* a commencé la série de ses publi-

cations sur le M.-A. par des extraits de Guill. de Nangis et du confesseur de la reine Marguerite sur la *Vie et les vertus de saint Louis,* par R. de Lespinasse, et un volume sur les *Derniers Carolingiens*, par E. Babelon. Ces petits livres, sans prétentions scientifiques et agréablement faits, peuvent utilement vulgariser les récits de nos vieux chroniqueurs.

— Le Bulletin de la Société archéologique de Touraine contient des *Cahiers et remontrances du tiers-état des villes et du pays plat de Touraine,* préparés par les États généraux qui durent se tenir à Tours en 1651, mais ne furent pas réunis. C'est là une vraie découverte due à M. Gauthier.

— MM. O. Rayet et Albert Thomas commencent la publication d'un grand ouvrage archéologique et épigraphique sur *Milet et le golfe Latmique,* dont ils ont recueilli les matériaux par des explorations et des fouilles faites aux frais de MM. de Rothschild (Baudry, éditeur; l'ouvr. complet : 200 fr.).

— M. Miot Frochot a entrepris la publication d'une *Nouvelle Bibliothèque de Paris et de l'Ile-de-France* à 8 fr. le vol. (Petiau, éditeur). Le premier volume contient : *Description de Paris,* par Eustache, de Knobelsdorf, Prussien, 1543, trad. sur le texte du poëme latin.

— M. Frœhner a publié chez J. Rothschild un livre de numismatique historique sur les Césars, d'Auguste à Priscus : *les Médaillons de l'Empire romain.*

— Nous trouvons dans l'*Athenæum* du 24 novembre un fragment d'une lettre de M. Renan annonçant la publication de deux nouveaux volumes : « Comme vous le pensez bien, nous sommes tristes et inquiets. Je travaille tout de même. Mon 6e volume est à peu près fini et j'imprime en outre un livre de *Mélanges historiques* pour cet hiver. Nous tâcherons de faire des œuvres de précision sur le pont d'un navire en perdition. Pauvre pays ! »

— Nous complétons les renseignements donnés dans le précédent numéro sur les cours d'histoire de l'année scolaire 1877-78 :

Bordeaux. — *F. Combes.* Du règne et de la cour de Louis XIV d'après les lettres de Mme de Sévigné comparées aux autres documents contemporains.

Grenoble. — *A. Macé.* La France et l'Italie au xvie siècle.

Lyon. — Nous avons déjà annoncé le cours de M. *Belot* sur l'Histoire des États-Unis depuis 1809. — *Bloch.* Histoire des assemblées politiques de Rome au temps de la République. — *Bayet.* Histoire du christianisme à Rome avant Constantin, d'après les textes et les découvertes archéologiques. = Conférences particulières. — *Belot.* Institutions françaises au xviiie siècle, et études des antécédents de la Révolution.

Paris. — Collége de France. — *A. Maury.* Histoire de l'Italie aux

XVIe et XVIIe siècles. — *L. Renier*. Les magistratures et les grandes fonctions de l'Empire romain. — *Foucart*. Histoire d'Athènes depuis la bataille de Mantinée. = Sorbonne. *Fustel de Coulanges*. Histoire du droit de propriété et des lois agraires chez les anciens. = École spéciale des langues orientales vivantes. *G. Dugat*. De la géographie et de l'histoire de l'Empire ottoman. = École des hautes études. *Roy*. Étude des sources du droit canonique du xe siècle à l'avénement de Grégoire IX. — *Thévenin*. Origine et développement des institutions politiques et judiciaires de l'Allemagne. = Université catholique. Faculté des lettres. L'abbé *Duchesne*. Histoire du christianisme. — L'abbé *Danglard*. De l'histoire des Gaulois. Étude critique des historiens anciens de second ordre.

Angleterre. — La *Camdem Society* a décidé la publication, pour 1878-79, des ouvrages suivants : 1° Extraits de la correspondance des Hatton, du règne de Charles II à celui de Guillaume III. Le 1er vol. sera publié par M. Thompson. 2° L' « Economy of the Fleet », ou état de la Prison de Fleet, à l'époque de Jacques Ier, publ. par M. Jessop. 3° Débats de la chambre des lords en 1624, publiés par notre collaborateur M. Gardiner. — Le second volume de la chronique de Wriothesley est sur le point de paraitre, et l'Histoire du divorce de Henri VIII, par Harpsfield, le suivra dans le courant de l'année. — Le Comité de publication a favorablement accueilli l'offre faite par M. Sandford de publier un choix des lettres de Locke conservées à Ninehead Court.

— M. T. Wheeler a terminé son ouvrage sur l'*Empire britannique en Orient*, d'après les documents officiels.

— M. R. Caulfield prépare la publication des documents relatifs à la municipalité de Youghal (*Council Book of the Corporation of Y.*) qui sera du plus grand intérêt pour l'histoire de la province de Munster (Irlande).

— M. W. Lecky a publié chez Longman 2 vol. d'une *Histoire d'Angleterre au* XVIIIe *siècle* (1700-1760).

— M. F. Duncan va publier une *Histoire de la guerre de succession en Espagne*, de 1834-1840.

— M. Henderson prépare des *Annales de Dunfermline*, une des principales résidences royales d'Écosse.

— Le 3e vol. de la *Vie du prince Albert*, par M. Martin, a paru en décembre. Il contient la période de la guerre de Crimée.

— M. H. Foley, jésuite laïque, va publier un nouveau volume de ses *Records of the English Province of the Society of Jesus* qui traitera du rude gouvernement du comte de Huntingdon dans le nord de l'Angleterre, de la fondation du Maryland, etc.

Allemagne. — A l'occasion du jubilé de la naissance de Gœrres, le 25 janv. 1876, les catholiques allemands ont fondé à Coblentz une *Gœrres-*

Gesellschaft destinée à répandre en Allemagne la science catholique. Deux publications ont déjà paru. HERGENRŒTHER : Athanasius der Grosse; KAULEN : Assyrien u. Babylonien nach den neuesten Entdeckungen.

— M. Karl Wolff vient de terminer la publication de son grand *Atlas historique* pour l'*Histoire du moyen âge et l'Histoire moderne* (Berlin, Reimer, 1875-1877).

Hongrie. — Les membres de la Société historique hongroise ont découvert dans la bibliothèque du comte Erdœdy quatre ouvrages turcs du XVIe siècle contenant une histoire en vers de la nation turque.

Italie. — Le *R. Istituto veneto* a ouvert un concours sur le sujet suivant : de la vie privée à Venise jusqu'à la chute de la République, au point de vue surtout de l'influence réciproque du gouvernement et du peuple. Le terme du concours est fixé au 31 mars; le prix est de 3,000 fr.

— Le même Institut a décerné à M. Alberto Errera le prix de 1,500 fr. destiné à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant : exposer l'histoire des doctrines économiques dans les états de la république vénitienne aux XVIIe et XVIIIe siècles.

— D'après le compte-rendu de la *Deputazione veneta di storia patria* de Venise, lu dans la séance du 22 juillet par M. Berchet, nous apprenons que la Société a déjà publié un premier volume de régestes des *Commemoriali* (voy. *Rev. hist.*, III, 367), et envoyé le second à l'impression; le *Codice diplomatico Padovano,* publié par M. Gloria, est également sous presse. Sont en préparation : 1° Les lettres de l'humaniste P. P. Vergerio (1349-1444). 2° Les dépêches de Paolo Paruta. 3° Le *Splendor venetarum consuetudinum* de J. Bertaldo (XIIIe-XIVe s.). Enfin on propose la publication des célèbres *Diarii* de Marino Sanudo, qui commencera dès qu'on aura un nombre de souscriptions suffisant. Il est inutile d'insister sur l'importance d'une telle publication; nous voudrions qu'elle fût accueillie avec faveur et qu'elle commençât sur-le-champ.

— Un nouveau règlement général du *Museo civico e Raccolta Correr* à Venise a été publié récemment. Le Musée doit son origine à un legs fait à la ville par le patricien Theodoro Correr, mort le 20 fév. 1830, et depuis il n'a cessé de s'accroître par les dons et acquisitions, les dépôts de monuments archéologiques et autres, les livres, les recueils relatifs aux sciences auxiliaires de l'histoire. Le Musée est la propriété de la commune ; il est gouverné par un comité de cinq membres et administré par un conservateur et d'autres employés.

— M. GUASTI vient de publier (Florence, Sansoni) des lettres d'Alessandro Macinghi degli Strozzi à ses fils, qui forment un intéressant tableau de la vie florentine au XVe siècle.

— Le 9e fascicule (sept. 1877) du *Bollettino ufficiale del ministero della Pubblica istruzione* contient un intéressant rapport sur le mouve-

ment des bibliothèques italiennes en 1876; il indique les bibliothèques nouvellement formées (dont celles des couvents supprimés ont été le noyau), le nombre des volumes entrés pendant l'année par dons ou acquisitions, les travaux des bibliothécaires.

— Le Musée du Capitole vient de s'enrichir d'une collection de plus de neuf mille médailles et monnaies léguée par l'architecte Lodovico Stanzani, qui vécut pendant longtemps en Russie; elle comprend des médailles et monnaies de l'antiquité et du moyen âge, et surtout un ensemble précieux et complet de monnaies de Russie, de Pologne, et des évêques et princes ecclésiastiques d'Allemagne.

— Dans un incendie qui se déclara le 11 sept. dernier au Palais de la Préfecture, à Rome, le feu a détruit les anciennes archives de Rome et de sa province (Comarca), et une partie des archives modernes.

Hollande. — L'Université de Leyde vient de créer pour M. Tiele une chaire d'*Histoire comparée des Religions.*

États-Unis. — Mme Martha Lamb, membre de la Société historique de New-York, va publier une *Histoire de New-York.*

Suisse. — M. le doyen J.-C. *Mœrikofer* de Frauenfeld est mort le 17 octobre, à Zurich, après une longue carrière consacrée à l'école et à l'Église. Il s'était fait connaître par un certain nombre d'ouvrages historiques, parmi lesquels il suffira de signaler ici ses *Études sur la littérature suisse du XVIIIe siècle* (1861), son intéressante et impartiale *Biographie de Zwingle* (1867-69, 2 vol. in-8) et son *Histoire des Réfugiés protestants en Suisse* (1876). Ce dernier livre sera prochainement traduit en français.

— M. l'archiviste Strickler, de Zurich, vient de publier la première livraison d'une Collection de documents pour servir à l'histoire de la Réformation suisse (*Aktensammlung zur schweizerischen Reformationsgeschichte in den Jahren* 1521-32), qui formera quatre beaux volumes de 6 à 700 pages grand in-8°. Prix de la souscription : 13 francs par vol. pour les personnes qui s'adresseront directement à l'auteur.

— M. Amédée Roget vient de publier une nouvelle livraison de son excellente *Histoire du peuple de Genève depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade.* Il y ramène à de plus justes proportions la trop célèbre échauffourée du 16 mai 1555, et montre avec quelle impitoyable rigueur le parti calviniste profita de cette dispute nocturne pour se débarrasser des hommes qui s'étaient opposés jusqu'alors à l'exécution de ses plans.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.)

Bussière. Études historiques sur la Révolution en Périgord, 1re partie. Bordeaux, Lefebvre. — L'abbé Canet. Éléments de l'ancienne constitution française, Thorin.—Dupont. De la constitution et des magistratures romaines sous la République. Paris, Lahure. Pr. 3 fr. 50. — Guibert. Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont. Paris, Champion. Limoges, Ducourtieux.— L'abbé Schickelé. État de l'Église d'Alsace avant la Révolution, 1re partie : le diocèse de Strasbourg (clergé séculier). Strasbourg. Le Roux. — Tuefferd. Histoire des comtes souverains de Montbéliard (Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard). Montbéliard, Barbier. — De Smyterre. Essai historique sur Iolande de France, comtesse de Bar et de Longueville (1326-1395). Lille, Lefebvre-Ducrocq.

Rowley. The settlement of the Constitution (1689-1784). Londres, Longmans (Epochs of english history).

Coen. L'abdicazione di Diocleziano. Livourne, Vigo.

Bachmann. Bœhmen u. seine Nachbarlænder unter Georg v. Podiebrad 1458-61, u. die Kœnigsbewerbung um die deutsche Krone. Prague, Calve. — Bebel. Die deutsche Bauernkrieg. Brunswick, Bracke jun. — Th. von Bernhardi. Geschichte Russlands u. der europæischen Politik in d. J. 1812-31, 3e partie. Leipzig, Hirzel. — Brunnemann. Skizzen u. Studien zur franzœsischen Revolutions-Geschichte. Brunswick, Bracke. — Buckhardt. Die Cultur der Renaissance in Italien, 3e éd. revue par Lud. Geiger, vol. I. Leipzig, Seemann. — G. Droysen et M. Duncker. Preussische Staatschriften aus der Regierungszeit Kœnig Friedrichs II. — A. von Druffel. Des Viglius van Zwichem Tagebuch des Smalkaldischen Donaukrieges. Munich, Rieger. — Gindely. Geschichte des 30 Jahr. Krieges. Prague, Tempsky. — Harttung. Norwegen u. die deutschen Seestædte bis zum Schlusse des XIII. Jahrh. Berlin, Hertz. — C. von Kalckstein. Geschichte des franzœsischen Kœnigthums unter den ersten Capetingern, 1er vol. der Kampf der Robertiner u. Karolinger. — Von Ollech. Geschichte des Feldzuges 1815. Berlin, Mittler. — Schartz. Leben des generals Carl von Clausewitz, 2 vol. in-8e Berlin, Hartwitz et Gossmann. — Vischer. Kleine Schriften I, Historische Schriften, pub. par H. Gelzer. Leipzig, Hirzel. — Zeissberg. Kleinere Geschichtsquellen Polens im Mittelalter. Vienne, Gerold's Sohn.

Dr. Gust. Storm. Ragnar Lodbrok; Studie i dansk Oldhistorie. — Le même : Sigurd Ranessœns Proces. Christiania, Malling.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

CLÉON LE DÉMAGOGUE

I.

De la valeur historique des comédies d'Aristophane.

Il est une anecdote qu'on se plaît à citer quand on parle d'Aristophane : on raconte volontiers que, Denys le jeune désirant connaître le génie, les mœurs et le gouvernement du peuple athénien, Platon ne crut pouvoir mieux répondre à son désir qu'en lui faisant parvenir un exemplaire des comédies d'Aristophane[1]. Rien n'est moins authentique, et cependant rien n'est plus vraisemblable que cet envoi ; en effet, Platon qui détestait la démocratie n'était pas fâché sans doute de donner au tyran de Syracuse une idée assez peu flatteuse de ses concitoyens; aussi, s'empressait-il de lui présenter la république athénienne dans un tableau où certes elle était loin d'être embellie. Quelques critiques modernes et même certains historiens ont voulu voir dans ce trait peu patriotique bien autre chose. Non contents de retrouver dans l'œuvre d'Aristophane ce qu'elle contient en effet : une peinture saisissante et burlesque d'Athènes pendant la guerre du Péloponnèse, ils ont prétendu y démêler le récit exact des événements contemporains, l'image des institutions[2], et le portrait fidèle des hommes d'État de cette époque. Ils ont oublié le plus souvent qu'Aristophane n'était pas un historien, mais un poète, et que le poète était un homme de parti, ayant ses préjugés et ses passions; ils ont oublié surtout que la satire est l'essence même de toute

1. Meineke, *Historia comicorum graecorum*, t. II : Testimonia veterum de Aristophane.

2. Voir, à propos des institutions notamment, un mémoire de Troplong dans lequel le témoignage d'Aristophane est cité comme une autorité indiscutable. Troplong, *Des républiques d'Athènes et de Sparte* (Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques, nouvelle série, t. VIII, p. 561, 626).

comédie, et que la Comédie Ancienne armée de ses franchises et de son impudence originelle devait pousser la satire jusqu'à ses dernières limites, qu'elle se souciait aussi peu de la justice ou de l'équité, que de la décence ou de la discrétion.

La sincérité d'Aristophane, son honnêteté et son patriotisme incontestables ont contribué pour beaucoup à cette méprise séduisante ; on a pensé tout naturellement qu'un citoyen si dévoué à son pays n'avait pu combattre que les vrais ennemis du pays ; on a cru qu'un esprit si ingénieux était nécessairement un grand politique, et que son jugement n'avait pu s'égarer ; dès lors, avec un peu d'imagination, il était facile de prendre ses inventions plaisantes pour des faits réels, ses railleries pour des témoignages sérieux, et ses invectives pour des dépositions impartiales[1]. C'était s'exposer tout d'abord à une contradiction, mais on n'y prit pas garde. En effet, parmi ses contemporains, il en est trois qu'Aristophane poursuit avec un acharnement sans pareil : Cléon, Socrate et Euripide ; on peut dire qu'il ne les épargne pas plus l'un que l'autre : il les raille avec une égale amertume ; il les flétrit avec le même emportement ; il les attaque dans trois pamphlets (les Chevaliers, les Nuées, les Grenouilles) qui diffèrent peu comme violence de langage et comme crudité de ton, et qui sont absolument identiques, si l'on ne s'attache qu'à l'effet produit sur l'opinion publique. Or, si l'on s'empresse de récuser le témoignage du poète quand il calomnie Socrate, et si l'on reconnaît généralement qu'il s'est montré cruel envers Euripide, comment se fait-il qu'on admette sans réserve tout le mal qu'il dit de Cléon ? Pour les deux premiers, on discute son autorité, on l'accuse d'aveuglement et de passion ; bref on casse ou du moins on révise ses arrêts ; pour le troisième, on souscrit sans peine à son jugement, on lui donne gain de cause, et l'on se range de son côté contre celui qu'il combat. C'est ainsi que les vers d'Aristophane deviennent, quand il s'agit de Cléon, des pièces d'une haute importance, des preuves à l'appui de ses bassesses, de sa friponnerie et de son insolence ; la caricature a la même créance qu'un portrait authentique, et la burlesque légende est acceptée comme une biographie véritable.

1. Cette manière d'envisager les faits se révèle d'une façon choquante dans un ouvrage, d'ailleurs peu connu, sur Aristophane et son siècle, *Aristophanes und sein Zeitalter*, publié à Berlin, en 1827, par Theodor Rœtscher.

Si l'on recherche d'où est venue cette confiance ou plutôt cette crédulité qui tend à faire du plus passionné des poètes un témoin impartial et un juge éclairé, on trouve que la critique allemande est en partie responsable de cette erreur. Certes, des érudits tels que Runkel, Bergck, Meineke, ont rendu les plus grands services à la Comédie Ancienne ; ils ont dressé l'inventaire exact de ses richesses, publié le catalogue de son théâtre, et la liste de ses pièces ; ils nous fournissent sur les plus obscurs de ses représentants d'utiles renseignements, et quant aux plus célèbres, ils sont parvenus à nous les faire connaître aussi familièrement que des contemporains[1]. Mais en appréciant leur situation à Athènes, ils ont été trop portés à exagérer leur rôle et leur importance politique ; guidés par cette idée, en elle-même assez juste, que le théâtre était comme une seconde tribune d'où les auteurs pouvaient tout en riant dire leurs vérités aux hommes d'État, ils sont arrivés à croire que leur autorité n'était pas moindre que celle des orateurs ; ils les ont, comme ceux-ci, investis d'une sorte de magistrature morale ; ils ont pensé qu'ils étaient, comme eux, des conseillers (σύμβουλοι[2]) chargés d'éclairer le peuple sur ses véritables intérêts, mais procédant d'une autre manière, et se plaisant à déguiser, sous le voile des inventions les plus grotesques, des considérations politiques ou sociales de la plus haute portée. Or, ce que nous savons sur la conduite privée des coryphées de la Comédie Ancienne[3] ne se concilie guère avec ce rôle de moralistes, ni surtout de directeurs politiques, qu'on leur prête trop aisément. D'ailleurs, le genre qu'ils cultivaient était par son essence même le moins fait pour fournir une appréciation saine, et des jugements équitables sur les hommes et sur les événements contemporains.

1. On peut dire que les savants dont j'ai cité les noms ont reconstruit toute la comédie grecque ; les travaux les plus fameux sont ceux de : Bergck, *De relliquiis Comœdiae atticae antiquae*, Lips., 1838, 8° ; Runkel, *Fragmenta Cratini*, Lips., 1827 ; Meineke, *Fragm. com. gr.* et *Historia com. graecorum*. — Ce dernier ouvrage qui résume toutes les recherches antérieures est une mine inépuisable de renseignements ; il porte la lumière sur les origines assez obscures de la comédie en Grèce, et sur les précurseurs les plus lointains d'Aristophane.

2. C'est l'expression dont se sert Ranke (*Commentatio de Aristophanis vita*).

3. Les habitudes d'ivrognerie de Cratinus étaient un texte de plaisanteries pour les comiques ; la moralité d'Eupolis était plus que contestable ; Aristophane, dans certains passages de « la Paix » et des « Nuées », se permet des allusions singulièrement compromettantes sur les mœurs de ses confrères.

Chez les Grecs, en effet, le mot κωμωδία dans son sens primitif indique toujours une raillerie amère, insultante, qui ressemble fort à la diffamation; c'est une sorte d'exécution publique d'un citoyen ou d'une institution qui déplaît au poète; c'est un acte d'accusation, sous forme de satire, porté sur le théâtre devant le peuple assemblé[1].

On connaît le ton de ces réquisitoires qui parcourent toutes les variétés du ridicule, depuis la plaisanterie innocente jusqu'aux plus grossières invectives; on sent dans tout le théâtre d'Aristophane l'inspiration d'Archiloque et de ses ïambes enflammés. Mais pour être extrêmement passionnées, ces satires portaient-elles toujours juste, et parce qu'elles ont souvent flétri des coupables, n'ont-elles pas aussi frappé d'honnêtes gens? Sans doute il est impossible de déterminer quel est le point précis où commencent chez elles la médisance et la calomnie, et il faut bien croire que, parmi leurs victimes, un bon nombre n'étaient pas innocentes; mais on ne peut admettre, d'autre part, que les hommes ou les choses attaqués par elles ont toujours mérité tout le mal qu'elles ont dit. Les auteurs anciens sont les premiers à nous mettre en garde contre l'opinion trop favorable que nous pourrions avoir de l'Ancienne Comédie[2], et ils ne font point tant de façons pour reconnaître que tous ses poètes « étaient des gens fort habiles à railler ce qui est respectable, et à diffamer ce qui est bien. » Ce jugement est de Lucien; or nous ne pouvons soupçonner un satirique d'avoir un parti pris contre les droits de la satire. Telle était, longtemps avant Lucien, l'opinion générale, opinion consacrée par la législation, puisqu'un décret porté sous l'archontat de Morychis (Olymp. LXXXV) défendait à tout membre de l'Aréopage d'écrire une comédie, considérant comme un acte de déchéance la culture d'un art « si impudent et si trivial[3]. »

Malgré toutes ces preuves, les critiques que j'ai cités plus haut se sont attachés à leur point de vue avec une ténacité qui leur a

1. Telle est la définition qu'on trouve dans les *Anecdota graeca*, de Bekker (II, 747-10) : κωμωδία ἐστιν ἡ ἐν μέσῳ λάου κατηγορία, ἤγουν δημοσίευσις.

2. Les grammairiens emploient sans cesse les mots : βλασφημία, λοιδορία pour caractériser le langage des comiques; on connaît les réserves que Platon et Aristote font à leur sujet, et le jugement que porte Cicéron sur leur verve calomniatrice et sur leurs personnalités brutales (*De republica*, IV, 11).

3. Τῶν δραματοποιῶν τὴν μὲν κωμωδοποίαν οὕτως ἄσεμνον ἡγοῦντο καὶ φορτικὸν, ὥστε νόμος ἦν μηδένα ποιεῖν κωμωδίας Ἀρεοπαγίτην (Plutarchus, *bellone an pace proest. Athen.*, cité par Meineke, p. 40. *Hist. com. gr.* T. I).

fait commettre parfois les contre-sens les plus imprévus. Ainsi, dans un des arguments qui figurent en tête de la « Paix » d'Aristophane (éd. Bekker, p. 246), l'auteur tout plein de cette idée que les comiques grecs étaient les éducateurs, les *maîtres* du peuple, affirme que c'est pour cette raison qu'ils étaient appelés διδάσκαλοι[1]. — Il n'est que trop facile de faire justice d'un pareil commentaire, mais ce n'est pas la seule erreur qui ait été commise en ce genre. Runkel dans son édition des fragments de Cratinus nous apprend, d'après Suidas, que Cratinus était « taxiarque » de la tribu Œnéis[2]. Meineke rapporte le même fait dans son *Histoire des comiques*, et tous deux prennent ce titre au sérieux; or, il est plus que probable que Cratinus n'avait été *taxiarque* d'aucune tribu, et qu'il ne devait ce sobriquet qu'à un confrère malicieux, enchanté de le railler sur son amour pour le vin (οἶνος), et tout heureux de mettre à profit la ressemblance du mot οἶνος avec le nom de la tribu Οἶνεις, pour faire aux dépens du vieux poète un calembour[3]. Grote affirme que plusieurs plaisanteries aristophanesques, du même style, ont été transcrites comme des faits sérieux dans les histoires de la Grèce. Peut-être ne faut-il le croire qu'à moitié; cependant on pourrait trouver des méprises plus singulières encore que celles que je viens de citer; en voici une dernière, dont l'auteur est un savant bel esprit du XVIIIe siècle, de Pauw[4], et l'occasion, un vers d'Aristophane. A la fin de la pièce des « Chevaliers », le bonhomme Dêmos, éclairé sur la conduite du Paphlagonien, son favori, le chasse de sa maison et lui redemande l'anneau qu'il lui a confié, comme à son intendant[5]. Cet anneau devient dans de Pauw le cachet même de la République, quelque chose d'analogue aux sceaux de l'État, et fournit à son imagination complaisante un développement inattendu sur le rôle des démagogues. Le démagogue, selon lui, n'était ni magistrat, ni dictateur, ni juge (rien de mieux jusque-là), mais un simple citoyen que le peuple honorait tellement de sa

1. Οὐδὲν γὰρ συμβούλων διέφερον · δθεν αὐτοὺς καὶ διδασκάλους ὠνόμαζον· δτι πάντα τὰ πρόσφορα διὰ δραμάτων ἐδίδασκον. Cité par Grote. *Hist. de la Grèce*, t. XII, p. 149.

2. Ταξίαρχος τῆς Οἰνήιδος φυλῆς.

3. On pourrait ainsi en français dire d'un ami de la bouteille, qu'il est « commandant de la légion Œnophile. »

4. De Pauw, *Recherches philosophiques sur les Grecs*, Berlin, 1788, 2 v., 8°.

5. Καὶ νῦν ἀπόδος τὸν δακτύλιον, ὡς οὐκ ἔτι
'Εμοὶ ταμιεύσεις (Eq. v. 947).

confiance, qu'il lui remettait un anneau avec un cachet qu'on doit envisager comme le grand sceau de la république, et « on « sait (dit-il) que cet anneau fatal fut pendant quelques années « de la guerre du Péloponnèse entre les mains du fameux Cléon, » comme on le voit par un passage de la comédie des Chevaliers; puis, il ajoute, toujours d'après la même autorité et en s'appuyant sur le mot de Dêmos « οὔκετί μοι ταμιεύσεις », que « les démagogues « étaient proprement nommés ταμίαι τῆς διοικήσεως, c'est-à-dire « trésoriers du diocèse d'Athènes, qu'ils restaient cinq ans en « charge, et qu'ils étaient quelquefois continués pendant quinze, « comme Lycurgue fils de Lycophron. »

Évidemment l'auteur des Chevaliers n'est nullement responsable des interprétations fantaisistes auxquelles de Pauw s'est livré à son égard; et si les commentateurs dénaturent le sens de ses vers ou prennent ses allusions plaisantes au sérieux, ils sont seuls coupables. Le nombre de ceux qui ont jugé le peuple athénien et ses institutions d'après des données de cette nature est considérable. Sans doute le procédé qui consiste à demander au théâtre des informations sur un pays ou sur un temps est très-légitime, mais il est singulièrement dangereux, surtout quand c'est l'Ancienne Comédie qui fournit les renseignements. Ainsi, l'historien qui fait des emprunts aux pièces d'Aristophane a beau prendre ses sûretés avec le poète et affirmer hautement qu'il n'est point dupe de sa partialité, de ses emportements, de ses bouffonneries; néanmoins s'il fait passer dans la trame de son ouvrage, tantôt un portrait, tantôt un dialogue, tantôt l'analyse d'une pièce tout entière, en dépit de tous ses correctifs, ce sont là les passages qui restent dans l'esprit du lecteur, de sorte qu'à la fin du chapitre il ne se souvient plus de la véritable Athènes, et ne connaît en réalité que la cité des Chevaliers et des Guêpes, ou la fameuse Néphélécoccygie des Oiseaux[1].

On devine aisément ce que devient la démocratie athénienne, et comment sont traités ses chefs et ses institutions par les écrivains modernes qui ont puisé leurs inspirations dans les comédies de l'époque[2]; ils n'ont pas assez de mépris pour cette répu-

1. C'est là l'impression qu'on recueille trop souvent en lisant l'*Histoire de la démocratie athénienne*, par Filon, Paris, Durand, 1854, et l'ouvrage d'ailleurs très-estimable de M. Filleul, *Histoire du siècle de Périclès*, Paris, 1873, 2 v., 8°.

2. Voir dans la *Griechische Staatsalterthümer* de K. F. Hermann, le chapitre VII sur l'histoire intérieure d'Athènes.

blique qui se laisse conduire par un marchand de cuirs ou par un fabricant de lanternes, qui paie les orateurs, les électeurs, les juges, et qui veut faire la guerre à outrance en dépit des conseils d'Aristophane. Nous n'avons pas la prétention de plaider pour les institutions démocratiques athéniennes ; les réformes politiques, judiciaires et sociales de Périclès et d'Ephialtès ont gagné leur cause, et le débat est clos depuis que l'Histoire de la Grèce de Grote a été publiée, ainsi que les beaux ouvrages de M. Perrot sur le Droit public et sur l'Éloquence judiciaire et politique à Athènes. Nous nous proposons seulement d'étudier quel a été le rôle des démagogues, et surtout de Cléon, pendant la guerre du Péloponnèse ; à la caricature du corroyeur paphlagonien, nous essaierons de substituer, dans la mesure où cela est possible, une figure historique et un portrait véritable.

II.

Les démagogues. — Cléon.

Le mot « démagogue » a toujours en français une acception défavorable ; chez les Grecs on le prenait également en bonne et en mauvaise part, comme le mot de sophiste ; Plutarque appelle Périclès un démagogue, et J. Pollux dans son Onomasticon nous donne la liste des épithètes honorables ou injurieuses que, suivant l'occasion, on donnait au *démagogue*. Ainsi, dès l'origine, ce nom n'éveillait pas nécessairement l'idée d'un homme qui se plaît à tourner à son profit les passions populaires, pour jeter le trouble dans l'État ; au contraire, il servait plutôt à désigner le citoyen qui s'était acquis, par l'autorité de sa parole et de ses talents, une légitime influence dans l'Assemblée, et qui, par cela même, trouvait le peuple docile à ses conseils, et prêt à suivre sa direction politique. Les écrivains qui contribuèrent le plus à donner au mot « démagogue » l'acception défavorable, qui en définitive a prévalu, furent les philosophes ; dans leurs ouvrages, ce terme signifie toujours « flatteur du peuple » ; il n'y a là rien que de très-naturel ; en effet, comme Platon, Xénophon et Aristote n'aimaient pas la démocratie, ils devaient nécessairement avoir peu de sympathie pour ses chefs naturels, qu'ils considéraient volontiers comme les fléaux, les mauvais génies des cités. Si les épithètes dont ils les qualifient ne sont ni aussi injurieuses, ni aussi flétrissantes que les sarcasmes dont les poursuit Aristophane, au

fond le mépris est le même. Aux yeux d'Aristote, par exemple, ce sont les pires des citoyens « qui ne se montrent que là où la loi « a perdu sa force, qui traitent le peuple en monarque, et « se conforment à ses caprices pour substituer la souveraineté « des décrets à celle des lois, qui rapportent toutes les affaires au « peuple; car leur propre puissance ne peut que gagner à sa « suprématie, dont ils disposent eux-mêmes en maîtres par « la confiance qu'ils savent lui surprendre. » Puis, comme conclusion et comme dernier trait, Aristote leur jette ces paroles, qui étaient un cruel opprobre dans une cité comme à Athènes : « Les « tyrans sont généralement d'anciens démagogues, qui ont gagné « la confiance du peuple en attaquant les principaux citoyens[1]. »

Nous avons ici, non point à discuter ce jugement sur les origines, les caractères et les procédés de la démagogie opposée à la vraie démocratie, ni à instruire le procès des démagogues, mais seulement à dire ce qu'ils étaient. Il est à peine besoin de faire remarquer que ce nom même ne fut jamais une qualification officielle attachée à une fonction quelconque. Cette observation pourrait sembler superflue; cependant, nous avons vu plus haut qu'un historien du XVIIIe siècle s'y était trompé, et qu'il avait décerné aux démagogues le titre fort imprévu de « ministres des finances, ou premiers secrétaires de la trésorerie d'Athènes. »

Sans aucun doute, rien ne s'opposait à ce qu'ils occupassent un emploi spécial, à ce qu'ils fussent investis d'un commandement ou d'une ambassade, c'est même en tant que démagogues qu'ils obtenaient ces charges, mais ils ne les remplissaient pas sous ce nom : il était naturel en effet que dans une république où tout dépendait du peuple, ceux de qui le peuple dépendait eussent le maniement des grandes affaires, quelquefois même le gouvernement de l'État.

A Athènes, les grandes magistratures publiques étaient loin d'avoir sur la direction de la cité une part d'action aussi efficace que sembleraient le comporter l'éclat et la dignité extérieure dont elles étaient revêtues; dans aucun pays il n'y eut une telle disproportion entre la situation officielle d'un personnage et son pouvoir réel[2]. Ainsi qu'était-ce que la puissance d'un archonte, en comparaison de l'ascendant exercé par un simple orateur,

1. Aristote, *Politique*, VI, IV, et VIII, IX, 6.

2. M. Perrot insiste sur cette particularité de la constitution athénienne, dont il a exposé le mécanisme avec tant de clarté dans ses différents ouvrages. Voir le *Droit public à Athènes* et l'*Éloquence judiciaire et politique à Athènes*.

qui, sous le nom bien modeste de « conseiller » (σύμβουλος), sans attributions, sans délégation d'aucune sorte, était en réalité l'un des premiers personnages de l'État? Or, les démagogues n'étaient autres que les plus écoutés, les plus populaires parmi les orateurs; c'est par la parole qu'ils s'étaient acquis leur influence; maîtres de l'oreille et de l'esprit de leurs auditeurs, ils s'étaient emparés de la direction de l'opinion publique; ils la préparaient, la guidaient, la façonnaient à leur gré : « on comparait leur lan-
« gage tantôt au chant des sirènes, et tantôt au bruit du ton-
« nerre; souvent ils employaient ces deux armes à la fois (*sic*),
« subjuguaient les cœurs, enchaînaient les volontés, et entraî-
« naient la multitude comme le fer est entraîné par l'aimant.
« Alors toute cette république ressemblait à un navire dont les
« démagogues éloquents étaient les capitaines, le Sénat le pilote,
« et le peuple les matelots[1]. »

En réalité le premier démagogue d'Athènes fut Périclès : Thucydide a caractérisé en quelques lignes cette souveraineté d'un grand homme qui contient un peuple sans l'asservir et sans le flatter, qui le domine par la dignité de son caractère autant que par son éloquence, qui, dans une démocratie de nom, commande en maître comme le premier citoyen de l'État. Cet empire, qui reposait sur la plus honnête politique, périt avec lui. Ceux qui le remplacèrent après sa mort n'eurent jamais, même au moment de leur plus grande popularité, une autorité pareille à la sienne; c'est qu'aussi ils adoptèrent une marche différente; « en effet,
« étant tous égaux entre eux, et désirant tous l'emporter sur les
« autres, ils flattèrent le peuple et sacrifièrent à cet objet les
« intérêts de l'État les plus importants[2]. » Parmi ces rivaux ambitieux, qui se disputèrent la succession de Périclès, trois nous sont connus, Eucrate, Lysiclès et Cléon; tous trois, sortis des rangs du peuple et attachés à différentes branches de commerce ou d'industrie, représentaient une politique nouvelle en même temps que l'avénement au pouvoir d'une classe de citoyens qui n'avaient jusqu'alors obtenu aucune part dans le gouvernement de la cité. En effet, quoique la constitution athénienne fût devenue entièrement démocratique et qu'elle n'eût réservé aucun privilége aux membres des

1. De Pauw, ouvrage cité.
2. Thucydide, III.

anciennes familles, le peuple leur avait néanmoins conservé toutes ses sympathies, et les élevait par ses votes aux premières charges de l'Etat. C'est parmi les Pentakosiomedimnes, parmi les Chevaliers, qui formaient l'aristocratie de la cité, aristocratie de naissance et de fortune, qu'il choisissait de préférence les généraux et les magistrats[1]. Etait-ce de sa part un engoûment aveugle pour les personnages de race illustre, une fantaisie de plébéiens éblouis par l'éclat des grands noms, qui le poussait à ce choix, ou bien un hommage raisonné rendu aux capacités politiques et aux talents militaires d'une classe qui, en somme, avait toujours été aux affaires? Peu importe, ce qui est certain, c'est que, dans une cité démocratique, l'aristocratie avait tenu seule tous les grands emplois, jusque dans la dernière période de la vie de Périclès. Les citoyens de condition inférieure ou moyenne, engagés dans différents trafics, directeurs d'usines ou de manufactures, ne commencèrent à prendre quelque ascendant dans l'Assemblée, et à lutter avec les représentants des grandes familles, qu'au début de la guerre du Péloponnèse, ou dans les années qui précèdent. Le développement du commerce et l'accroissement de la population, en même temps que le libre jeu des institutions politiques et judiciaires, amena un déplacement d'influences dans le gouvernement de la cité. L'historien Grote déclare ce changement analogue en substance à celui qui s'opéra dans les villes de l'Europe au moyen âge, « où les marchands et les commerçants des diverses corporations commencèrent à entrer en concurrence avec les familles patriciennes dans lesquelles la suprématie avait résidé primitivement, et finirent par les supplanter[2]. » Il me semble qu'il est inutile de remonter si haut dans l'histoire, et que l'analogie s'offre plus frappante et plus vraie, si l'on jette les yeux sur la société française contemporaine : l'arrivée aux affaires des représentants de la grande industrie, de la banque ou du haut commerce, et le rang qu'ils ont occupé soit dans les assemblées, soit dans les ministères, sous les différents régimes politiques qui se sont succédé depuis un demi-siècle, n'est-il pas le fait caractéristique de notre époque?

A Athènes, ce ne fut point par leur situation commerciale ou financière que les politiques de la nouvelle école arrivèrent à

1. Grote, *Histoire de la Grèce*, t. VII.
2. *Histoire de la Grèce*, t. VIII.

contrebalancer l'influence des personnages de haute naissance, qui avaient été jusque-là en possession de la faveur populaire; c'est par leur présence assidue aux Assemblées, par leur empressement à servir les intérêts des petites gens, par leur zèle à se faire les interprètes ou les guides de l'opinion, enfin par leurs qualités personnelles, soit comme orateurs, soit comme hommes d'action, qu'ils forcèrent leurs compétiteurs à compter avec eux. Tant que Périclès fut aux affaires, comme le monde athénien se partageait en partisans ou en adversaires de ce grand homme, les nouveaux conseillers du peuple se divisèrent également : Lysiclès se rangea de son parti; il semble même qu'il ait été son lieutenant ou plutôt son élève, et qu'il fut admis dans son intimité. Si l'on en croit Plutarque[1], c'est moins aux leçons d'un tel maître qu'il dut son influence politique, qu'aux enseignements d'Aspasie; il l'épousa dès qu'elle fut devenue veuve, et c'était elle, au dire du malicieux conteur, qui composait les harangues que son mari allait débiter à la tribune. Quoiqu'on ait le droit de suspecter l'authenticité de ce fait mentionné par un écrivain qui accueille trop facilement tous les bruits de la chronique scandaleuse d'Athènes, il est bien évident que ce n'est pas aux mains de Lysiclès que devait passer l'héritage politique du grand homme d'État.

Celui qui le recueillit, et qui devait reprendre, en les exagérant, les traditions démocratiques du gouvernement inauguré par Périclès, fut précisément un de ses adversaires acharnés; loin d'avoir été formé à son école, il fit ses premières armes dans le camp opposé, et remporta ses premiers succès en attaquant son administration et en poursuivant ses amis. Cléon, fils de Cléénète, était, du vivant même de Périclès, l'orateur le plus écouté parmi ceux qui aspiraient à la direction du parti ultra-démocratique; il est impossible de déterminer à quelle date précise il entra dans la carrière, ni par quels moyens il parvint à se distinguer entre ses rivaux; les historiens anciens le nomment pour la première fois, lors de la seconde année de la guerre du Péloponnèse, parmi les ennemis, peut-être même parmi les accusateurs de Périclès; mais ils le citent comme un homme ayant déjà fait ses preuves dans l'Assemblée et dans les tribunaux, et comme l'orateur le plus goûté du peuple. Indépendam-

1. Plutarque, *Vitae*, 197, 35, éd. Didot.

ment des aptitudes personnelles qui le désignaient aux sympathies de la foule, telles qu'une grande audace, un caractère emporté, une nature fougueuse, servies par une violence de langage et une force d'invective peu communes, Cléon sut se créer des partisans par d'autres mérites. La profession d'avocat n'existait pas à Athènes, mais il n'était interdit à aucun citoyen de prêter le secours de ses conseils et de ses lumières, quelquefois même de sa parole, aux plaideurs ou aux accusés; les gens riches s'adressaient au logographe le plus en vogue, et demandaient une consultation ou au besoin un plaidoyer à Antiphon; les pauvres ne pouvaient que solliciter l'appui gratuit d'un défenseur désintéressé. Peut-être serait-il permis de conclure d'une allusion renfermée dans un passage des Grenouilles d'Aristophane, que Cléon[1] avait recherché ce rôle de protecteur des gens d'humble condition en instance devant le dikasterion; il trouvait là un double moyen d'arriver à la popularité, puisqu'en prêtant son assistance aux pauvres, il attaquait les riches et dénonçait les puissants : ce qui ne pouvait manquer de plaire dans une cité aussi jalouse d'égalité que l'était Athènes. Ce ne fut pas seulement en épousant la cause des autres que Cléon commença sa fortune politique; il semble s'être signalé plutôt comme accusateur que comme défenseur, déférant en son propre nom les délinquants officiels, et poursuivant devant les tribunaux les magistrats sortis de charge et soumis à la reddition des comptes. Ces fonctions d'accusateur public, qui attiraient de dangereuses inimitiés, étaient moins recherchées à Athènes qu'elles ne le furent à Rome; les citoyens prudents les déclinaient volontiers; mais plus elles étaient dédaignées, plus elles offraient le champ libre à ceux qui n'en redoutaient pas le fardeau, et les conduisaient naturellement à la popularité. Si les preuves précises nous manquent pour affirmer que Cléon prit par là position dans l'Assemblée, au point de compter parmi les citoyens les plus influents, du moins le témoignage de Thucydide, et les mots qu'il emploie pour caractériser son genre d'éloquence, semblent justifier pleinement cette assertion. Il ne le présente jamais que « comme le plus violent des hommes, déloyal dans ses

1. Xanthias, aux Enfers, a pillé, volé et battu deux hôtesses de restaurant, qui, ne pouvant obtenir de lui que des coups comme indemnités de tous ses dégâts, le menacent de faire appel, l'une à Cléon, l'autre à Hyperbolus, dans le dessein de citer l'offenseur en justice devant le dikasterion (Aristoph. *Ran.*, 566, 576).

calomnies, et virulent dans ses invectives, en même temps qu'il était l'orateur le plus persuasif auprès du peuple[1]. »

C'est ainsi qu'il était classé, quand il se montra parmi les adversaires les plus acharnés de Périclès; il fit cause commune avec le parti aristocratique, ou plutôt il apporta aux ennemis du chef de la démocratie, qui formaient une ligue et une coalition composée de gens de toutes les classes de la cité, le concours de sa parole et de sa popularité; il obtint en échange leur appui, qui le soutint jusqu'au jour où il fut assez fort pour s'en passer, et pour dominer seul dans l'Assemblée publique. Cléon était donc, dans la première partie de sa carrière, ce qu'on nomme un orateur d'opposition, le chef de la faction populaire; et à deux reprises différentes il se fit l'écho des passions de la foule, l'exécuteur de ses colères contre Périclès ou contre ses amis. On sait qu'avant la déclaration de la guerre, il y eut contre le tout-puissant Stratége un redoublement d'animosité, et comme un suprême effort pour l'abattre ou pour le perdre à jamais dans l'opinion publique; la haine qui n'osait s'attaquer directement à lui le frappa dans les trois personnes qui lui étaient le plus chères, en déférant devant les tribunaux sa maîtresse Aspasie, le philosophe Anaxagore et le sculpteur Phidias. Nous ne pouvons établir ni la date certaine, ni les faits exacts de ces trois accusations : la première aurait été portée par le poète comique Hermippos; dans la seconde, celle qui dénonçait Anaxagore, comme coupable d'impiété, c'est Cléon qui se serait fait l'interprète de l'antipathie du peuple athénien contre les philosophes, antipathie envenimée ici par les perfides artifices d'une faction politique. Il serait trop téméraire de vouloir conjecturer quel fut le langage et le rôle précis de Cléon dans cette affaire; on sait seulement que Périclès n'osa tenir tête à l'accusation, et qu'une sentence de bannissement fut prononcée contre Anaxagore, qui avait prévenu sa condamnation par un exil volontaire. Enfin, non contents d'atteindre l'Olympien dans ses plus chères amitiés, ses ennemis avaient arraché un décret portant qu'il serait appelé à rendre des comptes : il est probable que l'affaire ne fut pas poursuivie, et que la motion proposée par Drakontidès resta sans effet; en tout cas, c'était là le prélude de l'accusation bien autrement grave qui fut portée contre lui, la seconde

1. Thucydide, III, 36. IV, 21, 28. VI, 16 : Βιαιότατος τῶν πολιτῶν, καὶ τῷ δήμῳ πιθανώτατος, et encore V, 17.

année de la guerre du Péloponnèse. Alors en effet, l'occasion était propice pour frapper un grand coup; la peste et les ravages de l'ennemi avaient fait endurer aux Athéniens de cruelles souffrances, les riches avaient vu leurs belles demeures et leurs fermes démolies et dévastées, les pauvres se trouvaient sans abri, tous avaient perdu courage et se tournaient avec colère contre l'auteur de cette guerre qui causait leur ruine. Il y eut une explosion générale de colère et d'indignation contre l'homme que l'on rendait responsable de tant de calamités; ses rivaux profitèrent de ces sentiments exaltés pour dénoncer une dernière fois son caractère et sa politique; parmi les plus ardents étaient Simmias et Lakratidas, mais ce fut Cléon qui conduisit cette dernière attaque. Il se fit en cette circonstance l'organe du parti de la paix, pour attaquer, sans doute avec cette violence de langage qui lui était propre, l'auteur des misères de la cité, et il lui intenta une action du chef de malversation. Cette fois, le parti de l'accusation eut gain de cause, et Périclès fut frappé d'une amende; mais les Athéniens ne le laissèrent pas sous le coup de cette condamnation, et pour racheter leur injustice, ils le réélurent stratége, avec plus d'influence et de pouvoir qu'il n'en avait jamais eu de sa vie. Néanmoins, par une étrange contradiction, l'ascendant de Cléon qui, ce semble, aurait dû décroître, n'en fut que mieux assuré : le talent d'invective qu'il avait pu déployer en cette circonstance fut applaudi comme l'explosion légitime d'un patriotisme indigné, et il eut un grand retentissement; les poètes comiques publièrent à l'envi que : « la morsure du bouillant Cléon avait entamé l'Olympien[1], » et l'un d'eux chantait ainsi sa défaite : « Roi des satyres, pourquoi n'as-tu pas le courage de prendre la lance? tu parles de guerre avec audace, mais tu ne combats que de la langue; l'aspect d'une épée nue te fait pâlir; tu n'as plus ni force ni vertu, quoique tu sois aiguillonné par l'ardent Cléon qui ne te laisse aucun repos[2]. »

Après la mort de Périclès [428], Cléon devint le véritable chef de la démocratie athénienne; il passait des rangs de l'opposition au pouvoir; il eut dès lors à combattre le parti aristocratique qui dut regretter plus d'une fois l'appui qu'il avait prêté à ses débuts politiques.

1. δηχθεὶς αἴθωνι Κλέωνι.
2. Mots de l'auteur comique Hermippos. Meineke, *Com. gr. fr.*, I.

A la tête de ce parti était Nicias, dont l'honnêteté superstitieuse et timide était incapable de lutter contre l'audace et l'énergie du démagogue. Quoique homme de guerre, Nicias était le chef des amis de la paix; il représentait toute une catégorie de citoyens, les plus riches en général, qui souffraient impatiemment la continuation des hostilités, et qui étaient soupçonnés de nourrir pour Sparte et son gouvernement des sympathies peu favorables à la conduite des opérations militaires, et contraires aux intérêts athéniens. En face de ces adversaires plus ou moins déclarés, Cléon se posa résolûment comme le partisan de la guerre à outrance; il demanda que la lutte fût conduite sans ménagement, et qu'au besoin on fît appel à la terreur, s'il n'y avait pas d'autre moyen de maintenir les alliés dans le devoir ou d'empêcher les défections toujours prêtes à éclater.

La révolte de Mitylène [427] lui fournit l'occasion de développer à la tribune ses idées à ce sujet. Nous n'avons point à raconter toutes les péripéties de ce drame, dans lequel Cléon, défendant avec un implacable acharnement une motion sanguinaire, joue un rôle vraiment odieux. Heureusement pour lui, le triomphe de sa parole ne fut pas de longue durée, et le décret qui frappait de mort une population tout entière immolée à la sécurité de la puissance athénienne fut remplacé par un arrêt moins cruel, bien qu'encore trop rigoureux. On ne retrouve dans le discours que lui prête Thucydide[1] en cette circonstance, ni les éclats de cette parole bruyante, ni les emportements de cette faconde passionnée qui séduisait le peuple, mais on reconnaît les principes de ce qu'on peut appeler la politique démagogique, et les moyens de gouvernement qu'entendait appliquer Cléon dans la direction des affaires extérieures de la cité, comme dans ses relations avec les alliés ou les sujets de la république athénienne[2]. A ses yeux, il n'y a de puissance réelle que celle qui repose sur la force, car il est dans la nature de l'homme de mépriser qui le caresse et de respecter qui ne lui cède pas; la douceur et les demi-mesures ne sont pas de mise en temps de guerre, et dans les crises le seul mode de gouvernement, c'est la terreur. En présence de ce dédain de l'humanité, de cette apologie brutale de la force, il est impos-

1. Thucydide, III, 44, sq.

2. Je ne fais que résumer ici la remarquable analyse que M. Girard a donnée de ce discours dans son « Essai sur Thucydide ».

sible de ne pas songer à ces doctrines qui ont été également proclamées et mises en pratique aux époques les plus troublées de notre histoire; les mesures prises au nom du salut public en 1793 découlaient de la même source; mais la démocratie athénienne ne se laissa pas glisser sur cette pente, et Cléon ne fut pas écouté.

L'expédition de Sphactérie lui fit plus d'honneur; les faits sont assez connus pour qu'il suffise de les rappeler en quelques mots; les Lacédémoniens, qui assiégeaient Pylos, avaient dû abandonner dans l'île de Sphactérie 400 Spartiates, qui furent bloqués par Démosthènes; leur perte semblait assurée; et Sparte, effrayée de ce désastre, envoya une ambassade à Athènes, pour traiter de la paix. Comme dans l'affaire de Mitylène, ce fut Cléon qui prit la direction du débat; se faisant l'interprète des sentiments d'orgueil qui animaient alors l'Assemblée, et emporté par sa jactance naturelle, il demanda qu'en échange des prisonniers on rendît à Athènes ce qu'elle avait perdu à l'époque de la guerre de trente ans : Nisœa, Trésène et l'Achaïe; après quoi on conclurait une trêve. Cette motion qui n'avait rien de déraisonnable, et qui n'était en somme que l'expression de l'opinion publique, ne fut pas de prime abord rejetée par les envoyés, qui invitèrent seulement l'Assemblée à nommer une commission pour arrêter les conditions d'une paix définitive. A cette réponse Cléon riposta par des paroles indignées, s'élevant contre la mauvaise foi des ambassadeurs, qui, selon lui, ne se refusaient à communiquer directement leurs propositions au peuple que parce qu'ils avaient le dessein de le tromper; les Lacédémoniens, tout interdits de cette sortie, ne surent que répondre : on prit leur silence pour un aveu, et les négociations échouèrent. Évidemment ce fut la faute de Cléon; et c'est à dessein, sans nul doute, qu'il provoqua la rupture par cette prétention outrecuidante de faire traiter, séance tenante, et en pleine place publique, toute une série de propositions diplomatiques extrêmement délicates à régler [1]. — Faut-il ne voir dans cette résolution, funeste, en somme, aux intérêts athéniens, qu'un acte de folie démocratique, une menée coupable pour prolonger les hostilités, et cela dans un but de vanité ou d'ambition personnelle? Aristophane ne se lasse pas de le dire, et après lui bien des historiens l'ont répété. Cependant on ne voit pas très-bien en quoi l'ascendant de Cléon devait grandir

1. Pour toute cette affaire de Sphactérie, voir Grote, t. IX, ch. II.

par la guerre; il semble au contraire qu'il ne pouvait que décroître et que le parti aristocratique avait seul chance d'y gagner, puisque c'est de ses rangs que sortaient les généraux et les amiraux.

Il est peut-être plus naturel d'admettre que Cléon, eu égard à son caractère, fut emporté par des espérances exagérées sans doute, mais patriotiques, à croire qu'Athènes n'avait rien à perdre en poussant sa fortune, et en réduisant son ennemi à la dernière extrémité. Quant à la raison qu'il pouvait avoir de rejeter la nomination des commissaires, elle reposait probablement sur cette idée, que la commission serait choisie parmi les partisans de la paix, Nicias, Lachès et les autres, et que ceux-ci, dans leur impatience mal déguisée d'en finir avec les hostilités, ne sauraient pas défendre les intérêts d'Athènes, ni tirer tout le parti qu'on attendait d'une si belle situation. Cléon sur ce point n'avait pas tort : la conduite de Nicias quatre ans plus tard ne justifiait que trop ses soupçons. Telle fut la première partie, on pourrait dire le premier acte, de cette campagne de Sphactérie que Thucydide raconte comme une véritable comédie[1].

Une fois les négociations rompues, le parti aristocratique sembla se détacher de plus en plus de la conduite des hostilités, et affecta de regarder l'affaire présente comme personnelle au démagogue; c'est là le sentiment qui éclate dans cette séance de l'Assemblée où Cléon, se faisant fort de ramener en vingt jours les Spartiates prisonniers, se voit malgré lui revêtu du commandement par la démission de Nicias, qui y renonce en sa faveur. La situation du démagogue improvisé général malgré lui est, sans doute, assez plaisante, et Nicias, ainsi que ses partisans, ont les rieurs de leur côté; mais au fond, le rôle qu'ils jouent est singulier. S'ils considèrent comme au-dessus de leurs forces l'entreprise proposée par Cléon, ils font preuve d'une timidité et d'une petitesse d'esprit bien mesquines; et s'ils comptent que le démagogue échouera, mais que ce n'est pas trop cher acheter sa disgrâce que de la payer par un échec des armes athéniennes, c'est là un étrange calcul pour un si grand patriotisme.

L'entreprise jugée insensée tourna à la gloire de Cléon et à la grandeur de la République; c'est grâce à sa décision ou à son heureuse audace qu'Athènes fut redevable du succès le plus sérieux

1. Thucydide, IV, 27.

qu'elle remporta dans toute cette guerre. Néanmoins la phrase dédaigneuse de Thucydide sur la « folle présomption de Cléon qui réussit, bien que ce fût un acte de folie,[1] » a été acceptée comme la conclusion équitable de cette campagne, et, à l'exception de Grote, tous les historiens traitent Cléon de fol avant, et de fourbe après; les plus modérés font hommage à la fortune de son succès; mais quelques-uns se faisant l'écho d'Aristophane prétendent que Cléon n'est arrivé que pour recueillir le fruit des travaux de Démosthènes et l'accusent volontiers de lui avoir volé les lauriers de Pylos, ainsi que d'avoir avalé à sa barbe la galette lacédémonienne[2].

C'est trop juger le démagogue en partisan de Nicias; et ce n'est pas seulement l'expédition de Pylos qui est traitée avec cette sévérité; on applique en général à tous ses actes une sorte de dénigrement systématique. Ainsi, à quelles attaques n'a pas donné prise l'accusation qu'il porta contre Thucydide et Euklès lors de la perte d'Amphipolis, accusation qui entraîna le bannissement. Cependant rien n'était plus légitime, si l'on considère l'immense valeur de la place perdue, qui était pour Athènes la clé de son empire dans la Thrace, et la conduite des chefs chargés de la protéger. Que Cléon se soit laissé aller dans son réquisitoire à des attaques passionnées et sans merci, qu'il ait parlé de trahison quand il n'y avait eu que de la lenteur, de la maladresse, ou de la négligence, il n'y a là rien d'invraisemblable ou de contraire aux habitudes de l'orateur; mais, quelle qu'ait été d'ailleurs la force de ses invectives, il y avait dans le fait même de la prise d'Amphipolis un motif suffisant de mise en jugement et de condamnation; tout Athénien, en pareil cas, aurait pu porter la parole aussi bien que Cléon, et ne se fût pas pour cela cru coupable de calomnie à l'égard de Thucydide. On conçoit que l'illustre banni, malgré toute son impartialité, n'ait pas toujours été maître de ses sentiments quand le nom de Cléon se rencontre dans son histoire; sans doute, il n'a pas poussé les représailles jusqu'à travestir le caractère du démagogue, mais il lui est, en général, peu bienveillant, ce qui ne surprend personne, et sans aller jusqu'à dénaturer ses résolutions ou ses actes, il

1. Thucydide, IV, 39 : Καὶ τοῦ Κλέωνος καίπερ μωρίαν οὖσα ἡ ὑποσχεσις ἀπέβη.

2. Aristophane,

leur prête volontiers des motifs intéressés, et souvent peu avouables.

Pour en citer un exemple, il écrit qu'à l'expiration de la trêve d'un an (422) les plus grands ennemis de la paix étaient, Cléon d'un côté, et Brasidas de l'autre : si le fait est incontestable, les raisons par lesquelles il appuie ce fait, du moins en ce qui concerne Cléon, sont loin d'être aussi convaincantes. Cléon, dit-il, était partisan de la guerre parce qu'il « pensait que si la paix « était conclue, sa politique malhonnête serait découverte, et que « ses accusations dirigées contre les autres seraient moins facile- « ment crues[1]. » C'était répéter sous une forme sérieuse ce qu'Aristophane avait dit d'une manière plaisante dans sa comédie des Chevaliers : « Tu ressembles aux pêcheurs d'anguilles ; dans l'eau limpide ils ne prennent rien ; mais qu'ils agitent bien la vase, et la pêche sera bonne ; ainsi ce n'est qu'en temps de troubles que tu garnis tes poches[2]. » Cette comparaison avait alors le mérite de la nouveauté ; mais ce n'est pas là un argument. Grote a réfuté avec beaucoup de sens cette insinuation que Cléon pouvait avoir un intérêt direct à la continuation des hostilités, et il a cité fort à propos la réplique de Phocion à cet orateur du parti démocratique, qui s'étonnait de le voir, lui homme de guerre, conseiller la paix aux Athéniens. « Oui, disait-il, je crois qu'il est juste de les dissuader ; cependant je sais bien que, s'il y a la guerre, j'aurai autorité sur toi ; s'il y a la paix, tu auras autorité sur moi[3]. » En effet, le rôle du chef militaire et l'éclat de ses actions font pâlir singulièrement le prestige de l'orateur, même le plus populaire, quand la lutte est engagée ; l'éloquence est alors bien peu de chose, suivant ces vers du vieux poète Ennius :

Vi geritur res,
Spernitur orator bonus, horridu' miles amatur.

En admettant d'ailleurs que la fortune politique du démagogue eût été directement attachée à la continuation de la lutte, il reste à examiner si les intérêts d'Athènes ne se trouvaient pas d'accord avec lui[4] ; or on peut soutenir, et cela par des raisons

1. Thucydide, V, 16.
2. Aristophane, *Equit.*, V, 763-835.
3. Plutarque, *Phocion*, 6, 16.
4. Grote, t. IX, p. 209 sq.

auxquelles il est difficile de ne point accorder quelque valeur, que les conquêtes de Brasidas dans la Thrace imposaient aux Athéniens la nécessité de reprendre les armes s'ils voulaient maintenir l'intégrité de leur empire. En conseillant des mesures énergiques, en proposant une expédition pour reconquérir Amphipolis, Cléon ne cédait pas à une sorte de manie de guerre à outrance, comme l'insinuaient ses adversaires ; il ne faisait que continuer les traditions de Périclès, qui avait posé en principe qu'Athènes ne devait à aucun prix laisser entamer son empire, qu'elle devait jusqu'au bout déployer les plus rudes efforts et s'imposer les plus rudes sacrifices pour rester ou pour redevenir maîtresse de ses alliés et de ses sujets [1]. C'est dans cet esprit que fut conçue l'expédition de Thrace, qui ne fut pas un coup de tête du démagogue sottement fier de ses lauriers de Sphactérie et désireux de prouver, par un nouveau succès, ses talents militaires. S'il dut prendre le commandement, c'est que Nicias et les autres stratéges déclinèrent pour eux-mêmes et ne voulurent pas accepter la responsabilité d'une expédition qui avait été décrétée malgré leur opposition. Les partisans de la paix se posèrent alors le même dilemme qu'à propos de Sphactérie : ou bien Amphipolis serait reprise et la gloire d'Athènes les consolerait du succès de Cléon, ou elle ne le serait pas, ce qui était le plus probable, et la ruine de Cléon les consolerait de l'échec d'Athènes. Cette dernière alternative fut amplement justifiée; on sait comment Cléon, après avoir entraîné par son incapacité militaire [2] la déroute de son corps d'armée, fut tué en se sauvant ; son défaut de courage ne méritait pas d'autre oraison funèbre que celle que lui fit Aristophane. « Les Athéniens ont perdu leur pilon, ce corroyeur qui broyait la Grèce. »

Nous avons montré quel fut le rôle de Cléon dans les affaires extérieures de la république athénienne ; on a pu voir que sans être un grand politique, il ne fut pas un politique incapable ; mais avant de porter un jugement général sur l'ensemble de sa conduite, il nous reste à parler de son éloquence, qui lui donna

1. Cf. ydide, I, 1 · II, 13.
2. I e, XII, 73 V, 10. Selon Th prit la fuite un
p rs ; selon h me le récit de ce
aeri co p qu'o sa version à

tant de crédit auprès de ses concitoyens. Essayons-donc de déterminer ce qu'il fut comme orateur.

III.

Cléon orateur.

Il est toujours difficile de se faire l'idée d'une éloquence qui n'a rien laissé après elle; cependant, lorsque les historiens ou les critiques nous en ont conservé le souvenir, on peut, grâce à leur secours, parvenir à retrouver quelques-uns de ses principaux traits, sinon la voir revivre tout entière. Des harangues prononcées par Cléon, il n'est pas resté le moindre fragment, et nous n'avons, pour nous représenter ce qu'il fut comme orateur, que les vers satiriques d'Aristophane, le témoignage partial de Thucydide [1], une ligne de Cicéron, et un passage de Plutarque. Néanmoins, à travers ces jugements sommaires et ces appréciations intéressées, on peut démêler les caractères les plus saillants de cette éloquence qui fut si populaire. Ce qui a frappé surtout les écrivains que je viens de citer, c'est qu'elle était à la fois très-violente et très-persuasive; Thucydide ne parle jamais de Cléon à la tribune, sans le désigner comme l'orateur doué de la plus grande force d'invective et en même temps le plus écouté de son temps.

Evidemment l'ascendant incontestable qu'il exerçait sur l'Assemblée n'était pas dû tout entier à son talent de parole; une part en revenait sans aucun doute à la sympathie que le peuple avait pour sa personne; ce qui le prouve, c'est le sans-gêne avec lequel il traitait ses auditeurs; il prenait avec eux toutes les libertés d'un favori : plusieurs anecdotes en font foi; ainsi Plutarque raconte qu'un jour où il devait parler à la tribune, il se fit attendre assez longtemps, et parut enfin sur le Pnix, revêtu d'habits de fête, et portant une couronne de roses sur la tête; au lieu de s'excuser de son retard et de son costume, il demanda simplement qu'on remît la discussion au lendemain, parce qu'il avait, disait-il, pour le moment un sacrifice à célébrer et des

1. Thucydide, III, 45. L'expression de Cicéron « turbulentum quidem civem, sed tamen eloquentem » (*Brutus*, 7), semble être une traduction des épithètes de Thucydide : βιαιότατος καὶ πιθανώτατος.

hôtes à recevoir. Le peuple céda de bonne grâce, et se sépara en riant de cette fantaisie de son démagogue, qui le traitait aussi cavalièrement qu'un grand seigneur[1].

Ce laisser-aller et cette indépendance d'allures qui formaient un si grand contraste avec la sévérité de maintien et de tenue propre aux orateurs, et avec les exemples de Périclès, Cléon les porta jusque dans ses discours. C'était là une nouveauté, qui d'ailleurs ne déplut pas au peuple, et qui fut accueillie sans doute comme étant la marque d'une éloquence vraiment démocratique. Il ne faut pas oublier de quel monde se composait l'Assemblée : elle était formée en majorité des artisans et des gens de métier, petits marchands, laboureurs, marins du Pirée, mais tous citoyens très-capables de juger des mérites d'un discours, et composant un auditoire très-exercé. Périclès s'était imposé à eux par la dignité de son langage, par l'élévation et la grandeur de ses pensées, par la majesté de son éloquence ; en présence de cette haute et fière attitude, de cette action sobre, de ce geste modéré, qui dominait les attaques de ses adversaires et les tumultes de la foule, le peuple était subjugué et vaincu comme par une force supérieure. Cléon réussit par les moyens opposés : avec lui, l'auditoire fut plus à l'aise, le peuple sentit qu'il avait affaire à l'un des siens, et il n'est pas douteux qu'il éprouva une sorte de satisfaction à s'abandonner à son favori et à se laisser persuader plus volontiers. Sans ajouter foi aux plates bouffonneries qu'Aristophane met dans la bouche du Paphlagonien, on doit croire que le démagogue ne dédaignait pas certaines saillies destinées à provoquer le rire, ni même ces boutades quelque peu triviales qu'aucun orateur ne s'était permises avant lui. C'est ainsi qu'il faut expliquer le mot de Plutarque, qui fait de Cléon « le bouffon[2] » du Pnix. Ces grosses gaietés s'alliaient à une hardiesse de ton, à des emportements de langage qui ne ménageaient rien[3], et dont la force était encore relevée par une action d'une extrême violence. On peut dire que Cléon fut le créateur de cette partie de l'éloquence, que Démosthène déclarait être l'éloquence tout entière ; il fut le premier qui se départit de ces habitudes de réserve et de modestie que l'usage imposait aux

1. Plutarque, *Moralia*, 976, éd. Didot.

2. (βωμολόχος). — Plutarque, *Vitae*, V, 630. Éd. Didot.

3. Le langage public de Cléon était caractérisé par Aristote et par Théopompe (V. Schol., *ad Lucian-Timon*, c. XXX) comme plein d'arrogance.

orateurs. Jusqu'alors, l'attitude idéale qu'on recherchait à la tribune était celle d'une belle statue ; la physionomie sévère et recueillie ne changeait point d'expression ; la voix, maintenue sur le même ton, ne s'élevait pour devenir plus pénétrante qu'à la péroraison ; tout au plus, le débit se précipitait-il un peu à la fin du discours. Comme le remarque M. Perrot [1], tout était concerté pour produire une impression de calme et d'apaisement sur l'auditoire ; tout concourait à cet effet : le ton, le geste, l'arrangement même du vêtement, tombant à grands plis, et laissant le bras droit, à demi dégagé, sortir du manteau.

Cléon rompit brusquement avec ces traditions dont l'harmonieux ensemble gênait sa nature fougueuse, et substitua à cette sérénité olympienne les façons violentes qui semblent avoir prévalu après lui. « Le premier, dit Plutarque [2], il cria en parlant, « il rejeta son manteau, il se frappa la cuisse, et courut d'un « bout à l'autre de la tribune. » Tout ce bruit, et tout ce mouvement que Plutarque considère comme un manque de décorum et comme une inconvenance choquante, se réglera et se perfectionnera par la suite ; après Cléon, la déclamation oratoire deviendra un art dont il sera indispensable de connaître les secrets ; les inflexions de la voix, les poses, les gestes seront l'objet d'une étude assidue, et personne ne songera à reprocher à Eschine ou à Démosthène de prendre des leçons chez les plus grands acteurs. Cette révolution provoquée à la tribune par Cléon ne pouvait manquer de lui attirer les mépris et les sarcasmes d'une bonne partie de ses contemporains ; elle dut, surtout aux yeux de ses adversaires, passer pour le comble de l'impudence ; et ils trouvèrent pour faire cause commune avec eux tous ceux qui aimaient à rechercher dans le passé l'image de toutes les supériorités, et dans les traditions de la génération précédente l'idéal même de l'éloquence. Le jugement que ces différents groupes de citoyens portaient sur Cléon orateur différait peu sans doute de celui que nous donne l'auteur des « Chevaliers » ; si l'on en croit Aristophane, le turbulent démagogue est le chef de ces « parleurs « élevés sur le marché, qui n'ont pour toutes qualités qu'une « voix terrible, une nature perverse, et le langage des halles » ; s'il réussit mieux que tel autre d'entre eux, Hyperbolus par

1. *L'Éloquence politique et judiciaire à Athènes*, Paris, 1873, 8°.
2. Plutarque. *Vitae*, V, 631, 1 sqq., éd. Didot.

exemple, c'est qu'il est le plus criard, et qu'il « mugit comme un torrent » ; « ses vociférations ont assourdi Athènes, et ses hurlements ne cessent de bouleverser la cité[1] ». En ramenant à la juste mesure ces critiques qui sentent, elles aussi, « le langage des halles », il est aisé de reconnaître que les traits de satire d'Aristophane portent sur le caractère bruyant et déclamatoire, sur le fracas de cette parole passionnée, qui blessait les oreilles des délicats d'Athènes ; mais c'est là un reproche qui n'atteint que la forme et l'extérieur de cette éloquence qui pouvait être triviale, mais qui ne laissait pas d'être persuasive ; quant à la force d'invective qui l'animait, ainsi qu'aux personnalités injurieuses, aux propos blessants, aux diffamations ou aux calomnies dont elle introduisit l'usage, et même l'abus, dans les débats publics, nous ne pouvons en mesurer exactement la portée ; mais il semble difficile qu'elle ait dépassé en ce genre les violences, les emportements furieux des orateurs de la génération suivante, et les injures que se jetaient à la face Eschine et Démosthène.

Quelle qu'ait été, d'ailleurs, la brutalité des moyens oratoires du démagogue, il est vraisemblable que c'est surtout devant les juges, alors qu'il se présentait pour accuser un adversaire, qu'il s'abandonnait sans réserve à toutes les intempérances de sa parole ; nul doute que Cléon ne fût pas, comme orateur, le même à la place Héliée et au Pnix; n'en est-il pas ainsi chez nous, par exemple, où tel avocat, qui est en même temps un homme politique, ne parlera pas de la même manière dans un procès de cour d'assises, ou dans une grande discussion parlementaire? Devant un auditoire différent, l'éloquence change nécessairement de caractère ; or le peuple athénien ne se ressemblait pas à lui-même, selon qu'il siégeait au Dikastérion, ou qu'il était assis sur les bancs de pierre de l'Assemblée; et tel effet oratoire, qui produisait sur lui une impression profonde, quand il était à la fois juge ou juré, le laissait parfaitement froid quand il était électeur ou citoyen. Chose singulière ! c'est au tribunal, c'est-à-dire là où il eût dû s'y montrer insensible, que la passion avait sur lui le plus de prise ! A l'Agora, il avait en général la tête plus calme, et c'est un fait reconnu, qu'il fallait avant tout des raisons, et en somme de bonnes raisons, pour parvenir à le convaincre.

1. Aristophane, *Equit.*, passim.

Ce serait en effet une duperie que de juger ce public d'après la caricature du poète comique, et une injustice de mettre sur son compte toutes les sottises du vieux Dêmos des « Chevaliers ». Parmi les citoyens qui entouraient la tribune, les « gobe-mouches » ne formaient nullement la majorité, et il ne suffisait pas, pour emporter un vote, de les appeler « habitants de la splendide Athènes » ou encore « Athéniens couronnés de violettes »[1]. Ces compliments n'avaient guère plus de valeur que les formules respectueuses en usage dans la langue parlementaire. Certains orateurs savaient, il est vrai, trouver des hommages obséquieux ou des louanges hyperboliques qui chatouillaient agréablement l'oreille de leurs auditeurs; mais ces surprises du moment ne donnaient pour cela aucune influence durable aux flatteurs réduits à employer ces artifices. Ce qui prouve que ce public composait un auditoire difficile à satisfaire, c'est la crainte qu'il inspirait aux hommes les plus rompus aux affaires, comme à ceux qui étaient le plus maîtres de leur parole; quant aux débutants, on sait quel effroi ils éprouvaient à l'affronter. C'est en vain que, dans Xénophon, Socrate, pour rassurer le jeune Charmide, fils de Glaucon, qui hésite à faire ses premières armes, lui dit : « Vous rougissez de parler devant la partie la plus faible et « la moins éclairée de la nation? Seriez-vous intimidé par des « foulons, des cordonniers, des maçons, des ouvriers sur métaux, « des laboureurs, des petits marchands, des colporteurs, des « brocanteurs[2]? » Le futur orateur ne se sentait nullement rassuré par cette énumération dédaigneuse; et ses inquiétudes n'étaient pas sans fondement, car tous ces artisans avaient l'esprit très-net, et une éducation politique assez développée, pour ne point s'en laisser imposer dans une discussion. C'est donc par le raisonnement qu'il fallait songer à les convaincre; et si Cléon y parvint dans maint débat, ce n'est assurément pas par des sophismes ampoulés ou par des flagorneries intéressées; au contraire, il semble avoir poussé la franchise jusqu'à l'insolence, et le dédain du bien dire jusqu'à la crudité. Dans la fameuse harangue que Thucydide lui prête à propos de la révolte de Mitylène, ce sont là les deux caractères qui sont rendus avec le plus de force et qui formaient sans doute les traits les plus saillants de sa personnalité d'orateur. Il malmène avec la rudesse d'un favori,

1. Cf. Perrot, *l'Éloquence politique judiciaire à Athènes*, c. I.
2. Xénophon, *Memorabilia*, III, 17.

sûr de son ascendant, cet auditoire trop porté au dilettantisme ; il a, pour railler ces amateurs du beau langage et ces pointilleux critiques, des saillies ou plutôt des boutades irrésistibles ; on peut dire que son éloquence se moque de l'éloquence, de celle du moins qui allait se perfectionnant chaque jour par l'étude de la rhétorique, et qui se mettait à l'école des Gorgias et des Protagoras ; il affecte de ne voir en elle qu'une ouvrière de mensonges, le produit d'un art spécieux et corrupteur, qui s'ingénie à farder la vérité, à travestir les faits, à égarer l'opinion publique. A ses yeux, c'est l'esprit qui perd les cités, et ces jouteurs qui font à la tribune parade de leur faconde et de leur dextérité, sont le pire fléau des États. Il est bien évident que l'historien, en faisant parler Cléon, ne s'est point attaché à conserver la forme et le côté extérieur de son éloquence ; mais il est certainement resté fidèle aux principes sur lesquels elle s'appuyait, ainsi qu'au caractère de l'orateur. On comprend en lisant cette harangue le genre de séduction que la parole du démagogue devait exercer sur le peuple : elle est incisive, elle est crue, elle est brutale, mais en même temps elle est habile et elle ne manque ni de piquant, ni de saveur. Si l'on ne craignait de rapprocher deux noms qui semblent s'exclure, on serait tenté de chercher dans les discours de Caton l'ancien[1] quelques analogies avec les harangues authentiques de Cléon ; Cicéron n'a pas craint de comparer son illustre compatriote avec Lysias ; mais franchement la rudesse narquoise du vieux censeur, ses saillies et ses boutades, ses vertes apostrophes, son dédain affecté pour la rhétorique et pour les orateurs de profession, son mépris pour toute culture intellectuelle, tout cela relevé par un langage coloré, par des mots heureux, par des antithèses frappantes, nous ramène plutôt au Cléon de Thucydide qu'au prince des orateurs attiques.

IV.

Aristophane et Cléon.

Il est impossible, dans une étude sur Cléon, d'omettre les démêlés qu'il eut avec Aristophane, dont le nom revient à plu-

1. Dans une note du t. IX de son histoire, Grote insiste sur cette comparaison, qui ne laisse pas que de surprendre au premier abord ; il est vrai que dans Cicéron la comparaison de Caton avec Lysias surprend encore bien davantage.

sieurs reprises dans la première partie de ce travail. Aussi bien pour beaucoup de gens le démagogue est célèbre surtout par la haine que lui avait vouée le poète comique. Les « Acharniens », les « Chevaliers », les « Guêpes », sont restés comme les monuments durables de cette inimitié, qui éclate dès les débuts mêmes d'Aristophane. En effet, c'est dans sa première comédie intitulée « les Babyloniens » qu'il commença les hostilités ; nous connaissons mal cette pièce, dont le but était d'éclairer le peuple sur les vices de la constitution athénienne, et sur les mensonges intéressés que lui débitaient les orateurs en général, et Cléon en particulier. Suivant le scoliaste, l'auteur tournait en ridicule le tirage au sort des principales fonctions de la république, et les charges données à l'élection[1]. C'était en réalité faire le procès au double principe sur lequel reposait la démocratie athénienne. Nous ne possédons des « Babyloniens » que de trop courts fragments, pour estimer si les critiques du poète étaient pleines d'esprit et de sens ; mais nous pouvons affirmer qu'elles manquaient d'à-propos. L'époque même à laquelle fut représentée la pièce lui donnait un caractère de gravité exceptionnelle; elle fut jouée, la 2e année de la 88e Olympiade, aux grandes Dyonisies du printemps, c'est-à-dire au moment où les étrangers affluaient de toute la Grèce à Athènes ; et c'est devant eux, au théâtre où ils se pressaient en foule, que le poète poursuivait de sa verve impitoyable les ridicules et les vices de la constitution de son pays. Si l'on songe aux dangers qui menaçaient alors la puissance extérieure d'Athènes, à la fidélité chancelante des alliés, à la défection de Lesbos, à la sanglante affaire de Mitylène, qui avait cette année même porté un si rude coup à son empire colonial, il est permis de trouver que le poète avait mal choisi son temps pour faire la leçon à ses concitoyens, et pour les humilier devant leurs sujets. Cléon comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de l'imprudence de son adversaire; heureux de satisfaire ses propres ressentiments, en même temps qu'il prenait en main la cause de l'honneur public offensé, il dénonça le poète et l'accusa devant le sénat des Cinq-Cents d'avoir insulté Athènes en présence des

1. Ἐκωμῴδησε τὰς τε κληρωτὰς καὶ χειροτονητὰς ἀρχὰς καὶ Κλέωνα παρόντων ξένων. — Cf. Meineke *Com. gr. fragm.* Arist. Vol. II, p. 966. — Ranke (*Comm. de Arist. vita*, p. 330) essaie de donner une analyse de cette pièce, ou plutôt d'en deviner le plan, mais elle reste encore pour nous bien obscure.

étrangers[1]. Quel fut le dénoûment de cette affaire? Si l'on s'en rapporte au témoignage de l'accusé, il faut croire qu'il eut grand'-peine à éviter une condamnation, car il répète à plusieurs reprises dans « les Acharniens » qu'il « a appris à ses dépens ce qu'il en « coûte pour dire la vérité aux gens; qu'une fois, devant les juges, « il fut sur le point de succomber sous les coups de son ennemi, « qu'enfin il faillit périr »[2]. Cependant, comme on ne trouve nulle part la trace d'une pénalité réelle, ou d'une amende qui lui aurait été infligée, il est difficile de voir dans ces allusions autre chose que l'expression comique de craintes exagérées, et le souvenir de terreurs imaginaires, à moins qu'on ne doive les rapporter à un second procès qu'eut à soutenir Aristophane. Il s'agissait cette fois d'une accusation « d'usurpation du titre de citoyen » (ξενίας γραφή) que l'irascible démagogue, furieux d'avoir échoué dans sa première entreprise, aurait intentée au poète, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un complaisant, ce qui est plus vraisemblable. Le coup était perfide autant que dangereux : la perte du procès entraînait l'incapacité civile et politique, et le condamné, n'étant plus reconnu comme Athénien, se trouvait à jamais écarté du théâtre. On prétend qu'Aristophane s'en tira à son honneur, et défendit ses droits, en vrai poète comique, par ces deux vers d'Homère :

Μήτηρ μέν τ' ἐμέ φησι τοῦ ἔμμεναι · αὐτὰρ ἔγωγε
οὐκ οἶδ' · οὐ γὰρ πώ τις ἑὸν γόνον αὐτὸς ἀνέγνω.

« Ma mère dit que je suis fils de celui-ci ; mais moi je n'en « sais rien; car personne ne sait jamais au juste quel est son « père[3]. »

Une fois ces manœuvres déjouées, Aristophane put désormais braver Cléon, dans lequel il avait la double satisfaction de poursuivre un ennemi personnel, en même temps qu'à ses yeux il combattait le fléau de l'Etat. En effet, il fallait l'amour du bien public échauffé par des ressentiments privés pour composer « les Chevaliers » : l'indignation du citoyen contre celui qu'il considère comme le chef d'une politique détestable n'y eût pas suffi ; on sent qu'il y a là autre chose que du patriotisme ; on voit que les rancunes de l'homme ont animé cette sanglante satire, qui a pour ainsi dire

1. Ἐγράψατο αὐτὸν ἀδικίας εἰς τοὺς πολίτας (Schol. ad. Arist. Vespas. 1284).
2. Arist., *Acharn.*, 355, 475.
3. Meineke, *Com. gr. fragm. Arist.*, vol. II.

incarné dans son ennemi tous les ridicules, tous les appétits, toutes les hontes de la plus basse démagogie. Ce qu'on doit peut-être le plus admirer, à propos de cet impitoyable pamphlet, ce n'est ni le courage, ni le talent dont fit preuve son auteur ; c'est plutôt le peu d'influence qu'il eut sur l'opinion publique ; en France il suffit d'un bon mot ou d'une caricature pour perdre un homme politique, et dans cette démocratie athénienne, qu'on a si souvent taxée d'inconstance et de légèreté, le crédit de Cléon ne fut point ébranlé par « les Chevaliers ».

Toutefois, si les Athéniens ne semblent pas avoir tenu compte des traits de satire d'Aristophane, le démagogue n'y resta pas insensible ; il n'était pas homme à se laisser déchirer sans se défendre ; il l'avait bien prouvé, après les Babyloniens et les Acharniens ; il riposta donc, cette fois encore, par une citation en justice, et le poète eut à tenir tête à une troisième accusation, qui, suivant certains auteurs, aboutit à une amende de cinq talents. Cléon pouvait donc se croire vengé ; mais le poète a gagné sa cause devant la postérité après l'avoir perdue devant ses contemporains. Il semble en effet que la faveur populaire ne le couvrit point alors, comme elle l'avait fait dans les deux autres procès ; c'est lui-même qui se plaint dans les « Guêpes » de cette sorte de délaissement, et de la froideur moqueuse qui l'accueillit lorsqu'il se vit, devant les juges, exposé à la haine de Cléon, et tout étourdi du fracas de sa colère et de son éloquence ; cette fois du moins le démagogue, prenant sa revanche, avait eu les rieurs de son côté. Les deux adversaires, qui pouvaient compter chacun leur jour de triomphe, firent trêve à leur inimitié ; d'ailleurs il arrive toujours, même dans les querelles les plus envenimées, un moment où l'on se lasse ; Aristophane, peu satisfait en somme de l'indifférence qu'il avait trouvée dans le public, fit mine de se réconcilier avec son puissant ennemi ; parmi ses confrères, les uns se hâtèrent de faire courir le bruit qu'il cédait à la peur ; les autres, les plus nombreux, publièrent à l'envi qu'il s'était laissé corrompre à prix d'argent ; tous avaient tort : ils se trompaient en prenant pour une paix définitive ce qui n'était qu'une trêve, et même une trêve apparente. En effet, dans une comédie intitulée les « Holcades », qui suivit de près les « Chevaliers », c'est encore Cléon qui, de concert avec le général Lamachus, fit les frais de la représenta-

tion[1]. Comme on reprochait au poète cette volte-face, il répondit d'un ton dégagé dans « les Guêpes », qui parurent l'année suivante, que « l'échalas avait trompé la vigne » ; puis, pour bien montrer qu'il n'avait jamais désarmé, il résuma dans une Parabase, qui est pour nous assez obscure, toutes ses campagnes contre Cléon ; c'est là que, ramassant pour l'accabler les dernières invectives, il le représente en des vers d'ailleurs intraduisibles, comme un monstre dont il a vainement essayé de purger son pays. On sait de plus quelle part tient dans le reste de la pièce la satire indirecte du démagogue considéré comme le protecteur, le tyran, et aussi le flatteur des juges athéniens. Sa mort seule put réduire au silence son implacable ennemi, qui crut de sa dignité « de ne pas fouler aux pieds la cendre de celui qu'il avait frappé tout puissant ». Cette réserve, dont le poète se fait honneur à lui-même dans les Nuées, est d'autant plus louable qu'elle ne fut point, paraît-il, imitée par ses confrères ; toutefois, avant d'exalter cet acte de discrétion, il est bon de se demander s'il n'était pas bien facile ; certains critiques se plaisent à le signaler comme un trait de générosité singulière ; à nos yeux, c'est une preuve de bon goût, mais rien de plus ; car en vérité on n'a pas grand mérite à se taire, et à laisser en paix un homme contre lequel on a déjà composé une comédie telle que les « Chevaliers ».

Après avoir opposé à la caricature d'Aristophane un portrait qui nous semble plus digne de l'histoire, il nous reste à conclure.

Le rôle de Cléon, pendant la guerre du Péloponnèse, n'a pas été, comme l'ont voulu plusieurs écrivains, celui d'un extravagant, qui demande à tout propos la lutte à outrance, qui crie sans cesse et sans raison à l'incapacité ou à la trahison des généraux, et qui s'imagine être lui-même un foudre de guerre. Sans doute, il a fait manquer aux Athéniens l'occasion de faire la paix ; mais cette paix eût-elle été durable ? Sans doute (et nous en conviendrons volontiers) le démagogue n'eut jamais ni l'intelligence politique ni la modération d'un Périclès ; mais il faut songer qu'il avait à combattre dans le parti aristocratique des adversaires aussi exagérés, dans leurs désirs pacifiques, qu'il était lui-même emporté dans ses idées belliqueuses : que ce soit là son excuse. Si

1. Meineke, *Frag. Comic. gr.*, t. II, 2, p. 1118.

maintenant on examine sans prévention sa conduite comme chef du parti démocratique, on ne trouve aucun acte qui autorise à le juger aussi sévèrement que l'ont fait la plupart des historiens. Il n'a pas ménagé ses ennemis, pas plus qu'ils ne l'auraient épargné lui-même ; il s'est appuyé pour les combattre et pour soutenir sa popularité sur les petites gens, sur les corporations ouvrières, sur cette masse de citoyens qui composaient les tribunaux ; Aristophane l'accuse d'avoir porté leur indemnité de deux à trois oboles, afin de les avoir à sa dévotion ; le fait est très-contesté ; en tout cas, fût-il prouvé, cette augmentation de paye ne pourrait être attaquée que comme une mesure financière d'une utilité contestable, et non comme un bouleversement social, ou une calamité publique. Quant aux vols et aux concussions dont le démagogue se serait rendu coupable, suivant l'auteur des Chevaliers, il est permis de les mettre en doute ; Thucydide n'y fait aucune allusion, et l'on sait de reste quelle est la valeur de ces accusations banales que les partis n'ont jamais manqué de se jeter à la tête dans tous les pays et dans tous les temps. Ce que nous savons du caractère de Cléon montre qu'il devait être très-ambitieux ; mais rien ne prouve qu'il fût vénal. En écartant ce grief, nous nous trouvons en face d'un homme d'une nature violente, d'une humeur fanfaronne, porté, par sa jactance même, aux résolutions extrêmes. Il n'eut pas besoin pour séduire le peuple athénien de le corrompre, car il avait tout ce qui plaît au peuple : de l'audace, du patriotisme, et un talent de parole incontestable ; il eut le bonheur de naître à Athènes, dans une démocratie qui fut plus sage et plus modérée qu'il ne l'était lui-même, qui sut parfois tenir tête à ses instincts, et qui jusqu'alors avait conservé l'horreur du sang et le respect de la vie de ses citoyens[1].

H. LANTOINE.

1. Je renvoie ceux qui veulent suivre le rôle des démagogues, jusqu'à la fin de la guerre du Péloponnèse, à la savante étude de M. Lallier sur « Cléophon d'Athènes » que la *Revue* a publiée dans son numéro de septembre-octobre 1877.

LE

PARLEMENT ROYAL A POITIERS

(1418-1436).

IV.

Les membres du Parlement de Poitiers.

Parmi les membres du Parlement de Poitiers, cités dans l'ordonnance de Niort, se trouvaient beaucoup de notables personnages. Mais l'homme le plus célèbre et le plus considérable est sans contredit Jean Jouvenel des Ursins[1].

Plus que tout autre, il fut mêlé aux événements politiques; plusieurs fois même il lui arriva de jouer l'un des premiers rôles. Nous allons résumer son histoire, parce qu'elle jette une certaine lumière sur le caractère des magistrats de Poitiers.

Jean Jouvenel naquit à Troyes vers 1360. Quelques-uns prétendent qu'il appartenait à une famille d'origine anglaise[2]; quoi qu'il en soit, il est le premier de sa race qui ait illustré son nom. Nous avons trouvé une charte du 2 septembre où il est fait mention d'un certain Pierre Jouvenel, drapier de Troyes. Ce fut sans doute son père[3].

Jean alla étudier le droit civil à Orléans et le droit canon à

1. Dans une thèse de doctorat, récemment soutenue, il a été donné d'assez amples renseignements sur Jean Jouvenel des Ursins, à propos de son fils, le chroniqueur (Voy. *Rev. hist.*, V, 186). Notre chapitre était écrit avant la publication de cette thèse. Nous n'y changerons rien, parce que notre point de vue est tout différent de celui auquel s'est placé l'auteur de la thèse ci-dessus mentionnée.

2. P. Anselme. — Grosley, *Mémoires sur Troyes*, I, p. 309.

3. Clairambaud.

Paris. En 1383, il prend la qualification de conseiller du roi en son Châtelet [1]. Il avait obtenu cet office, paraît-il, dès le 8 janvier 1381. En 1388, grâce à la protection de Le Mercier, seigneur de Noviant, dont il avait épousé la nièce (20 juin 1386), il fut nommé « garde » de la prévôté des marchands, qui, depuis la révolte des maillotins, avait été mise en la main du roi. Il exerça cet office avec autant de zèle que d'intelligence [2]. On peut s'en convaincre en suivant dans les registres du Parlement les débats de plusieurs procès entre la municipalité parisienne et la hanse de Rouen. C'était déjà un personnage. Ainsi, la fortune de la famille Jouvenel remonte à l'époque où les « marmousets » furent en honneur. Ces gens de peu, qui, forts de l'appui du roi, « volaient de si haute aille », n'appartenaient à aucune faction. Le temps de leur faveur est le meilleur du règne de Charles VI.

Jean Jouvenel s'acquitta si bien de son devoir que, malgré les haines réciproques des seigneurs et le discrédit que la suppression des libertés municipales aurait pu jeter particulièrement sur lui, il emporta en résignant son office (1400) « l'amour et la grace du roy et de tout le peuple, tant de gens d'église que nobles, marchands et du commun ». Il se mêlait pourtant aux discussions politiques, parlant aux princes rivaux « et à autres qui pouvoient aider à reprimer leur ire... tellement qu'ils s'appaisoient ou au moins dissimuloient. » En 1392 il était membre du conseil du duc d'Orléans. C'est lui que l'on chargeait de porter de bons avis à ce prince dissipé. Un jour, malgré sa prudence, il faillit être arrêté par les amis du duc de Bourgogne; mais, prévenu à temps, il se rendit près du roi, à Vincennes, au milieu d'un grand concours de peuple et obtint une éclatante absolution.

Malgré cette dangereuse aventure, Jean Jouvenel ne sortit pas du terrain politique où il s'était placé. Ce n'est pas un partisan du duc d'Orléans; c'est avant tout un dévoué serviteur de la monarchie, et si à certaines époques il se montre l'adversaire du duc de Bourgogne, c'est la démagogie seule qu'il combat.

Il sera le premier à appuyer les tentatives de paix et de transaction. Par cette conduite discrète il s'était trouvé, un jour, en mesure de sauver la vie aux seigneurs de la Rivière et de Noviant,

1. 17 décembre 1388. Clairambaud.

2. Le 26 juin 1391 Jean Jouvenel eut à juger au Châtelet une affaire scandaleuse où son protecteur était impliqué (V. *Registre criminel du Châtelet* publié par la *Société des Bibliophiles*, 1877, II, p. 130 et précédentes).

ses patrons, disgraciés par le duc de Bourgogne et emprisonnés (1392)[1].

En 1400, il se démit de sa prévôté et « fut ordonné par élection de la court de Parlement conseiller et advocat du Roy en ladicte Cour[2]. » Dans ce nouvel office, il eut encore l'occasion de parler haut.

Il avait tellement su conquérir la confiance du pauvre roi alors privé de raison, qu'il était une des rares personnes à qui l'on fit toujours un accueil sympathique. Charles VI se plaisait à ses visites « Juvénal, lui disait-il, regardez-bien que nous ne perdions rien de notre temps[3]. »

En 1406, l'affaire du schisme fit grand bruit au Parlement. Innocent venait d'être élu pape, le pontife dépossédé envoya à Paris un cardinal pour empêcher qu'on lui fît « substraction d'obéissance ». L'Université de Toulouse prit parti pour lui; l'Université et le Parlement de Paris, contre lui : Jouvenel des Ursins[4] prononça deux harangues mémorables, à la suite desquelles la « substraction » fut décidée[5].

En 1408, après le retour à Paris de la reine et du dauphin, ce fut encore le procureur du roi qui réclama pour la reine le gouvernement du royaume « laquelle chose il fit bien grandement et « notablement en la présence de ceux du sang et des prélats et « de foison du peuple[6]. »

En 1412, il parla contre le duc de Lorraine qui avait méconnu la suzeraineté du roi de France sur la ville de Neuchâtel. Alors, se passa une petite scène où Jouvenel dut déployer tout son courage. Quand il eut fini sa harangue, le duc de Bourgogne lui dit : « Juvénal, ce n'est pas la maniere de faire ! — Et il respondit qu'il falloit faire ce que la cour avoit ordonné et requéroit que tous ceux qui estoient bons et loyaux vinssent et fussent avec eux, et que ceux qui estoient au contraire se tirassent avec ledit

1. *Chronique de Juvenal des Ursins*, p. 91-92 (édit. Godefroy).
2. Id., p. 144.
3. Id., p. 177.
4. Il prit le nom de des Ursins, d'une maison que les bourgeois de Paris lui donnèrent par reconnaissance. Les Ursins d'Italie se prêtèrent par la suite à confondre leur race avec celle de Jouvenel. Cette erreur ne pouvait que faire honneur à la famille italienne. — (Grosley, *Mémoires sur Troyes*, t. I, p. 311.)
5. *Chronique de Juv. des Ursins*, p. 179 et 184. — *Relig. de S.-Denis*, III, p. 384 à 386.
6. *Chronique de J. des Ursins*, p. 1195.

duc de Lorraine. Lors ledit duc de Bourgogne laissa aller ledit duc de Lorraine qu'il tenoit par la manche[1]. »

La même année, s'il faut en croire la chronique écrite par l'archevêque de Reims, son fils, notre avocat général osa adresser des remontrances au redoutable duc, tant sur le meurtre du duc d'Orléans que sur l'indignité des cabochiens. Après s'être morfondu plusieurs nuits de suite à la porte de l'hôtel d'Artois, il finit par être admis. Il termina sa harangue en proposant au Bourguignon cent notables bourgeois de Paris « pour l'accom- « pagner et faire tout ce qu'il luy plairoit commander », à la place des « bouchers, trippiers, escorcheurs de bêtes et foison d'autres meschantes gens » qui recevaient de lui leur mot d'ordre[2]. Il ajouta même que si le duc avait besoin d'argent, on lui en prêterait. L'orateur fut écouté assez patiemment, mais sa démarche resta inutile.

Cependant la situation devenait chaque jour plus critique. L'audace des cabochiens n'avait plus de bornes. « Ces manières « desplaisoient à aucuns » parmi lesquels se trouvait maître Eustache de Pavilly qui eut l'idée de réunir dans sa chambre aux Carmes quelques membres de l'Université et Jean Jouvenel. Le chroniqueur nous a conservé l'analyse de ce qui fut dit à cette assemblée secrète. C'est[3] un singulier mélange de politique et de superstition. On conclut, mais on n'agit point.

Après la conférence tenue aux Carmes, Jouvenel fut emprisonné au Petit-Châtelet, parce qu'il avait refusé de participer pour la somme de 2,000 écus à un emprunt forcé, fait par les Bourguignons, à tous ceux « qui avoient renommée d'avoir argent. » Il s'exécuta, pour recouvrer la liberté. Mais il n'oublia pas l'aventure; « il le monstra bien après »[4].

En effet, il s'occupa dès lors activement de ruiner le pouvoir des cabochiens : il devint le confident du duc de Berry, s'assura de deux drapiers qui étaient quarteniers dans la cité, noua des intelligences avec les mécontents des autres quartiers, se mit à leur tête, recouvra les clefs de la Bastille Saint-Antoine, fit délivrer par le dauphin les ducs de Bavière et de Bar et rétablit dans

1. Id., p. 247.
2. *Chronique de Juv. des Ursins*, p. 249.
3. *Chronique de Juv. des Ursins*, p. 251-252.
4. Id., p. 255.

tout Paris l'ordre et l'influence des honnêtes gens. Lorsque la victoire fut gagnée, on s'occupa des chefs de la démagogie[1]. Ils avaient déjà disparu. Quant au duc de Bourgogne, il n'était plus en sûreté. Quelques-uns le menaçaient, mais Jouvenel le rassura en disant « qu'ils mourroient tous avant que on luy fit desplaisir « de sa personne ». Un grand conseil fut tenu à l'hôtel-de-ville, où Jouvenel rappela, au nom du dauphin, les excès de la municipalité cabochienne et proposa des destitutions et des réformes. Peu après, Henry de Marle fut élu chancelier de France; Jouvenel, chancelier du duc de Guyenne; Robert Mauger, premier président du Parlement, Tanneguy du Châtel, prévôt de Paris, et Jean de Vailly, président en Parlement[2]. Les événements de 1418 changèrent la fortune de tous ces personnages : Henri de Marle est cruellement massacré; Robert Mauger est chassé de son office et remplacé par ce Philippe de Morvillers qui avait présidé une cour suprême à Amiens. Il mourut le jour de Noël suivant, de chagrin, dit-on[3]. Tanneguy du Châtel fit revivre le parti d'Armagnac en s'emparant de la personne du dauphin Charles, dont il devint le principal conseiller; et Jean de Vailly reconstitua le Parlement à Poitiers, à titre de premier président.

Quant à Jouvenel, il continua à favoriser toutes les tentatives de pacification. Il conseilla la paix d'Arras (1414), reçut le serment des gens de guerre de la ville, après que le roi y fut entré. Mais il ne conserva pas longtemps son office[4]. Les ducs de Guyenne et de Berry vidaient le trésor public dans la bourse de leurs amis. Jouvenel reçut un matin des mandements à sceller pour la somme de soixante à quatre-vingt mille écus. Il remontra à son maître l'inconvenance de telles libéralités, et ses avis furent bien reçus : mais à partir de ce jour son crédit ayant été peu à peu ruiné par les courtisans dont il diminuait les bénéfices, il finit par être désappointé, à la requête même du duc de Berry (1414)[5].

Depuis lors, Jean Jouvenel paraît avoir vécu un peu à l'écart de la politique, le gouvernement armagnac l'avait abandonné,

1. Id., p. 257 à 262.
2. *Chron. de Juv. des Ursins*, p. 262-264. — *Relig. de S.-Denis*, X, p. 142.
3. *Éloges des premiers présidents*, p. Fr. Blanchard. Paris, 1645, p. 27.
4. *Chron. de Juv. des Ursins*, p. 283.
5. Id., p. 284-285. — *Relig. de S.-Denis*, II, p. 398. — *Hist. de France du R. P. Daniel*, 1875. Paris (Observations), p. 609.

mais il avait conservé dans la ville de l'influence et de la considération. Il n'avait jamais été un homme de parti, et lorsque les Bourguignons revinrent à Paris, en 1418, il était comme en disgrâce. Il n'en eut pas moins beaucoup à souffrir de la révolution et fut un de ceux qui auraient pu faire valoir au dauphin Charles les plus grands sacrifices. Tant il est vrai que les événements disposent souvent d'un homme, sans lui !

Lorsque les Bourguignons furent entrés dans la ville « le Veau de Bar envoya en l'hostel du seigneur de Traignel, lui faire dire qu'il se sauvast; et que non obstant qu'il lui eust fait grand plaisir en la chapelle de Tiérarche en estant cause de luy sauver la vie, qu'il ne le sçauroit cette fois sauver. Donc il s'en alla par la rivière en nasselle jusques à St Victor, et de là à pied jusques à Corbeil, où le prévost de la ville luy aida de chevaux; il ne fut pas un quart de lieue de Corbeil que le commun ne s'émeust et le lendemain on coupa la teste audit prévost[1]. »

Un peu plus loin, le chroniqueur nous trace un tableau plus pitoyable encore de cette fuite pendant laquelle lui-même accompagnait son père :

« Quelle pitié, entre autres estoit-ce dudit messire Jehan Juvénal des Ursins, seigneur de Traignel, qui possédoit bien deux mille livres de rente et de revenu, avoit belles places et maisons en France, Brie et Champagne, et son hostel garny de meubles qui pouvoient valoir de quinze à seize mille écus en toutes choses : ayant une dame de bien et d'honneur à femme et onze enfans, sept fils et quatre filles, et trois gendres : d'avoir tout perdu, et ladite femme avec ses enfans mis nuds pieds, revestus de pauvres robbes comme plusieurs autres...[2] »

Dans ce triste équipage Jean Jouvenel rejoignit le dauphin. Beaucoup d'autres officiers arrivèrent au même rendez-vous. C'est à grand'peine que seuls, ils avaient pu sortir de Paris; « du depuis leurs femmes et enfans, par diverses subtilitez, trouvèrent manière d'aller après. »

On plaça tous ces fugitifs dans la nouvelle administration : Jean Jouvenel obtint un office de président au Parlement de Poitiers. Deux de ses fils y devinrent, l'un conseiller, l'autre avocat général, mais leurs noms ne figurent pas encore dans l'ordon-

1. *Chron. de Juv. des Ursins*, p. 349.
2. Id., p. 359-360.

nance de Niort. Le premier est Guillaume Jouvenel, chevalier, seigneur de Traynel, plus tard chancelier de France ; l'autre est Jean II Jouvenel, évêque de Beauvais, qui résigna ses fonctions d'avocat général en 1432[1]. C'est un personnage considérable : en 1436 nous le voyons prêter serment en qualité de conservateur des priviléges apostoliques de l'Université de Paris[2]. Il devint évêque de Laon et archevêque de Reims. Il est l'auteur de la chronique à laquelle nous avons emprunté de nombreux extraits.

Il n'entre pas dans notre cadre d'écrire la biographie de chacun des conseillers du Parlement de Poitiers. Nous nous sommes étendus sur le compte de Jean Jouvenel des Ursins, parce que nous avions la bonne fortune de posséder une chronique écrite par son propre fils, et que nous pouvions en tirer des renseignements d'une précision et d'un intérêt exceptionnels. Cette biographie peut donner une idée très-juste de la valeur, de l'honorabilité, de l'opinion politique des conseillers primitifs de notre cour.

Le premier président Vailly est aussi un notable personnage. Comme Jean Jouvenel, il arrivait à la fin de sa carrière quand on l'envoya à Poitiers. En 1434, ne pouvant plus aller « a pié ne à cheval », il demanda à la cour « que certain huys muré estans en la chambre du conseil derrière la chambre de Parlement sur le jardin, derrière la tour de Mauberon, feust desmuré et refait clos, ouvrant et fermant à serrure et à clef, et que par icelui et par l'alée qui est sur l'ancienne muraille ou closture dudit palais, il peust aler et venir quant bon lui sembleroit de sa maison audit Palais...[3] » Cette faveur lui fut accordée, à condition qu'elle serait toute personnelle[4]. A partir du mois d'octobre 1434, le conseil se réunit quelquefois dans l'hôtel même du premier président. Dès le mois d'avril 1433, il avait subrogé son fils, Jean de Vailly, « en la main du greffier, à toutes les commissions qu'il « avoit[5]. » Il mourut en 1435 et fut enseveli le 11 mars.

Parmi les hommes plus jeunes, qui, au contraire des précédents, commencèrent leur fortune au service du dauphin, il faut citer

1. X1a 9194, fol. 11 v° et 13.
2. *Recueil des Priviléges de l'Université de Paris*, etc., p. 225, cité par M. Jourdain, *Index Cartarum universitatis parisiensis* (1200 à 1607).
3. X1a 9194, fol. 82.
4. (25 octobre 1434). X1a 9194.
5. X1a 9194, fol. 42.

les trois maîtres des requêtes mentionnés dans l'ordonnance de Niort : Guillaume Thoreau, Arnauld de Marle et Bureau Boucher[1]. Nous avons marqué ailleurs que le Parlement de Poitiers n'avait jamais eu d'autre chambre des requêtes que celle de l'hôtel. Il en résulte que ces trois personnages lui furent moins étroitement attachés. Souvent le roi les chargea de missions qui n'avaient rien de judiciaire. Il est vrai qu'il témoigna quelquefois la même confiance à de simples conseillers, mais il devait s'adresser de préférence aux maîtres des requêtes.

Guillaume Thoreau commença par être receveur de la ville et vicomté de Paris (1406). Nommé maître des requêtes le 13 janvier 1413, au lieu du fameux Robert le Maçon, il épousa Isabeau Raguier, fille de Hémon Raguier, trésorier des guerres du roi[2].

Arnault de Marle, seigneur de Versigny, fut élu conseiller au Parlement le 22 septembre 1412 ; il obtint un office de maître des requêtes le 19 avril 1414, par résignation de l'évêque de Coutances son frère. C'est le fils de cet Henri de Marle, chancelier de France depuis 1413, qui avait été massacré à Paris avec un de ses fils en 1418[3]. La famille de Marle peut être — sur bien des points — comparée à la famille Jouvenel et à la famille de Vailly. Elle est avant tout fidèle à la monarchie. Henri de Marle fut nommé chancelier après le succès de la réaction conduite par Jean Jouvenel. Il semble pourtant qu'il se soit tenu plus loin de la politique que l'ancien prévôt des marchands.

En 1421, le maître des requêtes Arnauld de Marle est au nombre des commissaires envoyés à Poitiers, à Tours, puis dans le Lyonnais, pour obtenir du peuple la levée d'une aide. Il devint président en Parlement en 1444 et conserva son office jusqu'en 1455.

Cet Arnauld de Marle a laissé quelques traces dans nos registres.

En 1432, il était « commissaire réformateur sur le fait des

1. X1a 9194, fol. 93. — (11 mars 1435). X2a 21.

2. Blanchard, *Généalogie des Mrs des requetes*, p. 98. Guillaume Thoreau est sans doute ce chevalier de la reine dévoué au connétable d'Armagnac qui ne sut pas empêcher Isabeau de Bavière de passer au duc de Bourgogne. Peu des hommes qui formèrent le parlement de Poitiers auraient accepté une semblable mission (V. Vallet de Viriville, *Charles VII*, I, p. 72).

3. P. Anselme, VI, p. 381-382.

« changeurs ou païs d'Auvergne » avec Jacques de Montmorin, bailli de Saint-Pierre-les-Moustier, le frère sans doute de Jean Montmorin, conseiller à la cour. Plusieurs marchands et bourgeois de Riom se plaignirent d'excès et d'attentats imputés aux commissaires. La cour leur délivra aussitôt des lettres pour faire informer, quoique les inculpés lui touchassent tous deux de plus ou moins près. Rien ne prouve que l'accusation ait été justifiée[1].

Nous savons aussi qu'Arnauld de Marle n'était pas bon joueur. Le 26 juin 1433, il fit mettre à la conciergerie un écuyer nommé Loys de Foulcade, avec lequel il s'était querellé pendant une partie d'échecs. L'écuyer confessa qu'il avait outragé maître Arnauld, dans le feu de la discussion, puis implora son pardon qui lui fut accordé « libéralement »[2].

En 1435, Adam de Cambray et Arnauld de Marle défendaient des intérêts personnels contre l'évêque et chapitre du Puy. La cour prend chaudement parti pour de si notables personnages : elle décide « que on escrira au Roy qu'il lui plaise d'escrire de la matière au concile... et à ses ambassadeurs qui y sont et aussi à l'evesque du Puy; ouquel évesque en escrira aussi la court[3]. »

Arnauld de Marle épousa en secondes noces Martine Boucher, fille de Bureau Boucher, dont nous allons dire un mot.

Bureau Boucher, seigneur d'Orçay et de Piscop, entra d'abord comme conseiller clerc au Parlement, mais il se dégoûta de l'état ecclésiastique et obtint le 5 août 1415 un office de conseiller laïc. Il est qualifié de maître des requêtes dans l'ordonnance de Niort et ne résigna sa maîtrise qu'un an avant sa mort (1461). Il appartenait à une famille parlementaire. Par suite du mariage de sa fille avec Arnauld de Marle, il se trouva l'un des ancêtres maternels de la famille de Thou. Dans l'oraison funèbre du premier président de Thou, imprimée en 1584, « cette extraction maternelle tirée des Boucher par la maison de Marle est marquée entre les principales[4]. »

Une autre fille de Bureau Boucher épousa Pierre de Morvillers, chancelier de France (1461)[5].

Ajoutons quelques mots sur trois ou quatre conseillers, afin de

1. (1er juillet 1432). Xsa 21.
2. (26 juin et 30 juin 1433). Xsa 21.
3. Conseil. Xsa 9194, fol. 101 v°.
4. Blanchard, *Catalogue des Mes des requêtes*. Paris, 1670, p. 108-109.
5. P. Anselme. VI, p. 410.

donner une idée tout à fait nette du personnel primitif du Parlement de Poitiers.

Jehan Tudert, conseiller au Parlement de Paris en 1402, était doyen de Paris dès 1418. Il devint lui aussi maître des requêtes, mais nous ne lui voyons cette qualité qu'en 1422. Un maître des requêtes devait faire plus rapidement fortune qu'un conseiller. Il avait plus de rapports avec le roi, il pouvait en obtenir des missions délicates, des gratifications et au bout de sa carrière un évêché lucratif ou un office supérieur. Ce fut le cas de Jean Tudert. En 1422, il reçoit 200 livres, pour avoir fait par ordre du roi deux voyages « vers les barons et seigneurs du Poitou et « en Lyonnais en la compagnie du chancelier de France et autres « ambassadeurs que ce prince envoyait vers le duc de Savoye. » En 1423, nouvelle gratification de même importance pour avoir traité avec les habitants de Blois et d'Orléans, touchant les aides ordonnées par le roi pour l'entretien de ses armées. En 1429, il est chargé d'administrer toutes les finances par deçà la rivière de Seine. Quand il s'agit de traiter à Arras avec le duc de Bourgogne, il est choisi pour l'un des principaux ambassadeurs. Enfin, il meurt le 9 décembre 1439, après avoir été élu et confirmé évêque de Châlons, mais avant d'avoir été sacré[1].

Jean Gentien appartenait à une famille parisienne assez connue, à laquelle quelques-uns rattachent[2] Pierre Gentien, poète du commencement du XIVe siècle. Rien n'est moins sûr que cette généalogie, mais on connaît très-bien Pierre Gentien, général des monnaies, trésorier de France, prévôt des marchands, et Oudard Gentien, conseiller à la cour, tué au Temple en 1418. Jean Gentien, président aux enquêtes, puis conseiller au Parlement de Poitiers, est le frère des précédents. Ce fut un des officiers les plus maltraités à l'arrivée des Bourguignons. Quand il se réfugia près du dauphin, il avait perdu presque tout son patrimoine. Il appartient à la catégorie de ceux dont la carrière était parcourue lorsqu'éclata la révolution de 1418. Sa sœur Jeanne Gentien avait épousé Arnoul Boucher dont elle avait eu Bureau Boucher cité plus haut.

Jean Girard, mentionné sans qualification dans l'ordonnance de Niort, était, paraît-il, maître des requêtes en 1422. C'est à ce

1. P. Anselme. II, p. 376.

2. C'est l'opinion de Fauchet citée et presque adoptée par Blanchard. Ouv. cité p. 105-106.

titre qu'il fut alors envoyé à La Rochelle pour lever de l'argent. En 1423 il accompagna en Poitou Tanneguy du Châtel, grand maître de France, pour y régler une affaire importante avec la noblesse de la province. Plus tard, il se transporte à Orléans avec le chambellan Louis Boyau et y apaise une révolte. En 1425, il est commissaire dans les pays de Bresse et du Lyonnais pour le rétablissement de la paix[1]. Nommé par le chapitre d'Embrun chanoine, puis évêque (25 décembre 1433)[2], il chargea ses sujets de tels impôts que l'empereur Sigismond lui adressa une lettre de reproches. En 1444, il passa au siége archiépiscopal de Vienne. Il mourut le 17 janvier 1447[3].

Nous avons réservé, à dessein, certains faits de l'existence de Jean Girard, parce qu'ils ont une importance particulière. Quoique le Dauphiné eût avec son conseil supérieur un gouvernement provincial tout à fait distinct, il arriva souvent que des maîtres des requêtes ou même des conseillers de Poitiers y furent envoyés avec une mission judiciaire et administrative. Il y eut un va-et-vient entre le Parlement et le conseil delphinal[4].

Quant à Jean Girart, il est nommé pour la première fois dans les registres du conseil delphinal le 26 avril 1417[5]. En 1421, le conseil se réunit à Saint-Marcellin et il y figure comme président[6]. En 1423, il est mentionné immédiatement après le lieutenant, sans qualificatif[7]. En 1428, nous lui voyons le titre de conseiller royal[8]. En 1426, il est chargé avec Alzéar Rigaud, chevalier, de remplacer pendant son absence Mathieu de Foix, comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné[9]. En 1429, Raoul de Gaucour, gouverneur du Dauphiné depuis le 1er novembre

1. Note manuscrite d'Hozier dans l'exemplaire de la *Généalogie des Mes des requêtes* par Blanchard, possédé par la Bibl. nat., p. 141-2.

2. Id.

3. *Généalogies des Mes des requêtes*, p. 141-2. *Estat politique de la province de Dauphiné par Nicolas Chorier, avocat au parlement de Grenoble* (Grenoble, 1670. T. II, p. 46).

4. Voir la thèse encore inédite soutenue à l'École des chartes par M. Prudhomme sur *le Conseil delphinal*.

5. Arch. de Grenoble (26 avril 1417). — B. 3188.

6. Id., B. 13.

7. Id. (16 avril 1423). B. 14.

8. Id. (16 avril 1424). B. 14.

9. Lettres du roi du 14 juin 1426 citées p. Guy Allard : *Lieutenants et gouverneurs du Dauphiné*. Grenoble, 1704.

1428, le nomme son lieutenant[1]. Il porte encore ce titre le 12 septembre 1431[2].

Nous pouvons encore citer des conseillers du Parlement de Poitiers qui furent chargés de semblables missions. Mais ce sont des personnages dont le nom ne figure pas dans l'ordonnance de Niort.

Ainsi en 1434, Aynard de Bleterens est mentionné sur les registres du conseil delphinal, en tête, sans qualification. Son nom se retrouve en 1435, en 1436, en 1437, en 1441 et en 1443[3].

Guillaume Jouvenel des Ursins, dont nous avons déjà parlé plus haut, fut aussi lieutenant en Dauphiné, comme J. Girart (26 août 1434). Dans les registres du conseil delphinal, il est cité avec la même qualité en 1435, 1436, 1437, 1441[4].

Les conseillers du Parlement de Poitiers eurent quelquefois, comme les maîtres des requêtes de l'hôtel, des missions extrajudiciaires. Nous aurons encore l'occasion de vérifier ce fait. Mais parmi les membres cités dans l'ordonnance de Niort, nous pouvons alléguer dès maintenant Guillaume de Quiesdeville qui fut envoyé en Castille par le roi et mourut à la peine au lieu de son ambassade, vers 1430[5]. C'est sans doute l'un des négociateurs de l'alliance qui fut publiée au Parlement le 23 juin 1435[6].

Nous terminerons ici notre énumération, quoique parmi les membres primitifs du Parlement, dont nous n'avons rien dit : Guillaume de Marle, doyen de Senlis, Guillaume de Launay, archidiacre de Meaux, Guillaume Guérin, archidiacre de Poitiers, etc., il y ait eu d'autres notables personnages. Ce que nous avons dit, tant sur les précédents des maîtres des requêtes et des conseillers que sur leur conduite ultérieure, suffit pour motiver un jugement général. Ce sont pour la grande majorité des hommes honorables, utiles, modérés, qui font contraste avec les membres du conseil royal.

Voyons maintenant si les hommes qui furent plus tard

1. Id.
2. 12 sept. 1431. Arch. de Grenoble. B. 15.
3. Archives de Grenoble. B. 3179. B. 15. — B. 3029, etc.
4. (29 mars 1435. — 22 décembre 1436. — 20 juillet 1437 — 29 mai 1441, etc.) Archives de Grenoble. B. 15 et B. 3029.
5. (1er juin 1430). Xsa 21.
6. (23 juin 1435). Xia 9194, fol. 103.

attachés à notre Parlement sont dignes de ceux qui l'ont fondé.

Tant que la cour résida à Poitiers on pourvut aux vacances, suivant les règles qui étaient observées à Paris. Le Parlement présentait à l'agrément du roi tel ou tel nom, et quand il convenait, on procédait à une élection fictive[1]. On employait les plus grands ménagements afin que le choix du Parlement fût toujours d'accord avec celui du roi. Si le chancelier se disposait à venir à Poitiers, on ajournait la discussion jusqu'à son arrivée[2]. Quand on prévoyait un dissentiment, on écrivait au roi, bien poliment, sous forme de supplique, et en cas de refus, on se résignait à sanctionner, par une élection à contre-cœur, les décisions supérieures. On ne s'y opposait que dans le cas où l'honorabilité de la cour avait réellement à souffrir d'un mauvais choix.

Maître Jehan Rabateau, avocat criminel au Parlement de Poitiers, fut nommé président laïc en la chambre des comptes. L'office laissé vacant par son départ fut donné, de son aveu, à un certain Jehan Morant[3]. Lorsque ce personnage présenta ses lettres royaux, le procureur du roi et le procureur de la ville de la Rochelle s'opposèrent à leur entérinement[4]. Cette circonstance nous permet de croire qu'il s'agit ici du même Jehan Morand dont il sera parlé plus loin à l'occasion des troubles de la Rochelle; s'il en était ainsi, la défiance de la cour paraîtrait plausible. L'affaire traîna en longueur[5]. Enfin le 2 juin 1434 arrivèrent des lettres closes qui défendaient à Jehan Morand de réclamer plus longtemps l'office d'avocat fiscal, le laissant libre, d'ailleurs, d'intenter procès devant la cour pour que les charges à lui imposées y fussent jugées[6].

Ce Jehan Rabateau fut compromis, pendant qu'il était avocat général, dans un petit scandale que nous devons rapporter ici.

Le 28 février 1432, une querelle s'engagea dans la salle du palais entre Jehan Vousy, secrétaire du roi, et maître Léonet Quérinet, conseiller clerc en la cour. Des paroles on en vint aux coups; Jean Rabateau se mêla à la bataille, si bien que Léonet

1. Xᵃ 9194, fol. 37 v°. — Xᵃ 9194, fol. 30 v°.
2. (30 août 1432). Xᵃ 9194.
3. Xᵃ 9194, fol. 44.
4. Xᵃ 9194, fol. 65.
5. Lettres itératives du roi pour mettre Jean Morant en possession de l'office d'avocat général. Xᵃ 9194, fol. 44.
6. Xᵃ 9194, fol. 69.

fut mis sur-le-champ à la conciergerie[1] et qu'il l'y suivit bientôt (1er mars 1432)[2]. L'arrestation faite, il se produisit des complications. Léonet Guérinet était clerc. A ce titre, il fut à la fois réclamé par le chapitre exempt de Saint-Pierre, dont il était membre, et par l'évêque de Poitiers[3]. Le chapitre l'emporta (29 février 1432)[4]. Cependant Rabateau écrivit au roi. Il avait, paraît-il, des raisons pour craindre le jugement de ses collègues, car il en récusa d'abord trois, dont le président Adam de Cambray. La cour protesta contre ce procédé, « toutes foies lesdiz « maistre Adam de Cambray, Letur et Géhe ont dit libéralement « que... ils n'entendent point à assister ne dire leur opinion en « ladicte cause, se ce n'est par le commandement de la court, a « laquelle ils obéiront tousjours, disans que ladicte requeste est « injurieuse, protestant de poursuir ledit Rabateau des « injures, etc.[5] » Il y avait des coteries au Parlement de Poitiers, comme partout.

L'affaire fut évoquée par le grand conseil, et nous devons croire qu'elle y fut jugée, malgré l'opposition du Parlement, car après le mois d'avril 1432, nous n'en trouvons plus mention dans nos registres.

Si Jean Rabateau avait des ennemis au Parlement, il comptait des amis parmi les personnages notables et les bourgeois de Poitiers. Le 2 mars 1432, le maire et plusieurs habitants sollicitèrent son élargissement[6]. La fâcheuse aventure qui lui était arrivée ne nuisit pas à sa fortune. En 1433, il prête serment comme membre du grand conseil[7]. En 1435, il n'y avait plus que trois présidents à Poitiers, et le nombre réglementaire était de quatre. Jean Rabateau devait être désigné dès cette époque pour occuper l'office vacant, car nous voyons la cour supplier le roi « qu'il ne « acroisse pas le nombre de trois présidents qui à présent est, et « ne les emploie en autres besognes que de la cour[8]. » Mais la supplique fut inutile : le 20 février 1437, la cour reçut les lettres

1. (29 février 1432). X2a 21.
2. (1er mars 1432). X2a 21.
3. (29 février 1432). X2a 21.
4. Id.
5. (1er mars 1432). X2a 21.
6. (2 mars 1432). X2a 21.
7. X1a 9294, fol. 49.
8. X1a 9194, fol. 93 v°.

qui retenaient Jean Rabateau pour quatrième président[1], et elle les accepta sans objection, exigeant toutefois que ces lettres « seraient refaites comme par élection. » C'est une précaution qu'elle prenait toujours, le cas échéant, afin que le roi n'acquît pas à la longue le droit de la recruter sans son intervention[2].

Ce fut Jean Rabateau, encore avocat général, qui reçut dans sa maison Jeanne d'Arc lors de son voyage à Poitiers. Jeanne dut comparaître devant une assemblée de notables personnes, réunies par le chancelier Renaud de Chartres, pour vérifier sa vocation. Mais tout se passa dans l'hôtel du procureur du roi et le Parlement de Poitiers n'eut par lui-même aucun rapport avec la jeune fille.

Jean Rabuteau maria ses deux filles à des personnes de marque. Denise, dame d'Auzance, de Cloué et de Vernoux, épousa Thomas de Vivonne, seigneur de Fors et de Saint-Gouard. Jeanne épousa Bertrand Larchevêque, seigneur de Soubise[3].

Parmi les officiers ultérieurement attachés au Parlement de Poitiers, ce furent encore les maîtres des requêtes qui firent la plus brillante fortune. Citons quelques exemples : Jean Bernard, professeur ès-lois, conseiller au Parlement de Poitiers, doyen de l'église d'Angers, maître des requêtes de l'hôtel en 1434, devint archevêque de Tours en 1441, après avoir cédé sa maîtrise à son neveu Guy Bernard en 1434[4].

Jean de Montmorin, religieux en l'abbaye de la Chaise-Dieu, chanoine et comte de Lyon en 1417, prieur de Saint-Gilles-de-Surgières, devint maître des requêtes de l'hôtel en 1421. Il reçut par lettres du 26 novembre 1422 une somme de cent douze livres « sur les frais que faire lui convenait pour aller en la compagnie du chancelier de France, Jean, abbé du Moustier, Guy de Peteil, chambellan du Roy et Hugues de Chalon, comte de Tonnerre, en ambassade vers le duc de Savoye pour le traicté de paix d'entre Sa Majesté et le duc de Bourgogne. » Il devint évêque d'Agde en 1441[5].

Guillaume Gouge de Charpaignes, chantre et chanoine de l'église de Poitiers, maître des requêtes au lieu de Nicolas Fraillon, par

1. X1a 9194, fol. 121.
2. X1a 9194, fol. 56 v°.
3. P. Anselme. VIII, p. 76.
4. Anselme, II, p. 220-221. X1a 9194, fol. 65.
5. Blanchard, *Généalogie des Mrs des requêtes*, p. 145.

lettres du 22 novembre 1422, fut nommé conseiller au Parlement, dit le P. Anselme, et « confirmé dans cette charge, quoique incompatible avec celle de maître des requêtes, par lettres du 11 août 1424. » En effet, nous le voyons encore qualifié de maître des requêtes dans une pièce datée du 6 février 1433[1]. Il n'était peut-être pas seul dans ce cas. Le Parlement de Poitiers fut sommairement organisé et l'on dut y passer par-dessus bien des règles. Il obtint du roi la confirmation des priviléges de l'église de Poitiers. On le nomma évêque de cette ville en 1440. Il conserva son siége jusqu'en 1449.

Guillaume Gouge de Charpaignes appartenait à une famille de Bourges. Il eut pour oncle Martin Gouge de Charpaignes, évêque de Chartres et de Clermont, chancelier de France. Son neveu Jean, conseiller clerc au Parlement, archidiacre de Saint-Flour, puis doyen de Thouars, lui succéda dans sa maîtrise aux requêtes (17 mars 1440)[2].

Denis du Moulin naquit à Meaux. Il fut conseiller au Parlement de Paris, suivit le dauphin vers la Loire et se trouva maître des requêtes de l'hôtel en 1422. Il est mentionné parmi les ambassadeurs qui se rendirent près du duc de Savoie. Il devint archevêque de Toulouse, conseiller, évêque de Paris (1429), et mourut le 15 septembre 1447[3].

Gérard le Boursier était maître des requêtes en 1422. Le roi lui fit don en 1423 d'une somme de deux cents livres « pour luy aider à soy monter, vestir et habiller a ce que plus honorablement il fût autour du Roy en son service. » Nous avons parlé ailleurs de la misère du Parlement. Gérard le Boursier en avait pâti lui aussi, quoique maître des requêtes. En 1442 il fut délégué pour faire des emprunts sur les provinces de Poitou et de Saintonge. On lui donna à cette occasion une récompense de 1200 livres. En 1458, il fit le procès à Jean, duc d'Alençon[4].

Henri Loppier est qualifié dans un compte de 1422 de conseiller et maître des requêtes ordinaires du roi. Lui aussi suivit le chancelier près du duc de Savoie pour traiter avec le duc de Bourgogne[5].

1. Xᵃ 9194, fol. 35.
2. Blanchard, *Généalogie*, etc., p. 150. — P. Anselme. VI, p. 398.
3. Id., p. 140, 139.
4. Id., p. 148.
5. Id.

Nicole Géhe, qualifié de maître des requêtes dans une pièce de 1422, reçut 400 écus d'or pour les frais d'un voyage à Rome, où il avait traité avec le pape d'affaires importantes[1].

Nous avons eu déjà l'occasion de dire que de simples conseillers furent chargés par le roi, comme les maîtres des requêtes, de missions extraordinaires. Les registres indiquent souvent le départ, l'absence de tel ou tel, mais cette mention n'est jamais accompagnée d'un commentaire instructif. Ainsi, en 1432, le premier président Adam de Cambray reçoit une allocation de cinquante livres tournois pour l'aider « à supporter la dépense du voyage, etc. (*sic*)[2]. » Nous savons d'ailleurs que cet Adam de Cambray, qui devint premier président à Paris, après la destitution du bourguignon Philippe de Morvilliers, fut chargé en 1435, avec le chancelier de France et le maréchal de Lafayette, de négocier le traité d'Arras[3]. Les présidents étaient spécialement choisis pour traiter au nom du roi les grandes affaires politiques; nous avons déjà cité un passage où le Parlement se plaint que l'on emploie ses chefs à d'autres besognes que celles de leur office.

La récompense ordinaire des clercs qui avaient rendu des services exceptionnels était un évêché. Ainsi Robert de Montbrun devint évêque d'Angoulême[4]; Jean de Pérusse, évêque de Luçon[5]. Depuis longtemps, le Parlement était un séminaire d'évêques gallicans.

On retrouve dans le registre des plaidoiries les noms de quelques-uns des membres du Parlement. Les prénoms manquent, mais le concours de noms identiques est trop habituel pour que nous n'ayons pas le droit d'en tirer une conclusion. La plupart des conseillers firent, sans doute, leur apprentissage comme avocats[6]. Quoi qu'il en soit, l'éloquence des avocats de Poitiers nous intéresse comme celle des conseillers.

Nous pouvons citer un Jouvenel, un Letur[7], un Raba-

1. Blanchard, *Généal.*, etc., p. 147.
2. X1a 9194, fol. 20 (8 juillet 1432).
3. *Éloges des premiers présidents*, par J.-B. l'ermite, Saulier et Blanchard. Paris, 1645, p. 29. — Adam de Cambray mourut le 15 mars 1456.
4. X1a 9194, fol. 17 v° (9 juin 1432).
5. X1a 9194, fol. 54 (16 novembre 1433).
6. Il n'est pas impossible qu'ils aient cumulé dans la même cour les fonctions de conseiller et d'avocat.
7. C'est en général ce Letur qui parle pour le procureur du roi. — Blanchard

teau[1]. Tous les trois sont des orateurs distingués. Letur entr'autres rencontrait parfois des expressions d'une simplicité éloquente. Dans un procès où un maréchal de France se plaint de calomnies répandues sur son compte, en son absence, Letur s'écrie : « Sont les dites paroles faulses et cy les a (l'adversaire) dit plusieurs foiz et en son absence. Et tels gens qu'ilz (*sic*) disent mauvaises paroles d'une personne, valent pis que larrons, car quand une parole est sonnée, elle ne puet pas être effacée si tost que l'onneur de la personne de qui on le dit ne soit blécié[2]. »

En somme, les gens qui furent successivement admis au Parlement de Poitiers sont des personnages moins considérables que ceux qui l'avaient fondé. Mais les circonstances donnaient à l'intelligence, à la fidélité un trop grand prix pour qu'ils ne fissent pas rapidement fortune. Le roi les eut sous la main pour traiter des affaires les plus délicates et les plus graves. Il les choisit particulièrement pour défendre ses intérêts dans les traités qui devaient rétablir la paix du royaume. Leur honorabilité les rendait, plus que d'autres, capables de mener à bonne fin de semblables entreprises. Ils sont aussi chargés d'intervenir entre le peuple et le roi pour la levée de nouvelles contributions. Là, encore, leur honorabilité servait précieusement les intérêts qui leur étaient confiés. Parmi les missions si diverses que nous avons eu l'occasion de mentionner, il n'en est pas une qui ne soit d'utilité publique. On alléguera sans doute, pour diminuer nos conseillers, les contributions irrégulières qu'ils exigèrent des plaideurs. Le fait est incontestable; mais tandis que les favoris du roi étaient gorgés de biens, les membres du Parlement ne recevaient même pas leurs gages. La nécessité les réduisit à exploiter le plaideur. Encore n'est-il pas prouvé qu'ils se laissassent véritablement corrompre. Ils ont pu vendre leurs rapports, leurs expéditions, ils n'ont pas vendu leur conscience.

Voici d'après l'ordonnance de Niort la liste des membres primitifs du Parlement de Poitiers :

Présidents : Jean de Vailv, Jean Jouvenel des Ursins.

cite un Letur, avocat et procureur général au parlement de Paris, puis maître des requêtes (mentionné dans un acte de 1422), puis président à Poitiers du 5 mai 1424 à environ 1432. *Généalog.*, p. 149. Il eut un fils qui fut conseiller à la cour.

1. Rabateau, sans doute Jean Rabateau qui fut avocat général.

2. X1a 18.

Maîtres des requêtes : Guillaume Thoreau, Arnauld de Marle, Bureau Boucher.

Conseillers : Jean Tudert, Guillaume de Marle, Guillaume de Launay[1], Guillaume Guérin, Nicolas Potin, Jean Gentien, Jean Girard, Adam de Cambray, Hugues de Comberel, Thibault de Vitry, Guillaume de Quiesdeville, Nicolas Eschalard.

Voici maintenant, d'après le registre du conseil commençant en 1431, qui nous est seul parvenu, la liste des conseillers ultérieurs. Nous suivrons l'ordre alphabétique, parce que, depuis la perte du premier registre du conseil, les dates de réception nous manquent pour le plus grand nombre.

Présidents : Junian Le Fèvre, Guillaume Letur, Jean Rabateau[2].

Maîtres des requêtes : Jean Beaubignon[3], Jean Bernart[4], Girart Boursier, Guillaume Gouge de Charpaignes, Jean de Montmorin[5].

Conseillers : Aynard de Bleterens, Boligny, Guy Boulie, Jean de Bussy[6], Canu[7], Guillaume Charretier[8], Jean Colas[9], Coure, Philippe des Courtiz, Dalée[10], Jean le Damoisel[11], Debrem[12], Pierre Dogier, Jean Duchesne[13], Nicole Géhe, Nicole de Grant Rue, Grimaut, Léonet Guérinet[14], Hamelin, Guillaume Jouvenel, Jean II Jouvenel[15], François Lagrange[16], Guillaume Lallier, Gilles

1. Mort avant le 18 août 1432. X2a 21.
2. Reçu le 20 février 1436. X1a 9194, fol. 124.
3. Me des requêtes avant le 26 janvier 1434.
4. Reçu Me des requêtes le 10 avril 1434.
5. Suivant la *Généalogie des Mes des requêtes*, quelques personnages, constamment traités de conseillers dans nos registres, étaient maîtres des requêtes depuis 1422.
6. Laïc.
7. Mort le 14 avril 1433. X1a 9194, fol. 42.
8. Laïc, reçu le 29 avril 1433 à la place de P. Dogier. X1a 9194, fol. 42.
9. Reçu conseiller laïc 12 nov. 1433. X1a 9194, fol. 54.
10. Laïc.
11. Reçu conseiller laïc 12 nov. 1433. X1a 9194, fol. 54.
12. Clerc.
13. Élu conseiller clerc au lieu de J. Pérusse, évêque de Luçon, 16 nov. 1433. X1a 9194, fol. 54.
14. Reçu conseiller clerc le 17 avril 1433. X1a 9194, fol. 42, à la place de Ch. de Vaudetar.
15. Eut pour successeur, quand il abandonna l'office d'avocat général, Jean Barbin, 3 avril 1432. X1a 9194, fol. 11 ve et fol. 13.
16. Mort avant le 16 août 1433. X2a 21.

Lelasseur[1], Guillaume Letur fils[2], Loppier, André Marchant[3], Aymery Marchant[4], J. Maubré[5], Mauloue, Jaques Meaux[6], Robert de Montbrun, Montdidier, Guillaume Moriac[7], Du Moulin, Étienne Pasne[8], Pierre Paumier, Jean Pérusse, Pompadour, Nicolas Potin, Raynny, Jehan Richon[9], de la Roe[10], Jehan de Sauzay[11], Robert Tibout[12], Pierre de Tullières[13], de Vaily (fils), Geuffroy Vassal[14], Ch. de Vaudetar[15], Guillaume de Vic[16], Jean des Vignes, Thibaut de Vitry.

V.

L'anarchie dans le Poitou et les provinces voisines.

Après avoir raconté la prise de Compiègne par les troupes du dauphin, le Religieux de Saint-Denis représente les enfants d'un même pays armés les uns contre les autres, tandis que l'ennemi s'empare d'une riche province. Dauphinois et Bourguignons ne songent qu'à se tendre mutuellement des piéges; les prisonniers sont mis à rançon; la guerre devient une industrie. Cependant les paysans, dénués de tout, cherchent un refuge dans les villes closes, et la campagne ne reçoit même pas de semences pour l'année suivante. O l'exécrable anarchie militaire! s'écrie le chroniqueur[17].

1. Il est fait mention en 1430 (Xᵃ 21) d'un conseiller Lessaieur dont le nom ne reparaît plus : c'est sans doute le même que Lelasseur.
2. Clerc.
3. Laïc.
4. Laïc.
5. Clerc.
6. Laïc. « Noviter receptus ». 31 mai 1431. Xᵃ 9194.
7. Laïc.
8. Élu conseiller clerc au lieu de feu Paumier. Xᵃ 9194, fol. 54. — Reçu le 2 décembre 1430.
9. Reçu conseiller clerc au lieu de Robert de Montbrun, évêque d'Angoulême. Xᵃ 9194, fol. 17 vᵒ.
10. Présenté comme conseiller clerc par la cour le 18 novembre 1432. Xᵃ 9194, fol. 30 vᵒ.
11. Reçu laïc le 30 avril 1433. Xᵃ 9194, fol. 57.
12. Reçu laïc le 6 avril 1434. Xᵃ 9194, fol. 65.
13. Laïc.
14. Clerc.
15. Mort avant le 16 août 1432. Xᵃ 21.
16. Élu le 26 janvier 1434. Xᵃ 9194, fol. 57.
17. *Relig. de S.-Denis*, VI, p. 258.

Dans cette page éloquente, il n'est question que des maux de la guerre civile. Ceux de la guerre étrangère ne sont allégués qu'en passant, parce qu'ils étaient dus à l'ennemi, non à des Français. Et pourtant, les forfaits révélés par nos registres appartiennent le plus souvent à une troisième catégorie et doivent être comptés à part. Ce que nous avons surtout rencontré, ce sont les violences commises dans le camp du dauphin, puis du roi, par ses propres soldats; c'est une troisième guerre allumée çà et là dans les provinces du centre, partout où le faible se trouve à la merci du fort.

Jusqu'en 1429, on se battit surtout vers les frontières de l'Anjou, de la Touraine et du comté de Blois. L'ennemi ravageait aussi la Guyenne, de sorte qu'un certain groupe de provinces composé de l'Anjou, du Poitou, du comté d'Angoulême, de la vicomté de Limoges, de la Marche, etc., se trouva pris entre deux feux. Les villes et les châteaux furent aussitôt pourvus de capitaines, les seigneurs s'entourèrent de gens de guerre; tout le pays fut livré à une soldatesque impitoyable. C'était une occupation militaire aussi terrible que si elle eût été faite par l'ennemi.

Les uns profitaient de leurs armes pour arranger sommairement leurs affaires de famille : souvent, la bataille n'était guère honorable, on avait affaire à une veuve[1] ou une pupille; mais dans tous les cas, elle était sûre et avantageuse. Les autres se servaient de leurs gens pour satisfaire leurs haines. Malheur à qui possédait quelque chose dans une ville dont son ennemi était capitaine! Chacun tirait parti — suivant ses forces — du malheur public. Les petits seigneurs se faisaient voleurs sur les chemins pour imiter les grands, et quand un capitaine se décidait à réprimer ces excès, le châtiment était toujours accompagné de violences qui en faisaient un nouveau crime.

Jacques de Surgières, seigneur de la Flocelière possédait un hôtel près de Luçon. Le capitaine de cette ville était alors un certain Tristan Chabot, écuyer, « de grant et ancienne lignée, parent prouchain des seigneurs de Thouars de Parthenay et de la Tremoille[2]. » Or Jacques de Surgières était l'ennemi de Chabot. Celui-ci, abusant de ses avantages, faisait battre et molester les serviteurs de Jacques. Un jour, l'un d'eux, nommé Jean

1. Voir (2 décembre 1419). Xᵃ 9190, fol. 67, etc.
2. 2 août 1423. Xᵃ 18.

Barbier, revint « mutilé d'un bras ». Un autre jour une grande querelle s'engagea. Tristan Chabot, accompagné de quarante hommes et de ses deux frères Guillem et Joly[1], qu'il avait envoyé chercher à Sainte-Hermine pour la circonstance, assaille l'hôtel de Jacques, le pille et y met le feu. Il y avait dedans pour cinq cents livres de meubles. Tout est pris, et les gens du seigneur de la Flocelière sont mis en prison. Ce pauvre seigneur possédait un autre hôtel dans la forteresse même de Luçon, mais depuis cette aventure il n'osa en jouir, par crainte de son ennemi. En somme, le capitaine de Luçon s'était rendu coupable de « plusieurs grans excès et delitz : port d'armes, voye de fait... pillerie, feu bouté, etc... »

Telle est la version du seigneur de la Flocelière, Tristan Chabot y est présenté comme un brigand. L'enquête le chargeait grièvement : lui et ses serviteurs avaient la réputation « de faire plusieurs maulx ou païs » tandis que « n'est nouvelle que les gens de la Flocelière facent aucun mal ». La version de Tristan Chabot est toute différente : suivant lui, l'hôtel de la Flocelière est « plat » et de peu d'importance ; cependant la partie adverse y « a longuement et continuement tenu III ou IIII varlez coustumiers de faire plusieurs excès, pilleries et roberies » dont on s'est plusieurs fois plaint au capitaine de Luçon. Il cite à l'appui de cette affirmation divers détournements : « un poulain appartenant à Clement Robert que pieça ilz prindrent es maraiz de Torsay, ...un asne qu'ilz firent cheoir en un val ou fossé ou il moru... une femme forsée dont furent consentens et... une jument qu'ils emblèrent en la terre du sire de la Trémoille, laquelle depuis a esté veue en la compaignie de partie adverse... » Une autre fois ils auraient voulu détrousser les gens du seigneur de la Trémoille. Tristan les voyant passer par le marché de Luçon, avec leurs épées, leur reprocha leur conduite, quoique lui-même n'eût que « ses heures au poing ». — Après avoir répondu « que voulsist ou non, ilz porteroient leurs dites espées et feroient ce que bon leur sembleroit », ils levèrent leurs armes sur Tristan. C'est alors seulement que l'hôtel aurait été assailli par le peuple et des gens du connétable[2].

1. Chabot avait trois frères : Guillem, Joly et Parceval qui résidaient à Sainte-Hermine, mais qui venaient lui prêter main-forte dans les grandes occasions. X2a 18.

2. (2 août 1423). X2a 18. — (2 septembre 1423). X2a 18. — (6 septembre 1427). X2a 21. etc.

Il faut sans doute combiner les deux versions et admettre que le seigneur de la Flocelière ne valait guère plus que le capitaine Chabot. Beaucoup de faits analogues à ceux qui sont rapportés par les deux parties se présentèrent à cette époque; et l'on peut dire que le récit de la Flocelière, aussi bien que celui de Chabot, pourrait être appliqué à cent autres cas, en changeant les noms de personnes et de lieux.

Il ne faisait pas bon de quitter son poste, même lorsque l'ennemi était loin. Entre barons du même parti, on se disputait les châteaux aussi bien qu'entre Anglais, Bourguignons et Dauphinois. Voici une autre histoire où apparaissent au grand jour les vices du système militaire adopté au commencement du xve siècle. De l'indépendance des capitaines était né un véritable danger.

Le seigneur des Escotaiz tenait de la reine de Sicile, au lieu dont il portait le nom, un hôtel plat, analogue à celui du seigneur de la Flocelière. L'hôtel des Escotaiz avait été « telement, quelement fortifié »; et comme l'hôtel de Luçon, il servait de repaire à « plusieurs varlez qui faisoient moult de maulx ». Des plaintes parvinrent à des Vaulx, capitaine de « Mayne la Juez qui le dist à des Escotay, lors son ami, afin que y mist remède ». Mais il n'en voulut tenir compte. « Alors les officiers de la Royne, informez de ce, et que le dit hôtel qui n'estoit tenable, estoit périlleux et en adventure de porter grans dommaiges au païs... firent par voye de justice démolir le dit hostel, et prendre ceulx qui estoient ens et en firent faire justice tele qu'il appartenoit. » De là, entre des Escotaiz et des Vaulx, une haine mortelle.

Vers la Saint-Julien[1] « le baron de Colonces qui est un bon homme d'armes et est costumier de faire souvent courses sur les ennemis, manda plusieurs chevaliers et escuiers du païs d'Anjou et du Maine et d'illec entour et aussi plusieurs garnisons comme ceulx de Laval et autres. Des Escotaiz entre les autres fut mandé et se devoit l'assemblée faire à Mayne la Juez pour aler courre sur les ennemis devant Denfront et ailleurs. » Le but avoué de l'expédition était très-honorable; mais il faut croire que l'on avait de secrètes intentions qui valaient moins. Car Jean d'Avaugour, parent du bailli de Touraine et ami de des Vaulx, s'étant fait ouvrir la place, y introduisit traîtreusement des Escotaiz et le baron de Colonces. Puis les trois complices « prindrent et

1. V. plaidoiries. Xza 18 (23 août 1423).

pillèrent les biens de messire Jehan des Vaulx » qui était alors à Bourges vers le roi, « violèrent femmes, firent plusieurs autres maulx et oultrages; et a donc dit des Escotaiz publiquement qu'il avoit ce qu'il demandoit... [1] » Ainsi la campagne s'était avantageusement terminée dès le rendez-vous de guerre.

Le château de « Mayne la Juez » n'est pas le seul dont la prise et le pillage aient laissé des traces dans nos registres. Nous pouvons encore citer « l'invasion ... du chastel et forteresse de Culant et des biens qui lors estoient en icellui » par trois détrousseurs nommés Gaillardet, Augerot et le Nebout. Pourtant le château de Culant appartenait à un puissant seigneur : « Loys de Culant admiral de France[2]. » La place et forteresse de la Garde fut aussi enlevée à main armée par André Coureau et Olivon de la Mote qui se prétendaient autorisés à ce forfait par des lettres royaux. Le butin se composa de « deux pipes de vin ou environ, quinze chevaulx chargés de blé, trois liz garnis de couvertures, deux arbalestes, une d'acier et une autre de bois rompue, une robe de satin vermeil doublée de drap, une robe sangle à usage de femme, deux paires de vielles bouges, deux espieux, une petite espée et deux paires de landiers[3]. » Il faut croire que la garnison de la « place et forteresse de la Garde » avait emporté beaucoup de choses avec elle et surtout des armes, car deux arbalètes dont l'une d'acier et l'autre rompue sont peu de chose pour la défense d'un château.

Si les châteaux n'étaient pas à l'abri des malfaiteurs, les hôtels se trouvaient encore exposés à de plus grands dangers. Pour les défendre, on y tenait parfois des valets armés qui dévalisaient les campagnards et les passants jusqu'à ce qu'ils eussent été chassés de leur retraite par un plus fort qu'eux. Les hôtels bien habités avaient le même sort que les autres, mais plus rapidement; quelquefois les détrousseurs étaient couverts par de hauts protecteurs, c'est ainsi que l'hôtel Foulquet de Creuilly fut pillé par Jehan Boucher et Jehan Goulard, deux scélérats qui avaient l'appui du fameux Guillaume d'Avaugour, bailli de Touraine[4].

1. (23 août 1423. — 31 août 1423. — 20 septembre 1423). Xᵃᵃ 18, etc.
2. (31 janvier 1427). Xᵃᵃ 21.
3. (15 juillet 1424. — 26 janvier 1429). Xᵃᵃ 21.
4. (27 avril 1425). Xᵃᵃ 21. — On peut encore citer un hôtel, appartenant à messire Hardy Savary, chevalier, qui avait été dévalisé par François de Maube-

En somme, le Poitou, l'Anjou, la Touraine, le Berry, la Marche, la vicomté de Limoges, l'Angoumois et la Saintonge — pour ne parler que des provinces sur lesquelles nos registres nous ont fourni des textes — étaient la proie d'un brigandage organisé. Jusqu'en 1436, les routes restèrent dangereuses. En 1424, on n'osait faire le pèlerinage de Sainte-Catherine en Fierbois, « par considération des périls de gens d'armes qui à présent courent en ce royaume.....[1] » Et pourtant, Sainte-Catherine de Fierbois est située sur la frontière de la Touraine et du Poitou. Les habitants de certaines villes étaient rançonnés, comme en plein champ, par les seigneurs voisins[2]; ou bien ils n'osaient s'aventurer au delà d'un certain rayon. Ainsi le seigneur de Lenglé et les garnisons de Chauvigny et de Chalucet tenaient les gens de Limoges dans une réclusion aussi étroite que si la ville eût été bloquée[3]. Les « périls et dangers des chemins » étaient, de la part des plaideurs, une excuse suffisante pour que l'on ajournât le prononcé d'un défaut[4].

Il était périlleux pour n'importe qui de s'aventurer seul en rase campagne, mais certaines routes étaient particulièrement redoutables à certaines gens. Le plaideur dont l'adversaire était domicilié loin du tribunal s'établissait sur la route avec une troupe d'hommes armés et empêchait sa partie de comparoir en l'arrêtant. Mais l'aventure était si commune que les gens se tenaient sur leurs gardes. Le seigneur d'Arpajon était poursuivi par le maréchal de Sévérac pour une calomnie. Cité devant le Parlement de Poitiers, il se fit excuser de ne point comparaître en personne, « parce que Monseigneur le Mareschal avoit bien viij^{m} chevaulx sur le païs par ou il devoit passer. » Le pis, c'est que dans cette troupe se trouvaient beaucoup d'étrangers, et que « se un lui avoit meffait, ne pourroit estre reparé; et puis Monseigneur le Mareschal » dirait « que ce n'est pas de sa volonté[5]. » François de Mauberon, seigneur de Maulevrier, un de ceux qui profitaient

ron, seigneur de Maulevrier (17 juin 1427). X^{2a} 21. Il y a beaucoup d'autres exemples des mêmes violences.

1. (3 avril 1424). X^{2a} 21.

2. Les habitants de Bellac, par exemple, étaient à la merci du seigneur de Brion (29 décembre 1424). X^{2a} 21.

3. (8 février 1430. — 12 mai 1430). X^{2a} 21.

4. (16 avril 1434). X^{2a} 21.

5. (1 juin 1423). X^{2a} 18. — (27 novembre 1423). X^{2a} 21.

le plus largement de l'anarchie, fut appelé devant le roi pour répondre aux griefs du seigneur de Sainte-Sévère. Il n'osa obéir « obstant ce que il fauldroit qu'il passast par les mètes des terres dudit Sainte Sévère et par ses gens qui sont en sa compagnie devers le roy, que ce ne feust se mectre en grant péril et dangier de sa personne..... [1] » Les femmes elles-mêmes se mêlaient d'arrêter leurs adversaires. Jehan Bournaust, Jehan Cardon et Guillaume Jourdain, engagés dans un procès contre Jehanne, dame de Laval, « n'estoient oséz venir » à Poitiers, « pour ce que on leur avoit raporté que la dame tenoit gens sur les champs pour les prendre [2]. »

L'impuissance des tribunaux, pendant la triste période que nous étudions, donne une grande valeur au moindre texte; néanmoins nous avons pu multiplier les exemples sans épuiser tout ce que nous avons recueilli. Et le tableau qui résulte de nos citations est déjà assez lamentable. Et pourtant, il n'est pas encore complet. Il ne faut pas oublier que le Parlement était un tribunal privilégié où les causes des petites gens ne pouvaient être présentées que par voie d'appel, tandis que tous les seigneurs un peu considérables y plaidaient en première instance. Il est vrai qu'au xve siècle et pendant longtemps, l'appel fut, beaucoup plus qu'aujourd'hui, dans les mœurs judiciaires [3], mais l'époque pendant laquelle dura le Parlement de Poitiers est exceptionnellement troublée, et la justice, alors presque inaccessible à certains seigneurs, le devint tout à fait aux petites gens [4]. Nous n'avons rencontré qu'un très-petit nombre de témoignages directs des violences souffertes par le peuple et des crimes par lui commis. Sur le second point, l'histoire n'a sans doute rien à regretter, car on ne voit pas comment de pauvres diables, sans armes, auraient pu détrousser les hommes d'armes, à moins de former une jaquerie, ce qui n'eut pas lieu. Sur le premier point, il doit y avoir beaucoup à dire, et nous savons peu. Voici pourtant un arrêt qui condamne deux frères Chabot, et sept de leurs valets, à des restitutions envers des seigneurs, des marchands, des laboureurs, etc..... Toutes les classes de la société avaient été

1. (Avril 1426). X2a 21.
2. (8 février 1430). X2a 21.
3. Voy. la préface des *Actes du Parlement de Paris* (12 juin 1434). X2a 21.
4. En 1434, il y eut, comme on le verra plus loin, une véritable terreur : les criminels étaient assez forts pour qu'on n'osât les dénoncer.

exploitées indistinctement. Pour le compte de Perceval et de Guillaume Chabot, leurs maîtres, les valets avaient pris deux chevaux, un haubergeon, une épée, une somme de cent soixante-dix écus d'or, etc..... le tout sur deux pauvres chevaliers. Pour leur compte personnel ils avaient volé une jument à Jehan Tesseron, marchand, demeurant au champ Saint-Pierre; une autre jument et trois boisseaux de blé à Jehan Suryau, charpentier, demeurant au village de la Roussière; ils avaient mis à rançon Jehan Coillebaut et son fils, laboureurs de la paroisse de Saint-Benoit, Henry le Roy, Guillaume Martineau, Jehan Garlaveau et Guillaume Narbonneau, marchands, demeurant « au lieu du Tablier[1]. »

Et les maîtres de ces détrousseurs subalternes étaient les frères du Tristan Chabot que nous avons présenté plus haut comme un « escuyer extrait de baronie et de grant et ancienne lignée, parent prouchain des seigneurs de Thouars, de Parthenay et de la Trémoille[2]. » Il est vrai que dans ce triste temps, le nom de pillard était bien porté et que les Thouars, les la Trémoille et beaucoup d'autres ne le cédaient en rien aux frères Chabot, ni à leurs valets.

Ainsi le royaume était en proie à une cruelle anarchie militaire. Mais dans le récit de tant de violences, nous n'avons encore cité aucun témoignage de ce qui pourrait être appelé l'anarchie politique.

Cependant, à La Rochelle, des tentatives avaient été faites pour remuer le peuple. Les agitateurs jouissaient d'un grand crédit; ils furent même un jour si près du succès, que nous devons dire toute cette histoire.

Olivier Chicot, « homme sédicieux..... de perilleuse conversation et pour tel..... renommé à la Rochelle, qui, après l'entrée des Bourguignons à Paris, avait chevauché parmi les sectalites » du Veau de Bar et était resté longtemps dans le camp des ennemis, finit par tomber entre les mains du jeune roi. Il fut mis en procès, et emprisonné à Chinon. Il s'échappa, « ne scet en quelle manière » et arriva à La Rochelle. Les bourgeois y étaient en grand émoi, à cause « des nouvelles de la venue du Roy d'Angleterre » et ils se décidaient à écrire au roi de leur envoyer un

1. (2 juin 1432). Xᵃᵃ 21.
2. (2 août 1423). Xᵃᵃ 18.

capitaine. Ce capitaine fut Barbasan « bon chevalier et preuz d'omme ». Mais la surveillance d'une garnison gênait les projets de Chicot et de ses amis, parmi lesquels se trouvait un nommé Meynart. Aussi assemblèrent-ils secrètement les habitants de la ville « jusques au nombre de v cents ou environ » en un lieu appelé Sainte-Catherine, « ou assembleez n'ont acoustumé estre faites. Et y estoit un nommé Voysin qui, par ordonnance de la court a esté banniz de la Rochelle *tanquam sediciosus*..... Chicot prescha, en disant à ceulz qui là estoient, que ilz estoient mal gouverné, et que convenoit mectre remède que gens d'armes ne fussent mis en la ville. Et firent tant que, *pre timore*, il convint que Barbesan, secrètement et par le moyen d'aucuns, ses amis, s'en partist hastivement de la Rochelle. »

Une autre fois Meynart forma le projet de se venger de Jehan Mérichon, « noble homs, officier du Roy », son ennemi. Pour la circonstance, il appela près de lui son compère Chicot, alors à Poitiers. Par lui, disait-il, « il arroit plus d'accord à aucuns ses adversaires en un jour, qu'il n'arroit en dix ans par la court de Parlement. » Incontinent, Chicot se rendit à La Rochelle « où avoit plusieurs broullys par le moyen de Meynart, » et dès qu'il fut arrivé, il eut grand gouvernement. Meynart assembla le peuple, le conduisit à l'hôtel de Mérichon. Là, ils rompirent « huis et ceuffres et prindrent or, argent, vaiselle, drap de soye et autres biens montans à la somme de III^m^ écus ou plus; Meynart et autres estans en la compaignie, leurs espées traictes, serchèrent par l'ostel..... cuidans trouver Mérichon. Et deirent à sa femme qui lors estoit grosse, que se ilz le y eussent trouvé, ilz le eussent tué. »

Cette expulsion d'un capitaine royal tel que Barbazan, ces assemblées populaires convoquées, hors des formes, par des hommes dépourvus de mandat, cette exécution sommaire d'un ennemi privé, tentée à la tête d'une bande d'émeutiers, ce pillage devaient donner au roi de graves inquiétudes; d'autant que les meneurs semblent avoir eu au moins le projet d'employer leur popularité à autre chose qu'à régler avantageusement leurs affaires privées. Meynart tenait d'étranges propos. Un jour, il dit « que la ville de la Rochelle n'avoit pas encore pris le tour qu'elle devoit prandre, mais convenoit qu'il en y eut de morts grant quantité, et que pour ce, il assembleroit quand il vouldroit v^c^ hommes ». La même pensée n'a-t-elle pas été exprimée, mais

avec une plus cruelle précision à une époque voisine de la nôtre? Meynart prononçait encore d'autres discours « malsonans » d'où il résultait que lui et Chicot avaient une grande influence à La Rochelle. Ainsi il prétendait « que se il eust voulu, la traitte n'eust point de cours ; et que quant il vouldroit, elle cesseroit, et lui rendroit le receveur ce qu'il en avoit eu de lui[1]. »

Tous ces événements se passaient pendant les deux ou trois premières années du règne de Charles VII. L'agitation se prolongea sans doute encore quelque temps, car en février 1425, le Parlement fut obligé d'interdire le séjour de La Rochelle à un autre meneur nommé Jehan Morant. La pièce qui nous révèle ce fait nous a transmis les noms de quelques personnages turbulents, Penot Boidie, Geuffrion Laidet, Jehan de Villiers qui, avec Meynart et Chicot, faisaient « aucuns conseils ou congrégacions préjudiciables au Roy et à la ville de La Rochelle[2]. »

Jehan Morant était un avocat. Nous possédons sur son compte de curieux renseignements. Ce n'était pas un homme aussi dangereux que Chicot ou Meynart, car dès le 27 août 1425 il lui fut permis de retourner dans la ville. Mais la cour accompagna cette permission de recommandations minutieuses : il faut d'abord « que il ne face ne procure estre fait aucunes assemblées, monopoles ou conspiracions quelconques dont aucun préjudice, dommaige ou inconvénient puisse venir au Roy et à ladicte ville; et avec ce que doulcement, simplement et amablement il se gouverne en icelle ville, tant envers ceulx du collége, comme praticiens et autres et en espécial que en plaidoyries et autrement il révère et honore les praticiens plus anciens de lui et que les plus jeunes il suporte doulcement et bénignement, sans les rabrouer en aucune manière[3]. » En somme Jehan Morant était seulement une mauvaise tête.

Dans les procès qui nous révèlent l'agitation populaire de La Rochelle, les « maire, eschevins, conseillers et pairs d'icelle ville » se rangent contre les Chicot, Meynart, Morant et autres « bourgeois du commun[4]. » La ville avait été jadis privée de quelques-uns de ses privilèges. Mais l'aristocratie bourgeoise suivait toujours le parti des officiers royaux, parce qu'entre elle et les

1. (18 décembre 1423). X2a 18. — (4 janvier 1424). X2a 21.
2. (10 février 1425). X2a 21.
3. (27 août 1425). X2a 21.
4. *Ord. des R. de F.*, XIII, p. 11.

petites gens régnait une violente animosité. Ainsi, dans l'affaire Morant (1425), la cour a bien soin de défendre « ausdiz maire, eschevins, conseillers et pers de La Rochelle, à peine de cent marcs d'or que ilz ne molestent ou tractent indeuement lesdiz défendeurs ne aucun d'eulx, en corps ne en biens[1]. » Déjà en 1423, le roi avait été obligé de régler par ordonnance les droits respectifs de la municipalité et des bourgeois[2].

En mars 1424 les priviléges furent restitués provisoirement[3], et en novembre de la même année le roi leva complétement sa « main mise » tant au regard de la juridiction et justice « comme au regard du gouvernement, de la police, de la garde de la dite ville, des tours et portes d'icelle[4]. » La rivalité entre les notables et les petites gens durait toujours.

VI.

Le Parlement aux prises avec l'anarchie.

Nous venons de décrire le milieu dans lequel la cour de Poitiers fut obligée de vivre et d'agir. Il faut maintenant que nous la prenions sur le fait de l'accomplissement de ses devoirs. Ainsi, nous pourrons juger sur le vif quels furent au juste son importance, ses moyens, son utilité.

Parmi les seigneurs turbulents, citons en commençant par les châteaux les plus éloignés de Poitiers, et en confondant dans la même liste tous les coupables : Lenglé, Chauvigny, Chalucet, Surgières, des Escotaiz, Maulevrier, Laval, Thouars, Parthenay, Chatellerault, la Trémoille, Vivonne, Mortemer, Château-Larcher, etc.; parmi les capitaines et en général les hauts fonctionnaires les plus difficiles à contenir, Guillaume d'Avaugour, bailli de Touraine, cet ancien chambellan du dauphin qui avait accompagné Tanneguy Duchâtel, le jour de la retraite dans la Bastille Saint-Antoine; Sévérac, maréchal de France; des Vaux, capitaine de Maine la Juez; Olivier de Beaulieu, capitaine de Châteaumur; Hector des Essarts, capitaine d'Aubigné; Tristan

1. (10 février 1425). Xᵃᵃ 21.
2. (3 janvier 1428). *Ord. des R. de F.*, XIII, p. 11.
3. (Selles en Berry, 16 mars). *Ord. des R. de F.*, XIII, p. 43.
4. (Poitiers 1424). *Ord. des R. de F.*, XIII, p. 64. — Xᵃ 9191, fol. 33.

Chabot, capitaine de Luçon; le bâtard de Chevac, capitaine de Château-Larcher; Perreau de Montjehan, capitaine de Poitiers, etc.....

On voit par ces deux énumérations que le voisinage du Parlement royal n'effrayait pas les seigneurs du Poitou. Vivonne, Mortemer, Château-Larcher, la Trémoille, sont placés au sud de Poitiers, en demi-cercle. Et la distance n'est pas grande de la ville au plus éloigné de ces points.

Cependant en 1420 la cour avait reçu du régent une commission extraordinaire, en vertu de laquelle les châteaux étaient soumis à son inspection. A cette date les Anglais se trouvaient « vers les marches de..... Poictou », et la province était hors d'état de leur résister. Le régent s'adressa aux conseillers de Poitiers, quoiqu'une pareille besogne ne convînt guère à des magistrats dont le plus grand nombre était ecclésiastique. Mais depuis la retraite vers la Loire, on en était revenu, pour le gouvernement du royaume, à des méthodes sommaires. Les gens du Parlement durent se transporter « ès lieux, villes, chasteaux, forteresses et églises fortiffiées de..... Poitou »; faire partout des visites minutieuses; démolir les places non tenables « et les tenables... avitailler et réparer... et..... pourveoir de bonne... garde et aussi d'armeures et de traicts. » Ces instructions étaient données d'abord contre l'ennemi; ensuite contre d'autres « gens de guerre et de compagnie » qui « sous ombre d'iceux ennemis, se sont efforcez de eux boutter en notre dict pays de Poictou, et de y procéder par voie de fait et « de guerre...[1] » Il s'agit ici de ce que l'on a appelé les grandes compagnies. C'est encore un fléau sur lequel nos registres ne peuvent nous fournir de détails, parce que les hommes des grandes compagnies échappaient presque toujours à la justice. Quant aux violences des garnisons des châteaux, l'ordonnance n'y fait pas la moindre allusion. On peut en conclure qu'elle est le point de départ de l'anarchie militaire longuement analysée dans le chapitre précédent. Ainsi, le Parlement, chargé d'armer la province, aurait lui-même — sans le vouloir — mis les barons poitevins en état de ravager le pays et de faire échec à la justice du roi. L'ennemi s'éloigna assez rapidement des marches de Poitou. Les campagnes se crurent

1. (Vienne-les-Jargeau, 25 août 1420). *Ord. des R. de F.*, XII, p. 286.

délivrées, mais elles restèrent en proie aux châtelains, bien pourvus de vivres, d'armures et de traits.

Le lecteur a été prévenu que l'intervention du Parlement de Poitiers avait été rare et souvent peu efficace; c'est que les difficultés étaient grandes pour lui, et l'appui qu'il tirait du régent, puis du roi, faible et incertain. Le procureur général n'entreprend guère une poursuite à lui seul. Il faut, pour que justice soit faite, que la victime se charge d'abord du procès. Alors le ministère public ne lui refuse pas son concours. C'est le moins qu'il puisse faire.

Il est très-rare aussi que la cour évoque, à cause de l'énormité du fait, les procès naturellement dévolus à des tribunaux inférieurs. Elle en avait pourtant le pouvoir, car, d'après le texte même d'une ordonnance contemporaine, un procès pouvait lui appartenir « *De sui natura* vel magnitudine partium, vel privilegio[1]. » En mai 1427, nous la voyons renvoyer à l'ordinaire, c'est-à-dire au sénéchal du Poitou, un sergent royal nommé Guillaume Boucher, accusé d'avoir détroussé Nicolas Arlaut, maître de la chambre aux deniers de la reine. La « détrousse » d'un officier par un sergent royal est pourtant un fait assez grave pour justifier l'évocation devant une cour supérieure. Il est vrai que le Parlement adjoignit au sénéchal de Poitou, pour ce cas spécial, un de ses membres, le conseiller Aymery Marchant[2]. Ici, encore, c'était le moins qu'il pût faire.

Notons en passant que la délégation, près d'une cour inférieure, d'un conseiller « adjoinct et assistant », paraît avoir été assez souvent pratiquée par la cour de Poitiers. Tantôt, c'était pour donner plus de solennité à un procès; tantôt, pour prévenir une contestation de compétence entre le Parlement et un tribunal ecclésiastique dans un cas « de délict commun[3] ».

Quant aux procès présentés à la cour « de privilegio » ils ne sont reçus qu'après une soigneuse vérification des lettres royaux de dévolution. Souvent même, ces lettres sont écartées comme « subreptices ». Le Parlement semble avoir eu trop conscience de sa faiblesse pour ne s'être pas épargné toutes les difficultés que son devoir strict ne l'obligeait pas à affronter.

1. (Chinon, 7 octobre 1428). *Ord. des R. de F.*, XIII, p. 140.
2. (7 et 8 mai 1427). X2a 21.
3. (13 juillet 1433. — 10 décembre 1433. — 9 avril 1435, etc.). X2a 21.

Et, en effet, ces difficultés étaient inextricables.

Les accusés, défendus par leurs gens de guerre ou par de hauts fonctionnaires, étaient souvent impossibles à atteindre. L'exécution d'un arrêt ne se faisait pas sans que le sergent fût maltraité et ne courût des dangers. Citons quelques exemples : Guillaume d'Avaugour, bailli de Touraine, le cousin de ce Jehan des Vaulx dont on a lu plus haut les exploits, détenait le seigneur des Escotaiz[1]. Quand le Parlement réclama le prisonnier, « le bailli répondit que ledit des Escotaiz ne bailleroit point,.... disant audit huissier que tantost s'en alast et aussi dist à maistre Jehan du Molin, qui là estoit pour ledit des Escotaiz, qu'il le feroit jetter en la rivière[2]. »

Une autre fois la cour envoie vers le même Guillaume d'Avaugour un sergent nommé Charlot de Chavernay, chargé de rapporter à Poitiers les biens pris en l'hôtel de Foulquet de Creuilly par Jehan Boucher et Jehan Goulard. L'insolent bailli « répondi à icellui exécuteur entre autres choses que desdiz biens, lui, ledit Boucher ne autres n'en envoiroient ou porteroient aucunement par devers la court, disant que iceulx biens il avoit donné à ceulx qui les avoient[3]. » Pour cette désobéissance, Avaugour fut cité devant le Parlement, ce qui ne le gêna guère.

Une autre fois, Bertrand, bâtard de Chevac, apporte à Maurice Claveurier, lieutenant du sénéchal de Poitou, des lettres par lesquelles Odet de Rivière, seigneur du Bourg-Archambaut et de Château-Larcher, se vante « de faire forte guerre se icellui lieutenant ne lui rend un sien serviteur tenu prisonnier en la prevosté de Poitiers, à cause de certaine destrouce par lui et autres faite, comme l'en dit, sur les gens et serviteurs du lieutenant du capitaine du chastel de Poictiers. » La cour ordonne que Odet de Rivière, Pochon de Rivière, son frère et leurs serviteurs seront ajournés « *a ban*..... à Poictiers, Gencian, Vivonne et ailleurs.....[4] » C'est assez dire que les coupables étaient en sûreté.

Un sergent royal, nommé Guillemot Louvel, s'oppose à la délivrance de Jehan Besson, prisonnier en la conciergerie de Poitiers, « pour ce que — comme dit le dit Louvel — il fut pré-

1. (31 août 1423). X2a 18.
2. (23 août 1423). X2a 18.
3. (27 avril 1425). X2a 21.
4. (7 juin 1434). X2a 21.

sent et consentant à le batre, quand il ala exécuter certaines lettres royaulx, touchans le fait de feu Pons Mercier et que on lui fist les sceaulx desdictes lettres ou la plus grant partie manger, et aussi ont dudit Louvel ung cheval et autres ses biens en grande valeur. Et fut ung de ceulx qui le mena en prison au chastel d'Aurouze et en la fousse lui donna plusieurs fois à manger et de la dicte fousse d'Aurouze le mena en ung chastel en Rouergue appelé Bienavant, et d'illec le ramena audit chastel d'Aurouze, etc.....[1] »

Ce mépris des sergents royaux prouve que l'on avait singulièrement oublié, dans les châteaux, le respect dû au pouvoir royal. Le pauvre roi était lui-même assez mal traité dans les discours de ses sujets. Nous voyons le Parlement poursuivre un certain frère Mathieu Fornier, prévôt de la Souterraine pour avoir dit « certaines paroles injurieuses et mal sonnans de la personne du Roy et de son gouvernement[2]. » Ce fait est de 1433; mais il en était de même dix ans auparavant. Le seigneur d'Arpajon — dont il a été parlé plus haut — fut ajourné à comparoir devant le roi le 8 mai 1423. « ...Quand l'uissier d'armes lui présenta les lettres, il les fit lire et print copie, laquelle fut collationnée à l'original; mais non obstant ces choses, il retint les originaulx, disant qu'il sauroit se lesdites lettres avoient esté données avant boire ou après boire[3]. »

Par le malheur des circonstances, l'œuvre du Parlement restait stérile, lors même qu'il avait réussi à atteindre les criminels. L'intervention de la justice ravivait les haines au lieu d'intimider les coupables. Dans plusieurs arrêts, la cour est obligée de défendre à la partie la plus puissante de « meffaire » à l'autre partie[4]. Elle place certains seigneurs avec leurs « gens, officiers, serviteurs en la garde, seurté et conduit du Roy et d'icelle court. » Elle menace de « peines arbitraires » le plaideur rancunier qui attenterait au repos de son adversaire ou à celui de ses « serviteurs, hommes et subjets[5]. » Mais le gouvernement du roi avait trop peu de crédit pour que cette protection fût bien efficace. Aussi certaines gens sollicitaient-ils une escorte judiciaire. En

1. (31 mars 1436). Xᵃᵃ 21.
2. (22 janvier. — 2 mars 1433). Xᵃᵃ 21.
3. (4 juin 1423). Xᵃᵃ 18 plaidoiries.
4. (22 sept. 1423). Xᵃᵃ 21.
5. (19 novembre 1431). Xᵃᵃ 21.

1432 « oye la requeste de maistre Morice Claveurier, lieutenant (du sénéchal de Poitou), contenant que jeudi derrain passé, maistre Jehan Bernard et Jehan Bernard son filz le menacèrent de le tuer, *non obstant les défenses à eux faictes par la court*,.... la court a ordonné que ledit lieutenant aura et pourra avoir en sa compaignie pour sa seurté et défense, un huissier de céans, Beauchesne, sergent et deux autres hommes pour l'accompaigner, arméz, qui feront céans sérement de non meffaire ausdiz Bernars, etc..... Et se lesdiz Bernars en veulent avoir quatre autres hommes dont l'un soit huissier, ils les auront pareillement[1]. » Triste époque, que celle où la cour suprême du royaume n'avait d'autre moyen d'apaiser les haines privées que de fournir des satellites aux deux adversaires!

Les règles de la procédure, au commencement du XVe siècle, empêchaient aussi le Parlement de poursuivre efficacement l'œuvre de pacification et de justice pour laquelle il avait été institué. Les plaideurs — sauf le roi et un petit nombre de privilégiés — étaient tenus de comparaître en personne. Comment les seigneurs appelés à l'armée pouvaient-ils accorder leurs devoirs militaires avec le soin de leurs intérêts? Malheureusement les meilleurs militaires étaient des hommes turbulents, et, plus que d'autres, ils se trouvaient retenus à Poitiers par des procès. Il est vrai que l'on pouvait encourir quatre défauts sans perdre définitivement sa cause; mais comme la guerre était interminable, ce tempérament reculait la difficulté sans la résoudre.

La cour eut égard aux circonstances : elle se montra indulgente; elle accorda des délais[2], des surséances de cause[3], elle ajourna des défauts[4]; mais elle prit de soigneuses informations et exigea des garanties[5].

Elle se conduisait avec la même discrétion quand il s'agissait de sanctionner les lettres de rémission envoyées par le roi pour dégager des chevaliers utiles à la défense de l'État[6].

1. (Samedi 11 juin 1432). X2a 21.

2. Délai de deux mois accordé à Guillaume Peleige pour aller de Montmorillon à Beauvais conduire des chevaux à Lahire (2 juillet 1435). X2a 21.

3. (14 juin 1435). X2a 21.

4. (25 juillet 1429). X2a 21.

5. Pierre de Vendôme reçu par procureur sous caution, pour aller combattre les Anglais en la compagnie du comte d'Aumale (24 nov. 1423). X2a 21.

6. (23 juin 1430). X2a 21. — (4 février 1434). X2a 21. — « Délibéré et conclut a esté par la court que pour le bien, tranquillité du païs de Poictou et de la chose

Elle conciliait autant que possible l'intérêt de la défense du royaume et celui des particuliers, sans autoriser les abus. Ainsi nous la voyons écarter l'appel d'un écuyer, nommé Pierre d'Asnières, dont on avait saisi le cheval au moment où il se disposait à rejoindre le roi « in expedicionem reipublicæ[1]. »

Pour obtenir une faveur il fallait les plus fortes recommandations. On rencontre les noms de Barbazan, du bâtard d'Orléans, de « monseigneur de Bourbon » et quelquefois la requête si bien apostillée n'est pas reçue[2]. D'autres fois, au contraire, la renommée du capitaine lève toutes les difficultés. On lit des considérants comme celui-ci : « considérant la vaillance du dit Lahire et les affaires qu'il a euz et a pour le fait de la chose publique[3]... » En somme le Parlement semble s'être toujours comporté, vis-à-vis des puissants, avec une certaine indépendance[4].

L'anarchie augmentait tous les jours sous l'influence dissolvante de la guerre étrangère. Il est difficile d'en marquer les progrès, parce que les dates des faits allégués dans ce chapitre n'ont à cet égard aucune signification. Trop de violences échappaient à la répression judiciaire, pour que l'on puisse rien conclure de celles que le hasard porta devant les tribunaux. Il semble pourtant que, vers l'année 1430, le mal devint intolérable.

Le 9 août de cette année, la cour reçoit par procureur « Jehan de Vivonne, chevalier, seigneur d'Aubigné, et Hector des Exars, capitaine du dit lieu d'Aubigné » pour requérir l'entérinement de certaines lettres de rémission. Or cette faveur est ainsi motivée... « ...est l'entencion de la court, que l'expulsion des pillars et robeurs estans ou païs de Poictou faicte, et les places et forteresses qu'ilz tiennent et occupent recouvrées, a quoy les ditz de Vivonne et des Exarts se doivent présentement emploier avec autres à ce députez et ordonnez, iceulx de Vivonne et des Exars se disposent d'aler et aillent de fait par devers le Roy pour eux

publique du royaume, est expédiant obtempérer aux lettres de remission et abolicion données par le roy à Guillemot (ici un blanc) estant de présent au chatel de Chauvigny et à ceulx qui sont avec lui et que s'il vient cy en personne, pour faire le serement dont les dictes lettres est faite mencion, la court y obtempera » (4 février 1434). X2a 21.

1. X1a 9190, fol. 48.
2. (11 janv. 1435). X2a 21. — (22 mars 1429). X2a 21.
3. (2 juillet 1435). X2a 21.
4. Voir un arrêt du 14 avril 1436. X1a 9194, fol. 131.

emploier en son service, là où il ordonnera...[1] ». Le Parlement était obligé, par l'excès du mal, de prendre l'initiative d'une répression extra-judiciaire.

En 1433, le registre du conseil porte que « Messeigneurs le Chancellier et de la Trémoille ont fait commandement, de par le Roy, à Jehan de la Roche, sénéchal du Poitou, sur les sérements et loyaulté qu'il doit au Roy, que tiegne et face bonne justice de tous malfaiteurs, soient ses gens ou autres et que à son povoir face cesser les pilleries es fins et mectes de sa sénéchaucée et qu'il envoie ses gens es frontières dont il a la garde et gouvernement de par le roy... » et un peu plus bas : « La court a fait a icellui Jehan... semblables commandemens et défenses; et que les diz malfaicteurs il face pendre ou autrement en face tele punicion et justice que se (*sic*) soit exemple aux autres[2]. » Cette intervention dans les affaires de la sénéchaussée n'était que trop nécessaire; mais elle paraîtra toute naturelle si l'on se souvient du rôle que jouait la cour du Parlement, à Paris, dans les affaires de la ville.

En janvier 1434, ce sont les notables de la ville de Poitiers qui viennent eux-mêmes solliciter une démarche de la cour. L'évêque, maître Jean Chastenier, Jean Larcher, maire, et Simon Mourant, bourgeois, se chargent de présenter la requête. Ils exposent à maître Jean Rabateau, conseiller du Roi, « qu'il seroit bien d'aler remonstrer au seigneur de la Trémoille, les maulx et extorsions que on dit que ses gens ou qui de lui s'advouent font en ce païs de Poictou, et qu'il seroit bien d'y mectre remède et de les envoyer eulx emploier au service du Roy sur les ennemis[3]. » Il fallait que, depuis l'année précédente, la ville de Poitiers elle-même fût serrée de bien près par les malfaiteurs.

Mais le seigneur de la Trémoille n'était pas le seul dont on eût à se plaindre. Celui de Chatellerault traitait encore plus légèrement la cour. Au mois de février le conseil se réunit pour décider que le premier président Vaily « peut bien escrire à monseigneur de Chastelairaut la vérité des paroles que icellui president a dictes dudit seigneur »; et que la cour « essaiera se

1. (9 août 1430). X2a 21. Voir aussi (10 juillet 1430). X2a 21. — (25 juillet 1430). X2a 21.
2. (29 avril 1430). X2a 21.
3. (9 janvier 1434). X1a 9191, fol. 56 v°.

par le moyen de monseigneur de Poictiers ou autrement doulcement, on pourra traicter avec ledit seigneur de Chastelayraut qu'il seuffre et face donner obéissance aux exécuteurs de par le Roy en sa terre[1]. »

L'entreprise fut arrêtée dès le lendemain. On convint, pour sauver au moins les apparences, que l'évêque de Poitiers et le lieutenant du sénéchal, Maurice Claveurier, essaieraient « de eulx mesmes, sans aucunement parler de par la court, se ilz pourront traictier doulcement avec monseigneur de Chastelairaut et *ses gens et officiers,* que icellui seigneur seuffre et permecte que les officiers du Roy en exécutant et faisant autres exploiz de justice aient plaine obeïssance en sa terre et que pour faire ledict traictié, iceulx monseigneur de Poictiers et maistre Maurice facent et puisse (*sic*) faire venir en la ville de Poictiers Loys de Segrie et autres desdiz gens et officiers de Chastelairaut, telz et en tel nombre que bon leur semblera, auxquels pendant icellui traictié ne sera fait ne donné aucun empeschement de par la court[2]. » Cette pièce est trop éloquente pour que nous l'accompagnions d'aucun commentaire. On voit à quel point était ravalée la justice du roi.

Le « traité » entre le Parlement et le seigneur de Châtellerault semble avoir échoué, car dès le 17 février, Louis de Segrye, Pierre Farcy et Jehan des Hayes, officiers dudit seigneur, furent ajournés devant la cour. Ce n'était guère qu'une menace. La citation, qu'il était impossible de leur signifier personnellement, dut être faite, « voce preconia, en la ville de Poictiers et autres lieux seburs, prochains du dit lieu de Chastelairaut, où ilz ont acoustumé converser aux personnes de leurs procureurs..... et autrement, le mieux que faire se pourra[3]. » Le 2 mars, les négociations n'avaient pas encore abouti[4]. Elles étaient même sans doute rompues, car la cour se décide à en avertir le roi et son conseil. Elle avait à se plaindre, en même temps « des entreprises du comte de Foix ou païs de Languedoc » et des excès du bailli d'Auvergne[5].

1. (8 février 1434). X2a 21.
2. (9 février 1434). X2a 21.
3. (17 février 1434). X2a 21.
4. (2 mars 1434). X2a 21.
5. Id. En 1435, la justice royale était encore insolemment méconnue. Voir (1 janvier 1435). X2a 21 et (19 novembre 1435). X2a 21.

Le désordre et la révolte éclataient partout à la fois. La crise était à son paroxisme.

Au mois d'avril, Geoffroy Thareau, seigneur de Mortemer, un des voisins les plus redoutables de la ville de Poitiers, est encore chargé, malgré les détrousses, qui rendaient un pareil défenseur suspect, de poursuivre les pillards[1]. Le Parlement se trouvait réduit à de bien singuliers expédients. Vivonne, la Trémoille, Thareau, tous les seigneurs auxquels il s'adresse pour faire la police de la contrée sont des repris de sa propre justice. Par un même arrêt, il leur défend de recevoir les pillards dans leurs places et villes, il exige les noms et surnoms de tous les serviteurs qu'ils tiennent dans leurs châteaux, et il leur donne commission de défendre la campagne. Il se défiait lui-même — à bon droit — de secours qui lui étaient sans doute imposés; car dans la convention faite avec Jean de Vivonne, nous l'avons vu décider que ce seigneur partirait pour l'armée aussitôt après avoir accompli sa tâche. Toutes ces misères n'expliquent-elles pas que l'établissement d'une armée permanente ait été considéré comme un bienfait!

Bientôt, les voleurs et les pillards furent protégés par une sorte de *Terreur*. Jehan Arembert et Jehan Baconnet, procureurs en la cour de Poitou, n'osent plus accomplir leurs devoirs professionnels. Le Parlement est obligé de leur ordonner « sur peine de privacion de leurs offices et de autrement estre punis,.... que diligemment ilz preignent par devers eulz toutes les informacions et autres munimens qu'ilz pourront trouver, servans à la charge des seigneurs de Chastelarcher, de Brisay et d'autres, et que tous ceulx qu'ils trouveront coulpables des robices et pilleries faictes ou païs de Poictou et es environs, au dedans du ressort, ilz mectent en procès devant le sénéchal[2]..... » Un mois après (en juin) le même seigneur de Château l'Archer, Pouchon de Riviere, son frère, et Bertrand, bâtard de Chevac, capitaine de Château l'Archer, répandaient encore un tel effroi que la cour dut ordonner à leurs victimes, de par le roy, et sous peine d'amende arbitraire, de venir secrètement « le plus tost et diligemment » qu'elles pourront pour dénoncer les délits commis à

1. (22 avril 1434). X2a 21. — En 1435 nous verrons encore la cour donner à Odet de Rivière, pour prendre les pillards, une commission analogue à celle que le seigneur de Mortemer avait reçue. X2a 21 (29 juin).

2. (26 mai 1434). X2a 21.

leur préjudice « afin que justice en puisse estre faite..... et soient (les gens) assehurez que tout ce qu'ilz diront et déclaireront à la dicte court, sera tenu secret[1] ». Eh bien, ce seigneur de Château l'Archer, dont on souffrait tout sans se plaindre, nous le verrons en 1435 chargé, comme les autres, de la police des grands chemins.

Au mois de septembre, le Parlement prend une résolution désespérée. Il en appelle au peuple pour l'exécution de ses arrêts. Voici le texte de la décision : « Délibéré et conclut a esté que on peut et doit bailler lettres pour procéder par puissance et main armée à l'exécucion dudit arest et par *convocacion de nobles et populaires,* se mestier est, mais que avant que on délivre lesdites lettres, la court escrira au Roy sur ce, afin d'en avoir son consentement et ses lettres patentes pour aider et conforter les exécuteurs[2]. » Cette réquisition de tous les honnêtes gens contre les malfaiteurs a quelque chose de radical et d'impraticable, mais elle n'est pas dépourvue de grandeur. Je la préfère au traité avec le seigneur de Châtellerault !

VII.

Retour du Parlement à Paris. — Conclusion.

Dès le mois de février 1436, il dut être question de ramener le Parlement à Paris. L'éventualité d'un prochain retour produisit un certain relâchement dans le personnel. Chacun s'inquiétait de ses affaires privées; on partait en voyage. Les huissiers, entre autres, firent presque grève : il fallut les menacer de la privation de leurs offices, pour les obliger à la résidence[3].

Le 10 août, la cour reçut des lettres royaux qui commandaient à « Messeigneurs de Parlement et des requêtes » de se trouver à Orléans le 20 courant « pour d'ilecques aler..... à Paris avec le Roi[4]. » Il fut délibéré d'écrire « excusation au Roi, que en si brief temps n'est possible de le faire. »

Le 28 septembre, après le prononcé des arrêts, la cour déclara

1. (12 juin 1435). X2a 21.
2. (1er septembre 1434). X2a 21.
3. (6 et 17 février 1436). X1a 9194, fol. 123 vo et 124.
4. X1a 9194, fol. 45.

que la publication de *jours de Parlement* serait ajournée jusqu'à ce que le Roi « ait sur ce mandé son bon plaisir[1] ». Enfin, « veues les lettres closes du Roy que a apportées maistre Léonet Guerinet » la clôture fut fixée au samedi 20 octobre[2].

Le vendredi 19, un nommé Simon requit l'entérinement de lettres royaux qui lui donnaient l'office de greffier des présentations à la place d'Antoine Mauloue[3]. La cour se déclara insuffisamment garnie pour le recevoir. La plupart des conseillers étaient déjà partis. Après la clôture du 20 octobre, le registre du conseil contient encore trois pages intitulées « appointements faitz par Messeigneurs estant de présent à Poitiers[4]. » Il y restait tout au plus quatre conseillers.

Le 2 novembre, le sceau de la chancellerie annexée au Parlement fut brisé; le concierge du palais, Clément de Reillac, fut chargé de faire l'inventaire des tapisseries de la grand'chambre et de la chambre du conseil et des « aournements, livre et calice de la chapelle ». Tous ces meubles durent être portés chez Me Adam de Cambray, premier président[5].

Le même jour, la cour reçut ordre du roi de juger, malgré la clôture, le procès « d'entre le procureur du Roy et le seigneur de la Roche Guyon pour le fait des Gués ». Elle délibéra que le procès seroit clos, scellé et porté « au Parlement prouchain venant pour y estre jugié le plus tost que fere se pourra[6]. » Cependant avant leur départ « Messeigneurs les présidens et conseillers du Roy estans à Poitiers » réunis dans l'église Saint-Pol, s'occupèrent encore d'un procès entamé entre Jean de Rochechouart, seigneur de Mortemar, et Jeanne de Torsay, sa femme[7].

1. Xia 9194, fol. 152 v°. Voir aussi (20 octobre 1436). Xia 9194, fol. 156.
2. Xia 9194, fol. 155. Voir aussi (18 octobre 1436). Xia 9194, fol. 155 v°.
3. Xia 9194, fol. 155 v°.
4. Xia 9194. Le dernier appointement est du mercredi 28 novembre.
5. Xia 9194, fol. 156 v°.
6. Xia 9194, fol. 156 v°.
7. Xia 9194, fol. 156 v°, etc. — Par mandement du 15 mai 1436, Charles VII fit fermer et sceller jusqu'à nouvel ordre les chambres et greffes du parlement, de la chambre des comptes, etc. (*Ord. des R. de F.*, XIII, p. 218). Le 22 mai des commissaires furent nommés pour juger les causes pressées de ressort et souveraineté et des aides, durant la cessation des cours qui se tenaient au palais, à Paris (Id., XIII, p. 218).

En août, la ville de Poitiers, où s'était tenue la cour, fut réunie à la couronne et devint siège royal (Id., XIII, p. 226). Elle avait déjà gagné aux événements

Le Parlement de Poitiers n'a pas fait grand bruit dans l'histoire; il tient pourtant sa place dans la période militante du règne de Charles VII.

Recruté parmi les plus notables personnages du Parlement de Paris, il n'eut jamais l'air d'un tribunal d'aventure. Les traditions de la magistrature royale s'y introduisirent dès le premier jour. Malgré des simplifications inévitables, tout y fut dès lors réglé avec un ordre digne de temps meilleurs.

Livré à lui-même depuis l'époque de sa fondation, il trouva dans l'honorabilité de ses membres et la fermeté de ses présidents assez de force pour continuer de vivre. Cependant, tout autour de lui, régnait l'anarchie la plus absolue. Ses efforts sont inutiles; ses arrêts méprisés; ses sergents battus; et il tient toujours, protestant par la régularité de sa procédure contre les violences qui l'entourent. Chaque jour, il est serré de plus près; les malfaiteurs poussent leurs courses jusque dans la banlieue de Poitiers; il siège quand même. Un jour, il a la faiblesse d'essayer une transaction, mais il est bientôt rappelé au sentiment de son devoir par un honteux échec. Dans sa détresse, il cherche partout des protecteurs, il accepte des secours suspects. Il était à bout de forces, on peut lui pardonner d'avoir recouru aux expédients. Enfin, il prend le parti d'en appeler aux honnêtes gens, pour défendre sa justice contre l'anarchie. Qu'était devenue cette royauté française, qui avait acquis tant de prérogatives à titre d'*avouée* du royaume! En 1436, il était temps que l'ordre fût rétabli et avec lui le prestige des tribunaux. Le Parlement de Poitiers aurait péri à la peine.

Et les magistrats qui soutenaient cette lutte inégale du droit contre la force ne recevaient même pas leurs gages. Ils en étaient réduits à demander aux justiciables de payer la justice, au lieu du roi; comme ils leur demandèrent de pourvoir à l'exécution des arrêts, au lieu du roi. Là, encore, la cour eut des défaillances, mais aussi l'excuse de la nécessité.

Son isolement, le souci de sa défense personnelle ne lui font pas oublier les grands intérêts de l'État. Quoique sa position soit bien précaire, elle continue la politique parlementaire. Elle

la fondation d'une Université (1431). Enfin, une ordonnance du 6 novembre rétablit à Paris les cours qui en avaient été chassées (Id., XIII, p. 229).

défend les libertés gallicanes[1] contre le pape et l'intégrité du royaume contre les prodigalités du prince[2]. Obligée de faire la part des circonstances, elle ne s'exécute qu'avec les protestations et les réserves les plus expresses[3]. Elle enregistre les traités[4], s'oppose à la nomination des fonctionnaires indignes[5], reçoit le serment des nouveaux officiers, contrôle toutes les faveurs royales[6]. Si faible qu'elle soit, elle sait défendre sa compétence contre les empiétements des juridictions rivales[7]. C'est à elle que le seigneur de Maulevrier, empêché de se rendre aux ordres du roi, vient demander un certificat de bonne volonté[8]. C'est à elle qu'un fournisseur public vient réclamer une décharge[9].

Des ambassadeurs, des intermédiaires sont choisis parmi ses membres. Les plus graves affaires du royaume, la paix, le recouvrement des finances, les rapports avec Rome, sont réglés par des commissions auxquelles est attaché un président, un maître des requêtes ou même un conseiller. Quand on a besoin d'un homme utile et honorable, on le demande à notre Parlement.

Supprimez le Parlement de Poitiers; le triste gouvernement du dauphin, puis du roi de Bourges, paraîtra tout à fait méprisable. Charles VII, jusqu'en 1436, n'aura plus rien d'un roi.

Le Parlement de Poitiers conserva le dépôt de la justice royale, qui plus tard, mieux soutenue, devait puissamment contribuer à liquider les comptes de la guerre et de l'anarchie.

Didier NEUVILLE.

1. X1a 9194, fol. 130-131 et passim. — X1a 9190, etc. Passim.
2. X1a 9194, fol. 122 v°. X1a 9194, fol. 66 (16 avril 1434). X1a 9194, fol. 24, etc. Refus d'enregistrer le don de la seigneurie de Villeneuve-la-Comtesse fait par le roi à Cristin de la Chambre (14 juillet 1433. X1a 9194, fol. 50). — Nouveau refus. X1a 9194, fol. 56. — Remontrances à cause des libéralités du roi (19 janvier 1436).
3. (25 et 27 juin 1436). X1a 9195, fol. 139.
4. Enregistrement du traité de paix avec le duc de Bourgogne. X1a 9194, fol. 123
5. X1a 9194, fol. 150 v° et 153 v°.
6. X1a 9194, fol. 145 et v°.
7. X2a 9191 fol. 45 et passim.
8. (4 avril 1426). X2a 21.
9. X1a 9194, fol. 157.

LA PAIX DE BALE

ÉTUDE SUR LES NÉGOCIATIONS

QUI ONT PRÉCÉDÉ LE TRAITÉ DU 15 GERMINAL AN III (4 AVRIL 1795) ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE.

(*Suite.*)

X.

Harnier à Paris. — Ses conférences avec le Comité de salut public. — Instructions de Barthélemy (4-30 *janvier* 1795).

Le 15 nivôse an III (4 janvier 1795) Merlin de Douai écrivait à Merlin de Thionville[1] :

« Bonjour, mon brave ami ; il y a longtemps que tu ne m'as rien dit. Comment te portes-tu donc, et comment va ton siége ? Tu ferais un bien grand coup si tu pouvais le terminer sous peu de jours ; car je crains bien que Mayence n'entrave, ou du moins ne fasse traîner nos négociations avec la Prusse. Si nous en étions maîtres, je parie que le traité serait signé dans dix jours. Tout, au surplus, va bien à cet égard. Le ministre plénipotentiaire de Berlin (Goltz) est arrivé à Bâle, et nous y avons envoyé Barthélemy. Le secrétaire de légation Harnier doit arriver ici au premier jour, en vertu d'une commission expresse de Frédéric qui le nomme pour conférer avec le Comité de salut public, qui avait témoigné à Bacher qu'il désirait cette conférence. Si tu as quelques bonnes idées sur ce projet de paix, communique-les-moi. Le plus difficile, je crois, sera de trouver une forme qui puisse ne pas être désapprouvée par nos virtuoses ; car, au fond, nous pouvons, par un partage bien concerté de l'Allemagne, faire une opération superbe et durable. Mais il faut pour cela mettre un

1. Reynaud, II, 156.

peu la philosophie de côté, et j'appréhende toujours qu'il n'y ait encore parmi nous des gens plus attachés au *genre humain* qu'à leur patrie. — Adieu, mon brave ami, je t'embrasse de tout mon cœur. Je sors aujourd'hui du Comité de salut public. »

Merlin de Douai, Fourcroy et Delmas sortaient en effet du Comité le 15 nivôse; ils furent remplacés par Maret, Bréard et Chazal[1]. Cambacérès fut chargé de suivre la correspondance de Prusse.

Le lendemain, 5 janvier 1795, Harnier arrivait à Paris et adressait au Comité la lettre suivante :

A Paris, le 5 janvier 1795, à l'hôtel Bourbon, Harnier, secrétaire d'ambassade de S. M. le roi de Prusse, aux représentants du peuple français, membres du Comité de salut public.

« Citoyens représentants. Chargé par S. M. le roi de Prusse et son ministère de remplir directement près de vous une mission dont l'objet vous est connu, je me hâte de vous faire part de mon arrivée et de vous demander le jour et l'heure auxquels je pourrai m'en acquitter. Veuillez bien, citoyens représentants, me l'indiquer et être persuadés de mon empressement à me rendre près de vous. »

Il reçut le 6 la réponse du Comité qui était ainsi conçue :

Le président du Comité de salut public de la Convention nationale au secrétaire d'ambassade du roi de Prusse :

« Monsieur, le Comité de salut public a reçu la lettre dans laquelle vous lui annoncez votre arrivée à Paris. Il me charge de vous prévenir qu'il vous recevra demain à midi. »

Le 7 janvier 1795 Harnier fut introduit dans la salle des délibérations du Comité, par le président, qui le fit asseoir auprès de lui. Il donna lecture du rescrit royal dans lequel l'objet de sa mission était indiqué[2]. « Le roi, mon maître, dit-il[3], a pu être révolté des horreurs qui, principalement sous le règne de Robespierre, ont marqué l'époque de la Révolution française, mais loin d'en vouloir à la France de ce dont elle-même était victime, loin d'avoir la prétention de la subjuguer ou de s'immiscer dans son régime intérieur, le roi de Prusse n'a désiré que lui voir retrouver

1. Du 15 nivôse au 15 pluviôse (4 janvier-2 février 1795) le Comité fut ainsi composé : Cambacérès, Carnot, Boissy d'Anglas, Prieur de la Marne, Pelet de la Lozère, Guyton Moreau, Richard, André Dumont, Dubois Crancé, Maret, Chazal, Bréard.

2. Ranke, *Hardenberg*, I, 270.

3. Fain, p. 46.

le bonheur qu'elle avait perdu dans ses convulsions intestines. S. M., charmée du changement décisif qui paraît être survenu dans les principes et dans la marche du gouvernement français depuis la chute du parti jacobin, en tire le plus heureux augure pour le rétablissement de la paix; elle ambitionne même, si les circonstances s'y prêtent, le beau rôle de pacificateur d'une grande partie de l'Europe. » L'entretien[1] porta d'abord sur l'intérêt commun que la France et la Prusse avaient à conclure la paix. Les intérêts des deux états étaient les mêmes : l'affaiblissement de l'un ne pouvait que nuire à l'autre. Sur ce point, il était aisé de s'entendre, mais le Comité semblait croire qu'une alliance contre les ennemis communs serait la conséquence naturelle de la paix. L'Autriche, disaient les membres du Comité, n'ayant pu anéantir la France, serait plus avide de trouver ailleurs de quoi satisfaire sa rapacité et de reprendre nommément ses anciens projets contre l'empire. La Russie visait à la domination universelle; la France et la Prusse, unies au Danemark, à la Suède, à la Turquie et à la Pologne, devaient s'opposer à des ambitions qui menaçaient toute l'Europe. A cet égard les instructions de Harnier étaient formelles : le roi ne voulait à aucun prix entendre parler d'un arrangement qui le conduirait à prendre les armes contre ses anciens alliés et qui répugnerait à sa loyauté. Harnier le déclara avec résolution; son langage parut faire impression sur le Comité; mais si le roi de Prusse repoussait l'alliance, il offrait sa médiation. « Notre intérêt le plus puissant, dit Harnier, est de faciliter par notre médiation la conclusion d'une paix générale entre l'Empire allemand et la République française, ce qui ne pourrait arriver si nous prenions parti pour vous contre l'empereur. » Le Comité repoussa formellement l'idée d'une médiation, qui impliquait une autorité laissée au médiateur et ne convenait point à la position que la République avait prise à l'égard de l'Europe coalisée. Mais il se montra disposé à accepter les bons offices de la Prusse, sans s'interdire toutefois de traiter directement avec chacun des états de l'Empire. Il ne pouvait, devant

1. Les détails qui suivent sont empruntés aux récits, d'ailleurs parfaitement concordants, de MM. de Sybel, III, *trad.* p. 374, et Ranke, *Hardenberg*, I, p. 270. Ces deux auteurs ont consulté aux archives de Prusse les rapports de Harnier. Il n'existe aux archives de France sur cette partie de la négociation que la pièce intitulée *Résultat des explications*, que l'on trouvera plus loin.

les membres du Comité, être question d'armistice : les états allemands auraient à choisir entre la paix définitive avec la France et le joug de l'Autriche.

Au cours de l'entretien le Comité fit connaître les conditions de paix qu'il entendait imposer, et sur ce point la majorité se montra inébranlable : c'était la rive gauche du Rhin, « limite naturelle » de la France; le Comité insista pour entrer immédiatement en possession de Mayence. Harnier fit observer que ces déclarations étaient loin de répondre à l'espoir d'une paix simple et honorable des deux côtés, telle qu'on l'avait conçue en Prusse; il s'efforça de démontrer que la cession de la rive gauche du Rhin bouleverserait l'équilibre de l'Empire ; il fit ressortir tout ce qu'il y avait d'inconséquent à priver la Prusse de plusieurs de ses provinces au moment même où l'on déclarait que les intérêts de la France réclamaient l'agrandissement de cette puissance, et à prétendre grouper tout l'Empire allemand autour de la bannière du roi Frédéric-Guillaume, alors qu'on lui demandait de se résigner tranquillement à abandonner Cologne et Mayence. « On croirait, dit-il, que vous ne voulez que prolonger indéfiniment la guerre, vous y réussirez si vous ne changez pas de ligne de conduite, et votre avidité finira par mettre toute l'Allemagne contre vous. — Vous êtes injuste envers nous, répondit un membre du Comité, nous désirons ardemment la paix, mais, ajouta-t-il, la France est décidée à continuer la guerre jusqu'à ce qu'elle ait obtenu les sûretés dont elle a besoin : le roi de Prusse ne subordonnera pas l'intérêt de sa propre puissance aux prières de quelques-uns de ses co-états; d'ailleurs le désir de la paix est si vif et si déclaré en Allemagne, qu'une guerre nationale ne pourrait être allumée contre la France. » Les représentants ajoutèrent qu'ils n'entendaient point annexer ces territoires sans compensation pour ceux des états qui feraient la paix avec eux. « La République, dit un membre, ne s'opposera pas à ce que la Prusse et les princes d'Allemagne, auxquels cette cession doit enlever des provinces ou des portions de territoire, cherchent les moyens de s'indemniser, soit aux dépens de la maison d'Autriche, soit par des sécularisations de biens ecclésiastiques, sécularisations dont le traité de Westphalie avait déjà donné l'exemple[1]. » Le Comité aurait

1. Fain, p. 47.

même été disposé à offrir à la Prusse le Hanovre, dont la France se serait emparée sans peine si la Prusse avait accepté son alliance; mais le refus de cette alliance exercerait nécessairement une influence décisive sur les conditions de paix qui seraient offertes à la Prusse. La République, en effet, aurait accordé avec joie une indemnité bien spécifiée à la Prusse son alliée, tandis qu'elle ne pouvait pas la promettre à la Prusse état neutre. — Comprenant que les décisions du Comité étaient irrévocables, Harnier crut devoir prendre ses précautions. « Il doutait fort, dit-il, que son gouvernement consentît à renoncer à la rive gauche du Rhin; mais ce qui était certain pour lui, c'était que la guerre serait inévitable si, en ce cas, une ample compensation n'était pas accordée à la Prusse. » La discussion se prolongea longtemps sur ce point; elle conduisit les deux parties, sinon à concilier leurs vues, au moins à les préciser.

Le lendemain, 8 janvier, à la suite d'un entretien qui ne dura guère qu'une heure[1], Harnier résuma les vues du Comité dans un court mémoire intitulé « *Résultat des explications du Comité de salut public sur les ouvertures pacifiques préparatoires faites de la part de S. M. le roi de Prusse et de son ministère.* »

« La France est disposée à traiter de la paix avec la Prusse. Elle n'insistera pas sur l'établissement immédiat d'un système d'alliance offensive et défensive. La reconnaissance de la République française ne saurait entrer dans les articles du traité : la République existe de fait, et la France ne se mêlant pas des affaires intérieures des autres états, n'admet pas qu'on se mêle des siennes. — « Le Rhin sera la nouvelle limite de la France. C'est donc la possession des états prussiens sur la rive gauche de ce fleuve qui formera l'objet principal à régler entre les deux puissances. La France en exige la cession; mais elle ne s'opposera pas à ce que S. M. le roi de Prusse obtienne une portion de territoire au-delà du Rhin en équivalent. Elle pourra même concourir à la lui procurer. » Le Comité désirerait que la négociation fût portée à Paris. La France est également disposée à faire la paix avec les états de l'empire. « Elle pose pour principe que tous ceux qui ont des intérêts en-deçà du Rhin, en feront le sacrifice. Elle est disposée à leur laisser avoir tels équivalents ou indemnités que les occurrences présenteront. » — Elle refuse toute média-

1. Sybel, III, p. 374.

tion au sens strict du mot; mais elle admet les bons offices du roi de Prusse en faveur de ces co-états, de ceux surtout qui s'attacheront au système sur lequel il y a conformité d'intérêts entre la France et la Prusse.

« Toute suspension d'hostilités, armistice ou neutralité des états de l'empire avant la pacification définitive ne peut convenir aux intérêts de la France..... L'occupation de Mayence est un objet dont la France ne peut se départir. Pour sauver cette ville de la destruction, on offre qu'elle soit neutralisée sur le même pied que l'a été le fort vis-à-vis de Manheim, de telle manière que la place, évacuée par les troupes autrichiennes, reçoive garnison française, moyennant l'engagement réciproque de ne point passer le Rhin aux ponts de Mayence et Cassel. Le pont serait levé et le fort de Cassel resterait occupé par des troupes d'empire. »

Harnier eut encore une courte audience du Comité le 9 janvier[1], et repartit pour Bâle. Il y arriva le 15. — Il se loue de la manière dont il a été reçu par le Comité, écrivait Bacher[2], mais il l'a trouvé difficile. — Cependant, convaincu de la nécessité de la paix, il fit son possible, dans le rapport qu'il adressa à Berlin sur sa mission, pour adoucir les impressions que le roi de Prusse devait éprouver en apprenant les intentions du gouvernement français[3].

Les ouvertures de Harnier et les explications dont il les avait accompagnées, décidèrent le Comité à entrer immédiatement en négociations. Il aurait vivement désiré, comme il l'avait dit à Harnier, que ces négociations eussent lieu à Paris; mais, dans le doute où il était sur les intentions du roi de Prusse à cet égard, le Comité, pour éviter de nouveaux retards, résolut d'envoyer des pleins pouvoirs à Barthélemy. La Prusse n'ayant nommé qu'un plénipotentiaire, il crut devoir n'en désigner qu'un; dans le cas où il en aurait nommé deux, il aurait songé à Bacher, que Barthélemy avait demandé; il se borna à l'adjoindre à l'ambassadeur pour suivre, de concert avec lui, les négociations, en sa qualité de premier secrétaire interprète de la République. Le mémoire de Harnier n'était qu'un exposé très-sommaire des vues du gouvernement français. Le Comité le communiqua à Barthélemy,

1. Sybel, III, p. 374.
2. Au Comité, 26 nivôse an III (15 janvier 95).
3. Barthélemy au Comité, 28 nivôse an III (17 janv. 95).

mais il jugea nécessaire d'y ajouter des instructions destinées à faire connaître en détail à l'ambassadeur les idées du gouvernement sur les intérêts bien entendus des deux puissances, et les propositions auxquelles on devait s'attendre[1]. Un premier projet fut présenté au Comité le 23 nivôse (12 janvier 95); il était assez vague en plusieurs passages, et rédigé en général dans une forme déclamatoire et emphatique, qui pouvait convenir à la tribune et aux manifestes officiels, mais que le Comité s'efforçait avec raison de bannir de ses correspondances diplomatiques. Ce projet dut être remanié. Il fut représenté le 25 nivôse (15 janvier 95), et adopté le 26 dans sa forme définitive[2].

Instructions de Barthélemy.

Les ouvertures du feld-maréchal de Mœllendorf, l'arrivée de M. de Goltz à Bâle, l'envoi de M. Harnier à Paris, ont donné au Comité de salut public lieu de croire que la Prusse songe sérieusement à la paix. Le gouvernement de la République française est prêt à écouter les propositions de la Prusse et à faire connaître les siennes. A cet effet, des pleins pouvoirs sont adressés au citoyen Barthélemy qui entrera en conférence avec le plénipotentiaire prussien à Bâle ou ailleurs. Barthélemy insinuera que, pour abréger les négociations, le Comité préférerait que les conférences eussent lieu à Paris.

« A l'ouverture des conférences, en rappelant les motifs et les événements de la guerre, il fera sentir que, pour donner suite aux ouvertures faites par le gouvernement prussien, il a fallu sans doute que le Comité de salut public surmontât une juste défiance inspirée par la conduite antérieure de ce gouvernement; et qu'aujourd'hui que le Comité de salut public se montre disposé à négocier, la réserve même qu'il a gardée doit prouver la maturité de ses délibérations, la pureté de ses intentions, la fermeté de ses résolutions. Le citoyen Barthélemy ajoutera que ce n'est jamais l'identité des intérêts de la République française et du gouvernement prussien dont le Comité a pu douter, mais seulement de l'époque où cette identité serait enfin reconnue par le roi de Prusse, et où il se déterminerait à agir en conséquence.

« Le citoyen Barthélemy invitera ensuite les plénipotentiaires à

1. Le Comité à Barthélemy, 26 nivôse an III.

2. D'après toutes les vraisemblances, Reinhard eut une part principale dans a préparation de ces instructions. J'en résume les dispositions secondaires; je cite textuellement les passages essentiels.

que la publication de *jours de Parlement* serait ajournée jusqu'à ce que le Roi « ait sur ce mandé son bon plaisir[1] ». Enfin, « veues les lettres closes du Roy que a apportées maistre Léonet Guerinet » la clôture fut fixée au samedi 20 octobre[2].

Le vendredi 19, un nommé Simon requit l'entérinement de lettres royaux qui lui donnaient l'office de greffier des présentations à la place d'Antoine Mauloue[3]. La cour se déclara insuffisamment garnie pour le recevoir. La plupart des conseillers étaient déjà partis. Après la clôture du 20 octobre, le registre du conseil contient encore trois pages intitulées « appointements faitz par Messeigneurs estant de présent à Poitiers[4]. » Il y restait tout au plus quatre conseillers.

Le 2 novembre, le sceau de la chancellerie annexée au Parlement fut brisé; le concierge du palais, Clément de Reillac, fut chargé de faire l'inventaire des tapisseries de la grand'chambre et de la chambre du conseil et des « aournements, livre et calice de la chapelle ». Tous ces meubles durent être portés chez Me Adam de Cambray, premier président[5].

Le même jour, la cour reçut ordre du roi de juger, malgré la clôture, le procès « d'entre le procureur du Roy et le seigneur de la Roche Guyon pour le fait des Gués ». Elle délibéra que le procès seroit clos, scellé et porté « au Parlement prouchain venant pour y estre jugié le plus tost que fere se pourra[6]. » Cependant avant leur départ « Messeigneurs les présidens et conseillers du Roy estans à Poitiers » réunis dans l'église Saint-Pol, s'occupèrent encore d'un procès entamé entre Jean de Rochechouart, seigneur de Mortemar, et Jeanne de Torsay, sa femme[7].

1. Xia 9194, fol. 152 vo. Voir aussi (20 octobre 1436). Xia 9194, fol. 156.
2. Xia 9194, fol. 155. Voir aussi (18 octobre 1436). Xia 9194, fol. 155 vo.
3. Xia 9194, fol. 155 vo.
4. Xia 9194. Le dernier appointement est du mercredi 28 novembre.
5. Xia 9194, fol. 156 vo.
6. Xia 9194, fol. 156 vo.
7. Xia 9194, fol. 156 vo, etc. — Par mandement du 15 mai 1436, Charles VII fit fermer et sceller jusqu'à nouvel ordre les chambres et greffes du parlement, de la chambre des comptes, etc. (*Ord. des R. de F.*, XIII, p. 218). Le 22 mai des commissaires furent nommés pour juger les causes pressées de ressort et souveraineté et des aides, durant la cessation des cours qui se tenaient au palais, à Paris (Id., XIII, p. 218).

En août, la ville de Poitiers, où s'était tenue la cour, fut réunie à la couronne et devint siége royal (Id., XIII, p. 226). Elle avait déjà gagné aux événements

Le Parlement de Poitiers n'a pas fait grand bruit dans l'histoire; il tient pourtant sa place dans la période militante du règne de Charles VII.

Recruté parmi les plus notables personnages du Parlement de Paris, il n'eut jamais l'air d'un tribunal d'aventure. Les traditions de la magistrature royale s'y introduisirent dès le premier jour. Malgré des simplifications inévitables, tout y fut dès lors réglé avec un ordre digne de temps meilleurs.

Livré à lui-même depuis l'époque de sa fondation, il trouva dans l'honorabilité de ses membres et la fermeté de ses présidents assez de force pour continuer de vivre. Cependant, tout autour de lui, régnait l'anarchie la plus absolue. Ses efforts sont inutiles; ses arrêts méprisés; ses sergents battus; et il tient toujours, protestant par la régularité de sa procédure contre les violences qui l'entourent. Chaque jour, il est serré de plus près; les malfaiteurs poussent leurs courses jusque dans la banlieue de Poitiers; il siège quand même. Un jour, il a la faiblesse d'essayer une transaction, mais il est bientôt rappelé au sentiment de son devoir par un honteux échec. Dans sa détresse, il cherche partout des protecteurs, il accepte des secours suspects. Il était à bout de forces, on peut lui pardonner d'avoir recouru aux expédients. Enfin, il prend le parti d'en appeler aux honnêtes gens, pour défendre sa justice contre l'anarchie. Qu'était devenue cette royauté française, qui avait acquis tant de prérogatives à titre d'*avouée* du royaume! En 1436, il était temps que l'ordre fût rétabli et avec lui le prestige des tribunaux. Le Parlement de Poitiers aurait péri à la peine.

Et les magistrats qui soutenaient cette lutte inégale du droit contre la force ne recevaient même pas leurs gages. Ils en étaient réduits à demander aux justiciables de payer la justice, au lieu du roi; comme ils leur demandèrent de pourvoir à l'exécution des arrêts, au lieu du roi. Là, encore, la cour eut des défaillances, mais aussi l'excuse de la nécessité.

Son isolement, le souci de sa défense personnelle ne lui font pas oublier les grands intérêts de l'État. Quoique sa position soit bien précaire, elle continue la politique parlementaire. Elle

la fondation d'une Université (1431). Enfin, une ordonnance du 6 novembre rétablit à Paris les cours qui en avaient été chassées (Id., XIII, p. 229).

fait qui n'a plus besoin d'être constaté. La question de la reconnaissance touche d'ailleurs de trop près au principe de l'indépendance nationale, et le peuple français n'aime pas à se souvenir des atteintes qu'on a voulu porter à cette indépendance, lorsqu'il traite avec ceux qu'il compte recevoir au nombre de ses amis.

« Une autre proposition illusoire qui pourrait être faite, serait la promesse de ne point se mêler des affaires de la Hollande. En supposant que les intentions du roi de Prusse ne soient pas sincères, il n'aura sans doute renoncé à la défense de ce pays que parce qu'il se sera trouvé dans l'impossibilité de le secourir ou parce qu'il aura cru pouvoir se reposer sur l'Angleterre du soin de sa conservation. En supposant le contraire, il ne peut, abstraction faite des affections de famille, voir qu'avec plaisir que ce pays soit arraché à la domination anglaise.

« Aussitôt que le citoyen Barthélemy se sera convaincu par la nature des propositions et par la marche des conférences que les négociations entamées sont réciproquement fondées sur le désir sincère d'une paix solide, il fera connaître à son tour les conditions du gouvernement français.

« Il déclarera en conséquence que la République regarde le Rhin comme sa limite naturelle, qu'elle est résolue de conserver. Les motifs de droit et de convenance, même réciproque, qui ont dicté cette résolution seront aisément saisis par le citoyen Barthélemy, et le Comité ne croit pas avoir besoin d'en faire l'énumération.

« Il résulte de cette première base de toute négociation :

« 1° Que le roi de Prusse se trouvera dans le cas de renoncer à la possession de cette partie de ses états qui est en deçà de la limite posée ;

« 2° Que la ville de Mayence, une des clés principales du passage du Rhin, ne peut pas rester entre les mains de nos ennemis. »

Il est probable que si le roi de Prusse croit d'ailleurs l'extension de la République française jusqu'au Rhin conciliable avec ses intérêts, ce ne sont pas quelques territoires excentriques à céder qui feront obstacle à la paix. C'est ici que la paix avec la Prusse se relie à la paix avec l'empire. Les Prussiens ne manqueront pas de parler de l'Allemagne. Le citoyen Barthélemy dira alors que la République française est aussi disposée à traiter avec les petits états qu'avec la Prusse ; mais il déclarera « toute trève ou suspension d'hostilités contraire aux intérêts de la République. »

« Il dira qu'il est temps que l'Allemagne soit enfin délivrée de l'oppression de l'Autriche, et que cette maison dont l'ambition depuis trois siècles a été le fléau de l'Europe cesse d'en troubler le repos. Il

dira que c'est sur elle et aux dépens de son influence dans le système germanique qu'il faut prendre des indemnités; que la République française, étendue jusqu'aux bornes que la nature même lui a tracées, loin d'être dangereuse pour l'Allemagne, sera sa plus fidèle alliée et qu'elle est prête à seconder de l'autre côté du Rhin l'établissement d'un équilibre nouveau par des moyens qu'autorise la paix de Westphalie, et que les lumières du siècle semblent prescrire impérieusement, enfin par le partage des biens ecclésiastiques.

« Tous les états de l'empire, à l'exception de l'Autriche, qui, soit à cette condition, soit à toute autre compatible avec les intérêts et la dignité de la République, consentiront à ce que la République française reste en possession tranquille des pays situés sur la rive gauche du Rhin, seront non-seulement admis à la paix, mais y seront fraternellement invités. Tous les états séculiers dont une partie ou la totalité du territoire se trouvera comprise dans les pays échus à la République, auront droit à être indemnisés de la manière indiquée. La France verra avec plaisir le roi de Prusse former le noyau d'une alliance qui aura pour objet une pacification fondée sur cette base.

« Il est clair que, dans ce système, il ne sera pas besoin d'une médiation de la Prusse entre la France et les états germaniques. Celle-ci traitera avec eux soit conjointement avec la Prusse, soit séparément et d'égal à égal, aux mêmes conditions qu'elle propose à la Prusse.

« La Prusse doit opter enfin entre deux systèmes politiques, l'un séduisant et trompeur, l'autre moins brillant, mais solide, et le seul qui puisse la sauver. Ou bien elle continuera à jouer en apparence le rôle d'un état de première ligne et à ne servir en réalité qu'en subalterne l'ambition de l'Autriche et de la Russie ..... jusqu'à ce qu'enfin placée hors de la ligne de tout système politique elle devienne la proie des perfides alliés qui la mènent à sa perte; ou bien elle descendra au second rang que la nature des choses lui a assigné jusqu'à ce qu'une politique éclairée et juste, et l'amitié de la République française, lui aient donné les moyens de remonter au premier. Elle éloignera le dangereux voisinage de la Russie, en réparant ses injustices envers la Pologne, au prix même de grandes restitutions, et en se fortifiant par l'alliance du Danemark et de la Suisse. Elle se garantira de l'Autriche en reprenant la place que Frédéric II occupait dans le système germanique. Elle craindra de voir la République française faire la paix directement et séparément avec l'empereur et l'empire. Elle fera chérir son gouvernement et rechercher son amitié par la fidélité à ses engagements, par la protection accordée aux lumières et à la liberté de penser. Enfin elle profitera du moment où

la République française, prête à oublier le passé, lui tend les bras pour l'associer à son bonheur et à sa gloire et pour affermir sa puissance sur des bases qui ne laisseront subsister que les mêmes intérêts envers les mêmes amis et contre les mêmes ennemis.

« Le Comité de salut public termine ainsi ses instructions; elles seront suivies d'autres qui embrasseront des intérêts non moins réels, mais plus éloignés. C'est ainsi, par exemple, que la République, décidée à ne pas permettre que la Pologne devienne la proie de la Russie, croit cependant devoir ajourner encore les mesures qu'elle prendra pour la sauver. Ce qui est important dans le moment actuel, et ce qui pourra nous éclairer beaucoup sur les véritables intentions du roi de Prusse, c'est que le citoyen Barthélemy cherche à connaître la manière dont le cabinet prussien envisage les affaires de Pologne, la conduite de la Russie et les projets de l'Autriche. Si nous remarquons que l'époque de la prise de Varsovie est celle où la Prusse a redoublé d'empressement pour nous faire des propositions, nous serons fondés à croire qu'à l'égard de la Pologne nous la trouverons plus décidée à nos vues et à la justice que sa conduite antérieure ne pourrait le faire présumer.

« Le citoyen Barthélemy préviendra les plénipotentiaires prussiens que le traité de paix qui pourrait être conclu, doit être soumis à la ratification de la Convention nationale.

« Dans tout le cours des négociations qui vont s'ouvrir et dans toutes ses démarches subsidiaires, il ne fera et ne souffrira rien qui puisse porter atteinte aux droits et à la dignité du peuple français. »

A Paris, le 26 nivôse an III de la République française une et indivisible.

Les membres du Comité de salut public : Cambacérès, J. P. Chazal, Richard, Carnot, A. Dumont, Bréard, L. B. Guyton, Dubois-Crancé, Boissy, Prieur (de la Marne)[1].

En adressant ces instructions et les pleins pouvoirs à Barthélemy, le Comité lui écrivait :

« Le Comité, citoyen, te nomme pour traiter de la paix particulière entre la République et le roi de Prusse, avec M. de Goltz ou tout autre plénipotentiaire de cette puissance. Ce témoignage de l'estime du gouvernement et de sa confiance en toi, est le prix de tes services et de ton dévouement aux intérêts de la patrie..... En méditant bien l'état de l'Europe, tu auras sûrement reconnu que les

1. N'ont pas signé : Pelet (de la Lozère) et Maret.

deux nations doivent se réunir contre l'ennemi commun : c'est le but principal de la négociation et celui auquel tu dois tendre. »

Le Comité se montrait disposé à admettre les bons offices de la Prusse pour la conclusion de la paix avec les états d'empire, mais il préférait traiter directement avec ces états, et s'il fallait un intermédiaire, il aimait mieux encore recourir aux bons offices du Danemark, ainsi que l'électeur de Mayence l'avait proposé le 24 octobre 1794. Les dispositions du comte de Bernstorf semblaient en effet bien plus conformes aux projets du Comité que ne l'étaient celles du cabinet prussien. Barthélemy en fut informé dans une dépêche qui est également du 26 nivôse, et qui porte le titre de *Supplément d'instructions pour le citoyen Barthélemy*.

Le ministre danois Bernstorf, « ayant fait savoir au Comité de salut public que le système de la limite du Rhin lui paraissait conforme aux intérêts de la République et compatible avec ceux de l'Allemagne et de l'Europe, et qu'il ne serait pas éloigné de concourir à son établissement », il y avait lieu de l'instruire des négociations. Barthélemy devait, en conséquence, entretenir une correspondance active avec Grouvelle, ministre de France à Copenhague. Barthélemy devait tâcher de connaître les dispositions des états de l'empire, faire ressortir autant qu'il le pourrait, aux yeux de ces états, les dangers qu'entrainait pour eux l'allianee de l'Autriche et de la Russie, démontrer « l'absurdité du traité de Westphalie, son incompatibilité avec l'esprit du siècle, » et la nécessité pour la France de la limite du Rhin. Il tâcherait d'établir pour les approvisionnements une voie de communication à travers la Westphalie, la Basse-Saxe et la Baltique. Enfin il devait insister pour faire expulser les émigrés des états prussiens.

En même temps qu'il adressait ces instructions à Barthélemy, le Comité écrivait à Grouvelle[1] :

« La démarche de l'électeur de Mayence parait enfin avoir éclairé certaines puissances de l'Allemagne. Elles paraissent avoir senti que leurs intérêts étaient contraires et indépendants de ceux de la cour de Vienne et que la France seule pouvait les garantir des entreprises ruineuses où cette cour ambitieuse et tyrannique les a plongées. Il ne reste à ceux des états d'Allemagne qui ont manifesté dans la diète

1. 26 nivôse.

de Ratisbonne le regret d'avoir outragé la nation française et de l'avoir provoquée à une guerre terrible, qu'à reconnaître leurs torts et à les réparer vis-à-vis de la République en lui accordant les indemnités territoriales ou pécuniaires que la sûreté de ses frontières et les besoins du peuple ont droit d'exiger.

« Les frontières de la République doivent être portées au Rhin. Ce fleuve, l'ancienne limite des Gaules, peut seul garantir la paix entre l'Allemagne et la France. Le cabinet de Berlin paraît vouloir reconnaître ses véritables intérêts en se rapprochant de la France. Si ses dispositions sont sincères et qu'il soit assez éclairé pour reconnaître les ennemis communs de la France et de la Prusse dans les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, il s'empressera de demander la paix avec la République et de lui céder ce qu'il possède en deçà du Rhin, sauf à s'en indemniser sur quelques possessions ecclésiastiques.

« La tyrannie de l'Europe et des mers repose à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Londres. Cette ligue criminelle menace d'engloutir les états particuliers et la liberté des mers. C'est à la France à empêcher l'oppression du monde. Pourquoi les cours de La Haye, de Berlin, de Stockholm, de Copenhague et de Constantinople ne partageraient-elles pas la gloire de battre ce triumvirat oppresseur ? ..... La politique de la France sera toujours d'écouter ses ennemis repentants lorsqu'ils viendront lui demander la paix, lorsqu'ils offriront de réparer leurs hostilités. Mais quelles que soient les apparences de leur retour, elles ne suffiraient jamais pour faire que ses moyens d'énergie se neutralisent. »

Le Comité jugea bientôt nécessaire d'instruire plus complètement M. de Bernstorf des négociations engagées avec la Prusse et de lui faire connaître quelles étaient ses vues à cet égard. Il écrivit à Grouvelle le 30 nivôse une dépêche où étaient résumés très-exactement les incidents de la négociation, depuis les premières ouvertures de Mœllendorf jusqu'à l'envoi des instructions à Barthélemy[1]. Le Comité poursuivait ainsi :

« Un article de ces instructions, citoyen, porte que M. de Bernstorf, s'étant conduit pendant toute la durée de la guerre actuelle en homme juste, en ministre prévoyant et éclairé, enfin en véritable homme d'état, la confiance qu'il a inspirée au gouvernement de la République et l'opinion qu'il a manifestée sur les moyens de parvenir à la paix, opinion qui paraît se rapprocher sous plusieurs rapports

1. C'est par erreur que Fain, qui publie des extraits de cette dépêche, lui donne la date du 3 nivôse (p. 52).

des intentions de la République française, engagent le Comité de salut public à mettre ce ministre dans la confidence des négociations qui vont s'ouvrir avec les plénipotentiaires du roi de Prusse, qu'en conséquence le citoyen Barthélemy est invité à entretenir avec toi une correspondance directe et active.

« Tu communiqueras, citoyen, à M. de Bernstorf, comme venant de notre part, les faits dont nous venons de t'instruire. Nous y ajouterons quelques autres faits et quelques réflexions dont tu feras usage avec circonspection et discernement.

« La base principale sur laquelle la République française est résolue de faire la paix avec la Prusse et avec les états germaniques, est d'avoir pour frontière le Rhin qu'elle regarde comme sa limite naturelle.

« Une conséquence de ce système est que la ville de Mayence ne doit pas rester entre les mains de nos ennemis et qu'au moins elle doit être neutralisée. Quant aux états allemands qui avaient des possessions sur la rive gauche du Rhin, la République ne s'opposera point à ce qu'ils trouvent des moyens de s'indemniser.

« Ces moyens pourraient être trouvés aux dépens de la maison d'Autriche et dans la sécularisation des biens ecclésiastiques dont la paix de Westphalie a donné l'exemple.

« Ensuite la République attache un véritable intérêt à empêcher que la Pologne devienne la proie de la Russie. La Suède, le Danemark, la Turquie, la Prusse même, doivent avoir à cet égard la même opinion que nous.

« Il s'agit, citoyen, d'obtenir pour ces deux grands objets de notre politique le concours de la Suède et du Danemark. Tu assureras M. de Bernstorf que l'opinion qu'il a fait entrevoir relativement au sort des pays conquis n'a pas peu contribué à affermir le gouvernement de la République dans une résolution qu'il était déjà disposé à prendre. C'est avec regret que le Comité de salut public voit que l'Autriche a réussi à écarter la Suède et le Danemark d'une influence directe dans les négociations de paix avec l'empire. Il est facile de prévoir comment l'Autriche s'acquittera de la mission dont elle s'est fait charger. La Prusse a pris le parti très-naturel de traiter séparément. Son intérêt est de s'associer le plus grand nombre possible d'états de l'empire et de s'offrir comme médiatrice entre eux et la République.

« Nous ne croyons point que les médiations en général, et particulièrement celle de la Prusse, conviennent à la République; au reste, si le mot nous paraît déplacé, nous voulons à peu près la chose. Nous verrions avec plaisir les petits états séculiers se rallier autour

de la Prusse, en même temps que nous serions disposés à traiter avec eux séparément d'après les bases que nous avons posées. C'est par le canal de M. Bernstorf que nous ferons, aussi volontiers que nous recevrons, des propositions. »

Si l'on se reporte aux instructions données par le roi de Prusse au comte de Goltz, on voit combien les projets du Comité de salut public différaient de ceux du cabinet prussien, et l'on s'explique l'émotion que causèrent à Berlin les rapports de Harnier lorsqu'ils y firent connaître que sur les deux objets principaux que la Prusse avait en vue en concluant une paix séparée : la conservation de la rive gauche du Rhin et la médiation de la paix d'Empire, il y avait divergence absolue entre les vues des deux états.

XI.

Impression produite à Berlin par la mission de Harnier. — Nouvelles instructions de M. de Goltz (3-28 *janvier* 1795).

Lorsque les rapports de Harnier arrivèrent à Berlin, ils trouvèrent le cabinet prussien sous l'impression de nouvelles qu'il considérait, à juste titre, comme désastreuses pour la Prusse, et qui exercèrent une très-grande influence sur ses résolutions. Depuis la conférence du 19 décembre 1794, où la divergence des vues de la Prusse et de la Russie au sujet de la Pologne avait été définitivement constatée, les négociations étaient suspendues. « La solitude s'était faite à Pétersbourg autour de l'ambassadeur prussien, » dit M. de Sybel[1]; mais tout donnait lieu de croire à une entente séparée entre l'Autriche et la Russie, au détriment de la Prusse. Cette entente aboutit à la déclaration secrète du 3 janvier 1795, portant que LL. MM. l'empereur et l'impératrice, « *convaincus par l'expérience du passé de l'incapacité absolue de la république de Pologne de se donner un gouvernement ferme et vigoureux, ou de vivre paisiblement sous les lois en se maintenant dans un état d'indé-*

1. III, trad. p. 299.

pendance quelconque, avaient reconnu dans leur sagesse et dans leur amour pour la paix et le bonheur de leurs sujets, qu'il était de nécessité indispensable de recourir et de procéder à un partage total de cette république entre les trois puissances voisines. » L'Autriche et la Russie s'attribuaient les lots à leur convenance, réservaient à la Prusse le droit d'accéder au partage, de s'emparer de « *la partie restante de la Pologne*[1], » et concluaient une alliance pour le cas où la Prusse n'accepterait pas ou ferait la guerre. Ces actes du 3 janvier étaient absolument secrets; la Prusse n'en savait rien; mais le langage de la Russie ne pouvait lui laisser de doutes sur les intentions de l'impératrice. Le 7 janvier, c'est-à-dire le jour même où Harnier était reçu à Paris par le Comité de salut public, le ministre de Russie à Berlin, M. d'Alopeus, remettait aux ministres prussiens un mémoire significatif. Tauenzien avait déclaré le 19 décembre que si Cracovie et Sandomir étaient attribuées à l'Autriche, « le partage était évidemment impossible, et qu'il valait mieux, en ce cas, laisser subsister la Pologne telle qu'elle était avant la dernière insurrection[2]. » Le mémoire russe répondait à cette boutade du ministre de Prusse à Pétersbourg.

« L'impératrice, disait Alopeus, n'a pu, sans un profond étonnement, entendre la Prusse proposer de laisser subsister la Pologne. C'est là un de ces désirs qui peuvent bien naître dans un cœur, mais qui doivent être aussitôt réprimés, car ils sont contraires à la nature des choses..... On peut avancer hardiment que les droits de l'impératrice sur une partie de la Pologne ne sont l'œuvre ni du moment ni du hasard, mais qu'ils sont le résultat de trente années de travaux, de soucis, d'entreprises colossales de toute nature. On peut avancer qu'à ce point de vue tous les avantages que la Prusse et l'Autriche obtiendront jamais en Pologne, leur seront donnés gratuitement et comme en présent..... Que la Prusse réfléchisse qu'en cédant elle consolidera son alliance avec la Russie, ce qui est bien plus important pour elle que toutes les considérations de frontières qu'elle a mises en avant jusqu'ici. Une telle conduite exercerait la meilleure

1. Art. 4 de la *déclaration* du 3 janvier 1795 *concernant le partage de la Pologne*. — La *partie restante* comprenait environ 50,000 kilomètres carrés avec un million d'âmes : la Vistule avec Varsovie et les pays jusqu'au Niémen ; mais il n'attribuait à la Prusse ni Cracovie ni Sandomir qu'elle avait, en décembre 1794, si vivement réclamées.

2. Sybel, III, trad. p. 299.

influence sur la situation générale de l'Europe, tandis que ces espérances chimériques de paix avec la France, dont on a récemment fait tant de bruit, ne peuvent conduire à rien [1]. »

Il était évident que l'Autriche et la Russie s'entendaient et qu'elles ne céderaient qu'à la force. En même temps le bruit se répandait que l'Autriche cherchait à renouer avec le Comité de salut public les négociations secrètes qu'elle avait, disait-on, commencées déjà du temps de Robespierre. On assurait que Thugut s'était mis sur ce point d'accord avec le grand-duc de Toscane et que le chevalier Carletti, muni dès le mois de novembre 1794 de pleins pouvoirs pour signer la paix entre la Toscane et la République, allait se rendre à Paris avec la mission secrète de préparer la paix entre la France et l'Autriche [2]. Enfin les Français avaient conquis la Hollande, où, grâce à leur « sage politique », à « la discipline sévère » de leurs troupes, ils avaient été « accueillis partout par les acclamations joyeuses des habitants » [3]. La Hollande, dont l'indépendance avait été considérée jusque-là comme la pierre angulaire de l'équilibre européen, échappait à l'influence de la coalition et allait tomber, sinon sous la domination, au moins sous la suprématie de la France : il en résultait pour la Prusse un danger immédiat sur ses frontières de l'ouest et un bouleversement complet de son système politique en Europe [4].

C'est sous l'impression de ces événements que le cabinet prussien connut le *Résultat des explications du Comité de salut public* [5]. Ainsi, au même moment, le cabinet prussien apprenait que s'il ne renonçait pas à la rive gauche du Rhin, c'était la guerre avec la France ; et que s'il ne renonçait pas à ses prétentions sur la Pologne, c'était la guerre avec l'Autriche et la Russie. Il devait craindre en outre que s'il voulait à la fois défendre le Rhin et conquérir la Vistule et le Niémen, l'Autriche n'abandonnât le Rhin à la France, ne donnât la paix à l'Empire et ne tournât toutes ses forces contre la Prusse qui, forcée de soutenir la guerre à l'est et à l'ouest en même temps, serait menacée de perdre ses provinces rhénanes sans obtenir de compensations ni

1. Sybel, id., p. 302-303.
2. Sybel, id., 376, 377, 381. — Fain, p. 94 et 95. — Hæusser, I, 590.
3. Sybel, id., p. 373.
4. Ranke, *Hardenberg*, I, p. 274.
5. Id., id.

en Allemagne, ni en Pologne. Et dans quelles conditions continuerait-elle la guerre contre cette coalition formidable de la République et de l'Autriche unies contre elle? La conquête de la Hollande découvrait l'Allemagne au nord et permettait aux Français d'y jeter au printemps 70,000 hommes de troupes aguerries et victorieuses. L'armée prussienne demandait la paix avec la France. « Les finances de l'état étaient épuisées, dit Hæusser; on comptait qu'au mois de mars il n'y aurait plus d'argent pour continuer la guerre. Le pays, amolli, n'aspirait qu'à la paix; il n'y avait pas à espérer d'y exciter l'enthousiasme et d'entraîner le peuple à des sacrifices extraordinaires. On ne pouvait rien attendre des états allemands, après avoir vu comment ils avaient, depuis trois ans, coopéré à la guerre[1]. » — « On aurait, dit M. de Sybel, cherché vainement alors en Allemagne le moindre sentiment national[2]. »

Cependant, si grave que fût cette situation, il y avait des motifs de ne la point considérer comme absolument désespérée. Si la Prusse avait besoin de la paix, la France n'en avait pas moins besoin, et l'on pouvait croire qu'elle avait autant d'intérêt à séparer la Prusse de la coalition, que la Prusse en avait à s'assurer sa liberté d'action à l'égard de la Russie et de l'Autriche. En parlant avec fermeté, on pourrait peut-être amener les Français à renoncer à leurs idées de conquêtes; le parti modéré y inclinait, disait-on, et il semblait sur le point de revenir au pouvoir. Peut-être ne serait-il pas impossible de conserver la rive gauche du Rhin et de donner la paix à l'Allemagne tout en sauvegardant les intérêts de la Prusse en Pologne[3]? Hardenberg partageait cette opinion : il avait dans les premiers jours de l'année demandé à Mallet du Pan une correspondance destinée au roi de Prusse, et Mallet avait lieu de croire que, répugnant à l'idée d'une paix séparée, Hardenberg cherchait surtout dans ces lettres des arguments pour en détourner son roi. Sachant la cour de Berlin trop disposée à la paix, Mallet du Pan s'attachait à faire ressortir les chances d'affaiblissement de la République et les dangers auxquels la Révolution s'exposait par l'excès de ses efforts militaires[4]. Hardenberg, qui, dit M. de Sybel, surpassait

1. Hæusser, I, p. 590. Cf. Sybel, III, p. 374 et 381.
2. Sybel, id. p. 380.
3. Sybel, III, 381. — Hæusser, I, 391.
4. Sayous, T. II, p. 111 et 112.

de beaucoup le ministre Haugwitz et le roi en courage et en vigueur, fit connaître son opinion sur la paix dans un mémoire daté de Francfort-sur-le-Mein, le 15 janvier 1795[1].

Tout en France est encore en fermentation ; les intentions au sujet de la paix sont encore incertaines ; il semble cependant que la Convention incline à la conquête du Rhin. On est disposé à traiter avec nous ainsi qu'avec la Hollande. En Hollande, les Français seront vraisemblablement bientôt en mesure de dicter la paix à La Haye ou à Amsterdam. Le Comité suit avec nous la même marche qu'avec la Hollande. Il veut non-seulement la paix, mais l'alliance : celle de la Hollande contre l'Angleterre, celle de la Prusse contre l'Autriche et la Russie. Dans ces conditions le roi doit, comme un autre Gustave Adolphe, se placer à la tête d'une confédération germanique. La France cherche également à attirer dans son système une partie des princes de l'empire. La coalition, malheureusement, fera la paix comme elle a fait la guerre : on ne s'est pas entendu quand on avait les armes à la main, on s'entendra moins encore maintenant qu'il s'agit de les déposer. Il y a dans la manière dont la guerre a été conduite, dans les ambitions et les plans de conquête que l'on caresse, des causes de conflit telles que, sans l'affaiblissement général des forces, une guerre sanglante en résulterait immédiatement. — Il est vraisemblable que les autres cabinets négocient secrètement avec la France, comme le font la Hollande et la Prusse. Nous l'ignorons ; la France seule a cet avantage de le savoir, d'agir en conséquence et d'en tirer profit. Que la paix soit faite pendant l'hiver ou ne le soit pas, la France n'en affaiblira pas moins la coalition ; le printemps arrivera sans qu'un plan d'action commune ait été arrêté, ce qui permettra aux Français d'obtenir partout l'avantage. Nos forces seront épuisées ; nous avons acquis Ansbach et Bayreuth, que nos alliés ne nous ont pas garantis : l'Autriche en est jalouse. L'attitude de la Russie en Pologne exige toute notre attention. La paix est une nécessité, mais la peur d'un mal ne doit pas nous jeter dans un autre. Les puissances ne nous peuvent devenir dangereuses que par une alliance avec la Russie. Une alliance avec la France, et peut-être la Hollande, pourrait dans l'avenir être pour nous la chose la plus favorable ; mais, en ce moment, une telle alliance serait déloyale, contraire à l'honneur, et impolitique : impolitique, vu l'incertitude de la consti-

1. Le texte de ce mémoire a été publié par Massenbach dans l'appendice XI du tome II de ses mémoires sous la date du 13 janvier. M. Ranke (I, 288) donne la date du 15 janvier.

tution et du gouvernement français, et l'impossibilité où il est de nous secourir contre la Russie. L'opinion publique en France veut la paix ; la France a atteint son but ; elle ne s'engagerait pas dans de nouvelles luttes pour sauver la Prusse.

Cela posé, il faut, à mon avis, distinguer trois cas :

1° Une paix générale conclue d'un seul coup : c'est une idée chimérique.

2° La neutralité de la Prusse et des états d'empire qui entreraient dans son système politique et réclameraient son intercession : si on pouvait atteindre ce but sans rompre avec nos alliés actuels, en particulier avec la Russie, et sans susciter de trop grands dangers du côté de la Pologne, ce serait ce qui pourrait arriver de mieux pour la Prusse. Mais il faudrait que la France s'y prêtât, qu'elle renonçât au Rhin et que nous pussions expliquer franchement à nos alliés les motifs de notre neutralité. Autrement, sortir de la coalition sans s'être entendu avec la Russie, sans avoir considéré la situation de l'empire, ce serait jouer gros jeu et s'exposer à avoir tout le monde contre soi. La France nous laisserait peut-être en repos, mais qu'arriverait-il en Pologne ? qu'adviendrait-il de l'empire livré à l'influence de la Révolution ou à l'influence de l'Autriche ? Si faibles que soient individuellement la plupart des états de l'Allemagne, il est du plus haut intérêt d'empêcher qu'on retourne contre nous les ressources considérables qu'ils possèdent en hommes, en argent, en subsistances[1].

3° La continuation de la guerre : d'après les probabilités, il n'en résulterait que des malheurs. Je me borne à poser la question de savoir s'il serait possible et opportun de s'entendre à ce sujet avec les autres puissances et en particulier de renouer, sans se compromettre, nos négociations de subsides avec l'Angleterre. La guerre, dans tous les cas, ne pourrait être que défensive.

A la même époque, Hardenberg écrivit à Goltz ; il lui communiquait le *conclusum* de la diète du 22 décembre 1794, et lui disait que la majorité des états d'Empire inclinait vers la médiation de la Prusse. Il ajoutait que l'Autriche, soutenue par les subsides de l'Angleterre, était en état de poursuivre énergi-

1. M. de Sybel, dans le résumé qu'il donne de ce mémoire (III, p. 385), place ici une remarque que je n'ai trouvée ni dans le résumé de M. Ranke (I, 388), ni dans le texte publié par Massenbach : « Cette neutralité, ajoutait Hardenberg, est si nécessaire et si importante pour la France qu'on l'obtiendrait sans aucun sacrifice de territoire si l'on montrait quelque fermeté. »

quement la guerre; que, dans ces conditions, la France avait intérêt à conclure la paix avec la Prusse et l'Empire sur le pied du *statu quo*. Les Français devaient considérer que la faiblesse des petits états allemands de la rive gauche était pour eux la meilleure frontière. La France devait chercher à gagner l'Empire et à le détourner d'une guerre qui ne profiterait qu'à la maison d'Autriche. Elle devait enfin se montrer fidèle au principe qu'elle avait proclamé au début de la guerre, que la République ne songeait pas à faire des conquêtes [1].

Le cabinet prussien, ou, comme dit un historien allemand, le *triumvirat* qui dirigeait alors les relations extérieures de la Prusse, était loin d'être fixé sur ces graves questions. Au mois de décembre 1794, lorsqu'il s'était agi de rédiger les instructions de Goltz, Haugwitz, Finckenstein et Alvensleben n'avaient pu se mettre d'accord qu'en ajournant toute décision sur les cessions de territoire. En présence des résolutions énergiques manifestées par le Comité de salut public, le cabinet prussien ne pouvait plus différer plus longtemps. Sur tous les autres points, il était satisfait des explications données par le Comité. Il répugnait à l'idée d'une reconnaissance formelle de la République, et il n'y aurait consenti que si la France avait renoncé à ses projets de conquêtes; comme il était peu vraisemblable que les Français accepteraient ce marché, les ministres prussiens apprirent avec plaisir que le Comité n'exigeait point de reconnaissance formelle. Ils furent plus satisfaits encore de savoir qu'ils n'auraient point à discuter une proposition d'alliance. Il leur parut même qu'il serait facile de s'entendre au sujet de la médiation, et ils s'arrêtèrent sans peine à l'idée de n'interposer les bons offices de la Prusse que dans la mesure où le Comité était prêt à les accepter, c'est-à-dire en faveur des états d'Empire qui se rallieraient au système politique de la France et de la Prusse. Mais, le Comité exigeant la cession des états prussiens de la rive gauche du Rhin, était-il nécessaire, était-il opportun de continuer la négociation? C'est sur ce point que des divergences sérieuses se manifestaient entre les ministres.

Finckenstein était d'avis de déclarer nettement au Comité de salut public que ses prétentions sur la rive gauche du Rhin rendaient la paix impossible; il pensait que si la France voyait la

1. Ranke, I, 287-288.

Prusse décidée à la guerre, elle se départirait de ses exigences[1]. Ce n'était point l'opinion d'Alvensleben : il jugeait que la France avait, comme la Prusse, besoin de la paix; mais que la paix, qui était une nécessité pour la Prusse, n'en était point une pour la France. L'armée hollandaise n'existe plus, disait-il, l'armée anglo-hanovrienne peut être considérée comme détruite. On n'obtient des princes allemands que des paroles pompeuses : on n'en peut attendre aucun appui efficace. Il faut à tout prix, et le plus vite possible, conclure une paix séparée avec la France, si nous ne voulons pas nous exposer, sans ressources aucunes, à nous mettre mal avec les deux cours impériales et plus mal encore avec la République. Les deux cours ne nous pardonneront jamais les démarches que nous avons déjà faites, et la France, maintenant qu'elle a entièrement conquis la Hollande, persistera plus que jamais dans ses prétentions. Nous aurions seuls sur les bras les forces énormes de l'ennemi; l'armée prussienne pourrait être anéantie, le territoire entre le Rhin et le Weser conquis par les Français. Il n'y a plus rien à attendre de l'Angleterre. Les deux cours impériales tiendraient la Prusse en esclavage, si elle ne rappelait pas ses troupes et ne leur imposait pas par son entente avec la France. Ce qu'il y a de pire, c'est que nous devons craindre le triomphe de nos alliés presque autant que celui de nos ennemis. Tout succès remporté par l'Autriche contre les Français accélérerait notre perte. D'ailleurs l'on ne peut songer à lever de nouvelles troupes, car la nation est si hostile à cette guerre que nous risquerions, même en la prolongeant, d'ébranler la fidélité bien connue des sujets prussiens. Le pays ne peut pas fournir de nouvelles ressources; on a essayé de négocier deux emprunts, et le double échec qui s'en est suivi prouve que l'État n'a point de crédit. Il est impossible d'entretenir l'armée au-delà du mois de mars; il faudrait même qu'elle rentrât en février. La conséquence de ces faits est que la Prusse doit consentir aux demandes du Comité de salut public, et préparer au moins une alliance avec la France, en cédant les provinces de la rive gauche du Rhin, à la condition que la France garantirait à la Prusse la possession de tous ses autres états, plus l'acquisition de la Pologne jusqu'à la Vistule[2].

1. Sybel, III, 376.
2. Sybel, III, 377. — Ranke, I, 276.

La Prusse avait à choisir entre deux politiques qui l'une et l'autre étaient de nature à exercer sur sa destinée une influence décisive. Si elle voulait prendre en Allemagne un rôle dominant et se faire la puissance allemande par excellence, elle devait rester dans la coalition, s'en rapporter à ses alliés pour les avantages à acquérir en Pologne et tout sacrifier à la conservation du Rhin ; si elle ne songeait qu'à augmenter ses propres forces, si, pour employer une expression devenue célèbre, elle voyait son intérêt à se faire « plus prussienne qu'allemande », elle devait renoncer à la périlleuse défense de l'Empire et ne songer qu'aux conquêtes relativement faciles en Pologne. Le Rhin était perdu, la Vistule et le Niémen étaient à prendre ; les alliés hautains de Vienne et de Pétersbourg avaient raillé les « espérances chimériques » de la paix avec la France : Varsovie n'était pas une chimère, et en traitant avec la République, on pouvait le démontrer. C'était un dilemme cruel pour le roi de Prusse, qui avait à la fois l'amour du gain et le goût de la loyauté. Haugwitz tâcha de concilier les scrupules du souverain avec les intérêts de la monarchie. Il ne voulait ni rompre les négociations, comme Finckenstein, ni conclure une alliance, comme Alvensleben. Sans doute, disait-il dans un mémoire adressé le 27 janvier 1795 à ses collègues et rédigé en français, sans doute si l'état prussien possédait son ancienne énergie et pouvait disposer de toutes ses forces, on n'aurait jamais souscrit aux désirs des Français, jamais laissé conquérir la Hollande, jamais engagé les négociations ; mais la nécessité qui a commandé les ouvertures de paix avec l'état révolutionnaire que la Prusse avait été la première à combattre, commande impérieusement de les poursuivre. « Les nouveaux progrès faits par les armées françaises en Hollande, le coup affreux qu'ils ont porté aux forces de la coalition, l'augmentation terrible de celles qu'ils ont déjà à leur disposition, sont autant de raisons pour porter le roi à désirer que les négociations entamées avec les Français ne soient point rompues ; mais les circonstances les plus impérieuses exigent plutôt qu'on ménage les dispositions favorables que le gouvernement français, d'après un plan politique, paraît nourrir, et qui ne semblent pas être contraires aux vrais intérêts de la Prusse. » Il fallait d'ailleurs pourvoir au règlement futur des intérêts de l'Allemagne et de la France : laisser les choses suivre leur cours, c'était se laisser glisser vers la ruine. Cependant, il était possible,

sinon probable, que l'Autriche battît les Français, et dans quelle situation se trouverait alors la Prusse si elle avait d'avance cédé à la France ses états de la rive gauche? Il convenait de réserver l'avenir, d'attendre le résultat des négociations de Bâle et de considérer l'impression produite sur le roi par la monstrueuse proposition des Français. En conséquence, Haugwitz proposait de déclarer à Barthélemy que le cabinet de Berlin, surpris des désirs de conquête manifestés soudainement par le Comité de salut public, ne pouvait se prononcer sur ce point, car il était évident que la cession de la rive gauche du Rhin ne pouvait être réglée que lors de la paix générale. « Si, lors de la pacification générale, disait Haugwitz, telle était la nature de l'arrangement auquel toutes les puissances auront souscrit, que le Rhin fût effectivement la nouvelle ligne de la France, il conviendrait peut-être aux intérêts réciproques de la Prusse et de la France de s'entendre sur la possession des états du roi sur la rive gauche de ce fleuve, et on ne disconvient pas que l'intérêt mutuel des deux puissances exige que, dans ce cas, on convienne d'un arrangement quelconque d'échange et d'équivalent à stipuler entre les deux puissances. Mais, comme ce point dépend des contingents futurs, on doit y renvoyer cet objet[1]. »

Le plan de Haugwitz était subtil. Il permettait au roi de conclure une paix avec la France sans paraître livrer le Rhin aux Français, et de s'assurer cependant des compensations pour le cas où les autres coalisés seraient d'accord pour juger cette cession nécessaire. C'était un accommodement de conscience assez spécieux en réalité; car, ainsi que le remarque M. de Sybel, la Prusse n'abandonnait pas précisément les frontières allemandes aux Français, mais elle renonçait à les défendre avec ses propres forces, et par suite en facilitait singulièrement la conquête. Le roi se contenta de cet expédient, et l'accepta d'autant plus volontiers que tout espoir ne lui semblait pas encore perdu de renouer avec l'Angleterre. Le duc de Brunswick l'y engageait et lui montrait les Anglais disposés à reprendre une négociation de subsides. « C'est au roi, écrivait-il le 20 février à Frédéric-Guillaume, qu'il est réservé de réunir les intérêts de l'Europe et de convenir d'un plan quelconque avec l'Angleterre et l'Autriche. Quand on est prêt à faire naufrage, sur qui voulez-vous que

1. Ranke I, 274. — Sybel, III, 378.

l'on tourne les yeux, si ce n'est sur le pilote qui inspire le plus de confiance, et le roi, en sauvant l'Europe, se couvrira de gloire et acquerra les bénédictions de toutes les personnes bien pensantes qui détestent le jacobinisme, les horreurs qu'il a produites et celles qu'il va produire encore[1]. » Ainsi l'un des ministres prussiens voulait la guerre avec la France, un autre voulait l'alliance, le troisième proposait une négociation dilatoire en vue d'une entente éventuelle, et le roi n'approuvait ce projet équivoque qu'avec l'arrière-pensée de pouvoir encore rompre la négociation[2]. C'est dans ces conditions que furent signées les nouvelles instructions envoyées le 28 janvier à M. de Goltz, conformément au projet de Haugwitz. La division du cabinet prussien et l'incertitude de sa politique le plaçaient à l'égard de la France dans une situation très-désavantageuse. Les négociations qui s'étaient engagées à Bâle, au moment où le ministère prussien délibérait, en fournissent la preuve manifeste.

XII.

Conférences à Bâle entre Barthélemy et M. de Goltz. — Rapport de Boissy d'Anglas. — Mort de M. de Goltz. (7 *janvier*-6 *février* 1795.)

Le 7 janvier 1795, Barthélemy avait annoncé en ces termes à l'état de Bâle sa prochaine arrivée :

« Magnifiques seigneurs,

« Je reçois à l'instant l'ordre de me rendre dans votre ville. J'éprouve trop de satisfaction à me retrouver au milieu de vous pour que je ne m'empresse pas, magnifiques seigneurs, de vous en informer.

« Les circonstances sont telles qu'elles ont déterminé le Comité de salut public à me charger de vous inviter à éloigner de votre territoire tout émigré ou prêtre déporté qui pourrait s'y trouver, et d'en défendre sévèrement, et sous des peines déterminées, l'entrée à ceux

1. Ranke, I, 248.

2. Malmesbury écrit dans son journal le 16 février : « Le prince Ernest de Strélitz arrive de Berlin : il a vu le roi. S. M. prussienne s'exprime, comme de coutume, très-gentiment, promet beaucoup, parle de guerre. Le prince Henri parle de paix.... », et le 23 février : « La Prusse accède aux conditions de paix de la France, c'est honteux et incroyable. C'est l'œuvre du prince Henri. »

qui essaieraient d'y pénétrer. Je réponds au Comité de salut public que les soins divers que votre sagesse vous a dictés depuis longtemps à cet égard, magnifiques seigneurs, ne laisseront certainement rien à désirer dans le moment présent à la République française.

« Je prie Dieu qu'il vous maintienne dans la prospérité de tout ce qui peut vous être le plus avantageux.

Magnifiques seigneurs,

Votre affectionné à vous servir.

L'ambassadeur de France en Prusse,

BARTHÉLEMY. »

Barthélemy arriva le 12 janvier 1795; Bacher lui avait ménagé le moyen de rencontrer le jour même M. de Goltz[1]. Barthélemy écrivit immédiatement au Comité pour lui rendre compte de ce premier entretien [2] :

« Je suis arrivé aujourd'hui. Diodati, Génevois, ci-devant ministre de Meklembourg en France, m'ayant invité à aller à une assemblée peu nombreuse que donnait sa femme, j'y ai trouvé le comte de Goltz, que je ne connaissais encore que de vue. Je n'ai qu'à me louer de tout ce qu'il m'a dit de son empressement à me voir souvent aussitôt que nos arrangements d'établissement seront faits, et à s'ouvrir avec moi de tous les principes qui animent sa cour dans le désir de finir la guerre. Je crois que ce désir doit être si réciproque qu'il est impossible qu'il ne bannisse pas toutes les difficultés d'étiquette propres à le contrarier, afin d'aller droit au fait. Je lui ai dit que je suis trop pénétré des sentiments francs et nobles du gouvernement français pour m'arrêter à une autre étiquette qu'à celle de la raison et de la vérité. Tous nos premiers discours se sont passés en compliments.

« Le comte de Goltz est revenu un instant après vers moi. Il croit que dans l'état où sont les choses entre les gouvernements prussien et français, le rapprochement à effectuer entre eux, aussitôt que j'aurai reçu des pleins pouvoirs à cet effet qui correspondent aux siens, en conséquence des diverses explications qui nous auront été données par Harnier, ne devrait être ni long ni difficile. Il s'est beaucoup attaché à me persuader qu'il serait très-utile que nous fissions la paix avec une partie considérable de l'Allemagne, à la suite de celle de la Prusse; que la République française défère au roi de Prusse la médiation entre elle et les princes allemands, et

1. Ranke, I, 278.
2. Barthélemy au Comité, 23 nivôse.

annonce par une sorte de déclaration que ceux d'entre eux qui voudraient traiter avec elle fassent passer leur vœu et leurs propositions par la cour de Berlin. Il trouve que ce serait un moyen efficace de lui rendre toute la force qu'elle doit avoir contre la maison d'Autriche, et de la mettre en mesure de rétablir avec solidité cette espèce de confédération qui avait été formée en Allemagne par le feu roi de Prusse.

« Je lui avais parlé du prochain mariage de l'électeur palatin avec une archiduchesse d'Autriche et des funestes vues qui présidaient à cet étrange événement, lequel est d'une telle nature qu'il me semble que nous devrions actuellement nous occuper de relever et de soutenir le duc de Deux-Ponts[1]. M. de Goltz pense que cette faiblesse de l'électeur palatin donne une grande valeur de plus à ce qu'il venait de me dire au sujet de la confédération.

« Je lui ai observé que beaucoup de princes d'Allemagne, tenant de tous sens à l'influence et à la protection de la France, y reviendraient directement à l'exemple de la résolution que la Prusse avait prise de se rapprocher de nous. Il prétend qu'ils ne l'oseraient pas dans la crainte de s'attirer le ressentiment de la cour de Vienne. M. de Goltz est revenu plus d'une fois à ses mêmes raisonnements sur cette matière. Ils sont, je crois, fondés sur deux motifs. L'un est d'éliminer la médiation de la Suède; l'autre est plus puissant : si le roi de Prusse ne traite que pour lui seul, sa démarche aura l'air d'une défection auprès de ses co-alliés. Il veut couvrir cette tache en se montrant le défenseur et le protecteur des princes de l'Allemagne.

« Il m'a parlé de Mayence. Il prétend que le roi de Prusse ne peut pas décemment abandonner cette place. Il propose que la République française s'engage à ne pas l'attaquer du moment où les Autrichiens l'auraient évacuée, et qu'il n'y aurait plus pour garnison que des troupes de l'empire. Si les Autrichiens refusaient de se conformer à cette déclaration, alors le roi de Prusse retirerait ses troupes et serait justifié aux yeux de l'empire, s'il s'éloignait de Mayence et s'il ne s'opposait plus aux attaques des Français. Je lui ai dit que sans doute vous confériez de cet objet avec Harnier.

« J'ai trouvé ici le baron de Stael. Il doit venir demain chez moi me communiquer ses pleins pouvoirs qu'il m'a répété être très-étendus. Il se propose de partir sous peu de jours pour Paris. »

1. L'électeur, qui n'avait point encore d'héritier, était alors âgé de 71 ans. Le mariage autrichien avait pour objet d'enlever la succession de Bavière au duc de Deux-Ponts, peu disposé au projet d'échange de la Bavière contre les Pays-Bas, qui était toujours une des idées favorites de la cour de Vienne.

Goltz était un peu inquiet de la mission de Stael. Ils s'en expliquèrent dans un entretien qu'ils eurent le 14 janvier. Stael ne parla point de médiation, et se borna à causer avec Goltz « du système qu'il s'agissait de consolider dans le nord et pour lequel, disait-il, l'accession de la Prusse serait fort utile[1]. » Rassuré de ce côté, Goltz apprit avec non moins de plaisir le bon accueil qui avait été fait à Harnier par le Comité. Mœllendorf d'autre part chargeait le major Meyerinck d'assurer de nouveau les Français des intentions du roi : la Russie lui avait offert un nouveau démembrement de la Pologne, l'Angleterre des subsides considérables, mais le roi avait été inébranlable. Mœllendorf n'était que médiocrement renseigné sur ce qui se passait à Berlin; mais ce qui était plus sérieux et plus important pour les Français, c'est que Meyerinck restait à Bâle et continuait d'y renseigner Bacher sur les opérations militaires des Prussiens[2].

Le 15 janvier Harnier était de retour à Bâle et en mesure de faire connaître à Goltz les intentions du Comité de salut public. Le 20, Barthélemy reçut ses pleins pouvoirs et ses instructions. Il écrivit au Comité :

« Le courrier extraordinaire que vous m'avez expédié le 26 nivôse est arrivé aujourd'hui ; il m'a remis tout ce dont vous l'aviez chargé pour moi. Je ne puis que vous renouveler toutes les assurances de ma sensibilité à la flatteuse confiance que vous voulez bien mettre en moi et en mon zèle à servir la patrie. Je vais me pénétrer des importantes instructions que vous m'adressez. Je ne tarderai pas à entrer en conférence avec M. de Goltz et à vous rendre compte de mes premiers entretiens avec lui. Le résultat devrait en être d'autant plus satisfaisant que nos négociations se trouveront vivement appuyées par les rapides progrès de la République en Hollande, progrès dont on reçoit ici l'avis à l'instant. »

Les deux négociateurs échangèrent leurs pleins pouvoirs le 22 janvier, et décidèrent de commencer le lendemain leurs conférences qui auraient lieu tantôt chez Goltz, tantôt chez Barthélemy[3]. Voici comment le négociateur français rendit compte de la première[4] :

1. Barthélemy au Comité, 25 nivôse (14 janvier 95).
2. Bacher au Comité, 24 nivôse (13 janv. 95).
3. Barthélemy au Comité, 3 pluviôse (22 janvier).
4. Barthélemy au Comité, 5 pluviôse an III (24 janvier 95).

« Hier, comme nous en étions convenus, je me suis rendu avec le citoyen Bacher chez M. de Goltz, qui avait avec lui M. Harnier. Le plénipotentiaire prussien n'a pas tardé à entrer en matière en me disant qu'il était autorisé à traiter pour le premier point d'un armistice et qu'il ne doutait pas qu'une semblable direction ne m'ait été prescrite, puisqu'elle est la plus naturelle et la plus simple selon lui. Je lui ai répondu, conformément à vos instructions, que nous ajournerions toute proposition d'armistice et d'échange de prisonniers pour aller droit au fait sur les conditions de la paix. M. de Goltz ne s'attendait pas à notre refus à cet égard ; il a dit qu'il voudrait de tout son cœur pouvoir signer la paix dès le soir même ; mais que cependant comme sa conclusion pourrait peut-être être précédée de discussions imprévues et être subordonnée aux événements de la guerre si les hostilités se continuaient, il lui paraissait impossible que, par politique et par humanité pour les soldats dans une saison aussi rigoureuse, on ne consentit pas de part et d'autre à préparer le retour de la paix par une suspension d'armes. — Je sens très-bien, a-t-il ajouté, que le Comité de salut public doit vouloir toujours tenir en haleine les troupes de la République et craindre pour elles le repos ; mais une suspension d'armes avec la Prusse ne prive pas leur ardeur de tout aliment ; n'ont-elles pas les Autrichiens contre lesquels elles pourront l'exercer ?

« M. de Goltz m'a pressé sur ce point. Je lui ai dit que mes instructions étaient positives pour n'admettre d'armistice que lorsque nous serions plus avancés dans la négociation de la paix. Je lui ai demandé si les siennes l'étaient autant pour appuyer sur ce préliminaire. Il m'a répondu qu'il lui était prescrit de la manière la plus positive d'y insister et qu'il se compromettrait gratuitement s'il s'en écartait. Nous sommes convenus que nous écririons respectivement à nos gouvernements sur cette difficulté. Il m'a avoué que ce retard lui faisait beaucoup de peine [1], persuadé qu'il était que la paix serait bientôt conclue entre eux. Il a plusieurs fois dans la conversation répété ce mot.

1. Dans un rapport subséquent (13 pluviôse, 1er février 95), Barthélemy complète sur ce point ses renseignements : « M. de Goltz, en raisonnant avec moi dans notre première conférence sur les délais que notre refus de consentir à une suspension d'armes pourrait apporter dans la marche de la négociation, ne dissimulait pas qu'il y aurait bien des personnes et bien des manœuvres employées à chercher les moyens de l'entraver, et qu'il serait réellement fâcheux qu'à l'ombre de ces délais, des intrigues étrangères vinssent à triompher de la volonté décidée du roi de Prusse autant que de son besoin d'avoir la paix. Il m'a paru qu'il y avait de la bonne foi dans cette réflexion du plénipotentiaire prussien. »

« Nous avons parlé de Mayence. Voici ce qu'il m'a dit sur cette place : « Nous croyons que vous ne pouvez pas dans ce moment la prendre de vive force. L'honneur du roi de Prusse, qui devrait vous être cher à une époque où il est question de se rapprocher et de revenir à l'ancien système, ne lui permettrait pas de ne pas chercher à repousser vos attaques. Pour ménager et assurer vos intérêts, aussi bien que la réputation de la cour de Berlin aux yeux des états de l'Allemagne qui se sont détachés de l'Autriche pour se ranger sous la bannière prussienne, nous vous proposons l'arrangement suivant, qu'il s'agirait de consentir de part et d'autre, et que nous ferions connaître en Allemagne. En vertu de cet arrangement et des promesses que vous nous auriez données, le roi de Prusse enverrait un courrier à Vienne pour inviter le gouvernement à retirer ses troupes de la garnison de Mayence et à en assurer par là la neutralisation pendant les conférences de Bâle, et pour lui annoncer que lui, roi de Prusse, va retirer les siennes des bords du Rhin. Si l'Autriche refuse, et elle refusera, la France attaque Mayence, la prend, et le roi de Prusse est en mesure de se justifier auprès de l'empire et de rejeter sur la cour de Vienne tout le blâme de la perte de cette importante place qu'on ne pourrait plus considérer que comme place autrichienne. Si la cour de Vienne consent à retirer ses troupes de Mayence, elles y seront remplacées par celles du cercle qui la garderont jusqu'à la fin des conférences de Bâle, à la fin desquelles elle vous sera remise par elles. D'une manière ou de l'autre la France aura Mayence, excepté si elle veut l'attaquer dans ce moment sans rien conclure, et elle l'aura avec la rive gauche du Rhin. »

« M. de Goltz a également répété plus d'une fois ce dernier mot, qui exprime véritablement une des principales conditions de la pacification. J'aurais pu le relever afin d'entrer avec lui en explications sur le fond de la chose. Je n'en ai rien fait, puisque nous étions arrêtés par l'article de l'armistice. Il m'a semblé au moins inutile de faire connaître nos conditions avant que nous ne nous fussions mis d'accord sur la difficulté préliminaire.

« M. de Goltz ne s'est pas du tout caché sur le désir très-vif et sur l'impatience de sa cour de finir la guerre d'une manière honorable et prompte. — Puisqu'elle a pris le parti, a-t-il dit, de se séparer de la coalition et de s'exposer à tous les reproches qu'on lui adresse, il est évident qu'elle n'a ni intérêt ni raison de tergiverser pour faire sa paix avec le gouvernement français. — Tous ces discours annonçaient qu'elle y apporterait de grandes facilités.

« Il n'a pas dissimulé davantage que Mayence est un point fort à

charge et fort embarrassant pour elle. Il assure que le maréchal Mœllendorf éprouvera une grande joie lorsqu'il pourra perdre de vue ses clochers et qu'à Berlin on serait fort aise qu'elle pût être au fond du Rhin. Je puis même juger par les discours de M. de Goltz que Mœllendorf se repliera sur Francfort aussitôt que notre réponse conforme aux explications données par le ministre prussien sur la neutralisation de Mayence lui aura été communiquée d'ici, sans attendre de nouvelles instructions de Berlin.

« Vous prononcerez, citoyens représentants, sur les propositions de M. de Goltz au sujet de cette place. Elles sont sans valeur si nous pouvons l'emporter de vive force avant que les négociations de la paix n'acquièrent de la consistance. Dans le cas contraire, elles semblent présenter un grand intérêt, puisque, dit M. de Goltz, si la cour de Vienne se refuse à l'invitation prussienne, les armées françaises feront la conquête de la place à la fin de février ou au commencement de mars.

« Ce ministre m'a parlé ensuite des états d'Allemagne. Il désirait beaucoup que la République française acceptât pour eux la médiation du roi de Prusse. Je ne lui ai pas permis de tenir à cette idée. Je lui ai répondu que la République était aussi disposée à faire la paix avec eux qu'avec le roi de Prusse, et qu'elle traiterait avec eux, soit conjointement avec la Prusse, soit séparément et d'égal à égal, aux mêmes conditions qu'elle proposera à la Prusse. M. de Goltz a paru être charmé de cette déclaration, puisqu'elle laisse à sa cour quelques moyens de jouer un rôle auprès de ses co-états. Il est naturel que plusieurs viendront à nous aussitôt qu'ils verront qu'elle a commencé ses pourparlers pacifiques [1].

« Le citoyen Bacher a très-bien suivi l'esprit de vos instructions dans les diverses réflexions fort sages qu'il a faites à M. de Goltz. Lui et moi avons cherché à le stimuler contre la cour de Vienne, à l'animer contre sa dangereuse ambition et sa funeste influence en

1. Les documents prussiens cités ou résumés par M. Ranke diffèrent en plusieurs endroits et par des nuances quelquefois assez marquées des rapports de Barthélemy. Je ne manquerai pas de signaler ces différences. Ici et pour cette première conférence, Barthélemy aurait été plus explicite qu'il ne l'indique au Comité : « Il repoussa la médiation disant qu'elle ne convenait pas aux relations intimes et au souvenir des rapports multipliés qui ont subsisté entre la France et les états de l'empire. Il ne cacha pas l'intention de la France de conclure des traités séparés avec les états de la rive gauche du Rhin. Il assura toujours le comte de Goltz du désir de la France d'assurer au roi de Prusse une plus grande prépondérance dans l'empire d'Allemagne : l'intérêt propre de la France l'exigeait. » Ranke. I, 278.

Allemagne, à lui représenter combien les circonstances actuelles préparaient un beau rôle au roi de Prusse en se réunissant à la République française pour réduire la puissance autrichienne. M. de Goltz a fait semblant de ne pas nous entendre. Je suis persuadé qu'au fond il nous comprenait très-bien ; mais il s'en faut de beaucoup qu'il y ait aujourd'hui dans le gouvernement prussien cette énergie qui serait si nécessaire pour établir un nouvel équilibre en Allemagne et dans le Nord, et pour délivrer la malheureuse Pologne. Vous verrez que quand nous annoncerons positivement au roi de Prusse que nous lui demandons la cession du territoire qu'il occupe à la rive gauche du Rhin, et que nous l'inviterons à en chercher le dédommagement aux dépens de l'Autriche, il trouvera plus simple de le chercher en Pologne.

« M. de Goltz nous entretenait des dispositions du roi de Prusse pour la nation française, ce qui l'a conduit à nous faire lecture d'un passage de ses instructions. Nous l'avons invité à m'en donner copie en l'assurant que ce passage vous ferait plaisir. Il y a consenti. Je le joins ici.

« Nous lui avons parlé de la reprise des relations commerciales par la Westphalie. Il nous a été facile de juger par l'extrême intérêt avec lequel il a répondu sur ce point, que cet important objet a déjà beaucoup occupé sa pensée et qu'il estime que la neutralisation provisoire de Mayence peut servir nos vues en nous offrant d'autres communications avec les possessions prussiennes du margraviat d'Ansbach et de Bayreuth. Il a ajouté que cependant comme cette partie lui était assez étrangère, il s'était hâté d'écrire à Berlin pour qu'on lui envoyât une personne à qui elle serait familière.

« Un de mes premiers soins a été de faire entendre à M. de Goltz que nos négociations auraient nécessairement une marche plus rapide et plus efficace si le siége en était transporté à Paris, puisqu'alors chaque article pourrait en quelque manière se traiter sous vos yeux, ce qui abrégerait infiniment les discussions inséparables d'une affaire aussi épineuse. Ce ministre plénipotentiaire m'a répondu que, quelque vif que fût son empressement de retourner à Paris, il me ferait cependant quelques observations qu'il me priait de vous soumettre dans l'espérance qu'elles vous frapperaient de même qu'elles avaient fait une grande impression sur le roi de Prusse et sur son ministère.

« La 1re porte sur l'impossibilité de s'isoler à Paris et de s'y prémunir contre l'influence des insinuations et des intrigues inévitables dans une ville où l'esprit de parti règne encore.

« 2° On ne peut se dissimuler qu'il existe jusqu'à Paris une queue du comité autrichien qui, quoiqu'elle se soit repliée sur elle-même,

s'agiterait nécessairement dans tous les sens pour entraver les négociations et les faire échouer.

« 3° M. de Goltz étant chargé d'instruire et de diriger le feld-maréchal Mœllendorf par les avis que son séjour de Bâle le met à portée de lui faire passer tous les trois jours par courrier extraordinaire, n'aurait pas la même facilité à Paris. Il en serait de même de la correspondance avec le roi et le ministère prussien qui aurait un trop long espace à parcourir.

« M. de Goltz a encore ajouté qu'en établissant le siége de la négociation à Bâle, nous étions l'un et l'autre à portée d'avoir promptement réponse de nos gouvernements respectifs sur tous les points qui auraient besoin d'explication; que les étrangers n'étant pas tolérés dans cette ville, on ne risque pas d'y être circonvenu ni détourné de la suite à donner dans le calme et le recueillement à un travail aussi important. Ce ministre plénipotentiaire croit donc qu'une ville neutre réunit tous les avantages, et que conformément à ses instructions il ne peut négocier ailleurs, et qu'il lui importe personnellement, par l'expérience acquise pendant un séjour de vingt années à Paris, d'éviter dans ce moment le bouillonnement de la capitale où sa présence pourrait servir de prétexte aux agitateurs pour influencer l'opinion publique, former un parti et ameuter la malveillance et les intrigants contre une négociation dont l'heureuse issue déjouerait tous leurs sinistres projets. »

Les deux plénipotentiaires écrivirent à leurs gouvernements respectifs pour demander des instructions sur la question préjudicielle de l'armistice. Ils continuèrent de se voir, mais en société, à titre privé, et ne causèrent que de choses générales[1]. Barthélemy avait bon espoir et se montrait satisfait de M. de Goltz. « J'ai bien senti, écrivait-il au Comité, que les difficultés d'étiquette n'étaient plus de saison.... je ne perdrai jamais de vue le sentiment de la dignité du peuple français. A la manière franche et ouverte avec laquelle M. de Goltz paraît vouloir procéder, je juge qu'il ne fera rien qui puisse blesser tant soit peu ce sentiment. » Il relevait, comme un symptôme favorable, ce fait que M. de Goltz ne lui avait pas ouvert la bouche sur les affaires de Hollande et qu'il y avait lieu de croire, « d'après ce que ses alentours avaient dit à Bacher, qu'il n'en parlerait pas[2]. »

1. Barthélemy au Comité, 8 pluviôse (27 janvier 95).
2. Barthélemy au Comité, 9 pluviôse (28 janvier 95).

GENERAL LIBRARY University MICHIGAN

Cependant divers renseignements le portaient à craindre que, comme M. de Goltz le lui avait insinué, le parti de la guerre ne cherchât à reprendre le dessus à Berlin. L'anglais Vaugham, que Barthélemy avait beaucoup connu à Londres et dont « le patriotisme, la probité et les lumières étaient, selon lui, infiniment recommandables », se trouvait alors à Bâle et lui faisait passer par le secrétaire de l'ambassade française, La Quiante, des informations assez inquiétantes à ce sujet. « Vaugham, écrivait Barthélemy, l'a chargé de me dire qu'il apprend de très-bon lieu que l'Angleterre, la Russie et la cour de Vienne s'agitent prodigieusement auprès du roi de Prusse et cherchent à l'éblouir de toutes les manières pour l'engager à renouer avec la coalition. On voudrait obtenir de lui qu'il fît filer ici les négociations, qu'il amusât, comme on dit, le tapis, pour rompre ensuite lorsque cela pourrait convenir à ces cours. » Barthélemy se rendait compte des arguments que le parti de la guerre pourrait tirer de la conquête de la Hollande; il connaissait le caractère faible et incertain du roi de Prusse; cependant il ne croyait pas qu'on parvînt à le détourner de son dessein de conclure la paix; mais il ne fallait rien attendre de plus de ce prince. « Je pense, disait Barthélemy, qu'il fera la paix.... il dépendra de nous de la lui accorder, mais renonçons ensuite à l'idée de lui faire jouer un rôle de grandeur. Il n'entendra jamais ce langage. Il se dédommagera volontiers aux dépens de la Pologne et des princes allemands, ses voisins, de ce qu'il perdra à la rive gauche du Rhin. Il ne se rapprochera de nous que lorsque la peur des progrès de la Russie lui en fera une nécessité[1]. »

Le Comité de salut public avait reçu le rapport de Barthélemy sur sa première conférence avec Goltz. Il répondit le 10 pluviôse (29 janvier 1795) aux questions que lui posait l'ambassadeur de la République :

« Le Comité, citoyen, a examiné la proposition d'armistice faite par M. de Goltz dans la première conférence que tu as eue avec ce plénipotentiaire. Plus il a réfléchi sur les motifs allégués à l'appui de cette proposition, moins il a été disposé à revenir de l'opinion à laquelle il a cru devoir se fixer et qui est si clairement énoncée dans ses instructions.

« Le gouvernement français veut la paix, il la veut franchement,

1. Barthélemy au Comité, 13 pluviôse (6 février 95).

et il est persuadé que le roi de Prusse la veut de même. Pourquoi donc s'occuper de préliminaires au lieu d'aller droit aux conditions de la pacification. Sans nul doute, les considérations puisées dans la convenance de maintenir au cabinet de Berlin cette confiance toujours utile aux gouvernements ne doit point nous être indifférente, puisque nous sommes au moment de nous rapprocher et de rétablir nos anciennes liaisons; mais ne peut-on atteindre ce but sans s'écarter d'une résolution prise pour l'intérêt bien entendu des deux nations ?

« A cet égard notre opinion est simple : la crainte d'inspirer des défiances aux co-états de l'empire arrête le roi le Prusse. Il ne veut pas faire retirer ses troupes des bords du Rhin sans avoir invité l'empereur à retirer les siennes de Mayence, et en attendant l'effet d'une mesure qui rejetterait sur la cour de Vienne tout le blâme de la perte de cette place, il demande un armistice, autant par des vues politiques que par humanité. Eh bien, en continuant le cours des conférences, propose spontanément, et comme de toi, à M. de Goltz, de passer sur le champ aux conditions de la paix dont la publication serait différée jusques à l'expiration du délai nécessaire pour faire auprès de la cour de Vienne la démarche projetée; alors l'armistice pourra être convenu.

« Par ce moyen, le gouvernement prussien aura rempli l'objet qu'il se propose et l'armistice, au lieu d'être un obstacle à la paix, sera au contraire un moyen de l'accélérer. C'est à cette dernière idée que tu dois t'arrêter. Fais-en le sujet de tes méditations; n'oublie pas que la loyauté française, la franchise républicaine et la dignité du peuple nous prescrivent une marche simple dans le cours des négociations qui viennent de s'ouvrir. Tout ce qui avancera la conclusion de la paix sera saisi avec empressement par le Comité de salut public; toute proposition dilatoire ne peut être accueillie, et, à cet égard, tu dois fortement insister pour faire sentir que c'est vouloir la paix que d'écarter tout ce qui peut l'éloigner ou la rompre. »

Le lendemain, 11 pluviôse (30 janvier 1795), Boissy d'Anglas exposait à la tribune de la Convention les vues du Comité sur la paix : ce discours, dirigé surtout contre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, était un appel à l'Europe, que la République conviait à la paix et à la résistance « contre le torrent dévastateur dont il fallait arrêter l'irruption. » — « Attila s'avance une seconde fois, » s'écriait Boissy d'Anglas, en dénonçant les ambitions de la Russie qui menaçait en même temps la Pologne, la Perse, la Turquie et la Chine. « Puissances de l'Europe, ouvrez

les yeux ! contemplez vos véritables dangers, connaissez enfin vos véritables ennemis ! » Boissy d'Anglas attestait la sincérité du gouvernement républicain ; il offrait en gage à l'Europe l'œuvre réparatrice du Comité qui avait, disait-il, rétabli l'ordre, ouvert les prisons, voué à la mort et à l'infamie les ministres de la terreur. « Nous respecterons toujours l'opinion des peuples, poursuivait-il, quels que soient leurs gouvernements, leurs forces, leur faiblesse, leur bonheur ou leur infortune. » Mais en même temps il déclarait les intentions formelles du Comité sur la forme et sur le fond des négociations, et son discours, sous ce rapport, était un commentaire énergique des instructions de Barthélemy et de la dépêche du 11 pluviôse. « Prêts à négocier avec franchise, disait Boissy d'Anglas au nom du Comité, nous ne souffrirons pas qu'on paralyse nos armes, que l'on suspende nos triomphes par des négociations fausses ou insignifiantes. » Et après avoir ainsi posé le principe en vertu duquel la République ne voulait point souscrire d'armistice, Boissy résumait les raisons qui lui commandaient, aux yeux du Comité, d'exiger la cession de la rive gauche du Rhin.

« Nos dangers passés, la nécessité d'en rendre le retour impossible, l'exemple de la ligue menaçante qui voulut nous envahir et qui a porté un moment la désolation dans le cœur de la France, le devoir d'indemniser nos concitoyens de leurs sacrifices, le désir sincère de rendre la paix solide et durable, nous obligent à étendre nos frontières, à nous donner de grands fleuves, des montagnes et l'Océan pour limites, et à nous garantir ainsi d'avance et pour une longue suite de siècles de tout envahissement et de toute attaque. »

La dépêche du 10 pluviôse parvint à Barthélemy le 15 (3 février 1795) ; mais un événement inattendu empêcha l'ambassadeur de France de reprendre la négociation : M. de Goltz était tombé malade.

« La suite des prodigieux succès de nos armées, écrivait Barthélemy[1], et l'augmentation des embarras de la cour de Berlin sont tels que je me persuade qu'elle consentira volontiers au sage et lumineux expédient que vous me chargez de proposer comme de moi-même. Je n'aurais pas perdu un moment à en faire usage et à reprendre mes conférences avec M. de Goltz, si malheureusement elles ne se trou-

1. Barthélemy au Comité, 15 pluviôse (3 février 95).

vaient arrêtées par sa maladie qui a pris un caractère inquiétant. Les médecins ne sont pas très-rassurés. C'est une espèce de fièvre bilieuse mêlée de délire. Il y aura demain huit jours qu'il est tombé subitement malade. Il a augmenté son indisposition en voulant le même jour travailler. Je ne serais pas éloigné de croire que des intrigues parties de Berlin l'auront affecté..... L'incident de sa maladie est vraiment désagréable ; cependant si dans deux ou trois jours il n'était pas en état de travailler, il me semble qu'il deviendra nécessaire que je propose à Harnier de se faire autoriser par M. de Goltz pour conférer avec moi. Harnier a assisté à notre premier entretien. Il doit assister à tous les autres. Il a la confiance de la cour de Berlin et de M. de Goltz. Il réunit, à ce qu'il me paraît, tous les titres pour que je m'explique avec lui. »

La maladie de M. de Goltz s'aggrava très-rapidement. Le 4 février Harnier ne dissimula point à Barthélemy les inquiétudes que lui causait l'état du plénipotentiaire prussien. Barthélemy écrivait au Comité de salut public le 17 pluviôse (5 février 1795) :

« Hier matin, M. Harnier est allé voir le citoyen Bacher pour le prier de me faire connaître que l'état de M. de Goltz empirait à un tel point qu'il commençait à concevoir les plus vives inquiétudes, et qu'il se proposait d'expédier aujourd'hui une estafette à Berlin pour y instruire de cette situation des choses et pour représenter qu'il croyait qu'il était nécessaire que le roi de Prusse pensât à préparer la nomination d'un nouveau plénipotentiaire. Harnier a ajouté qu'il n'osait se montrer à M. de Goltz, parce que sa vue rappelant à celui-ci le malheur qui l'empêche de se livrer aux importantes occupations qui lui avaient été déférées, le jette dans de violentes convulsions. J'apprends aujourd'hui qu'il en a éprouvé une hier au soir à laquelle il a été au moment de succomber, et qu'il y a tout lieu de craindre pour sa vie. Harnier a dit au citoyen Bacher qu'il était persuadé que si M. de Goltz échappait au danger de la maladie, il lui faudrait un mois pour se mettre en état de travailler.

« Bacher m'ayant instruit de sa conversation avec Harnier, il m'a paru nécessaire de reprendre avec ce dernier nos explications pacifiques et de mettre par lui le gouvernement prussien en mesure de marcher plus rapidement dans le sentier de ses intérêts. Bacher m'a amené hier au soir Harnier. Il m'a témoigné la plus vive douleur de la maladie de M. de Goltz et m'a bien assuré que ce plénipotentiaire n'en éprouve pas moins de se trouver ainsi arrêté dans une commis-

sion qui lui était infiniment chère et qu'il se flattait de conduire à bien. Je dois rendre cette justice à la droiture que M. de Goltz m'a manifestée, à la persuasion intime dans laquelle il était que nos deux gouvernements ne sauraient trop se hâter de se rapprocher et aux soucis sans artifice par lesquels je crois qu'il y aurait contribué de son côté. Il nous disait dans la première conférence, pour nous convaincre de son empressement à contribuer au succès de l'ouvrage qui nous rassemblait : — Vous sentez combien mon ambition sera flattée de terminer ma carrière politique par une transaction aussi glorieuse, aussi utile que celle que nous sommes appelés à conclure. — Vous n'aurez pas oublié, citoyens représentants, ce que Bacher vous a mandé que le comte de Goltz, pour avoir prédit à sa cour tous les malheurs qu'elle s'attirerait en prenant part à la guerre, avait été exilé à Magdebourg.

« Harnier ne doute pas que nos ennemis et les malveillants ne multiplient leurs intrigues à Berlin, aussitôt qu'ils apprendront l'accident de M. de Goltz et la nécessité de le remplacer. Mais il m'a vivement assuré qu'elles ne prévaudraient pas sur le crédit du prince Henri qui en conserve toujours infiniment auprès du roi de Prusse qu'il ne quitte plus, ni sur la volonté ferme du gouvernement de se rapprocher de la France, volonté qu'il dit être encore fortement annoncée dans les dépêches de la cour adressées à M. de Goltz et qu'il vient de déchiffrer. »

M. de Goltz succomba dans la nuit du 5 au 6 février. « Cet accident est fâcheux, écrivait Barthélemy. M. de Goltz paraissait être doué de très-bonnes dispositions pour la pacification entre la France et la Prusse[1]. » Une maladie si imprévue, une fin si rapide donnèrent lieu à des soupçons. On crut devoir, le 7 février, procéder à une autopsie. Barthélemy écrivit à ce sujet le 21 pluviôse (9 février) :

« Les médecins ne doutaient pas qu'ils ne trouveraient dans le corps les sources d'une mort aussi prompte et aussi imprévue. Toutes les parties ont été trouvées fort saines. Il paraît qu'il a succombé par faiblesse à la violence de la fièvre[2]. Je vous fais ce détail

1. Barthélemy au Comité, 18 pluviôse (6 février 95).

2. D'après le récit de M. Ranke, M. de Goltz, qui souffrait de la goutte dans un bras au moment où le roi le manda à Berlin, succomba à une attaque de goutte remontée (Ranke, I, 263 et 279). — M. de Vivenot (*Saxe-Teschen*, 2e partie, tome II, p. 70) rapporte que les malveillants accusèrent les Autrichiens d'avoir empoisonné Goltz. Il ajoute que, selon lui, la fin rapide du diplomate

parce que cet événement inattendu donne lieu à mille propos ridicules qui vont être répétés dans toute l'Europe. Vous ne douterez pas surtout que le fanatisme de la religion, non moins que l'intrigue de la politique, va s'emparer de cet événement pour agiter la crédulité des peuples, et plus encore pour tourmenter la faible imagination du roi de Prusse, pour lui prouver que le ciel ordonne la continuation de la guerre et pour l'empêcher d'envoyer ici un nouveau plénipotentiaire. »

prussien eut des causes moins romantiques, mais plus vraisemblables, et que ce furent des excès de table qui provoquèrent la crise dans laquelle il succomba. L'officier autrichien qui était à Bâle pour y mener les affaires des prisonniers, Greffelsberg, écrivait le 19 février 1795 : « Goltz et son entourage se figurent qu'ils gagneront les révolutionnaires avec de la bonne chère et de copieuses libations.; mais tout au contraire ils les ont trouvés pleins de frugalité, de simplicité et de dignité. » — « Cette bonne chère, ces copieuses libations et le chagrin secret causé par les progrès des Français en Hollande, conclut M. de Vivenot, peuvent, à notre avis, être considérés comme les causes naturelles de sa fin rapide. »

Albert SOREL.

(*Sera continué.*)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

RELATION INÉDITE DE L'ARRESTATION DU MARÉCHAL DE BIRON [1].

En remplissant à Turin une mission littéraire, et cherchant, aux Archives d'État, les documents inédits relatifs à notre histoire, ma vue se fixa sur une pièce dont le titre me frappa : *Arrestation du maréchal de Biron*, Carta f° 8, L. b, 40. C'était le récit curieux et détaillé de la manière dont Biron avait été arrêté; c'étaient aussi ses intrigues et ses menées, ses intelligences à la cour, ses pratiques avec l'étranger, le vrai caractère du complot, les craintes du gouvernement, l'attitude des ministres dans le débat, le rôle particulier de Sully et du roi. La relation donnait plus qu'elle ne promettait, et elle était du mois de juillet 1602; elle avait été envoyée par les mains du comte de Birague, chargé d'affaires des ducs de Piémont et de Savoie auprès d'Henri IV, et elle était presque un document officiel. En outre, elle était en français et annonçait dès le XVIe siècle l'usage de plus en plus répandu de notre langue, que parlaient si

1. [Nos lecteurs remarqueront sans doute que la forme des commentaires qui accompagnent ce document, s'éloigne quelque peu du ton habituel de la *Revue*. C'est que l'auteur les a écrits pour le public lettré et mondain qui compose les réunions de la Sorbonne. Nous avons respecté le tour oratoire qu'en raison de cette circonstance notre savant collaborateur avait cru devoir leur donner. Nous avons seulement ajouté quelques notes au document, tant pour en faciliter l'intelligence que pour en rectifier les erreurs. Ceux de nos lecteurs qui voudront se rendre compte de la valeur de la relation découverte par M. Combes et étudier, à cette occasion, la conspiration et le procès de Biron, devront naturellement consulter les autres relations, les documents originaux, les historiens contemporains. Outre les sources indiquées par Moriz Ritter (*Die Memoiren Sullys*, etc. München 1871) et par Philippson (*Heinrich IV und Philipp III*, I, 377 et suiv.), ils auront aussi à se servir de la relation du résident toscan analysée et citée par M. Berthold Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis*) et du registre U 802 des Archives nationales qui contient une copie des interrogatoires et des pièces officielles. — G. F.]

bien, à la même époque, Elisabeth et ses ministres, Guillaume d'Orange et Frédéric de Nassau, les princes espagnols et tous les diplomates guerriers que cite Brantôme. La diplomatie commençait l'universalité de notre langue ; Turin était une ville toute française, et ses Archives en effet abondent en documents français. J'y ai trouvé une pièce que M. Perrens a donnée depuis, dans son *Histoire de la Démocratie au XIVe siècle*, et qui est la relation la plus ancienne de la conjuration d'Etienne Marcel et de Charles le Mauvais, roi de Navarre, relation écrite par le dauphin même, et adressée à ses alliés de Savoie, huit jours seulement après son entrée à Paris; j'y ai trouvé toutes les lettres de famille de la fameuse duchesse de Bourgogne, que Louis XIV et Mme de Maintenon soupçonnèrent de trahison, et qui est pleinement justifiée par cette correspondance. On ferait une histoire de France avec les seuls documents français qu'on trouve à l'étranger, et ce ne serait pas la moins piquante. Ce que l'on tait au dedans se découvre au dehors ; les étrangers savent plus de choses que les sujets ; il y a un art de dérober les secrets, comme il y en a un de les cacher, un art de voir vite et de voir bien, et les espions de cour font tout connaître à leurs princes. Notre document sur le maréchal de Biron se rattache à cet ordre de révélations. L'auteur entre vite en matière; il est pressé de dire ce qu'il sait; il semble même continuer un récit dont les premiers détails sont ailleurs ; il ne nous dit rien des personnages qu'il met en scène, de La Fin par exemple, qui paraît le premier : il suppose que nous le connaissons, que nous savons qui il est, un gentilhomme de l'Auvergne et confident de Biron. Il va le chercher seulement, il nous l'amène, il nous met en sa compagnie à Fontainebleu où était alors Henri IV, et là, au milieu d'une cour inquiète, agitée, il commence ainsi sans préambule. Nous donnons d'abord son récit, nous ferons ensuite nos remarques.

RELATION SUR L'EMPRISONNEMENT DU MARESCHAL DE BIRON.

La Fin[1] enuoya ung homme incogneu à Fontaynebleau, lequel s'adressa à Laumenie[2] pour estre introduyt à parler au Roy et, comme il ne voulust dire ny son nom, ny de la part de qui il venoyt, Laume-

1. [Jacques de La Fin, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en son conseil d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes de son ordonnance.]

2. [Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, qui devint secrétaire d'État en 1606.]

nie le renuoya jusques à ce que cestuy cy luy replicqua qu'il se ressouuint que c'estoit chose d'importance et laquelle regardoyt la conseruation de la vye et de l'estat de Sa Magesté. Cela fist que cela luy donna entrée dans le cabinet, où il dict au Roy que La Fin estoit dans le boys à une lieue de là, qui desiroyt luy parler sans estre veu ny cogneu pour chose de très grande importance. Le Roy luy manda s'il ne la pouuoit pas dire à quelcun de ses confidens. Il respondit que non, de sorte que le Roy luy alla parler à une petite maison proche de Fontaynebleau de demy lieue et demeura trois heures à l'ouyr et continua durant dix iours tous les matins et, le soyr, il tenoyt conseil avec Vileroy[1], Rosny et Scelery[2].. Les dix iours passéz, La Fin vint à Fontaynebleau, où il visita ses trois messieurs et puis s'en retourna ches luy en Auuergne. Cependant le Roy depescha Nerestan et Le Bourg pour faire des regiments en Lionnoys et Forestz et comanda qu'il se fist vint compagnies de gents de pied aux enuirons de Paris soubs coleur d'une creue pour mettre dans ses gardes et ce sont ceux qui sont maintenant en Burgoigne auec La Verdin[3]. Cela se fist fort couuertement.

Le Roy estoit alhors sur son despart pour aller à Bloys et de là en Poytou pour les bruictz qui se faisoient à cause de la pancarte[4]; il paracheua son voiage, durant lequel il escriuyt au mareschal de Biron et le pressa fort de le venir treuuer à Tours, où il debuoyt repasser. Le mareschal s'alloyt tousiours escusant, de sorte que le Roy luy enuoya le president Janin, lequel le resolust du tout, sur les raisons et sur les asseurances qu'il luy donna de la bonne volonté de Sa Magesté, laquelle vouloyt aussi que le baron de Lux y alla. Mais il debatist si bien sa cause qu'il s'en exempta, et, comme le president Janin luy disoit qu'il n'y auoyt poinct de raison vallable pour excuser un subiect comandé de son Roy, il respondit que celle là estoyt assés suffisante de scauoyr qu'il estoit irrité et qu'il falloyt tousiours fuyr sa presence, iusques à ce qu'il fut appaisé et que il ne pouuoyt conseiller au mareschal d'y aller, iusques à ce que les choses fussent en autres termes.

La Fin, pour disposer mieux le mareschal à ce voiage, luy enuoya le vidame de Chartres[5], pour luy faire entendre et luy rendre compte de ce qu'il auoyt dict au Roy, où il n'auoyt iamays este nommé et quil n'en print aucun umbraige, que s'il se fust peu excuser dy aller, qu'il l'heust fayct, mais qu'il luy auoyt esté impossible. Le mareschal

1. [Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'État depuis 1567.]
2. [Nicolas Brulart, seigneur de Sillery, plus tard garde des sceaux et chancelier de France.]
3. [Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, maréchal de France depuis 1595.]
4. [Impôt du sou pour livre sur la vente des marchandises.]
5. [Prégent de La Fin, neveu de Jacques de La Fin.]

luy envoya ung des siens, par lequel il l'asseure encores mieux, couurant la perfidie qu'il tramoyt de toutes les inuèntions dont il se pouuoit aduiser. Voylà le mareschal qui dispose de ses affaires en Bourgoigne le mieus[1] mal qu'il peult, y laissant le baron de Lux et accompaigné de douse gentilshommes de ses amys, sans train ny equipaige, se rend à Fontaynebleau, où le Roy estoyt auec des inquietudes bien grandes, et, une heure deuant son arriuée, il auoyt comandé à monsieur Le Grand[2] de tenir son escuyerie preste pour son voiage de Bourgoigne, par ce qu'il vouloyt partir le lendemain.

Le Roy se promenoyt dans une alée du iardin et se changea fort, quant on luy dict que le mareschal estoyt là. Il salua Sa Magesté, laquelle ne pouuoyt tenir contenance, néanmoins il luy dit : « Monsieur le mareschal, vous soiés le bien venu, » et, le prenant par le bras, licentia tout le monde, disant qu'il falloyt qu'ils parlassent de leurs affayres. Cela dura trois grosses heures. Comme le Roy se retiroyt, le duc d'Espernon se troua là, qui pria le mareschal à disner, luy offrant de le louger, puis qu'il estoyt sans equipage. Le Roy dit que cestoyt bien fayct, et neanmoings n'en sceust pas trop bon gré à monsieur d'Espernon.

L'apresdisnée, ils se mettent à iouer aus déz ches monsieur d'Espernon et ne retournent à la court que l'après soupée, où monsieur d'Espernon demanda son congé au Roy, pour aller à Paris soliciter son procès. Le Roy le luy donna volontyers. Il partist si matin le lendemain qu'il n'y auoyt persone de leué.

A cause que l'on attendoyt le comte d'Auuergne, qui arriua sur les sept heures du soyr, tout ce iour là passa, qui estoit le mercredy[3], que l'on ne dict du tout rien au mareschal, auquel le comte de Soyssons donna à disner et à souper, et après ils allarent voyr le Roy et le mareschal se mist à iouer à la prime auec la Royne. Leur ieu dura iusques aux unse heures, que le mareschal, qui perdoyt, quitta ieu. Cependant le comte d'Auuergne s'estoyt endormy dans le cabinet du Roy tout botté, et, comme le mareschal y volust aller, passant par une petite allée obscure, il trouua Vitry[4], qui luy mist la main sur son espée, luy disant qu'il auoyt comandement du Roy de le fayre prisonyer. Le mareschal se mist en debuoyr de se defendre, mais il fust saisy de trois ou quatre exempts des gardes, qui luy dirent qu'il se ressouuynt qu'il estoit chés le Roy et qu'il falloyt hobeyr. Il se mist a crier que les catholicques faisoyent ce iour là une signalée perte.

L'on le meyne dans une chambre fort bien gardé et, en mesme

1. [*Lisez* : le moins.]
2. [Le grand-écuyer était Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde.]
3. [*Lisez* : le jeudi. Biron arriva à Fontainebleau le mercredi 12 juin et fut arrêté dans la nuit du jeudi au vendredi.]
4. [Louis-Gallucio de l'Hôpital, marquis de Vitry, capitaine des gardes.]

temps, Pralins[1] alla treuuer le comte d'Auuergne, luy disant qu'il se falloyt retirer, qu'il estoyt tard et qu'il donna son espée à pourter à ung paige. Il dit qu'il la pourteroyt bien. Pralins repliqua qu'il valoyt mieus qu'il la donna à cest exempt des gardes et que le Roy le vouloyt ainsi. Alhors il l'hosta de son costé, protestant qu'elle n'auoyt iamays faict mal qu'à des cerfs et des sangliers. L'on le logea dans une autre chambre fort bien gardé.

Le Roy tint longuement conseil de quelle sorte il feroyt prendre le mareschal et ne vouloyt poinct que ce fust au chasteau, mais Rosny opiniastra tousiours le contrayre, disant que les gardes, sans doubte, le luy meneroyt ou vifs ou mort, mais, cognoissant le couraige du mareschal, qu'il se deffandroyt l'espée à la main, tant qu'il auroyt de vye et que il l'alloyt aduertir de tout de ce pas, si le Roy ne le faisoyt prendre dans le chasteau[2].

1. [Charles de Choiseul, marquis de Praslin, capitaine de la première compagnie des gardes du corps.]

2. [Cette phrase n'est pas très-claire. L'auteur de la relation veut dire que Sully, pour soutenir son opinion sur le lieu où Biron devait être arrêté, représenta que le maréchal, si on essayait de l'arrêter chez lui, pourrait, au milieu de ses gens, se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le surintendant rapporte cette discussion dans ses mémoires (Amsterdam, 1725, V, p. 216-217). Ritter (*op. laud.* 30-32) la met au rang des fables, ainsi que l'ensemble du récit de Sully, et, à l'appui de cette conclusion radicale, il invoque une lettre de Henri IV qui prouve que le 14 juin le surintendant n'était pas à Fontainebleau (*Lettres missives* V, 611). Ce n'est pas le moindre intérêt de notre relation de montrer que le critique allemand a tiré d'un fait vrai des conséquences exagérées et que le récit des *Économies royales* ne doit pas être rejeté en bloc. L'accord qui existe entre ce récit et celui du résident de Savoie au sujet du debat relatif à l'arrestation permet d'affirmer que Sully était encore à Fontainebleau le jour de l'arrestation (jeudi 13 juin), car, d'après une relation officielle (Cimber et Danjou, XIV, 109), la résolution d'arrêter le maréchal fut prise dans l'après-midi de ce jour, et c'est seulement après que put se poser la question de savoir où l'arrestation aurait lieu. D'un autre côté, il résulte de la lettre précitée qu'au moment où elle s'opéra, Sully n'était plus à la cour et qu'il apprit l'événement par cette lettre, et non, comme il le raconte, de la bouche de la Varenne. Il n'est pas difficile de deviner où il était, ni d'expliquer son absence dans ce moment critique. Il nous a raconté qu'aussitôt que la Varenne lui eut apporté cette nouvelle, il alla trouver le roi qui lui donna l'ordre de monter immédiatement à cheval pour devancer à la Bastille les prisonniers et annoncer au Parlement et à l'Hôtel-de-Ville ce qui s'était passé. Sa place, en un pareil moment, était, en effet, à Paris ; gouverneur de la Bastille et de l'Arsenal, il devait y recevoir ses prisonniers et y prendre d'avance toutes les précautions pour empêcher leur évasion. C'est pour cela qu'il quitta Fontainebleau, non, comme il le dit, après l'arrestation, mais dès qu'elle eut été décidée. Ainsi, dans le récit de Sully, il y a un fait qu'on ne peut admettre, c'est sa

Tout le lendemain, qui estoit le ieudy[1], on ne les bougea de Fontaynebleau. Le lendemain, l'on les mist en carrosse et les conduysit on iusques à la riuyere, sur laquelle on les embarqua, et trois cens arquebusiers pour leurs gardes auec la compagnie de cheuaux legiers du Roy d'un costé de la riuiere, et celle de Cesar Monsieur de l'autre, et vont droit les mettre dans la Bastille[2], où il y entre troys cens arquebusiers de garde tous les soyrs, sans la garnison ordinayre. Le mareschal est servy par ung valet de chambre du Roy et ung exempt des gardes et deux archers dans sa chambre, sans armes du monde, pas mesme ung coteau, et le lict du mareschal sans rideaux, afin que l'on voye iour et nuict ce quil fayt. L'on luy porte sa viande toute coupée, tellement qu'il n'a garde de faire mal ny à luy ny à persone autre.

Le Roy soudain faict expedyer une comission à la Court de parlement, pour ouyr et fayre son procès au mareschal sur les papiers et instructions qu'il leur fist remettre[3].

Les premier et second presidents furent deputéz pour l'ouyr auec deux conselliers, ce qu'ils firent le lundy apres disné[4], conduyts par Pralins.

Le mareschal fist grande difficulté de leur respondre, disant qu'il estoyt pair de France. Le president luy dict qu'il estoyt le chefz et le premier de la Court des pairs et que, s'il ne parloyt, que l'on luy formeroyt son procès comme à ung muet, et que le Roy le comandoyt, lequel leur auoyt remis des papiers pour luy faire recognoistre et des bonnes memoyres pour l'ouyr[5].

Tout ce dont l'on le charge conciste en trois poinctz : le premier la recognoissance de plusieurs lettres escriptes de sa main, par lesquelles

présence à Fontainebleau le soir du 13 juin, mais on ne pourra plus désormais nier l'exactitude des autres circonstances de son récit en disant qu'il était absent le 12 et une partie du 13.]

1. [*Lisez :* vendredi.]

2. [Les prisonniers y entrèrent le samedi 15. Cimber et Danjou, p. 113. *Lettres missives,* V, 616.]

3. [Les lettres-patentes renvoyant l'affaire devant le Parlement sont du 17 juin (Reg. U, 802), bien que la relation officielle (p. 121) leur donne la date du 18.]

4. [L'instruction ne put commencer le lundi 17, car c'est le 18 que furent expédiées les lettres closes nommant les magistrats instructeurs, à savoir : Achille de Harlay, premier président, Nicolas Potier de Blancmesnil, président, Etienne Fleury et Philibert de Turin, doyens des conseillers (*Lettres missives, loc. cit.*). C'est aussi le 18 qu'eut lieu le premier interrogatoire de Biron. On en trouvera le procès-verbal dans le reg. U 802.]

5. [Loin de contester la compétence des magistrats chargés de l'instruction, Biron les dispensa de lui lire leurs lettres de commission et se déclara prêt à répondre à leurs questions. Voy. le procès-verbal déjà cité.]

il se void que, comme le Roy estoyt en Sauoye, il donnoyt plusieurs aduys à Vostre Altesse de tout ce qui se faisoyt et qu'il auoyt negotiation auec elle et auec les Espaignols et particulierement durant le siege de la citadelle de Bourg.

L'autre, de quoy ils pretendent aussi le conuayncre par lettres et escripts, est d'auoyr traytté le mariage d'une des princesses filles de Vostre Altesse, à laquelle Vostre Altesse donnoyt six cens mil escus contant et cinquante mil escus de rente, et que l'on cédoyt au mareschal les droicts que la maison d'Autriche ha sur le duché de Bourgoigne, auec ses conditions qu'il seruiroyt Sa Magesté et donnneroyt entrée à ses armées en toutes les occasions qu'il luy plairroyt entreprendre dans la France.

Le troysiesme et le plus fascheux de tous, est que le mareschal a volu entreprendre sur la persone du Roy.

Sur le premier, le mareschal aduoue et recognoyt quelques lettres; dict que, estant mal satisfaict du Roy, il les auoyt escriptes, mais que c'estoyt chose que Sa Magesté luy auoyt remys, s'en estant ouuert à elle à Lyon, que messieurs de Villeroy et de Cellery estoynt tesmoins que le Roy auoyt obligé sa parolle d'oblyer toutes ses choses et que despuis il n'auoyt heu aucune sorte de negotiation. Il aduoue encores qu'il auoyt pensé à une des princesses, estimant que, si ceste grande fortune luy pouuoyt arriuer, que le Roy la luy laisseroyt prendre pour recompence de ces seruices, qu'il ne s'estimoyt pas moins que ceux de Montmorancy qui auoyent heu l'honneur d'en auoyr dans leur maison, mais que des pretentions de la maison d'Autriche, il n'y auoyt iamays pensé. Sur le troysiesme, que, là où il se trouueroyt qu'il heust iamays pensé seulement à ceste meschanceté, qu'il voudroyt estre brisé tout vifs.

Tout ce qui c'est trouvé dans ces papiers iusques au temps que le Roy estoyt à Lyon, retournant de ce pais, il l'a aduoué et recognu, le surplus il le nye et dit que ce sont faulcetés.

L'on tient que La Fin auoyt ung petit secretaire quy contrefaisoit si bien la lettre du mareschal que il gardoyt tous les originaux et ne bailloyt que les coppies que ce galant faisoyt.

Ses messieurs allarent fayre leur rapport au Roy et luy dirent que l'on ne pouuoyt paracheuer ce procès comme il falloyt, que l'on ne luy heust confronté La Fin, de sorte que l'on l'enuoya querir en toute dilligence.

Le mardy, messieurs de Vileroy et de Celery furent enuyron troys heures auec luy, et n'en sceurent tirer autre chose.

Le mareschal, qui auoyt demeuré trois iours sans manger et qui entroyt en des desespoirs et des impatiences bien grandes, demanda à se confesser et communier. L'on luy accorda et luy enuoya l'on Monsieur de Bourges avec un aumosnier.

Après cela, le Roy enuoya encores ces messieurs de la iustice pour l'ouyr et le presser de dire ceux qui auoyent part en ses affayres. Le

premier president luy remonstra que, alhors qu'il s'estoyt mis en bon estat, il ne debuoyt rien garder ny caicher qui pust un iour estre preiudiciable à la persone ny à l'estat du Roy, qu'il l'exortoyt comme son iuge, le supplioyt comme son amy et serviteur, et luy conseilloyt, comme s'il heust esté son conseil, de moderer par ce moien le corroux du Roy, lequel se monstreroyt en ce cas là plus misericordieux que severe. Le mareschal perciste à ne charger personne, respondant qu'il auoyt dict et aduoué tout ce qu'il scauoyt. Le president le presse et le solicite et enfin luy dit que leurs loix leur apprenoyt les moyens de tirer la verité de semblables choses.

Alhors le mareschal, avec une contenance plaine de rage et de despit, la larme à l'œil, ouurit son pourpoint et, monstrant ses playes, leur dict : « S'il faut martiriser dauantaige ce corps et que vous veullies faire ressaigner trente six blesseures que i'ay receues pour mettre la coronne sur la teste au Roy, et pour vous remettre dans vos cheres et en l'autorité où vous estes, faictes le, ie souffriray tout, sans que ie puisse rien adiouster à ce que ie vous ay dit. » Cella toucha ung peu l'ame de ses messieurs, lesquels se retirarent les larmes aux yeux et sans luy rien replicquer[1].

La Fin arriva, il y heust ieudy huict iours[2], à Fontaynebleau, où le Roy estoyt, qui lui a volu parler, auant que de le laisser confronter auec le mareschal[3], contre lequel il est incroyablement anymé. Le secretaire du mareschal, ayant sceu sa prinse, s'en volust retourner en Bourgoigne si diligemment que la fiebure continue le print à Aussere où le Roy l'enuoya querir par deux compagnies de cauallerye; l'on le

1. [Le procès-verbal du second interrogatoire, qui eut lieu le 9 juillet, ne fait aucune mention ni de l'objurgation et de la menace du premier président, ni de l'éloquente réponse du maréchal. Il est cependant difficile de croire que cette scène n'ait pas un fond de vérité.]

2. [Cette indication chronologique, rapprochée d'une lettre de Henri IV, va nous fournir la date approximative de notre relation. Le jeudi 27 juin, le roi écrivait de Fontainebleau au chancelier : « ... M. de la Fin est icy. Je ne l'ay veu ; ce sera pour ce soir ... » (*Lettres miss.* V, 624). La Fin ne pouvait être depuis longtemps à Fontainebleau, puisque le roi, qui devait avoir la plus grande impatience de s'entendre avec lui au sujet de la confrontation, ne l'avait pas encore vu. Ce fut, on n'en peut douter, le jeudi même où cette lettre était écrite qu'il arriva à la cour. Cette donnée admise, et sachant, d'autre part, que le résident de Savoie écrivait un peu plus d'une semaine après l'arrivée de la Fin, nous pouvons affirmer que notre document a été rédigé du vendredi 5 au mercredi 10 juillet. Mais il est possible d'arriver à une précision plus grande et de fixer le jour même de sa rédaction. Nous avons vu que le résident parle du second interrogatoire qui eut lieu le 9. C'est donc le lendemain qu'il traçait pour son maître le récit que nos lecteurs ont sous les yeux.]

3. [Biron et La Fin furent confrontés le 15 juillet. Reg. U 802.]

fist conduyre en lithiere dans la Bastille, où il fust ouy et morust dix heures après, sans auoyr rien confessé [1].

L'on impute au mareschal d'auoyr volu attenter sur la persone du Roy, pour le rendre plus odieux et afin de fermer la bouche à tout le monde.

Monsieur d'Espernon en ha parlé une foys, come pour son alyé et son amy, et ne voulant ny pouuant croyre qu'il aye iamays entreprins ceste meschanceté, à laquelle si ses enfants mesme auoyent pensé, il les estrangleroyt de sa main.

On tient pour certain que la bonne opinion qu'a le Roy du mareschal, luy nuyra beaucoup, puis qu'il dict qu'il ne veult poinct laisser cest ennemy à ses enfants, lesquels il pourroyt laisser ieunes en la succession. Monsieur le conestable est auprès du Roy, lequel ne faict ny bien ny mal en ces occasions.

L'ambassadeur d'Espaigne parla fort longuement au Roy après ce succès, et l'asseura fort que le Roy, son maistre, n'auoyt iamays pensé de fayre attenter à sa vie et qu'il l'offensoit d'en doubter seulement, que, d'auoyr volu acquerir des serviteurs en France, il n'en auoyt rien sceu et que pourroyt bien estre que le comte de Fuentes en auroyt bien peu traicter quelque chose au desceu de Sa Magesté, laquelle ny le comte ne luy en ont rien faict scauoyr, encores que il n'y heust pas esté inutille, quant il heust pleu à son Roy de l'y employer, que ce n'heust esté que luy rendre ce qu'il faict tous les iours en Flandres trop ouuertement.

Le baron de Lux a enuoyé demander au Roy asseurance pour sa personne et qu'il l'yroyt treuuer pour luy dire tout ce qu'il scayt, le Roy reffusa de luy donner aucune asseurance, disant que, s'il nestoit point coulpable, il n'auoyt rien à redoubter [2].

L'on traytte desià de quelle façon on preparera l'eschafaut pour fayre mourir le mareschal. Rosny et Vileroy opinent opiniastrement qu'il fault que ce soyt en public [3], d'autres vouloyent moderer cela, mais le Roy est si ulceré qu'il en fault attendre tout le pis ; il dit que le mareschal mesdisoit ouuertement de luy, parlant mal de sa conduyte et de son couraige, bref desaprouuant et mesprisant toutes ses actions. Le mareschal a demandé quelques foys de luy parler, mais il ne l'a iamays volu. Tout le peuple plaint son infortune, et ce qu'il ne s'en faict que

1. [Biron avait plusieurs secrétaires, et nous ne savons duquel il s'agit ici. Ce n'est certainement pas d'Hébert qui survécut à Biron, fut relâché et alla vivre à Naples.]

2. [Le roi, au contraire, envoya le président Jeannin au baron de Lux, réfugié en Franche-Comté, avec mission de lui promettre toute sûreté pour sa personne. Après quelques hésitations, celui-ci se laissa persuader, vint à la cour, fit au roi des révélations importantes et obtint des lettres d'abolition. Reg. U 802, Cimber et Danjou, 160. *Lettres miss.*, V, 627.]

3. [Sully s'attribue cependant le mérite d'avoir obtenu du roi que l'exécution aurait lieu à la Bastille. *Économies royales*, V, 221.]

peu de demonstration, est ce que l'on luy impose d'auoyr volu tuer le Roy.

La Fin dict que, comme il fust à Milan traicter auec le comte de Fuentes, que le comte, après l'avoir reçeu et caressé, luy tint ce langaige : « Je scay comme il faut traytter franchement auec les Francoys, la premiere chose où il fault que le mareschal mette la main, c'est à tuer le Roy, c'est sa seurté et la nostre et le fondement de tout ce négoce, persuadés-le luy à bon escient. » Et que Vostre Altesse n'oblya pas de battre la mesme corde, mais non pas si ouuertement. La Fin fallist d'estre tué aupres de Saint-Maturin. I'estime que c'est la bonne fortune du mareschal qu'il ce soyt sauué, car, sans doubte, l'on luy heust, auec plus d'apparence, imputé ses mauuays dessains.

Le Roy ne parle que de se vanger de ceux qui luy ont procuré ceste menée, il faict des leuées par tout et de pied et de cheval.

L'on tient et il a escript à Boesse qu'il vient en Bourgoigne, la Franche Conté est fort menassee et ce païs de mesme. Il faict estat d'enuoyer une forte armée en Prouence du costé de Nice, et monstre de croyre que le Roy[1] doibt venir en Italye et que ceste grande armée de mer n'est pour aultre effect. Il n'y a point de doubte que les Venisiens et le duc de Florence ne le luy persuadent et luy en donnent des aduys fort frequents. La leuée de Suysses doibt estre preste puis qu'il ne tenoyt qu'à l'argent qui est arrivé.

Là s'arrête le document inédit. Je l'ai donné mot pour mot[2]. Ce qui me frappe d'abord, et sans doute aura frappé le lecteur, c'est que, à l'exemple de maintes lettres de Henri IV sur la même affaire, il a été écrit, il a été envoyé pendant le procès, et qu'il a l'importance des témoignages les plus contemporains. Il y règne aussi, d'un bout à l'autre, un ton particulier d'homme bien informé : c'est un affidé, qui a vu, qui a entendu, et qui en avait la possibilité et les moyens. Il emploie souvent *le présent*, comme pour nous dire que le drame se dénoue sous ses yeux, qu'il parle et qu'il voit tout ensemble; qu'il connaît la pièce et les acteurs, ceux qu'on poursuit par des arrêts, ceux qu'on atteindra par la guerre.

En effet, il les connaît bien. S'il m'est permis de rassembler ses portraits, pour en mieux marquer la nouveauté, voyez, dirai-je, le comte d'Auvergne, ce fils languissant de Charles IX et de Marie Touchet, d'un jeune roi qui avait des fils de ses maîtresses et n'en eut point de sa femme. Est-il rien qui peigne mieux cet accusé, son

1. [Le roi d'Espagne.]

2. [Nous avons dû à l'obligeance de M. Nicomede Bianchi, directeur des Archives de Turin, une seconde collation très-exacte de cet important document.]

insouciance, son inoffensive nullité, que ce sommeil qui le prend, tout botté et dès son arrivée, dans le cabinet du roi ; que ce réveil en sursaut, que l'offre moqueuse qu'on lui fait de porter son épée ; que son étonnement, que ses paroles enfin : « *La voilà ; elle n'a jamais fait de mal qu'aux sangliers et aux cerfs ?* » On croirait lire Brantôme, et rien assurément n'est aussi pittoresque dans les Œconomies royales de Sully, ni dans l'Estoile même, ni dans de Thou.

Voici le comte de Soissons, un cousin du roi et fort mauvais cousin, qui, à tout prix, en face d'Henri IV converti et toujours suspect, voulait devenir son beau-frère en épousant Catherine de Navarre, pour se donner plus d'arrogance et plus de droits. A peine Biron a-t-il mis pied à terre, qu'il l'invite à dîner, le retient à souper ; il s'en empare. Et on pourrait croire qu'il le veut amuser et endormir. Point du tout, il est son ami, nous le verrons bientôt, et c'est jeu double qu'il joue.

Le duc d'Epernon est plus fin. Il loge chez lui le maréchal, pour voir un peu ce qu'il en est. Mais, grand seigneur d'hier, fort riche, fort envié, n'ayant pas été des premiers à reconnaître Henri IV, n'étant venu le trouver *qu'à petites journées*, et nageant encore entre deux eaux, il est plus cauteleux et moins sûr. Dès le lendemain, de grand matin, avant que personne soit levé, il laisse son hôte se débrouiller seul ; il s'esquive sans cérémonie : fuite étrange, qui n'est indiquée dans aucun chroniqueur, et l'on n'a de lui que ces fastueuses paroles, prononcées de loin et venant d'une supposition qui devait peut-être étonner : « *Si mes enfants* attentaient à la vie du roi, *ne fût-ce qu'en pensée*, je les étranglerais tout d'abord. »

Voici maintenant le connétable de Montmorency. Il s'était fait *tirer l'oreille*, lui aussi, pour se rendre auprès du roi, qui le dit souvent dans ses lettres ; qui devient le parrain de son fils, et qui marie une fille de Montmorency avec le comte d'Auvergne, presque un prince du sang et en ce moment accusé. Notre auteur peint d'un mot ce caractère et cette situation, d'un mot l'homme et le beau-père. « Il était là auprès du roi, *ne faisant ni bien ni mal.* »

Parlerai-je des ministres, après les grands seigneurs ? Voyez le premier président, qui n'était autre pourtant que le fameux Achille de Harlay, et entendez ce que notre auteur en dit, sa réponse ironique et sinistre au maréchal de Biron : « Si vous ne voulez parler, nous vous ferons votre procès *comme à un muet.* » Voyez aussi Sully, l'austère et loyal Sully, qui règle le supplice avant qu'on l'ait prononcé : il le veut public malgré le roi, et il montre envers Biron plus d'acharnement et plus d'audace : « *Si vous ne le faites arrêter chez vous*, sire, je vais de ce pas l'avertir de tout. » Les rédacteurs discrets de

ses mémoires ou Œconomies royales ne le font pas aller jusque-là, et c'est une révélation de notre document.

Et Biron, le grand accusé Biron ? Dans notre récit, mieux que partout ailleurs, nous avons vu sa contenance fière et pathétique, sa poitrine ouverte, ses 36 blessures, les juges attendris, le reproche sanglant de les avoir remis *sur leurs chaires* pour être condamné par eux. Quel immense orgueil ! Il parle comme un roi, comme faisait parfois Henri IV aux gens de justice, qui lui marchandaient trop les enregistrements. Quelle jalousie, d'autre part, contre des familles plus hautes, plus anciennes, plus grandes que la sienne ! « Et pour-« quoi ne m'allierais-je pas avec des princesses de Savoie ? *Ceux de « Montmorency en ont bien dans leur maison.* » Il admettait à peine les Montmorency. « *Je m'estime autant qu'eux.* » On chercherait en vain, même dans les deux lettres si connues d'Etienne Pasquier sur Biron, ces coups de pinceau, ces indices piquants des rivalités de famille, qui percent dans ces propos.

Mais c'est sur Henri IV, c'est sur le Roi que notre relation inédite contient des faits intimes et nouveaux. On ne les a peut-être pas tous remarqués ; je vais les dire. Henri IV voulait sauver le maréchal ; c'est incontestable. Sully nous l'assure, et de Thou aussi. La tradition sur ce point est inattaquable, et c'est un des faits que l'on ôterait difficilement de la croyance populaire. Henri IV avait de la finesse, et en même temps de l'élan. Le premier moment passé, son cœur entrait de la partie, et il devenait généreux. Mais son animosité et son courroux n'en sont pas moins certains dans ce complot, et notre document ne parle que de cela : il se rapproche ainsi des lettres mêmes d'Henri IV, où ce roi apparaît toujours comme un prince irrité ; dissimulant avec quelques-uns, avec le duc de La Force, par exemple, proche parent de Biron et gouverneur du Béarn ; mais ne se gênant pas avec le chancelier Pomponne-Bellièvre, à qui il écrit tout ce qu'il sait, comme on ferait dans sa propre cause ; ni avec le protestant Duplessis-Mornay, à qui il dit, dès le 2 juillet, devançant par ses vœux l'arrêt de la justice qui n'eut lieu que le 31 : « *J'espère bien que la semaine ne se passera pas sans une punition « exemplaire, qui assure le royaume à mes enfants.* »

Notre auteur va plus loin. Il lit dans le cœur d'Henri IV ; il nous découvre sa blessure la plus cuisante, dans l'affaire de Biron, blessure à son amour-propre de roi vaillant, à sa réputation de grand capitaine. Biron ne lui accordait rien de tout cela. A peine lui concédait-il la bravoure impétueuse et banale d'un soldat, jamais le courage ordonné d'un général. « *Il medisait de sa conduite dans les batailles,* » comme l'ayant parfois sauvé. Notre auteur est fort ins-

truit, et je ne crains pas de dire que c'était le coup le plus sensible pour Henri IV ; il y voyait un reproche et un dénigrement, une parole de mauvais ami, un trait de sujet superbe. De là sans doute ce déplaisir des politesses que les seigneurs faisaient à Biron ; de là ce refus de le revoir, de l'entendre encore, de lui pardonner surtout, quoique Biron demandât pardon à chaque instant, dès qu'il se vit perdu, et que le malheureux cherchât à se sauver par la faiblesse, ne l'ayant pu par la fierté. Jusque sur l'échafaud, nous disent L'Estoile et Etienne Pasquier, il espéra sa grâce. Il releva la tête deux fois, il se débanda deux fois..... « Pas de pardon, dit-il, pas de pardon, « *quand il y en a eu pour le duc de Mayenne, pour le comte de* « *Soissons et pour d'autres qui en ont fait plus que moi !* »

Il avait donc fait quelque chose, lui aussi. Il avait arboré précisément le vieux drapeau de Mayenne et des débris de la Ligue. Il l'avoue lui-même, au moment de son arrestation, par cette exclamation que notre document rapporte : « *Quelle perte signalée font aujourd'hui les catholiques !* » La Ligue avait été un mouvement du catholicisme en danger, et il semble qu'après la conversion d'Henri IV elle n'eût plus de raison d'être. Cela est vrai : mais d'abord les grands étaient toujours en armes, ils étaient toujours ligueurs, toujours drapés du manteau catholique, et Biron, le rude et inculte Biron, à qui le prêtre sur l'échafaud dut réciter, dit-on, son *Pater*, avait mis un chapelet à sa ceinture, « *lui*, dit l'Estoile, *qui n'en savait* « *d'autre que le chapelet du dieu Mars* ». Il s'était fait ligueur, pour mieux s'assurer comme seigneur. La Ligue était devenue un mouvement féodal.

Mais ne croyons pas qu'il n'y eût rien de réel dans les nouvelles anxiétés du catholicisme, dans le sourd réveil de la Ligue, exploité par les seigneurs. Il ne faut pas oublier l'édit de Nantes, qui fut publié cinq ans après la conversion du roi, et les murmures que cette nouveauté causa. La tolérance entrait dans l'Etat, et Henri IV, aux yeux des exaltés, n'était qu'un faux catholique, un papiste de nécessité, un huguenot encore de croyance.

Pour se convaincre de l'étendue de ces agitations, on n'a qu'à jeter les yeux sur un autre mémoire, que j'ai trouvé également aux Archives de Turin, Mémoire sur l'*Etat des esprits en France en* 1599, un an après l'édit d'apaisement qui menaçait d'être un édit de discorde. J'en extrais les passages les plus saillants, pour mieux faire comprendre les paroles de Biron : « *Les catholiques feront en* « *moi une signalée perte.* » Il y est nommé parmi les alarmistes bruyants, et, je pense aussi, les plus intéressés.

« *Henri IV*, écrit-on au même duc de Savoie, qui était alors « Charles-Emmanuel, *est tout pour les protestants*. Il a donné la « surintendance des finances au duc de Bouillon, qui est huguenot, « et l'intendance à Rosny, un autre huguenot. Son garde des sceaux, « Cheverny, est des *politiques*, et à moitié huguenot; il a ôté Châ- « lons à M. Du Mayne (Mayenne), pour le donner à Sancy, qui est « huguenot; il a pourvu le parlement de Toulouse d'un premier pré- « sident huguenot. Depuis quatre mois, il a donné à des huguenots « publics plus de 30 abbayes. Il a promis le marquisat de Saluces à « M. de Créqui, gendre de M. de Lesdiguières, lequel a promis de se « faire huguenot. Duplessis-Mornay, ancien pasteur, est chevalier de « l'Ordre et capitaine de 50 hommes d'armes, conseiller d'Etat, et « cela malgré son livre de la *Contre-Messe*, qui se vend du reste « publiquement dans Paris, au vu et au su du roi. Tous les volon- « taires, le roi les envoie en Hollande, vers le comte Maurice, pour « secourir les protestants, ou bien il les réserve pour la guerre d'Ita- « lie, *à laquelle tous les protestants l'exhortent*. Le roi pratique les « grands pour ces desseins; et, pour gagner particulièrement le « maréchal de Biron — [*nous sommes en* 1599] — il lui veut faire « épouser Madame de Rohan, qui est huguenote, en lui faisant don- « ner 300 mille écus comptant. Voilà le vrai sur ses pratiques.

« *Les catholiques sont mécontents*, et, s'il m'était loisible de parler « de l'intérieur d'une grande partie des princes et seigneurs de « France, j'oserais affirmer à Votre Altesse, que le *comte de Sois- « sons*, le duc de Montpensier, le comte de Saint-Pol, le duc de Mer- « cœur, le duc de Guise, le duc de Joinville, *le connétable même de « France*, *le duc de Biron*, *le duc d'Epernon*, le duc de Joyeuse, *le « comte d'Auvergne*, le comte de Ventadour, La Châtre, et son fils, « gouverneur de l'Orléanais et Berry, le sieur de Guiche, gouver- « neur de Lyon, et plusieurs autres grands et seigneurs *catholiques*, « sont fort bien informés de cela, *et voudraient y remédier par tous « les moyens*.

« Et que serait-ce si je révélais à Votre Altesse les agissements du « roi, *pour épouser la duchesse d'Entragues*, à la façon d'Henri VIII, « et tout ce que promet la duchesse *aux seigneurs protestants*, pour « qu'on l'accepte pour reine..... ? »

Mais quel était l'auteur de toutes ces nouvelles? C'était celui dont Henri IV écrivait à ses ambassadeurs d'Italie, en 1602 : « Mettez la « main sur *Picotet*. Il sait tout; il est l'agent de la Ligue et de l'Es- « pagne, il a déjà vu Biron à Bruxelles, lors des ratifications du

« traité de Vervins, et il le sert à Turin, à Milan, partout[1]. » Henri IV écrit cela à son ambassadeur à Venise, M. de Fresne. « Intervint « aussi un Picoté, *guépin* ou originaire d'Orléans, et réfugié aux « Pays-Bas, » dit à son tour Etienne Pasquier à son ami Sainte-Marthe[2]. On n'avait guères besoin d'arrêter Picotet, pour convaincre Biron. De toutes les lettres du maréchal, on possédait les originaux. Une orgueilleuse infidélité les avait écrites; une adroite supercherie les avait conservées. Notre document nous l'a appris, et c'est là sa dernière importance, à côté des autres révélations sur Biron et ses agents, sur Harlay et Sully, sur Montmorency et d'Epernon, sur Henri IV enfin, qui est ici le plus ferme, le plus juste et le plus jaloux des rois.

F. Combes.

UN VOLONTAIRE DE 1792.

LE GÉNÉRAL CHÉRIN.

En 1793, lorsque Dumouriez voulut livrer ses troupes à l'ennemi, un simple commandant de son armée, Chérin, faisant passer le devoir patriotique avant la discipline, ordonna aux soldats du bataillon de l'Yonne de tirer sur leur général. L'homme qui par sa vigilance et son énergie sauva peut-être l'armée de Valmy et de Jemmapes ne démentit pas ce brillant début dans le reste de sa courte carrière. Il fut toujours un de ces serviteurs désintéressés et convaincus de la liberté si nombreux dans l'histoire de notre révolution. Ami de Hoche, il garda comme lui une réputation intacte de probité, d'honneur et d'indépendance. Il joua un rôle considérable dans nos guerres civiles et étrangères de 1795 à 1798, eut à manier des sommes considérables et mourut pauvre. Mais son amitié pour Hoche nuisit à sa propre gloire. Les contemporains unissaient dans une

1. Lettres missives d'Henri IV; lettre à M. de Fresnes, ambassadeur à Venise, 23 juin 1602.

2. Etienne Pasquier, 33e lettre, sur les intrigues du maréchal de Biron, à M. de Sainte-Marthe.

même estime le brillant général et son indispensable auxiliaire; la postérité qui aime à simplifier l'histoire n'a retenu qu'un des deux noms. Protester contre cet arrêt serait aussi injuste qu'inutile, peut-être cependant est-il permis d'en atténuer la rigueur. Nous avons eu entre les mains des papiers inédits du général Chérin sauvés d'un incendie par le plus grand des hasards en 1871, lors de la rentrée des troupes à Paris. L'officier qui les avait recueillis a été tué; un camarade les conserva et nous avons pu en prendre copie.

Les documents sont nombreux, et leur authenticité est indiscutable. Les lettres d'affaires, nominations, passeports, actes d'état-civil portent des en-tête imprimés, des timbres et des cachets officiels. Quant aux lettres particulières et aux mémoires écrits par le général, ils sont d'une assez belle écriture facile à reconnaître. En Angleterre, le British Museum possède une lettre tombée entre les mains des agents royalistes et conservée parmi les papiers du comte de Puisaye[1]. Or, cette lettre est parfaitement identique pour la forme, le style, l'écriture et le paraphe à toutes celles que renferme le paquet qui a fourni les principaux éléments de cette étude.

I.

Pas plus que Moreau, que Joubert et tant d'autres illustres généraux de la Révolution, Chérin ne semblait né pour le métier des armes. Plus que personne, au contraire, il paraissait voué à une vie pacifique. Son père exerçait la profession qu'illustrèrent les d'Hozier; il avait la charge de généalogiste et la lui transmit. Or, à cette époque, on attachait une tout autre valeur que de nos jours à ce poste. Conseiller de la Cour des aides et généalogiste des Ordres du roi, Chérin jouissait d'un pouvoir considérable et se faisait une haute idée de son ministère. Les travaux sortis de ses mains avaient une valeur immense, que ne peut même pas faire soupçonner l'intérêt qui s'attache de nos jours à l'almanach de Gotha. « C'est une chose extrêmement délicate, il faut l'avouer, écrivait-il, qu'un homme seul juge de l'état des gentilshommes du royaume. » C'était lui, en effet, qui avait comme la clef du sanctuaire, dans tous les cas où il fallait faire preuve de noblesse. — Et qu'on songe à l'énorme importance qu'avait alors, à la veille même de la Révolution, la noblesse de l'origine! Ainsi Masséna avait été obligé de quitter le service, malgré ses qualités reconnues de tous; sa roture lui refusait

1. *Brit. Mus. addit. mss.* (1854), n° 21513, f° 53.

l'épaulette. Hoche languissait dans les rangs subalternes, et cette choquante inégalité n'était pas un abus, mais une loi. Chérin nous l'apprend lui-même : « Les priviléges qui sont utiles ou honorifiques, consistent à avoir droit de justice et de chasse, à être élevés en qualité de pages auprès de la personne du Roi, à occuper les charges de sa maison, *tous les emplois militaires*, les gouvernements de province et les places d'ambassadeurs, *exclusivement aux roturiers*, comme, de préférence à ceux-ci, à entrer dans les conseils du Roi, à être pourvus des bénéfices de l'état ecclésiastique et des offices de cours souveraines, et enfin à être *exempts de tailles*, traites foraines, péages, barrages, subsides *et autres impositions quelconques.* »

A ces prérogatives légales ajoutons le prestige attaché par l'opinion publique à la qualité de gentilhomme; la manie dont s'étaient en vain moqués Molière et Voltaire, de consulter avant tout dans les alliances le nombre des quartiers, et nous comprendrons quelle magistrature redoutable exerçait Chérin.

Celui-ci, d'ailleurs, s'était appliqué à sa tâche avec zèle, et, comme il s'en vante lui-même, avec austérité. Il aimait sa profession et se piquait d'être parfaitement maître de toutes les difficultés. A la veille de la Révolution, pendant le grand mouvement qui précéda l'ouverture des États généraux, il publia deux livres destinés à faire connaître d'où venait la noblesse, comment elle s'acquérait, et ce qu'en avaient pensé les États généraux antérieurs. Ces deux volumes sont pleins d'intérêt; ils sont comme le testament de la noblesse écrit avec une certaine mélancolie par un homme du tiers-état; voici leurs titres : *La noblesse considérée dans ses divers rapports dans les assemblées générales et particulièrement la nation ou représentations des États généraux et assemblées des notables pour ou contre les nobles, avec des observations préliminaires*, et *Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlements, arrêts et lettres-patentes des rois de France de la troisième race, concernant le fait de noblesse*, précédé d'un *Discours sur l'origine de la noblesse, ses différentes espèces, ses droits et prérogatives, la manière d'en dresser les preuves, et les causes de sa décadence*. Ces titres sont bien longs; il y a loin de là à la lucide concision du titre du fameux pamphlet de Sieyès. Chérin défend sincèrement une mauvaise cause : il plaide pour la conservation des priviléges : sans eux pas de noblesse, et sans nobles, pas de roi, pas de France. Disciple de Boulainvilliers, il croit la noblesse nécessaire et ne voit qu'un moyen d'alléger le lourd fardeau qui pèse sur le peuple : faire rentrer dans la roture quiconque n'a pas de titres authentiques, et dresser un catalogue général des nobles de France, un livre d'or de la gentilhommerie.

ıdant
ɔories
ıublier
ıogiste.
Comité

rre[1]. Dès
n'ébranla
ɔche sortit
ɔ fit qu'une
ɔé à l'armée
ıu général de
major; tâche
ɔnel. Entraîner
ɔldat l'amour du
ut le faire; mais
ches, veiller aux
ompliquée du chef
son activité fut pro-

ırnault, XV. Paris, 1821.

salut public de la Convention

ɔollet, 22 nivôse an III.

Étrange idée, n'est-il pas vrai, à la veille de la Révolution. Ce n'est pas de Chérin qu'on pourra dire : *eodem animo scripsit quo bellavit.*

La guerre en effet ne tarda pas à éclater par suite de la suppression de ces priviléges. Les émigrés soufflèrent la haine dans toutes les capitales, et l'Allemagne se coalisa contre nous. Chérin avait perdu sa charge : que faire d'un généalogiste après la nuit du 4 août? Il eût pu garder rancune à la Révolution, il adorait sa jeune femme, fille du savant Daunou, il avait trente ans[1] et semblait avoir passé l'âge des généreuses folies. Néanmoins il partit comme volontaire. Dès son arrivée au corps il fut élu sous-lieutenant du 18e régiment d'infanterie[2]. Son avancement fut rapide; tout était à créer dans l'armée; le départ des émigrés avait désorganisé les cadres, car, on l'a vu plus haut, tous les officiers devaient être nobles; admettre un roturier au grade de sous-lieutenant était une infime exception, un abus. Après l'émigration, au contraire, les sous-officiers ne restaient pas longtemps dans les grades subalternes, et telle était l'affluence au camp d'une jeunesse instruite et enthousiaste qu'il n'était pas difficile de les remplacer. Le 1er juin 1792, Chérin était sous-lieutenant, le 20 du même mois, il était choisi comme adjoint aux adjudants généraux, et le 25 octobre suivant, après Valmy, il obtenait le grade de chef de bataillon adjudant général provisoire. Il faut avouer que c'est aller singulièrement vite et que ce volontaire de 92 donne raison pour sa part à la glorieuse légende républicaine.

Les papiers qu'il a laissés sont à peu près muets sur cette époque de sa vie. Peut-être le jeune officier fut-il complètement absorbé par les soins si nouveaux pour lui du commandement. Cette période fut cependant féconde. Chérin y acquit des qualités d'administrateur précieuses à toutes les époques, presque inconnues alors; il sut ainsi conquérir sur l'esprit de ses hommes un utile ascendant. Il en usa dans une mémorable circonstance.

Opposé à l'établissement du tribunal révolutionnaire, Dumouriez se résolut à marcher sur Paris de concert avec les Autrichiens. Dans son armée étaient deux éléments : les volontaires dévoués à la Révolution; la troupe de ligne plus habituée à l'obéissance passive, plus unie aussi, partant plus redoutable. Dumouriez comptait sur elle;

1. Extrait des actes de naissance de la ci-devant paroisse Saint-Eustache, pendant l'année 1762, délivré le 6 germinal an VI sous le sceau de la commune de Paris. Date de naissance de Louis-Nicolas-Hyacinthe Chérin, 21 octobre 1762.

2. Détail des services pour le citoyen Louis-Nicolas-Hyacinthe Chérin dans le brevet de général de division. 13 fructidor an V.

on sait qu'une révolution subite se fit dans les sentiments des troupes régulières. Chérin en fut l'auteur. Dans ces moments critiques, où le chef devenant traître, la conscience hésite entre l'obéissance et la révolte, il suffit souvent d'un homme faisant hardiment son choix pour entraîner une armée. Alors que tant d'officiers généraux tremblaient de se prononcer, qu'ils allaient peut-être par habitude suivre leur général en chef, Chérin se joignit aux volontaires, son exemple fut imité et Dumouriez dut recourir à cette dernière ressource qu'il avait indiquée lui-même : « un temps de galop vers les Autrichiens. » Une pièce encore inédite nous montre quel fut le rôle du commandant. C'est une lettre d'une victime de Dumouriez, Pille, adjudant général comme Chérin, petit-neveu de Racine, et livré aux Autrichiens par le général. Rentré plus tard en France et nommé commissaire général de l'organisation et du mouvement des armées de terre[1], il écrivit à son ancien frère d'armes, et témoigna en faveur de la manière dont il s'était prononcé pour la République lors de la trahison de Dumouriez[2].

Malgré cette preuve éclatante de civisme, Chérin fut cependant déclaré suspect et emprisonné. Sans doute il expia alors les théories publiées par lui en 1788; ses récents services ne purent faire oublier ses idées d'autrefois, et l'officier citoyen paya pour le généalogiste. Enfermé à Amiens, il ne sortit de prison, sur un arrêté du Comité de salut public, qu'après le 9 thermidor[3].

Hoche avait été délivré également par la chute de Robespierre[4]. Dès lors commença entre ces deux soldats une amitié que rien n'ébranla jamais. Si expansif, si gai avant sa captivité, Lazare Hoche sortit de la Conciergerie sombre, taciturne, fermé à tous. Il ne fit qu'une exception, ne prit qu'un confident, Chérin. Celui-ci, envoyé à l'armée des côtes de Brest comme adjudant général, puis promu général de brigade, est choisi par son ami comme chef d'état-major; tâche difficile et qui exige des qualités d'un ordre exceptionnel. Entraîner une division au feu, faire passer dans le cœur du soldat l'amour du danger et de la bataille, tout homme énergique peut le faire; mais assurer les subsistances, régler le détail des marches, veiller aux soins multiples du campement, telle est la tâche compliquée du chef d'état-major. Chérin s'y montra passé maître. Son activité fut pro-

1. *Biographie nouvelle des Contemporains*, par Arnault, XV. Paris, 1821.
2. Lettre de Pille, du 21 prairial an II.
3. Extrait du registre des arrêtés du Comité de salut public de la Convention nationale, du douzième jour de fructidor l'an II.
4. Laisser-passer délivré par le représentant Rollet, 22 nivôse an III.

digieuse dans cette belle campagne de 1795, lors de l'affaire de Quiberon. Les obstacles étaient immenses. Au milieu d'un pays insurgé, en pleine chouannerie, pendant que les royalistes, maîtres de la campagne, incendiaient les villages, coupaient les routes, égorgeaient les courriers, il fallait faire parvenir de Rennes à Auray les renforts, les chariots, l'artillerie. Le chef d'état-major passa quinze jours et quinze nuits au travail, mais l'armée fut ravitaillée et les soldats bien nourris et bien conduits jetèrent à la mer le corps de débarquement[1].

Battus à Quiberon, les royalistes essayèrent de venger leur défaite à Paris même, contre la Convention. Des bruits sinistres et persistants coururent d'un bout à l'autre du pays, jetant l'alarme dans les armées. Les soldats se demandaient avec effroi si l'on allait détruire dans la capitale cette République pour laquelle ils avaient répandu tant de sang à la frontière et sur les côtes. Partout les opérations étaient paralysées par une poignante incertitude. Plus que tout autre, Hoche avait horreur d'une restauration. Aussi se décida-t-il à envoyer ses troupes d'élite au secours du gouvernement. Certain de maintenir par sa seule présence et les troupes de dépôt le reste des insurgés, le général en chef fit partir Chérin pour Paris. Celui-ci arriva quelques jours après le 13 vendémiaire. Bonaparte avait suffi pour balayer les sections insurgées.

On accueillit fort bien au ministère l'envoyé de Hoche. Il avait imaginé un plan de pacification pour les provinces de l'ouest, le proposa au gouvernement et le fit accepter. Il s'agissait de réunir en une seule les trois armées des côtes de Cherbourg, des côtes de Brest et de l'Ouest, et de substituer une direction unique à cette dispersion du pouvoir qui causait tant de conflits. Hoche devait être revêtu de pleins pouvoirs pour proclamer l'état de siége dans les villes les plus troublées, former des tribunaux militaires pour juger les rebelles pris en armes; mais il aurait aussi les mains libres pour donner aux principaux insurgés qui voudraient cesser la lutte des passeports pour l'étranger.

Ce plan fut adopté, Hoche l'exécuta et la paix se rétablit dans nos malheureux départements insurgés. Chérin était resté à Paris pour défendre auprès du ministre la politique et les actes de Hoche. Que de fois n'eut-il pas à consoler, à raffermir dans sa patriotique entreprise son ami, que rebutaient la mauvaise volonté et les intrigues des bureaux de la guerre.

1. Lettre d'avis du 9 prairial an III, signée Pille (inédite). — Vie de L. Hoche, par Rousselin, 3e éd., an VIII, p. 175.

La paix assurée pour un moment en Bretagne et en Vendée, l'âme des deux frères d'armes s'ouvrit à de plus vastes pensées. Pourquoi ne reporterait-on pas dans le royaume-uni la guerre civile que les Anglais fomentaient chez nous? Qu'une armée française arbore en Irlande les couleurs de la révolution et l'île tout entière se lèvera avec enthousiasme. La guerre religieuse recommencerait, mais contre l'Angleterre protestante, et patronnée, soutenue par la République. Peut-être aussi, dans l'esprit de Hoche, cet appel aux passions catholiques et nationales de l'Irlande était-il le complément nécessaire, le couronnement de la pacification en Vendée. Les conscrits si longtemps réfractaires du Poitou et de la Bretagne auraient moins de répugnance à combattre en Irlande contre l'Angleterre, qu'au bord du Rhin contre l'Autriche.

Le Directoire approuva le projet, et Hoche fut mis à la tête de l'expédition. Malheureusement des entraves de toutes sortes étaient mises à l'exécution. A Paris, comme à Brest, aux bureaux de la guerre, dans les conseils avec les chefs de la flotte, partout de la mauvaise volonté, de l'incapacité, de la basse jalousie contre le jeune héros et son confident. Hoche était navré des lenteurs qui paralysaient son essor. Pendant que son rival de gloire, Bonaparte, conquérait l'Italie, il restait à Brest, s'épuisant dans des discussions inutiles avec des marins opiniâtres et malveillants[1]. Enfin, après des délais funestes, lorsque l'Angleterre avait deviné le but de l'expédition, l'armée put s'embarquer et la flotte appareilla. Nous possédons le journal de bord du général Chérin. Celui-ci n'était pas monté sur le même vaisseau que le général en chef, il arriva avec la plus grande partie de la flotte dans la baie de Bantry, mais la frégate où se trouvait Hoche avait été écartée de la route convenue par la tempête, et ne vint pas au rendez-vous fixé. Que faire? Les généraux se réunirent, tinrent conseil. Chérin voulait qu'on débarquât sans attendre Hoche. Quelques troupes à peine de l'armée anglaise étaient signalées dans les environs, des partis d'insurgés irlandais battaient la campagne, prêts à tendre la main aux libérateurs[2]. L'occasion était donc favorable. Le chef d'état-major avait rédigé une proclamation au peuple irlandais, éloquent manifeste qui ne serait pas resté sans écho. Malheureusement la majorité fut plus timide que lui. On attendit, et bientôt il fallut battre en retraite. La flotte anglaise arrivait. L'escadre rentra dans Brest. Hoche, ne trou-

1. Rousselin, *Vie du général Hoche*, p. 194.
2. Journal de Chérin.

vant plus personne dans la baie de Bantry, revint en France la mort dans l'âme et faillit se noyer sur les côtes de Saintonge[1].

Voici le résumé et la conclusion du journal de bord de Chérin :

Raisons qui ont coopéré à empêcher le succès de l'expédition d'Irlande.

1° Retard causé par les vaisseaux de la division de Richery, *la Révolution* et *le Pégaze*, qui ne sont sortis de rade que le 26.

2° De ce que le général de mer a donné trop tard, c'est-à-dire vers 4 heures, l'ordre aux bâtiments de l'armée de se diriger par le passage du Ras, passage le plus dangereux et le plus difficile, surtout la nuit, ce qui a amené la séparation des vaisseaux.

3° La séparation de la frégate où se trouvaient les généraux de terre et de mer et la caisse de l'armée.

4° La lenteur qu'a paru apporter le C. amiral Bouvet à faire mouiller avant dans la baye de Bantry les bâtiments qui se trouvaient sous ses ordres, ne leur ayant fait aucun signal à cet égard.

5° Le départ précipité du même amiral, le 9, lorsque la veille, il avait promis aux généraux de terre un débarquement prochain.

6° La trop longue station dans la baie des vaisseaux, en sorte que l'ennemi a eu le temps de prendre les mesures sur terre et sur mer pour s'opposer à la descente et la rendre impraticable.

7° Les coups de vent qui ont mis les vaisseaux mouillés dans cette baie dans le péril le plus éminent et ont forcé plusieurs à appareiller.

8° La non réunion à l'embouchure du Schannon (lorsque nous nous y sommes présentés) des vaisseaux que nous avions perdu (*sic*) de vue depuis notre entrée à Bantry.

Le résultat de cette expédition désastreuse fut la suppression de l'armée d'Angleterre et de l'armée des côtes de l'Océan[2], et la nomination du général Hoche comme commandant en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. Chérin[3] devait lui servir dans cette campagne encore de chef d'état-major. Il se hâta de régler le départ des divisions qui devaient passer de l'armée de l'ouest aux bords du Rhin, et se rendit à Paris où l'attendait son ami[4]. Quelques semaines

1. Voir un curieux opuscule montrant que le général Hoche se proposait, après avoir envahi l'Irlande, de débarquer dans le pays de Galles : *Authentic copies of the instructions given by Gen. Hoche to col. Tate previous to his landing on the coast of South Wales.* — London. J. Wright. Piccadilly 169. 1798.

2. 9 nivôse.

3. Lettre d'avis à Chérin du 12 pluviôse an V, signée Pétiel.

4. Lettre de Hoche à Chérin du 11 pluviôse an V. « Disposez toutes choses, mon cher ami, pour pouvoir vous rendre promptement à Paris... Si je ne suis

s'écoulèrent dans de féconds préparatifs. Hoche et Chérin y préparent cette merveilleuse campagne qui devait rendre si justement populaire l'armée de Sambre-et-Meuse. Mais la guerre n'absorbe pas tous les instants des deux frères d'armes. Ils ont d'autres soucis, d'autres plaisirs. Après les longues discussions avec les commis de la guerre, les courses de jour et de nuit auprès des ministres[1], les deux généraux républicains avaient des conférences avec les membres du Directoire restés fidèles à la République, ils se concertaient sur les moyens d'arrêter les progrès du royalisme, et déjà s'ébauchait le projet du 18 fructidor. Hoche de plus, comme s'il eût prévu sa fin prochaine, faisait faire son portrait; Chérin l'accompagnait chez le peintre Boze, à qui l'on pardonnait ses sentiments royalistes en faveur de son talent. Ces quelques jours de répit entre l'expédition d'Irlande et celle d'Allemagne furent sans doute l'époque où les deux amis jouirent plus délicieusement de leur gloire. Admirés par les patriotes, exécrés par les ennemis de la République, ils vivaient dans une société choisie d'hommes lettrés, de politiques; la veuve de Condorcet était l'âme de ce cercle d'intimes où figuraient d'anciens conventionnels, d'anciens ministres, et des membres des conseils. Bien que la plupart eussent eu à souffrir de la Révolution, que les moins maltraités eussent, comme Chérin, perdu leur patrimoine, personne n'accusait la France des malheurs passés.

Il fallut enfin gagner l'armée. Nous n'avons pas à entrer dans le détail des opérations par lesquelles Hoche passa le Rhin, battit à Neuwied et à Altenkirchen l'armée ennemie et s'avança de trente-cinq lieues en quatre jours. — Sans doute la vigueur des coups portés aux Autrichiens, l'éclat des victoires de Hoche suffiraient à la gloire du général en chef et de celui qui concerta avec lui tous les mouvements de cette belle armée de 80,000 hommes. Pourtant il y a dans cette campagne un trait plus frappant peut-être et qu'il faut noter. On sait quelles dilapidations appauvrissaient alors les caisses militaires. Une lettre de Chérin nous montre à quel point les géné-

plus à Paris lorsque vous y arriverez, joignez-moi sous le plus court délai. Nos affaires de l'armée de Sambre et Meuse ayant besoin de notre présence. — L. Hoche. »

1. 9 prairial. Si le général Chérin pouvait me donner quelques moments, ce soir à dix heures, je le prirois de m'accompagner chez le Ministre des finances, où j'irai apprendre s'il a reçu les papiers qu'on nous a annoncés et où en sont mes affaires. Je serois infiniment obligé au général Chérin de cette complaisance. — L. Hoche.

raux en chef avaient à lutter contre les payeurs[1]. Ceux-ci détournaient l'argent destiné à la solde et à la nourriture des hommes, prétendaient l'employer à acquitter les frais d'administration, faisaient passer sans pudeur les premiers besoins de l'armée après leurs intérêts. Tel était l'ascendant merveilleux de Hoche sur ses hommes, telle était l'activité, tels furent les prodiges d'habileté déployés par le chef d'état-major, que l'armée observa dans toute cette campagne la plus rigoureuse discipline. Dans ces riches campagnes du duché de Nassau, les soldats républicains donnèrent le même exemple d'austérité stoïque que trois ans auparavant en Hollande. Surveillés de près par deux hommes infatigables, les généraux imitèrent le désintéressement de leurs chefs. Les paysans d'Allemagne, dont les esprits étaient encore épouvantés par les légendes entretenues parmi eux sur la férocité des Français, avaient peine à croire qu'ils avaient devant les yeux ces monstres qu'ils craignaient tant.

Aux terreurs indicibles du début succéda bientôt une confiance

1. Armée de Sambre et Meuse. État-major général.
Au quartier général à Giessen. — Le 2 messidor de l'an 5e de la République française une et indivisible.
Liberté. — Égalité. — Fraternité.

Au Directoire exécutif.

Citoyens directeurs,

Je suis chargé par le général en chef de vous informer que le payeur de l'armée n'a reçu qu'environ deux cent mille livres du citoyen Durbach, régisseur général des contributions sur la rive gauche du Rhin, et qu'il s'est contenté pour completter la somme de cinq cent mille que celui-ci devait verser, d'une collection de pièces qu'il appelle comptables, pour les trois cinquièmes restants, lesquelles ne sont autre chose que des reçus partiels pour frais d'administration, à l'acquittement des quels les fonts destinés pour la solde des troupes n'auraient jamais dû servir. Je suis chargé de vous annoncer aussi que le général en chef ignore encore et qu'il n'a jamais pu obtenir du même payeur, malgré ses demandes réitérées, aucuns renseignements sur l'emploi des cinq cent mille livres venues de l'armée d'Italie; cette conduite est si extraordinaire qu'il se verra forcé de mettre le payeur en jugement, s'il continue à envelopper ainsi ses opérations d'obscurité et à ne céder aux sollicitations de notre zèle que par des réponses dilatoires.

Salut et respect,

CHÉRIN.

En note : renvoyé au ministre des finances pour faire rapport, 14 messidor an 5 rep. Carnot. pres.

... Écrire au citoyen Durbach pour savoir comment il a exécuté son traité et si le versement de la somme a été effectué. — *Brit. Mus. addit. mss.* (1854), n° 21513, f° 53.

complète, on se rassura en voyant que les républicains n'égorgeaient personne, respectaient les propriétés et maraudaient beaucoup moins qu'à l'époque où les princes et les ducs les conduisaient en alliés sur les terres de l'Empire. Si étonnés et si joyeux de n'être ni battus ni volés, ces braves gens ne se trompèrent point sur le véritable auteur de cette sécurité inouïe. Chérin reçut une précieuse marque de leur reconnaissance; c'est une adresse de remerciements rédigée par les administrateurs du pays de Nassau. La voici :

Monsieur le Général,

Les marques distinguées de bonté et de bienveillance avec lesquelles vous avés accueilli jusqu'ici nos députés et la protection signalée dont vous avez bien voulu honorer le pays du prince de Nassau-Orange, notre Maitre, nous ont pénétrés de la plus vive reconnaissance.

Agréés-en, Monsieur le Général, nos remerciements respectueux et daignés nous accorder la continuation de votre protection et des faveurs dont vous avez fait jouir jusqu'ici le pays de notre dépendance.

Nous avons l'honneur d'être, avec les sentiments les plus distingués et respectueux,

Monsieur le Général,

vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Le Président, les conseillers privés, les conseillers de la régence du pays de Nassau-Orange.

R. DE NEUFVILLE.

Pillenbourg, le 14 juin 1797, 26 prairial.

Si le style de cette adresse est naïf, si Chérin dut sourire en entendant ces deux mots accouplés : *monsieur* et *général*, n'est-il pas vrai qu'il dut être ému au fond du cœur de cette démarche? n'est-il pas vrai aussi qu'il dut se sentir plus que jamais résolu à suivre la ligne de conduite qui valait à l'armée et au pays un si touchant témoignage ?

Les préliminaires de Léoben avaient donné la paix au continent. Hoche songea à reprendre son expédition d'Angleterre. Il laissa son armée au quartier général de Giessen, et se rendit au Texel; mais il ne put partir encore. Barras l'appela à Paris pour concerter avec lui un coup d'État contre les royalistes. Le général nous a décrit avec une verve malicieuse son arrivée dans la capitale : « C'est lui! c'est lui! les troupes! les canons! nous sommes cernés, bloqués! Tels furent les cris qui m'accueillirent. Bientôt après, comme Bazile, je m'apperçus qu'excepté moi tout le monde était dans le secret. »

Lui-même cependant s'attendait à un nouveau 13 vendémiaire, il croyait avoir à lutter contre une insurrection royaliste, et prit ses mesures en conséquence. Son plan, qu'il communiqua aux directeurs républicains et que ceux-ci semblèrent approuver, était bien simple. Réunir à Reims l'élite de ses troupes et revenir à leur tête dans la capitale pour y rétablir le gouvernement qu'il souhaitait, une République modérée, honnête et pacifique, une administration sourde à l'intrigue, une société austère. Chérin lui servait d'intermédiaire auprès des généraux de son armée. Il les réunissait en de fréquentes conférences, leur expliquait la situation politique, la nécessité d'agir, et n'avait pas beaucoup de peine à entraîner ces âmes guerrières que séduisait le rôle brillant de restaurateurs de la liberté. Les noms seuls des chefs de division de cette armée : Lefebvre, Augereau, Championnet, indiquent assez quel esprit devait régner dans ces réunions au quartier général, et le ton violent que devaient avoir les menaces contre « les infâmes royalistes ». Dès le 12 messidor les noms des officiers généraux, les demi-brigades qui devaient quitter le camp étaient déjà connus[1].

En même temps des contributions étaient levées sur le pays, les chefs de corps interrogeaient les baillis et les bourgmestres, et leur demandaient des sommes d'argent proportionnées à leurs ressources.

Le plus grand secret avait été exigé des généraux sur le véritable but de l'expédition. La cause avouée du mouvement des troupes

1. *Lefebvre au général Chérin.*

Je suis bien aise, mon cher général, de quitter enfin les bords du Main, mais je suis encore plus aise si je suis destiné à aller faire peur aux malheureux qui veullent déchirer notre pauvre patrie. Ces monstres ne sont pas fait pour se présenter devant des braves qui ont oser attaquer et vainqre toutes les puissances de l'Europe... Mais revenons à notre affaire. Vous me marquez bien que j'aurai le 10e régiment de hussard qui ne veaut rien, mais qu'importe, ainsy que le 3e, pourvu que ce soyent des hommes, je saurai bien les faire marcher ou le diable m'emportera, mais encore faut-il me mander demain où je trouverai ce régiment pour leur envoyer des ordres.

Quant à la contribution de Rocdelheim, j'ai envoyé chercher au reçeu de votre lettre le baillif pour voir ce que j'en pourrai tirer; comme je n'en sais encore rien, j'aurai le plaisir de vous en rendre compte à votre rencontre. En attendant, soyez persuadé de mon attachement sincère et du désir ardent que j'ai de maintenir le gouvernement en tout jusqu'au tombeau, car je ne change pas aisément quand j'aime une fois une chose ou une personne. Adieu, je vous embrasse et je vous aime tendrement

LEFEBVRE.

12 messidor. — Au citoyen Chérin, chef de l'état-major général.

était une prétendue expédition contre l'Angleterre avec Brest pour point de départ. L'impatience était vivement excitée par ces mystères, et pourtant il fallut passer un mois dans l'attente. Barras ne se décidait pas. De là des délais qui pouvaient compromettre le succès. Lefebvre tombait malade, et il fallait le remplacer[1]; d'autre part les agents royalistes n'épargnaient rien pour jeter la défiance parmi leurs adversaires; des articles perfides étaient insérés dans les journaux, laissant à entendre que certains généraux soi-disant républicains étaient prêts à changer de parti, et allaient faire défection au moment du danger. Dans le camp, plus troublé, plus enthousiaste que celui même de Wallenstein, mille propos fâcheux étaient mis en circulation on ne savait par qui. Le moindre incident était exploité avec adresse; Championnet tombe malade et prend médecine[2], c'est une feinte! Il songe à ne pas partir. Lefebvre cache sous

1. Au quartier gennéral de Hoëhzt,
ce 18 messidor, l'an 5 de la République une et indivisible.
Liberté. — Égalité. — Fraternité.
Lefebvre au genneral Chérin.

Je vous envoye, mon cher ami, un officier exprès pour que vous me donniez quelque renseignement sur ce qui se passe. Je suis d'une inquiétude mortel sur notre sort; je sais cependant pour sûr qu'une division de notre armée, ainsi que mes chasseurs, partent pour Brest, mais comme je ne sais pas laquelle, je m'adresse à vous pour que vous me tireriez de cette incertitude; d'après la lettre du général en chef que je viens de recevoir, il paraît que le régiment de Sorbier sera remplacé dans ma division par l'artillerie de Lemoine, et si je ne me trompe, Hoche a choisi ce dernier pour le suivre.

Mandez-moi si vous restez avec nous ou si vous suivez votre ami, et enfin quel sont les gennéraux qui nous quittent ainsy que les régiments ou demy brigades, vous me rendrez le plus grand service et vous pouvez être assuré de ma discresion, car il est bien douloureux pour moi de voir partir mes amis, tant généraux que soldats, sans moi. Ah! Chérin, si vous saviez le chagrin que me cause la dissolution de notre armée, vous auriez pitié de moi et surtout me voyant dans l'impossibilité de vous suivre, car mes forces m'ont abandonné depuis quelque temps au point que j'ai de la peine à marcher, et si les bains ne me rétablissent pas, je deviendrai enragé comme un chien.

Adieu, mon cher ami, pardonnez-moi mon pavartage, car je ne sais ce que je dis et envoyez-moi une lettre consolante si vous m'aimez un peu.

LEFEBVRE.

Au citoyen Chérin, chef de l'état-major gennéral à Giessen.

2. 6 thermidor an 5. J'ai été bien fâché, mon cher général, de ne pouvoir me rendre chez l'ami Lefèvre le jour que vous me l'indiquiez, un copieu émétique que j'avallois le même jour en a été la seule cause, je m'en suis bien trouvé, il a fait disparoître les aparences de la fièvre. J'ai envoyé à Lefèvre et à Grenier copie de la notte. J'espère qu'ils auront prouvés comme moi que l'ingratitude

sa rudesse alsacienne une âme de royaliste; il est d'accord avec Grenier pour entraîner ses soldats en faveur du Conseil des Anciens. Il ne manquait pas d'officieux pour répéter ces grosses nouvelles aux généraux; de là des soupçons, des échanges de notes peu bienveillantes, des demandes d'explications[1].

Hoche éprouvait à Paris la même impatience, la même irritation nerveuse; nous le voyons à la sécheresse, au ton presque acerbe d'un billet qu'il envoie à Chérin. Précis et rapide comme un ordre de combat, ce papier nous montre que le 6 thermidor Hoche était déterminé à agir. Sa position à Paris n'était plus tenable. Dénoncé comme conspirateur, il entendait chaque jour les furibondes déclamations des royalistes le comparant à Marat et demandant sa tête. Il partit pour Charleville; il y était le 9 et expédiait l'ordre à ses troupes de marcher sur Reims. Le 10 il envoyait contre-ordre. Au moment suprême Barras eut peur, et dégagea sa parole.

Compromis puis abandonné, Hoche se réfugia dans son camp avec sa femme et son petit enfant. Sa rentrée à Giessen fut un triomphe. Les soldats l'acclamèrent avec enthousiasme; il parut bien qu'il n'avait pas compté en vain sur leur dévouement. Il n'avait qu'un mot à dire pour les entraîner sur Paris : son armée l'eût suivi partout, l'eût fait roi s'il l'avait voulu.

Il ne le voulut pas. Mais néanmoins il ne renonça pas à son projet de coup d'État. Il croyait cette mesure nécessaire, et nous devons nous souvenir que les hommes de la Révolution n'avaient pas les

n'a jamais été notre partage : l'auteur fait du bruit. Il a voulu nous calomnier, il faut qu'il soit connu.

Je vous embrasse,

CHAMPIONNET.

1. *Au général Cherrin, chef de l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse, à lui seul.*

Laubach, le 8 thermidor an 5.

Je ne chercherai pas, mon cher général, à vous peindre le plaisir que m'a fait éprouver l'arrivé de votre courrier, il me donne la certitude que j'ai retrouvé mon ancien général et que j'ai conservé son amitié! mes désirs sont satisfaits.

Recevez, mon cher Cherrin, l'assurance du constant attachement de votre camarade.

CHAMPIONNET.

Paris, le 6 thermidor, 5e année rép.

Il est on ne peut plus urgent que vous m'envoyiez 200,000 livres à Rheims, avec la plus grande diligence, c'est-à-dire en poste. Faittes pour plus de célérité que j'aie beaucoup d'or.

J'attends après. *Le général :* L. HOCHE.

Au général Cherrin, à Giessen.

mêmes idées que nous sur la légalité. Il paraissait tout simple alors de faire appel à la force pour défendre ce qu'on regardait comme le droit. Le fameux principe de l'insurrection, pour n'être pas inscrit dans la constitution de l'an III, avait néanmoins survécu dans les esprits à la constitution de 93. Hoche, comme ses contemporains, avait vu détruire violemment trop de pouvoirs établis pour hésiter à prendre les armes contre ceux qu'il appelait des intrigants, des traîtres, des royalistes. Chérin partageait les sentiments de son ami, et il est permis de croire qu'ils se fortifièrent mutuellement dans la résolution d'agir.

Les Parisiens purent bientôt lire sur tous les murs de la capitale le récit d'une fête donnée au camp de Wetzlar par le général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. Après une petite guerre fort animée, les officiers généraux avaient été réunis dans un banquet et leurs toasts, on peut le dire, sentaient la poudre :

Le général en chef : « A la République! Que tous ses anciens défenseurs soient fidèles! Puisse leur courage, qui a triomphé des ennemis extérieurs, anéantir au dedans toutes les passions. »

Le général Lefebvre : « A la haine des ennemis de la République, feu de file sur les coquins qui souillent le sol de la liberté. »

Le général Chérin, chef de l'état-major : « Aux membres du gouvernement, qui, par des mesures énergiques et sages, feront respecter la République au dehors, étoufferont les royalistes et rétabliront la concorde dans l'intérieur. »

Un général de brigade : « A Buonaparte! puisse-t-il... » Il est interrompu par le général en chef : « A Buonaparte tout court, » reprend Hoche, « son nom dit tout. »

Ces fières paroles appelaient des actes. Ce fut à Chérin qu'échut la mission de représenter à Paris l'armée de Sambre-et-Meuse. Hoche sentait probablement que pour une lutte civile son ami était mieux préparé que lui-même à négocier, à gagner des partisans, à exposer les nécessités du moment. Le général en chef avait toute sa vie porté les armes; il n'avait pas eu, comme son chef d'état-major, l'occasion de connaître personnellement presque tous les personnages de la ci-devant cour. Enfin sa présence à Paris eût certainement amené aussitôt les plus grandes complications, peut-être aurait-il été abandonné par les membres du Directoire, peut-être sa captivité inévitable eût-elle été l'occasion du triomphe définitif des royalistes. Son ami, au contraire, aurait le loisir de voir Barras en secret et de tout

1. Rousselin, l. c., p. 295.

préparer sans exciter les soupçons. Du reste, rien de plus naturel en temps de paix que la présence à Paris d'un chef d'état-major. Tout le monde savait qu'il était fort utile de rappeler aux bureaux de la guerre que la France avait encore des armées aux frontières et qu'il fallait les entretenir.

Il y avait à se rendre compte de l'état des partis, des forces de chacun d'eux ; connaître les gens sur qui l'on pouvait compter, ceux qu'il fallait surveiller de près. Ce fut la première tâche que s'imposa Chérin, il se procura la liste de tous les employés, commis, chefs de corps des principaux ministères. Il se fit donner ensuite sur chacun des renseignements précis; il eut ainsi le dénombrement des républicains et des royalistes qui se trouvaient dans l'administration. Le résultat de ce premier travail fut effrayant. Il était évident que les ennemis de la République occupaient partout les postes principaux, qu'ils formaient une sorte d'alliance pour se soutenir et s'attirer aux meilleures places. Ainsi dans le tableau des attributions du ministère de la guerre, sur six chefs de division trois sont marqués d'un *r. f.*, qui signifie royaliste fanatique ; deux n'ont pas de signe près de leur nom, et le citoyen Daru est désigné par cette épithète : *connu*. Pour les chefs de bureau, un très-petit nombre sont marqués de ce mot : *bon*. La grande majorité est désignée par la lettre *r;* d'autres sont appelés intrigants, douteux, monarchistes. Plusieurs sont dénoncés aussi pour exactions. Ils touchent double paye, et Chérin en prend note pour le moment où justice sera faite à tous.

Cette statistique prouvait qu'il importait de prendre l'offensive. Le 11 fructidor, Chérin fut nommé général de division et commandant en chef de la garde constitutionnelle du Directoire. Dès ce moment l'âme même de Hoche gardait le Luxembourg[1]. En atten-

1. Liberté. (*sceau*) Égalité.
Secrétariat général. Département de la Guerre.
Paris, le an de la République fr.
Ampliation.
Extrait des Registres du Directoire exécutif
Du 11 fructidor de l'an 5e de la République française une et indivisible.

Le Directoire exécutif arrête que le général de brigade Chérin, chef de l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse, est promu au grade de général de division.

Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé.

Pour expédition conforme :
Signé : REVELLIÈRE-LEPEAUX.

Le Secrétaire général,
Signé : LAGARDE.

Pour copie conforme,
Le Ministre de la guerre : SCHÉRER.

dant, toutefois, que les derniers préparatifs fussent achevés, il fut convenu que les deux décrets du Directoire, celui de la promotion et celui de la nomination, ne seraient pas imprimés.

Huit jours après, le coup d'État du 18 fructidor s'accomplissait. Il prolongeait peut-être de quelques années l'existence précaire de la constitution de l'an III, mais il montrait que les armées pouvaient maintenant s'emparer de la direction politique. Fatal exemple qui trouvera des imitateurs. Ce coup d'État tout militaire est presque exclusivement l'œuvre de Hoche et de Chérin; le premier sacrifia en cette occasion la fortune de sa femme et confia l'élite de l'armée à Augereau; le second avait mûri le plan, entraîné les indécis, et finalement conduit toute la conspiration.

Il faut bien l'avouer en effet : il y eut complot contre la forme établie, violence contre la légalité; mais jamais gardiens plus purs et plus désintéressés ne portèrent la main sur l'arche. Cette fois au moins on ne voit pas les chefs du parti vainqueur se disputer les honneurs ou les places lucratives. Hoche ne redemande même pas les avances qu'il a faites. Chérin[1] donne sa démission de commandant de la garde constitutionnelle. On parlait de l'élever au ministère de la guerre; l'offre sans doute était tentante. Lui qui connaissait si bien les hommes et les affaires, les rouages de cette machine compliquée et ceux qui les faisaient mouvoir, que de services n'eût-il pas pu rendre à ce poste! Mais il aimait trop son général et son armée pour les abandonner. Il se dit qu'en somme la révolution du 18 fructidor ayant proscrit ou terrifié les royalistes, les abus disparaîtraient. Plein de confiance et de joie, il croyait laisser derrière lui la République affermie à jamais, les « honnêtes gens » au pouvoir,

2° Décret. Même date.

Le Directoire exécutif arrête que le général de division Chérin est nommé commandant en chef de sa garde constitutionnelle.

Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé.

(*Mêmes signatures.*)

1. Du palais directorial à Paris, le 28 fructidor, 5e année républicaine.

Le général de division commandant
en chef la garde constitutionnelle du Directoire exécutif.
Aux citoyens composant le Directoire exécutif.

Citoyens Directeurs,

Actuellement que la République a triomphé des conspirateurs, je vous prie de vouloir bien accepter ma démission de la place de commandant de la garde constitutionnelle et de me permettre de retourner sous le plus bref délai à l'armée de Sambre-et-Meuse.

Salut et respect. CHÉRIN.

et les exactionnaires confondus avec les royalistes dans le châtiment. — Il s'attendait à trouver son général et son ami dans la joie du triomphe. Quelle joie de se retrouver après la lutte au sein de cette glorieuse armée, si souple sous la main de ses chefs, si terrible aux ennemis de tout genre! Vains songes! Le 18 fructidor n'eut pas de lendemain. Les abus reparurent aussitôt plus forts que jamais, Chérin allait bientôt en faire l'expérience, et, au moment où il allait regagner le quartier général, il reçut une épouvantable nouvelle. Une lettre de Lefebvre, tracée d'une main égarée par la douleur, lui apprenait tout à coup la mort de Lazare Hoche :

Au général Chérin, commandant en chef la garde du Directoire et chef de l'état-major de l'armée de Sambre-et-Meuse, à Paris.

Lefebvre au général Chérin.

Notre ami Hoche n'est plus, mon bon ami. Je vais lui faire rendre les derniers honneurs; dites au Directoire qu'il a perdu un grand appui, qu'il tâche de le remplacer par un homme de sa trempe, s'il est possible.

II.

La France entière partagea les sentiments du général Lefebvre. Hoche avait su à la fois gagner les cœurs et ravir l'admiration. Les patriotes sentaient qu'il était leur plus solide appui et que son attachement à la liberté était une passion sincère, non un calcul égoïste. Ses ennemis même, tout en le calomniant, ne pouvaient se défendre de l'estimer en secret, on en trouve des preuves curieuses dans les correspondances des émigrés avec leurs amis qui se cachaient dans Paris. Tout le monde sentit que cette mort si soudaine, si mystérieuse, aurait des conséquences incalculables. Elle ouvrait la voie à des ambitions encore secrètes, mais qu'on pressentait déjà et qui n'auraient jamais pu se produire si Hoche avait vécu.

Le héros enfermé dans son tombeau de Pétersberg, qui lui donnerait-on pour successeur? Si l'on n'avait écouté que les intérêts de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui mieux que Chérin eût pu remplacer son ami? Ce choix n'était pourtant pas possible. D'autres considérations que celle de l'utilité générale entraînèrent l'esprit des Directeurs. Chérin n'était général de division que depuis trois semaines, pouvait-on le faire passer avant d'anciens divisionnaires aimés du soldat et illustrés par de brillants faits d'armes? Après quelque hésitation le gouvernement s'arrêta au nom d'Augereau, qui devint commandant en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse et de

l'armée de Hollande réunies sous le nom d'armée d'Allemagne. — On ne pouvait faire un plus mauvais choix dans de telles circonstances. Augereau avait de brillantes qualités, mais de tristes défauts. Il possédait le don d'entraîner le soldat sur le champ de bataille; mais il ne savait pas le maintenir au camp. Il avait un esprit borné, un cœur faible, se laissait dominer facilement; de plus il n'avait reçu aucune éducation, et n'avait pas su, comme Hoche, s'en donner une. Il avait enfin le grave défaut de prêter au ridicule par son laisser-aller, par les négligences ou les exagérations bouffonnes de sa tenue. Sans correction dans le langage, sans la moindre distinction dans les manières, se laissant accaparer par des intrigants de toute sorte, Augereau se comportait en parvenu. Quel contraste avec le général si ferme, si digne, si maître de lui et des autres, qu'il remplaçait! Quel déplorable effet produisirent ces défauts dans cette armée si intelligente, si française, si prompte à saisir le ridicule dans ses chefs comme dans ses ennemis ! C'était un grand danger pour la discipline. C'était de plus un immense péril pour la République. Car en face d'Augereau, il y avait Bonaparte, et l'on juge si la popularité de ce dernier gagnait au contraste!

Il est vrai que le Directoire avait donné au nouveau général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse ce même chef d'état-major qui avait été pour Hoche un si précieux auxiliaire. — Chérin avait accepté ce poste avec un désintéressement rare. Après avoir été le chef actif d'un coup d'État heureux, après avoir refusé le portefeuille de la guerre, accepter une position subalterne, sans murmurer, sans crier au « passe-droit, » à l'ingratitude, c'était faire preuve d'une modestie peu ordinaire. Peut-être Chérin fut-il entraîné dans cette circonstance par son attachement pour l'armée de Sambre-et-Meuse et son culte pour la mémoire de Hoche. Il ne voulut pas après la mort de son ami abandonner l'œuvre commune. Il se sacrifia comme il l'avait fait tant de fois du vivant même du grand général, et quitta Paris pour les bords du Rhin dans les premiers jours de vendémiaire.

Quels changements ces quelques semaines si pleines d'événements dramatiques avaient apportés dans le camp de Wetzlar! Comme on voyait bien que la mort avait glacé la main qui tenait en respect généraux, fournisseurs et soldats! — Plus d'unité dans le commandement, chaque divisionnaire veut agir à sa guise. — Lefebvre reçoit des lettres adressées au général Chérin, il les ouvre! le même général expédie des ordres à l'armée de Hollande, il commande des achats, des approvisionnements, règle l'uniforme de ses troupes

sans prendre avis de personne. Il se laisse aller au découragement et demande à quitter le service actif[1].

On serait, il est vrai, bien porté à pardonner à ce vieux soldat son abattement et son insouciance en lisant ses lettres naïves mais émouvantes. La douleur que lui avait causée « ce coup inattendu » de la mort de Hoche était profondément gravée dans son cœur. Les sentiments si vifs de regret et d'admiration que le général avait laissés dans ces fortes et simples natures nous font comprendre, plus que toute autre chose, l'étendue de la perte qu'avait éprouvée la République, et la lourde tâche qui attendait son successeur.

Dans le service des fournitures les pillages recommençaient. Les commissaires des vivres, les entrepreneurs d'équipement, tous ces agents d'affaires qui suivaient nos armées de la République et s'enrichissaient aux dépens du soldat, avaient saisi avec avidité l'heureuse occasion que leur offrait la mort de Hoche.— Ils avaient repris avec plus d'effronterie que jamais leurs scandaleuses opérations, et il est permis de croire qu'ils furent cruellement désappointés en voyant reparaître Chérin à la tête de l'état-major. Ils retrouvaient

1. Vetzlar, le 8 vendémiaire an 6.

Lefebvre au général Chérin.

Aujourd'huy, 8 du courant, un courrier m'a apporté une lettre à votre adresse, comme je croiois que c'estoit enfin une réponse à mes lettres du Directoire, je lai ouvertte et j'y vis que le genneral Augerau étoit nommé aux deux armées et vous chef de l'état-major, vous pouvez bien vous ymaginer que cette nouvelle m'étoit fort agréable, j'étois cependant un peu surpris d'y voir qu'on vous invitoit de faire faire sur le champ un tableau de la force de cette armée, croit-on à Paris que je suis toute à fait un imbécile, non, le genneral peut venir quand il voudra, il trouvera tout en règle. Ordre donné à l'armée de Hollande d'avancer, ordre aux garnisons, id. ordre d'acheter des capottes au lieu d'habit, d'acheter le plus qu'on pourra de marmittes, enfin tout pour se mettre à même de se battre, enfin tout ce qu'un vieux malheureux peut faire pour le bien de sa patrie, mais je ne vous cacherai pas, mon cher ami, que je ne puis plus servir en ligne et que je demande à grand cri un commandement dans l'intérieur, car après la mort de mon ami, il ne m'est plus possible de rester dans les lieux qu'il a habitté, avec cela ce coup inattendu m'a abattu au point que je ne suis reconnoissable, il faut absolument que je me cache quelque temps pour pleurer à mon aise. Adieu, mon ami. Fait auprès du Directoire qu'on me donne quelque place en Alsace. Avec cela Kray a pris la même destination, or il est juste que de nouveaux candidats paroissent sur la scène de l'avant-garde, mais arrivé, arrivé, il est temps, et dites au Directoire que leur silence à mes lettres m'houmillient au point... Adieu, je en dis pas davantage, mais que d'autre les servent comme je les ai servi, alors ils seront maître du monde.

LEFEBVRE.

En marge, de la main du général Chérin : *Répondu.*

en lui un surveillant qui connaissait toutes leurs ruses. A l'époque du passage du Rhin par l'armée de Sambre-et-Meuse, le vigilant général avait rédigé un lumineux rapport sur les procédés de ces pillards. Ces quelques pages sont d'un grand intérêt en ce qu'elles nous font pour ainsi dire toucher du doigt la plaie profonde dont souffraient les armées de la République quand elles n'étaient pas conduites par des généraux comme Lazare Hoche. Elles établissent que les commissaires des vivres s'entendaient avec les chefs de corps et les intéressaient dans leurs honteux bénéfices. — La complicité s'étendait de grade en grade jusqu'aux officiers subalternes chargés de la comptabilité : tous s'entendaient pour voler l'État et l'armée. Quant aux procédés, ils ne manquaient pas; il n'y a qu'une manière d'être honnête, mais il y en a mille d'être un coquin. La plus simple de ces fourberies consiste à surfaire le prix des denrées, mais c'est l'enfance de l'art, on était plus ingénieux à cette époque. — Un commissaire des vivres arrivait à l'armée, tout cousu d'or, mais décidé à en gagner plus encore. Dès que son arrivée était signalée, les offres les plus empressées venaient l'assaillir. On lui présentait à vil prix des bons de fournitures pour des sommes considérables. Pour quelques louis, il pouvait se procurer des pièces attestant qu'il avait dépensé en approvisionnements des milliers de francs. A vrai dire les pièces justificatives avaient déjà servi : elles avaient été données aux paysans sous forme de bons de réquisition; et ceux-ci, las d'attendre le paiement, les revendaient presque pour rien : la date était là qui dénonçait la fraude; témoin accusateur qu'on supprimait sans scrupule. Les marchands de bons se chargeaient eux-mêmes de cette opération qui, dans des temps plus calmes, les aurait tout droit menés aux galères. Par ce procédé on avait sur le papier des approvisionnements immenses; à en juger d'après l'inspection des états, on eût cru l'armée capable de faire campagne pendant des mois entiers, alors que le soldat manquait de tout, et qu'il était obligé pour vivre de piller le paysan. — La fraude en somme était grossière, son succès eût été impossible s'il y avait eu des gens chargés de voir de leurs propres yeux non les bordereaux et les papiers, mais les magasins. Le gouvernement y avait bien songé : on avait établi dans chaque grand centre d'approvisionnement un conseil des notables, ayant pour mission d'examiner les marchés, de s'enquérir du prix des vivres et des effets de guerre, de vérifier la qualité des marchandises livrées et d'en surveiller la garde ou la répartition équitable. — C'était une mesure prudente, mais les meilleures institutions sont impuissantes ou funestes quand les hommes sont dépravés. — Les chefs de corps avaient rempli de leurs créatures ces

conseils de surveillance, c'était quelques complices de plus qu'il fallait payer, et ils ne regrettaient pas trop cette dépense; couverts par l'autorité de ces assemblées, ils se livraient avec plus de sécurité à leurs rapines. — Ainsi se formaient peu à peu par le vol et le faux les grandes fortunes de ces gens d'affaires qui devaient plus tard réclamer à grands cris un gouvernement fort qui rassurât les intérêts. — Si de tels abus étaient possibles à l'armée de Sambre-et-Meuse, quelques semaines après la mort de Hoche, que devons-nous penser de la manière dont étaient approvisionnées les autres armées! Faut-il s'étonner que ces effroyables dilapidations aient ruiné l'État et rendu nécessaire la banqueroute des deux tiers?

Le rapport du général Chérin nous révèle un autre détail plus affligeant encore. Les « gens d'affaires » ne se contentaient pas de s'enrichir aux dépens du soldat valide. Ils spéculaient sur les vivres des malades, les remèdes des blessés. — Les dons en nature affluaient aux ambulances et aux hôpitaux; alors comme aujourd'hui de tous les points de la France, et surtout de nos provinces de l'Est, si passionnées pour tout ce qui touche à l'armée et à la guérison des blessés, on envoyait du blé, des montagnes de linge, de vêtements et de couvertures. Eh bien! chose monstrueuse! ces offrandes inviolables de la piété nationale étaient détournées et vendues. — Les officiers de santé gémissaient de cet indigne spectacle, mais qu'y pouvaient-ils? ils n'avaient pas le droit de contrôle dans leurs hôpitaux[1]!

Tel était le fléau que Chérin avait entrepris de combattre. Une fois déjà il l'avait terrassé; mais c'était du temps de Hoche; il avait l'appui, la confiance de son ami; et Augereau n'était pas Hoche. On ne le savait que trop dans l'armée, et les plus coupables espérances étaient fondées sur le désaccord probable entre le général en chef et son chef d'état-major. — Pour faire naître la désunion, il fallait capter la confiance d'Augereau, l'indisposer contre le gouvernement, lui faire croire qu'il était délaissé, que son armée et lui-même étaient devenus suspects auprès du Directoire. On ne doutait pas que Chérin n'essayât de combattre ces fâcheuses idées dans l'esprit de son commandant; on espérait qu'il se rendrait ainsi insupportable à un esprit ombrageux. Un rapport du commissaire ordonnateur en chef pour l'armée d'Allemagne nous met sur la trace d'une de ces tentatives.

D'après le rédacteur de ce document, pour faire face aux dépenses

1. Observations générales et rapides sur l'administration de l'armée de Sambre-et-Meuse, [illegible] passage du

les plus urgentes à l'approche de l'hiver, il fallait 2,478,080 fr. Or le ministère n'avait envoyé que 400,000 fr. Comment se tirer d'affaire avec une somme aussi dérisoire? Fallait-il la partager entre les différents corps de l'armée et laisser à chacun d'eux le soin d'acheter les cuirs, les draps, les matériaux nécessaires pour fabriquer les effets d'équipement ou de harnachement. — Mauvaise méthode : ce serait annuler les ressources que les éparpiller, outre que les corps d'armée se feraient réciproquement concurrence, trouveraient les vendeurs plus exigeants, et n'auraient point de crédit. — Fallait-il acheter à Paris et faire transporter toutes fabriquées au camp les fournitures nécessaires? — Mais on aurait à payer en sus du prix d'achat les frais énormes du transport. — Il n'y avait qu'une seule ressource; confier à une compagnie toutes les opérations; lui donner comme avance les 400,000 fr. envoyés et l'adresser pour le surplus au gouvernement. Le Directoire serait obligé de faire honneur à la signature du général en chef, et, concluait l'auteur : « puisqu'il ne nous donne pas une quantité d'argent égale à nos besoins, nous devons, je le dis avec franchise et vérité, tirer sur lui autant que nous le pouvons. »

Les raisons invoquées étaient bonnes en soi; il y avait une objection pourtant, c'est que les besoins mis en avant par l'auteur du rapport étaient fictifs. L'armée était déjà pourvue, le soldat suffisamment habillé. On devine alors ce que seraient devenus les 400,000 fr. dont on parlait si dédaigneusement. La compagnie les aurait encaissés, une faible partie aurait été employée à acheter, non des vêtements, mais des bons de vêtements; les commissaires et leurs complices se seraient partagé le reste [1].

Il importait d'autant plus de ménager les ressources de l'armée et de regagner par la discipline les sympathies du pays occupé, que l'on s'attendait à une campagne d'hiver. La paix définitive n'était pas signée avec l'Autriche. Bonaparte faisait traîner en longueur les négociations, les difficultés que soulevait l'affaire de Venise semblaient insurmontables, et l'on pouvait croire qu'un nouvel appel aux armes serait nécessaire. L'armée d'Allemagne devait dans cette nouvelle guerre jouer un rôle considérable. Elle avait à cœur de ne pas se laisser éclipser par l'armée d'Italie, et tous, au camp comme à Paris, s'attendaient à de nouvelles victoires. Absorbé comme il l'était par la réorganisation des corps, Chérin avait à peine le temps

1. Rapport au général en chef Augereau, 28 vendémiaire an VI. Strasbourg. Commissaire ordonnateur général. — Note de Chérin « cet objet n'est pas en souffrance ».

de suivre, malgré l'intérêt puissant qu'il y prenait, lès événements politiques dont Paris était le théâtre. — Ses amis pourtant lui en faisaient part et quelques lettres qui nous restent sont curieuses à lire.

Le projet de loi sur les nobles, écrit un de ses amis, nous a causé beaucoup d'inquiétude, on se saisissait de cette occasion pour diviser les républicains... Heureusement Seyès et ses collègues qui composaient la commission ont tout de suite saisi les points qui divisaient les républicains et ont substitué un autre projet qui a été sur le champ accueilli par le conseil des 500. Toutes les oppositions au premier projet ont donné beaucoup de chagrin à Seyès, qui a été fortement prononcé pour cette rigoureuse mesure. Garat reste depuis quelques jours à la campagne. J'irai le joindre pour passer avec lui un jour, et dans nos conversations vous serez pour beaucoup. On s'est encore occupé d'un nouveau ministre de la guerre. J. a été écarté à cause de ce qu'il était sous l'ancien régime. E. a été repoussé pour ce qu'il s'est montré sous celui-ci. On s'est arrêté sur votre nom, on s'est tu et la délibération se finit aussi. Beaucoup de personnes instruites et quelques-uns de vos amis croient que c'est sur vous qu'on fixe encore les yeux pour remplacer l'éternel S. (Schérer); mais je ne le crois pas et je ne sais si je dois en bon ami vous souhaiter ce fardeau après toutes les circonstances dans lesquelles vous vous êtes trouvé.

Merlin commence à donner beaucoup d'espérances aux républicains. Puisse-t-il tenir ce qu'il parait promettre. B. (Barras?) s'est expliqué à l'occasion de la loi en question, d'une manière très-peu mesurée; il défendait les proscrits plutôt en ami passionné qu'en magistrat sage. C'est un tort que je ne lui aurais pas cru, mais il est bien petit en comparaison des services qu'il a rendus à l'égalité. R. a donné, m'assure-t-on, plusieurs coups de poing au ministre de la police. L'épaule de S..... (Sottin) n'est pas encore désenflée, mais il est toujours ministre. Nous ne savons pas encore si nous aurons la paix ou la guerre, mais on murmure tous les jours plus fort contre Buonaparte, à qui on attribue ces lenteurs et tant d'autres choses.

Un autre correspondant du général lui écrivait pour lui demander des notes sur Hoche, dont il voulait écrire l'histoire. Cet historien était un homme bien connu à cette époque et dont la vie fut singulière. Il s'appelait Rousselin, et prit plus tard par adoption ou autrement le nom de comte de Saint-Albin. Il avait été envoyé par le Comité de salut public à Troyes. Ce proconsul avait vingt-deux ans. Pour se faire prendre au sérieux dans un département qui avait envoyé Danton à Paris, il fit emprisonner et [illegible]iner tant de

1. Lettre du 29 [illegible]

Champenois, qu'une émeute éclata contre lui. — Il fut rappelé, devint secrétaire général du ministre de la guerre, plus tard il fut l'âme damnée de Fouché, et se fit exiler par Napoléon pour trop de curiosité. Pendant les Cent-Jours il écrivit la Parisienne. — Il avait été un des fondateurs du journal le *Salut public* et mourut propriétaire du *Constitutionnel*. Tel est le personnage bizarre qui avait entrepris d'écrire la vie de Lazare Hoche. — Il écrivit à Chérin, et lui fit écrire par Mme Condorcet, par Garat, pour lui demander des notes sur son ami. Enfin pour « mettre son esprit et son âme au ton digne de son sujet, » comme le dit une lettre à Chérin, il partit pour l'armée d'Allemagne.

Le résultat des entretiens que Chérin eut avec lui, et des documents qu'il lui communiqua, fut une Histoire du général Hoche, livre en somme très-intéressant par les détails qu'il nous transmet, mais où le ridicule le dispute à l'intérêt. Rousselin n'était pas toujours heureux dans le choix de ses anecdotes; s'il en est qui sont touchantes, il y en a d'autres qui sont bouffonnes, celles entre autres où il décrit à la façon d'Homère « le farouche désespoir de ses coursiers fidèles, » et « le chagrin profond de Pitt, ce chien fidèle, ce véritable ami. »

Rousselin avait apporté au camp la nouvelle de la paix de Campo-Formio et les impressions que causait ce traité aux amis de la République. « Tout ce qui pense et tout ce que nous connaissons pense de cette paix comme nous, » écrivait un des correspondants de Chérin, « S. (Sieyès), G. (Garat) en parlent les larmes aux yeux. Le premier s'est expliqué sur elle de la manière la plus énergique; il était de la commission nommée pour l'examen... mais il a prouvé en même temps que le Corps législatif ne peut pas la rejeter. Il paraît que le gouvernement n'en a pas été satisfait, mais il fallait l'accepter après les pouvoirs qu'on a donnés à ceux qui l'ont négociée... Sieyès pense que les préliminaires de Léoben étaient signés pour arrêter la gloire du héros de la Vendée, comme la paix est signée pour ne pas ouvrir une nouvelle carrière à la gloire déjà grande du général républicain. »

D'autres passages de lettres qui furent apportées au camp par le journaliste historien nous montrent avec quelle sévérité l'opinion républicaine jugea l'abandon de Venise à l'Autriche. Mme Condorcet se demande tristement si tant de belles victoires n'avaient pas donné à la France le droit de faire respecter ses alliés.

Le traité de Léoben fut pour l'armée d'Allemagne le signal de la dissolution. Chérin n'y voulait plus rester. On avait enfin réussi à le brouiller avec Augereau; le général en chef donnait l'exemple du

pillage : « pendant que l'armée manquait de souliers, il avait des brodequins brodés en or[1]. » Enhardis par son exemple, les commissaires des vivres et les fournisseurs de tout genre violaient ouvertement leurs contrats ; le gouvernement avait été prévenu de ces abus et songeait à supprimer l'armée. Le chef d'état-major demanda son rappel. Voyant la paix signée avec toutes les puissances continentales, il songea à quitter le service actif pour la diplomatie. Garat l'y poussait, Talleyrand lui promettait son appui auprès du Directoire, Barras n'avait que de bonnes paroles, et Bonaparte, dont l'influence était considérable, faisait parler dans le même sens aux amis de Chérin par son confident Suskowski. Le 28 nivôse le général rendait ses comptes à Augereau et partait pour Paris.

Il y trouva le gouvernement fort mal disposé pour le commandant en chef de l'armée d'Allemagne. On lui reprochait de s'entourer d'intrigants qui le poussaient tout doucement vers le royalisme. Rewbel avait même fait imprimer dans l'*Ami des Lois* une lettre qui l'accusait formellement de conspiration. Barras, tout en invoquant en sa faveur les souvenirs du 18 fructidor, ne pouvait nier ses imprudences. On prit le parti de l'envoyer à l'armée des Pyrénées. C'était une sorte de disgrâce, et le caractère violent d'Augereau donnait quelque appréhension aux membres du Directoire. On craignait que cédant à de mauvais conseils, le général ne se laissât entraîner dans quelque ridicule et fâcheuse affaire. — Et qui pouvait dire quelles en seraient les conséquences à une époque aussi troublée? Les mécontents ne manquaient pas à Paris, tous les prétextes leur seraient bons pour prendre leur revanche du 18 fructidor, et il pouvait sembler piquant de prendre pour chef celui-là même qui avait été un des principaux agents du coup d'État républicain. — Pousser Augereau contre le gouvernement en lui persuadant que la République était en danger, quelle plaisante mystification! C'était donner à l'intrigue politique l'allure rieuse d'une comédie de Beaumarchais. — Chérin, prévenu, rendit à son ancien général en chef le service de le mettre en garde contre lui-même et contre son entourage[2]. Il

1. Lettre de Rousselin du 28 nivôse.

2. Lettre à Chérin d'Augereau, datée de Strasbourg, 12 pluviôse, pleine d'accusations contre les ministres, de plaintes au sujet des choix et des nominations de généraux : « Ah! ministre infidèle, vous qui surprenez la religion du gouvernement, le jour de la justice n'est pas loing, et pour cette fois vous serez voué à l'exécration publique. » Lettre de Chérin du 11 pluviôse : « La nature vous a doué beaucoup d'élévation dans l'âme, voici le moment de la faire éclater. Possédez-vous seulement, je ne saurais vous le trop répéter, et rappelez-vous qu'on perd les plus grands avantages par trop de pétulance de caractère et d'impé-

fait appel à sa grandeur d'âme, à son amour pour la République, à son empire sur lui-même! — Enfin il lui apprend avec des ménagements infinis qu'on le soupçonne à Paris d'être gouverné par un officier de son armée, intrigant de bas étage, qui le compromettait par des propos inconsidérés. — Il faut voir comme le général de l'armée d'Allemagne accueille les sages conseils qu'on lui envoie. Ses lettres sont des chefs-d'œuvre de suffisance bouffonne, de susceptibilité ridicule, de familiarité grossière. — « Tu me parles d'un officier qui est attaché auprès de moi et qui a beaucoup d'influence. Ah! mon cher, tu te trompes bien, aucun homme n'est capable de m'influencer. J'ai trop de caractère! » — « Je n'aurai pas le plaisir de te voir, vu que je ne passe pas par Paris; je craindrais que l'on ne me mette à la tête d'une conspiration d'anarchistes. J'aime mieux conspirer avec le Canigou, qui est la plus haute montagne des Pyrénées ! »

Néanmoins la leçon profita à Augereau; il se rendit à Perpignan, où il devait former une armée destinée à marcher contre le Portugal, allié fidèle de l'Angleterre. En même temps une autre armée s'organisait sur les bords de la Manche sous le nom d'armée d'Angleterre. Le chef de l'expédition devait être Bonaparte. Il avait exigé qu'on lui donnât pour chef d'état-major Desaix, tenu à l'écart depuis la trahison de Pichegru, qu'il avait connue sans la dénoncer. Quel contraste entre la brillante fortune du rival de Hoche et le triste sort de ses amis! — Bonaparte qui a signé la paix de Campo-Formio, « malgré le gouvernement et les avocats, » est reçu en triomphateur, impose ses amis au choix des ministres, relègue aux situations inférieures ceux dont l'indépendance lui porte ombrage. — C'est pour lui, non pour eux-mêmes, non pour la République, que Chérin et Augereau ont fait le 18 fructidor. — A mesure qu'il s'élève nous voyons les autres décliner. Augereau se morfond aux Pyrénées, attendant l'arrivée de troupes qu'on lui promet sans cesse et qui n'arrivent jamais. Chérin sent que désormais son activité ne pourra

tuosité... Je n'ai pas vu comme vous pensez avec indifférence pour vous-même que le surlendemain de mon arrivée on imprime dans les journaux une lettre qui annonce l'envoi de pièces concernant une conjuration dirigée contre un membre du gouvernement, de manière à faire croire au public que j'en ai été porteur ou que je venais remuer à Paris. Heureusement que mon caractère est connu et je me moque des sots propos. — ..... Soyez loin de croire que la liberté publique soit en danger, tous les yeux sont ouverts, un million de bras sont levés pour la défendre. Nous sommes dans un état politique tel que toute secousse qui n'est pas nécessaire deviendrait une calamité difficile à réparer et nous plongerait dans de grands inconvénients. »

plus s'exercer à la guerre. Mais la diplomatie lui est également fermée par des haines occultes, et il est obligé de prendre un congé qu'il passe à Montmorency, dans « le canton d'Emile, » comme on disait alors. Mais l'oisiveté le tuait, et d'ailleurs il était obligé pour des raisons bien honorables de rentrer n'importe à quel titre dans le service actif. — La guerre l'avait ruiné. Comme les vieux Romains de la République, il avait peu à peu engagé sa fortune personnelle, dépensé son patrimoine, et finalement contracté des dettes envers des frères d'armes plus heureux ou plus avisés. Tant qu'il avait été à l'un des premiers postes de l'armée d'Allemagne, ses créanciers avaient pris patience; quand ils apprirent qu'il avait résigné son emploi, ne rapportant chez lui qu'une honorable pauvreté, ils l'assaillirent de réclamations, de demandes pressantes, puis de menaces [1]. D'autre part les parents du général, pauvres gens pour la plupart, s'adressaient à lui de tous les points de la France [2]. Tous criaient misère, tous lui faisaient part de leur dénûment, de leurs besoins. Ils n'avaient d'espoir, de soutien que lui seul. Les abandonnerait-il? Toutes ces raisons et le besoin d'activité qui tourmente les natures bien douées engagèrent Chérin à accepter le commandement d'une division dans l'armée d'Angleterre. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir que cette armée ne se formerait jamais. Bonaparte jugeait l'expédition impossible, et songeait à l'Orient, le pays du merveilleux.—Les aides de camp du général lui écrivaient d'Amiens que sa division se composait à peine de quelques bataillons disséminés dans les places fortes de la Somme. — Chérin demanda pour raison de santé la prolongation de son congé.

Bonaparte parti pour l'Égypte, on donna le commandement de l'armée d'Angleterre à Bernadotte qui n'en voulut pas, puis à Chérin. Mais cette armée dont on faisait tant de bruit se composait à peine de deux divisions de 4,000 hommes chacune. Mal armées, mal équipées, elles avaient des cadres détestables, Bonaparte ayant emmené avec lui jusqu'aux aides de camp du général Chérin. Celui-ci demandait des fusils, on les lui refusa « pour ne pas les faire prendre par l'ennemi. » Enfin l'insurrection d'Irlande, qui aurait pu faire diversion, venait d'être écrasée. Dans ces conditions c'eût été une folie d'accepter le commandement. Chérin fit comme Bernadotte, il refusa et donna sa démission de général. Une dernière tentative

1. Lettres du général de division réformé Duval, 18 ventôse, 20 germinal, 14 floréal an VI, 16 floréal.

2. Lettres de Favin, cousin par alliance et aide de camp du général. 16 floréal. Lettre du citoyen Louis, 18 prairial, « l'infortune est devenue mon partage ».

pour obtenir une ambassade échoua encore malgré l'énergique appui de Garat et de Talleyrand. Ainsi se fermaient une à une devant ce patriote les carrières où il pouvait se rendre utile à son pays. Ainsi l'expérience lui montrait rudement que dans les temps troublés c'est l'intrigue ou la violence, non les mérites ou les services rendus qui assurent les récompenses. Vivant à l'écart dans cet ermitage « d'Émile, » qui rappelait le souvenir de Rousseau, il eût pu se plaindre plus justement que le philosophe de l'ingratitude humaine. Mais à quoi bon? La plainte est une faiblesse, et c'est dans l'adversité surtout qu'il convient d'être fort. D'ailleurs Chérin avait déjà fait l'apprentissage du malheur. Il attendit en silence l'heure de la réparation.

Il vint trop tôt à son gré ce moment fatal, car il amenait pour la France de cruels revers. L'Autriche avait voulu mettre à profit le départ de notre plus belle armée, la seconde coalition avait été conclue, et l'Italie avait été enlevée par Souwarof. Chérin fut dirigé sur la Suisse, où Masséna luttait pied à pied contre les Autrichiens et les Russes. — Dans cette guerre de montagnes, qui demandait plus d'intrépidité, de courage individuel que les batailles rangées, les généraux devaient payer de leur personne. Dans un combat devant Zurich, Chérin fut frappé d'une balle en pleine poitrine, et mourut quelques jours après, « le 14 juin 1799, en répétant, nous dit Rousselin, le nom de Sieyès. » — On l'enterra près de Hoche, dans la redoute de Pétersberg.

La mort fut pour lui plus clémente que la vie. Un soldat n'est pas à plaindre quand il tombe en pleine bataille, même avant l'heure de la victoire. Ne semble-t-il pas d'ailleurs que cette fin est bien celle qui convenait à notre héros? C'était le danger du pays qui avait fait de Chérin un soldat. Il s'était levé pour combattre la première coalition, il payait de son sang l'une des victoires qui terrassèrent la seconde. D'autres portèrent les armes de la France dans les capitales de l'Europe, leur gloire ne nous est pas indifférente; mais peut-on s'empêcher de trouver plus touchant et plus beau le rôle des hommes qui sauvèrent la France, lui donnèrent la paix au dedans, la force au dehors et moururent, comme dit le poète, en vue de nos remparts!

O ter quater que beati
Queis ante ora patrum Troiae sub moenibus altis
Contigit oppetere.

L. Bougier.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — La mort de M. Edgar Boutaric, décédé le 17 décembre dernier, âgé de 48 ans seulement, est une perte sensible pour les Archives nationales où il était archiviste depuis 1852, pour l'École des chartes, où il professait, depuis 1865, le cours des institutions de la France, pour l'Institut où malheureusement la maladie l'empêcha de siéger dès son élection en février 1876, pour l'érudition française tout entière que ses travaux ont honorée, et sur laquelle, par ses livres et par son enseignement, il a exercé une sérieuse influence. Doué d'une rare puissance de travail et d'une mémoire remarquable, il a publié coup sur coup, dans l'espace de dix années, une série d'œuvres de longue haleine, qui toutes sont le fruit de recherches originales et ont apporté des matériaux nouveaux à la science. En effet, outre de nombreux articles donnés à des recueils périodiques[1], il a fait paraître de 1861 à 1870 trois ouvrages importants : *la France sous Philippe le Bel*, les *Institutions militaires de la France; saint Louis et Alphonse de Poitiers* (Plon, 1861, 1863, 1870), et il a édité les *Actes du Parlement de Paris* (Plon, 1863 et 1867, 2 vol. gr. in-4°); la *Correspondance secrète* de Louis XV avec le comte de Broglie, Tiercier, etc. (Plon, 1866, 2 vol.), les *Mémoires de Frédéric II* (Plon, 2 vol. en collab. avec M. Campardon), et des *Documents relatifs à Philippe le Bel* (dans le t. XX des *Notices et Extraits des mss.*, publ. par l'Académie des Inscrip., 1861). Il avait en outre obtenu en 1863 un prix à l'Académie des Inscriptions pour un grand mémoire sur Vincent de Beauvais, et préparé la publication de la correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers.

Le grand mérite de M. Boutaric comme professeur et comme érudit était sa connaissance approfondie des Archives, l'aisance fami-

1. Voy. pour le détail de [illegible] tra[illegible], l'ex[illegible] te bibliographie des écrits de Boutaric publiés dans le *P*[illegible] 8.

lière et le flair avec lesquels il savait parcourir et dépouiller les documents manuscrits; aussi tous ses ouvrages, sauf celui sur les *Institutions militaires de la France*, très-inférieur aux autres, sont-ils des travaux absolument de première main et ont-ils fait faire des progrès réels à la science. Cela est surtout vrai pour son livre sur *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, le meilleur qu'il ait écrit, où nous trouvons les détails les plus précis sur l'administration au treizième siècle, qu'il nous a montrée beaucoup plus centralisée qu'on ne croyait jusqu'alors, « administration qui avait ses principes et ses règles, qui, malgré ses erreurs et ses défauts, fut paternelle et loyale, soucieuse du droit et des intérêts populaires, et dans laquelle la responsabilité des agents ne fut pas un vain mot. » Il avait moins de maturité lorsqu'il écrivit son ouvrage sur Philippe le Bel, mais nous y trouvons aussi des renseignements vraiment nouveaux sur la division administrative, l'organisation judiciaire et financière de l'ancienne France, sur les États généraux. Les XIIIe et XIVe siècles étaient son vrai domaine; il les avait explorés à fond en préparant sa belle publication des *Actes du Parlement* à laquelle il avait apporté une extrême conscience. C'était la profonde connaissance qu'il avait de cette époque qui faisait la principale valeur de son cours de l'École des chartes et qui, malgré ses défauts, donnait de l'autorité à sa parole et à ses conseils.

Cet homme si bien doué et qui a rendu de si grands services avait en effet de graves défauts comme érudit, comme écrivain et comme professeur. Il n'a jamais su bien composer un livre ou même un article, son style est lourd et obscur, il ne sait pas dominer assez son sujet pour le concevoir dans son ensemble et l'éclairer par des idées générales. Ne connaissant que d'une manière indirecte et imparfaite les travaux de l'érudition étrangère, il tâtonne et s'égare toutes les fois qu'il quitte le terrain circonscrit où ses documents familiers lui servaient de guides. Les deux articles sur les *Origines du système féodal* (*Rev. des Quest. hist.*, janv. 1875) et sur l'*Antiquité classique dans Vincent de Beauvais* (ibid., oct. 75) montrent combien il savait peu ordonner ses matières et concevoir clairement un plan. C'est par l'obscurité, l'indécision, les contradictions même que pèchent souvent les travaux de M. Boutaric. Ces défauts viennent sans doute de la rapidité avec laquelle il travaillait, de son impuissance à généraliser, de l'insuffisance de sa préparation scientifique générale. Ils viennent aussi de l'excès de sa confiance dans sa mémoire. Tout excellente qu'elle était, elle ne pouvait suffire quand il s'agissait de mettre en œuvre le texte de documents innombrables, pleins d'expressions techniques et qui doivent être reproduits

avec une fidélité scrupuleuse. De là des erreurs, des citations inexactes et surtout du vague, de la confusion dans les idées et parfois même dans les faits. On a toujours à gagner à étudier les écrits de M. Boutaric, mais il faut toujours aussi les contrôler et les vérifier.

Ses excursions dans le XVIIIe siècle étaient pour lui un délassement à des travaux d'une nature plus austère. Nous leur devons une publication des plus piquantes, celle de la *Correspondance secrète de Louis XV*, qui nous a montré dans ce roi frivole et libertin un politique délié, s'informant de ses affaires diplomatiques par des agents à lui, et poursuivant à côté de ses ministres et parfois contre eux ses propres combinaisons.

On voit combien a été variée et féconde la carrière de M. Boutaric. Il a été frappé par un coup subit et terrible dans la force de l'âge et du travail, au moment où il pouvait commencer à jouir du fruit de ses efforts. Il a néanmoins, en peu d'années, accompli une œuvre déjà importante et qui lui assure une place distinguée parmi les érudits qui ont travaillé à faire connaître le moyen âge français.

L'Institut et les Sociétés savantes. — Sous ce titre, M. F. Bouillier a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier un article qui a fait quelque bruit et qui a été l'objet d'une mordante réplique de M. Ch. Bigot dans la *Revue politique et littéraire* du 19 janvier. L'article de M. Bouillier contient deux parties bien distinctes, l'une négative et l'autre positive. Dans la première M. Bouillier critique avec verve et non sans quelque raison le système d'après lequel toutes les Sociétés savantes des départements sont aujourd'hui sous la direction nominale du Comité des travaux historiques qui publie dans une revue spéciale l'analyse des publications des Sociétés savantes ainsi que les documents ou les mémoires les plus importants communiqués par ses correspondants de province, et qui décerne des prix aux Sociétés les plus méritantes à l'occasion de la réunion de leurs délégués qui a lieu chaque printemps à la Sorbonne sous le nom de Concours des Sociétés savantes. Il est bien certain que les lectures faites dans ce soi-disant concours n'ont pas toujours l'intérêt qu'on pourrait souhaiter; il est certain également que la *Revue des Sociétés savantes* coûte fort cher à l'État sans avoir une utilité proportionnée aux dépenses qu'elle occasionne. Mais s'en suit-il que le travail fait par le Comité des travaux historiques pût être mieux fait par d'autres? sans compter que le Comité n'est pas seulement chargé de centraliser le travail des Sociétés savantes, mais dirige encore la grande publication des Documents inédits, etc. — M. Bouillier, et c'est ici le côté positif de son travail, propose de transporter à l'Institut les attributions du Comité. Mais l'Institut pris

dans son ensemble ne pourrait être chargé de ce rôle. Ce n'est pas un corps homogène; l'Institut n'est qu'un nom qui désigne cinq Académies très-différentes les unes des autres. Serait-il juste d'interdire à l'une ou l'autre d'entre elles de se mêler de la direction des Sociétés savantes, et d'autre part ne risquerait-on pas en affiliant telle ou telle Société savante à l'Académie française ou à l'Académie des beaux-arts de la pousser dans une voie dangereuse? Ce ne serait donc que par l'intermédiaire d'un Comité que les cinq Académies pourraient agir sur les Sociétés savantes. Mais ce Comité, c'est précisément le Comité des travaux historiques. Ses deux cinquièmes environ sont en effet pris parmi les membres de l'Institut et les trois autres cinquièmes sont choisis parmi les hommes les plus capables de les aider, les conservateurs des Bibliothèques, les professeurs des Facultés, du Collége de France, du Muséum et de l'École des chartes.

Mais M. Bouillier pense que l'Institut devrait n'admettre qu'un certain nombre de Sociétés à l'honneur d'entrer en relations avec lui. Sans parler des ambitions et des intrigues que ce système pourrait susciter, l'Institut serait peu disposé à prendre la responsabilité de ce choix et à subir les obligations qui en seraient la conséquence; on risquerait de décourager les Sociétés mises à l'écart; et quant à l'accroissement d'influence et de réputation qui en résulterait pour les Sociétés privilégiées, nous croyons que M. Bouillier se fait illusion. Les bons travaux publiés par les Sociétés de province sont connus de tous les érudits qu'ils intéressent, et les travaux spéciaux couronnés par les Académies parisiennes ou même publiés par leurs membres ne sont pas plus connus du grand public que les travaux provinciaux. Comment d'ailleurs une Académie pourrait-elle, sous prétexte que telle ou telle Société publie de bons mémoires, accorder des priviléges à tous ses membres, alors que ces Sociétés sont des Sociétés ouvertes à tous ceux qui paient une cotisation et où des savants fort médiocres et même de purs ignorants se trouvent côte à côte avec des hommes de premier mérite? Pour que le plan de M. Bouillier eût quelque efficacité, il faudrait que les Académies commençassent par imposer aux Sociétés de province une organisation analogue à la leur, les associassent d'une manière régulière à leurs travaux ou leur imposassent des travaux déterminés. Mais les Sociétés provinciales ne voudraient pas plus accepter ces conditions que les Académies ne voudraient les imposer. L'Institut exerce une influence beaucoup plus efficace sur les savants de province en publiant lui-même de bons travaux, en couronnant les œuvres les plus méritantes qui paraissent soit à Paris, soit en province, en acceptant dans ces publications certains mémoires dus à des savants qui n'appartiennent pas

avec une fidélité scrupuleuse. De là des erreurs, des citations inexactes et surtout du vague, de la confusion dans les idées et parfois même dans les faits. On a toujours à gagner à étudier les écrits de M. Boutaric, mais il faut toujours aussi les contrôler et les vérifier.

Ses excursions dans le XVIIIe siècle étaient pour lui un délassement à des travaux d'une nature plus austère. Nous leur devons une publication des plus piquantes, celle de la *Correspondance secrète de Louis XV*, qui nous a montré dans ce roi frivole et libertin un politique délié, s'informant de ses affaires diplomatiques par des agents à lui, et poursuivant à côté de ses ministres et parfois contre eux ses propres combinaisons.

On voit combien a été variée et féconde la carrière de M. Boutaric. Il a été frappé par un coup subit et terrible dans la force de l'âge et du travail, au moment où il pouvait commencer à jouir du fruit de ses efforts. Il a néanmoins, en peu d'années, accompli une œuvre déjà importante et qui lui assure une place distinguée parmi les érudits qui ont travaillé à faire connaître le moyen âge français.

L'Institut et les Sociétés savantes. — Sous ce titre, M. F. Bouillier a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier un article qui a fait quelque bruit et qui a été l'objet d'une mordante réplique de M. Ch. Bigot dans la *Revue politique et littéraire* du 19 janvier. L'article de M. Bouillier contient deux parties bien distinctes, l'une négative et l'autre positive. Dans la première M. Bouillier critique avec verve et non sans quelque raison le système d'après lequel toutes les Sociétés savantes des départements sont aujourd'hui sous la direction nominale du Comité des travaux historiques qui publie dans une revue spéciale l'analyse des publications des Sociétés savantes ainsi que les documents ou les mémoires les plus importants communiqués par ses correspondants de province, et qui décerne des prix aux Sociétés les plus méritantes à l'occasion de la réunion de leurs délégués qui a lieu chaque printemps à la Sorbonne sous le nom de Concours des Sociétés savantes. Il est bien certain que les lectures faites dans ce soi-disant concours n'ont pas toujours l'intérêt qu'on pourrait souhaiter; il est certain également que la *Revue des Sociétés savantes* coûte fort cher à l'État sans avoir une utilité proportionnée aux dépenses qu'elle occasionne. Mais s'en suit-il que le travail fait par le Comité des travaux historiques pût être mieux fait par d'autres? sans compter que le Comité n'est pas seulement chargé de centraliser le travail des Sociétés savantes, mais dirige encore la grande publication des Documents inédits, etc. — M. Bouillier, et c'est ici le côté positif de son travail, propose de transporter à l'Institut les attributions du Comité. Mais l'Institut pris

dans son ensemble ne pourrait être chargé de ce rôle. Ce n'est pas un corps homogène; l'Institut n'est qu'un nom qui désigne cinq Académies très-différentes les unes des autres. Serait-il juste d'interdire à l'une ou l'autre d'entre elles de se mêler de la direction des Sociétés savantes, et d'autre part ne risquerait-on pas en affiliant telle ou telle Société savante à l'Académie française ou à l'Académie des beaux-arts de la pousser dans une voie dangereuse? Ce ne serait donc que par l'intermédiaire d'un Comité que les cinq Académies pourraient agir sur les Sociétés savantes. Mais ce Comité, c'est précisément le Comité des travaux historiques. Ses deux cinquièmes environ sont en effet pris parmi les membres de l'Institut et les trois autres cinquièmes sont choisis parmi les hommes les plus capables de les aider, les conservateurs des Bibliothèques, les professeurs des Facultés, du Collége de France, du Muséum et de l'École des chartes.

Mais M. Bouillier pense que l'Institut devrait n'admettre qu'un certain nombre de Sociétés à l'honneur d'entrer en relations avec lui. Sans parler des ambitions et des intrigues que ce système pourrait susciter, l'Institut serait peu disposé à prendre la responsabilité de ce choix et à subir les obligations qui en seraient la conséquence; on risquerait de décourager les Sociétés mises à l'écart; et quant à l'accroissement d'influence et de réputation qui en résulterait pour les Sociétés privilégiées, nous croyons que M. Bouillier se fait illusion. Les bons travaux publiés par les Sociétés de province sont connus de tous les érudits qu'ils intéressent, et les travaux spéciaux couronnés par les Académies parisiennes ou même publiés par leurs membres ne sont pas plus connus du grand public que les travaux provinciaux. Comment d'ailleurs une Académie pourrait-elle, sous prétexte que telle ou telle Société publie de bons mémoires, accorder des priviléges à tous ses membres, alors que ces Sociétés sont des Sociétés ouvertes à tous ceux qui paient une cotisation et où des savants fort médiocres et même de purs ignorants se trouvent côte à côte avec des hommes de premier mérite? Pour que le plan de M. Bouillier eût quelque efficacité, il faudrait que les Académies commençassent par imposer aux Sociétés de province une organisation analogue à la leur, les associassent d'une manière régulière à leurs travaux ou leur imposassent des travaux déterminés. Mais les Sociétés provinciales ne voudraient pas plus accepter ces conditions que les Académies ne voudraient les imposer. L'Institut exerce une influence beaucoup plus efficace sur les savants de province en publiant lui-même de bons travaux, en couronnant les œuvres les plus méritantes qui paraissent soit à Paris, soit en province, en acceptant dans ces publications certains mémoires dus à des savants qui n'appartiennent pas

aux Académies. En même temps, par l'intermédiaire du Comité des travaux historiques, quelques-uns des plus éminents de ses membres agissent par leur direction et leurs conseils sur les travaux des savants de province. M. Bouillier se plaint de l'influence prise dans ce Comité par les anciens élèves de l'École des chartes. Nous croyons que cette influence est très-heureuse. Ce qu'il y a de meilleur dans les publications des Sociétés savantes de province, à côté des travaux sur les sciences naturelles, ce sont ceux qui traitent d'histoire et d'archéologie locale. Les travaux de philosophie, d'histoire générale, de littérature n'ont pas besoin pour éclore de l'aide de Sociétés savantes. Ils trouvent des libraires pour les éditer, s'ils sont bons. Au contraire le vrai but des Sociétés savantes doit être d'explorer la province, d'entreprendre une série d'études locales, que ce soit au point de vue de l'histoire, de l'archéologie et de la philologie, ou au point de vue de la géologie, de la botanique et de la zoologie. Qu'on dépouille les archives et qu'on en publie les documents, qu'on étudie les monuments et qu'on leur consacre des monographies, qu'on fasse le glossaire de nos dialectes, voilà ce qui est vraiment utile et ce à quoi peuvent vraiment servir les ressources et les efforts collectifs de nos Sociétés savantes. Mais, direz-vous, qui leur tracera un plan, qui guidera ces efforts? Le Comité des travaux historiques le fait dans la mesure du possible; mais la seule direction efficace consisterait dans une bonne préparation scientifique chez les savants eux-mêmes, et cette préparation n'existera que le jour où l'enseignement supérieur sera fortement organisé, où la création de grandes Universités provinciales établira dans nos départements des foyers de vie scientifique, et où tous les jeunes gens qui se destinent aux carrières libérales auront reçu dans ces Universités les mêmes principes de critique et de méthode; le jour aussi où la munificence de l'État et des départements, en créant en province de belles bibliothèques, mettra aux mains des érudits les instruments de travail qui leur manquent aujourd'hui.

Enseignement. École des chartes. — On peut voir par les thèses qui sont chaque année présentées à l'École des chartes l'influence que peut exercer un bon enseignement sur les travaux d'érudition. Autant que nous pouvons en juger, ces thèses paraissent dans l'ensemble avoir été supérieures cette année à celles des années précédentes par l'importance des sujets comme par la manière dont ils ont été traités. Nous remarquons tout d'abord que les sujets d'histoire municipale paraissent attirer tout spécialement l'attention des candidats. Ce sont en effet des sujets excellents, bien limités, pour l'étude desquels on possède d'ordinaire des documents originaux nombreux et

qui offrent en même temps à des jeunes gens originaires de diverses parties de la France un intérêt local et patriotique. Si ces travaux se multiplient, l'on pourra bientôt étudier dans son ensemble la question difficile de notre histoire municipale. Cette préoccupation et ces essais de nos jeunes érudits prouvent l'utilité de la conférence créée il y a deux ans par M. Giry à l'École des hautes études et qui a précisément pour objet les institutions municipales. Les deux plus remarquables parmi les thèses d'histoire locale sont celle de M. Delaville Le Roulx sur l'*Administration municipale à Tours sous le gouvernement des élus* (1356-1462) et celle de M. Flammermont sur *Senlis au moyen âge;* nous citerons ensuite celle de M. Raunié sur les *Institutions municipales de Narbonne* et aussi la *Notice sur le bailliage et la prévôté de Vitry-le-Français* par M. Bouchot qui ne traitait que de l'époque moderne. A l'histoire des institutions municipales se rattache par certains côtés la thèse très-importante de M. Babelon sur les *Bourgeois du Roi au moyen âge*, dans laquelle il étudie une des institutions les plus puissantes qui aient servi à la royauté pour ruiner la juridiction féodale et émanciper les classes rurales. L'étude de M. Furgeot sur les *Baillis de Mâcon, sénéchaux de Lyon*, nous fait connaître un autre des moyens par lesquels la royauté étendit son autorité aux dépens des seigneurs. L'histoire du xve siècle a été l'objet de trois travaux intéressants. Citons en première ligne l'étude très-riche en faits nouveaux de M. Durrieu sur *Bernard VII, comte d'Armagnac* (1369-1418), qui a valu à son auteur le premier rang parmi les nouveaux archivistes-paléographes, puis l'essai de M. Leroux sur les relations de la France avec l'Allemagne sous Charles VII, et le travail instructif et curieux de M. d'Herbomez sur le *Parlement de Paris*, de 1418 à 1436, sous la domination des Anglais. — M. Pajot a fait une étude minutieuse et complète sur la *Marine militaire sous Charles V*, où il a montré par les preuves les plus concluantes que la France, dès cette époque, avait une marine constituée. — Les Essais de M. Raguenet sur les *Revenus du trésor royal sous Philippe le Bel* et de M. Durier sur les *Revenus d'Enguerrand de Marigny* sont moins importants. M. Philippon avait choisi un sujet de philologie, le dialecte du Lyonnais. On voit par ces brèves indications combien est vivante et active notre École des chartes, aujourd'hui fortifiée et complétée par la section historique de l'École des hautes études, avec qui ses liens deviennent plus étroits chaque jour. MM. Roy et Giry, nos collaborateurs, qui sont répétiteurs à l'École des hautes études, viennent d'être nommés, le premier professeur à l'École des chartes en remplacement de M. Boutaric, l'autre secrétaire de la même École.

Publications nouvelles. Documents. — Voici précisément une publication faite sous la direction du Comité des travaux historiques par un des plus éminents parmi les savants résidant en province, et qui prouve avec quel soin on sait y travailler pourvu qu'on ait eu une solide préparation scientifique. M. Célestin Port a été un des meilleurs élèves de cette École des chartes qui paraît à M. Bouillier exercer une trop grande influence sur nos érudits provinciaux et qui, à notre avis, n'en exerce pas encore une assez grande. Il a reçu l'an dernier de l'Académie des inscriptions le grand prix Gobert pour son admirable *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, dont la dernière partie est aujourd'hui prête à paraître. L'Institut n'a-t-il pas joué là le rôle directeur que M. Bouillier voudrait lui voir prendre en signalant ainsi aux archivistes et aux érudits provinciaux un modèle de ce que peut faire un homme laborieux et intelligent dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie locales? Le comité des travaux historiques a de son côté rendu un service à la science en chargeant M. Port de publier dans la collection des Documents inédits le *Livre de Guillaume Le Maire*, dont le manuscrit est conservé aux Archives du Maine-et-Loire. Guillaume Le Maire fut évêque d'Angers du 18 avril 1291 au 2 mai 1317. Le cartulaire que M. Port nous fait le premier connaître d'une manière complète comprend d'abord un récit officiel de la nomination de Guillaume et de toutes les cérémonies accomplies du 5 janvier au 5 octobre 1291, destiné à servir de règle et de formulaire pour l'avenir, puis une série d'actes concernant l'administration du diocèse et en particulier des pièces très-curieuses, relatives aux Templiers et au projet de croisade de Clément V en 1308 (p. 204-266-287). Les détails curieux sur la vie ecclésiastique et féodale de l'époque y abondent. Une bonne notice préliminaire et un index accompagnent cette publication faite avec le soin auquel M. Port nous a accoutumés et où l'on ne regrette qu'une chose : des n^os^ d'ordre donnés aux pièces pour faciliter les citations.

Antiquités. — Depuis qu'Eckhel a publié sa *Doctrina nummorum veterum*, de nombreux travaux ont éclairé presque toutes les parties de la numismatique, mais personne n'avait encore entrepris de refaire, au point de vue de la science moderne, l'œuvre d'Eckhel, en réunissant dans un vaste tableau d'ensemble tout ce que nous savons aujourd'hui sur la numismatique ancienne. M. F. Lenormant l'a entrepris dans son cours d'archéologie de la Bibliothèque nationale, et dans les deux volumes qu'il vient de publier : *la Monnaie dans l'antiquité* (Lévy, Maisonneuve, Rollin et Feuardent, in-8°). Ces deux volumes ne sont que le début d'un ouvrage très-étendu dont M. Lenormant nous donne le plan déjà arrêté. Ils ne contiennent que deux

livres et demi sur les sept que comprendra l'œuvre entière. Après avoir distingué de la monnaie les autres monuments numismatiques et fait connaître les noms de la monnaie chez les anciens, son origine et son mode de propagation, M. Lenormant étudie les matières qui servaient à la fabrication de la monnaie et les procédés de cette fabrication, et enfin le droit de monnayage dans l'antiquité. — Les volumes suivants comprendront la fin de l'étude des législations monétaires, l'étude de la forme dans les monnaies antiques, l'esquisse d'une paléographie monétaire et enfin l'histoire des systèmes monétaires. Bien que les travaux de Brandis, de Mionnet, de Cohen et de Mommsen aient préparé la voie à M. Lenormant, ses études antérieures sur l'histoire et les langues des peuples de l'Orient lui ont permis d'ajouter une part personnelle à ce qu'il doit à ses devanciers, et d'ailleurs la vaste synthèse qu'il a entreprise coordonne pour la première fois des notions jusqu'ici dispersées.

C'est aussi un travail de systématisation et de combinaison qu'a exécuté M. A. Dupond dans son volume sur la *Constitution et les magistratures romaines sous la République* (Lahure). Il dit lui-même en termes modestes : « Nous nous sommes borné à rassembler des matériaux disséminés çà et là et souvent rendus inutiles par cet éparpillement. Nous avons voulu faire un livre profitable aux amis des lettres latines et qui nous a paru manquer en France. Si nous rendons plus aisée et plus fructueuse la lecture des monuments que nous a légués l'ancienne Rome, nous nous croirons amplement dédommagé des peines et du temps que nous a coûtés ce travail. » Nous croyons en effet que le livre de M. Dupond rendra des services, en particulier à nos professeurs de lettres qui trop souvent font expliquer Tite-Live et Cicéron sans rien connaître des institutions auxquelles le texte de ces auteurs fait constamment allusion.

Le livre de M. C. de la Berge sur *Trajan* (Vieweg, Bibliothèque de l'École des hautes études) est au contraire une œuvre très-originale, fondée sur l'étude directe des textes et des monuments par un érudit qui, outre les connaissances spéciales de l'archéologue et de l'épigraphiste, est encore un penseur et un écrivain. On pourra trouver à reprendre au plan de M. de la Berge qui interrompt le récit des guerres de Trajan pour s'occuper de son gouvernement intérieur qui dura évidemment pendant tout son règne. Mais il est vrai que ce fut pendant les huit années qui séparèrent la dernière campagne en Dacie de la guerre d'Orient (106-114) que Trajan s'occupa le plus de l'administration, des grands travaux publics, des finances et de la législation. J'aurais néanmoins préféré que la partie de l'étude de M. de la Berge qui concerne le gouvernement intérieur de Trajan fût reportée

après le récit des événements extérieurs de son règne, d'abord parce que c'est la partie la plus neuve du travail, tandis que les guerres de Trajan ont déjà été l'objet d'une étude approfondie de M. Dierauer, en second lieu parce qu'il eût été naturel de placer ces chapitres consacrés au gouvernement intérieur à côté de ceux qui traitent de la société, de la religion, des lettres et des arts à l'époque de Trajan. Cette séparation a le fâcheux effet de scinder des sujets étroitement connexes. Par exemple la politique de Trajan à l'égard des chrétiens n'est traitée que dans le chapitre XV sur le christianisme et il y est à peine fait allusion dans le chapitre sur la législation. Cet essai est si riche en faits et en aperçus intéressants sur la constitution de la société impériale que l'on voudrait avoir un index analytique qui permit d'y retrouver sur chaque point spécial les renseignements si nombreux et si précis qui s'y trouvent contenus. Le livre de M. de la Berge est un modèle qui montre comment, même en l'absence de textes historiques contemporains et complets, on peut, avec une critique déliée et prudente et grâce aux ressources qu'offrent l'archéologie, la numismatique et l'épigraphie, reconstituer un règne, en pénétrer l'esprit, faire le portrait vivant d'un empereur. Espérons que ce modèle trouvera des imitateurs, surtout parmi les élèves de notre École de Rome, qui ont le devoir d'élucider dans tout son développement cette histoire de l'empire romain, où sont en grande partie les origines et le secret de notre propre histoire.

Nous craignons que le livre de dom F. Chamard, sur les *Églises du monde romain, notamment celle des Gaules, pendant les premiers siècles* (Palmé), n'ajoute que peu de chose à la connaissance que nous avons de nos origines nationales. Pourtant il sera loin d'être inutile; c'est l'exposé le plus complet, le plus impartial que nous ayons encore du système qui veut faire remonter la création des Églises épiscopales des Gaules au second siècle après J.-C. En même temps, c'est aussi le livre le mieux fait pour prouver la faiblesse de ce système. Il ne peut s'étayer que sur des preuves indirectes, sur des raisonnements où la critique trouve beaucoup à reprendre. Il ne conduirait à rien moins qu'à affirmer l'authenticité des légendes sur l'apostolat de saint Denis, de saint Trophime, de saint Martial, des saintes Maries, et c'est là un excès jusqu'où D. Chamard ne va pas. Mais les défenseurs de ces fables ne manqueront pas de s'emparer de ses arguments comme s'ils leur donnaient raison et de croire réfuté le livre plein d'érudition et de saine critique de M. l'abbé Chevalier [illegible] *Origines de l'Église de Tours*.

MOYEN AGE. — [illegible] ord deux travaux d'histoire provin[illegible] *Essai historique*

sur Iolande de Flandre, 1326-1395 (Lille, Lefebvre-Ducroc), par M. de Smyttere, travail consciencieux, accompagné du texte ou de l'analyse d'un grand nombre de documents originaux; et l'ouvrage plus étendu mais moins approfondi de M. Tuefferd sur les *Comtes souverains de Montbéliard* (Extrait des Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard), où l'on regrette de ne trouver aucun renvoi aux sources originales.

M. de Crozals a pris pour sujet de thèse de doctorat *Lanfranc, archevêque de Cantorbéry* (Fischbacher). Il a apporté un grand zèle à l'étude des textes et a apprécié avec justesse le rôle de ce fin et savant italien, qui fut un des plus habiles coopérateurs de Guillaume le Conquérant. Certaines parties de la thèse, par exemple le ch. VII sur le rôle de Lanfranc dans la lutte des moines contre le clergé séculier, sont bien comprises et bien traitées. Malheureusement M. de Crozals n'a pas su se rendre maître de son sujet. Il succombe sous la multiplicité des détails; il traite avec trop de développements et pourtant d'une manière incomplète des questions générales (par ex. les écoles au XIe siècle, l'érudition monastique, etc.) qui pourraient à elles seules fournir matière à une thèse nouvelle; il mêle la discussion au récit et place dans son texte ce qui devrait être rejeté dans les notes. Sa critique manque de précision et il se sert des sources un peu au hasard. Ces défauts rendent pénible la lecture d'un travail qui se recommande pourtant par des qualités sérieuses.

Nous avons déjà annoncé (*Rev. hist.*, V, 126) le livre de M. Giry sur l'*Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions* (Vieweg). Si le style laisse parfois à désirer, nous y trouvons du moins ce qui manque à M. de Crozals : la pleine possession d'un sujet, la fermeté des vues, la sûreté de la critique. Cette étude n'a pas seulement un intérêt local, elle éclaire d'un jour très-vif les origines et le développement du système communal dans le nord de la France. Les nombreux documents qui l'accompagnent sont à cet égard du plus grand intérêt. L'*Histoire de Saint-Omer*, qui a valu à M. Giry le diplôme de l'École des hautes études, peut donner une idée de l'importance et de l'intérêt du cours qu'il professe à cette école sur les institutions municipales.

L'ouvrage de M. G. Fagniez sur l'*Industrie et les classes ouvrières à Paris au* XIIIe *et au* XIVe *siècle* (Vieweg) est aussi une thèse de l'École des hautes études. De même que celui de M. Giry, il est dû à un ancien élève de l'École des chartes et a tout d'abord, sous une forme moins développée, valu à son auteur le diplôme d'archiviste-paléographe. On voit par là les services que rendent les rapports intimes qui unissent ces deux écoles. Le travail entrepris par M. Fagniez offrait de grandes difficultés, d'abord à cause du caractere

incomplet et fragmentaire des documents que nous possédons, en second lieu à cause des connaissances techniques qu'il exigeait. M. Fagniez a su triompher de ces difficultés d'une part en allant puiser aux sources les plus diverses les renseignements dont il avait besoin et en embrassant dans ses recherches un nombre infini de documents d'archives, d'autre part en étudiant si profondément les procédés matériels de la fabrication et du commerce que son livre, enrichi d'un index excellent, qui est en même temps un glossaire, rendra les plus grands services à tous ceux qui auront à lire les documents relatifs à l'industrie au moyen âge. Dans la première partie de son ouvrage il étudie l'organisation civile, religieuse et économique des corps de métiers, dans la seconde il étudie en détail les industries relatives à la fabrication du pain, à la vente de la viande, à la construction, à la fabrication des étoffes et des vêtements, à la mise en œuvre des métaux précieux. On regrettera peut-être que M. Fagniez ait été aussi sobre de considérations générales sur les faits sociaux et économiques que son livre met en lumière, et qu'il se soit contenté d'une conclusion trop courte quoique excellente sur le système des corporations et la comparaison de l'industrie du moyen âge et de l'industrie moderne. Mais il a craint sans doute de se laisser entraîner trop loin et de faire perdre à son travail le caractère de sévérité et de précision qui en est un des principaux mérites. En effet ce livre, rempli de détails techniques, se lit sans fatigue; à part quelques répétitions (p. 58 et 59, p. ex. sur les amendes pour violation des règles relatives à l'apprentissage), la composition en est soignée jusque dans les moindres détails, et le style a toutes les qualités de fermeté, de propriété dans les termes, de simplicité élégante qu'on peut demander à un travail d'érudition.

Nous pouvons enfin annoncer l'apparition prochaine d'un travail très-intéressant de M. J. Havet sur les *Cours royales des Iles Normandes* (Picard), qui est le remaniement de sa thèse de l'École des chartes, et d'un ouvrage important de M. Longnon sur la *Géographie de la Gaule à l'époque de Grégoire de Tours* (Hachette), qui est une thèse pour l'École des hautes études. Ce travail laisse bien loin derrière lui celui de M. Jacobs et apporte de nombreux éclaircissements à l'histoire des temps mérovingiens.

Temps modernes. — M. Chantelauze a publié en volumes les charmants et curieux articles publiés par lui dans la *Revue des Deux-Mondes* sur le *Cardinal de Retz et l'affaire du chapeau* (Didier), 2 vol. in-8°. Il y a ajouté un volume de documents parmi lesquels les principaux sont les lettres mêmes de Retz à l'abbé Charrier où l'on retrouve la verve endiablée et le génie d'intrigue de l'auteur des Mémoires. On y lit en outre des lettres de Le Tellier, de Mazarin,

du bailli de Valençay, ambassadeur à Rome en 1651-52. Ces dernières sont très-intéressantes. Cette publication ajoute beaucoup à ce que nous savions sur Retz et nous sommes heureux de penser qu'ils ne sont que le commencement d'une histoire du Cardinal après la Fronde, qui nous révélera, on peut le dire, un Retz inconnu.

La vie et le ministère de Claude Brousson (1647-1698), par M. Léopold Nègre (Fischbacher), est un livre d'édification au moins autant qu'un livre d'histoire. Il nous apporte cependant un nombre considérable de documents inédits, nous fait connaître en détail l'activité d'un des plus héroïques parmi les martyrs de la persécution qui suivit la révocation de l'édit de Nantes, ajoute plus d'un trait sinistre à la figure odieuse de Baville, et montre comment les protestants, si fidèles jusqu'alors à la royauté et à la France, ont été pour ainsi dire forcés de se jeter dans la sédition pour défendre leur conscience et leur vie. — Le livre de M. Rocquain sur l'*Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, que la *Revue* a déjà annoncé (IV, 370), et dont elle a publié un fragment (V, 241), vient d'être mis en vente (Plon).

M. d'Haussonville a réuni en un volume, sous le titre de *Souvenirs et Mélanges* (Lévy), des articles dont plusieurs traitent de sujets historiques. Les deux études sur le congrès de Châtillon et le congrès de Vienne sont du plus vif intérêt, la seconde en particulier où l'auteur nous donne des lettres inédites de Talleyrand. Les souvenirs sur son père sont d'agréables et piquants récits sur la Révolution et l'Empire, qui ne peuvent être pris pour de l'histoire rigoureusement exacte (p. ex. on y voit Marie Leczynska faisant accorder en 1780 une charge au grand-père de M. d'Haussonville), mais qui jettent un jour assez vif sur l'état moral de cette noblesse française qui combattait avec l'étranger contre la Révolution pour venir ensuite servir dans les rangs de la domesticité impériale. Enfin l'étude sur le comte Cavour est un beau portrait historique, une des meilleures justifications et des plus impartiales qui aient été écrites de la politique italienne contemporaine, et qui permet de mesurer l'évolution qui s'est produite depuis dix ans dans l'esprit de ceux qui constituent ce qu'on appelle le parti monarchique libéral et constitutionnel.

Le second volume des *Mémoires du maréchal Randon* (Lahure) est surtout précieux par les nombreuses lettres de Napoléon III qu'il contient. Elles nous montrent avec quelle activité et quelle compétence l'empereur s'occupait des affaires militaires, et en même temps combien mal il était obéi et quel désordre régnait dans l'administration de l'armée impériale. G. Monod.

ITALIE.

Publications de documents. — Dans mes précédents bulletins, j'ai annoncé la publication de l'inventaire des Archives de Lucques, entreprise par le directeur de ces archives, M. Salvadore Bongi, et dont le premier volume a paru en 1872, le second en 1876 (Lucques, Giusti, in-4°); mais cet ouvrage mérite mieux qu'une simple annonce, et je suis heureux d'en faire ici une analyse plus détaillée.

Parmi les archives de nos anciennes républiques, celles de Lucques sont au nombre des plus complètes et des mieux conservées. A l'exception de l'époque antérieure à Castruccio, dont il reste peu de fragments échappés aux incendies et aux pillages, les collections, depuis 1330 environ, sont assez complètes. On trouve des dispositions relatives aux archives anciennes, désignées sous le nom de *Camera dei libri del Comune*, jusque dans le statut de 1308; d'autres dispositions analogues furent mises en vigueur en 1342 et 1369, époque à laquelle Lucques était sous la domination des Pisans; et c'est à cette époque que remonte le plus ancien inventaire, celui de 1344; mais quand Lucques eut reconquis son indépendance, des règlements meilleurs et plus durables furent faits (1369) pour la conservation des chartes de la ville : on les distribua dans deux dépôts : l'*Archivio di Palazzo* pour les actes du gouvernement central, et la *Camera del Comune* pour les actes judiciaires et notariés. Les archives furent ainsi parfaitement conservées jusqu'à la fin de la république, en 1799. Pendant la période troublée de 1799 à 1804, elles eurent heureusement peu à souffrir des violences exercées tour à tour par les démocrates et les réactionnaires, et échappèrent aux spoliations napoléoniennes, si funestes à plusieurs autres dépôts d'archives italiennes, parce que, de 1805 à 1814, Lucques fut la capitale de la principauté érigée au profit d'Élisa Bonaparte-Baciocchi. Cependant en 1804, toutes les chartes politiques, tant celles du *Palazzo* que celles de la *Camera*, furent mises sous la garde d'un seul archiviste, Girolamo Tommasi, historiographe de Lucques (cf. *Arch. stor. ital.*, 1re série, X); cet arrangement fut conservé par les Bourbons (1815-1847), et subsista encore après qu'en 1847 Lucques fut réunie à la Toscane. En 1856, ces archives, qui étaient passées sous la surintendance des archives de Toscane, furent installées dans un local plus vaste et plus décent, au palais Guidiccioni; puis sous l'impulsion sage et vigoureuse du regretté surintendant, Fr. Bonaini, et l'habile direc-

tion de M. Bongi, elles purent être réunies tout entières dans le même endroit, et furent soumises à un classement rigoureusement scientifique. Les deux volumes d'inventaires que nous annonçons ici en sont une preuve admirable.

Une simple analyse suffira pour en faire connaître l'excellente disposition et l'extrême importance historique. Le premier volume contient une préface de M. Bongi, où est tracée en traits rapides, mais d'une façon complète, l'histoire des archives de Lucques, depuis les premières années du XIVe siècle jusqu'à nos jours. Vient ensuite l'inventaire de l'*Archivio diplomatico;* on appelle ainsi, dans toutes les archives toscanes, la première série des documents comprenant les actes sur parchemin tant publics que privés, et existant à l'état séparé. L'inventaire est divisé en autant de sections qu'il y a de fonds divers; il indique dans chacune le nombre exact des pièces, avec leurs dates extrêmes, et leur mode de répartition dans chaque siècle. En janvier 1870, les archives de Lucques possédaient environ 19,000 pièces en parchemin de 790 à 1853, divisées en 29 fonds. En outre, chaque fonds de section est précédé de brèves notices historiques et bibliographiques. Aussitôt après commence, dans le même volume, l'inventaire des registres et des actes de la république; là sont décrits les statuts, les livres des Anciens et du Conseil général, ainsi que tous les actes du gouvernement central et des corps et magistratures politiques. Le second volume contient la description des registres et actes relatifs aux finances, au commerce et aux arts et industries, ainsi qu'à l'administration de la justice; telle est l'énumération complète des archives propres de la République pour tout le temps qu'elle eut un gouvernement à soi. Restent les archives modernes à partir de Napoléon; elles seront décrites dans le troisième et dernier volume, où trouveront aussi place plusieurs collections spéciales, comme les archives des couvents supprimés, des institutions de bienfaisance, etc., et de plus les tables, les additions et corrections.

L'inventaire de chaque section des livres et actes est fait avec clarté, avec soin, et avec une remarquable brièveté. L'érudit est sûr d'y trouver ce qu'il cherche, sans confusion, sans fatigue; mais ce qui donne au livre une valeur toute particulière, ce sont les notices historiques sur les offices et les institutions de Lucques. Par leur étendue et leur richesse, elles prennent parfois l'importance de véritables monographies. Signalons par exemple celles sur les Anciens ou pouvoir exécutif, sur le Conseil général, sur la milice et les fortifications, sur les affaires ecclésiastiques, sur les impositions et gabelles, et sur le cadastre. Elles ne sont pas là pour faire un vain étalage

d'érudition; mais elles répondent au plan vraiment scientifique de l'inventaire; elles sont un guide excellent pour les travailleurs. En résumé, l'inventaire de M. Bongi fait honneur et à lui et à l'administration des archives toscanes; c'est une acquisition précieuse pour les érudits, même étrangers, et c'est un bel exemple donné aux archivistes.

L'excellent mode de classement adopté par les archives toscanes a été principalement l'œuvre de M. Francesco Bonaini : il n'a pas rendu moins de services comme éditeur de monuments de l'histoire italienne. Le public savant n'a pas besoin qu'on lui rappelle les trois gros volumes des Statuts pisans (Florence, Vieusseux, 1854-70), l'édition de l'histoire de Pise par Roncioni, et des Chroniques de Pérouse par Graziani et Matarazzo (*Arch. stor. it.*, VI et XVI); l'essai bibliographique sur les Statuts italiens (Pise, 1854), etc.; mais il sera bien aise d'apprendre qu'enfin on a publié, en deux volumes, l'important recueil des Actes de Henri VII d'Allemagne[1], publication préparée de longue date par Bonaini, imprimée presque en entier de son vivant, attendue pendant longtemps et avec impatience par les érudits, mais retardée jusqu'ici par une série de menues circonstances qu'il est inutile d'énumérer. On saura gré à M. Pietro Berti, archiviste à Florence, d'avoir repris le travail, et d'y avoir mis la dernière main, en l'augmentant d'une préface en latin et de tables excellentes.

Henri VII, se rendant en Italie en 1310, pour réaliser son vaste rêve de restauration impériale, emporta avec lui une partie des documents des archives impériales; ces documents, et les autres, beaucoup plus nombreux, émanés de sa chancellerie ou reçus par elle durant son séjour de près de quatre ans en Italie, il les déposa dans sa fidèle cité de Pise, où resta le gros des archives impériales au moment de la mort subite de Henri à Buonconvento (24 août 1313). L'armée de l'empereur, en se retirant par les Maremmes, emporta quelques documents peu nombreux; puis une partie beaucoup plus considérable des archives impériales fut transportée à Turin, peut-être par les soins du comte Amédée de Savoie, vicaire de l'Empire, ami et familier de Henri. Les archives de Turin conservent encore trois manuscrits contenant les actes du Conseil de l'empereur (*Libri consiliarii*), et les instructions et les rapports des ambassadeurs, trois autres volumes d'actes enregistrés, et une série de diplômes, lettres

1. *Acta Henrici VII Romanorum imperatoris, et monumenta quaedam alia suorum temporum historiam illustrantia*, a Fr. Bonainio collecta ac in duas partes divisa. Florence, Galiliana. 2 vol. in-8. Pr. 30 fr.

et chartes diverses. Tous ces documents furent publiés par Dœnniges, en 1839 (Berlin, in-4°). Mais une portion très-importante de ces archives était restée à Pise; elles s'y trouvent, partie dans les archives du chapitre, et partie dans celles de la maison Roncioni; peut-être anciennement étaient-elles toutes dans les archives du chapitre. Sans m'appesantir davantage sur ce sujet, je renvoie à l'article très-érudit de M. Ficker sur les débris des archives impériales à Pise[1].

Ce sont ces documents laissés à Pise qui ont donné lieu à la publication de M. Bonaini; elles en constituent presque tout le premier volume, enrichi en outre d'autres documents puisés à d'autres archives italiennes ou étrangères : le second volume se compose en entier d'actes tirés des registres de la commune de Florence. D'où il résulte que la division matérielle en deux volumes correspond en une certaine manière à deux parties rationnellement distinctes que l'on pourrait désigner par les termes de guelfe et de gibeline[2].

La première partie consiste en 206 documents de 1308 à 1313; ce sont ceux qui viennent de la chancellerie impériale. Les numéros 1 à 179, et les numéros 194 à 206 qui ont été ajoutés après coup, contiennent les diplômes de l'empereur, les bulles pontificales qui lui furent adressées, les actes d'adhésion des communes lombardes et toscanes, et généralement tous les actes rédigés ou enregistrés dans la chancellerie impériale, ou qui peuvent de quelque façon s'y rapporter. Les numéros 180-189 contiennent les comptes de la Chambre impériale, écrits en partie en latin, en partie en français. Les numéros 190-193 contiennent divers documents : deux lettres de l'impératrice Marguerite (1311), les comptes particuliers d'Amédée de Savoie (1310-1311), et le protocole des actes passés par devant un notaire pisan pour le compte des Pisans enrôlés dans l'armée impériale (1312-1313). M. Ficker dit avec raison que l'importance de ce recueil de chartes impériales égale, pour le moins, celle des publications de Dœnniges. La seconde partie de l'ouvrage de M. Bonaini, qui contient le recueil des lettres de Florence (1310-1314), n'est pas moins intéressante. Celles-ci éclairent pour ainsi dire jour par jour les événements de l'expédition de Henri VII jusqu'à sa mort, et témoignent de la merveilleuse activité déployée par Florence pour organiser la résistance contre l'empereur, soit en fortifiant la ville et la contrée, soit en resserrant ses alliances avec les cités guelfes, soit

1. *Ueberreste des Deutschen Reichsarchivs zu Pisa*, dans les Actes de l'Académie de Vienne, et dans le *Giorn. stor. degli Arch. Tosc.* I, 290 et suiv.

2. La remarque est de M. Bongi dans l'*Arch. stor. ital.*, 3e série. Tome XXI, p. 154.

en suscitant des révoltes en Lombardie, soit en brouillant l'empereur avec le pape ou le roi Robert de Naples, et en rendant toute réconciliation impossible. Je n'ai pas à approfondir les intentions et les actes des deux adversaires : il me suffit d'avoir signalé aux érudits et aux critiques les riches matériaux que leur apporte la publication des Actes de Henri VII.

M. Guido Padelletti, professeur à l'université de Rome, a publié un volume intitulé *Fontes iuris italici medii aevi*[1], qui sera d'un grand secours aux étudiants de la faculté d'histoire comme aux étudiants en droit, et qui est destiné à raviver dans l'enseignement universitaire l'étude trop négligée de l'histoire et des formes du droit italien au moyen âge. L'auteur déplore avec raison (p. XIV) que dans nos écoles de droit, les jeunes gens s'adonnent presque exclusivement à l'interprétation des lois en vigueur et à la pratique du barreau, sans avoir aucune de ces notions historiques et littéraires qui complètent la science du droit et aident au développement scientifique de la jurisprudence. Il leur conseille de s'exercer dans des conférences et des exercices pratiques qui devraient être dirigés par les professeurs, à la connaissance et à l'étude critique des monuments du droit italien au moyen âge. A cela, il est vrai, s'oppose une grave difficulté pratique : ces monuments juridiques sont imprimés dans des ouvrages volumineux, fort chers, et parfois aussi très-rares; c'est à cette difficulté que M. Padelletti veut porter remède par cette publication, analogue à celle de Gengler pour les sources du droit germanique[2]. Il a voulu réunir les principales sources du droit italien dans des volumes commodes et à bon marché. Le premier volume, publié dans les premiers mois de 1877, contient les édits des rois ostrogoths Théodoric et Atalaric, suivis d'extraits de formules et de lettres de Cassiodore, qui servent à éclairer la jurisprudence adoptée pour les cas où les parties sont des Romains et des Barbares; puis l'Édit des rois lombards, et les traités et conventions des princes de Bénévent, d'après les éditions de Baudi di Vesme et de Bluhme. M. P. ajoute au bas des pages l'*Expositio ad librum legis Langobardorum*, que Boretius (*Mon. Germ.*, LL. IV) croit l'œuvre d'un juge de Pavie, écrite vers 1070, et qui est un guide excellent pour l'étude de la jurisprudence lombarde; puis le *Capitulare italicum*, qui contient les lois et capitulaires des rois et empereurs concernant l'Italie, de Charlemagne à Henri II; enfin plusieurs appendices qui contiennent des questions et des formules de droit. Le volume s'ouvre par une élégante préface en

1. Turin, Lœscher, 1887. In-8° de XVIII-504 p. Pr. 12 fr.
2. *Germanische Rechtsdenkmæler*. Erlangen, 1865.

latin, où l'auteur rend brièvement compte des travaux des érudits et jurisconsultes italiens sur l'histoire du droit national; de courts avertissements, accompagnés d'utiles indications bibliographiques, précèdent chacun des textes publiés dans le volume; à la fin, se trouve un glossaire composé à l'aide de Du Cange, Bluhme et Gengler. Cette publication ne peut assurément prétendre à l'originalité; c'est une compilation d'après des travaux plus considérables, mais une compilation faite avec beaucoup de soin et de critique, et qui répond excellemment au but que s'est proposé l'auteur. Nous souhaitons qu'elle rencontre auprès des étudiants la faveur qu'elle mérite, et qu'au premier volume succèdent rapidement le second et le troisième, qui devront contenir les lois des rois et empereurs d'Allemagne relatifs à l'Italie, les lois du royaume de Sicile, les livres des fiefs, un choix de priviléges et de statuts municipaux très-anciens, un recueil de lois et d'accords commerciaux, et un recueil de chartes propres à faire bien connaître le droit public et privé.

M. Padelletti cite dans sa préface la *Bibliografia statutaria e storica italiana* de M. L. Manzoni, dont le premier volume a paru il y a un an environ[1], et il la juge ainsi : « locupletissimum indicem summa diligentia compositum ». Je regrette de ne pouvoir m'associer à cet éloge. La bibliographie de M. Manzoni est un travail dont l'idée est bonne, mais dont l'exécution est très-imparfaite; un livre qui, mieux fait, pourrait être fort utile aux étudiants, mais qui, tel qu'il est, leur sera d'un très-faible secours. Le programme de l'auteur est le suivant : l'ouvrage sera divisé en quatre parties; la première, comprenant deux volumes, contiendra les statuts; la seconde, les histoires; la troisième, les généalogies; la quatrième, les biographies. Nous pourrions peut-être demander une division pour les travaux auxiliaires de l'histoire, mais enfin nous nous contenterions d'un programme encore plus étroit, pourvu que l'exécution en fût complète.

Le premier volume de la première partie s'occupe des statuts, lois et ordonnances des cités, tandis que le second est réservé à la bibliographie des statuts des corporations, sociétés, métiers, etc. L'auteur a voulu exclure des statuts municipaux les lois des états, et la distinction est juste en général; mais il ne l'a pas toujours observée dans la pratique, et il ne le pouvait peut-être pas, car la ligne de démarcation est très-difficile à suivre. Nous voudrions aussi louer l'auteur d'avoir enregistré, outre les textes qui nous restent des statuts, les travaux des érudits qui ont pour objet de reconstituer les

1. Bologne, Romagnoli, 1876. In-8°. Prix : 12 fr.

statuts perdus, mais les indications de semblables travaux sont trop rares et imparfaites, et nous ne pouvons les considérer que comme un essai très-élémentaire. M. Manzoni dit à la page VII de sa préface qu'il n'a pas la prétention de donner un ouvrage parfait, mais seulement un essai, une première ébauche qui se perfectionnera dans la suite. Cette modestie nous plaît, mais que l'auteur nous permette de lui dire que le public avait le droit de s'attendre à quelque chose de mieux qu'une ébauche, après les essais très-estimables de Bonaini (Pise, 1851), de Berlan (Venise, 1858), de Valsecchi (Padoue, 1862), du sénateur Hubé (Varsovie, 1864), après la publication de tant de bibliographies spéciales sur les statuts. M. Manzoni a travaillé sur peu de sources, et la plupart de seconde main; aussi beaucoup de choses lui ont-elles échappé, qui ne sont pourtant ni rares ni introuvables. En voici quelques preuves. L'auteur cite plusieurs éditions des *Ordinamenti di giustizia* de Florence, mais il ne dit rien de la très-importante publication de M. Bonaini dans l'*Archivio storico italiano* (2e série, tome I, 1855). Il cite le manuscrit des statuts de Lucques, de 1308, mais il ne dit rien de l'édition qui en a été donnée en 1867 dans les *Memorie per servire alla storia di Lucca*. Une bibliographie complète des statuts de Lucques se trouve dans l'Inventaire des archives de Lucques (tome I, 1872), dont M. Manzoni n'a tenu aucun compte. Il règne une grande confusion dans les indications relatives aux statuts de Pise, qui pèchent à la fois par l'excès et par l'indigence. L. Pecori a publié en appendice à son histoire bien connue de San Gimignano (Florence, 1853) un statut de cette ville, de 1255, avec les additions fournies par la compilation de 1314, et n'a fait que citer celle de 1455; mais M. Manzoni ne parle que de cette dernière, et d'une façon très-incomplète, d'après un manuscrit de la Riccardiana. Il indique également, d'après Bussi et Bonaini, quelques statuts de Viterbe manuscrits, et il ignore l'édition qu'en a donnée Ciampi dans le cinquième volume des *Documenti della Deputaz. di storia patria di Firenze* (1872). Il ne mentionne pas non plus les statuts de Ferrare, dont la publication a été commencée en 1865 dans les *Monumenti della Deputaz. di storia patria di Bologna*, ni du Bref des Consuls du plaid de Gênes, antérieur à 1217, dans les *Atti della Società ligure di storia patria*. Nous pourrions encore insister sur l'insuffisance et l'incertitude de bien des notices contenues dans ce livre, sur les erreurs de date, sur les méprises dans les noms et citations, tandis que dans certains articles il y a un luxe superflu de minuties bibliographiques. Du reste, si nous avons été sévère pour le jeune auteur, nous ne voulons pas le décourager. Qu'il se remette à l'œuvre avec plus d'attention et une préparation meilleure; qu'il veille à

l'exactitude de ses citations, et alors, mais alors seulement, la *Bibliographie historique et statutaire* de l'Italie pourra devenir un livre digne du titre sous lequel il se présente.

Histoires locales. — Muratori a publié dans les *Rerum italicarum scriptores* (tome XII), à la suite des annales du doge Andrea Dandolo, la chronique du chancelier Raffaino Caresini (1343-1388) qui en est la continuation, et qui, dans plusieurs manuscrits, se trouve jointe à l'œuvre de Dandolo. Elle est en latin, mais Foscarini (*Della litteratura veneziana*, p. 147) cite un manuscrit de la *Marciana* (n° XVII du catal. de Zannetti) où elle est traduite en vénitien du xv° siècle. Aujourd'hui, M. Rinaldo Fulin nous apprend qu'il existe à la *Marciana* trois mss. contenant cette traduction, y compris le ms. indiqué par Foscarini; un d'eux, qui provient de la bibliothèque Contarini, a été écrit à la fin du xiv° siècle, et est la source des deux autres; il s'en suit que la traduction est d'une époque plus ancienne que ne le pensait Foscarini. M. Fulin a même pu, en examinant le texte de près, fixer la date de la rédaction entre 1383 et 1386, alors que Caresini vivait encore, et qu'il écrivait la chronique. M. Fulin vient de publier cette traduction d'après le ms. Contarini, en la transcrivant avec le plus grand soin[1]. La chronique, sous cette forme, se présente au public comme un monument de l'ancienne langue vulgaire de Venise, et à cet égard elle offre un vif intérêt; considérée comme document historique, elle aurait demandé quelque chose de plus. L'éditeur, il est vrai, a noté à l'occasion les différences qui existent entre cette traduction et le texte latin publié par Muratori, et ce que la traduction ajoute ou bien omet; il nous avertit aussi dans sa préface (p. vi, vii), qu'il a fait quelques recherches pour découvrir sur lequel des divers mss. connus du texte latin a été faite la traduction; mais ses recherches ne lui ont pas encore donné de résultats satisfaisants. Ce qui semble évident, c'est que la traduction suit le texte original de Caresini, et c'est ce dernier qu'il importerait de rétablir par l'étude critique des mss. M. Fulin dit avec raison qu'il serait indispensable d'avoir une édition critique de la chronique de Raffaino Caresini, et nous ne savons en vérité qui pourrait la faire mieux que lui-même.

Un autre livre, qui est curieux à la fois au point de vue de la langue et à celui de l'histoire, est la *Chronique de Giov. Ant. di Faïe* publiée d'après le ms. autographe par M. J. Bicchierai[2]. Cette

1. *La Cronaca di Raffaino Caresini tradotta in volgare veneziano nel secolo XIV*. Venise, Visentini, 1877. In-8° de 88 pages.

2. *Cronaca di Giovanni Antonio di Faie tratta dall' autografo*. Gênes, impr.

chronique participe à la fois de la nature des annales et de celle du journal intime. L'auteur est un honnête pharmacien du xve siècle habitant à Bagnone (Lunigiana). Dans le ms. autographe, cette chronique est précédée d'une autobiographie, d'où l'éditeur a tiré avec habileté toutes les indications relatives à la vie du chroniqueur; il en cite même tout au long certains passages très-intéressants pour la vivacité du style. Gio. Antonio di Faïe s'y montre homme d'éducation bornée, mais laborieux, d'une intelligence éveillée et d'un esprit observateur. Né en 1409, il s'établit, après avoir éprouvé plusieurs déboires, comme apothicaire à Bagnone en 1428, et c'est à cette date que commence en réalité son *Libro di cronache et memorie*, comme il l'appelle lui-même, bien qu'il y ait des faits des années 1409 et 1414, qu'il connut sans doute par ouï-dire. Le journal se poursuit presque sans interruption de 1428 à 1470, dernière année de la vie du chroniqueur apothicaire. Comme il est naturel, Bagnone et la Lunigiana forment le centre des faits racontés, et beaucoup de souvenirs de la vie privée se mêlent à ceux des événements historiques. Mais la Lunigiana partagée, comme elle se trouvait alors, entre le duché de Milan et les républiques de Gênes, de Florence et de Lucques, ressentait le contre-coup des événements dont ces pays étaient le théâtre et leur servait souvent de champ de bataille; aussi trouve-t-on dans la chronique de l'apothicaire de Bagnone des faits relatifs à Gênes, à la Toscane, à la Lombardie, et même aux papes et aux empereurs. Ce sont il est vrai des faits de seconde main, qui ajoutent peu ou rien à l'histoire déjà connue; les erreurs de date ne sont pas rares non plus; mais tout cela est écrit avec un ton de bonhomie qui donne à cette chronique un singulier cachet d'originalité, et il s'y mêle de temps en temps des jugements curieux et remarquables. Il ne me paraît pas sans importance, même pour la connaissance du caractère moral d'une époque, de lire l'histoire du peuple écrite simplement par un homme du commun, dans des mémoires sans prétentions politiques ou littéraires, mais qui ont peut-être un but moral, comme le feraient croire certaines expressions de l'auteur; et cela me parait d'autant plus digne d'attention dans ce xve siècle qui présente au critique et au philosophe tant de problèmes psychologiques et moraux; dans ce siècle où, entre autres choses, on remarque une constante contradiction entre la corruption du sens politique et moral dans les cours des princes et les assemblées des littérateurs, et la sévérité des mœurs dans les familles du peuple. La

des sourds-muets; in-4° de 108 p. (Extrait des *Atti della Società ligure di storia patria*).

chronique de Faïe apporte une bonne contribution à l'étude de la vie privée au xve s. Du reste, dans son cercle étroit et modeste, elle contient des détails qui peuvent intéresser même l'histoire plus générale. Ainsi, les généalogistes pourront profiter des indications qu'elle donne sur plusieurs membres de la nombreuse et célèbre famille des Malaspina de Lunigiana, et compléter ou rectifier les tables généalogiques de Pompeo Litta. Ceux qu'intéresse l'économie politique au moyen âge liront avec plaisir les détails sur les récoltes, sur les prix des grains, du vin et autres denrées; d'autres prendront note des observations météorologiques nombreuses et détaillées qui s'y rencontrent. Enfin, les philologues trouveront en ce livre beaucoup à prendre pour l'étude des dialectes, car il est écrit en une langue qui a la prétention d'être l'italien, mais qui est remplie de mots, de phrases et de formes orthographiques appartenant au dialecte local de l'auteur. Nous devons en finissant donner à M. Bicchierai de sincères éloges pour le soin avec lequel il a reproduit le texte, pour son élégante préface et pour ses notes. La valeur de cette publication est encore accrue par un appendice qui contient six documents (1436-1475) dont cinq proviennent des archives privées de M. Noceti de Bagnone, et un des archives d'état à Gênes.

A l'histoire plus moderne de Gênes se rapporte une publication de M. Achille Neri. C'est un fait bien connu de cette histoire que l'inique bombardement de la ville ordonné par Louis XIV et exécuté par Seignelay. L'alliance trop intime de la république avec l'Espagne servit au roi de prétexte; Gênes, attaquée à l'improviste et sans défense, opposa une résistance passive à la grêle de projectiles; elle dut ensuite se résigner à envoyer le doge et plusieurs sénateurs faire d'humbles excuses à Versailles. Dans toute cette affaire, personne n'a lieu de se glorifier : de la part du roi, c'est une attaque sans péril, sans gloire et sans profit; du côté de la République, c'est une résistance forcée à un désastre inévitable, puis une grande humiliation. Cependant les déplorables événements de ce triste xviie siècle, comme l'appelle C. Balbo, tiennent une place importante dans le développement général de l'histoire nationale; c'est pourquoi nous souhaitons la bienvenue au livre de M. Neri qui explique en détail, pour ce qui regarde Gênes, l'histoire du bombardement. Il est intitulé *Storia del bombardamento di Genova nell' anno 1684; libro inedito degli annali di Filippo Casoni*[1]; mais il contient beaucoup plus que le titre ne l'indique. Après une courte préface où l'auteur résume les faits, vient la vie du chroniqueur Casoni (1662-1723) écrite avec

1. Gênes, impr. des sourds-muets, 1877. In-8° de xxi-268 p. Pr. 4 fr.

beaucoup de soin par M. Neri, puis une dissertation de M. Maximilien Spinola sur les négociations diplomatiques entre Gênes et la France en 1684 et 1685, dissertation composée en grande partie d'après des documents génois, dont plusieurs sont publiés en appendice, et enfin le récit inédit de Casoni. Cette narration est importante comme monument historique, car elle est écrite par un témoin oculaire, avec beaucoup de modération et d'impartialité, et il y a profit à la comparer au récit de Botta dans le livre XXX de son Histoire d'Italie. Comme monument littéraire, elle vaut beaucoup moins, bien qu'on y remarque une certaine prétention à imiter Guichardin; c'est un écrit sans profondeur de pensée et sans vigueur de forme, et le style du chroniqueur est le fidèle reflet de la faible éducation politique de l'époque. Nous signalons à l'attention des lecteurs les renseignements intéressants que donne M. Neri (p. 26 et suiv.) sur les ordonnances peureusement restrictives qui réglaient alors dans l'État de Gênes, gouverné par une aristocratie toute puissante et bigote, l'impression des livres, et surtout des livres relatifs à l'histoire nationale; ceux aussi sur les difficultés que suscita à Casoni la publication de ses annales. Après cela, si l'on s'étonne de la dévotion exagérée de Casoni pour « l'egregia virtù » de ceux qui gouvernaient sa patrie, on s'étonnera moins que cette narration ingénue des événements de 1684 et de 1685 ait paru cependant si imprudente qu'elle resta ensevelie dans les archives des Inquisiteurs de l'État.

La Sicile sous Victor-Amédée de Savoie est le sujet d'un récit publié d'abord par M. Isidoro La Lumia dans l'*Archivio storico italiano* (1874), et qui vient de paraitre en un volume[1]. On sait que par le traité d'Utrecht du 11 avril 1713, lors du remaniement de la carte européenne qui mit fin à la guerre de la succession d'Espagne, la Sicile fut attribuée avec le titre de royaume à Victor-Amédée II, duc de Savoie, qui la conserva jusqu'en 1720. Les événements de ce règne de sept ans, qui réunit pour la première fois sous un même sceptre les deux extrémités de l'Italie, sont dignes de fixer l'attention, non seulement des érudits, mais encore des hommes d'État, et le livre de M. La Lumia ne peut manquer d'exciter un vif intérêt. Son récit, composé d'après les sources originales et authentiques, clair, exact, impartial, nous met en mesure de juger cette histoire en pleine connaissance de cause, et d'attribuer à leurs véritables auteurs le mérite des heureux commencements du règne et la faute de l'échec final. De fait, le règne de Victor-Amédée en Sicile débuta sous de favorables

1. *La Sicilia sotto Vittorio Amadeo di Savoia.* Livourne, Vigo. Un vol. in-16, de 271 p. Pr. 3 fr.

auspices, et fut bien accueilli des populations tant que le roi resta dans l'île; mais lorsque, moins d'une année après, il retourna dans ses états héréditaires, laissant en Sicile comme vice-roi le comte Annibale Maffei, celui-ci rencontra tant de difficultés intérieures et extérieures, tant d'influences contraires, que l'autorité morale du nouveau roi s'affaiblit rapidement; et après sept ans de durée, ce gouvernement, attaqué à l'improviste par les Espagnols, contrarié par la population au lieu d'en être secondé, s'écroula et disparut sans laisser aucune trace, ni dans les institutions du pays, ni dans le cœur des habitants. Les services qu'il rendit furent les bonnes réformes du début, l'honnête administration des deniers publics, la noble conduite du vice-roi Maffei dans la résistance à l'invasion espagnole et aux rebelles indigènes, et dans la cession de l'île à l'Empire; ses torts ont été de n'avoir aucune foi dans les forces vives du pays, de s'entourer toujours, et de préférence, de Piémontais et de Savoyards, en tenant les Siciliens à distance et comme en suspicion, de ne pas respecter certaines institutions nationales, de trop centraliser toute l'administration à Turin; c'est ainsi qu'il s'aliéna les esprits de la noblesse et du peuple, qui préférèrent se rapprocher des Espagnols en faveur desquels, comme le remarque M. La Lumia (p. 197), « parlaient l'antiquité des relations et des souvenirs, et aussi, chez les hommes et les classes qui profitaient des vices de l'ancien régime, l'intérêt particulier. » Mais, outre cette regrettable mésintelligence entre le prince et le peuple, d'autres influences pernicieuses minèrent l'autorité de Victor-Amédée en Sicile. Les longues controverses entre Rome et le gouvernement de l'île, déjà entamées avant l'arrivée de Victor-Amédée et fort envenimées pendant son règne, sont exposées par M. La Lumia avec une lucidité admirable et un calme exemplaire (§ 6 et 7 du chap. I, et p. 3 à 6 du chap. II); elles suffisent pour faire connaître comment, à plusieurs reprises, Amédée chercha de bonne foi le moyen de terminer le différend, et comment le pape Clément XI s'y refusa toujours obstinément; comment la papauté créa des embarras de toute sorte au gouvernement du roi dans l'intérieur de l'île, en soulevant contre lui les passions populaires, en portant le désordre dans la hiérarchie ecclésiastique, en troublant les consciences, tandis que le vice-roi Maffei défendait les priviléges ecclésiastiques et les droits civils de la monarchie sicilienne, efforts pour lesquels il était payé d'ingratitude par le peuple sicilien lui-même. Si parfois le gouvernement du vice-roi punit trop fortement les excès du clergé, il faut dire qu'il fut poussé à bout.

Publications diverses. — Il faut mettre au nombre des ouvrages les plus remarquables de notre temps l'histoire de N. Machiavel, par

notre collaborateur M. Pasquale Villari[1], dont le premier volume a seul paru. Après tant de livres anciens ou récents consacrés au célèbre secrétaire florentin (voy. *Rev. hist.*, V, 452), M. Villari a trouvé moyen de faire une œuvre originale et d'une importance capitale. Il est parti de ce principe, que pour bien apprécier le caractère politique de Machiavel, pour pénétrer dans l'esprit de ses écrits, il fallait étudier l'homme et l'écrivain dans ses rapports avec son époque, le replacer, pour ainsi dire, dans l'atmosphère où il vécut. Ceux qui ont lu l'histoire de la république florentine par Gino Capponi se rappellent sans doute y avoir trouvé, mis en regard l'un de l'autre, deux magnifiques portraits de Machiavel et de Guichardin, et ils auront remarqué combien l'auteur rabaisse Machiavel, le jugeant un homme médiocre « qui avait l'intelligence perverse, l'esprit pervers et le cœur corrompu ». Mais en prononçant cette condamnation trop sévère, le moraliste a évidemment usurpé l'office du critique, et Capponi s'appuyant sur des principes de morale abstraits et absolus n'a pas voulu tenir compte des raisons historiques, des faits réels, des conditions politiques de temps et de lieu. Une idée préconçue d'un autre genre, plus politique peut-être que morale, domine le livre de M. Nourrisson sur Machiavel (Paris, 1875), livre écrit avec esprit et talent, sinon avec une pleine et exacte connaissance des faits, mais dans lequel il est désagréable de voir remises à neuf les déclamations usées contre le machiavélisme, considéré comme manifestation doctrinale de la mauvaise foi politique des Italiens. Il nous semble aujourd'hui que si l'on veut étudier et bien comprendre Machiavel dans sa vie politique et dans ses œuvres, sans obéir à des préoccupations passionnées, et en raisonnant d'après les rigoureux principes de la critique historique, il faut se poser le problème suivant : voir quelles influences ont exercées sur lui les conditions morales et politiques de son temps et de son pays; ce qu'il doit d'autre part à son propre génie, à ses études, à ses tendances personnelles, et chercher ensuite pourquoi Machiavel écrivit et agit comme il l'a fait. C'est précisément là le but que s'est proposé M. Villari, et à notre avis il l'a complètement atteint. Il n'a fait ni un livre de polémique, ni un livre d'apologie; il a exposé les faits dans leur réalité et les a jugés avec indépendance et impartialité, donnant les conclusions auxquelles menait l'étude des faits eux-mêmes. Il nous montre ainsi Machiavel tel qu'il fut, avec ses vices et ses vertus, et il fait la juste part à sa responsabilité individuelle et à l'inévitable influence des temps. A

1. *Niccolò Macchiavelli e i suoi tempi*. Florence, succ. Lemonnier, 1877, in-8°. Pr. 7 fr. 50.

une époque de mauvaise foi, et de mauvaise foi qui n'est pas seulement italienne, il conseille de prendre son bien où on le trouve; il conseille la morale de l'intérêt en l'absence de tout principe moral, et en présence du relâchement et de la corruption de tout lien religieux; mais toujours patriote, il n'a d'autre but que le bien de sa patrie; voilà pourquoi M. Nourrisson ne devrait pas crier au scandale, si nous, Italiens, nous nous glorifions de reconnaître en Machiavel un des précurseurs de l'idée nationale.

Conformément au vaste plan de son travail, M. Villari fait précéder la biographie de Machiavel d'une introduction de 300 pages qui contient un tableau historique de la Renaissance en Italie au point de vue politique et littéraire. Cette introduction est déjà tout un livre, et un livre excellent. Distribuée dans un ordre parfait, elle peut, à cet égard, aller de pair avec le livre exemplaire de Burckhardt, la *Cultur der Renaissance;* mais elle l'emporte de beaucoup par l'élévation de la critique, et par le profit que l'auteur a su tirer des études et des publications récentes que Burckhardt, comme je l'ai déjà signalé dans la *Revue historique* (III, 380), a laissées de côté avec une impardonnable négligence, même dans sa dernière édition. Elle se divise en quatre chapitres : le premier contient une exquisse générale de l'époque de la Renaissance; le deuxième montre les rapports de la vie politique et des conditions morales des principaux états de l'Italie au xve siècle et au commencement du xvie; le troisième trace l'histoire de la littérature et de l'érudition italiennes dans leur signification civile et morale, de Pétrarque à Machiavel; le quatrième expose la situation politique de l'Italie à la fin du xve siècle, en insistant sur l'expédition de Charles VIII et la prédication de Savonarole, sur Alexandre VI et les Borgia, dont le portrait est tracé de main de maître. J'ai dit plus haut que cette introduction est tout un livre; mais, placée comme elle est avant la biographie de Machiavel, elle est tout autre chose qu'un vain luxe; elle constitue un élément de critique nécessaire pour mieux connaître et juger l'homme, le politique et l'écrivain.

Outre l'introduction, ce premier volume contient huit chapitres sur la biographie même de Machiavel, de sa naissance (1469) à l'institution des milices nationales de Florence, l'œuvre principale et la plus méritoire de sa vie politique (1507). Le volume suivant, dont la publication est attendue avec impatience, contiendra la dernière partie de sa vie politique jusqu'en 1512 et l'examen de ses œuvres les plus remarquables, écrites après le retour des Médicis à Florence. Les huit chapitres déjà parus montrent que chez M. Villari l'exactitude et la patience de l'érudit sont égales à la pénétration de sa critique. A la

fin du volume est un précieux appendice comprenant trente-sept documents, tous très-importants. Notons entre autres une lettre de Piero Alamanni, ambassadeur de Florence à Milan (n° 1, 31 mars 1494), où se trouve une conversation qu'il eut avec Ludovic le More au sujet de l'arrivée imminente des Français, et qui met en pleine lumière l'esprit rusé de ce tyran et son peu d'amour pour sa patrie. « Vous me parlez de cette Italie, disait-il à Alamanni; moi, je ne l'ai jamais vue. » Citons encore plusieurs lettres de Biagio Buonaccorsi et d'autres employés de la chancellerie florentine à Machiavel, très-curieuses en ce qu'elles contiennent la petite chronique de la bureaucratie florentine (n°s 6, 11, 17, 23, 36, de 1498 à 1506); trois lettres des Dix de la Balia à Paolo Vitelli, général en chef de l'armée florentine contre Pise, antérieures de peu de temps à son arrestation comme traître, et une lettre très-courte de Vitelli après qu'il eut été pris (n°s 7 à 10, 1499); deux lettres fort intéressantes d'Agostino Vespucci (n° 11 bis, 1501) qui tracent une vive peinture de la Rome corrompue des Borgia, et enfin un rapport de Machiavel sur l'institution de la milice florentine (n° 37), publié deux fois déjà par M. Ghinassi (Faenza, 1868) et M. d'Ancona (Pise, 1872).

Dans l'histoire de la Renaissance, étudiée aujourd'hui avec tant d'ardeur, il reste toutefois une partie qui n'a pas été suffisamment fouillée, celle de la vie privée et des mœurs domestiques. M. Villari ne s'en est pas occupé et n'avait pas à s'en occuper; Burckhardt avait traité ce sujet très-superficiellement et non sans inexactitudes. Mais nous persistons à croire qu'une telle étude serait d'un grand intérêt pour faire comprendre bien des faits moraux de cette époque qui nous semblent contradictoires, pour apprécier équitablement quelle influence eurent à cette époque de transformations les traditions religieuses du moyen âge, qui persistaient davantage dans la vie privée, et l'esprit novateur de la Renaissance, qui se faisait sentir davantage dans la vie politique et scientifique. Le *Governo della famiglia* d'Agnolo Pandolfini, les *Vite d'uomini illustri* de Vespasiano da Bisticci, les chroniques fournissent d'utiles éléments pour une pareille étude; mais ce qui vaut mieux encore est de compulser les registres de notes journalières, les correspondances privées, qui pour la plupart sont restés inédits dans les bibliothèques et les archives. M. Cesare Guasti vient d'apporter à ces études une importante contribution en publiant les lettres d'une dame noble de Florence, Alessandra Macinghi, veuve de Matteo di Simone Strozzi, marchand et littérateur, mort en exil à Pesaro en 1435, adressées à ses fils Philippe et Laurent exilés à la suite de la condamnation de leur père, et établis à Bruges, puis dans

le royaume de Naples[1]. Ce sont 72 lettres, de 1446 à 1470, qui traitent principalement d'affaires privées, bien qu'il soit parfois question d'événements publics, et qui se lisent avec plaisir à cause de la forme naïve et du bon style dans lequel elles sont écrites. M. Guasti, dans une intention délicate, dédie ce livre aux dames italiennes, en les priant de lire le volume qu'il leur offre comme un livre de préceptes et d'exemples de vertus domestiques. Mais nous ne voulons et ne devons les regarder ici que comme monument historique, et à cet égard nous pouvons dire avec M. Guasti (p. XLIV) que « dans les lettres des femmes on trouve souvent l'histoire intime d'un peuple ». Alessandra Strozzi n'est pas une femme instruite, mais elle est pleine de bon sens, d'une piété toute simple, aimant son intérieur, adroite et prudente dans les affaires d'intérêt. Née d'une famille de marchands, femme et mère de marchands, au courant des événements politiques de Florence, dont elle subit le contrecoup dans ses affections domestiques, elle mêle aux préceptes de morale les avis relatifs aux intérêts de la maison et les idées qu'ils lui suggèrent; aux nouvelles de la vie intérieure elle rattache celles de la cité, hasardant parfois des remarques fines, des prévisions singulièrement justes. Le grand prix de ces lettres, écrites avec l'abandon de lettres tout à fait intimes, est qu'elles donnent une peinture vivante et sincère de la vie privée et des mœurs de la classe bourgeoise et marchande de Florence au XVe siècle; ainsi l'on y trouve de curieux détails sur les noces, les mariages, les dots des demoiselles, l'économie domestique et rurale, les servantes, les conditions des métiers, les intolérables impôts du gouvernement, les manéges et les petites intrigues politiques de la bourgeoisie. Les lettres d'Alessandra s'expliquent mieux encore par celles de ses fils, de son gendre Marco Parenti (père de Pietro Parenti, auteur d'une remarquable chronique de 1476 à 1518, encore inédite, et qui se trouve à la Bibliothèque nationale de Florence), etc.; ainsi que par d'autres documents tirés des archives de Florence. A ce recueil de lettres écrites, comme le remarque M. Guasti (p. XLI), dans cette belle langue « que transmirent à Alessandra ses ancêtres du XIVe siècle, et qu'elle employait avec une propriété native et une élégance populaire », la préface de l'éditeur forme une introduction digne d'elles; mais il est regrettable que le volume soit tout à fait dénué de tables, ce qui le rend difficile à consulter pour les recherches d'érudition.

1. *Alessandra Maccinghi degli Strozzi; lettere di una gentil donna fiorentina del secolo XV ai figliuoli esuli*, pubblicate da C. Guasti. Florence, Sansoni, 1877. In-16 de XLIV-612 p. Pr. 5 fr.

Nous pouvons encore annoncer en quelques mots les *Ecrits historiques* de M. Enrico Cangini, publiés par les soins de M. Isidoro del Lungo[1]. C'est un volume qui se recommande surtout aux professeurs d'histoire des lycées, et qui fait beaucoup d'honneur à la mémoire du jeune écrivain mort en 1869, à l'âge de trente ans, dans toute l'ardeur du travail et au milieu des plus belles espérances. Les écrits compris dans ce volume se composent principalement de six leçons réunies par l'éditeur sous le titre général d'Introduction à l'étude de l'histoire du moyen âge; il y est traité de la destruction de l'empire romain, de la décadence de la société antique, et des éléments latins, germaniques et chrétiens qui entrèrent dans la constitution de la société du moyen âge. Une étude approfondie des textes anciens et un jugement éclairé font le prix de ces leçons, où l'on voudrait toutefois trouver une connaissance plus approfondie des travaux récents. Notons aussi une bonne étude sur Cesare Balbo; mais on aurait pu omettre les « Pensieri e studi » tirés des cahiers du défunt; ce sont des ébauches trop incomplètes, d'un caractère tout intime et personnel, et qui ne peuvent avoir de valeur que pour sa famille et ses amis. Nous ne craignons pas d'affirmer qu'un des ornements de ce volume est la préface de M. Del Lungo, écrite avec vigueur et avec force, et qui contient des détails et des remarques importantes sur la situation du personnel enseignant en Italie: elle nous révèle aussi des faits curieux, et pour ainsi dire inconnus, sur certaines associations littéraires de jeunes érudits dans les universités de la Toscane peu avant 1859, lesquelles s'occupaient en même temps de science et de politique et préparaient les esprits à la résurrection nationale.

Le *recueil des Statuts de Sienne* en langue vulgaire vient de s'augmenter du 3e volume, publié par les soins de M. Luciano Banchi[2]. Les archives de Sienne sont très-riches en statuts, et plusieurs d'entre eux, depuis le XIIIe s., sont des monuments remarquables à la fois de la langue et de l'histoire italiennes. Le regretté Filippo Luigi Polidori, directeur de ces archives, en proposa la publication à la Commission des anciens textes siégeant à Bologne : dans une brochure parue en 1861 (Bologne, impr. du Progrès, in-8° de 63 p.), il donna une analyse de 34 de ces textes, et en 1864 il publia le premier volume qui comprend 3 statuts du XIIIe s., reproduits avec soin, avec peu de

1. *Scritti st*[illegible] *rence*, 1876. I[illegible] [illegible]-327 p. Pr. 4 fr.
2. *Statuti* [illegible] *in volgar*[illegible] [illegible]*III e XIV, e pubblicati secondo i testi de*[illegible] [illegible] *stato* [illegible] [illegible]III : Statuto dello spedale di Siena. Bo[illegible] [illegible] *Co*[illegible] [illegible]ua, 1877, in-8° de XXXIII-509 p.)

notes, mais avec un dépouillement très-abondant et très-bien fait des mots et des manières de dire qui méritent de fixer l'attention. Après la mort de Polidori, en 1865, l'œuvre fut continuée par M. Banchi, son successeur dans la direction des archives; il fit paraître en 1871 un second volume contenant 5 statuts de la première moitié du XIVe s. D'autres statuts siennois en langue vulgaire avaient été publiés auparavant ou se publiaient dans l'intervalle de l'apparition de ces deux volumes, en dehors du recueil commencé par Polidori; ce sont : le statut des « Compagnies du peuple » de Sienne, première moitié du XIVe s., publié par Canestrini (*Arch. stor. ital.* XV); les statuts des peintres (1355-1363) et des orfèvres (1361), par Milanesi, dans les *Documenti dell' arte senese*, vol. I (et auparavant par Gaye, *Carteggio d'artisti*, I et II; le statut des peintres, publié aussi par le P. della Valle, *Lettere senesi* I); le statut de l'hôpital de Sienne de 1305; celui de la « compagnia de' disciplinati » (1295-1400), dont une édition très-incorrecte avait été déjà donnée par M. De Angelis (Sienne, Porri, 1848), et celui de la paroisse de Molli, dans le comté de Sienne, de l'année 1338 environ, tous les trois par M. Banchi (Sienne, Gati, 1864 et 1866). En outre, en 1874, l'édition de l'acte constitutionnel de la Commune de Sienne, traduit en langue vulgaire en 1309-1310, fut commencée aux frais de l'Academia dei Rozzi de Sienne avec un grand luxe d'impression et un abondant commentaire rédigé par M. Banchi lui-même; mais elle en est restée au 1er fascicule, sans doute à cause de l'excès de la dépense et du travail. Je noterai enfin que de cet acte fort important, M. Banchi, à l'occasion du mariage de M. A. d'Ancona, avait déjà publié plusieurs chapitres relatifs aux mariages siennois des anciens temps (Sienne, Lazzari, 1871).

Après cette digression bibliographique, revenons au 3e vol. des statuts siennois. Il contient le statut de l'hôpital de S. M. della Scala de Sienne, selon le texte vulgaire de 1318, avec des additions jusqu'en 1379; ce statut, à vrai dire, n'a pas de date certaine, et il a été jusqu'ici attribué à l'an 1266; l'éditeur a fixé la date nouvelle de 1318 en s'appuyant sur les faits de l'histoire siennoise, et il nous apprend que c'est la 3e rédaction qui nous reste des statuts de l'hôpital de Sienne; la première, celle de 1305, ayant été publiée par M. Banchi lui-même en 1864 (voy. plus haut). Nous avons signalé la méthode simple et toutefois correcte suivie dans la publication des deux premiers volumes; disons ici que le nouvel éditeur a largement dépassé ces étroites limites dans les commentaires de ce 3e volume; mais nous ne nous en plaindrons pas, et bien que M. Banchi exprime avec modestie la crainte d'avoir peut-être gâté l'économie du travail,

nous devons le remercier d'avoir insisté avec autant de science et de critique sur un sujet aussi important que la fondation et l'histoire du célèbre hôpital de Sienne. Si la réorganisation rationnelle et efficace des œuvres charitables est aujourd'hui, surtout en Italie, un des problèmes qui intéressent le plus les économistes, problème qui touche à la fois à la question sociale et à la question religieuse, il n'est pas sans profit, même à cet égard, d'étudier les origines et l'organisation de ces institutions au moyen-âge ; de plus, au point de vue historique, une pareille étude nous fait connaître toujours mieux la vie morale et civile de nos cités, qui ne doit pas s'étudier seulement dans les actes officiels des gouvernements, dans les discordes politiques et les guerres. M. Banchi a fait précéder le statut d'une savante préface, où il faut spécialement remarquer les passages où il réfute, en suivant pas à pas les documents, l'opinion vulgaire que l'hôpital de Sienne fut fondé par un prétendu saint Sorore à la fin du xe siècle. Cette opinion, propagée à une époque relativement récente, quoique non antérieure au xve s., par les frères qui faisaient le service de l'hôpital, et acceptée avec enthousiasme par la crédulité populaire, trouva au xviie s. un défenseur, le dominicain Gregorio Lombardelli, grand compilateur de vies de saints, qui fabriqua une vie très-détaillée de saint Sorore (Sienne, 1627), citant des documents qui n'ont jamais existé, et altérant de mauvaise foi les dates et les faits historiques. Cette solennelle imposture fut déjà combattue par G. Ant. Pecci (*Della vera origine dello spedale,* etc. Sienne, 1756), avec de bonnes raisons, mais incomplètes ; la démonstration de M. Banchi, aussi claire que précise, lui porte le dernier coup ; et si elle ne convertit pas les dévots crédules, elle suffit aux critiques sérieux pour établir d'une façon certaine que l'hôpital fut fondé par des chanoines du dôme de Sienne, qu'il ne remonte pas plus haut que le xie s., et que dès le xiie il passa sous la direction d'administrateurs laïques. Quant à l'histoire de ce célèbre établissement, M. Banchi l'a écrite dans la série chronologique et dans les notices biographiques de ses directeurs, depuis Alberico, chanoine du dôme (1090), jusqu'à Attilio Rinieri de' Rocchi (1855-1861), notices qui occupent plus des deux tiers du volume et qui sont tirées de sources authentiques et accompagnées de documents du plus haut intérêt. Nous avons remarqué que toutes les parties de l'ouvrage sont exécutées avec un soin égal, et nous croyons qu'il peut être consulté comme une des [illegible]rces autorisées de l'histoire de Sienne. No[illegible]lemen[illegible]bserver qu'avec l'extension donnée à so[illegible]chi[illegible]fait de reproduire dans le volume le [illegible]le des frères, écrite en latin ne[illegible]rudits auraient ainsi

possédé l'ensemble complet des trois plus anciennes compilations des statuts de l'hôpital.

P. S. — J'avais déjà envoyé ce Bulletin, quand une douleur grave et imprévue est venue frapper l'Italie, la mort du roi Victor-Emmanuel, décédé à Rome le 9 janvier. Je demande à l'amitié des directeurs de la *Revue historique* une petite place pour payer un tribut de vénération et de regrets au roi qui a fondé l'indépendance et l'unité de la patrie, au roi qui est descendu prématurément au tombeau au milieu des regrets sincères de tous les Italiens, de toute l'Europe libérale. Le roi Victor-Emmanuel est mort; mais son nom entre glorieusement dans le règne immortel de l'histoire qui, nous en sommes certains, confirmera le jugement des contemporains, et assignera au premier roi de l'Italie ressuscitée la place d'honneur réservée aux libérateurs des peuples, aux monarques qui ont bien mérité de leur patrie, aux meilleurs citoyens. Si l'Italie lui doit sa renaissance politique, elle lui doit aussi en même temps sa renaissance littéraire et scientifique. C'est sous son règne et avec l'appui de son gouvernement qu'ont été organisés nos musées et nos archives, que se sont fondées les commissions qui réunissent les documents historiques de toutes nos provinces, qu'ont été créées la plupart de nos revues historiques aujourd'hui si nombreuses et si actives. Aussi croyons-nous légitime d'inscrire avec reconnaissance le nom de Victor-Emmanuel dans cette Revue consacrée aux études historiques.

C. Paoli.

BOHÊME.

Il n'est pas facile de marquer les limites du sujet que je me propose de traiter, ni surtout de tracer avec précision les bornes de l'histoire de Bohême. L'histoire de cette nation slave, qui s'avance aujourd'hui fort loin dans la direction de l'ouest, et du pays habité par cette race autrefois compacte, mais maintenant et depuis longtemps associée à des concitoyens de race germanique, se mêle de mille façons au moyen âge à celle de l'empire allemand dont la Bohême faisait partie. Dans les temps modernes, le courant de l'histoire de Bohême se jette dans le courant plus vaste de la monarchie autrichienne. Il en est de même pour les publications historiques. Dans ces derniers temps, il n'est paru aucun ouvrage original traitant de l'histoire de Bohême antérieure au XIVe siècle. Au contraire, les travaux innombrables relatifs à l'histoire de l'empire allemand au

moyen âge contiennent des additions plus ou moins précieuses à l'histoire de Bohême. Dans les *Monumenta Germaniae*, les chroniqueurs tels que Cosmas Pragensis ont aussi trouvé place. Je ne crois pas devoir parler de ces publications générales, non plus que des publications récentes relatives à l'histoire de l'Autriche. D'autre part, il y a des moments où l'histoire de Bohême acquiert une importance générale et où l'histoire voit son horizon s'élargir jusqu'aux limites de l'histoire européenne. Il en est ainsi par exemple pour l'époque de la guerre de 30 ans. Pour cette époque d'ailleurs comme pour les autres, il sera nécessaire d'apporter de la mesure et de la réserve dans ce travail de récapitulation.

La *Revue historique* a déjà fait un chaud éloge de Palacky et de ses talents, et par là dispensé notre correspondant du triste devoir de commencer son bulletin par un article nécrologique. Qu'il me soit permis cependant de m'arrêter quelque temps sur le nom de cet éminent érudit.

Palacky a commencé sa carrière d'historien en ajoutant aux *Scriptores rerum bohemicarum, e bibliotheca ecclesiae metropolitanae Pragensis*, recueil commencé au dernier siècle (1784) par F.-M. Pelzel et J. Dobrovsky, un 3e volume qui contient les annales du xve siècle en langue tchèque (*annales patrio sermone scripti*). Peu après, en 1830, parut son Illustration des anciens historiens de Bohême (*Würdigung d. alten böhmischen Geschichtsschreiber*), œuvre qui jusqu'aujourd'hui est restée la base de toute critique à ce sujet. En 1836, son œuvre capitale, l'*Histoire de Bohême*, commença à paraitre. Cette histoire, qui va jusqu'en 1526, occupa l'illustre savant jusqu'à la fin de sa vie. On lui doit aussi d'importantes éditions de sources historiques dont la *Revue* a donné le titre. Palacky a senti qu'il était absolument nécessaire de reprendre d'anciennes publications, telles que les *Scriptores* mentionnés plus haut et les *Monumenta historica Bohemiae* publiées également au siècle dernier (1768-86) par G. Dobner, et d'en donner une édition qui répondit aux exigences de la critique moderne. Il n'a pas mis personnellement la main à la besogne, mais c'est lui qui a donné l'impulsion. Il y a quelques années, pour la fête du 70e anniversaire de sa naissance, de nombreux amis et admirateurs lui envoyèrent une forte somme d'argent en le priant de l'employer comme il l'entendrait pour un but scientifique : Palacky en fit une fondation dont les revenus seraient [illegible] à publier [illegible] recueil des sources de l'histoire de Boh[illegible] reculés jusqu'au xvie siècle. En 187[illegible] des *Fontes rerum bohemi-*[illegible] des saints. Il commence

par les vieilles légendes slaves de Cyrille et Méthode, et finit, comme on ne s'y attendait guère, par la biographie des archevêques de Prague Erneste de Pardubitz et Jean de Jenzenstein (ce dernier abdiqua en 1396 et mourut en 1400) et par la vie d'un précurseur de Huss, Milič. En tout, le volume comprend 38 morceaux ; quelques-uns ne sont pas publiés avec tout le soin que demande la critique. Le second volume, au contraire (1874-76, 570 p.), est très-satisfaisant ; le sous-titre en indique le contenu : *Cosmae chronicon Boemorum cum continuatoribus ;* l'éditeur est M. J. Emler, archiviste de la ville de Prague. Palacky, dans son « Illustration », signalait huit manuscrits différents de cette chronique ; Kœpke, qui la publia dans le t. XI des *Monumenta Germaniae,* en compte treize. Le dernier éditeur put en utiliser un quatorzième, conservé dans la bibliothèque du prince Fürstenberg à Donaueschingen, et corriger parfois le texte que Kœpke avait constitué à l'aide de manuscrits qu'il n'avait pas vus lui-même. A la chronique de « l'Hérodote de l'histoire de Bohême » Cosmas (mort en 1125), se rattachent les œuvres des continuateurs (p. 238 et suiv.) et des annales (p. 375 et suiv.), entre autres celles de Vincentius, qui assista à la chute de Milan en 1158 et qui la décrit dans son œuvre, et celles de son continuateur l'abbé Gerlach (Comp. l'édition donnée par Wattenbach dans le t. XVII des *Mem. Germ.* et celle de MM. Tauschinski et Pangerl dans les *Fontes rerum austr.*).

Comme les *Monumenta Germaniae*, les *Fontes rerum austriacarum*, publiées par l'Académie des Sciences de Vienne, contiennent aussi dans leurs derniers volumes plusieurs publications de textes qui se rapportent à l'histoire de Bohême. Les plus importantes sont dues à un professeur de l'université créée récemment dans l'extrême partie orientale de la monarchie, à Czernowitz, capitale de la Bukovine, M. J. Loserth, qui s'occupe avec zèle des sources du XIVe siècle. Il a publié une nouvelle édition du *Chronicon Aulae Regiae* dans les *Fontes*, et dans l'*Archiv für österr. Geschichte* une série d'études sur les sources de l'histoire de Bohême (le *Chronicon Aulae Regiae*, la *Vita Caroli IV*, etc.).

Les chartes et diplômes de l'ancienne histoire de Bohême se trouvent surtout réunis dans deux collections déjà anciennes, mais qui ont trouvé de nos jours des continuateurs, le *Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae* (1er vol. paru en 1836) en la personne de M. V. Brandl, archiviste de la Moravie, qui a publié en 1875 le 9e volume du *Codex* (—1366), tandis que M. J. Emler vient d'ajouter une seconde partie (1253-1310) aux *Regesta diplomatica necnon epistolaria Bohemiae et Moraviae*, dont M. K. I. Erben avait publié le

1er volume en 1855. Nous devons en même temps à ces deux érudits d'importants manuels pour l'étude des documents diplomatiques. Même dans les textes qui sont écrits en latin ou en allemand, on trouve beaucoup d'expressions et de phrases particulières intelligibles à ceux-là seuls qui savent la langue du pays. M. Brandl, qui s'occupe aussi depuis des années de publier d'anciennes sources juridiques, nous fournit un moyen de surmonter ces difficultés dans un livre qui n'est pas seulement un dictionnaire de mots, mais qui, à l'exemple de Ducange, est aussi un dictionnaire de choses. Il est intitulé : *Glossarium illustrans bohemico-moravicae historiae fontes* (Brunn, 1876). De son côté, M. Emler, dans son *Manuel de la chronologie chrétienne*, étudiée au point de vue de l'histoire de la Bohême (en tchèque, Prague, 1876), expose, ainsi que ce titre l'indique, les particularités du calendrier bohémien. Un ouvrage d'un autre genre, mais également utile pour toute personne qui s'occupe de l'histoire de Bohême, est le Manuel pour servir à l'histoire de la littérature bohémienne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par M. J. Jireček (*Rukověť k dějinám literatury české*, 2 vol. Prague, 1875-76). L'auteur, ancien ministre de l'Instruction publique, est un de ceux qui connaissent le mieux le passé de son pays qu'il a étudié en tous sens avec une rare étendue d'esprit. Le manuel dont nous parlons contient les biographies rangées par ordre alphabétique de tous les écrivains bohémiens jusqu'à la fin du XVIIIe siècle; c'est un ouvrage considérable et approfondi, composé toujours d'après les sources. Plusieurs des articles qu'il contient peuvent être considérés comme de véritables monographies; et même l'érudit qui ne s'occupe que d'histoire politique y trouvera des renseignements de toute sorte. L'auteur fait suivre chaque biographie d'indications précises sur les manuscrits et les éditions. Son manuel n'est d'ailleurs qu'une partie d'un ouvrage plus considérable; c'est un préambule à l'histoire pragmatique de la littérature bohémienne.

Une source inestimable et inépuisable pour l'histoire de la Bohême et de la Moravie est le recueil intitulé *Tabulae terrae* (*Desky zemské*). Avant de passer en revue les publications qui ont été entreprises sur ce sujet, je veux indiquer brièvement en quoi consiste ce monument du droit, en résumant les idé [illegible] contenues dans un mémoire publié en 1870 par M. Emler[1].

La Bohême fut primitive [illegible] en circons[illegible] administratives (provinciae, žup[illegible] même [illegible] circons-

1. Voy. au [illegible] par Fr. von [illegible]

criptions judiciaires (cúdy). Avec le temps, et surtout depuis le XIIIe siècle, l'administration et la justice furent centralisées de plus en plus dans la capitale. Le tribunal de Prague devint le tribunal de tout le pays; les livres qui y étaient en usage devinrent les *Tabulae terrae*. Ces registres eux-mêmes s'augmentèrent de plus en plus. A côté d'actes de procédure proprement dits, par exemple d'assignations (citationes, puhony), on rencontre des décrets rendus par la diète, même quand ceux-ci ne concernent en rien la procédure. Bien plus, les *Tabulae* devinrent avant tout la charte fondamentale pour la libre possession de la terre. Cette évolution était déjà complète au XIVe siècle. Un corps bien organisé de fonctionnaires est chargé d'appliquer les règles des *Tabulae*. Ce dernier se sépare lui-même en plusieurs branches et se divise en plusieurs séries de livres appelées *cahiers* (quaterne) et séparés du tronc primitif, les *Libri citationum*, auxquels se rattachent les livres de procédure. A la fin du XVe siècle, le latin céda complétement la place au tchèque comme langue officielle.

En Moravie[1], où la centralisation ne fut pas aussi complète, il y eut deux recueils analogues, le plus ancien à Olmutz, le plus récent (depuis le XIVe s.) à Brunn. La *Tabula* de la Moravie, c'est-à-dire celle des XIVe et XVe siècles, a été imprimée en 1856[2]; plus récemment (depuis 1872), M. V. Brandl a publié les *Libri citationum et sententiarum*.

Il y a une raison particulière pour que les Moraves aient précédé les Tchèques dans la publication de leurs codes : une édition de l'ancienne *Tabula* de Bohême était un problème difficile à résoudre, parce que l'incendie du château de Prague en 1541 l'avait anéantie. La pensée d'une restitution de ces registres perdus vient de Palacky. Il en a publié quelques fragments dans le recueil qu'il dirigeait (*archiv ĉesky*) et rassemblé en outre de nombreux matériaux pour servir à cette reconstruction. D'autres érudits continuent le travail. C'est à Emler que revient le mérite d'avoir entrepris cette œuvre sur une vaste échelle. Les éléments de ce travail étaient : 1° des fragments des anciens registres[3]; 2° des extraits tirés des registres avant 1541, que l'on a retrouvés disséminés dans diverses archives; 3° des notes mises au dos de certaines chartes, et qui prouvent que ces textes avaient

1. Voy. K. Demuth, *Geschichte des Landtafel in Mæhren*. Brunn, 1857.

2. *Die Landtafel der Markgrafschaft Mæhren*, publiés aux frais de plusieurs membres de la noblesse héréditaire, par MM. Chlumecky, Chytil, Demuth et Wolfskron.

3. Le plus ancien fragment a été publié en 1868 par MM. Dvorsky et Emler sous le titre : *Reliquiae tabularum terrae citationum vetustissimae*.

fait partie des *Tabulae*, etc. On a compté que le nombre des Cahiers avant 1541 s'élevait à 110; les matériaux recueillis de nos jours rempliront à peu près 400 feuilles d'impression[1].

Aux *Tabulae terrae* correspondent les *Libri erectionum* rédigés au XIVe siècle, sorte de cartulaire de l'archevêché de Prague où sont enregistrées les créations et les dotations d'églises et de couvents, les fondations de messes, les donations aux églises, etc.; cet usage tomba à l'époque des troubles des Hussites. La publication de ces *Libri erectionum* est commencée : M. Clemens Borovy a donné en 1875, à Prague, un premier volume qui comprend les années 1358-1376. MM. Tíngl et Emler ont aussi entrepris la publication d'un autre cartulaire d'un caractère analogue, les *Libri confirmationum;* six fascicules ont déjà paru[2].

C'est ici le lieu de dire quelques mots sur les publications relatives à l'histoire du droit. Parmi les anciens juristes de la Bohême, un des plus remarquables est Cornelius de Všehrd (1460-1520). Il fut employé à la confection du Code; juriste distingué, il fut en même temps un des zélés humanistes de la Bohême. Le Code fut sa principale source pour la composition de son ouvrage : *Neuf livres sur le droit de la Bohême* (O právích země české knihy devatery). Il fut publié pour la première fois, mais d'une façon très-insuffisante, en 1841, et plus récemment, en 1874, avec beaucoup d'intelligence. Le second éditeur, M. Hermengild Jireček, compte parmi les érudits les plus distingués de la Bohême en matière d'histoire du droit, renom que justifient ses deux ouvrages : *Le Droit en Bohême et en Moravie,* et *Le Droit slave en Bohême et en Moravie*[3]. On lui doit encore un *Codex juris bohemici* (-1500) (3 vol. Prague, 1867-73).

Parmi les juristes de l'ancien temps, citons encore Paul Chrétien de Koldín, chancelier de la ville de Prague de 1565 à 1589. Il étudia surtout le droit municipal. Son ouvrage sur le droit municipal dans le royaume de Bohême a été, de son vivant même, publié en plusieurs éditions et en plusieurs rédactions; une édition nouvelle a été donnée en 1876 par M. Joseph Jireček.

1. Deux volumes ont paru sous le titre : *Reliquiae tabularum terrae regni Bohemiae anno* 1541 *igne combustarum;* sumptibus Exc. D. Henrici Jaroslai Comitis de Clam-Martinic edidit Jos. Emler.

2. L'éditeur marque ainsi le caractère de ces *Libri confirmationum : qui collationem beneficiorum vacantium concernunt, ac patronorum tunc temporis ad beneficia praesentantium continent nomina.*

3. *Das Recht in Bœhmen u. Mæhren geschichtlich dargestellt.* 1er vol., jusqu'à la fin du XIIe s. Prague, 1866. — Slovanské pravo v Cechach a na Morave. 3 vol. Prague, 1863-72

Aux deux Jereček, les deux plus éminents parmi les juristes érudits de la Bohême, se joint, en Moravie, M. Brandl. On lui doit une bonne édition de l'ouvrage de Ctibor Tovačovsky de Cimburk († 1494), un des hommes d'État les plus distingués de son temps, qui, dans son livre, nous a laissé un tableau du droit et des institutions de la Moravie au temps où il vivait. M. Brandl a publié en outre une nouvelle édition du *Livre de Rosenberg* (Kniha Rožmberská. Prague, 1872) qui montre l'ancienne méthode pratique pour apprendre le droit, et qui est en même temps un monument considérable de l'ancien droit tchèque, qu'il ait été composé après 1200, comme le veut le précédent éditeur, M. H. Jireček (Codex, II), ou qu'il existât déjà au XIIe s., comme M. Brandl cherche à le démontrer.

Sur ce même domaine de l'histoire du droit un essai remarquable a été tenté par M. Jaromir Hanél dans une monographie écrite en tchèque, intitulée : *Influence du droit germanique en Bohême et en Moravie* (Prague, 1874). Le titre de l'ouvrage, que d'ailleurs son auteur nous donne comme une simple esquisse, ne répond pas tout à fait à ce qu'il contient. L'influence du droit germanique s'est fait sentir dès les commencements de l'histoire de Bohême et s'est manifestée de plusieurs façons. Les villes de la Bohême et de la Moravie sont une création du droit allemand; elles ont été aussi à l'origine des villes allemandes, fondées par des colons allemands. Ce n'est pas qu'avant ceux-ci aucune ville ne se soit formée dans ces pays; mais néanmoins les habitants de ces villes n'étaient pas encore des bourgeois; ils n'avaient pas encore de droit municipal. Les villes, au vrai sens du mot, ont été créées par les princes de la première dynastie nationale, les Premyslides, qui appelèrent les étrangers dans le pays; ceux-ci apportèrent leur droit avec eux. C'est surtout cette influence du droit allemand que nous trouvons marquée dans la monographie de M. Hanél. L'auteur divise les villes en groupe, selon qu'elles appartiennent au droit saxon ou à celui de l'Allemagne du sud (1re partie), puis il décrit les plus anciennes constitutions municipales (2e partie). A côté des villes, il étudie aussi les communautés de village formées d'après le droit allemand.

Le Droit public de Bohême, par M. J. Kalousek (Prague, 1872), peut être considéré comme une histoire des institutions d'état de la Bohême, intéressante pour les politiques de notre temps, où l'on se réfère souvent au droit historique.

Qu'il me soit permis aussi de parler d'une publication de sources qui, à la vérité, n'appartient pas à ces dernières années et qui, vers la fin, a beaucoup changé de caractère; mais je dois signaler les *Monumenta Historiae Bohemiae*, qui comptent un grand

nombre de volumes et contiennent des textes de la plus haute importance pour l'histoire moderne de la Bohême; nous signalerons surtout les œuvres de Skála et de Slavata. Paul Skála ne prit pas une place particulièrement remarquable dans la vie politique de son temps; il fut en 1618-20 employé par le gouvernement révolutionnaire et, en 1620, abandonna sa patrie pour toujours à la suite du roi Frédéric le Palatin. Dans son exil à Freiberg (Saxe), il composa en langue tchèque une Histoire ecclésiastique conçue sur un plan très-vaste et qui, à mesure que l'auteur se rapproche de son temps, prend d'une façon plus marquée le caractère d'une histoire générale, où la plus large part est consacrée aux affaires de Bohême. Skála décrit en contemporain et en témoin oculaire les événements du XVIIe s. et en particulier le commencement de la guerre de Trente Ans; mais c'est moins un récit qu'une collection de pièces et de documents officiels mis bout à bout et accompagnés des observations de l'auteur. Le manuscrit remplit 10 gros volumes in-folio. On n'a encore publié que la partie de 1603 à 1623 (publ. par Karl Tieftrunk, 5 vol. 1865-70).

Guillaume Slavata occupe une place considérable dans l'histoire de son temps; la Défénestration de 1618 l'a rendu célèbre. De 1628 jusqu'à sa mort (1652), il fut chancelier de Bohême. C'est dans ces années de tranquillité qu'il écrivit son livre : au sein du bonheur il put parler des jours de malheur. Le désir d'écrire lui vint d'un livre du comte Matthias Thurn, où celui-ci essaya de justifier la Défénestration. Slavata composa en tchèque (1637-40) une réfutation qu'il fit en même temps traduire en allemand. Ce travail lui donna le goût d'écrire, et peu à peu il rédigea un volumineux ouvrage qui tantôt s'occupe de l'histoire de la Bohême seule, tantôt s'occupe aussi de l'histoire de la Hongrie et de l'Europe en général; il remonte jusqu'à l'année 1526, époque de l'avénement de Ferdinand Ier aux trônes de Bohême et de Hongrie. Cet ouvrage est aussi considérable que celui de son contemporain Skála, dont il est la contre-partie; mais il mérite la préférence parce que l'auteur, là où il raconte l'histoire de son temps, puise beaucoup plus dans sa propre expérience. L'éditeur de cette œuvre importante, M. J. Jireček, l'intitule avec raison : *Mémoires* (*Paměti*) *du comte Slavata* (2 vol. 1866-68).

On trouve encore dans les *Monumenta* les *Décrets de l'Unité des frères bohêmes* (1er vol. 1865), et la *Correspondance des deux consistoires sub una et sub utragece au XVIe siècle*, publiée par M. Borovy (2 vol. 1868-69). Quant à cette entreprise même des *Monumenta*, nous en sommes redevables à M. Gindely, directeur des archives du Royaume, l'historien par excellence du XVIIe siècle. C'est

encore à son initiative qu'est due l'importante publication des *Négociations de la diète*, c'est-à-dire des actes de la diète de Bohême, et des correspondances de toutes sortes qui s'y rapportent. Le premier volume qui vient de paraître (1877, in-4° de 645 p.), contient les années 1526-1545; le travail doit être continué jusqu'à nos jours. Les documents sont rédigés partie en tchèque, partie en allemand. L'éditeur des textes tchèques est M. Fr. Dvorsky; il avait déjà publié un recueil de correspondances de dames tchèques (Prague, 1865) qui nous fait connaître l'état des mœurs, et pénétrer dans la vie de famille d'autrefois.

Si parmi les livres sur l'histoire moderne de la Bohême, nous cherchons un ouvrage qui égale l'histoire de Palacky comme importance scientifique, et qui, se restreignant dans des limites plus étroites, surpasse même l'œuvre de Palacky en exactitude, nous trouvons l'*Histoire de Prague*, par M. W. Tomek[1]. Comme l'histoire du pays suit les destinées de la capitale, ce livre est en même temps une véritable histoire de la Bohême. C'est aussi une histoire des mœurs, comme le prouve l'énumération des matières contenues dans les 2e et 3e volumes : après un aperçu de l'histoire politique pendant les années 1348-1378, vient la description de Prague sous Charles IV et Wenceslas IV; puis un tableau de l'état social et politique de la ville, des querelles qui l'agitèrent, des individus de nationalités diverses qui y vivaient et de leur rôle dans la cité; enfin des notices sur le genre de vie et les mœurs de cette population. La peinture de la cour royale nous offre en même temps un résumé des institutions du pays en général. Le clergé et ses rapports avec la société civile sont étudiés avec un soin tout particulier. L'auteur nous décrit sans passion, et en laissant partout la parole aux faits, la décadence morale du clergé, laquelle appelait partout, et non pas seulement en Bohême, une réforme de l'Église. La fin du volume contient l'histoire des années 1378-1419, et forme une peinture originale et neuve, empruntée à des sources non encore utilisées pour la plupart, du mouvement hussite à ses débuts.

Il n'est pas possible d'écrire l'histoire de la Bohême sans accorder son attention aux pays qui, autrefois réunis à la Bohême proprement dite, formèrent l'état, « la couronne de Bohême » : la Moravie par exemple. La réciproque serait également vraie. Cependant on peut dans ses recherches ou dans ses récits donner plus d'importance à l'une

1. *Dejepis mesta Prahy*. 1er vol. 1853; 2e vol. 1871; 3e vol. 1875. Le 1er vol. seul a été traduit en allemand. Avec le 3e, l'auteur est arrivé à l'année 1419 et à la guerre des Hussites.

ou à l'autre de ces contrées. Pour la Moravie, citons en première ligne l'*Histoire de la Moravie*, par Beda Dudik. Le 7e volume de cet ouvrage, qui se publie en tchèque et en allemand, arrive à l'année 1306. On peut dire de ce travail qu'il gagne en valeur à chaque volume, non-seulement à cause des matériaux que l'auteur y met en œuvre, mais aussi par l'esprit critique dont il y fait preuve. M. Dudik, historiographe de la Moravie, est un des travailleurs les plus actifs surtout sur le terrain de l'histoire autrichienne, pour laquelle il est sans cesse employé à des missions scientifiques. Parmi les rapports qu'il a rédigés à cette occasion, nous trouvons un voyage à Rome et un autre en Suède. Sa plus récente publication est la *Correspondance de Ferdinand II avec son confesseur*, le P. Lamormain.

Je n'ai pour ces dernières années aucun ouvrage original à signaler sur les Premyslides et je puis passer immédiatement à la dynastie des Luxembourg.

Parmi les souverains de la Bohême, aucun n'a laissé un souvenir plus vivant et plus sympathique que Charles IV, « le Père de la patrie. » Cependant de son temps, et plus tard encore, on ne lui a pas épargné le reproche de s'être uniquement occupé de sa couronne de Bohême, et d'avoir laissé pâlir l'éclat de la couronne allemande et impériale. Qui ne connaît les sarcasmes dont l'accable son contemporain Villani? qui n'a lu les lettres de plainte et de blâme que lui adresse Pétrarque? Et, en Allemagne, l'histoire a longtemps répété l'épigramme de Maximilien Ier : Charles a été pour la Bohême le modèle des pères (*Erzvater*) et pour l'Allemagne le modèle des beaux-pères (*Erzstiefvater*). Il faut arriver jusqu'à nos jours pour trouver une appréciation plus juste, ou du moins une intelligence plus exacte de la politique de l'empereur Charles IV. Quelques publications de M. C. Höfler firent croire que cet érudit de mérite allait publier un travail d'ensemble sur Charles IV, mais cet espoir ne s'est pas réalisé. Ce n'est pas ici le lieu de parler en détail des travaux relatifs à l'histoire de Charles IV considéré comme roi d'Allemagne et empereur; mais je ne puis passer sous silence une monographie sur ce prince par M. Friedjung[1]. Sans séparer dans Charles IV le roi de l'empereur, il a peint le personnage tout entier, son développement intellectuel, sa place au milieu des directions diverses imprimées à la pensée de son temps (Cola di Rienzo, Pétrarque); de là un livre d'inégale valeur, où bien des choses sont seulement

1. *Kaiser Karl IV und sein Antheil an dem geistigen Leben seiner Zeit.* Vienne, 1876.

indiquées, et d'autres fort développées, s'appuyant ici sur des recherches originales, là sur les travaux d'autrui. L'auteur accorde une attention particulière à l'activité littéraire de Charles IV, et surtout à son autobiographie. Ses conclusions diffèrent en partie de celles où était arrivé Loserth. Il est fâcheux cependant que l'étude consacrée à la *Vita Caroli* se trouve coupée en deux morceaux (aux chap. 3 et 9) ; il eût mieux valu aussi que l'auteur eût évité mainte digression qui ne se rattache au plan du livre que par un lien très-lâche. Ces réserves faites, ce livre, inspiré par un vif amour du sujet, captive et séduit le lecteur par une certaine fraîcheur d'expression, même là où les faits ne sont pas nouveaux.

Le xve siècle, l'époque des Hussites, occupera longtemps encore les érudits. Ces dernières années ont déjà vu paraître d'importants recueils de sources. Je mentionnerai une publication de M. C. Höfler[1], les *Monuments pour servir à l'histoire de Jean Huss*, par Palacky[2], l'édition des œuvres de Huss en langue tchèque[3], qui manquait jusqu'ici, les *Documents* publiés par Palacky sur *la guerre des Hussites*[4] et *le temps de George Podiebrad*[5], etc. En fait d'ouvrages d'exposition, je citerai la *Doctrine de J. Huss*, par Ant. Lenz[6], ouvrage d'un théologien catholique, auquel on ne peut refuser une réelle valeur scientifique; mais l'auteur nuit à son livre par sa polémique continuelle contre Jean Huss; encore ne compare-t-il pas la doctrine et les idées de J. Huss à celles de ses contemporains et adversaires aux xive et xve siècles, mais aux dogmes actuels de l'église catholique.

Ce que l'on a écrit de mieux dans ces dernières années sur la guerre des Hussites, ce sont deux monographies qui ne se renferment pas dans le récit des événements de la Bohême seule, mais qui étudient leur contre-coup sur les pays voisins, sur la Silésie, qui appartenait alors à la couronne de Bohême, et sur l'empire d'Allemagne. La valeur du livre de M. Grünhagen, les *Guerres des Hussites*[7], a été généralement reconnue. On a seulement montré que çà

1. *Geschichtsschreiber der hussitischen Bewegung*. Fontes rer. austr. T. II, VI, VII. Vienne, 1856-66.

2. *Documenta Magistri Johannis Hus vitam... illustrantia*. Prague, 1869.

3. Pub. par K. J. Erben, 3 vol. Prague, 1863-68.

4. *Urkundliche Beiträge zur Geschichte der Hussitenkriege*. 2 vol. Prague, 1872-73.

5. *Urkundliche Beiträge zur Geschichte Georgs von Podiebrad*. Vienne, 1860, *Fontes rer. austr.*

6. *Ucení M. I. Husi*. Prague, 1875.

7. *Die Hussitenkampfe*, 1420-1435. Breslau, 1872. M. Grünhagen avait, l'année précédente (1871), publié dans les *Scriptores rerum Silesicarum*, t. VI, un recueil d'actes intitulé : *Geschichtsquellen der Schlesischen Hussitenkriege*.

et là l'auteur avait donné trop d'importance au motif qui détermina la révolution hussite, à l'opposition des éléments slave et allemand, qui eut d'ailleurs, il est vrai, une action considérable sur la suite des événements. Ce reproche ne laisse pas d'être fondé; surtout l'auteur va trop loin quand il dit : « l'aristocratie tchèque, qui en 1618 fit éclater la grande guerre, paraît avoir été au fond aussi antipathique aux Silésiens que celle qui, au xve siècle, éleva sur le pavois Georges Podiebrad » ; ce fut, au contraire, surtout au xvie et au xviie siècle que l'opposition des races se manifesta avec le moins d'intensité. L'auteur continue : « Chez les Silésiens, l'idée d'une union politique avec la Bohême s'effaça complètement et la scission s'opéra enfin de la façon la plus naturelle lorsque Frédéric-le-Grand sépara par un coup d'audace la Silésie de la Bohême, et l'affranchit en même temps de toutes les complications que la révolution hussite avait fait naître. » Vouloir faire découler de la guerre des Hussites la conquête de la Silésie par Frédéric II me paraît une conclusion bien forcée.

En 1872-1877, un historien de Munich, M. Fr. von Bezold a fait paraître trois brochures sous le titre : *Le roi Sigismond et les guerres d'empire contre les Hussites*. Le récit n'est pas aussi intéressant que celui de Grünhagen et menace parfois de se perdre dans les détails; mais on doit savoir gré à l'auteur de son calme et de son impartialité. Aux sources imprimées de toute sorte qu'il a utilisées — M. von Bezold sait le tchèque — il a joint des documents inédits, et c'est après cette forte préparation qu'il décrit les guerres de l'empire, le rôle qu'y jouèrent les princes d'empire et les changements politiques qui en furent la conséquence. Le jugement qu'il porte sur Jean Žiška est de tout point excellent; il l'exprime en ces termes dans le passage où il parle de la mort du chef aveugle (II, p. 52-53) : « Avec lui les Hussites perdirent non-seulement leur plus grand général, leur chef vraiment créateur, mais aussi le représentant le plus caractéristique de leurs sentiments religieux et guerriers. Žiška n'est pas l'incarnation de la cruauté sanguinaire, ni un héros éclairé de la liberté politique; c'est l'idéal du « guerrier de Dieu » dont la pensée et l'action se résument en deux choses, la religion et la guerre...; ses ennemis n'ont pu contester son génie militaire, mais c'est de nos jours seulement qu'on a su rendre hommage à la pureté de son rude caractère. » Dans plusieurs endroits de son récit, l'auteur fait ressortir avec raison que Žiška n'a été à aucun degré un génie politique.

En 1874, M. von Bezold publia encore une courte monographie intitulée : *Étude sur l'histoire des Hussites*. C'est la première tenta-

tive faite pour pénétrer les idées qui dirigèrent cette révolution et pour en approfondir la valeur. Ce travail n'épuise pas le sujet, mais il se distingue par les mêmes qualités que l'autre ouvrage du même auteur.

Le principal personnage de l'histoire de la Bohême pendant la seconde moitié du XVe siècle est sans contredit George Podiebrad, l'Utraquiste, l'hérésiarque couronné. M. Ad. Bachmann aurait pu difficilement trouver une matière plus riche pour ses études historiques; il lui a consacré une courte dissertation académique sur la première année du règne de Georges (voy. *Rev. hist.*, 1877) et un livre plus considérable, qui vient de paraître, intitulé : *La Bohême et les pays voisins* (1458-1461)[1], où l'auteur, préparé par l'étude approfondie des textes, expose le plan conçu par Podiebrad de se faire donner la couronne d'Allemagne. La valeur du livre ne consiste pas seulement dans l'érudition dont il témoigne, mais surtout dans la façon dont l'auteur comprend Podiebrad et sa politique; ses conclusions s'écartent de celles où était arrivé Palacky et les contredisent même en partie. En fait, et cela est bon à noter, il a presque toujours régné une double opinion sur George Podiebrad; mais je puis laisser sur ce point la parole au critique compétent de la *Revue historique* (Voy. V, 413).

Qu'il soit permis à l'auteur du présent bulletin de mentionner ici ses *Recherches sur l'histoire des frères bohêmes*[2]. Le premier volume, qui vient de paraître, étudie les rapports des frères avec les Vaudois.

Pour le XVIe siècle, l'*Histoire des frères bohêmes*, de M. Gindely[3], reste l'ouvrage fondamental; c'est plus que l'histoire de cette association religieuse. Comme l'indique le titre principal : « la Bohême et la Moravie à l'époque de la Réforme, » l'auteur a voulu tracer un tableau de cette époque en général, mais dans ses rapports avec l'histoire religieuse alors si importante. En fait de monographies plus récentes relatives à ce même siècle, mentionnons encore le livre de M. Tieftrunk sur *la Résistance des États de Bohême à Ferdinand Ier en 1547*[4]; c'est une peinture de l'opposition faite par les États non-catholiques, opposition qui s'arrêta à mi-chemin de la révolte, autrement dit un épisode de la guerre de Smalcalde en Bohême. L'auteur a surtout mis à profit les documents rassemblés par un contemporain, Sixtus d'Ottersdorf, chancelier de la ville de

1. *Bohmen und seine Nachbarlander.*
2. *Quellen u. Untersuchungen zur Geschichte der bohmischen Brüder.*
3. *Geschichte der bohmischen Brüder.* 2 vol. 1857-1858.
4. *Odpor stavuv ceskych proti Ferdinandovi I.* Prague, 1872.

Prague, dans son *Histoire des troubles des deux années* 1546 *et* 1547, documents dont il a en même temps augmenté le nombre par ses recherches personnelles dans les archives.

Nous pouvons passer à l'histoire, si féconde en événements, de la première partie du XVIIe siècle, sans quitter M. Gindely. Son livre sur les frères bohémiens va jusqu'à l'année 1609, où parut la lettre de majesté de l'empereur Rodolphe qui devait avoir de si graves conséquences. Après, vient un ouvrage en deux volumes : *Rodolphe II et son temps* (Prague, 1862), qui expose la politique européenne étudiée d'après des documents diplomatiques inédits. A côté de ces travaux remarquables, je veux signaler encore un livre d'une date déjà ancienne où se trouvent racontés en détail les événements de l'histoire de l'Autriche et de la Bohême-Moravie pendant les années 1564-1615; c'est celui de Chlumecky, *Charles de Žerotin et son temps* (Brünn, 1862). Žerotin est une des personnalités les plus marquantes du XVIIe siècle. Chaud partisan et défenseur de l'Unité des frères bohémiens, il se joignit à l'opposition des États non-catholiques et en partie aussi des États catholiques à Rodolphe II et à son détestable gouvernement. Il est aussi l'un des chefs du parti de Mathias, qui l'emporta dans cette lutte fraternelle. Il n'approuva pas cependant l'insurrection des États de Bohême en 1618 et il essaya d'empêcher les Moraves de se joindre à la Bohême. Il échappa non sans peine au sort de Slavata. La victoire des armes impériales eut pour conséquence une impitoyable réaction catholique. Žerotin lui-même dut quitter le pays. Le magnat morave était un des hommes les plus cultivés de son temps; la littérature tchèque le compte parmi ses meilleurs écrivains. La description de la diète de 1612 a paru en 1864 (Brunn). L'éditeur, l'archiviste de Moravie, M. V. Brandl, a donné ensuite, en 1870-72, la *Correspondance tchèque de Žerotin*. Ces lettres d'un jeune noble morave (il était né en 1564), écrites d'un style excellent, très-précieuses pour l'histoire des mœurs, nous fournissent des détails très-intéressants sur le siége de Rouen par Henri IV, auquel Žerotin assista. La *Revue historique* en donnera prochainement la traduction à ses lecteurs.

L'auteur du présent bulletin est particulièrement satisfait de terminer cette revue des publications relatives à la Bohême en annonçant que la suite de l'Histoire de la Guerre de Trente Ans, par M. Gindely, vient de paraître, après une longue interruption, en tchèque et en allemand. Mais i[illegible] pas alle[illegible] brisées de notre collaborateur qui est [illegible] once[illegible] de la *Revue* les ouvrages sur la [illegible]

Il me reste pour finir à nommer les Sociétés savantes et celles de leurs publications qui se rapportent à l'histoire de la Bohême. Là aussi, la coexistence de deux peuples dans le pays se fait sentir. La plus ancienne de ces Sociétés est la Société pour l'histoire des Allemands en Bohême (*Verein für Geschichte der Deutschen in Böhmen*) dont le bulletin (*Mittheilungen*) compte déjà quinze années d'existence, et à qui l'on doit une belle série de publications. Je citerai en particulier le Cartulaire municipal (*Stadtbuch*) de Brüx, publié par M. L. Schlesinger. La Société historique de la Bohême (*Spolek historický*) est plus récente; elle a publié la Chronologie d'Emler; elle a repris l'édition suspendue pendant un certain temps des *Libri confirmationum* et s'est imposé comme principal devoir de fouiller les petites archives du pays.

Le Musée tchèque de Prague et la Société qui se rattache à cet institut (*Matice*) vient en aide aux études historiques surtout par la publication de deux revues dont l'une (*Archaeologické Památky*, directeur, M. Kalousek) est consacrée à l'antiquité, et l'autre, qui est proprement la revue du Museum (*Časopis Čerkého Museum*), à la littérature et à l'histoire de la Bohême. Cette dernière existe depuis cinquante années déjà et se trouve aujourd'hui sous la direction de M. Emler. Les trois fascicules parus cette année (1877) contiennent les articles suivants : Jaromir Celakovsky : la charge de sous-chambrier en Bohême, contribution importante à l'histoire municipale. — A. Rezek : l'avénement et le couronnement de Ferdinand Ier. — Alex. von Helfert : les mystiques en Bohême sous Joseph II.

La revue de la *Matice* de Moravie suit les mêmes tendances. Le dernier fascicule contient un mémoire de M. Brandl sur les débuts des Hussites en Moravie. Enfin il faut nommer la Société royale des Sciences qui existe depuis le siècle dernier. Ses mémoires et les comptes-rendus de ses séances sont une riche mine de documents et de travaux relatifs à l'histoire de la Bohême.

I. Goll.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Die Geschichte der Perserkriege, nach den Quellen erzæhlt, von Hertzberg. Halle, 1877. In-8°. 307 pages.

Ce volume, extrait d'une série d'ouvrages destinés à la jeunesse *(Iugend-Bibliothek des griechischen und deutschen Alterthums*, du Dr Eckstein), est un récit clair et bien ordonné des guerres médiques. Sous une forme élémentaire, l'ouvrage n'est pas dépourvu de valeur scientifique; car le discernement de l'auteur dans le choix des témoignages est rarement en défaut. Son admiration pour Thémistocle l'entraîne trop loin cependant, quand il représente sa condamnation « comme la scène peut-être la plus honteuse de l'ingratitude grecque » (p. 306). Il serait bon, avant d'adresser ce reproche, d'établir l'innocence de cet habile homme, chez lequel la duplicité égalait peut-être le génie. Est-il vrai, comme l'admet M. Hertzberg, que sa tête fut mise à prix dans les territoires du grand-roi ? Ni le récit de Thucydide, ni l'accueil dont le prétendu proscrit fut l'objet, ne confirment cette opinion. Ces derniers événements de la carrière de Thémistocle prennent chez les écrivains postérieurs un caractère romanesque, qui aurait dû éveiller les méfiances de M. H.

Peu de noms sont plus familiers à nos oreilles que Marathon, et peu d'événements sont plus mal connus. C'est à tort, suivant nous, que M. H. rejette pour cette bataille la date du 6 Boédromion, consacrée par la fête anniversaire qu'on célébrait encore au temps de Plutarque. Il émet, pour suppléer aux insuffisances du récit d'Hérodote, diverses conjectures trop indépendantes de toute espèce de texte, pour qu'il y ait utilité à les discuter ici. — Dans le récit de Salamine, il néglige l'assertion fort suspecte en effet, qui se trouve chez Diodore, de l'envoi du contingent naval égyptien pour garder la passe occidentale entre l'île et la Mégaride. Mais pourquoi suppose-t-il que les Phéniciens aient fait de nuit le circuit de l'île, pour venir former l'aile droite de la flotte persane ? Un tel mouvement n'est en rien justifié. Les Phéniciens, comme l'indique la configuration de la côte, n'ont eu qu'à s'étendre du Pirée le long du rivage occidental de l'Attique pour fermer aux Grecs stationnant devant la ville de Salamine toute issue vers Eleusis.

Si les victoires des Grecs ne furent pas, comme on l'a trop dit, le triomphe de la civilisation sur la barbarie, elles ont eu sur les destinées de l'hellénisme une influence, que M. H. n'a pas assez marquée. C'était l'avenir de la démocratie athénienne qui était en jeu, c'est-à-

dire le principe d'action et l'influence avec lesquels devait s'identifier le rôle d'Athènes. Si Datis, vainqueur à Marathon, avait rétabli les Pisistratides, la Grèce entière n'eût peut-être pas été asservie, mais son histoire eût été profondément changée.

P. VIDAL-LABLACHE.

De convectione urbanae annonae et de publicis navicularioruin corporibus apud Romanos, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, par M. PIGEONNEAU, in-8°, Belin, 1876.

Le sujet qu'a pris M. Pigeonneau pour en faire sa thèse latine de doctorat est intéressant; je ne sais pourtant si l'on peut dire qu'il soit bien choisi. Il est intéressant parce qu'il touche à des problèmes d'histoire administrative et financière qui n'ont été jusqu'ici que bien peu étudiés; mais il prête à la critique en ce qu'il ne se laisse pas très-nettement circonscrire, en ce qu'il entraine l'auteur à supposer résolues ou à résoudre en passant des questions qui n'ont pas encore reçu de solution définitive et qu'il n'a pas le temps de discuter et d'approfondir. Donnons-en tout de suite un exemple.

Il n'entre point dans le plan de l'auteur de nous décrire toute l'organisation de ce grand service public que l'on appelait à Rome l'*annona*, de cette administration qui était chargée de pourvoir à l'acquisition et à la répartition du blé destiné à nourrir Rome; ce que se propose d'étudier M. P., ce sont les moyens employés pour assurer le transport jusqu'à Rome de toutes ces cargaisons de blé, ce sont les conditions qu'avait faites la loi romaine aux sociétés de transports maritimes qui, organisées en colléges, suivant l'usage du temps, s'étaient chargées de faire parvenir ces blés jusqu'à destination; ce qu'il cherche à découvrir et à mettre en lumière, c'est le mode de recrutement de ces colléges, les avantages qui leur étaient assurés, les obligations auxquelles, en revanche, ils étaient astreints. En exposant ainsi à quelles combinaisons avait eu recours le génie administratif de Rome pour que l'énorme cité n'eût jamais à craindre la famine, M. P. rencontre sur son chemin la question de savoir si les grandes distributions de blé auxquelles devaient pourvoir, sous l'empire, les 290 greniers publics établis en ville à cet effet étaient gratuites, ou si c'étaient des distributions à prix réduit. M. P. ne semble pas admettre qu'on puisse douter de la gratuité. La question est pourtant loin d'être aussi simple qu'il parait le croire; si M. Otto Hirschfeld, dans un excellent ouvrage qui parait encore n'avoir guère pénétré en France[1], croit à la gratuité complète, Mommsen, dans son livre sur les tribus romaines, et M. Léon Renier, dans une leçon de son cours au collége de France, dont j'ai les notes

1. *Untersuchungen auf dem Gebiete der Rœmischen Verwaltungs-geschichte*, 1876, Berlin, Weidemann (p. 132, note 1).

sous les yeux, s'étaient appuyés l'un et l'autre sur les textes des auteurs pour supposer qu'il y avait plutôt là quelque chose d'analogue à ce qui a longtemps existé à Paris, la taxe du pain avec la caisse de la boulangerie. L'*annona* aurait eu surtout pour objet de maintenir le prix du pain à un taux toujours à peu près le même, de le préserver des enchérissements qu'auraient amenés, sans l'intervention de l'État, les années de disette. Tous les habitants de Rome auraient profité, dans cette mesure, des achats de l'annone. A côté de cette prime accordée à toute la population romaine, il y aurait eu, en nombre assez restreint, des cartes ou tessères donnant droit à une certaine quantité de blé toute gratuite; ce seraient ces *tesserae numariae* dont il est question dans la *Vie d'Auguste* par Suétone et que ce prince aurait doublées[1]. On les aurait ainsi appelées parce que cette tessère, par elle-même, valait de l'argent : elle remplaçait le *nummus* que, sans cette tessère, il fallait donner au bureau de distribution en échange de sa portion de blé[2]. C'était donc quelque chose d'analogue à nos cartes du bureau de bienfaisance. Telle aurait été le mode d'action de l'*annona*, au moins pendant les deux premiers siècles de l'empire; d'une part nivellement des prix pour toute la population urbaine, de l'autre secours aux indigents. M. P. n'a point paru se douter qu'il pût y avoir des différences parmi ceux qui jouissaient des bienfaits de l'annone; pour lui la gratuité serait non pas l'exception, mais la règle générale. Soit; mais encore valait-il la peine d'indiquer que la question présente bien des obscurités et que certaines de ses données n'ont pas été comprises de la même manière par quelques-uns de ceux qui ont étudié de plus près les choses romaines[3].

A propos de cette histoire de l'annone, que M. P. est contraint d'esquisser d'un trait rapide pour y rattacher son sujet particulier, M. P. ne tombe pas dans l'erreur banale qui a donné lieu à tant de belles phrases; il voit et dit très bien que ce n'est point l'empire qui a eu l'idée et créé l'usage des distributions de blé; il connait les lois frumentaires antérieures et il en mesure toute la portée; pourtant il aurait peut-être bien fait de saisir cette occasion pour s'inscrire en faux, avec

1. § 41 : tesseras nummarias duplicavit.

2. Dans un travail plein [illegible] curieux et de vues originales, dont nous avons rendu compte dan[illegible] *critique* (1876, art. [illegible]), M. Otto Benndorf donne une autre explic[illegible] [illegible]e expression; el[illegible] [illegible]nt, croit-il, d'une certaine ressemblance [illegible] [illegible]ve le *nummus* [illegible] [illegible]s de plomb où il croit reconnaître les [illegible] les distri[illegible] [illegible]. On y distingue un [illegible] d'où [illegible] [illegible]ecrit et [illegible] [illegible]le ces plombs. Voir [illegible] [illegible]*ischer* [illegible] p. 54.

3 [illegible] [illegible]er qu[illegible] [illegible]que l'exception [illegible] un [illegible] [illegible] Suétone, [illegible] [illegible]nae [illegible] [illegible]levissim[illegible] [illegible]

quelque vivacité, contre le préjugé régnant. Il faut revenir si souvent à la charge pour déraciner une erreur que répètent tous les livres d'éducation et qui fait la joie des rhéteurs! N'était-ce point le cas de citer à ce sujet un document important, les deux lettres adressées à César, vers l'an 48 avant notre ère et qui nous sont arrivées sous le nom de Salluste et sous ce titre : *de ordinanda republica*. Peu importe qu'elles soient ou non de Salluste; ce qui en fait l'intérêt, c'est qu'elles nous offrent le programme du parti césarien exposé par un homme intelligent, d'un esprit net et hardi. Or, par le chapitre 7 de la seconde lettre, on voit que l'abolition ou tout au moins la restriction des distributions gratuites de blé était inscrite au programme du parti que venaient de porter aux affaires les victoires de César. César et Auguste, sans parvenir à supprimer un mal déjà trop invétéré, travaillèrent à réduire le nombre de ceux qui vivaient des libéralités du trésor[1]; du commencement à la fin du règne d'Auguste, nous le voyons s'abaisser sensiblement, et le chiffre auquel il se trouve alors fixé se maintient à peu près le même pendant deux siècles environ, quoique la population de Rome n'ait cessé de grandir[2].

Après ces observations préliminaires, arrivons à ce qui fait l'objet du livre lui-même, à la constitution des différents colleges auxquels était confiée la conduite des blés. L'organisation que permettent de supposer, pour les IIIe, IVe et Ve siècles de notre ère, le *code théodosien* et les autres documents de la même époque, a été très-bien décrite par M. P.; mais on peut lui reprocher, pour toute la période précédente, pour le dernier siècle de la république et pour les deux premiers siècles de l'empire, d'avoir donné beaucoup à la conjecture; ainsi tout ce qu'il dit de la flotte d'Alexandrie et des συμμόριαι ou colléges de négociants qui étaient tenus de l'équiper est ingénieux et souvent probable; mais, malgré les renvois qui abondent au bas des pages, il est, dans l'ensemble très-adroitement recomposé par M. P., plus d'un fait qui, quoi qu'il en dise, n'est point attesté par des textes d'auteurs anciens. Donnons-en un exemple entre plusieurs. Sénèque[3], pour montrer avec quelle impatience on attendait en Italie les navires qui apportaient les

1. Avant le moment où César prit le pouvoir, 320,000 citoyens étaient inscrits pour recevoir du blé de l'État; César, après son dénombrement, réduisit ce nombre à 150,000, comme nous l'apprend l'exact Suétone (*Julius*, ch. 41). On n'en continuera pas moins à dire et à écrire que c'est l'empire qui a introduit dans les mœurs romaines, comme moyen de gouvernement, les distributions de blé et qui a ainsi démoralisé le peuple!

2. Ce nombre, celui de la sixième libéralité frumentaire mentionnée par l'*Index rerum gestarum*, est de 200,000, tandis qu'aux quatre premières avaient pris part 250,000 et à la cinquième 320,000 citoyens. On dirait, à lire la note 2 de la page 24, que le monument d'Ancyre ne mentionne qu'une seule libéralité frumentaire. Il y a là tout au moins une manière de présenter la citation qui peut faire supposer une erreur.

3. *Epist. ad Lucil.*, 77.

blés de l'Égypte, dit qu'au moment où ces navires entraient dans le golfe de Naples en franchissant le détroit qui sépare le promontoire de Pallas (*cap Campanella*) de l'île de Caprée, les navires alexandrins hissaient une voile de perroquet qui les désignait de loin aux regards, tandis que les autres navires qui se trouvaient alors dans les mêmes parages devaient se contenter de la voilure ordinaire. M. P. en conclut que les navires de la flotte frumentaire d'Alexandrie avaient un caractère public. C'est possible; mais en tout cas le texte de Sénèque n'atteste point ce caractère; il témoigne seulement d'une convention maritime, d'un usage local. Pressé que l'on était de reconnaître à distance ces navires, d'être sûr que la tempête ne les avait pas dispersés ou détruits, on était tombé d'accord avec eux sur un signal par lequel ils devaient, du plus loin possible, se désigner aux regards qui les cherchaient; ce signal, c'était une voile haute, peut-être une voile de couleur particulière, d'une couleur plus vive, peut-être une sorte de flamme. Quoi qu'il en soit, il n'y a rien là, ce me semble, dont M. P. puisse se prévaloir pour justifier ses idées sur l'organisation et le caractère de la flotte alexandrine — ou bien il risque de forcer le sens du texte qu'il invoque.

En somme, il y a dans tout ce chapitre un effort visible pour faire remonter jusqu'à une époque reculée une organisation dont aucun texte historique ne nous atteste l'existence avant le milieu du IVe siècle. Le texte le plus ancien qui prouve l'obligation imposée à la province d'Égypte de transporter ses blés jusqu'à Rome est de 341, au code théodosien. On pourrait croire, à lire le chapitre de la thèse où est décrite cette institution de la flotte de transport égyptienne, qu'elle datait de l'époque même des Ptolémées[1]. Or il est trop évident qu'il ne pouvait alors rien exister de pareil; sous les Ptolémées il n'y avait point lieu à des mesures prises pour assurer et régulariser l'exportation du blé égyptien. Le commerce se chargeait d'enlever et de placer au dehors, à ses risques et périls, les quantités de céréales que ne réclamait point la consommation intérieure. L'hypothèse d'une concentration forcée des grains de l'Égypte entière à Alexandrie, par voies de corvées placées sous la surveillance de collecteurs responsables empruntés aux différents nomes, repose surtout pour M. P. sur l'interprétation nouvelle qu'il donne d'une phrase d'une inscription relative à Ptolémée Épiphane[2]. Ce prince, dit le texte, « a dispensé les hommes de race

1. M. P. ne le dit pas d'une manière formelle là où il parle des Lagides (p. 51); mais il a l'air de dire (p. 52) que les Romains n'eurent qu'à conserver l'organisation des Lagides, et il disposerait ainsi le lecteur qui ne serait point sur ses gardes à chercher [illegible] de l'Égypte ptolémaïque et même de l'Égypte pharaonique le p[illegible] [illegible]litution [illegible] caractères administratifs ne nous sont [illegible] [illegible]e code théod[illegible]

2. Letronne. [illegible] t. I, p [illegible] [illegible] καὶ τοὺς ἐκ τῶν ἱερῶν [illegible] [illegible]ρεταν [illegible]

sacerdotale de la descente annuelle à Alexandrie. » Letronne avait cru qu'il s'agissait d'un hommage annuel au roi ou au grand-prêtre; M. P. préfère penser qu'il s'agit de l'obligation d'accompagner à Alexandrie, avec une responsabilité spéciale, le contingent de céréales fourni par le nome. Ce n'est pas impossible; mais n'est-ce pas vraiment trop donner à la conjecture que d'étayer tout un système sur une des nombreuses explications que l'on peut donner d'une phrase qui ne s'explique point par elle-même? N'est-il pas plus simple et plus sage d'avouer que, jusqu'à nouvel ordre, il nous est impossible de rien affirmer sur le caractère et le motif de *cette descente annuelle à Alexandrie* dont Ptolémée Épiphane dispensa les hommes de race sacerdotale? Le paragraphe dans lequel est décrite cette organisation de la corvée du transport des céréales s'appuie, dans ses premières lignes, sur un passage d'une lettre d'Aurélien où celui-ci explique que, pour pouvoir augmenter d'une once le poids des pains distribués à Rome par l'annone, il a augmenté le nombre des bateliers du Nil et le nombre des bateliers du Tibre[1]. Le texte de Vopiscus ne dit pas grand'chose, ou du moins nous apprend seulement que la batellerie du Nil et celle du Tibre ont été développées par Aurélien; il appartient d'ailleurs au IIIe siècle de notre ère. Le fragment de l'inscription ptolémaïque qui est cité ensuite se trouve antérieur de cinq siècles environ et le sens en est obscur, comme nous l'avons montré. Ne sont-ce pas là de bien faibles fondements pour justifier la théorie exposée dans cette page? A tout prendre, M. P. n'aurait-il pas mieux fait de dire : « Nous ne savons pas comment avait été réglé le transport jusqu'à la mer du blé que la province devait comme tribut. » S'il tenait à combler cette lacune, au moins devait-il nous avertir qu'il ne le tentait qu'à l'aide d'une conjecture, ingénieuse et vraisemblable, nous le voulons bien, mais qui ne peut invoquer en sa faveur aucun texte ancien.

Quelques lignes plus loin, M. P. cherche à justifier ses vues sur ce service public dû par les bateliers du Nil en renvoyant à Hérodote[2]. On croirait, à lire tout ce paragraphe, qu'il est question dans Hérodote des corvées exécutées par les bateliers pour le compte des rois. Or, Hérodote se borne à mentionner les κυβερνῆται parmi les sept classes entre lesquelles il partage la population de l'Égypte; il n'y a pas chez lui un mot de plus à ce sujet.

Nous allongerions outre mesure cet article si nous prétendions relever tous les passages dans lesquels l'auteur se laisse entrainer, par son désir de reconstituer le passé d'une manière vraisemblable, à tirer d'un texte beaucoup plus que celui-ci ne contient, à mettre sous le patronage d'un auteur cité en note des assertions que l'on ne trouve pas chez cet auteur quand on prend la peine d'aller le consulter soi-

1. ... Quod ut esset perpetuum, navicularios Niliacos apud Ægyptum novos, et Romae amnicos posui. Vopiscus, in *Aureliano*, § 47.

2. II, 164.

même[1]. Passons à des objections d'une autre nature, que me paraissent provoquer un certain nombre de passages.

J'avoue ne pas bien comprendre une expression qui se rencontre dès la quatrième ligne de la thèse, dans cette phrase : « florentissimis etiam reipublicae temporibus, Italia, omissa parum quaestuosa frumenti cultura, victum incolis aegre suppeditabat. » Ce sont ces mots *parum quaestuosa frumenti cultura* qui me surprennent. Si le blé faisait défaut, si l'Italie n'en produisait pas assez pour la nourriture de ses habitants, il ne pouvait manquer de se bien vendre, et par conséquent ceux qui le cultivaient ne pouvaient point ne pas en tirer de très-beaux

1. Citons encore, sans entrer dans le détail, quelques autres passages où le même défaut se marque d'une manière aussi sensible. P. 15 et 16, M. P. affirme que le transport du blé dû par les provinces, depuis le lieu de production jusqu'à la mer, était mis en adjudication à Rome, par le ministère des censeurs, et il allègue à ce sujet deux textes, l'un de Varron, l'autre de Columelle. En réalité, ces deux textes n'en font qu'un, la phrase de Columelle n'étant que le développement d'une phrase plus courte de Varron, comme toute la préface de Columelle est une paraphrase de la préface de son devancier. Or, ce texte ne dément pas la théorie d'une adjudication séparée pour le transport, théorie qu'expose M. P., mais il ne la confirme pas non plus. A le bien prendre, il ne signifie, je crois, qu'une chose, c'est que, manquant de blé à Rome, les magistrats mettent en adjudication les fournitures qu'ils sont obligés de demander au commerce. Les négociants qui traitent avec eux ont à calculer, avant de faire leurs soumissions, à la fois le prix de revient sur les lieux et le transport jusqu'à Rome. C'est après avoir dressé ce total qu'ils peuvent faire leurs offres et s'engager à livrer telle quantité à tel prix et dans tel délai. Voici le passage de Columelle, le plus étendu des deux : on verra qu'il est loin d'attester l'existence d'une adjudication spéciale pour le transport : « Itaque in hoc Latio et Saturnia terra, ubi dii cultus agrorum progeniem suam docuerant, ibi nunc ad hastam locamus, ut nobis ex transmarinis provinciis advehatur frumentum, ne fame laboremus. » Varron avait dit plus simplement : « Frumentum locamus, qui nobis advehat, qui saturi fiamus ex Africa et Sardinia. » Traduction : « Nous sommes obligés, pour ne pas mourir de faim, de conclure des marchés afin que l'on nous apporte du blé du dehors. » Les textes de Tite-Live allégués au même endroit ne justifient pas plus cette hypothèse, et l'un même d'entre eux est cité tout à fait à contre-sens. — P. 14, M. P. semble dire que la mise en adjudication des dîmes d'Asie, dont le mode avait été réglé par la loi Sempronienne, fut supprimée par César. Il n'y a pas cela dans le texte d'Appien auquel il renvoie ; Appien dit seulement que César a cassé un bail fait avec les chevaliers et permis aux habitants de prendre eux-mêmes à ferme l'impôt de la province. Les choses se sont passées ainsi une fois, dans des circonstances données ; il ne s'agit point d'une mesure générale et définitive. — P. 60, à propos des priviléges accordés par Hadrien à ceux qui font les affaires de l'annone de Rome, M. P. emploie cette expression : *immunitas tributorum*. Elle manque de justesse. D'après le passage même du *digeste* qu'il cite, ce qui est accordé à ces privilégiés, c'est l'exemption des charges municipales. Sur les *na* [illegible] *iaci*, encore une hypothèse (p. 63) que ne confirme pa[illegible] l'i[illegible] [illegible]nnue à laquelle M. P. renvoie, comme si sa conje[illegible] [illegible] texte!

profits, ce qui arrivait par exemple aux propriétaires de la plaine campanienne. N'y avait-il pas d'autres raisons à donner de la place restreinte que, dès le dernier siècle de la république, les champs cultivés en céréales occupaient sur le sol italien? Certaines provinces avaient été si cruellement dévastées par de longues et sanglantes guerres, telles que la guerre du Samnium et la guerre sociale, que la population rurale en était restée fort diminuée; dans ces conditions, les propriétaires trouvaient plus de facilité à exploiter la terre sous forme de pâturages à l'aide de pâtres esclaves, qu'à y transporter, à y maintenir et à y surveiller efficacement le nombre bien plus considérable d'ouvriers serviles ou libres qui eussent été nécessaires pour faire valoir en blé la même étendue de terre. Combien plus de bras il aurait fallu pour donner au sol les façons voulues, puis pour opérer en temps utile la moisson, le battage et la rentrée des grains! Pour d'autres parties du territoire italien, le mode de jouissance des terres prises à bail du domaine public conduisait à des résultats analogues. Enfin, plus tard, ce qui contribua encore à restreindre l'étendue des terres réservées à la culture proprement dite, ce furent les vastes espaces qu'embrassèrent les propriétés d'agrément où vivaient les sénateurs, auxquels il était défendu de sortir de l'Italie sans un ordre de l'empereur et qui devaient ainsi chercher dans la péninsule toutes leurs distractions. Ce qui est bien certain, c'est que la raison indiquée par M. P. pour expliquer la décroissance de la production du blé en Italie ne peut être la vraie.

Dans cette même introduction, je trouve une autre proposition qui ne paraît pas plus admissible : *quid enim de Graecis romanisque rebus novum, nisi interpretatione aut dispositione dici possit?* M. P. semble dire qu'aujourd'hui, dès qu'il s'agit de l'antiquité, tout ce que peut espérer faire l'historien moderne, c'est disposer autrement les faits déjà connus ou en donner une interprétation nouvelle. A-t-il oublié que les inscriptions, par exemple, nous apportent sans cesse des documents tout à fait inconnus aux générations qui nous ont précédés? Méconnaît-il les éléments vraiment *nouveaux* que fournissent à l'histoire de la Grèce ou de Rome des textes tels que les tables du tribut des cités sujettes d'Athènes ou la convention entre Chalcis et Athènes decouverte l'an dernier, des textes tels que le monument d'Ancyre ou les tables de Salpensa et de Malaga?

P. 48, M. P. met la flotte de Fréjus sur le même rang que celle de Misène et de Ravenne (*constitutis apud Misenum, Ravennam, Forum Julii justis ac perpetuis classibus*). Or pas une seule inscription relative aux équipages ou aux officiers de la flotte n'a été trouvée à Fréjus, tandis que, comme chacun sait, on a recueilli un grand nombre de ces inscriptions à Ravenne, et plus encore à Misène. C'est, selon toute apparence, que la flotte n'aura fait à Fréjus qu'un très-court séjour. Après la première moitié du premier siècle de notre ère, il n'en est plus question nulle part. A l'époque de la guerre entre Vitellius et Othon, dont l'un des épisodes a pour théâtre la partie de la Narbonaise

où se trouvait la *colonia Julia Pacensis*, Tacite, qui raconte ces événements, ne dit pas un mot de la flotte et de son rôle[1]. Il résulte de son récit qu'il n'y a plus alors de flotte à Fréjus. Il est probable que cette flotte aura été dissoute à l'occasion du changement de régime de la Narbonaise, lorsqu'en l'an 22, cette province sera devenue sénatoriale — ou bientôt après.

Une expression qui paraît inexacte se trouve aussi dans le chapitre, intéressant d'ailleurs, qui est consacré aux approvisionnements de la nouvelle Rome, de Constantinople. *In Pontica dioecesi pauca annonae subsidia* (p. 94), écrit M. P. Selon lui, il n'y a jamais eu une flotte de transports daco-pontique qui ait joué dans l'Euxin un rôle analogue aux deux grandes flottes destinées à assurer la vie de Constantinople, la flotte syrienne, qui lui apportait les blés d'Égypte et de Syrie, et la carpathienne ou asiatique, ceux de l'Asie Mineure, ainsi que ses vins et ses huiles. Si M. P. n'a rien trouvé dans les auteurs qui ait trait à une flotte pontique, il a très-sagement agi en n'affirmant point sans preuves l'existence de cette flotte; mais, en tout état de cause, ce qui me paraît hasardé, c'est d'avancer que le diocèse pontique ne pouvait fournir à l'annone que de faibles ressources. N'était-ce pas de ce diocèse que ressortissaient, comprises dans l'empire ou rattachées à lui par les liens d'un étroit et actif commerce, ces plaines qui s'étendent de l'embouchure du Danube jusqu'au Caucase, doucement inclinées vers l'Euxin et les Palus-Méotides, ces plaines qui sont encore aujourd'hui, par excellence, la terre du blé?

Nulle part M. P. n'a indiqué les règles qu'il a adoptées pour établir la correspondance des mesures anciennes et des mesures modernes. On peut lui reprocher de n'avoir pas connu les derniers résultats auxquels est arrivée la métrologie, et notamment de n'avoir pas employé, de préférence à des travaux plus anciens, l'excellent manuel de Hultsch[2].

Voilà bien des critiques, et pourtant ce serait se tromper que de ne pas voir dans le travail de M. P. une œuvre instructive et sérieuse, qui témoigne d'un long effort et laisse deviner de vrais dons d'historien. M. P. a choisi un sujet difficile et obscur; les renseignements lui manquaient sur bien des points qu'il eût désiré ne point laisser dans l'ombre; de là cette tentation, à laquelle il a trop souvent cédé, de forcer plus ou moins les textes, d'y chercher, avec la meilleure foi du monde, non pas ce qu'ils disent d'une manière formelle, mais ce qu'il avait lui-même dans l'esprit, les conjectures auxquelles il s'était attaché avec assez d'insistance pour ne plus bien distinguer où commence, où finit l'hypothèse. Dans un prochain travail, nous ne saurions en douter, M. P., sans perdre aucune de ses qualités, se mettra en garde contre cette tentation et contre ce danger. Son essai, surtout par ses deux derniers chapitres, témoigne d'une vaillance qui s'attaque aux

1. [illegible] 14-16.
2. [illegible] (dans la collection Weidmann).

questions vraiment importantes, aux documents qui, comme le *code théodosien*, ne sont pas d'un abord aisé et souriant; il témoigne d'une pénétration remarquable, d'un art d'exposer et de composer qui est loin d'être commun. Nous serions heureux de voir M. P. poursuivre des recherches semblables à celles dont nous venons de rendre compte et se vouer ainsi à ces belles études d'histoire ancienne dont se détournent nos jeunes agrégés d'histoire, presque tous entraînés, dès qu'ils entreprennent quelques travaux personnels, vers le moyen âge ou vers les temps modernes.

G. PERROT.

Rom und Karthago in ihren gegenseitigen Beziehungen 513-536 u. c. (241-218 v. Chr.), von O. GILBERT. Leipzig, Duncker et Humblot. 1876. In-8° de 216 p. Pr. 6 fr.

Le but de M. O. Gilbert est de démontrer que l'histoire de la période comprise entre la première et la seconde guerre punique doit être étudiée partout ailleurs que dans Polybe. Il réserve toute sa confiance pour Dion, Diodore, Appien, Tite-Live, dont la source commune est, d'après lui, Fabius Pictor, sans parler des autres annalistes qu'ils ont pu aussi consulter. Quant à Polybe, il l'accuse d'avoir altéré la vérité, non par ignorance ni faute de documents, mais par désir de plaire aux Scipions. Cette thèse singulière aurait besoin, pour être acceptée, de s'appuyer sur des preuves certaines. Or les discussions souvent confuses de M. G. sont loin d'être concluantes, et l'autorité d'un des plus graves historiens de l'antiquité n'en est nullement ébranlée.

HŒLZL. **Fasti praetorii ab a. u. DCLXXXVII usque ad a. u. DCCX.** Leipzig, Hinrichs, 1876. In-8° de 104 p.

On sait de quelle utilité sont pour l'histoire de Rome les fastes consulaires et prétoriens. Les premiers nous sont assez bien connus, tant par les auteurs que par les inscriptions, et l'on est parvenu à les établir d'une façon à peu près complète dans le Corpus de Berlin (t. I, p. 486-551). Il n'en est pas de même des seconds. Pour ceux-ci, du moins à partir de l'année 588 (166 av. J.-C.), ce travail était encore à faire dans ces derniers temps. M. Wehrmann et M. Hœlzl ont eu presque simultanément l'idée de l'entreprendre. L'un a publié sur cette question un ouvrage qui embrasse toute la période de 588 à 710 (Berlin, 1875). L'autre y a consacré sa thèse pour le doctorat, en ne remontant qu'à l'année 687. M. H. a été devancé par M. W. Mais, comme ses recherches l'ont conduit à des résultats différents, il a jugé utile de les soumettre au public; il déclare du reste qu'elles étaient terminées quand le livre de son collègue en érudition a paru.

Voici d'abord quelle est la méthode de l'auteur. Il écarte naturelle-

ment de sa liste tous les préteurs désignés pour qui on n'a pas la preuve certaine qu'ils ont exercé leur charge. Mais il ne se contente pas d'y inscrire ceux dont la préture se trouve mentionnée soit par les auteurs, soit par les textes épigraphiques ou numismatiques. Il y admet aussi les personnages qui figurent sur les fastes consulaires; car sous la république il était de règle qu'on fût préteur deux ans au moins avant d'être consul. Seulement les préteurs de qui l'on sait simplement qu'ils ont été consuls ne peuvent être notés qu'avec une date approximative. Il convient d'admettre également tous ceux qui ont administré les provinces en qualité de propréteurs. Mais ici il faut tenir compte de la *lex Pompeia,* qui, à partir de 702, exigea un intervalle de cinq ans entre les magistratures provinciales et les magistratures urbaines. Enfin M. H., contrairement à l'opinion de M. W., place dans sa liste tous les présidents des *quaestiones perpetuae,* de qui il est impossible d'affirmer s'ils ont été préteurs ou *judices quaestionis,* car il est plus probable, dit-il, qu'ils ont été préteurs.

C'est en vertu de ces principes qu'il essaie de combler une partie de la lacune que présentent les *fasti praetorii*. Il y a introduit 55 noms omis par M. W., et il en a attribué 29 autres à des dates différentes de celles que son prédécesseur avait adoptées. Ce n'est pas à dire que toutes ses solutions soient exactes. Mais, malgré quelques erreurs inévitables dans un travail aussi minutieux, il y fait preuve en général d'une véritable sagacité et d'un sens critique très-sûr.

Ces qualités pourtant se sont trouvées, au moins une fois, en défaut. Dion raconte (40, 46) qu'en 701 les consuls firent décider par le Sénat qu'aucun préteur, ni aucun consul n'irait désormais en province avant un intervalle de cinq ans. Il ajoute (40, 56) qu'en 702 Pompée porta ce sénatus-consulte devant le peuple qui le confirma. Ces deux textes sont très-nets, et cependant Mommsen a prétendu (*Rœm. Staatsr.,* II, 1, 231, 2e éd.) qu'en 702 il y eut à ce sujet non pas une loi votée, mais un second sénatus-consulte; conjecture qui tombe d'elle-même si l'on songe que Dion, parlant de la loi de 702 (40, 30), emploie le mot ἐψηφισμένου (cf. Mommsen, *Die Rechtsfr. zw. Caesar und dem Senat,* p. 44). M. H. s'est gardé de cette erreur; mais il en a lui-même commis une autre à propos d'un passage de Cicéron qu'avec Mommsen il semble avoir mal interprété. Cicéron, alors en Cilicie, écrivait en 703 au consul M. Marcellus pour le prier « ut aut mihi succedat quam primum aliquis aut ne quid accedat temporis ad id *quod tu mihi et senatus-consulto et lege finisti* » (ad fam. 15, 9, 2). Mommsen se fonde sur ce texte pour soutenir que ce qu'on appelle généralement la *lex Pompeia de provinciis* est en réalité de l'année 703. M. H. n'est point de cet avis, mais il dit (p. 7) : « Ea lex, quam Cicero intellegit, a lege Pompeia diversa fuit. Qua decretum esse videtur, ut provinciæ administrandae annuae quidem essent, rectores tamen aut prorogato imperio, dum successor esset missus, diutius provinciis praeessent, aut legato aliove relicto decederent. Ciceroni autem eadem lege praeter ceteros datum esse verisimile est ut

annua modo administratio ei mandaretur. » Cette hypothèse manque de vraisemblance. D'abord on ne comprendrait pas la raison d'un pareil privilége. En outre s'il avait été stipulé par une loi spéciale que Cicéron resterait une année exactement dans sa province, pourquoi supplait-il Marcellus de lui envoyer un successeur bien avant l'échéance? La vérité est que le sénatus-consulte et la loi dont il parle sont le sénatus-consulte qui l'avait nommé gouverneur de Cilicie, et la loi curiate par laquelle le consul lui avait fait conférer l'*Imperium*.

Paul GUIRAUD.

Geschichte des Rœmischen Postwesens wæhrend der Kaiserzeit, von HUDEMANN. Un vol. in-12 de 244 p. Berlin, Calvary, 1875. Pr. 2 fr. 50.

Cet ouvrage comprend trois parties. La première est une histoire résumée de la poste depuis les Perses jusqu'à la fin de l'empire romain (p. 1-54). Dans la deuxième (55-192), M. Hudemann décrit l'organisation de ce service à l'époque où elle était le plus parfaite, c'est-à-dire après Hadrien; il donne à cet égard des renseignements curieux empruntés principalement au code Théodosien dont il a su faire un excellent usage. Enfin la dernière partie est consacrée aux voies romaines (192-209). On regrettera que l'auteur ait été si bref sur ce point. Malgré ce petit défaut, le livre de M. H. est un très-bon manuel qui en peu de pages éclaire suffisamment la question. Il met surtout en lumière ce fait que la poste fut simplement, aux yeux des empereurs, un moyen de gouvernement, et que ceux-ci ne l'instituèrent que pour rendre leur action plus rapide. Si dans la suite quelques particuliers furent autorisés à s'en servir, ce fut par dérogation au principe qui en avait inspiré la création.

La Femme romaine; étude sur la vie antique, par Mlle Clarisse BADER. — Paris, Didier et Ce, 1877. In-8° de 502 p.

Mlle Cl. Bader a entrepris de décrire la condition de la femme dans les diverses sociétés humaines. Elle l'a étudiée d'abord dans l'Inde antique, ensuite chez les Hébreux, puis en Grèce, et aujourd'hui c'est de la femme romaine qu'elle nous entretient. Elle a l'intention de passer plus tard « aux martyres et aux pieuses disciples des Pères de l'Église latine qui nous conduiront, dit-elle, à la femme française, cette admirable personnification de la femme chrétienne » (p. 198).

Le présent ouvrage a, dans la pensée de l'auteur, une utilité pratique. Mlle Bader a voulu, par le tableau qu'elle trace de la vie domestique des Romains, « rappeler à nos contemporaines que le bonheur est au foyer », et leur montrer par l'exemple des matrones anciennes ce que

doit être le patriotisme chez une femme. Elle s'est proposé aussi de combattre certaines doctrines qui ont cours de notre temps, et qu'elle juge pernicieuses, mettant au premier rang le divorce, « cette question que Rome avait résolue par la ruine complète de ses mœurs et de son état social, et que le souffle révolutionnaire agite encore dans notre France catholique » (p. XIV). Un dernier enseignement qu'à son avis on retirera de son livre, c'est la conviction qu'une société ne peut se passer de religion.

Le travail de Mlle Bader est divisé en deux parties : la période de la « vertu antique » et celle de la « corruption morale », séparées l'une de l'autre par la seconde guerre punique. Dans chacune de ces périodes, l'auteur étudie successivement la vestale, la jeune fille, la matrone, et elle termine par deux chapitres sur « le rôle littéraire, artistique et scientifique des Romaines », et sur « le rôle historique des matrones ».

Il serait injuste d'exiger d'une femme une méthode aussi rigoureuse que doit l'être celle d'un savant de profession. Je ne parlerai donc pas des fautes de plan que Mlle Bader me semble avoir commises, des textes qu'elle a mal interprétés, des erreurs où l'entraînent parfois ses préoccupations religieuses. Ce sont là des peccadilles qu'on relèverait sans doute dans un autre ouvrage, mais qu'il convient ici de négliger. Je prendrai seulement la liberté de lui adresser deux reproches.

Elle n'ignore pas sans doute que l'histoire des temps primitifs de Rome est en partie légendaire. D'où vient donc qu'elle attache aux récits, souvent fabuleux, de Tite-Live, de Plutarque et de Denys une valeur intrinsèque qu'ils n'ont pas ? Ainsi elle se demande avec anxiété pourquoi Clélie s'échappa du camp de Porsenna, et elle conclut que c'était pour sauver son honneur (p. 47). Elle semble ajouter foi aux moindres détails de la légende de l'enlèvement des Sabines. De même pour ceux qui concernent Horatia, Tanaquil, Tullie, Lucrèce, Virginie. Elle recueille dans l'Énéide tout ce que Virgile raconte de Lavinia, et comme si elle croyait que la Lavinie du poëte a réellement existé, elle se pose cette question : « Pleura-t-elle la mort de Turnus ? » en essayant de la résoudre. Assurément je ne prétends pas que Mlle Bader dût s'interdire de consulter ces récits, mais il n'eût pas fallu les prendre au pied de la lettre. Peut-être eût-il été possible de démêler la part de vrai qu'ils renferment et d'y puiser quelques renseignements touchant les institutions et les mœurs antiques. Il est certain, en effet, qu'ils nous éclairent tant sur l'époque à laquelle ils se rapportent, que sur celle où ils furent composés.

Comme il arrive toujours en pareil cas, Mlle Bader grandit un peu trop ses héroïnes, et leur attribue une importance que souvent elles n'eurent pas. D'après elle, si Rome chassa les Tarquins et se constitua en république, ce fut uniquement pour venger l'outrage fait à Lucrèce (p. 168). Elle croit à la légende de Véturie éloignant par sa seule parole Catilina des murs de la ville. Elle se fonde sur une anecdote suspecte de Tite-Live, celle de Fabia, femme de Licinius Stolo, pour

prétendre que si les plébéiens obtinrent le droit d'arriver au consulat, ils le durent « à la plus puérile des influences, la bouderie d'une jeune femme vaniteuse » (p. 180). C'est pécher contre les règles de la critique que d'assigner à des événements aussi considérables des causes aussi secondaires. Il me paraît en outre que Mlle Bader n'a pas déterminé assez exactement la condition juridique de la femme, surtout dans la première période. La fille était, comme le fils, soumise à l'autorité absolue du père. Elle était *in potestate parentum ;* or ces mots *in potestate* servent à désigner également la puissance du maître sur ses esclaves (Gaius. I. 52 et 55). Au sein de la famille, elle était réputée inférieure au fils, et l'on a pu soutenir avec beaucoup de vraisemblance qu'à l'origine elle n'héritait pas (Fustel de Coulanges, *La Cité antique,* p. 80-82). La femme n'est pas *in potestate ;* mais elle est *in manu* (Gaius. I. 109), terme qui désigne aussi une sujétion complète ; elle est justiciable de son mari qui, dans certains cas, a le droit de la frapper de mort. « Le mari, dit Caton l'ancien (cité par Fustel de Coulanges, 104), est juge de sa femme et son pouvoir n'a pas de limites. Si elle a commis quelque faute, il la punit ; si elle a bu du vin, il la condamne ; si elle a eu commerce avec un autre homme, il la tue. » Peu à peu les mœurs adoucirent à cet égard les lois ; mais il resta toujours dans la législation quelques traces des rigueurs primitives. Mlle Bader n'a pas songé à mettre ce fait en relief. Dans son livre, la femme paraît presque l'égale de l'homme, tandis qu'en réalité elle ne cessa jamais d'être bien au-dessous de lui.

Malgré ces défauts, l'ouvrage de Mlle Bader se lit avec intérêt et profit. Il est écrit de ce style vif, léger et rapide dont les femmes ont le secret, et les faits curieux y abondent. Certaines parties du sujet n'ont été qu'effleurées, et l'auteur, à bon droit, n'a pas jugé à propos de s'appesantir sur les débauches de Messaline ou de Julie. Nul ne regrettera cette lacune ; nul surtout ne sera tenté de la lui reprocher.

Paul Guiraud.

L'Empereur Claude, par Lucien Double. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1876, 1 vol. in-18 de 262 p.

Les amateurs sont bien imprudents, lorsque, sans préparation suffisante, ils se mêlent d'écrire l'histoire. Le livre de M. L. Double en est la preuve. L'auteur nous déclare qu'il a été « saisi d'une immense pitié » pour Claude, pour cet homme « qui fut toujours malheureux », et il a voulu réhabiliter sa mémoire. Ce sentiment est fort louable sans doute ; mais j'aurais préféré, pour ma part, moins de pitié et plus de science.

J'ai relevé dans l'ouvrage de M. D. un grand nombre d'erreurs qu'il serait trop long d'énumérer ici. J'en citerai seulement quelques-unes, prises au hasard. P. 3 : « Tacite était un de ces vieux républicains de

la vieille Rome pour qui tout César était un ennemi ». Cf. Boissier, l'*Opposition sous les Césars*, p. 303-320.— P. 14 : « P. Clodius, ce Mirabeau de l'antiquité, qui renonça comme le nôtre aux droits de sa naissance, qui rejeta sa noblesse comme un fardeau trop lourd et se fit plébéien pour pouvoir se venger ». Voilà deux hommes bien jugés ! — P. 19 et sq., M. D., semblable à ces avocats qui se procurent des certificats de complaisance en faveur de leurs clients, cherche à nous persuader qu'Auguste, ce fin connaisseur des hommes, avait une très-bonne opinion du jeune Claude. Voici comment il s'y prend : Auguste écrit un jour à Livie[1] : « Misellus (Claude) ἀτυχεῖ; nam ἐν τοῖς σπουδαίοις, ubi non aberravit ejus animus, satis apparet ἡ τῆς ψυχῆς αὐτοῦ εὐγένεια. » (Suétone, Claude, 4). M. D., après avoir mal traduit ce passage, ajoute : « Que lui reproche Auguste? d'être distrait. Mais personne ne nie qu'il n'ait été dès sa jeunesse un savant; or serait-ce un vrai savant celui qui ne serait pas un peu distrait? » Dans une autre lettre, Auguste s'étonne que « Claude déclame clairement, lui qui bredouille tant quand il parle »(Suét. l. cit.); d'où M. D. conclut que l'empereur ne le trouvait « ni gauche ni maladroit ». Un troisième billet où il est aisé de voir qu'Auguste avait une médiocre idée de l'intelligence du jeune homme, est pour M. D. une preuve qu'il hésitait à se prononcer sur son compte. L'auteur aurait bien pu comprendre cependant qu'il interprétait mal tous ces textes; car Suétone dit après les avoir cités : « Cela nous explique pourquoi Auguste ne donna pas à Claude d'autre dignité que celle d'augure ». — P. 24. M. D. ne sait pas qu'à l'époque des féries latines, quand tous les Romains se rendaient au mont Albain, on laissait à Rome un préfet de la ville dont les fonctions duraient un jour et qui n'avait rien à faire; de là une erreur grossière.— P. 29. Sous Tibère le Sénat voulut conférer à Claude le droit de siéger parmi les consulaires; l'empereur s'y opposa, alléguant l'incapacité du personnage (Suét. Cl. 6). M. D. tronque le texte de Suétone en cet endroit.— P. 37 : « Pendant quelque temps, dit M. D., Tibère songea sérieusement à laisser l'empire à Claude; mais, dupe des modestes dehors qu'avait adoptés ce dernier, il craignit de ne pas rencontrer chez lui assez d'activité d'esprit; Tacite lui-même, qui est l'ennemi acharné de la mémoire de Claude, raconte le fait en termes fort honorables pour lui. » Voici ces termes si honorables : « *Etiam* de Claudio agitanti, quod is composita aetate bonorum artium cupiens erat, *imminuta mens ejus* obstituit. » (Ann. VI. 52). — P. 55. Après la mort de Caligula, Claude, étant au camp des prétoriens, refusa de déclarer, en présence de quelques sénateurs, qu'il tenait l'empire du choix du Sénat. « Il avait au fond du cœur, dit M. D., trop de dignité naturelle pour se reconnaître le vassal des pères conscrits. » Cette phrase, si elle avait un sens précis, dénoterait de la part de l'auteur une ignorance complète de la constitution impériale; mieux vaut, dans l'intérêt même de M. D., ne voir là qu'une

1. M. D. n'indique jamais la provenance des textes qu'il cite.

simple déclamation. — P. 65 : « Suetonius Paulinus vainquit les Maures, franchit les montagnes de l'Atlas et parvint jusqu'aux bords du Niger. » M. Vivien de Saint-Martin a depuis longtemps démontré (*Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, Paris, 1863) que le fleuve atteint par cette expédition est non le Niger, mais le Ghir. — P. 73. Pour expliquer la puissance des affranchis sous le règne qu'il étudie, M. D. écrit : « Pendant tout le commencement de sa vie, le pauvre Claude avait été fort négligé par les personnages importants; il n'avait guère eu d'autre société que celle des affranchis; il arrive au pouvoir; il est bien naturel que ces fidèles des mauvais jours le suivent et profitent de sa prospérité. » — P. 100. Le discours prononcé par Claude au sujet des Gaulois est cité non d'après le texte original conservé à Lyon, mais d'après le texte de Tacite. Est-ce que le premier n'aurait pas été traduit en français? — P. 112. « En vain pour renforcer l'antique Olympe avait-on appelé à son secours toute sorte de divinités exotiques. L'incrédulité grandissait toujours. Inutilement César, Auguste sont déifiés, comme si on avait voulu les charger d'apporter aux dieux menacés l'appui de leur puissance impériale. » — P. 146. M. D. suppose que les noces scandaleuses de Silius et de Messaline étaient le prélude d'un complot dirigé contre la vie de Claude. La preuve, dit-il, c'est que l'empereur trouva dans la maison de Silius « des emblèmes séditieux ». Tacite (Ann. XI. 35) ne dit rien de tel.—P. 160. « Dès son avénement, Claude déclara au druidisme une guerre à mort. » (Cf. Fustel de Coulanges, *Institutions politiques*, I. 57-58; rapprocher s. c. de mathematicis dans Tac. Ann. XII. 52). — P. 162. Remarques bizarres sur les sentiments de Claude à l'égard du mariage. — P. 181. Narcisse était dévoué à Britannicus, « peut-être parce qu'il avait deviné ce que serait Néron ». — P. 182. Agrippine est accusée d'avoir provoqué une famine à Rome pour irriter la populace contre Claude (Cf. Tac. Ann. XII. 43). — P. 202. Dans le récit de la naumachie du lac Fucin, M. D. altère gravement les textes de Tacite (Ann. XII. 56) et de Suétone (Cl. 21) dont il se sert.

Ce sont là, il faut l'avouer, des défauts sérieux chez un auteur qui prétend faire la leçon aux autres. Quand on reproche en bloc à tous les historiens modernes de manquer de critique (p. 1 et 2), il serait bon d'en avoir soi-même un peu. Mais le plus grand tort de M. D. a été de nous présenter un Claude qui ne ressemble guère au véritable. Sa pitié l'a emporté trop loin. Il n'a pas su garder la juste mesure dans l'éloge qu'il fait de son héros. A l'entendre, tout fut parfait sous ce règne. Si parfois des sentences arbitraires furent prononcées, si des cruautés furent commises, ce n'est pas l'empereur qu'on en doit accuser, c'est sa femme Messaline, ce sont ses affranchis, à qui Claude laissait la disposition de son sceau et qui en abusaient à son insu. Voilà un moyen commode de rejeter sur autrui tout le mal que ce prince a pu faire. Mais sur quel texte appuie-t-on une pareille assertion? M. D., suivant son habitude, n'en cite aucun, et de fait ni Tacite, ni Suétone, ni Dion

Cassius ne confirment son hypothèse. Il est vrai que d'avance il récuse leur témoignage, empreint, dit-il, d'un esprit de dénigrement. Dans ce cas, qu'il nous fournisse les preuves de leur partialité. C'est ainsi que procèdent en général ces historiens à qui M. D. semble se proposer comme exemple. S'il se fût inspiré de leurs principes, il eût tracé, d'après les textes, un portrait plus exact de l'empereur Claude. Il eût montré aussi la part considérable que le Sénat eut alors dans le gouvernement. Enfin il eût insisté sur le rôle que les affranchis jouèrent à cette époque.

Il y avait en effet une étude intéressante à faire sur ces deux points, en particulier sur le second. Il fallait d'abord déterminer quelle était la condition sociale de l'affranchi, et quels liens l'unissaient encore à son ancien maître. Loin de jouir d'une entière liberté, il demeurait toujours sous la dépendance de son patron. Certains devoirs très-précis lui étaient imposés. « Son temps, ses forces, son adresse et son talent continuaient d'appartenir, au moins en partie, au maître, dont la personne, dit Ulpien, était pour lui vénérable et sacrée, comme celle du père pour son fils. » (Fustel de Coulanges, *Institut. polit.* I. 203-212.) S'il négligeait de remplir ses obligations, il pouvait être remis dans l'état de servitude. Il suit de là que les riches Romains avaient tout intérêt à faire de leurs affranchis les intendants de leurs domaines, leurs secrétaires, les précepteurs de leurs enfants ; car sur aucun citoyen ils n'avaient autant de prise que sur eux. On a rapproché souvent de cette classe d'individus ces vieux domestiques d'autrefois qui, ayant passé leur vie entière dans une même maison, étaient presque de la famille. La comparaison n'est qu'à moitié exacte; car les affranchis n'étaient pas seulement de la famille, ils n'étaient point libres de ne pas en être ; leur dévouement n'était pas volontaire et spontané ; il était commandé par la loi; ils avaient tout à espérer et ils avaient aussi tout à craindre de leur patron. On pouvait donc en pleine sécurité leur donner des postes de confiance. C'est ce que firent les empereurs. Ils leur réservèrent la plupart des charges où il y avait de l'argent à manier. Dès l'époque d'Auguste, les affranchis devinrent procurateurs. Nous en connaissons également qui eurent l'administration des mines du domaine impérial (Letronne, *Recueil des inscript. de l'Eg.* I. 166-167). Tibère investit même l'un d'eux du gouvernement de l'Egypte (Dion Cassius, LVIII. 19). Est-il étonnant après cela qu'ils aient trouvé place à Rome dans les bureaux de l'empereur? Où celui-ci aurait-il rencontré des agents plus dociles et plus fidèles? Ce n'est pas dans leur intérêt que le prince les élevait à ces hautes fonctions, mais dans le sien. En les associant à son gouvernement, il n'obéissait pas, comme on l'a cru quelquefois, à des pré[illegible] démocr[illegible] il songeait seulement à s'entourer d'h[illegible] [illegible]e par lui, et sur qui par suite il lui [illegible] Tibère, il semble qu'il y ait [illegible] IV. 6). Sous Claude il[illegible] était chef du bureau

des « dépêches » et Pallas qui était chef du bureau des finances. (Suét. Cl. 28.) L'importance que prirent alors ces personnages s'explique par le caractère de l'empereur. Claude était rempli de bonnes intentions, mais il était irrésolu. Avant de rien décider, il délibérait longuement; il recueillait les avis de tous les siens, et, comme il arrive aux esprits faibles, il écoutait ceux qui dans le moment avaient sur lui le plus d'action. Ses affranchis étant les personnes qui, dans son palais, par la nature même de leurs fonctions, étaient le mieux au courant des affaires, c'est à eux que ce prince consciencieux et appliqué devait surtout s'adresser. Il subordonna donc toute sa conduite aux conseils d'abord de Narcisse, puis de Pallas qui se succédèrent dans sa faveur; et de là vient que les noms de ceux-ci nous ont été transmis par l'histoire. Ils étaient dignes assurément d'échapper à l'oubli; car, sans nier l'intelligence de Claude, on peut dire que la plupart des mesures prises sous ce règne (et dans le nombre il y en eut d'excellentes) furent inspirées par eux. L'empereur eut seulement le mérite d'apprécier et d'approuver leurs avis.

Paul GUIRAUD.

L. DOUBLE. **L'Empereur Titus.** Paris, Sandoz et Fischbacher. 1877. In-12 de 242 p.

M. Double poursuit le cours de ses études sur l'empire romain. Récemment il exaltait Claude; aujourd'hui il rabaisse Titus. C'est, comme on voit, la politique de bascule appliquée à l'histoire.

L'auteur est impitoyable pour sa victime. Saisi « d'une vigoureuse indignation, » il a voulu, nous dit-il, « arracher à un hypocrite le masque de sensibilité sous lequel il a su, depuis dix-huit cents ans, cacher son front flétri et sa face éhontée. » Si en arrivant au pouvoir, Titus change complétement de conduite, c'est parce qu'il avait « un ramollissement de la moelle épinière; il n'est devenu doux et clément qu'en devenant idiot » (p. 129). M. D. trouve étrange qu'il y ait eu sous son règne tant de catastrophes, et il n'est pas éloigné d'y voir un effet des colères célestes (p. 177). Il lui reproche presque d'avoir manqué à ses devoirs en négligeant de persécuter les chrétiens (p. 205). Il veut à tout prix que Titus ait été, même au physique, un personnage hideux; « il ressemble, dit-il, à un boucher mal tourné avec un certain air de finasserie narquoise, l'air heureux d'un homme qui vient d'attraper les autres » (p. 189). M. D., qui est un profond physionomiste et qui, pour parler comme lui, a sans doute « la bosse » de la numismatique, découvre tout cela dans une simple médaille. Il découvre ou il met bien autre chose dans les textes. Partant de ce principe incontestable que le parricide est le plus grand des crimes, il tient à en charger la mémoire de Titus. Or Hadrien prétendait dans ses mémoires que celui-ci avait empoisonné Vespasien; M. D. le croit sur parole. Dion, il est vrai, assure que cette accusation est mensongère (LXVI, 17; cf.

26). N'importe; pour M. D., qui en sait plus long que lui, elle est fondée (p. 201).

Ce parti pris de dénigrement finit par lasser. On est également irrité de la façon dont M. D. parle des historiens de profession, qui certes en ces matières le valent bien. Il ne serait pourtant pas mauvais qu'il allât un peu à leur école pour y apprendre au moins les éléments de la science qu'il prétend cultiver. Son livre, en effet, est plein d'erreurs. Ainsi il pense que les *Vigiles* étaient chargés « de maintenir le bon ordre dans les rues et sur les marchés » (p. 171). Il ignore que pour arriver aux fonctions de l'État, il fallait d'abord servir dans l'armée (p. 18). Il s'imagine que si la plèbe « aima les empereurs, » c'est parce qu'elle était « jalouse de toutes les aristocraties, et qu'elle jouissait réellement en voyant que les plus hauts par la race ou l'intelligence n'étaient comme elle rien que des sujets » (p. 208). Il ne craint pas de lancer des aphorismes tels que celui-ci : « L'empire de la terre appartient aux rudes peuples des climats du Nord » (p. 82); témoins sans doute les Romains. En vérité la modestie siérait bien à une pareille ignorance.

Paul Guiraud.

Rœmer und Romanen in den Donaulændern. Historisch-Ethnographische Studien von Dr Julius Jung, privat docenten an der K. K. Universitaet zu Innspruck.

« L'histoire des pays danubiens, dit M. Jung dans la préface de son livre, consiste en grande partie dans l'action et la réaction que les divers éléments ethnographiques exercent l'un sur l'autre. J'ai voulu dans le présent ouvrage exposer la formation et l'existence de l'élément romain dans ces contrées : d'abord la domination des Romains, leur administration, leurs institutions municipales, leur civilisation; puis, après la chute de Rome, la persistance des Romains du Danube jusqu'au moment où, après les ténèbres du moyen-âge, le développement moderne de la nation roumaine n'est plus qu'une question de temps. » Ce sujet délicat et complexe sur lequel les archéologues roumains se sont exercés à diverses reprises avec plus de patriotisme que de science réelle, avait naguère attiré l'attention d'un savant allemand malheureusement trop tôt enlevé aux études historiques, feu Rœsler. Rœsler aurait laissé peu à faire à ses successeurs s'il n'avait eu pour le paradoxe une passion fâcheuse et contre laquelle il est bon de prémunir ses lecteurs. M. Jung entreprend non-seulement de le compléter, mais de le réfuter. Il paraît bien armé pour cette lutte intéressante : il met d'abord à profit l'épigraphie, puis la littérature chrétienne si riche en renseignements topographiques, enfin la linguistique. Il poursuit ses études concurremment sur le sol de la Roumanie, et sur le pays des Roumanches (ou Ladins) qui offrent [illegible] aussi le spectacle d'un élément latin persistant au milieu de p[illegible] allogènes. On sent qu'on a affaire à

un esprit très-sûr de lui et très-solidement appuyé sur les documents qu'il apporte. Voici d'ailleurs les principales divisions de l'ouvrage : La conquête romaine, — l'administration des provinces romaines, — le système militaire sous l'empire, — la constitution des tribus germaniques et des cités italiennes dans les pays danubiens, la province de Dacie, — les communications, la religion et la littérature. Les actes des martyrs et les vies des saints considérés comme sources historiques, — Relations sociales : vies et mœurs des Romains du Danube au IVe et au Ve siècle de l'ère chrétienne, — la migration des peuples (on sait que c'est sous ce nom « *Volkerwanderung* » que les historiens allemands désignent « l'invasion des barbares »), — les *Ladins* ou *Welches* (Roumanches), les *Roumains* ou Valaques et leur destinée au m.-â. (chapitre très-curieux et très-*suggestive :* l'auteur, professeur à l'Université d'Inspruck, était très-bien placé pour étudier la situation des élements latins dans les régions de l'ancienne Rhétie. Voir page 235 et suivantes l'exposé et la réfutation du système de Rœsler sur les migrations des Roumains : M. Jung nous apprend que ce système avait déjà été exposé au XVIIIe siècle par Sulzer dans une *Histoire de la Dacie transalpine* (Geschichte der transalpinischen Daciens, Vienne, 1781, ouvrage que Rœsler n'a pas connu). Le dernier chapitre est consacré à des études d'onomastique sur le comtat de Bihar (Hongrie méridionale) où la persistance des dénominations romaines semble donner un démenti énergique aux théories de Rœsler. En somme ce travail très-bien documenté se recommande à tous ceux qui s'occupent de l'histoire romaine ou de l'ethnographie de l'Europe orientale. L'auteur qui parle à diverses reprises des Roumains de la Macédoine (Macedowlachen) ne parait pas avoir eu connaissance du savant travail de M. Picot sur ce sujet (Paris, Leroux, 1875). Nous nous permettons de le lui signaler.

Louis LEGER.

Feudi e comuni di Gabriele ROSA. Brescia, Malaguzzi, 1876. 1 vol. in-12 de 353 pages.

Ce livre est un revenant qui revient de loin. En 1854, il voyait le jour sous ce titre : *I feudi e i comuni della Lombardia*. En 1857, paraissait une seconde édition revue et augmentée. Voici aujourd'hui la troisième mouture du même sac, mais produit d'une mouture nouvelle de vingt années ou peu s'en faut, et bien digne d'attention sous son titre un peu élargi. L'auteur, M. Gabriele Rosa, un des vétérans les plus estimés des études historiques en Italie, appartient à cette nouvelle école qui s'est proposé l'Allemagne pour modèle et qui oublie trop peut-être que ce n'est pas à l'école des Allemands qu'on apprend à bien ordonner ses matières, à répandre l'intérêt sur les sujets difficiles et abstraits, à ne pas encombrer le texte de documents qui doivent être rejetés au bas des pages, à tenir compte enfin des exigences diverses de lecteurs qui n'ont pas les mêmes besoins.

Cela dit, on aurait bientôt fait de signaler les taches qui déparent cette œuvre savante, et si je m'arrête à quelques-unes, c'est pour mieux marquer avec quelle attention je l'ai lue. Comment, par exemple, M. Rosa, qui connaît si bien l'Italie des temps barbares et du moyen âge, met-il encore à la date de 1070 la destruction ou pour mieux dire le démantèlement de Fiesole, qui n'eut lieu qu'en 1125 (Voy. à ce sujet Perrens, *Histoire de Florence,* I, 130-133) ? De même, si M. Rosa montre très-bien, quoiqu'il ait passé sur les plus curieux détails, quels furent les commencements des deux sectes fameuses qui portèrent le nom de guelfes et de gibelins, il a tort de s'arrêter court dans son développement. Ce n'est pas tout de dire qu'on devenait l'un ou l'autre par vengeance et qu'il y a eu des papes gibelins; puisqu'en parlant des communes, M. Rosa croyait devoir aborder ce sujet, il aurait dû faire voir, ce qui paraît dès la rivalité des Noirs et des Blancs, comment ces deux grands noms de guelfes et gibelins changent de sens par suite de l'évolution des partis, comment les guelfes, qui représentaient dans l'origine la démocratie, finissent par représenter l'aristocratie, tandis que les gibelins, qui étaient primitivement des nobles, puis des partisans de l'empire, finissent par être des démocrates, et même, si de pareils mots pouvaient s'appliquer à un temps si reculé, des socialistes. C'est ce que M. Perrens montre pour les périodes de l'histoire de Florence qu'il a déjà traitées; il est permis d'espérer que dans la suite de son grand ouvrage il saura mettre en lumière ces curieuses transformations. Mais, pour en revenir à M. Rosa, c'est tout au plus là une lacune dans un hors-d'œuvre : on ne saurait donc lui en faire un bien sérieux reproche.

Ce qui est plus grave, c'est sa tendance à ne pas s'inquiéter assez de l'ordre chronologique et même logique de ses matières et de dérouter le lecteur par les méandres de sa pensée. On comprend mal que le développement sur l'origine des communes se trouve au milieu de la partie de l'ouvrage qui les concerne, au lieu d'être au début, et qu'il faille coudre ensemble plusieurs morceaux de chapitres divers pour retrouver la suite des mêmes idées. L'ordre est peut-être dans les grandes lignes plus que dans les détails, et encore, qu'on parcoure la table des matières, on sera surpris de la place qu'y occupent certains chapitres. Une table doit, en somme, rendre apparent le fil des idées, et c'est assurément ce que ne fait pas celle de M. Rosa.

J'en ai fini avec la critique et je n'ai plus qu'à louer un écrit simple et clair, ferme et plein, où l'on ne trouvera pas sans doute de choses absolument nouvelles, mais qui est très au courant de la science : c'est un précis savant. Disciple de l'Allemagne, l'auteur sait se défendre contre cette exorbitante prétention de voir dans la Germanie le germe de toutes les institutions italiennes au moyen âge. Que le patriotisme l'y aide ur[illegible] la crois, et [illegible] occupations modernes paraissent dans quelq[illegible] ciales [illegible] une préface du député Mauro Mac[illegible] sont rejetées à la fin, preuve

que M. Rosa a voulu faire une œuvre exclusivement historique, scientifique, et l'on ne saurait, je le pense, lui en contester le mérite.

Cette œuvre se compose, comme le titre l'indique, de deux parties absolument distinctes, les fiefs et les communes. Pour les fiefs, l'auteur est, non sans raison, avec les Allemands contre les Italiens. Il n'admet pas qu'on fasse dériver les fiefs des lois militaires de l'empire romain, et la philologie prononce en sa faveur, car les mots germaniques de la langue féodale se retrouvent en Italie. Toutefois, il ferait bien de regarder de près à ses étymologies et au vrai sens des mots : il donne de Τύραννος une définition que n'admettaient pas les hellénistes, car elle s'appliquerait tout aussi bien à βασιλεύς (p. 15).

Pour les communes, M. Rosa est, au contraire, avec les Italiens contre les Allemands. Il n'admet point avec Leo, Meyer, Roth et autres, que la commune germanique ait donné naissance à la commune italienne. En effet, la commune est un fait primordial qu'on retrouve chez la plupart des peuples, même chez ceux qui n'ont pas reçu le *bienfait* des invasions germaniques. Les Italiens, d'ailleurs, avaient les restes, les souvenirs des municipes romains; or, à supposer que la distinction établie par Louis Blanc entre le municipe administratif et la commune armée ne soit pas sans fondement pour la France du nord, il est incontestable que dans la France du midi et en Italie le municipe et la commnne sont presque impossibles à distinguer. Au reste, M. Rosa ne dit point sans raison (p. 238) qu'il est oiseux de disputer sur la part des races germaine et latine dans les progrès de la civilisation, attendu d'une part que les Germains purs n'avaient rien à apprendre à la société romaine et que leur culture trop vantée n'aurait point pris son développement sans le contact de cette société, d'autre part que celle-ci serait restée stationnaire, comme elle le fut à Byzance, si elle n'eût été pénétrée des coutumes germaniques.

On ne saurait nier l'exactitude de toute la partie du volume qui traite des communes; mais celle qui traite des fiefs parait plus intéressante, sinon plus neuve. C'est là que la Germanie brille de tout son lustre, car si l'origine de la féodalité est dans ces cortèges armés, attachés à la personne du chef, en Amérique et en Asie comme en Europe, si les bénéfices militaires ou colonies, un des éléments de la féodalité, datent de l'absolutisme césarien, il n'en est pas moins vrai que le fond c'est la clientèle germanique : c'est ce que M. Rosa montre très-bien en insistant sur la différence essentielle du bénéfice des Latins, qui n'impliquait aucune réserve sur le territoire donné, mais n'attribuait pas de droit sur les personnes qui l'habitaient, et le fief dont le seigneur conservait la domination directe, mais accordait à l'investi des droits militaires et judiciaires sur les personnes.

M. Rosa souffle sur ce fantôme des invasions barbares couvrant l'empire comme une inondation, et montre les barbares, qu'opprimaient chez eux d'autres tribus, appelés en qualité de mercenaires, obtenant des terres, quand il devint difficile de les payer, croissant de nombre

sés à des dignitaires de l'Eglise, ou rédigés par des clercs, ou enfin concernent les affaires religieuses.

L'ampleur du cadre fait qu'un seul volume n'a pas suffi pour le moyen-âge ; l'éditeur en annonce un second pour cette période si pauvre en documents suédois proprement dits. Le plus ancien traité que l'on sache avoir été écrit en Suède est celui que le roi Knut Eriksson conclut avec le duc de Saxe, Henri-le-Lion, entre 1173 et 1179 ; encore n'en possède-t-on plus le texte ; mais il est mentionné dans la lettre adressée par Birger Jarl aux magistrats et aux bourgeois de Lübeck, à l'occasion du renouvellement dudit traité, en 1250 ou 1251, lettre qui se trouve aux archives de cette cité. Comme ce document porte le n° 94, on voit que tous ceux qui précèdent, c'est-à-dire près des deux cinquièmes du tout, sont l'œuvre des chancelleries étrangères, surtout de la daterie pontificale, à moins que ce ne soient de simples extraits empruntés aux historiens ou à des écrits plus récents. Il se passa longtemps encore avant que les chanceliers de Suède prissent des mesures pour la conservation des précieux titres qui leur étaient confiés. C'est seulement sous le roi Magnus Eriksson (1321-1374) que l'on commença à transcrire dans le *Registrum regni* ou *Riksens register* les traités et les autres actes du gouvernement. Par le traité de Jœnkœping (1357) entre ce monarque et son fils, le prétendant Erik, il fut convenu que les documents publics seraient confiés à la garde de quatre évêques et de quatre des principaux membres du Grand-Conseil. Mais, dans le cours du siècle suivant, les rois de l'Union scandinave, qui résidaient principalement en Danemark, y transportèrent une partie de ces documents ; d'autres titres périrent dans les guerres et les incendies, de sorte que les originaux sont extrêmement rares pour la période qu'embrasse ce volume ; encore la plupart ont-ils été conservés en dehors de la Suède. Tous sont sur parchemin, le plus ancien document suédois sur papier, qui soit arrivé à la connaissance de l'éditeur, étant une lettre de créance du 17 octobre 1343.

Mais de quelque manière que nous soient parvenues les pièces propres à éclairer l'histoire extérieure de la Suède, l'éditeur a tenu à nous les faire connaître toutes, en reproduisant l'original lorsque c'était possible, et, à son défaut, la copie, la traduction, même l'analyse, jusqu'à la simple mention qui en est faite par les annalistes ou chroniqueurs. Il n'exclut pas les pièces qu'il regarde comme apocryphes, mais il entre dans la discussion de leur authenticité. A propos de chaque document d'ailleurs, il indique les archives où cette pièce est conservée ou la source d'où elle est tirée ; note les variantes s'il y en a ; ajoute, s'il y a lieu, de savantes remarques historiques, géographiques, bibliographiques, et étudie parfois les questions chronologiques et les faits obscurs dans des notices pleines d'une solide érudition. Deux d'entr'elles concernant les traités de délimitation de la Suède avec la Norvège, en 1273 (p. 247-262), et avec Novogorod en 1323 (p. 434-504), sont des mémoires de grande étendue et d'une haute importance. Ils témoignent du soin

dernière partie du titre suédois : « avec d'autres documents qui s'y rapportent. » Parmi les 225 articles qui, avec la préface, trois tables des documents, rangés dans la première par ordre chronologique, dans la seconde par ordre de pays, en suédois, et dans la troisième, un peu plus détaillée, en français, et avec un index des noms de lieux et un des noms de personnes, remplissent ce premier volume, il n'y a que 61 traités internationaux et conventions entre princes ; le reste consiste en bulles papales concernant les affaires religieuses (41), ou temporelles (31) et les croisades (23), ou accordant des indulgences et des dispenses (4) ; en lettres impériales relatives à la primatie du métropolitain de Hambourg sur les églises du Nord (2) ; en promesses et obligations (8) ; en concessions et confirmations de privilèges commerciaux (20) ; en manifestes et notifications (7) ; en ratifications et adhésions (3) ; en aveux de vassalité (2) ; en lettres de protection et sauf-conduits (7), de créance (3), de rémission (5), de sollicitation (2) ; en actes de nantissement (2), de médiation (1) ; en sentence d'arbitrage (1), en protestation (1), en octroi de dégrèvement (1) ; formant un total de 164 pièces qui ne peuvent rentrer dans la catégorie des traités. Au reste, c'est une simple remarque que nous faisons et non un reproche que nous adressons à l'éditeur ; comme il le dit lui-même (p. x), il vaut mieux, « en cas de doute, suivre la règle de faire plutôt trop que trop peu. » Le titre exact du présent recueil nous semble être : Textes et analyses de documents servant à éclairer les relations de la Suède avec les puissances étrangères ou de ses rois avec d'autres princes.

Parfois, plusieurs pièces relatives au même sujet sont classées sous le même numéro ; en revanche, beaucoup d'articles ne contiennent pas de texte, soit que celui-ci soit perdu et remplacé par un résumé, soit qu'il ait déjà été imprimé et ne soit pas d'une grande importance pour l'histoire de Suède, auquel cas l'éditeur s'est borné à en donner le titre. Presque tous ces documents sont en latin, la langue la plus usitée au moyen-âge pour les communications internationales, du moins dans le monde catholique ; car les traités avec les princes de Novogorod, de Smolensk, de Polotsk et de Vitebsk, étaient certainement en russe d'une part, et sans doute en latin ou en platt-deutsch de l'autre. Les quelques pièces ou extraits en ancien norvégien, danois, suédois et gotlandais, ne sont pas des originaux, mais bien des traductions ou des résumés, l'usage de fixer les conventions par l'écriture paraissant ne s'être introduit en Suède que vers le milieu du XIIIe siècle. Un seul texte est en français ; c'est un sauf-conduit donné par le comte de Flandre, Louis de Nevers, aux envoyés du roi de Suède et de Norvège (1333) ; quelques années auparavant, en 1294, le suzerain de ce prince, Philippe IV, roi de France, accordant des privileges commerciaux aux marchands de l'île de Gotland et de plusieurs villes hanséatiques, s'était servi du latin. L'origine et la nature de beaucoup de documents qui composent ce recueil expliquent d'ailleurs la prédominance de la langue officielle de la cour de Rome : la plupart sont emanes d'ecclésiastiques, ou adres-

sés à des dignitaires de l'Eglise, ou rédigés par des clercs, ou enfin concernent les affaires religieuses.

L'ampleur du cadre fait qu'un seul volume n'a pas suffi pour le moyen-âge ; l'éditeur en annonce un second pour cette période si pauvre en documents suédois proprement dits. Le plus ancien traité que l'on sache avoir été écrit en Suède est celui que le roi Knut Eriksson conclut avec le duc de Saxe, Henri-le-Lion, entre 1173 et 1179 ; encore n'en possède-t-on plus le texte ; mais il est mentionné dans la lettre adressée par Birger Jarl aux magistrats et aux bourgeois de Lübeck, à l'occasion du renouvellement dudit traité, en 1250 ou 1251, lettre qui se trouve aux archives de cette cité. Comme ce document porte le n° 94, on voit que tous ceux qui précèdent, c'est-à-dire près des deux cinquièmes du tout, sont l'œuvre des chancelleries étrangères, surtout de la daterie pontificale, à moins que ce ne soient de simples extraits empruntés aux historiens ou à des écrits plus récents. Il se passa longtemps encore avant que les chanceliers de Suède prissent des mesures pour la conservation des précieux titres qui leur étaient confiés. C'est seulement sous le roi Magnus Eriksson (1321-1374) que l'on commença à transcrire dans le *Registrum regni* ou *Riksens register* les traités et les autres actes du gouvernement. Par le traité de Jœnkœping (1357) entre ce monarque et son fils, le prétendant Erik, il fut convenu que les documents publics seraient confiés à la garde de quatre évêques et de quatre des principaux membres du Grand-Conseil. Mais, dans le cours du siècle suivant, les rois de l'Union scandinave, qui résidaient principalement en Danemark, y transportèrent une partie de ces documents ; d'autres titres périrent dans les guerres et les incendies, de sorte que les originaux sont extrêmement rares pour la période qu'embrasse ce volume ; encore la plupart ont-ils été conservés en dehors de la Suède. Tous sont sur parchemin, le plus ancien document suédois sur papier, qui soit arrivé à la connaissance de l'éditeur, étant une lettre de créance du 17 octobre 1343.

Mais de quelque manière que nous soient parvenues les pièces propres à éclairer l'histoire extérieure de la Suède, l'éditeur a tenu à nous les faire connaître toutes, en reproduisant l'original lorsque c'était possible, et, à son défaut, la copie, la traduction, même l'analyse, jusqu'à la simple mention qui en est faite par les annalistes ou chroniqueurs. Il n'exclut pas les pièces qu'il regarde comme apocryphes, mais il entre dans la discussion de leur authenticité. A propos de chaque document d'ailleurs, il indique les archives où cette pièce est conservée ou la source d'où elle est tirée ; note les variantes s'il y en a ; ajoute, s'il y a lieu, de savantes remarques historiques, géographiques, bibliographiques, et étudie parfois les questions chronologiques et les faits obscurs dans des notices pleines d'une solide érudition. Deux d'entr'elles concernant les traités de délimitation de la Suède avec la Norvège, en 1273 (p. 247-262), [illegible] vogorod en 1323 (p. 434-504), sont des mémoires [illegible] grande [illegible] d'une haute importance. Ils témoignent du soin

avec lequel l'éditeur a travaillé à donner une véritable édition critique de documents, dont la plupart à la vérité étaient déjà imprimés, mais souvent incorrectement. Il a réussi à donner une base solide aux futures études sur les relations extérieures de la Suède. Il ne s'est d'ailleurs pas fait faute de recourir aux lumières de plusieurs savants russes, finnois et danois, qui lui ont fourni la traduction des textes russes et des renseignements sur leur âge, leur origine, etc. C'est avec une subvention du ministère des affaires étrangères de son pays, où il remplit les fonctions de secrétaire de protocole, que M. Rydberg a entrepris cette belle publication, pour laquelle il a rassemblé d'abondants matériaux dans les archives nationales et étrangères, et qui, à en juger par les débuts, paraît devoir être fort volumineuse.

E. Beauvois.

Der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Stuart in Gross-Britannien und Irland von Onno Klopp. Vienne, chez Wilhem Braumüller, 4 vol. in-8°.

Le sujet choisi par M. Onno Klopp est un de ceux qui ont été depuis quelques années étudiés avec le plus de soin, et il ne faut pas s'en étonner. La révolution qui a exclu les Stuarts du trône d'Angleterre, et a mis à leur place les princes de la maison de Hanovre, a été pour la Grande-Bretagne féconde en résultats importants. Elle l'a garantie pour toujours contre les tentatives d'une restauration catholique; elle lui a permis de fonder un gouvernement constitutionnel, et de conquérir au dix-huitième siècle la prééminence des mers. Mais cette révolution n'intéresse pas seulement l'Angleterre. Le sort des Stuarts se rattache par les liens les plus étroits à la question qui a rempli le règne de Louis XIV et préoccupé l'Europe entière, à la question de la succession d'Espagne. Si Louis XIV put attaquer d'abord avec succès la monarchie espagnole, c'est grâce à l'intervention de l'Angleterre en faveur du Portugal. Quelques années plus tard, il ne se décida à envahir la Hollande qu'après s'être assuré, par le traité de Douvres, le concours de l'Angleterre. Ce furent encore les hésitations calculées de Charles II, qui, en empêchant une coalition de toute l'Europe, permirent à Louis XIV de conclure d'abord une paix séparée avec les Hollandais, et enfin de conduire avec tant de vigueur les négociations qui aboutirent au traité de paix de Nimègue. La complicité qu'il était certain de rencontrer dans Charles II, et plus encore dans Jacques II, lui permirent de continuer ses conquêtes, même après la paix, d'imposer à la diète de Ratisbonne les décisions de ses Parlements, et de braver d'abord les menaces de la ligue d'Augsbourg. Au contraire tout change, dès que Guillaume est entré à Londres. Désormais c'est l'Angleterre qui devient l'âme des coalitions européennes. Elle repousse dans Louis XIV l'allié et le protecteur des Stuarts, réunit contre lui

toutes les puissances de l'Europe et lui impose le traité de Ryswick. Elle négocie deux fois le partage de la monarchie espagnole, et arme de nouveau, pour empêcher Philippe V de succéder à Charles II. Elle donne à la coalition Marlborough dont les victoires réduisent Louis XIV au désespoir, et c'est encore elle qui quelques années plus tard sauve le grand roi, et lui permet de réparer ses revers, quand elle se détache de l'Empire. Mais ce changement lui-même n'a pour cause que le désir éprouvé par la reine Anne de rappeler les Stuarts sur le trône. C'est pour rétablir la monarchie déchue et s'opposer au rétablissement des princes de Hanovre qu'Anne change son ministère et offre la paix à la France.

C'est ainsi que M. Mignet, dans ses belles études sur la succession d'Espagne, a fait une large place aux négociations entre Louis XIV et Charles II, et qu'il s'est trouvé amené à écrire un des chapitres les plus curieux sur les relations qui existaient à cette époque entre le roi d'Angleterre, ses ministres et le Parlement. M. Onno Klopp, qui s'est servi avec une grande habileté de ces travaux trop négligés par Macaulay, a vu lui aussi les rapports de la politique de l'Angleterre avec les destinées mêmes de l'Europe, et c'est un mérite dont nous le louerons volontiers, mais il a eu le tort de ne pas distribuer les diverses parties de son sujet dans de justes proportions. Si bien que son livre serait beaucoup mieux intitulé : Histoire de l'Europe depuis la paix des Pyrénées jusqu'à la révolution de 1688. L'histoire des Stuarts est en effet complétement subordonnée à celle de Louis XIV, et Charles II n'y joue pas un rôle plus important que l'empereur Léopold.

Cette façon d'envisager le sujet n'est pas sans inconvénient. Trop souvent l'auteur pour ne rien omettre veut tout dire à la fois, et dans le même chapitre poursuit en même temps le récit de négociations en Hollande, en Espagne, en Angleterre, au risque de détourner notre attention ou de l'accabler. Souvent aussi il est obligé de revenir sur ses pas, nous entraîne dans des digressions inutiles ou développe à plusieurs reprises une idée trop tôt abandonnée. Cet embarras se traduit jusque dans le style, où les mêmes transitions sont reproduites dans des termes identiques. « Telle était la situation du duc d'York; tout autre était celle de Charles II, » mais il est surtout une phrase qui revient continuellement: « alors se pose la question de savoir. » Nous l'avons notée plus de cent fois.

Ces défauts sont d'autant plus regrettables que ce livre se recommande par les qualités les plus sérieuses. Déjà connu du monde savant par son édition de Leibnitz, M. Onno Klopp par la position qu'il occupait en Hanovre, quand le Hanovre était encore indépendant, se trouvait très-bien placé pour traiter un pareil sujet. Il a également profité des documents entassés dans les archives de Vienne, et il en a souvent tiré un excellent parti. Par lui nous apprenons d'abord à connaître les deux princes de la maison de Stuart : Charles II avant tout ami de ses plaisirs, mais songeant aussi, quand il en avait le temps,

aux intérêts de l'Angleterre, préoccupé de rétablir dans son royaume la religion catholique et le pouvoir absolu, mais à la condition de n'exposer ni sa tête, ni sa couronne; Jacques II au contraire dévoué surtout au succès du catholicisme, mettant toute sa confiance dans le roi de France, et restant jusqu'au jour de sa chute l'aveugle instrument de Louis XIV. M. K. nous donne aussi les plus curieux renseignements sur la cour de Léopold, et sur ses agents à l'étranger. Il a fort heureusement complété sur ce point le tableau que M. Mignet nous a tracé avec les dépêches du chevalier de Grémonville, notre ambassadeur auprès de la cour de Vienne. La correspondance de Krampeich, de Waldstein, celle des ambassadeurs italiens lui ont fourni des détails intéressants sur la politique compliquée, tortueuse et mensongère des divers cabinets de l'Europe, qui faisaient alors assaut d'équivoques et de mensonges. Il a surtout mis en vive lumière un personnage singulièrement curieux, le baron Lisola, cet ennemi acharné de Louis XIV, qui ne cessa pas un jour de dénoncer son ambition à l'Europe, et de lui chercher des ennemis.

Après avoir rendu justice à l'érudition et à la conscience de l'écrivain, nous regrettons d'avoir à nous séparer de lui sur les principales conclusions de son livre. Nous sommes de son avis sur les Stuarts et nous ne trouvons pas son jugement trop sévère. Toutes les fois qu'un gouvernement se met en opposition directe et manifeste avec les intérêts et les idées d'un peuple, il mérite de tomber, et jamais chute n'a été plus juste que celle des Stuarts. L'Angleterre avait en horreur le rétablissement du catholicisme et du pouvoir absolu; Charles II et Jacques II la voulaient catholique et asservie; leur perte était inévitable et ne pouvait laisser de regret. Mais où nous sommes en complet dissentiment avec M. O. Klopp, c'est à propos de certaines théories politiques et religieuses qui ne nous paraissent pas assez justifiées. Ainsi dès les premières pages de son livre M. O. K., ayant à s'expliquer sur l'origine du protestantisme, ne veut y voir qu'une misérable querelle de juridiction, ou encore une dispute à propos des biens du clergé. N'est-ce pas singulièrement rapetisser le mouvement par lequel l'Allemagne s'affranchit du joug de Rome? M. O. K. soutient ailleurs que le catholicisme est favorable à la liberté, et veut ainsi nous montrer la liberté défendue par la maison d'Autriche, tandis que Louis XIV représentait au XVIIe siècle l'idée païenne de l'État. L'expérience n'atteste-t-elle pas plutôt que si le catholicisme est favorable à la liberté morale, il est en général contraire à la liberté politique?

M. O. K. a un héros, l'empereur Léopold, et un idéal, le Saint-Empire romain, placé au-dessus des princes de la chrétienté, pour apaiser leurs différends et les réunir dans une véritable croisade contre les infidèles. Il en veut à Louis XIV de n'avoir pas voulu conquérir l'Égypte et surtout lui reproche d'avoir armé les Turcs contre l'Empire. A la conduite ambitieuse et perfide de ce prince, il oppose avec une certaine complaisance la figure de Léopold, dont il fait un souverain paci-

fique, juste par excellence, un grand homme, presque un saint. Cette apologie nous paraît condamnée par l'histoire. Léopold était un prince faible et irrésolu, le jouet de ses ministres qui le poussaient tantôt vers la paix, tantôt vers la guerre, et que sa piété n'empêchait pas d'égaler souvent en duplicité et Charles II et Louis XIV. M. O. K. nous en donne lui-même des preuves éclatantes. Léopold n'a-t-il pas signé en 1668 avec Louis XIV un traité pour le partage de la monarchie espagnole? Tandis qu'il négocie avec la cour de Madrid et avec l'électeur de Brandebourg, il déclare au chevalier de Grémonville qu'il veut maintenir la paix et n'attribue à Lisola que le rôle d'une poupée chargée d'amuser les Hollandais, et pourtant il a donné à Lisola de pleins pouvoirs pour signer un traité d'alliance offensive et défensive. Est-ce là de la franchise, et ne vaudrait-il pas mieux convenir que la politique était alors pour tous les souverains ce qu'elle est, hélas! encore aujourd'hui, l'art de tromper avec plus ou moins d'habileté?

Si nous insistons sur l'erreur de ces appréciations, c'est par un sentiment bien facile à comprendre. Nous sommes d'abord heureux de voir que de pareils ouvrages nous aident à constater chez nous deux mérites que les étrangers sont trop portés à nous refuser : la compétence dans les études d'histoire et l'esprit politique. Le remarquable travail de M. O. K. a confirmé en l'éclairant d'une nouvelle lumière l'œuvre remarquable de M. Mignet. En même temps, comme tous les historiens qui se sont occupés de cette époque, M. O. K. a sans le vouloir établi d'une façon incontestable la supériorité de Louis XIV; jusqu'à la révolution de 1688, c'est-à-dire avant que Guillaume d'Orange eût des ressources proportionnées à ses desseins, Louis XIV seul sait ce qu'il veut, et peut imposer ses volontés à l'Europe. La fortune a accordé à ses adversaires des revanches assez éclatantes pour que cette gloire lui soit laissée. Il est temps d'ailleurs d'arracher l'histoire à des préjugés imposés par les passions religieuses ou par l'esprit national; elle ne doit chercher et dire que la vérité.

Hermile Reynald.

Notes sur la vie et les ouvrages de l'abbé J.-J. Boileau, publiées avec divers documents inédits, par M. P. Tamizey de Larroque. In-8 de 152 p. Paris-Bordeaux, Aubry-Lefèvre, 1877.

Les travaux de détail, lorsqu'ils sont entrepris par de véritables savants, sont parfois utiles pour l'histoire générale, et l'on aurait tort de les dédaigner sous prétexte qu'ils concernent uniquement des célébrités de clocher. Ainsi l'on peut être assuré, *a priori*, que l'étude sur J.-J. Boileau, publiée naguère par M. T. de L., contient une foule de renseignements, des notes on ne peut plus précises, des discussions ou des rectifications intéressant l'histoire proprement dite. L'abbé Boileau a joué d'ailleurs un rôle assez important au XVIIe et au XVIIIe siècle : il

a été l'ami particulier et le conseiller influent du bon et pusillanime cardinal de Noailles, et l'on sait à quel point l'histoire politique et l'histoire religieuse se sont trouvées confondues pendant le règne de Louis XIV. M. T. de L. a donné un titre bien modeste à ce travail sur J.-J. Boileau; on dirait qu'il s'est senti quelque peu intimide parce qu'un travailleur plus pressé a publié avant lui des lettres de l'abbé Boileau, découvertes autrefois par lui, mais laissées à la disposition du public à la Bibliothèque nationale. Que M. T. de L. se rassure : c'est dans son étude et non pas ailleurs qu'on ira consulter le texte authentique et complet de ces lettres.

La vie de J.-J. Boileau est des plus simples : ancien précepteur des jeunes de Luynes, puis curé de paroisse à Agen, il se vit rappelé à Paris, en 1695, par Louis-Antoine de Noailles qui le conserva dix ans auprès de sa personne avec le titre d'archidiacre. Mais l'abbé Boileau était aux yeux de son archevêque un janséniste trop ardent, et Noailles se sépara de lui en le nommant chanoine de Saint-Honoré. De grosses querelles de sacristie troublèrent seules l'uniformité de cette existence, et M. T. de L., passant en revue les différents ouvrages de l'abbé Boileau, entre avec un peu de passion, ce me semble, dans le vif de ces questions jadis brûlantes. On dirait qu'il garde rancune à ceux qui ont eu « le malheur d'être au nombre des jansénistes les plus exaltés (p. 12) », car il n'ose pas dire que l'abbé Boileau, comme le bon Rollin, est mort appelant et réappelant de la bulle Unigenitus. Si M. T. de L. avait eu moins de répugnance à consulter les sources jansénistes, telles que les Nouvelles ecclésiastiques de juin 1735 et le petit Nécrologe du XVIIIe siècle (tome I, 256), il ne se serait pas demandé où M. Sainte-Beuve a puisé la phrase : « Vous serez plus grand, Monseigneur, en mettant le chapeau de cardinal sous vos pieds qu'en le mettant sur votre tête ; » et il n'hésiterait pas entre le P. Doucin et dom Thierry de Viaixnes, relativement au fameux *Problème* de 1699. Le débat me paraît assez facile à trancher : c'est un jésuite de Lille qui a fait imprimer le *Problème*, et ce jésuite, appelé le P. Souâtre, en a été puni par ses supérieurs, ainsi que le déclare le P. Daniel en personne dans sa lettre justificative au cardinal de Noailles. Étant donné ce fait incontestable, est-il admissible qu'un janséniste aussi fougueux que dom Thierry se soit concerté avec un jésuite pour outrager un prélat qui était alors la seule espérance de Port-Royal[1] ? Dorsanne dit encore au commencement de son curieux

1. J'ai sous les yeux plusieurs copies de lettres très-affectueuses adressées par le cardinal de Noailles à l'abbesse de Port-Royal, et la dernière de ces lettres est du 12 septembre 1700. Outrager un pareil protecteur eût été le comble de la folie. Daguesseau, cité par M. T. de L., assure, il est vrai, que dom Thierry, enfermé plus tard à la Bastille, avoua qu'il était l'auteur du *Problème*, mais le récit de l'illustre chancelier, composé de mémoire longtemps après, contient plusieurs inexactitudes. Il parle d'un P. *Soriastre* de *Liége* au lieu de Souâtre de Lille; il dit que dom Thierry fut mis à la *Bastille*, et il fut enfermé à *Vincennes*; il dit enfin : Ce fut *si je ne me trompe* en 1700 que Noailles fut promu

Journal que le P. Souâtre, « enfin lassé de souffrir pour les fautes d'autrui, s'en plaignit à un de ses amis et lui dit que, si bientôt on ne le délivrait, il déclarerait que le P. Doucin était l'auteur de l'ouvrage. Ce fait a été dit au roi; il en fut surpris et touché, mais il ne crut pas devoir faire aucun usage de la découverte, qu'il oublia peu de temps après » (p. 2, éd. in-4°, 1753). *Is fecit cui prodest,* dit un adage célèbre; or, les jésuites seuls, ennemis acharnés de Noailles, avaient intérêt à composer le *Problème*, et les jansénistes avaient au contraire intérêt à le réfuter comme ils ne manquèrent pas de le faire[1].

C'est à propos de ce *Problème* que M. T. de L. nous fait entrer dans le domaine de l'histoire, ou pour mieux dire de la critique historique. Saint-Simon dit en effet (Mém. 1856, I, 425) que l'abbé Boileau était le véritable auteur du *Problème*, et que le cardinal de Noailles, instruit de cette perfidie, fit « déloger » à l'heure même l'archidiacre prévaricateur. M. T. de L. réfute très-solidement ce « pittoresque récit, » et montre à ce sujet combien l'histoire doit se défier de Saint-Simon, qui parle si souvent à la légère, quand sa passion n'altère pas volontairement la vérité. Il cherche en outre à expliquer l'erreur de Saint-Simon en comparant son récit avec celui de l'abbé Legendre; mais ici je lui demanderai la permission de hasarder une autre explication. Saint-Simon a confondu le *Problème* de 1699 avec le *Cas de conscience* de 1701, auquel Boileau eut en effet, suivant toute probabilité, la plus grande part. Les derniers mots de Saint-Simon : « c'est ce qui lui fit faire ce livre, *dont les jésuites surent bien triompher* », ne conviennent pas du tout au *Problème*, dont la publication ne fit nullement triompher les jésuites; mais ils conviennent parfaitement bien au *Cas de conscience*, levée de boucliers malencontreuse que les bons Pères surent mettre à profit pour exterminer Port-Royal.

Je demande pardon à M. T. de L. de ces petites minuties; mais un éditeur aussi savant mérite que l'on pèse ses moindres paroles, et d'ailleurs n'est-ce pas faire suffisamment l'éloge de son travail que de n'avoir à lui opposer que d'aussi minces critiques ?

A. Gazier.

Die Jesuiten-Gymnasien in Œsterreich; vom Anfange des vorigen Jahrhunderts bis auf die Gegenwart; von Dr Johann Kelle, Professor an der Universitæt zu Prag. Prague, Librairie de la Bohemia. 1873, xvi-276 p. in-8°. Prix : 5 m. 60.

Beleuchtung der Schrift des Hernn Dr Johann Kelle, von Ru-

au cardinalat. Daguesseau n'est donc pas sûr de ce qu'il avance, et son témoignage n'est point irrécusable.

1. *Solution de divers Problèmes tirés du Problème ecclés...*, 144 p. in-18. — *Suite de la Solution...*, 94 p. in-18. — *Quatre lettres d'un théologien à un de ses amis...*, 137 p. in-18.

pert Ebner, S.-J. Linz, Ebenhœch. 1874-75, VIII-719 p. 8°. Prix : 12 m.

Die Jesuiten-Gymnasien in Œsterreich, von Dr Johann Kelle. Munich, Oldenbourg. 1876. 305 p. in-8°. Prix : 4 m. 20.

En 1873, M. Johann Kelle, professeur d'ancien-allemand à l'Université de Prague, soumit à une critique sévère l'enseignement donné dans les gymnases des Jésuites. L'auteur avouait dans sa préface qu'il n'avait pas publié son livre sans une arrière-pensée de polémique : l'année précédente la Société de Jésus avait été chassée d'Allemagne; il paraissait donc vraisemblable que la question des Jésuites allait de nouveau occuper aussi l'Autriche. Or M. Kelle avait recueilli depuis des années, dans les bibliothèques de Bohême, un grand nombre de documents sur l'enseignement des Jésuites, d'abord au hasard, puis suivant un plan arrêté. Cet enseignement, bien qu'il fût un des objets les plus essentiels de la Société, ne lui parut pas expliqué avec toute l'attention qu'il mérite, même dans les plus récents travaux sur l'ordre des Jésuites. M. Kelle tâchait d'y remédier, en se restreignant provisoirement à l'étude de l'enseignement secondaire des Jésuites en Autriche, et en remettant celle de leurs universités à une autre époque. Son livre devenait un véritable réquisitoire contre l'Ordre; car, comme cette institution est toujours et partout la même, on devait en conclure que les grands défauts de son enseignement constatés par M. Kelle en Autriche et au XVIIIe siècle ne se bornaient pas à ce pays et à ce siècle, mais devaient se retrouver de tout temps et dans toutes les contrées. Ne fallait-il en conclure que la Société de Jésus était incapable de donner une bonne éducation, qu'elle était indigne par conséquent de tout enseignement?

On comprendra que les Jésuites ne pouvaient laisser passer en silence une accusation aussi grave; on trouvera naturel qu'ils aient pris à leur tour les armes de la polémique; on devrait même leur pardonner de n'avoir pas, dans leur ressentiment de l'injure faite à leur Société, épargné leur adversaire en mettant à découvert les faiblesses de l'homme et de l'écrivain.

Voilà ce qu'auront pensé les Jésuites de Linz en publiant, sous le nom du Père Rupert Ebner, l'*Examen du livre du Dr Kelle*. Cette réplique, qui parut en cinq livraisons (1874-75), se développa au point de former un ouvrage environ cinq fois plus volumineux que celui de M. Kelle. Elle avait voulu réfuter page par page, phrase par phrase, les mensonges, les calomnies du Dr Kelle; malgré ses quarante-cinq feuilles d'impression, elle n'y réussit pas, mais dut expédier en quelques pages l'examen du dernier tiers du livre du Dr Kelle. Si les Jésuites de Linz avaient poursuivi leur plan, on aurait trouvé difficilement un homme assez courageux pour achever la lecture d'un tel ouvrage; à présent même le travail d'en rendre compte n'est ni facile ni agréable, et, après tout, on finit par se dire que l'on n'en a tiré aucun profit.

M. Kelle n'avait pas indiqué les principales sources auxquelles il avait puisé, mais il fit entrevoir dans sa préface qu'elles consistaient avant tout en lettres de jésuites et d'élèves jésuites, en instructions pour les grands et les petits séminaires, en circulaires adressées aux préfets et aux maîtres, etc., documents très-nombreux dans les bibliothèques de Bohême. Ses adversaires ne firent aucun cas de cette indication, ou plutôt la passèrent sous silence, et comme dans un livre publié en 1804 par l'ex-jésuite Cornova, ils trouvèrent des remarques qui concordaient maintes fois avec celles de Kelle, ils prétendirent que sa principale source était précisément Cornova, mais que le professeur de Prague avait indûment généralisé certains détails fournis par l'ex-jésuite, et omis tout ce que celui-ci avait dit en faveur de son ordre. Ils cherchèrent à rendre plus évidente cette découverte en ajoutant faussement que Kelle avait bien fouillé Cornova, mais qu'il s'était soigneusement gardé de montrer au public cette « source originale ». De leur côté ils reproduisent le livre de Cornova, et emploient le procédé qu'ils ont faussement attribué à Kelle : ils font grand cas de ce que Cornova dit de favorable sur l'enseignement des gymnases autrichiens; mais quand il se permet de blâmer, ils le traitent en homme « qui ne mérite aucune créance », « qui se perd dans ses fantaisies », il devient « un génie, un esprit de feu » qui ne se contentait pas de l'enseignement jésuite, uniquement parce que son inclination « à chercher partout l'idéal et le parfait » l'emportait trop loin. Il arrive bien aux Jésuites de Linz de remarquer « qu'il y a et qu'il y aura des imperfections et des défauts dans toutes les choses humaines et à toutes les époques »; mais ensuite, quand il s'agit de juger d'après ce principe général l'état de l'enseignement donné par les Jésuites au XVIIIe siècle, tous les défauts signalés par Kelle, Cornova, etc., sont excusés ou même présentés comme des avantages; ils vantent la méthode d'enseignement, la *Ratio studiorum*, établie en 1586, comme le parfait modèle d'un plan d'éducation; « en toutes choses, disent-ils, la Société sait trouver le juste milieu ».

Après leurs citations de Cornova, qui ont au moins l'avantage de n'être pas connues à tout le monde, les Jésuites de Linz ont très-longuement reproduit les éloges mille fois rebattus que des hommes célèbres ou obscurs ont décernés à la Société de Jésus; puis ils ont donné d'interminables extraits de dictionnaires biographiques et bibliographiques, mais jamais des plus récents ni des meilleurs, enfin des pages entières empruntées à l'histoire des Jésuites par Crétineau-Joly et à d'autres ouvrages. Ajoutons que des injures contre M. Kelle occupent une bonne partie du livre, injures si plates et si grossières, d'une lecture si longue et si fatigante, qu'on est tenté de croire que les Pères avaient

1. Ignaz Cornova, *Die Jesuiten als Gymnasiallehrer* in freundschaftlichen Briefen an den Grafen Lazansky 1804; cité quatre fois par Kelle, p. 65, 136, 148, 154.

donné à leurs élèves le livre de Kelle comme sujet d'exercices pratiques de polémique. Ce serait là une sorte d'excuse, car cette fois les Jésuites auraient signé, contrairement à leur vieille habitude, un ouvrage d'écoliers du nom du professeur.

Pour que ce jugement ne paraisse à personne d'une sévérité excessive, prenons au milieu d'une foule d'exemples analogues un des plus frappants. M. Kelle avait parlé (p. 65-69) des difficultés contre lesquelles les professeurs des deux classes d'humanités (poétique et rhétorique) avaient à lutter au XVIIIe siècle quand ils voulaient s'élever au-dessus de la routine générale et du mauvais goût. Voici en quels termes Ebner répond à Kelle (p. 375) : « Toutes les extravagances que M. le Dr Kelle, déployant, à ce qu'il semble, toutes les ressources de son intelligence, a réussi à entasser dans ces trois pages, nous pouvons les priser comme la quintessence de cet éminent esprit, de cette intelligence spéculative et transcendantale, ou pour mieux dire les mépriser, tant le verbiage de M. Kelle est au-dessous de toute critique, indigne non-seulement d'un écolier, mais même d'une vieille portière; ce serait vraiment dommage de dépenser une goutte d'encre, de salir un chiffon de papier pour réfuter un bavardage aussi calomnieux qu'inepte. La meilleure critique est d'inviter M. Kelle à prouver ce qu'il avance (p. 65-69), et c'est ce que je fais publiquement ici, en ajoutant que je suis tout prêt à confesser mon erreur et à rendre pleine justice à M. Kelle, s'il nous apporte ces preuves; sinon je le déclare à la face du monde un menteur et un diffamateur aussi sot que méprisable, pour qui la vérité, l'honneur, sont de vains mots. »

Ici et ailleurs les Jésuites demandent des preuves tandis qu'eux-mêmes ne font que répéter les jugements d'autrui sur l'excellence de l'enseignement jésuite, sans fournir presqu'aucun argument contre les faits allégués mais non encore prouvés par M. Kelle. Je ne me rappelle, après avoir lu leur livre, que deux rectifications légères (p. 461) : M. Kelle avait dit que les jeunes professeurs avaient été quelquefois les confesseurs de leurs élèves; Ebner a prouvé au contraire que les professeurs n'étaient pas prêtres, et par conséquent ne pouvaient confesser. P. 204, M. Kelle avait remarqué que les Jésuites possèdent aujourd'hui une résidence et une maison de novices à Prague, puis une résidence à Repnie en Bohême, tandis qu'en réalité ils n'ont à Prague qu'une résidence et que Repnie n'est pas située en Bohême, mais en Carniole. Peut-être trouverait-on çà et là d'autres petites rectifications, mais il est presque impossible, au milieu de ce fouillis de mots, d'injures, d'amplifications inutiles, de trouver quelques grains de vérité qui s'y cachent.

M. Kelle avait donc été sommé de fournir ses preuves. En entreprenant de dissiper hardiment le nimbe qui, aujourd'hui encore, aux yeux du monde, enveloppe le système d'éducation de la Société de Jésus, il s'imposa l'obligation morale de montrer ses preuves et de laisser aux autres le soin de juger si ses assertions répondent aux faits. Tel est

le but que M. Kelle, dans le troisième des ouvrages mentionnés plus haut, se proposa en partie d'atteindre; je dis en partie, parce que dans son premier livre son récit repose, entre autres, sur des lettres de Jésuites du siècle dernier qui se trouvent entre les mains de particuliers dont, par discrétion, il ne peut donner les noms. M. Kelle appuie donc aujourd'hui ses allégations d'autrefois exclusivement sur des documents fournis par les bibliothèques publiques, accessibles à tout le monde. Il choisit de préférence les écrits émanés du général de l'ordre et des supérieurs provinciaux dont le témoignage ne saurait être attaqué par ses adversaires. Tous les passages qu'il donne dans son texte traduits en allemand se retrouvent en original dans les appendices (p. 247 à 304), avec l'indication précise de la provenance. Aussi M. Kelle peut-il à la fin de son livre s'adresser à ses adversaires en ces termes quelque peu amers, mais d'une juste sévérité : « On ne peut reprocher aux Jésuites de n'avoir pas connu les nombreuses dépositions de membres de leur Société, qui se trouvent en la possession de particuliers, que j'ai utilisées en partie dans certains endroits de mon (premier) livre, et que je remplace aujourd'hui par des citations empruntées à des écrits officiels; mais il est incompréhensible qu'ils aient ignoré l'existence de ces lettres officielles des généraux aux provinciaux et des provinciaux aux recteurs, qui furent déposées aux archives de Vienne lors de la suppression de la Société... Jugeant les autres d'après eux-mêmes, ils espéraient que je ne pourrais prouver ce que j'avançais, et ils hasardèrent une réplique dont ils ont aujourd'hui lieu de se repentir, et dont ils se seraient certainement abstenus s'ils n'avaient songé à faire « plutôt œuvre pie qu'œuvre d'érudition. » Avec cette témérité qui accompagne souvent l'ignorance, de simples membres de la Société nient effrontément ce que leur plus haute autorité avait affirmé; de simples profès défendent ce que les provinciaux ont condamné; les Jésuites d'aujourd'hui disent, sur les conséquences de l'enseignement du XVIIIe siècle, le contraire de ce qu'ont écrit les Jésuites d'alors. Ils s'imaginent m'attaquer, et c'est leurs chefs qu'ils attaquent, leurs chefs dont je n'ai fait que reproduire les opinions et les paroles. Ils ne comprennent pas que toutes les institutions humaines sont imparfaites, et que les meilleures mêmes ne peuvent être maintenues immuables, quand les circonstances et les besoins qui leur ont donné naissance viennent à changer » (p. 242 et 243).

Le dernier ouvrage de M. Kelle suit en général le plan du premier, sans cependant s'interdire à l'occasion quelques digressions; seulement il donne plus de précision aux détails et surtout il les confirme, comme nous l'avons dit, au moyen de documents officiels émanés des Jésuites.

D'après la *Ratio studiorum,* « savoir parler et écrire le latin le plus parfaitement possible » devait être le but principal de l'enseignement dans les gymnases. Les Jésuites s'entêtèrent dans cette idée, tandis qu'ailleurs et depuis longtemps on était généralement persuadé

que cela ne suffisait plus. Sous toutes les formes et souvent avec succès, l'ordre, au siècle dernier, fit opposition aux réformes tentées par le gouvernement autrichien qui demandait une étude plus sérieuse du grec et de l'allemand, des cours de mathématique, de géographie et d'histoire. Lorsqu'enfin on y condescendit, et que par exemple on songea à faire entrer dans le plan d'études l'enseignement de l'histoire, on le fit de la façon la plus inintelligente et la plus partiale. Le livre de Maximilien Dufrène, qui fut introduit dans les provinces de Pologne et de Bohême en 1729, et qui était déjà en usage dans la province de la Haute-Allemagne, contient des passages comme celui-ci : « Oui, je ne crains pas de l'affirmer, si l'on mettait en un seul monceau tous les crimes que l'on a calomnieusement imputés aux papes, ce monceau paraîtrait petit à côté des énormes et innombrables infamies commises par le seul Luther, le plus corrompu et le plus vil des hommes » (Kelle, p. 193 note 1)[1].

Pour le latin même, dont l'enseignement était le but principal des Jésuites, les résultats étaient, au point de vue de la qualité, bien au-dessous des plus modestes exigences, et au-dessous des résultats obtenus ailleurs depuis longtemps. Ce résultat s'explique en partie par ce fait que, jusqu'à la chute de la Société, on se servit dans les classes de livres surannés et où fourmillaient les plus grossières erreurs, livres que l'on a repris même à une époque plus récente. M. Kelle montre des erreurs presque incroyables dans la grammaire latine du jésuite Alvarez, mais surpassées encore par celles de la grammaire grecque du jésuite Gretser, sans cesse réimprimée, et qui aujourd'hui est encore d'un fréquent usage.

La seconde cause principale pour laquelle l'enseignement des Jésuites fut aussi stérile consistait dans la mauvaise préparation des maîtres à leur profession. Comme dans son premier ouvrage, M. Kelle montre avec soin dans le second que les maîtres des quatre classes de grammaire étaient des jeunes gens qui venaient eux-mêmes de quitter les bancs et qui, pendant les deux ans de noviciat et les deux autres années de

1. On peut voir, par les passages suivants d'un catéchisme italien pour l'usage du peuple, dont l'auteur est le célèbre P. Perrone, mort récemment, que les Jésuites de nos jours nourrissent encore les mêmes sentiments à l'égard du protestantisme. P. 59 : « Il ne faut pas chercher la probité parmi les ministres et propagateurs du protestantisme. » P. 60 : « Quels sont ceux qui s'appellent protestants ? — C'est l'écume des coquins et des infâmes (*la schiuma della ribalderia e immoralità*) en tout pays. » P. 93 : Non-seulement vous devez vous garder du protestantisme et de ceux qui cherchent à le propager, mais vous devez l'avoir en horreur et en abomination. Je veux dire que, rien qu'en entendant parler de protestantisme, vous devez être remplis d'épouvante, plus que si vous entendiez parler d'une tentative d'assassinat contre votre personne. Le protestantisme et les fauteurs du protestantisme sont dans l'ordre religieux et moral ce que la peste et les pestiférés sont dans l'ordre physique. » Cité par Cartwright, *The Jesuits*. Londres, 1876.

philosophie, avaient oublié le peu qu'ils avaient appris au gymnase et plus tard aux répétitions. M. Kelle montre de nouveau quel temps précieux perdaient ces jeunes maîtres à composer en latin une comédie, puis un drame et un discours, exercices obligatoires pour tous, de même que leurs écoliers à jouer des comédies.

On a vu plus haut que, d'après M. Kelle, les professeurs des deux classes d'humanités n'étaient pas mieux préparés à leurs fonctions que les maîtres des classes de grammaire, et en même temps on a vu avec quelle véhémence les Jésuites de Linz ont traité de mensonge et de calomnie tout ce que leur adversaire avait dit sur ce sujet. Il suffira pour caractériser le nouvel écrit de M. Kelle d'examiner de près sur ce point au moins une partie de ses arguments.

Une des assertions qualifiées de mensonge par Ebner était « que chez la plupart des professeurs d'humanités ce n'était pas seulement l'instruction qui manquait, mais l'aptitude et l'amour de leur profession. » — Puis cette autre : « que quelques-uns des jeunes professeurs d'humanités ne parvenaient à s'élever au-dessus du niveau ordinaire, et continuer leurs études scientifiques, qu'en comptant sur leurs propres forces, à l'aide de livres prohibés, dans les rares loisirs que leur laissaient leurs pénibles occupations, et dans une lutte continuelle contre un écrasant despotisme. » — Ces professeurs en effet, après avoir été maîtres des basses classes, n'avaient rien fait de plus pour leur éducation philologique, mais avaient passé quatre ans à étudier la théologie, et s'étaient ensuite préparés par un noviciat d'un an à prononcer leurs vœux. Quels ouvrages avait-on mis pendant ces cinq années entre leurs mains? Nous le savons par les catalogues officiels et par les statuts (p. 72-74) : il n'y avait pas un livre de philologie, à l'exception des 30 pages de l'inepte manuel du P. Gretser. Quant au manque d'aptitude et de goût professionnel, M. Kelle cite le passage suivant d'une lettre écrite par le provincial de Bohême, Matthias Tanner (15 juin 1686) : « Je ne m'étonne pas du peu de goût des prêtres pour enseigner la rhétorique quand je vois que les professeurs prêtres, tout aussi bien que les autres, sont si peu considérés par leurs confrères, et que des pères qui ne possèdent qu'une très-légère teinture des lettres et qui sont incapables d'occuper une chaire de rhétorique, n'en deviennent pas moins les censeurs des drames et des discours auxquels ils ne connaissent rien. Ajoutez à cela qu'on leur donne parfois les plus misérables dortoirs, et qu'un prêtre, professeur de rhétorique, habite ce qui était auparavant peut-être une échoppe de savetier » (p. 117 et suiv.). — Le provincial de Pologne Miaskowski écrit, le 26 mars 1711 : « Les professeurs d'humanités se plaignent d'être humiliés et méprisés, d'occuper dans les colléges la dernière place; aussi ne peut-on décider que très-peu d'entre eux à continuer cet enseignement pendant plusieurs années » (p. 117). Et ailleurs : « Il y a bon nombre de ceux-là qui, jeunes encore, mais peu séduits par un pareil labeur et soupirant après le repos, abandon-

nent les classes d'humanités après y avoir passé trois ans à peine comme professeurs » (p. 75).

Ce n'était cependant pas uniquement la paresse qui dégoûtait beaucoup de Jésuites du métier de professeur, bien que M. Kelle nous donne sur la manière dont ce mal se propageait, et sur la recherche des jouissances personnelles, des détails très-significatifs puisés à des sources officielles, mais c'était souvent un réel manque d'aptitude et une aversion naturelle contre cette profession. Les supérieurs n'y prêtaient pas grande attention, car les Jésuites furent toujours obligés de passer par le métier de professeur comme par toutes les autres occupations qu'on leur imposait. Déjà en 1646, le général Carrafa écrivait : « La charge d'enseigner la grammaire et les humanités doit être exercée aussi longtemps qu'il plait aux supérieurs. De même que chacun doit être prêt à remplir tous les autres ministères de notre institut et à s'en acquitter avec empressement, tout le temps qu'il plaira aux supérieurs, ainsi faut-il que chacun soit prêt et également bien disposé à enseigner la grammaire » (p. 76).

Cet autre fait que les supérieurs se laissaient très-souvent décider, non par la considération des talents et du savoir, mais par les désirs de personnes influentes qui n'étaient pas de la Société, à désigner leurs subordonnés à telle ou telle vocation, est établi par de nombreux exemples (p. 77 et suiv.). Le général Ricci fait entendre ces plaintes dans une lettre du 18 juillet 1767 : « Les étrangers mêmes remarquent que le tiers ou le quart des gens font à peine rien aujourd'hui dans la Société et que si l'on admettait toujours aux offices de la Société des personnes capables, habiles, intelligentes et bien dressées, on pourrait confier les emplois de la Société à trois ou même quatre fois moins de gens, surtout si les supérieurs n'étaient pas si indulgents pour les premiers venus et si l'on ne cherchait pas les offices pour les personnes, mais les personnes pour les offices. »

Sur « la guerre générale et acharnée qui eut lieu au siècle dernier entre les supérieurs et leurs subordonnés, » M. Kelle donne encore maint détail intéressant (p. 85 et suiv.). L'occasion qui allumait cette guerre était très-souvent l'effort tenté par de jeunes professeurs d'humanités de prendre part au mouvement de renaissance qui se manifestait déjà en dehors de la Société dans les belles-lettres (p. 60 et suiv.). Les supérieurs, conformément d'ailleurs aux décisions de l'ordre, accueillirent cette tentative avec les dispositions les plus hostiles. Quelques mois à peine avant l'abolition de l'ordre, le général Ricci écrivait (28 mars 1772) : « Je sais ce que prétendent ces amateurs exaltés des livres nouveaux : ils disent que ces lectures leur apprennent l'art de parler et d'écrire, donnent de l'éclat à leur style, soit en latin, soit dans leur langue maternelle, les habituent à la saine critique et qu'ils ne cherchent par ce moyen qu'à s'enrichir des dépouilles de l'Égypte. Un autre fait qui, d'après le rapport de presque tous les Provinciaux, doit attirer l'attention des supérieurs, c'est cette frénésie, pour ainsi dire, qui depuis plusieurs années,

dit-on, sévit extrêmement parmi les jeunes gens, d'avoir et de lire les livres nouveaux sur la littérature légère, le droit et la théologie naturels, la morale et autres ouvrages écrits généralement par des auteurs hérétiques, des gens sans religion ou d'une religion peu orthodoxe. Tout le monde voit quel fléau l'on doit redouter de ce côté-là. » Quelques-années auparavant (29 oct. 1768), le provincial de Bohême, Ignace Franz, avait édicté la défense suivante : « Je renouvelle sans me lasser la défense absolue, faite il y a peu de temps, à nos jeunes gens, d'accepter, d'acheter ou d'emprunter pour un temps des livres allemands, français, anglais, sortis des presses hérétiques, où l'on trouve des modèles de lettres, de comédies, de fables, etc.; ces livres, je ne les admettrais même pas s'ils sortaient d'une imprimerie catholique après avoir été remaniés avec soin; la science des laïques est autre chose que notre science purifiée » (p. 62).

On ne peut caractériser ni condamner plus sévèrement la décadence générale des écoles de jésuites en Autriche pendant le siècle précédent que ne l'a fait, dans une lettre adressée à la province de Bohême, le général François Retz, ancien provincial de Bohême lui-même et qui par conséquent connaissait par sa propre expérience les causes de cette décadence : « Notre société réclame des professeurs plus de zèle et d'ardeur pour l'instruction de la jeunesse qui est confiée à nos soins ; des étrangers se plaignent en effet souvent et avec raison que nos écoles avec leurs professeurs se soient beaucoup relâchés de l'ardeur qu'ils mettaient autrefois à élever la jeunesse soit dans les lettres, soit dans la piété, et que beaucoup sortent de chez nous plus ignorants en fait de science et plus tièdes en fait de religion qu'ils ne l'étaient quand ils avaient été remis entre nos mains » (p. 124, 125).

On peut se demander si les Jésuites de Linz, maintenant que de si fortes « preuves » leur sont mises sous les yeux, rempliront leur promesse et confesseront au moins leur « erreur ». Cette demande, « tout le monde » a droit de la faire, c'est-à-dire tout le public lettré à qui ils ont offert leur livre avec la devise : « veritas odio omni et individia debet esse antiquior. » M. Kelle personnellement a le droit d'en faire une autre, savoir que les Jésuites fassent amende honorable pour les innombrables injures qu'ils ont lancées contre lui, uniquement parce qu'il avait dit la vérité d'une façon qui leur était désagréable et désavantageuse.

Je ne puis, avant de finir, m'empêcher de regretter, comme l'a déjà fait M. Reusch dans un article du *Theologisches Literaturblatt*[1], que les matériaux soient rangés dans le deuxième livre de M. Kelle avec si peu d'ordre, d'autant plus que l'absence de chapitres et d'une table

1. Douzième année, 1877, n° 1. Le premier ouvrage du Dr Kelle a été, dans la même revue, l'objet d'un compte-rendu de M. Reusch, 1873, p. 389 et suiv.; dans ces deux articles, M. Reusch a mis en lumière certaines particularités intéressantes.

des matières en rend l'emploi plus difficile encore. A la différence de son premier ouvrage, qui était d'une lecture attrayante pour tout le monde, ce nouveau volume s'adresse exclusivement aux érudits, en leur fournissant d'importants matériaux, jusqu'ici tout à fait inconnus, sur l'histoire de l'enseignement des Jésuites.

Max Lossen.

Un officier royaliste au service de la République, d'après les lettres inédites du général de Dammartin (1786 à 1799), par Alfred de Besancenet. Paris, Librairie générale. In-8°, 214 p.

Ce livre, qui est très-court, contient cependant trop de remplissage, notamment dans la seconde partie ; le cadre y empiète beaucoup trop sur le tableau. La carrière du général de Dammartin, officier de famille et de convictions royalistes, mais Français et soldat avant tout, servant avec dévouement et éclat son pays sous le drapeau républicain, est la meilleure réponse à faire à ceux qui sont disposés à ne voir dans les armées françaises de la Révolution que des bandes fanatiques, sans chefs, sans ordre, sans discipline, sans vertus militaires. Sous ce rapport, ce volume contient quelques documents précieux à consulter et dont il faut tenir compte si l'on veut expliquer, comme cela est nécessaire, par des causes de l'ordre purement humain, les grandes victoires de nos armées. Je n'aurai garde d'entrer à propos de quelques lettres, si intéressantes qu'elles soient, dans une discussion très-compliquée et très-difficile, et de décider quelle fut dans l'organisation militaire de la Révolution la part des cadres de l'ancien régime et des officiers de petite noblesse et de bourgeoisie royaliste qui restèrent à l'armée ou s'y engagèrent par patriotisme. Je me borne à signaler la correspondance du général de Dammartin comme un document pour l'histoire de l'esprit militaire en France, et comme une lecture à la fois attrayante et saine pour nos contemporains. Il y a là de très-beaux traits et de très-nobles pensées.

A. S.

1. P. 94, lisez 1546 au lieu de 1646.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Revue des Questions historiques.** Janv. 1878. — Gérin. La disgrâce de M. de Pomponne (excellent art. où M. G. prouve par les doc. des Arch. des Aff. étr. que c'est la résistance de Pomponne à la politique ecclésiastique de Louis XIV qui amena sa disgrâce. L'équité et la modération d'Innocent XI font contraste avec la conduite du roi, surtout dans l'affaire de Port-Royal). — Riant. Le changement de direction de la IVe croisade (art. un peu embrouillé où M. R. après avoir analysé la brochure de M. Klimke sur les sources de la IVe croisade, maintient avec raison qu'Innocent III ne fut pas coupable de l'abandon de la Terre-Sainte, et critique l'art. de M. Hanotaux dans la *Rev. hist.*, t. IV, p. 73. M. R. est obligé de reconnaître que le traité de Venise avec Malek-Adel placé par Hopf en 1202 ne peut se rapporter à cette date ni à la IVe croisade, mais il le fait de si mauvaise grâce que le lecteur superficiel pourrait croire qu'il maintient ses premières affirmations. Son art. est plutôt d'un polémiste qui s'est engagé dans une fausse voie et qui cherche à masquer sa retraite que d'un savant qui cherche à rendre clair pour tous l'état vrai de la question. Au lieu de dire comme il l'aurait dû : M. Hanotaux a prouvé la fausseté de la date donnée par Hopf et montré le réel caractère du traité, mais il reste pourtant quelques difficultés (autorité d'Ernoul, absence de Dandolo en février 1208), il se pose en contradicteur de M. Hanotaux et glisse incidemment dans la discussion les concessions qu'il est obligé de lui faire sur presque tous les points. La faiblesse des objections faites par M. Riant, qui pourtant paraît avoir tenu à ne point paraître abandonner ses positions — bien qu'il commence par rejeter toute la responsabilité sur Hopf, — sont à nos yeux la meilleure démonstration de la justesse des conclusions de M. Hanotaux). — Féret. Le cardinal de La Rochefoucauld, réformateur. — Houssaye. L'ambassade de M. de Blainville en Angleterre (1625-1626. Montre que M. de Blainville, loin d'être violent et fanatique, défendit simplement les stipulations faites en faveur des catholiques. M. H. signale les incroyables légèretés du livre de M. de Baillon sur Henriette d'Angleterre). — C. Daux. L'abbaye de Montauriol et le *Gallia christiana* (documents intéressants tirés des archives de Montauban et de la Bibl. nat.). — D'Arbois de Jubainville. Les Gaidals, Scots ou Irlandais en Grande-Bretagne aux IVe et Ve s. (commentaire d'un document du IXe s. publié par M. W. Stokes, et qui concerne le fait de la domination des Irlandais sur la Grande-Bretagne). — L'Épinois. Une accusation de faux

dans le procès de Galilée (maintient contre MM. Wohlwill et Gebler que la note du 26 fév. 1616 relatant la défense faite à Galilée d'enseigner le mouvement de la terre est authentique). — Dans le *Bulletin bibl.* nous signalerons un art. justement sévère de M. Derrien sur les *Recherches géographiques et historiques sur la domination des Latins en Orient* par M. Rey, où des textes précieux relatifs à l'ordre teutonique sont publiés avec une négligence inouïe; des art. sur les *Actes de l'Assemblée générale des Églises réformées de France et Souveraineté de Béarn*, 1620-1622, documents précieux publ. par M. A. de Barthélemy dans le t. V des *Archives historiques du Poitou*; — *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de Saint-Omer*, par M. Deschamps de Pas; — *les Bibliothèques espagnoles du haut M. A.*, VI-VIIe s., par le R. P. Tailhan.

II. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1877, 6e livr. — P. Meyer. La prise de Damiette en 1219 (relation inédite en provençal, tirée du ms. de l'Arsenal 5991, malheureusement mutilée; contient le récit du siége de Damiette depuis le 5 février 1219 jusqu'à la prise de la ville. Elle paraît l'œuvre d'un témoin oculaire, et complète ou confirme utilement les récits d'Oliverius et de Jacques de Vitry. M. M. a fait précéder le texte d'une notice sur les sources de la croisade de Damiette, et l'a fait suivre de notes historiques excellentes). — La Borderie. Noël du Fail (3e art. Contient le récit de la vie parlementaire de N. du F. et prouve qu'il était marié). — Nous remarquons dans la bibliographie un art. de M. U. Robert sur l'utile monographie de M. Foltz sur les bibliothèques de Salzbourg (*Geschichte der Salzburger Bibliotheken*. Wien. Gerold. 1877, 119 p. in-8).

III. — **Revue critique.** 1877. N° 49. — *Paillard*. Les Pays-Bas du 1er janvier au 1er sept. 1566 (très-bon travail). — *Gallois*. J. Michelet (sans valeur). = N° 50. *Tessier*. Le chevalier de Jant (curieux). = N° 51. *Franklin*. Sources de l'Histoire de France (entreprise de librairie mal exécutée). = 1878. N° 1. Harrisse. Le tombeau de Christophe Colomb (historique intéressant de cette obscure question). = N° 2. *Bauer*. Die Entstehung des Herodotischen Geschichtswerkes (art. important; combat les vues de M. B. qui prétend retrouver une à une les sources d'Hérodote, et qui soutient qu'il fut obligé d'émigrer à Thurium parce que ses idées lorsqu'il revint d'Égypte choquaient les Athéniens). = N° 3. *Seeck*. Notitia dignitatum (édition consciencieuse, n'apporte rien de neuf). — *Pavlic*. Vie des rois serbes. = N° 4. *Gilbert*. Contributions à l'histoire intérieure d'Athènes (s'occupe du rôle des stratèges et des démagogues, et d'Athènes à l'époque de la guerre du Péloponnèse). — Arrêt rendu par le Parlement de Rouen le 31 oct. 1686, dans un procès fait au cadavre d'un nouveau converti, p. p. *Barckhausen*.

IV. — **Analecta juris pontificii.** 144e livraison. Juillet-Août 1877. — Remarques sur le Décret de Gratien, d'après Thomassin. — Lettres (ou plutôt chartes) de saint Louis, roi de France (bon nombre de ces

documents ne sont pas inédits). — Décrets inédits de la S. Congrégation des évêques et réguliers (1818-1824). — *E. Grandclaude.* Les censures pontificales. — Le vénérable Gérard Majella († 1755), de l'institut des Rédemptoristes. — Décret relatif aux vertus héroïques.

145e livraison. Septembre-Octobre 1877. — Le vénérable Louis-Marie Baudouin († 1835). — Biographies par Dom Grenier. 1. Calvin. 2. Jean Dartis, célèbre canoniste. Catalogue de ses œuvres. 3. La Fontaine. 4. Gédéon Brugniatre, historiographe de Laon. 5. Mabillon. — De la matière première et de la forme substantielle. — Définition du concile de Vienne. — Décrets inédits de la S. Congrégation des évêques et réguliers (1824-1834). — Les ouvrages de Bernard Gui (résumé des lectures de M. Léopold Delisle à l'Académie des Inscriptions).

V. — **Chroniques du Languedoc.** 20 Nov. 1877. — Lettres de représailles en faveur des catholiques de Saint-Gilles. 1622. — Les évêques du Languedoc dep. les origines du christianisme (suite le 20 Déc.). = La *Revue* publie à part une *Histoire d'Aigues-Mortes* par Dom Pacotte, et continue le journal de Faurin sur les *Guerres de Castres.*

VI. — **Revue de Champagne.** 1877. Nov. — J. de Vroil. Louis-Jean Lévesque de Pouilly, lieutenant des habitants de Reims. 1691-1750. — État général des calvinistes et religionnaires de Champagne et de Brie en 1685 (suite en Déc.). — E. de Barthélemy. Mémoire concernant l'abbaye de Macheret. — Réglements de la confrérie du Saint-Sacrement à Chaumont. = Déc. Labour. Trois bourgeois de Paris, possesseurs de fiefs en la châtellenie d'Oissery au xve s. — Daguin. Généalogie de la famille Petit de Lavaux. = 1878. Janv. Marsy. Le voyage à Jérusalem de Loys Balourdet, curé de Maruil. 1588. — Choullier. Recherches sur la vie du pape Martin IV (Simon de Brion. Notice intéressante). — Une commune de la Marne pendant la Révolution (Malmy en Dormois). — Dans la chronique, nous trouvons diverses pièces contenues dans l'éd. de Francfort en 1596 des *Mémoires de Guillaume de Saulx-Tavanes*, entre autres un récit de la bataille de Montcontour, et une note sur l'usage rémois qui voulait qu'à l'entrée des rois ce fût une *pucelle* qui leur présentât les clefs de la ville.

VII. — **Revue des Deux-Mondes.** 1er Déc. 1877. — Mazade. Le comte de Serre (suite). — Saint-René Taillandier. Le conseiller de la reine Victoria (lord Palmerston et la question du prince Albert, fin le 15 janv. 78; la question de Belgique en 1859). = 1er Janv. 1878. Boissier. Les villes inconnues de la Syrie (d'ap. Vogué et Waddington). = 15 Janv. Fontanès. Les mémoires de lord Shelburne.

VIII. — **Revue de France.** 1er Janv. 1878. — P. Perret. Les trois Guise. — Tisserand. Paris sous Louis XIII (M. T. entreprend une série d'études fort intéressantes sur l'histoire de Paris; le 15 janv. il étudie les œuvres d'assistance publique). = 15 Janv. Memor. Vienne en 1863 et 1864.

IX. — **Bulletin de la Société du Protestantisme français.**

15 Nov. 1877. — GAUFRÈS. Les amis de Baduel (II. Rondellet, Gabriel Isnard, Valériole, Renaud d'Alen.). — SAGNIER. Les préludes de la révocation dans le Haut-Languedoc. — Une lettre des galères (3 déc. 1694). — Requête des protestants de la ville de Cette au comte de Saint-Priest, intendant du Languedoc (1756). — GAGNEBIN. Gabriel Maturin (notice intéressante sur ce pasteur de l'église du Parlement de Guyenne à l'époque de la révocation. † 1718).

X. — **Académie des inscriptions.** *Séances.* — Le 30 nov. 1877 et le 25 janv. 1878, M. Deloch lit un mémoire sur les invasions des Gaulois en Italie. Il maintient l'identification des *Senones* et *Lingones* avec les peuplades de Sens et de Langres. Les Ταυρίσκοι et Ταυρῖνοι sont des peuples différents, quoique d'origine commune. — Le 21 déc. M. Port fait connaître à l'Académie que le ms. d'Angers pris pour un fragment de l'Edda est un fragment de Saxo Grammaticus, écrit au XVIe s. — Le 11 janv. M. Robert donne des détails sur des monnaies des évêques de Metz du XIIIe et du XIVe s. récemment découvertes. — Le 25 janv. lecture d'un mémoire de M. Dabry de Thiersant sur Tamo ou Boddhidharma, apôtre du bouddhisme en Chine au VIe s.

XI. — **Académie des sciences morales.** *Séances.* — Le 22 déc. 1877 et 9 janv. 1878, M. B. Zeller termine la lecture de son remarquable mémoire sur le duc de Luynes. Il y étudie le renvoi du P. Arnoux qui représentait le parti de la guerre à outrance contre les protestants, et contrecarrait les projets de Luynes. — *Comptes rendus.* VUITRY. Caractère général des revenus du Roi, du XIe au XIIe s. (ne sont que des redevances seigneuriales). — NAUDET. De l'état des personnes et des peuples sous les empereurs romains (fin. La vérité est que l'Empire avait établi une servitude universelle, sans garantie sérieuse). — BAUDRILLART. Le luxe et les formes de gouvernement (combat l'idée que l'aristocratie favorise le luxe, et que la démocratie y soit contraire).

XII. — **Société académique de l'Aube**; va publier à côté de ses Mémoires des documents inédits. Elle débutera par les documents sur les États-Généraux recueillis par feu M. Boutiot. Son annuaire de 1877 contient un travail intéressant de M. Babeau sur l'instruction primaire dans les campagnes avant 1789.

XIII. — **Mémoires de La Diana** de Montbrison. 3e vol. — Conjecture intéressante de M. V. Durand qui veut lire dans la *Notitia Galliarum* sous le « Praefectus Sarmatorum gentilium », au lieu de : *Tractum Rodunensem et Velaunorum, — Tractum Verodunensem et Catalaunorum.*

XIV. — **Société archéologique de Sens.** T. XI. — VIVIEN. Mgr Jolly, archevêque de Sens. — GOUDET. La date et l'objet du 1er concile de Sens. — VIVIEN. La prédication de l'Évangile à Sens. — JULLIOT. L'instruction publique à Sens au XVIe s. — TONNELLIER. Rapport sur les archives du tribunal civil de Sens.

XV. — **Mémoires de la Société Eduenne.** 1877. T. VI. — Roux. Le collége d'Autun sous les Oratoriens. — Charmasse. Le prieur de Saint-Georges des Bois. — Id. Cahiers du bailliage d'Autun pour les États-Généraux de 1789 (suite). — Picard. Compte de la gruerie des bailliages d'Autun et de Mont-Cenis. — Id. Annales historiques du prieuré de Mesvres en Bourgogne. — H. de Fontenay. La Société d'Autun au xviiie s. — Bigarne. La famille du chancelier Rolin.

XVI. — **Historische Zeitschrift.** 39e vol. 1er fasc. 1878. — E. de Stockmar. Étude critique sur la correspondance entre Mirabeau et La Marck, pub. p. M. de Bacourt (croit à l'authenticité des pièces de la correspondance, mais montre que La Marck est souvent mal informé de certains événements qu'il prétend savoir de source certaine, et que Louis XVI et Marie-Antoinette ne lui accordèrent en réalité aucune confiance). — O. Lorenz. De quelques ouvrages relatifs à Wallenstein (à propos de l'Histoire de Wallenstein en 1633 par Hallwich, publiée par K. de Weber dans l'*Archiv für die sæchsische Geschichte.* — H. de Sybel. Le comte Lehrbach et l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt (repousse toute participation de l'Autriche, de l'Angleterre et des émigrés à cet attentat; les ministres français auraient été assassinés par suite de vengeance particulière). — M. Lehmann. Les Mémoires de Hardenberg (prouve que les *Mémoires* proprement dits rédigés par ordre de Hardenberg (1804-1815) sont pleins de pièces falsifiées). — Hahn. Ludwig Adolf Cohn (art. nécrologique). — Parmi les comptes-rendus, nous citerons ceux des ouvrages suivants : *Zur Genealogie der Schwabenspiegelhandschriften*, par K. Haiser; *Camillo Graf Marcolini*, par O-Byrn; *die Pfalzgrafen von Bayern*, par P. Witmann; *Geschichte von Ungarn*, par A. Fessler; enfin une récension des ouvrages parus dans ces dernières années sur la guerre de sécession en Amérique, et le rapport sur la réunion plénière de la Commission historique de Bavière (oct. 1877). Voy. *Rev. hist.*, V, 6.

XVII. — **Forschungen zur deutschen Geschichte.** XVIII. 1er fasc. — Chr. Meyer. L'électeur Joachim II de Brandebourg dans la guerre de Smalcalde. — H. Oesterley. Vers historiques recueillis dans les chroniqueurs allemands du moyen-âge. — D. Kœnig. Étude critique sur les sources de Nauclerus (l'auteur reconnait lui-même qu'il n'est pas arrivé à un résultat positif; il n'a pu préciser que quelques points de détail). — H. Ulmann. Maximilien Ier dans le conflit entre l'Ordre teutonique en Prusse et la Pologne, surtout en 1513-1515. — Chr. Bahl. Les diplômes impériaux conservés aux archives de Limbourg sur Lahn. — J. Harttung. La succession au trône dans l'empire allemand jusqu'au milieu du xie siècle. — Peiper. Poésies de l'époque des Hussites. — Mueller. Henri de Hereford et Pierre de Herentals. — Grandauer. Thierry de Silva, bénédictin; contributions à l'histoire de Frédéric Ier. — Waitz. Sur un manuscrit du décret d'élection du pape Nicolas II.

Chartes de l'époque carolingienne. La liste des peuples francs dans un remaniement postérieur. — Winogradoff. Correction à la loi salique (propose d'expliquer la phrase « letos qui apud dominum in hoste fuerit », en corrigeant ainsi le passage : « si quis homo ingenuus alienum letum, qui *a domino suo* in hoste *dimissus* fuerit, ingenuum dimiserit). »

XVIII. — **Jenaer Literaturzeitung**. 1877. N° 49. — *B. Bauer*. Christus u. die Cæsaren (pour B. B., si le fond du christianisme est judaïque, le sentiment qui l'inspire est gréco-romain; il exagère ce point de vue; connaît imparfaitement le monde romain, croit qu'Horace était juif!) — *Loserth*. Critique de la chronique de Benesch Krabice de Weitmühl (fin du xiv° s.). = N° 50. *Schlesinger*. Die Historien des Magister Johan. Leonis (écrites en 1493, relatent les évén. de Bohême de 1421-1426). — *Kleinschmidt*. Russlands Geschichte u. Politik dargestellt in der Geschichte des russischen hohen Adels (très-insuffisant). = N° 51. *Pœhlig*. Theramenes (habile essai de réhabilitation). = N° 52. Gregorii Barhebraei Chronicon ecclesiasticum p. p. J.-B. *Abbeloos* et *Th. J. Lamy*, 3. v. (avec trad. latine; très-utile). — *Hoffmann*. Geschichte der Inquisition (bon livre de vulgarisation). = 1878. N° 1. *Welzhofer*. Thukydides u. sein Geschichtswerk (faible). = N° 2. *Otto*. Geschichte der Stadt Wiesbaden (bon travail). = N° 3. *Herquet*. Juan Fernandez de Heredia, 1377-1396 (intéressant travail sur ce grand-maître des Hospitaliers qui combattit pour la France dans la guerre de Cent-Ans et écrivit plusieurs chroniques en espagnol encore inédites). = N° 4. *R. Rothe*. Vorlesungen über Kirchengeschichte (cet ouvrage posthume a été très-amélioré et enrichi par l'éditeur M. Weingarten). — *Krones*. Handbuch der Geschichte Œsterreichs 2° vol. (bon ouvrage. Le 2° vol. est meilleur que le 1er).

XIX. — **The Athenaeum**. 8 Déc. 1877. — Note Book of sir John Northcote, ed. by *A. Hamilton* (très-important pour l'hist. de 1640-1641). — Lettre de Cromwell du 10 déc. 1645. = 15 Déc. *E. Barrington de Fonblanque*. Lives of Lords Strangford (la portion relative au xvii° s. est curieuse). = 5 Janv. *Parkman*. Count Frontenac and New France under Louis XIV (livre de premier ordre, plein de détails nouveaux). — *Rowley*. The Settlement of the Constitution, 1689-1784 (insuffisant). = 26 Janv. *Lecky*. History of the xviiith Century, vol. 1 et 2 (livre remarquable, plein d'idées).

XX. — **The Academy**. 8 Déc. 77. — *Erskine May*. Democracy in Europe. 2 v. (intéressant. Cf. *Ath*. 1er déc.). — *Trollope*. The Story of the life of Pius IX (sans valeur). — *Rogers*. Memorials of the Earl of Stirling and of the House of Alexander (matériaux intéressants très-mal employés). = 15 Déc. *Martin*. The life of the Prince Consort, vol. 3 (plein de curieux détails sur la cour impériale de France. Cf. *Athen.*, 15 déc.). — The life of Jenghiz Khan, transl. from the Chinese by

R. K. *Douglas* (curieux récit tiré de trois chroniques chinoises). — The Story of my Life, by the late. Col. *M. Taylor*, 2 v. (intéressant pour l'Inde anglaise. Cf. *Athen.*, 1er déc.). = 22 Déc. A Young squire of the XVII s. Century from the papers (1676-1686) of Ch. Jeaffreson, ed. by *J. C. Jeaffreson* (très-piquant récit). — Calendar of Documents relating to Ireland, 1252-1284, ed. by H. Sweetman (l'exécution de ce volume laisse à désirer). = 29 Dec. Calendar of State Papers. Domestic series. Charles I, 1639-40, ed. by W. D. Hamilton (très intéressant, surtout la correspondance de lord Ettrick, gouv. du château d'Edimbourg et de Sir Michael Ernley, gouv. de Berwick). = 5 Janv. 1878. *Fornander*. An account of the Polynesian Race, its orig. and Migrations and the Ancient History of the Hawaiian People. = 12 Janv. Memoirs of William 2d Viscount Melbourne, by W. *Torrens* (cf. *Athen.*, 5 janv.). — Cardinal *Manning*. The true History of the Vatican Council (Vraie?)

XXI. — **Archivio storico Italiano**. 1877, 6e fasc. — C. Guasti. Les mss. Torrigiani ; suite (analyse de 173 chartes en parchemin de 1220 à 1597). — C. Minieri Riccio. Le règne de Charles Ier d'Anjou ; sept., oct., nov. et déc. 1277 (voy. au 27 oct. les réglements pour l'office de trésorier). — A. Reumont. Milton et Galilée ; lettre à M. Palagi (art. surtout littéraire). — Articles critiques sur les dépêches de Giustinian (Saltini. Défend l'éditeur, M. Villari, contre les attaques de M. Brosch, voy. *Hist. Zeitsch.*, 1877, I, 2, 293) ; les *Nuovi documenti intorno alle pratiche di pace tra Federico Barbarossa e i Lombardi* par Tononi (C. Desimoni ; art. important) ; le bombardement de Gênes en 1684 par F. Casoni (Belgrano) etc. — A ce fasc. est joint un supplément à l'index général de l'*Arch. stor. ital.*, de 1873 à 1877.

XXII. — **Archivio storico Veneto**. T. XIV, 1re partie. — Padovan. Des magistrats employés à la monnaie de Venise. — L. Gaiter. Remarques philologiques sur l'acte d'accusation dressé contre le comte Nicolò Zeno, gouverneur de Pola. — G.-C. Giulari. La bibliothèque capitulaire de Vérone. — H. Simonsfeld. André Dandolo et ses œuvres historiques, trad. de l'allem. par B. Morossi (l'*Arch. veneto* a l'habitude de publier des traductions d'ouvrages allemands relatifs à l'histoire vénitienne. Ne saurait-il utiliser cette place en donnant des mémoires vraiment originaux ? Une analyse bien faite suffirait pour tenir les lecteurs de l'*Archivio* au courant des publications allemandes). — G. Berchet. Essai sur les anciennes ambassades japonaises en Italie (documents curieux). — Padovan. Élection du doge Franç. Erizzo comme capitaine général en 1645. — Parmi les comptes-rendus, un art. important de M. Fulin sur le *Répertoire des sources historiques du m. â.* de M. U. Chevalier. = 2e p. — A. Gfrœrer. Histoire de Venise depuis sa fondation jusqu'à la fin de 1084 (trad. par P. Pinton). — Padovan. La monnaie de Venise ; série des économes (Massari) pour l'or et pour l'argent. — Predelli. Un protêt au XIVe s. (Napoléon

Pontiroli da Forli fait protester une lettre de change de 2000 florins d'or tirée par Paolo Paruta et Cie de Venise sur Giov. Spifame et Cie de Lucques, banquiers à Avignon, à 8 jours de vue et au profit d'Amédée de Buonguadagni et du Napoléon susdit. Avignon, 23 mars 1359). — Lettre écrite par M. Canovas del Castillo à M. Muro, auteur d'une *Vida de la princesa de Eboli*, sur Philippe II (trad. de l'espagnol). — Suite du journal de Marino Sanudo.

XXIII. — **Archivio storico Lombardo.** 31 déc. 1877. — F. Cusani. Journal historique rédigé par C. Celidonio, maître des cérémonies de la cour ducale de Milan, sur le gouvernement du prince de Lœwenstein en 1717 et 1718 (peu intéressant). — Procès-verbal de la 1re séance de la Società patriottica. — *Processus necis divi Petri martyris* (texte inédit publié d'après une copie moderne. — Nous voyons de plus, dans la *chronique* de la présente livraison, que le P. de la Fortriz recherche en ce moment aux archives de l'état à Milan les chartes du couvent de Saint-Eustorge pour servir à une histoire de Pierre martyr). — G. de Castro. L'histoire dans la poésie populaire à Milan. — G. Sommi Picenardi. Documents inédits sur la famille de Cabrin Fondulo, seigneur de Crémone, décapité à Milan le 11 février 1425. — G.-P. Lambertenghi. Lettre du Vicario et des Dodici di provvisione de Milan sur la nécessité de corriger le texte du chroniqueur Bernardino Corio. — I. Ghiron. Additions et corrections au texte de Giovanni de Cermenate, chroniqueur milanais du xive s., publié par Muratori et Grævius (fragment important, parce qu'il se rapporte précisément aux années où le gouvernement populaire commence à décliner pour faire place au principat). — Compte des recettes et dépenses du duché de Milan pour le mois de janvier 1388. — M. Benvenuti. Le testament de G. P. Carcano, bienfaiteur de Milan (du 18 mars 1621). — Odorici. Les cartes de géographie antérieures au xvie s. qui sont conservées à la bibliothèque nationale de Parme. — Prina. Notice nécrologique sur le chanoine G. Finazzi.

XXIV. — **Nuova antologia.** 15 janv. — M. Tabarrini. Le roi Victor-Emmanuel (not. nécrol. rédigée avec beaucoup de sentiment, où l'auteur décrit en traits rapides l'œuvre patriotique de ce roi dont l'Italie pleure la perte prématurée). — E. Masi. La république de Bologne au xviiie s. (voyez les numéros précédents de la *Rev. hist.* aux comptes-rendus de la Commission d'histoire de Bologne. Cet intéressant mémoire, qui fait suite aux lectures de M. M. sur Fr.-A. Capacelli, donne de curieux renseignements sur le pape Benoît XIV, le cardinal Alberoni, légat de Bologne, la société littéraire et la vie de la noblesse à Bologne dans la seconde moitié du siècle).

XXV. — **R. deputazione di storia patria** (Modène). Séance du 17 nov. 1877. Mis G. Campori. Notice sur la vie de don Carlos, fils de Philippe II, roi d'Espagne, d'après les correspondances du temps conservées à Madrid, qui contiennent des détails pour la plupart inédits.

— Ceretti. Mémoire sur la vie politique et littéraire de Bianca Maria d'Este de Ferrare (1440-1506), femme de Galeotto I Pico della Mirandola, avec des documents inédits tirés des archives de Modène, Ferrare et Mantoue. = Séance du 4 déc. — Mlle C. Campori. Des rapports entre la reine Christine de Suède et les Este, et en particulier d'une expédition qu'elle pensait à faire, d'accord avec François I duc de Modène, pour enlever le royaume de Naples aux Espagnols, projet resté sans effet par suite de la mort du duc en 1658. — A. Bertolotti. Notices sur le procès inédit que le pape Paul III fit intenter en 1548 et 1549 contre les meurtriers de son fils chéri Pierre Luigi Farnese, avec des détails intéressants pour la plupart inédits.

XXVI. — **Commission municipale d'histoire** (La Mirandole). Séance du 29 nov. — Ceretti. Mémoire sur Éléonore Pico, fille de Galeotto I Pico de la Mirandola et de Bianca Maria d'Este, et sur son mari Galeozzo Pallavicino des marquis de Busseto.

XXVII. — **R. Academia delle scienze** (Turin). — Dans la séance du 25 nov., le comte F. Sclopis, président de la section des sciences morales, a lu une notice nécrologique sur le comte Giancarlo Conestabile, membre correspondant de l'académie, mort le 21 juillet dernier.

XXVIII. — **Rozprawy i sprawozdania Akademii Umiejętnosei w Krakowie**. Wydziat filozof.-histor. (Travaux et comptes-rendus de l'Académie des sciences à Cracovie. Section philos.-historique.) T. VI : Maciejowski : Antoine-Sigismond Helcel, historien du droit (plusieurs notices sur sa vie et ses travaux, polémique concernant quelques-unes de ses théories ; la publication des lettres de H. à M. donne une certaine valeur à ce travail). — Smolka : La tradition de Casimir le Moine (Recherches sur les origines de la tradition qui prétend que ce prince de Pologne, premier de ce nom, a été dans sa jeunesse moine à Liége ou à Cluny. S. fixe la date de plusieurs monuments historiographiques polonais et démontre quels sont leurs rapports réciproques). = Tome VII. Cas. comte Stadnicki : Koryat, fils de Gedinūn, et ses descendants (étude consciencieuse sur un frère du grand duc de Lithuanie Olgerd et ses descendants nombreux et leurs rapports avec la Pologne et ses rois Jagellons). — Prochaska : La Pologne et la Bohême au temps des guerres des Hussites (première partie d'un travail substantiel sur la politique de Ladislas Jagellon et de sa cour vis-à-vis du mouvement religieux en Bohême au xve siècle). — Zakrzewski : Comment on doit publier les lettres et les documents historiques du xve s. ou des temps postérieurs.

XXIX. — **Biblioteka Warzawska** (Biblioth. de Varsovie). Juillet 1877 : Maurer : Le personnel de la chancellerie de Ladislas Jagellon (premier travail systématique sur la diplomatique en Pologne au xve siècle ; fin dans le n° d'août). = Août : Bobrzynski : La révolte

du maire de Cracovie Albert en 1309 (belle étude sur la colonisation allemande au XIIIe siècle en Pologne et sur l'état des villes à cette époque ; le maire A. fut un grand personnage du temps de Ladislas le Bref). = Octobre. LUKAS : Erasme Ciolek, évêque de Plock, 1503-1522 (vie et travaux d'un diplomate polonais au temps de Sigismond I, suite et fin dans le n° de novembre).

XXX. — **Niwa** (La Glèbe). 15 juin. — KANTECKI : Le parti saxon en Pologne 1733 (fin, v. *Rev. hist.*, IV, 474). = 1er août. WALISZEWSKI : Le duc de Brisacier (histoire d'un aventurier français qui a voulu devenir duc aux frais du roi Jean Sobieski; suite et fin dans les n^os du 15 août et du 1er sept.). = 15 août. Val. PRZYBOROWSKI : Les étrangers en Pologne aux XVIIe et XVIIIe siècles (esquisses superficielles sur plusieurs aventuriers plus ou moins connus ; suite et fin dans les n^os des 1er et 15 sept. et 1er oct.). — 1er octobre : BOBRZYNSKI : Quelques mots sur l'historiographie contemporaine en Belgique.

XXXI. — **Atheneum**. Juin. — KORZON : État économique de la Pologne en 1782-1792 (suite et fin dans les n^os de juillet et de décembre). = Juillet. JABLONOWSKI : Les confins de l'Ukraine (suite et fin dans le n° d'août).

XXXII. — **Przewodnik naukowy i literacki** (Guide scientifique et littéraire). Juin. — Antoine J. : Les Czartoryski et Repnin (fin). — KÇTRZYNSKI : Pétersbourg en 1720 (extrait du journal d'un membre de l'ambassade polonaise ; suite et fin dans le n° de juillet). — SMOLKA : La Pologne et l'Autriche en 1526 et 1527 (fin ; v. *Rev. histor.* IV, 474). = Juillet. KUBALA : Siége de Léopol 1648 (par les Cosaques et les Tartares, d'après des relations contemporaines). — BOBRZYNSKI : Stanislas Zaborowski (étude sur un éminent juriste du commencement du XVIe siècle). = Août. KANTECKI : Après la mort d'Auguste II (tableau des partis en Pologne et des négociations des puissances voisines dans les derniers jours du règne d'A. II et pendant l'interrègne de 1733 ; suite dans les n^os de sept., oct. et nov.). = Sept. BOBRZYNSKI. Jean Ostrorog (illustre homme d'état et écrivain politique au XVe siècle). = Oct. SZUJSKI : Anne Jagellon et Henri de Valois (détails nouveaux sur le projet de mariage entre ces deux personnages et l'importance de ce projet pour l'élection d'Henri d'Anjou 1573 ; suite et fin dans le n° de novembre).

XXXIII. — **Przeglad Polski** (Revue polonaise). Juillet. — MIKROT : Hedvige de Xianz (histoire d'une riche héritière polonaise au XVe siècle ; étude pleine de suppositions gratuites et de déductions fausses, quoique appuyée sur des documents contemporains ; suite et fin dans le n° d'août). = Octobre. WISLOCKI : Ursule, grande dame d'honneur (à la cour du roi Sigismond III ; W. prouve que sa mauvaise renommée est la suite d'un malentendu et de témoignages peu fondés). = Nov. Le prince Joseph Poniatowski (essai d'une biographie du célèbre général et maréchal de France mort dans la bataille de Leipsig 1813 ; suite dans

le n° de décembre). = Décembre. Kalinka : Projets de la Prusse pendant la guerre turco-russe en 1788 (plans du ministre prussien Hertzberg tendant à l'annexion de quelques provinces polonaises; fragment d'un grand travail, que l'éminent historien prépare sur les derniers temps de l'existence politique de la Pologne).

XXXIV. — **Przeglad Krytyczny** (Revue critique). Juin. — *Chmielowski*. Dix ans de l'histoire de l'éducation en Pologne au xvi° siècle. — *Zeissberg*. Kleinere Geschichtsquellen Polens im mittelalter. — *Zeissberg*. Historiographie polonaise au moyen âge. — *Skarbek*. Histoire de Pologne 1815-1830. = Juillet. *Jarochowski*. L'affaire de Kalkstein. = Août. *Gorski*. Conciones in conventu Regni Poloniae 1537, éd. *Kętrzynski*. = Septembre. *Piekosinski*. Liber actorum, resignationum nec non ordinationum civit. Cracoviae 1300-1375. — *Werdum*. Journal de la campagne de Sobieski en 1671, éd. *Liske*. = Octobre. *Janauscheck*. Origines Cisterciensium. — *Liske*. Deux journaux du congrès de Vienne 1515. — *Poczobut*. Mémoires 1640-1684.

XXXV. — **Historisk Tidsskrift**. 4° série. Vol. VI, fasc. 2. — A. Heise. Wulfgang von Utenhof, chancelier des rois Frédéric I et Chrétien III. — A. Heise. Johan Rantzov et la division des duchés de Holstein et de Slesvig en 1544. — Xaver Liske. Journal de voyage d'Ulrich von Werdum 1673. — Compte-rendu critique par C. F. Bricka des ouvrages suivants : journal météorologique de Tycho Brahé; *Fridericia*, histoire de la politique extérieure 1629-35; ouvrages topographiques. — Catalogue de la littérature historique danoise pour 1876.

XXXVI. — **Danske Samlinger for Historie**. 2° série. Vol. VI, fasc. 1. — Notes sur le château de Rosenborg. — Journal du conseiller Eske Brok pour 1604, 1609, 1619, 1622. — Relations des diplomates suédois 1691-99. — Lettre remarquable de Frédéric II au duc Ulrich de Mecklenburg.

XXXVII. — **Kirkehistoriske Samlinger**. 3° série. Vol. I. fasc. 2. Rœrdam. Histoire d'une vieille famille de pasteurs (la famille Roerdam, ministres du saint Evangile pendant neuf générations). — Propositions faites par les évêques de Danemark et de Norvége en 1631 sur des additions à l'ordonnance fondamentale de l'église de 1537.

XXXVIII. — **Historisk Aarbog 1878**, publié par S. B. Thrige. — Bruun. Biographie de l'historien C. F. Allen. — Fibiger. La croyance en Ormazd. — Paludan-Müller. Griffenfeld. — Jœrgensen. Erland Kalv et Valdemar IV.

XXXIX. — **Revista historica**. Avril, Mai et Juin. — José Coroleu. Les coutumes catalanes du moyen âge. Le défi et les guerres privés d'après le droit des *Usatjes* et des *Constitucions* de Catalogne (Intéressant. Le procès pour rupture de paix et trève publié en appen-

dice aurait dû être mieux ponctué). — Emilio Grahit. Le *Livre vert* du chapitre de la cathédrale de Girone (Extraits de ce cartulaire du xive siècle, dont les richesses n'ont pas été épuisées par Marca, les éditeurs de l'*España sagrada* et Villanueva. Les dix documents relatifs aux évêques de Girone du ixe au xiie siècle qu'on nous offre ici sont intéressants à divers titres. Les textes sont bien incorrects et toutes les fautes ne peuvent pas être imputées au compilateur du cartulaire. Ainsi (n° IV) les leçons *scripturam, illius trivir, à laudem* et *à laude*; (n° X) *contradicte;* (n° XI) *aluminibus* sont de mauvaises lectures pour *scripturarum, illustris viri, alaudem, alaude, contradictione* et *a liminibus;* et nous ne parlons pas de ce qui peut passer pour fautes d'impression. Pourquoi ensuite ne pas ponctuer les textes? C'est pourtant la seule manière de montrer qu'on comprend ce qu'on imprime). — Juan de Arana. Notes pour servir à l'histoire de la population en Espagne (manquent de précision et de pièces justificatives pour l'époque ancienne). — A. Balaguer y Merino. Aperçu des appréciations de certain *(sic)* critique (il s'agit de notre collaborateur M. Morel-Fatio) sur le mouvement historique en Catalogne (récriminations puériles d'une vanité offensée).

XL. — **Revista de archivos, bibliotecas y museos.** 5 juillet. — L'armoire de Zurita (ce catalogue, dont la publication s'est poursuivie dans la revue jusqu'au numéro du 5 octobre et dont il s'est fait un tirage à part, est très-important à consulter pour la partie des *Annales* de Zurita qui se rapportent aux xve et xvie siècles. On a là l'indication d'une bonne partie des sources de l'historien aragonais). = 20 juillet. Cl. Perez Gredilla. Les archives espagnoles à Rome. — Du même. Deux documents sur des livres arabes remis à la bibliothèque de l'Escurial en 1614. = 5 août. Francisco Fernandez Alonso. Notice historique sur la bibliothèque de l'Université de Grenade (se suit dans les numéros du 20 août, du 5 et 20 septembre et du 5 novembre. Catalogues de quelques mss. arabes). = 5 novembre. Il est question dans ce numéro d'une pétition adressée par les archivistes de Simancas au ministre de *fomento* pour obtenir justice des vexations sans nombre que leur font subir les habitants de ce bourg perdu et pour démontrer les avantages de la translation du grand dépôt historique dans une ville quelconque de la Vieille-Castille. — Bibliothèque de l'église de Tolède. Inventaire de 1473 (suite).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le 11 août dernier est mort à Angoulême M. Gustave Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente, président de la Société archéologique et historique de la Charente. Il a publié dans le Bulletin de cette société un nombre très-considérable de documents et de notices relatives pour la plupart à l'histoire de l'Angoumois aux XVIe et XVIIe s. Il a édité dans les *Documents historiques sur l'Angoumois* un document curieux : *Mémoire sur l'Angoumois* par Jean Gervais, lieutenant criminel au présidial d'Angoulême. (Paris, Aubry, 1864, in-8°.)

— Le 23 janvier, le ministre de l'Instruction publique a inauguré un Musée d'Ethnographie installé au Palais de l'Industrie. On y a réuni les objets rapportés du Pérou, du Mexique, de l'Asie centrale, de la Tunisie, du Cambodge, par MM. Wiener, André, Ujfalvy, Sainte-Marie, Delaporte, qui ont été chargés de missions par le gouvernement. Ces objets ont fourni la matière d'intéressantes conférences explicatives.

— Les sujets de thèse donnés pour l'année 1878 aux candidats à l'agrégation d'histoire sont les suivants : Étudier dans Thucydide et les autres documents de l'antiquité l'état des institutions politiques d'Athènes et de Sparte à l'époque de la guerre du Péloponèse; 2° tracer le tableau de l'administration, des lettres et des arts en France sous Charles V, 1364-1380; 3° étudier la politique extérieure du cardinal de Richelieu, spécialement dans le recueil de ses lettres, instructions et papiers d'État. Suivre séparément, autant que possible, chaque principale négociation et chaque négociateur. S'attacher au commentaire des plus importantes instructions diplomatiques.

— Notre collaborateur M. P. Vidal Lablache a été nommé professeur de géographie à l'École normale supérieure, en remplacement de M. Desjardins, qui est chargé dorénavant du cours d'histoire ancienne.

— Les ouvrages présentés à l'Académie des Inscriptions pour le prix Gobert sont : ceux de MM. Giry et Longnon cités plus haut (p. 407-408) et les *Études historiques sur l'administration de l'agriculture en France* de M. Mauguin. Parmi les ouvrages présentés au concours des Antiquités de la France nous pouvons citer ceux de MM. Fagniez et Havet cités plus haut (*ibid.*), et celui de M. Corroyer sur le *Mont-Saint-Michel*, histoire et archéologie.

— M. Marius Sepet vient de publier un livre remarquable sur les origines du théâtre : *Le Drame chrétien au M. A.* (Didier).

— La *Revue de géographie*, qui avait cessé de paraître, va reprendre sa publication chez M. Delagrave.

— Voici la liste des manuscrits laissés par M. Thiers : Un ouvrage inachevé sur l'origine et la destinée de l'homme ; une *Histoire de l'indemnité de guerre de cinq milliards* complètement terminée ; des *Notes* sur divers évenements politiques du temps de Louis-Philippe ; l'histoire de plusieurs épisodes de la présidence de M. Thiers, entre autres l'ouverture de l'Assemblée nationale à Bordeaux, Versailles pendant la Commune, et l'élection Barodet ; une correspondance volumineuse sur les sujets les plus variés.

— Le second volume des *Origines de la France contemporaine* par M. Taine est sur le point de paraître. Il comprendra un tableau de Paris et de la province de juillet à octobre 1789, la composition et l'œuvre de la Constituante, et enfin les conséquences de l'œuvre de la Constituante dans toute la France. Cette dernière partie contient une foule de renseignements nouveaux. L'ouvrage de M. Taine paraîtra en même temps en allemand, traduit par M. Léop. Katscher (Leipzig).

— M. de Bouteiller vient de publier : *Le Maréchal Fabert, d'après ses Mémoires et sa Correspondance*, d'après les documents du ministère de la Guerre.

— M. Le Charpentier a fait paraître, sous le titre *La Ligue à Pontoise* (Pontoise, Seyès), une intéressante monographie ornée de gravures et de plans d'après les dessins du temps.

— Notre collaborateur M. Germain a publié dans les Mémoires de la *Société archéologique de Montpellier* sa curieuse notice sur la lettre de Manuel de Fiesque relative à Édouard II (cf. *Rev. hist.*, t. V, p. 451-52). Il parait avoir été confirmé dans l'opinion qu'Édouard a réellement échappé au supplice que sa femme lui réservait, par les témoignages assez nombreux qui attestent qu'en Angleterre le bruit a couru avec persistance qu'il avait réussi à tromper la surveillance de ses geôliers.

— M. Tholin, archiviste de Lot-et-Garonne, vient de publier les trois brochures suivantes : *Aperçus généraux sur le régime municipal de la ville d'Agen au XVIe s.* (Agen, 1877, in-8°, x-37 p.). — *Notes sur les stations, les oppidum, les camps et les refuges du département de Lot-et-Garonne* (*ibid.*, in-8° de 38 p.; ces deux mémoires extraits du *Rec. des travaux de la Soc. d'agriculture, sciences et arts d'Agen*). — *Note sur la chasse dans l'Agenais* (Agen, 1877; extr. de la *Revue de l'Agenais*).

— Le second volume du *Catalogue des Manuscrits français de la Bibliothèque nationale*, rédigé par M. Léopold Delisle, est sur le point de paraître (Paris, Champion). L'importance de cette publication ne saurait échapper à personne.

Belgique. — M. le général Eenens, auteur d'un livre sur *les Conspirations militaires de* 1831, qui a fait beaucoup de bruit en Belgique et a soulevé une très-vive polémique, nous écrit pour réclamer contre un

passage du bulletin de notre collaborateur, M. Frédéricq (voy. t. VI, p. 162). Il renvoie le lecteur à la réponse qu'il a faite aux critiques de M. Dhane (*les Conspirations militaires de* 1831; *rép. à M. Ch. D.* 3e suppl.; Bruxelles. Muquardt, 1876, p. 14-19). M. Eenens nous apprend de plus qu'il a gagné un procès intenté par le petit-fils du général Goblet, qu'il accusait, dans son livre, de connivence avec le prince d'Orange, et que la partie adverse n'a pas appelé du jugement. Nous donnons acte à M. Eenens de sa réclamation, sans vouloir prendre parti dans une discussion qu'enveniment les passions politiques.

Angleterre. — On annonce la mort de M. John Doran, écrivain fécond, directeur des *Notes and Queries,* à qui l'on doit un certain nombre de travaux historiques, surtout sur le siècle dernier : *Queens of England of the house of Hanover* (1855) *Mann and Manners* (2 vol., 1876, d'après les lettres de sir Horace Mann à Horace Walpole). Il venait de publier tout récemment *London in Jacobite times.*

— Sir Edw. Shepherd Creasy, mort le 27 janvier dernier, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire de la Constitution anglaise; nous citerons : *The rise and progress of the British Constitution* (1855).

— Le Rév. J. Williams, de King's College, mort le 26 janvier, avait publié en 1845 une *History of the holy city;* en 1849 un *Historical and descriptive memoir of Jerusalem,* et en 1868 *The orthodox Church in the East in the XVIII. cent.*

— Le 15 janvier l'Écosse a perdu un homme de lettres fort distingué, M. W. Stirling-Maxwell, mort à Venise. Il s'était beaucoup occupé de l'histoire de la peinture, surtout en Espagne. Entre autres ouvrages historiques, il a publié *The Cloister of Charles V; The Life of don Juan of Austria;* il a aussi laissé des mémoires que l'on dit pleins d'intérêt.

— M. W. Bright va publier *Chapters of early english church history* (Clarendon Press).

— Les municipalités anglaises s'occupent avec activité du classement de leurs archives. Nous pouvons citer en particulier celles de Londres, Northampton, Nottingham et Leicester.

— M. Maxwell Lyte achève une histoire de l'Université d'Oxford; M. James Gairdner une histoire de Richard III (Longmans).

— M. Ebsworth va publier pour la *Ballad Society* un livre intitulé : *The civil war and the Protectorate until the Restoration illustrated by the ballads and the poems of the time.*

— Miss Toulmin Smith a recueilli les chartes rurales de Rotherham. M. John Guest se propose d'écrire une histoire de la ville de Rotherham.

— M. R. Palgrave va donner une nouvelle édition tout-à-fait remaniée de son histoire de la Chambre des Communes (Macmillan).

— M. John Batty a publié une bonne histoire de Rothwell (Yorkshire).

— On annonce le 3e et dernier volume de l'Histoire constitutionnelle d'Angleterre, par M. Stubbs (Macmillan).

— Les commissaires ecclésiastiques anglais viennent de classer et d'inventorier un grand nombre de documents remontant jusqu'au règne de Henri III, conservés dans la bibliothèque archiépiscopale de Cantorbery.

— M. Fred. Peake, de Bedford-row, a remis à la Commission pour les Mss. historiques une collection considérable de documents provenant de la famille Nevill (Holt). — La même Commission publiera dans un prochain rapport plusieurs documents provenant des archives municipales de Leicester, entre autres les statuts de la cour de Portmanmote (texte anglo-normand du XIVe s.).

— M. Gilbert examine pour la même Commission une nouvelle portion des archives de Kilkenny Castle.

— M. Conybeare vient de publier un mémoire intitulé : *The place of Island in the history of european institutions*, qui a été couronné par l'Académie d'Oxford.

Allemagne. — L'Académie des Sciences de Munich a décidé, à l'occasion du jubilé du chroniqueur bavarois Aventin, de publier une édition complète de ses œuvres. Les professeurs Halm, Lechser et Riezler sont chargés de cette édition qui paraîtra chez R. Oldenburg.

— La Société munichoise pour l'anthropologie, l'ethnographie et l'histoire primitive de la Bavière vient de publier son premier vol. de *Beiträge*, rédigé par les professeurs J. Ranke et N. Rüdinger. Il contient un travail de M. de Schab sur les habitations lacustres du Würmsee.

— La Société historique de Berlin commencera à Pâques 1879 la publication d'un *Rapport annuel sur les publications historiques* qui sera pour l'histoire ce que sont pour l'étude de l'antiquité les *Jahresberichte* de Bursian. — MM. Abraham, J. Hermann et E. Meyer sont à la tête de l'entreprise qui a la librairie Mittler et fils pour éditeurs.

— Les amis de l'histoire commerciale des villes italiennes au moyen âge apprendront avec intérêt l'apparition récente de l'ouvrage de M. Lastig : *Entwicklungswege und Quellen des Handelsrechts* (Stuttgart 1877); il contient un tableau des institutions de Gênes, et des corporations des metiers à Florence.

— La collection des historiens byzantins va être complétée par le second volume d'Anne Comnène et le 3e de Zonaras.

— La librairie Reimer (Berlin) vient de mettre en vente une table des quatre volumes du *Corpus inscriptionum* de Beckh.

— Le 32e vol. des Mémoires de la Soc. hist. du Haut-Palatinat et de Ratisbonne contient un supplément au *Codex episcopatus Ratisbonensis*

de Rieds, par M. Will (33 diplômes dont le plus ancien est de 1253); une histoire du château de Liebensten, par M. Meyer; une notice sur le Goliath à Ratisbonne par M. de Walderdorff qui confirme l'opinion de M. Hidber d'après laquelle cette locution « zum Goliath » vient, non du géant biblique, mais des *collaterii*, c'est-à-dire les serfs qui habitaient dans les villes voisines des possessions de leurs maîtres. De ce nom proviennent également les dénominations de Gollaten, Gollamatgasse, Goldgasse, etc.

Bohême. — Le 24 nov. 1878 sera célébré le 5e centenaire de la mort de l'empereur Charles IV, qui a reçu en Bohême le titre de *Pater patriae.*

Autriche. — On annonce la publication en 8 volumes des *Mémoires du prince de Metternich.* Malheureusement une partie des notes, écrites en chiffres, n'a pu être déchiffrée, et l'on craint que d'ailleurs l'édition soit préparée dans des tendances plus apologétiques qu'historiques.

— Le P. Léopold Janauschek, moine de Zwettl, vient de publier, sous les auspices de l'Académie de Vienne, un ouvrage capital pour l'histoire ecclésiastique : *Originum Cisterciensium tomus I* (Vienne, Hœlder). Dans son introduction, après une notice courte et précise sur l'ordre de Citeaux, l'auteur donne l'effrayante énumération des sources et des documents qu'il a dû consulter, puis il dresse la longue liste des monastères faussement rattachés à l'ordre de Citeaux, dont son livre ne s'occupe pas. Le corps de l'ouvrage se compose de notices sur 742 monastères classés par ordre généalogique et donnant pour chacun d'eux les variantes du nom, un précis de la fondation avec renvoi aux sources, la liste des filles au premier degré, enfin l'énumération des documents à consulter pour son histoire. Dans l'appendice nous trouvons la série des dates de fondation des abbayes, le catalogue généalogique et chronologique des abbayes, un index général et enfin un grand tableau généalogique de toutes les abbayes qui couvre une feuille dont la longueur correspond à celle de 34 p. in-4° du volume.

Italie. — Le 5 janvier dernier, est mort à Plaisance le professeur Luciano Scarabelli. Il fut membre de la Commission des anciens textes de Bologne et collaborateur de l'*Archivio storico italiano.* Il a publié un volume de documents relatifs à l'histoire piémontaise (*Arch. stor.*, t. XIII), le commentaire de Jacques della Lana sur la Divine Comédie (Milan, 1865); une nouvelle édition critique de la Divine Comédie d'après l'exemplaire donné par le pape Benoit XIV (Lambertini) à l'Université de Bologne (Bologne, 1870); un rapport au Ministère de l'Instruction publique sur les archives de Bologne (ibid., 1874), etc.

— Presque tous les journaux de Paris ont raconté il y a quelques semaines la découverte faite en Italie des ruines merveilleuses de *Sipontum* (Manfredonia), qui seraient dignes de celles de Pompéi. — Cette nouvelle est absolument fausse ; mais une lettre (de M. Fiorelli ?) dans la *Libertà* du 31 janv. nous en fait comprendre l'origine. En sept..

oct. et nov. 1877, on a fait des fouilles à *Sepino* en Samnium qui ont amené la découverte d'un péristyle et de deux inscriptions. De plus, en 1876, on a trouvé à Manfredonia, en creusant un puits, une inscription relative à un temple de Diane. C'est là la seule découverte relative à Sipontum.

— Le professeur E. Monaci, de Rome, a découvert dans un ms. du Vatican (Ottoboni) un poème latin inédit d'environ 3,000 vers, qui se rapporte à l'empereur Frédéric I et à ses luttes avec les communes lombardes. Bethmann avait signalé ce ms., mais il ne l'avait pas même vu.

— La *Commission d'histoire de Venise* vient d'entreprendre, sous la direction de M. Fulin, une publication d'une importance exceptionnelle. Il ne s'agit de rien moins que des *Diarii de Marin Sanudo*, la source la plus riche et la plus authentique de l'histoire italienne à la fin du xve siècle et au commencement du xvie. Non-seulement il raconte tout ce qu'il a vu, mais il avait communication et prenait note de tous les documents officiels et secrets envoyés au gouvernement de Venise. Les douze premiers volumes de la collection comprendront les années 1496 à 1511, qui paraîtront par fascicules mensuels de 5 f. chaque. Il y en aura 48 environ. On souscrit pour les 12 vol. et on paie chaque fascicule contre livraison. Nous ne saurions trop engager les amis des études historiques à encourager cette belle entreprise.

— La Commission instituée par la Société lombarde d'histoire pour juger le concours dont le sujet était une biographie de Francesco Sforza, a donné un rapport qui est publié dans l'*Archivio storico lombardo* (1877, 4e fasc., p. 974). Sur les 5 ouvrages présentés au concours, aucun n'a été jugé digne du prix, et le concours a été prorogé jusqu'au 31 déc. 1878; le prix reste le même; il se compose d'une valeur de 3,000 fr. et d'un exemplaire de la *Storia degli Italiani*, de Cesare Cantù, en 16 vol. Les mémoires devront être rédigés en italien.

— M. A. Castellani a donné aux archives de la ville de Rome le manuscrit original des statuts du collège des médecins de Rome en 1531.

— Dans le journal *la Legge* (1877, 3e part., p. 339 et suiv.), M. Vito la Mantia a publié une intéressante notice historique sur les statuts de Rome, sur les mss. qu'on en a conservés et sur leurs éditions.

— Les fouilles entreprises à Palestrina (l'antique Praeneste, entre le Latium et l'Étrurie) ont donné de fort bons résultats. On vient d'y découvrir un vase (cista) presque aussi grand que celui que l'on conserve au musée Kirchérien à Rome, et tout entier travaillé au blanc et noir (graffiti). Par malheur, l'anse est à moitié perdue; elle représentait Castor et Pollux avec leurs chevaux, mais des Dioscorides un seul est resté.

— La librairie Brigola (Milan) annonce l'intention de publier une

table très-complète des 25 vol. de Muratori. Elle comprendrait : 1° Un index des noms et surnoms des personnes avec les indications les plus exactes sur leur histoire; 2° Id. des noms des institutions ; 3° Id. des noms de lieux; 4° Id. des documents (traités de paix, lettres, etc.). Cet énorme travail, qui est appelé à rendre les plus grands services, formerait un vol. in-folio à 2 col., comme les volumes mêmes de Muratori. Le prix serait de 75 fr. L'impression commencera aussitôt qu'on aura réuni 400 souscriptions environ. L'ouvrage pourrait être achevé en 2 années.

— M. Bertolotti a fait tirer à part ses très-intéressants articles publiés en 1877 dans la *Rivista internazionale* sur Francesco Cenci et sa famille, d'après les Archives criminelles de Rome et diverses archives de notaires. Son indulgence pour Francesco Cenci nous paraît peu justifiée d'après les textes mêmes qu'il publie, mais il est de toute évidence que ses fils étaient des scélérats, et il est probable que Béatrice n'a nullement mérité la pitié qu'elle a inspiré, n'ayant point été l'objet des tentatives criminelles que rapporte la légende. Le pape n'a été mu dans cette affaire que par un sentiment d'équité et n'a point profité des biens des Cenci. Enfin le Guide n'ayant pas travaillé à Rome avant 1608 n'a pu faire le portrait de Béatrice.

— Notre collaborateur M. C. Paoli vient de publier un excellent mémoire intitulé : *Del Papiro, specialmente considerato come materia che ha servito alla scrittura* (Lemonnier). Après avoir commenté avec beaucoup de finesse les chap. xi-xiii du livre XIII de l'Histoire naturelle de Pline qui sont le texte classique sur la matière, il fait l'histoire du papyrus depuis son premier emploi en Grèce, vers le viie-vie s. av. J.-C., jusqu'au xie s. ap. J.-C., où il fut entièrement remplacé par le parchemin. Enfin il donne une classification très-complète de tous les mss. sur papyrus encore existants. Il ajoute en appendice la collation des trois chap. de Pline, d'après les mss. de Florence, et une notice détaillée sur les papyrus des Archives de Florence. Cette publication donne la meilleure idée de l'enseignement paléographique à l'*Institut supérieur de Florence*. Le mémoire de M. Paoli fait partie des publications de cet Institut qui contiennent déjà la thèse de M. Fossati sur le *Tumulte des Ciompi*.

Suisse. — La Société d'histoire de Saint-Gall vient de mettre en vente le tome II des *Œuvres historiques de Joachim de Watt (Vadian)*, publiées par M. le Dr E. Gœtzinger. Ce volume renferme, avec une ample introduction de l'éditeur, la seconde partie de la chronique des abbés de Saint-Gall et quelques traités de moindre importance.

— M. le Dr H. Boos, de Bâle, vient de publier le tome I d'une *Histoire de Bâle*, qui s'arrête à l'entrée de cette ville dans la Confédération suisse (1501).

— M. le pasteur Eggli, de Zurich, vient de publier une intéressante brochure sur les *Anabaptistes zurichois au temps de la Réformation*.

— MM. F. Turretini et A. C. Grivel viennent de publier un *Inventaire des Documents contenus dans les portefeuilles historiques des Archives de Genève, de* 1528 *à* 1541, avec le texte inédit de diverses pièces.

— Liste des cours d'histoire de l'Université de Genève durant le second semestre de l'année 1877-78 :

P. Vaucher, Histoire de l'Allemagne au temps de la Réformation. *A. Roget*, Institutions politiques et judiciaires de l'ancienne Genève. *Ch. Morel*, Antiquités romaines. *Jousserandot*, Histoire de la civilisation. *Droz*, Histoire des religions. *Chastel*, Le Christianisme et l'Église au moyen âge.

Russie. — Le 14 janvier est mort Georges Vassiliévitch Tolstoï. Il a publié les *Quarante premières années des relations de la Russie et de l'Angleterre* (1553-1594) et un grand recueil de documents relatifs à l'histoire ecclésiastique de Russie.

Turquie. — Parmi les ouvrages historiques récemment parus à Constantinople on peut signaler : l'Histoire de Trapézonte (*Tarabozan tarichi*), par Chakir Chevket Effendi (1877); le Miroir d'Alger (*Mir'at ul dschezair*), par Ali Riza Pacha, traduit de l'arabe en turc par Ali Cheveki Effendi (1876); sur l'origine et la fin de la domination des Mamelucks à Bagdad (*bagdadda kœlemen hükin metinün Teschkilile Inkirazine dair Rislalessi*), par Ssabit Effendi (1875); le Montenegro (*Karadag*), par Kiamil.

Danemark. — Quelques jeunes historiens danois viennent de fonder une société pour la publication de *Sources de l'histoire du Danemark*. La première publication sera l'édition des protocoles de la chancellerie de Frédéric I (1523-1533) p. p. MM. Erslev et Mollerup. La deuxième sera un recueil en 3 vol. des lettres de Chrétien IV (1632-1648) publié par MM. Bricka et Fridericia et faisant suite à l'édition commencée par Molbech.

— Les frais de l'édition des protocoles de Frédéric I seront fournis par le *Fonds Carlsberg*, donation de 1,400,000 fr. faite par le brasseur J.-C. Jacobsen, propriétaire de la brasserie Carlsberg, à l'Academie des sciences de Copenhague, pour que les revenus soient employés moitié en recherches chimiques, moitié en travaux de science générale. — Le même fonds servira à la publication des dépêches de Hartvig Ernst Bernstorff, publiées par le savant anonyme à qui nous devons déjà l'édition de la correspondance entre le comte de Bernstorff et le duc de Choiseul (1758-1766).

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

BARGÈS (l'abbé). Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur les côtes de la Celtoligurie. Leroux, pr. : 7,50. — BOISSIÈRE. Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaines dans le nord de l'Afrique et particulièrement dans la province de Numidie. Hachette, pr. : 7,50. — CAUVIN. Vie de François de Lorraine, duc de Guise, surnommé le Grand. Tours, Mame. — FRAYHIER (l'abbé C.-A.). Histoire du clergé catholique d'Alsace avant, pendant, après la Révolution. — JANVIER. Boves et ses seigneurs. Amiens, Douillet. — LONGNON. Géographie de la Gaule au VIe siècle. 1 vol. avec atlas. Hachette, pr. : 15 fr. — MOSSMANN. Recherches sur la constitution de la commune à Colmar. Colmar, Jung. — ROGET. Etrennes génevoises, 2e série.

BAUER. Die Entstehung des herodotischen Geschichtswerkes. Vienne, Braumüller. — BAUMANN. Quellen zur Geschichte des Bauernkrieges in Oberfranken (*Bibl. des liter. Vereins im Stuttgard* CXXIX), pr. 25 fr. — BOEHTLINGK. Napoléon Bonaparte; seine Jugend und sein Emporkommen bis zum Vendémiaire. Jena, Frommann. — BROSCH. Papst Julius II und die Gründung des Kirchenstaates. Gotha, Perthes. — KALLAY (Benj. von). Geschichte der Serben von der ältesten Zeit bis 1815 ; trad. par J.-H. Schwicker. Budapest, Lauffer. — OPEL. Der niedersæchsisch-dænische Krieg. 1624-1626. Magdebourg, Faber. — PROKESCH-OSTEN. Mein Verhæltniss zum Herzog von Reichstadt; zwei Sendungen nach Neapel. Stuttgard, Speman, pr. 8 m. — RANKE (Leop. von). Denkwürdigkeiten des Fürsten von Hardenberg, 5e vol. Leipzig, Duncker et Humblot. — VELZHOFER. Thukydides und sein Geschichtswerk. Munich, Cotta.

NANI. Studii di diritto longobardo; studio primo : le fonti del diritto longobardo. Turin, Bona.

HAAN et ZSILINSKY. Monumenta diplomatica comitatus Békésiensis; diplomata LXXXIV (1323-1719) ; missiles XCIX (1583-1794). Budapest, Tettey.

G. SMITH. The history of Babylonia ; pub. par H. Sayce. Londres, Society for promoting Christian knowledge.

ERRATUM DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

P. 110, l. 2, p. 111, l. 1re, et p. 119, l. 5, *au lieu de :* Mme de Lieven, *lire :* Mme de Livron.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages
H. Lantoine. Cléon le Démagogue 241
D. Neuville. Le Parlement royal à Poitiers 1418-1436. . . . 1, 272
A. Sorel. La paix de Bâle, 1795 (suite). 29, 128, 315

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

J. Havet. Du partage des terres entre les Romains et les Barbares chez les Burgondes et les Wisigoths. 87
Th. Ouspensky. Une page d'histoire roumaine. 100
Relation inédite de l'arrestation du maréchal de Biron, p. p. T. Combes et G. Fagniez. 355
L. Bougier. Un volontaire de 1792, le général Chérin. . . . 369
Lettres inédites de Sismondi écrites pendant les Cent-Jours, p. p. P. Villari (fin). 106

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. Moyen Age (W. Schum.) 137
Belgique. (P. Frédéricq.) 155
Bohême. (I. Goll.). 429
France. (G. Fagniez et G. Monod.). 130, 398
Italie. (C. Paoli.). 410
Pays-Bas. (J.-A. Wijnne.) 168

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Actenstücke zur Gesch. J.-A. du Cros, hsggb. v. *H. Bresslau* (A. S.). 205
Bader. La Femme romaine (Guiraud). 455
Besancenet. Un officier royaliste au service de la République (A. S.). 483
Bunge. Das Herzogthum Esthland (Steenstrup). 178
Double. L'Empereur Claude (Guiraud). 457
Id. L'Empereur Titus (Guiraud). 461
Duruy. Histoire des Romains, t. V (Guiraud). 172
Fuzet. Les Jansénistes du xviie s. (Gazier). 189
Gilbert. Rom u. Karthago, 241-218 av. J.-C. (Guiraud) . . 453
Hertzberg. Geschichte der Perserkriege (Vidal-Lablache). . 444
Hœlze. Fasti praetorii ab. a. u. 687 usque ad a. 710 (Guiraud) 453
Hudemann. Geschichte des rœmischen Postwesens (Guiraud) . 455
Jung. Rœmer u. Romænen in den Donaulændern (Leger) . 462
Jorez. La France sous Louis XV (Foncin). 206
Kelle. Die Jesuiten-Gymnasien in Œsterreich (Lossen) . . 474
Kloff. Der Fall des Hauses Stuart (Reynald) 469
Perrens. Histoire de Florence. 181

Pages
PIGEONNEAU De convectione urbanae annonae (PERROT) . . . 445
G. ROSA. Feudi e Comuni. 463
RYDBERG. Sveriges Traktater (BEAUVOIS) 466
STERN. Milton u. seine Zeit (GOSSE). 202
TAMIZEY DE LARROQUE. Notes sur l'abbé Boileau (GAZIER). . . 472
ZELLER. Henri IV et Marie de Médicis (FAGNIEZ). 199

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 220,487
2. Académie des Sciences morales et politiques. . . . 220,487
3. Analecta juris pontifici. 485
4. Annuaire de l'Association des Études grecques. . . . 221
5. Bibliothèque de l'École des chartes 216,485
6. Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne. 222
7. Bulletin historique de Tarn-et-Garonne 222
8. Bulletin de la Réunion des officiers 220
9. Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme. . 220,486
10. Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne 222
11. Les Chroniques du Languedoc. 217,486
12. Le Correspondant 219
13. Journal officiel 219
14. Journal des Savants. 216
15. Mémoires de la Diana de Montbrison. 487
16. Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie 221
17. Mémoires de la Société d'archéologie lorraine. . . . 221
18. Mémoires de la Société archéologique de Sens. . . . 487
19. Mémoires de la Société Eduenne. 488
20. Mémoires de la Soc. des sciences de Vitry-le-Français 222
21. Nouvelle revue historique de droit 217
22. La Philosophie positive. 219
23. Le Polybiblion 217
24. Revue d'Alsace 223
25. Revue archéologique 216
26. Revue de Bretagne. 218
27. Revue de Champagne. 217,486
28. Revue chrétienne 219
29. Revue critique 216,485
30. Revue du Dauphiné 218
31. Revue des Deux-Mondes. 218,486
32. Revue des documents historiques. 217
33. Revue de France 219,486
34. Revue de Gascogne 218
35. Revue de géographie 218
36. Revue historique nobiliaire. 217
37. Revue du Lyonnais 218

Pages
38. Revue de philologie. 216
39. Revue politique et littéraire. 218
40. Revue des Questions historiques 484
41. Société académique de l'Aube. 487
42. Le Spectateur militaire 219

ALLEMAGNE.

1. Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit 224
2. Deutsche Rundschau 225
3. Forschungen zur deutschen Geschichte. 488
4. Gœttingische gelehrte Anzeigen 224
5. Historische Zeitschrift 223, 488
6. Ienaer Literaturzeitung 224, 489
7. Magazin für die Literatur des Auslandes. 225
8. Russische Revue 225
9. Zeitschrift für Kirchengeschichte. 224

ANGLETERRE.

1. Academy. 226, 489
2. Athenaeum 225, 489
3. Contemporary Review. 226
4. Fortnightly Review 227
5. Mac Millan's Magazine 227
6. Nineteenth century. 226

DANEMARK.

1. Aarbøger for nordisk Oldkyndighed. 231
2. Aarsberetninger fra del kgl. Geheimearchiv. 231
3. Danske Samlinger for Historie. 231, 494
4. Historisk Aarbog. 494
5. Historiske Tidsskrift.. . . . . 231, 494
6. Kirkehistoriske Samlinger 231, 494
7. Oversigt over Videnskabernes Selskabs Forhandlinger. 231

ESPAGNE.

1. Revista de archivos. 494
2. Revista historica. 495

ITALIE.

1. Accademia della Crusca. 229
2. Accademia delle Scienze (Turin).. 492
3. Archeografo Triestino. 228
4. Archivio della Società romana di storia. 227
5. Archivio storico italiano. 227, 490
6. Archivio storico lombardo.. 491
7. Archivio storico napoletano. 228
8. Archivio storico veneto 490
9. Commission municipale d'histoire (La Mirandole). . . 492
10. Deputazione di storia patria (Modène). 491

Pages
11. Nuova antologia. 491
12. Nuove Effemeridi siciliane 228
13. Rivista Europea. 229

PAYS-BAS.

1. Bydragen voor Vaderlandsche Geschiedenis. 230

POLOGNE.

1. Atheneum. 492
2. Biblioteka Warzawska 492
3. Niwa. 493
4. Przeglad krytyczny 494
5. Przeglad Polski. 493
6. Przewodnik nankowy i literacki 493
7. Rozprawy Akademii Umiejętnosei w Krakowie. . . 492

SUÈDE.

1. Historiskt Bibliotek. 232

SUISSE.

1. Der Geschichtsfreund. 229
2. Jahrbuch des hist. Vereins des kt. Glarus. 230
3. Jahrbuch des Schweizer Alpenclub. 230
4. Mémoires de la Soc. d'hist. de la Suisse romande. . . 230
5. Mittheilungen der antiquarischen Gesellsch. in Zurich. 229
6. Mittheilungen zur vaterlændischen Geschichte . . . 230
7. Quellen zur Schweizer Geschichte. 229
8. Turgauische Beitræge zur vaterlændischen Geschichte. 230

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France 234, 496
Allemagne. 237, 499
Angleterre 237, 498
Autriche 500
Belgique. 497
Bohême. 500
Etats-Unis. 239
Hongrie. 238
Italie. 238, 500
Pays-Bas. 239
Russie 503
Suisse 239, 502
Turquie. 503
Liste des Ouvrages déposés au bureau de la Revue . . . 240, 504

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.